-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES du MAIRE 1 INITIALES du SEC-TRÉS

1 ère séance du Conseil Provisoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, ce 20 ième jour de février 1978, à laquelle sont présents Messieurs: Clément Beaudry, maire, Jean-Jacques Légaré, maire, Raymond Lamothe, Denis Houle, Conrad Carbonneau, Jacques Bourque, Robert Parenteau, Réal Veillette, Jules Levasseur, Marc Simard, Jean-Jacques Lacroix, Michel Laperrière, Hervé Gauthier, Jean-Pierre Benoit. Le sec-trés Jean-Baptiste Pothier ainsi que M. Marcel Crête et Martial Beaudry sont présents.

Après la récitation de la prière, le sec-trés, procède à un tirage au sort pour déterminer lequel des deux (2) maires agira à titre de président d'assemblée et de Maire pour la 1 ère demi du mandat du conseil provisoire. Le sec-trés place dans une boîte le nom de chacun des 2 maires et fait piger un nom par un des contribuables présents:

Tirage au sort

M. Jean-Jacques Légaré agira à titre de président d'assemblée et de Maire pour la période du 20 février au 13 mars 1978, inclusivement.

M. Clément Beaudry agira à titre de président d'assemblée et de Maire pour la période du 14 Mars au 9 Avril 1978, inclusivement.

sec-trés-adj nomination

1/78

Considérant que la loi 55, loi modifiant le Code Municipal, sanctionné le 15 Décembre 1977, prévoit que le secrétaire-trésorier-adjoint est nommé par le Conseil Municipal,

En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Réal Veillette,

De nommer M. Martial Beaudry, secrétaire-trésorier-adjoint pour la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Cette nomination est sujette à ratification par le nouveau Conseil de la Municipalité.

Le vote est demandé sur cette résolution: tous les membres du Conseil sont en faveur.
Adopté.

Procès verbaux

2/78

Adoption des procès verbaux des dernières assemblées des Municipalités de Pointe-du-Lac Paroisse et Pointe-du-Lac Village.

Il est proposé par M. Jacques Bourque, appuyé par M. Michel Laperrière, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée de Pointe-du-Lac, tenue le 6 Février 1978. Signé et initialé par Jean-Jacques Légaré, Maire et le sec-trés Jean-Baptiste Pothier.

INITIALES du MAIRE
2
INITIALES du SEC.-TRÉS.

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée de Pointe-du-Lac Paroisse tenue le 23 Janvier 1978. Signé et initialé par Clément Beaudry, Maire et le sec-trés Jean-Baptiste Pothier.
Adopté.

Le sec-trés-adj donne lecture des lettres patentes, publiées dans la Gazette Officielle du Québec, le 11 Février 1978, et créant la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Canada
Province de Québec

HUGUES LAPOINTE

(L.S.)

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.
A tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

Salut.

LETTRES PATENTES

Attendu que chacun des conseils municipaux de la municipalité de Pointe-du-Lac et la municipalité de La Visitation -de-la-Pointe-du-Lac, comté de Saint-Maurice, a adopté un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au lieutenant-gouverneur en conseil le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité sous l'autorité de la Loi favorisant le regroupement des municipalités;
Attendu que les publications requises par la loi ont été faites:
Attendu qu'un exemplaire de la requête conjointe a été transmis au ministre des Affaires municipales et à la Commission municipale du Québec;
Attendu qu'une demande d'enquête a été faite à la Commission municipale du Québec et que cette dernière a tenu une audition publique;
Attendu qu'il y a lieu, en vertu de l'article 14 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités de donner suite à la requête conjointe.
A ces causes, du consemtement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 105-78, du 18 Janvier 1978, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales, que les présentes lettres patentes soient octroyées, fusionnant la municipalité de Pointe-du-Lac et la municipalité de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, comté de Saint-Maurice, et créant une nouvelle municipalité sous le nom de " Municipalité de Pointe-du-Lac", aux conditions mentionnées dans la requête conjointe.

Ces conditions sont les suivantes:

1. Le nom de la nouvelle municipalité est " Municipalité de Pointe-du-Lac";

2. Le territoire de la nouvelle municipalité est celui qu'a décrit officiellement le ministère des Terres et Forêts le 6 Mai 1977; cette description apparaît comme annexe" A" du susdit décret portant le numéro 105-78, du 18 Janvier 1978;

3. La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;

4. Un conseil provisoire sera en poste jusqu'à la prochaine élection générale. Il sera composé de tous les membres des deux conseils existant au moment de la fusion. Le quorum sera de huit (8) membres. Les deux maires actuels alterneront comme maire du conseil provisoire pour deux périodes égales qui couvriront le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier maire à exercer ce rôle sera déterminé par le hasard lors de la première assemblée;

5. La première élection générale aura lieu le deuxième dimanche du deuxième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. La durée du mandat des membres du conseil est de quatre (4) ans et l'article 249 f) du Code municipal ne s'applique pas à la nouvelle municipalité. Les sièges seront numérotés de un (1) à six (6);

6. La première assemblée du conseil provisoire sera tenue le d deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20:00 heures, à la salle publique de l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac;

7. Le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité sera monsieur Jean-Baptiste Pothier, secrétaire-trésorier actuel de la municipalité de Pointe-du-Lac;

8. La nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charges des municipalités intéressées; elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance, au lieu et place des municipalités intéressées. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluations, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés annulés ouabrogés;

9.Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes. Toutes les pièces vieilles de moins de cinq (5) ans nécessaires à la bonne marche de la mouvelle municipalité y seront conservées. Quant aux autres pièces, seront confiées à la

INITIALES du MAIRE
3
INITIALES du SEC.-TRES.

INITIALES du MAIRE
4
INITIALES du SEC.-TRÉS

garde du Conservateur des Archives nationales du Québec celles qu'il aura jugées d'intérêt historique, et ce, en vertu de la législation relative aux Archives nationales du Québec (Lois du Québec 1969, chapitre 26);

10. Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviendront la propriété de la nouvelle municipalité;

11. Le taux de la taxe foncière générale applicable au territoire de chacune des municipalité au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes restera le même jusqu'au premier janvier de l'année suivante; après cette date, le taux de la taxe foncière générale sera uniformisé à la grandeur du territoire de la nouvelle municipalité;

12. Les déficits accumulés des municipalités fusionnées à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes resteront à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de chacune des municipalités pour lesquelles ils ont été contractés;

13. Les surplus accumulés des municipalités fusionnées à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes seront affectés à des dépenses d'utilité générale dans le territoire des municipalités qui les ont accumulés;

14. Le service des ordures ménagères fera l'objet d'une taxe uniformisée à la grandeur du territoire de la nouvelle municipalité, imposée à tous les usagers et suffisante pour couvrir les dépenses de ce service;

15. Jusqu'à ce que le conseil en décide autrement par règlement, les dépenses annuelles d'opération du service d'aqueduc du territoire de l'ancienne municipalité de Pointe-du-Lac feront l'objet d'un tarif de compensation imposé à tous les usagers du territoire de cette ancienne municipalité;

16. Jusqu'à ce que le conseil en décide autrement par règlement, les dépenses annuelles d'opération du service d'aqueduc et d'égouts du territoire de l'ancienne municipalité de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac feront l'objet d'un tarif de compensation imposé à tous les usagers du territoire de cette ancienne municipalité;

17. Devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, des règlements suivants;
- le Règlement 86 de l'ancienne municipalité de Pointe-du-Lac;
- le Règlement 110 de l'ancienne municipalité de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac;
les cluases d'imposition desdits règlements sont modifiées en conséquences;

18. La nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P.,C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce dix-huitième jour de l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint

Libro: 1538 René Langevin

Folio: 59

"Avis de l'octroi des lettres patentes ci-dessus est donné conformément aux dispositions de l'article 16 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités."

Le sous-ministre des Affaires municipales,

71423-o Roch Bolduc.

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, que l'ordre du jour de la présente assemblée demeure ouvert.

Le vote est demandé sur cette résolution.

6 sont en faveur, 6 sont contre, M. le Maire donne son vote contre cette résolution, qui est rejetée.

4/78 L'Ordre du jour est adopté sur proposition de M. Denis Houle, appuyé par M. Réal Veillette.

Adopté.

CORRESPONDANCE:

accusé reception caution sec-trés — En date du 26 Janvier 1978, le Ministère des Affaires municipales, accuse réception du certificat de renouvellement de la police constituant le cautionnement du secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier.

accusé réception budget 1978 — En date du 3 Février 1978, le Ministère des Affaires municipales du Québec accuse réception du Budget 1978, de la Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse.

Projet Beaubien — En date du 9 Février 1978, les Services de Protection de l'Environnement du Québec avisent qu'ils ont étudié le projet de développement domiciliaire de M. Denis Beaubien et qu'ils ne recommanderont pas son acceptation avant la réalisation et l'acceptation du plan directeur d'aqueduc et d'égouts.

Projet Boucher

Bibliothèque

En date du 9 Février 1978, les Services de Protection de l'Environnement du Québec avisent qu'ils ont étudié le projet de prolongement du réseau d'aqueduc dans la rue Boucher et qu'ils ne recommanderont pas son acceptation avant qu'une solution acceptable à l'évacuation des eaux usées n'ait été trouvée.

En date du 31 Janvier 1978, la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie, demande à la Municipalité de la Paroisse de nommer un représentant pour assister à leur assemblée générale annuelle.

Projet Georges Jeannot

En date du 1 Février 1978, les Services de Protection de l'Environnement du Québec font parvenir une copie de lettre, adressée à M. Georges Jeannot, par laquelle ils mentionnent les politiques adoptées par leur Ministère.

Société cancer

La Société Canadienne du Cancer demande une aide financière à l'occasion de sa campagne 1978.

Société diabète

En date du 20 Janvier 1978, l'Association du Diabète du Québec demande une aide financière.

Voirie Neige Viaduc

En date du 14 Février 1978, le Ministère Des Transports du Québec, division Shawinigan, demande à la Municipalité d'aviser son contracteur, préposé au déneigement, de ne pas envoyer de la neige sur l'Autoroute 40, lors du déneigement des viaducs (Petites Terres et St-Charles). Copie expédiée à Bellemare & Fils.

Local Loisirs

En date du 20 Février 1978, la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, demande d'obtenir, en priorité sur tous les autres organismes, une des salles de l'Ecole St-Joseph pour y tenir ses réunions.

REPONSES À LA CORRESPONDANCE:

Représentant Bibliothèque

Suite à la demande de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie de nommer un rerpésentant de la municipalité de la Paroisse, les membres du Conseil sont unanimes à ce que M. Jean-Jacques Légaré, déjà nommé à ce titre pour la municipalité du Village soit le représentant de la nouvelle Municipalité de Pointe-du-Lac.

Don Cancer 5/78

Considérant la demande de la Société Canadienne du Cancer,
Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Réal Veillette, d'accorder à la dite Société une somme de $50.00 comme aide financière.
Adopté.

Local Loisirs 6/78

Considérant la demande des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.,
Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, d'autoriser la dite Corporation à utiliser en priorité, sur tous autres organismes, une salle de l'école St-Joseph.
Adopté.

Dépôt projet règlement

RAPPORTS DES COMITES:

M. Robert Parenteau, secrétaire du comité de fusion, dépose le rapport de l'étude, du dit comité, sur les règlements des anciennes municipalités de Pointe-du-Lac.

INITIALES du MAIRE

INITIALES du SEC.-TRÉS

COMPTES:

au folio 612

chèque no			
50	Caisse Pop Pte-du-Lac	vidnage Janvier 1978	1,898.00
51	Marcel F. Rivard	dépotoir	67.20
52	Ministère Du Revenu Québec	impôt Janvier 1978	329.73
53	Receveur Général Canada	" " "	144.61
54	Jean-Baptiste Pothier	salaire Février 1978	1,068.25
55	Martial Beaudry	salaire 30/1 au 12/2/78	353.73
56	Martial Beaudry	salaire 13/2 au 26/2/78	353.73
57	Gaétan Pagé	ménage Janvier 1978	100.00
58	Michel Thiffeault	14 hres à $5.50 aqueduc	77.00
59	Jean-Baptiste Pothier	Divers $36.38 Aque $100.00	136.38
60	J.U. Houle Ltée	matériaux aqueduc	132.19
61	J.B. Lanouette	assurance Aqueduc	408.00
62	Hélène Leclerc	salaire 16 au 21 jan 1978	96.43
63	Hélène Leclerc	salaire 23 au 28 jan 1978	96.43
64	Michel Thiffeault	15 au 28 janv station pom	70.00
65	Ministère Des Transports	licence 2 camions	251.00
66	J.B. Lanouette	ass camion auto-pompe	685.00
67	Réal Trahan	divers	12.00
68	Marcel Bergeron	divers	61.00
69	Bell Canada	incendie	18.26
70	Martial Beaudry	pompiers	15.00
72	Jean-Yves Pépin	"	15.00
73	Jean-Marc Guay	"	15.00
74	Réal Trahan	"	15.00
75	Marcel Crête	"	25.00
76	Sylvio Dufresne	"	15.00
77	Marcel Guay	"	15.00
78	Denis Lesmerises	"	15.00
79	Normand Hélie	"	15.00
80	Hydro-Québec	bâtisse	468.82
81	Bell Canada	bâtisse	165.03
82	P.A. Gouin	école	361.82
83	St-Pierre Huile	huile	238.30
84	Roger Croisetière	lumière école St-Joseph	146.00
85	Bell Canada	ecole St-Joseph	19.61
86	R.J. Lévesque	puit no 3 aqueduc	1,151.00
87	Gilles Bouchard	déneigement	563.50
88	Gilles Bouchard ou B.C.N.	déneigement	500.00

89	Maurice Gauthier	école	100.00
90	Hélène Leclerc	salaire 30/1 au 12/2/78	192.86
91	Banque Provinciale d'Yamachiche	obligations aqueduc	61,325.55
92	Hélène Leclerc	salaire 13/2 au 26/2/78	192.86

INITIALES du MAIRE: 8 INITIALES du SEC.-TRÉS

7/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau d'accepter les comptes, ci-haut, pour paiement au folio 612.
Adopté.

Résolution Subvention Fusion

Considérant qu'en Avril 1977, les municipalités de Pointe du-Lac Paroisse et La Visitation de la Pointe-du-Lac ont adopté des règlements les autorisant à présenter une requête en fusion au lieutenant-gouverneur en conseil,

Considérant qu'en vertu de la Loi favorisant le regroupement des municipalités, le Gouvernement du Québec a donné suite à cette requête conjointe; en adoptant le décret numéro 105-78, en date du 18 Janvier 1978, et en publiant dans la Gazette Officielle du Québec, en date du 11 Février 1978, les Lettres Patentes créant la Municipalité de Pointe-du-Lac,

Considérant que la Loi favorisant le regroupement des municipalités prévoit que des subventions seront accordées aux municipalités se prévalant des dispositions de cette Loi,

8/78 En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jacques Bourques,

- de demander aux Ministères des Affaires Municipales du Québec de prendre les dispositions nécessaires afin que la nouvelle municipalité de Pointe-du-Lac puisse bénéficier le plus tôt possible de la subvention se rattachant à la fusion et/ou regroupements de municipalités.

Adopté.

Endroit de votation

Considérant la fusion des municipalités de Pointe-du-Lac Village et de Pointe-du-Lac Paroisse, par l'émission de lettres Patentes à cet effet en date du 11 Février 1978,

Considérant que l'une des clauses des dites Lettres Patentes mentionne qu'une élection générale devra être tenu le deuxième dimanche du deuxième mois suivant l'entrée en vigueur des Lettres Patentes, pour combler les charges:
de 1 Maire et de 6 conseillers,

9/78 En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Hervé Gauthier, que les bureaux de votation, pour cette élection, soient situés à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, 1597 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac.
Adopté.

Vérificateur

Considérant que la Municipalité doit nommer un vérificateur-comptable, et ce, pour chacune des ex-municipalités de Pointe-du-Lac, afin de faire l'audition et la vérification des livres de celles-ci pour la période du 1 Janvier 1978 au 10 Février 1978, inclusivement,

En Conséquence, il est proposé par M. Réal Veillette, appuyé par M. Michel Laperrière, de nommer M. Léon Cadieux, c.a. pour effectuer l'audition et la vérification des livres de l'ancienne municipalité du Village de Pointe-du-Lac, pour la période sus-mentionné.
Le vote est demandé sur cette résolution.
Résultants: 6 sont en faveur de cette résolution et 6 sont contre.
M. le Maire donne son vote contre ladite proposition, qui est rejetée, afin de déterminer si un ou des comptables doivent être nommés.

10/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Raymond Lamothe, de nommer deux vérificateurs et/ou comptables pour effectuer l'audition et la vérification des livres des anciennes Municipalités de Pointe-du-Lac Paroisse et Pointe-du-Lac Village pour la période du 1/1/78 au 10/2/78.
Adopté.

11/78 En Conséquence, il est proposé par M. Réal Veillette, appuyé par M. Jacques Bourque, de nommer M. Léon Cadieux,c.a. pour effectuer l'audition et la vérification des livres de l'ancienne Municipalité de Pointe-du-Lac Village, pour la période du 1/1/78 au 10/2/78.
Adopté.

12/78 En Conséquence, il est proposé par M. Raymond Lamothe appuyé par M. Conrad Carbonneau, de nommer la Firme De Cotret, St-Arnaud et Associés, c.a. pour effectuer l'audition et la vérification des livres de l'ancienne Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse, pour la période du 1/1/78 au 10/2/78.
Adopté.

PERMIS DE CONSTRUCTION:

Considérant que des demandes de permis de construction sont à l'ordre du jour, M. Denis Houle demande un ajournement de 10 minutes, afin d'étudier celle-ci.

Les dix (10) minutes d'ajournement s'étant écoulées, l'assemblée reprend.

13/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Réal Veillette, d'accorder à Adélard Rouette & Fils Inc le permis de construction demandé.
Adopté.

Subd lot 230-1

14/78

Considérant que M. Roger Gélinas soumet un plan de subdivision d'une partie du lot 230-1

En Conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur,

1- D'accepter le plan de subdivision des lots 230-1-1 à 230-1-5, tel que préparé par M. Roger Gélinas, arp-géo.

2- D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac, les plans et livres de renvoi de la dite subdivision.

Adopté.

Moment d'assemblée régulière

15/78

Considérant que le Conseil provisoire de la nouvelle Municipalité de Pointe-du-Lac doit fixer le moment et l'endroit de ses assemblées régulières,

En Conséquence, il est proposé par M. Jacques Bourque, appuyé par M. Hervé Gauthier, de fixer au deuxième (2) et quatrième (4) lundi de chaque mois la tenue des assemblées régulières du Conseil de la Municipalité de Pointe-du-Lac. Que ces assemblées soient tenues à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à vingt (20:00) heures.

Adopté.

1 compte à Caisse

16/78

Considérant que le budget 1978, de la Municipalité de Pointe-du-Lac est constitué des budget adoptés par les anciennes municipalités du Village et de la Paroisse de Pointe-du-Lac,

Considérant que chacune de ces municipalités avaient leurs propres comptes de caisse,

En Conséquence, il est proposé par M. Réal Veillette, appuyé par M. Robert Parenteau, de ne conserver qu'un seul compte à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac, que les rapports mensuels soient dressées pour chacun des secteurs, soit Paroisse et Village.

Le vote est demandé sur cette résolution. Tous sont en faveur.

Adopté.

Comptes 1719, 3643,600

17/78

Considérant que chacune des anciennes municipalités de Pointe-du-Lac possèdent ses comptes propre à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac,

Considérant que chacune a des effets de commerce en circulation,

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Jacques Bourque,

1- Que les personnes autorisées à signer les chèques tirés des folio 1719, 3643 et 600 ne soient plus autorisées à signer les effets de commerce à ces comptes,

2- De présenter cette résolution à la Caisse Populaire de Pointe-du Lac lorsqu'il n'y aura plus de chèques en circulation sur ces comptes.

3- Que les comptes 1719, 3643 et 600 soient ensuite fermés et que les montants d'argent encore dans ceux-ci soient versés au compte 612.
Adopté.

Signature au Folio 612

18/78

Considérant qu'il est nécessaire de nommer des officiers autorisés à signer les effets de commerce de la Municipalité de Pointe-du-Lac,

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix résolu unanimement,
1- D'autoriser M. Clément Beaudry, Maire et M. Jean-Jacques Légaré, Maire à signer conjointement avec le sec-trés M. Jean-Baptiste Pothier, les effets de commerce tirés au folio 612,
2- Que les chèques datés du 13 Février 1978, mais acceptés à l'assemblée du 20 Février 1978, devront porter la signature des trois (3) personnes nommés au paragraphe 1-
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS:

M. Raymond Arnold avise verbalement qu'il ne tolérera plus le déversement de déchets de toutes sortes dans le marais situé aux environs de sa propriété.

L'Ordre du jour étant épuisé.
La présente assemblée est levée.

Jacques Légaré
PRESIDENT, MAIRE

Jean Bte Pothier
SEC -TRES

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée du 27/2/78

Séance régulière des membres du Conseil provisoire de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 27 Février 1978 et à laquelle sont présents Messieurs: les conseillers Raymond Lamothe, Denis Houle, Conrad Carbonneau, Jacques Bourque, Robert Parenteau, Réal Veillette, Jules Levasseur, Jean-Jacques Lacroix, Michel Laperrière, Hervé Gauthier, Jean-Pierre Benoit, M. le Maire Clément Beaudry, sous la présidence de M. le Maire Jean-Jacques Légaré, formant quorum.

Le sec-trés Jean-Baptiste Pothier, le sec-trés-adj M. Martial Beaudry et M. Marcel Crête sont aussi présents.

INITIALES du MAIRE

INITIALES du SEC.-TRES

M. le conseiller Marc Simard est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire constate le quorum.

M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance des minutes du procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 Février 1978, et dont copies leurs furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

19/78 Il est proposé par M. Jacques Bourque, appuyé par M. Raymond Lamothe, d'accepter le procès verbal de l'assemblée tenue le 20 Février 1978, tel que ci-bas amendé:
Ajouter les mots suivant comme 2 ième paragraphe, à la résolution numéro 1/78, séance 20 Février 1978:" Considérant que le comité d'étude de la fusion des municipalités recommande la nomination de M. Martial Beaudry à titre de secrétaire-trésorier-adjoint,"

Le dit procès verbal est signé et initialé par M. le Maire Jean-Jacques Légaré et le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier.
Adopté.

Rejetée Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Réal Veillette d'accepter l'ordre du jour, tel que présentée.

20/78 Il est contreproposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, d'accepter l'ordre du jour, tel que présentée, mais qu'une question pertinente à un sujet de l'ordre du jour soit entendue lors du débat sur ce sujet.

Le vote étant demandé sur cette contre-proposition, 7 sont en faveur.
Adopté.

CORRESPONDANCE:

Session information code municipal — En date du 10/2/78, le Ministère des Affaires Municipales, par le sous-ministre-adjoint M. Yvon Marcoux, avise que des sessions d'information, sur les modifications apportées au code Municipal, se tiendront prochainement.

Yamachiche rencontre — La Municipalité du Village de Yamachiche par résolution de son Conseil, demande une rencontre avec le conseil de Pointe-du-Lac au sujet d'un puit d'aqueduc dans le 6 ième Rang.

Transport créance M. Gilles Bouchard — La Banque Canadienne Nationale, Trois-Rivières Ouest, demande un transport de créance en sa faveur, sur le contrat de déneigement de M. Gilles Bouchard.

nouvelle loi emprunt — Le 15/2/78, la Commission Municipale de Québec, avise qu'elle n'approuvera d'emprunts temporaires pour les Municipalités que si elle détient la preuve confirmant la ou les subventions et

que la Municipalité a décrété, par règlement, les travaux faisant l'objet de la demande d'emprunt.

Société Cancer Don

Le 17/2/78, La Société Canadienne de la Croix-Rouge sollicite l'appui financier de la Municipalité.

Comptes Ministère Affaires Municipales lettres Patentes

Le 17/2/78, le Ministère Des Affaires Municipales, par M. Jean Comtois,directeur du Service des Structures Municipales, fait parvenir un compte de $75.00pour la préparation des lettres patentes constituant la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Chambre de Commerce

Le 13/2/78, la Chambre de Commerce de la Province de Québec demande de fournir une liste des détenteurs de permis de commerçant, afin d'établir une telle organisation à Pointe-du-Lac.

Le 16/2/78 les Immeubles Vidéo Inc demandent des informations au sujet de lots vacants (terres, fermes, fermettes).

Ave René Requête Lumières de rues

Le 21/2/78, Requête de 6 résidants de l'Avenue René demandant l'obtention de lumières dans leur rue.

Rencontre Déziel Beaulieu

Le 27/2/78, Déziel et Beaulieu Construction demande de rencontrer le conseil municipal afin de discuter de leur projet d'ouverture de rue.

Cotisation affaires Sociale

Le 21/2/78, le Ministère Des Affaires Sociales, Direction Générale de l'Administration interne, avise que le montant pour l'Assistance Sociale 1978 sera de $1,000.00 pour le secteur Village.

Développement Juneau Acceptation

Le 23/2/78, les Services de Protection de l'Environnement du Québec, autorisent les travaux décrits aux plans 7108, feuilles 1 à 6 inclusivement des Consultants Pluritec, pour le projet de développement de M. Philippe Juneau.

Colloque sur affichage

L'Association Canadienne d'Urbanisme québec et le Conseil des Service d'Affichage Publicitaire du Québec organise un colloque sur la communication visuelle extérieure.

Droit Passage p-191, p-192

M. Philippe Juneau retourne, dûment signé, les copies de l'entente intervenue entre lui et la Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse, relativement à un droit de passage sur les lots P-191 et P-192, pour l'établissement d'une piste de ski de fond et de raquettes pour l'année 1978. Une copie de sa police d'assurance est également jointe.

INITIALES du MAIRE
14
INITIALES du SEC-TRES

RESOLUTIONS:

journée étude modif code mun 21/78

Considérant que le Ministère Des Affaires Municipales du Québec, organise des sessions d'information sur les modifications apportées au Code Municipal, par l'adoption récentes de lois,

En Conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Denis Houle, d'autoriser le sec-trés et/ou son adjoint à assister à l'une de ces sessions et à défrayer les dépenses occasionnées.
Adopté.

Rencontre Village Yamachiche

Suite à la demande du Village de Yamachiche de rencontrer le Conseil Municipal afin de discuter d'un puit d'aqueduc dans le 6 ième Rang, et suite à la fusion récente des municipalités de Pointe-du-Lac, les membres du Conseil sont unanimes à aviser cette municipalité que cette rencontre devra avoir lieu avec le nouveau conseil de Pointe-du-Lac, soit après le 9 Avril 1978.

Transport Créance Gilles Bouchard 22/78

Considérant que M. Gilles Bouchard demande un transport de créance en faveur de la Banque Canadienne Nationale,

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, d'accepter le transport de créance, au montant de $500.00, que M. Gilles Bouchard a signé en faveur de la Banque Canadienne Nationale, Boul Jean XXlll à Trois-Rivières Ouest, sur ses Contrats de déneigement pour la Municipalité.
Adopté.

Chambre de Commerce rejetée 23/78

Considérant la demande de la Chambre de Commerce,

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau que la Municipalité ne fournisse pas à la Chambre de Commerce la liste des commerçants de la Municipalité.

Il est contreproposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Michel Laperrière, que la Municipalité fournisse à la Chambre de Commerce la liste des commerçants de la Municipalité.

Le vote est demandé sur cette contreproposition. 9 sont en faveur.
Adopté.

Rencontre Déziel Beaulieu

Suite à la lettre de Déziel & Beaulieu, demandant une rencontre avec le conseil Municipal, les membres du Conseil sont unanimes à maintenir les normes, règlements, résolutions ou autres déjà adoptés. Si cette rencontre demeure nécessaire elle devra avoir lieu à 7:00 hres a.m., avant une prochaine assemblée. M. Beaulieu

devra en être aviser.

Comité de fusion

M. Robert Parenteau, secrétaire du comité de fusion, remet au Conseil l'organigramme du personnel, tel que suggéré par le dit comité.

Nomination firme comptable

Considérant que pour le bonne marche de la nouvelle Municipalité de Pointe-du-Lac il est préférable de retenir les services d'une firme comptable,

24/78

En Conséquence, il est proposé par M. Réal Veillette, résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de retenir les services de la Firme De Cotret St-Arnaud et Ass, pour voir et aider à mettre sur pieds la comptabilité de la nouvelle Municipalité de Pointe-du-Lac, pour l'année 1978.
Adopté.

PERMIS DE CONSTRUCTION:

25/78

Il est proposé par M. Réal Veillette, appuyé par M. Robert Parenteau, d'ajourner la présente assemblée pour 5 minutes.
Adopté.
Les cinq minutes s'étant écoulées, l'assemblée reprend.

permis de construction

Considérant les demandes de permis de construction,

26/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Réal Veillette d'accepter les permis suivants:

M. Daniel St Cyr	maison	Ave René	lot P-257
Place De Tonnancourt	maison	Ave Ls-Hébert	lot 263-27
Place De Tonnancourt	maison	Ave Ls-Hébert	lot 263-28
Place De Tonnancourt	maison	Ave Champlain	lot 261-31

27/78

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix d'accepter le permis suivant:.
M. Jacques Gonnin Rénovation lot P-54
Adopté.

Avis de motion

28/78

Il est proposé par M. Denis Houle de donner un avis de motion de la présentation à une séance ultérieure, des règlements suivants:

Règlement #2 Concernant les réseaux d'aqueduc de la Municipalité
Règlement #10 Concernant la cueillette des ordures ménagères
Règlement #11 Concernant les noms des rues et numéro civiques
règlement #12 Concernant la durée du mandat du maire et des conseillers et leur rénumération
règlement #13 Concernant la municipalisation du service de Protection contre l'incendie

Règlement # 14 Concernant l'éclairage de rue.

M. Paul Charbonnea demande des explications au sujet du projet de règlement concernant la cueillette des ordures ménagères pour les commerces, ainsi que des explications au sujet du projet de développement de Beaulieu & Déziel.

Question Charbonneau

Tessier

M. Fernand Tessier demande s'il y aurait possibilité d'établir une taxe ou licence d'affaire pour les commerçants. Il demande également de faire des repré sentations auprès de la Commission Scolaire Chavigny afin de savoir comment elle traitera la nouvelle évaluation pour son imposition 1978-79.

L'Ordre du jour étant épuisé, la présente assemblée est levée.

Jacques Légaré — Jean-Bte Pothier

PRESIDENT, MAIRE — SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée du 13/3/78

Séance régulière des membres du Conseil provisoire de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 13 Mars 1978 et à laquelle sont présents Messieurs: Les Conseillers Raymond Lamothe, Denis Houle, Conrad Carbonneau, Jacques Bourque, Robert Parenteau, Réal Veillette, Jules Levasseur, Jean-Jacques Lacroix, Michel Laperrière, Marc Simard, Hervé Gauthier, Jean-Pierre Benoit, M. le Maire Clément Beaudry, sous la présidence de M. le Maire Jean-Jacques Légaré, formant quorum.

Le sec-trés Jean-Baptiste Pothier, le sec-trés-adj M. Martial Beaudry et M. Marcel Crête sont aussi présents.

Après la récitation de la prière M. le Maire constate le quorum. M. le Maire de mande si les membres du Conseil ont pris connaissance des minutes du procès verbal de l'assemblée tenue le 27 Février 1978, et dont copies leurs furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

CORRECTION AU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 27 FEVRIER 1978

Résolution #30/78: Remplacer les mots: " Il est contreproposé" par " un amendement est proposé"

Et remplacer les mots: " le vote étant pris sur cette contre-proposition" par " le vote étant pris sur cet amendement"

INITIALES du MAIRE 17 INITIALES du SEC.-TRÉS

29/78 Il est proposé par M. le Conseiller Denis Houle et appuyé par M. le conseiller Jules Levasseur et résolu à l'unanimité d'accepter tel que corrigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 27 Février 1978. Le dit procès verbal est signé et initialé par M. le Maire, Jean-Jacques Légaré et le sec-trés.
Adopté.

30/78 Il est proposé par M. le Conseiller Réal Veillette et appuyé par M. le Conseiller Jean-Pierre Benoit d'accepter l'Ordre du jour tel que présenté.
Adopté.

CORRESPONCANDE:

M.A.M. accusé réception demande subv fusion — En date du 2 Mars 1978, le Ministère des Affaires Municipales accuse réception de la résolution demandant une aide financière suite à la fusion des municipalités de Pointe-du-Lac.

Picotte Limite vitesse Ste-Marguerite — Le 7 Mars 1978, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre adressée à M. Jean-Luc Savard, Chef de Service de la circulation, relativement à la demande de la Municipalité de faire diminuer à 30 milles/heure, la limite de vitesse sur le Chemin Ste-Marguerite, à l'approche de l'Hotel de Ville.

Remerciement A.P.I. — Le 13 Mars 1978, l'Association de Prévention des Incendies de Pointe-du-Lac, remercie les conseils municipaux de leur collaboration et de leur appui financier.

Bell Canada Plan Ave Côté — Le 7 Mars 1978, Bell Canada soumet un plan pour l'installation de cables téléphoniques dans l'Avenue Côté.

Journée étude mauvaise herbe — Le 8 Mars 1978, le Ministère de l'Agriculture invite les secrétaires-trésoriers des municipalités et/ ou leurs inspecteurs à assister à une journée d'étude à Louiseville sur les implications de la loi des abus préjudiciables à l'agriculture: mauvais herbe.

A.Q.T.E. congrès annuel — L'Association Québécoise des Technique de l'Eau, fait les invitations pour son congrès annuel.

Loisirs Pte-du-Lac Mémoire — Les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, présentent un mémoire sur leurs activités et leurs objectifs présents et futurs.

RESOLUTIONS:

Bell Canada Ave Côté — Considérant la demande de Bell Canada, dossier 314818,

31/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, d'autoriser le Compagnie Bell Canada à accomplir les travaux ci-haut décrits.

32/78

INITIALES du MAIRE

INITIALES du SEC.-TRÉS.

Il est proposé par M. Réal Veillette, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, d'autoriser M. Marcel Crête à assister à la journée d'étude sur la loi des abus préjudiciables à l'agriculture, le 14 mars 1978, et de défrayer les dépenses encourues. M. Marcel Crête devra faire un rapport de cette journée.
Adopté.

Congrès A.Q.T.E.

Suite à l'invitation de l'Association Québecoise des Technique de l'Eau à son congrès annuel, le secrétaire-trésorier devra s'informer si ce congrès remplace le congrès régional tenu à chaque automne.

Le secrétaire-trésorier soumet la liste des comptes à payer.

COMPTES AU FOLIO 612:

Chèques no	1	Martial Beaudry	Salaire 27/2/ au 11/3/78	330.63
	2	Martial Beaudry	" 13/3 au 25/3/78	330.63
	3	Hélène Leclerc	" 27/2 au 11/3/78	191.16
	4	Hélène Leclerc	" 13/3 au 25/3/78	191.16
	5	J-Baptiste Pothier	" mars 1978	1,068.25
	6	Marcel Crête	" 27/2 au 4/3/78	185.26
	7	Marcel Crête	" 6/3 au 11/3/78	185.26
	8	Marcel Crête	" 13/3 au 18/3/78	185.26
	9	Marcel Crête	" 20/3 au 25/3/78	185.26
	10	Céline Beaudry	" 27/2 au 4/3/78	116.33
	11	Céline Beaudry	" 6/3/ au 11/3/78	116.33
	12	Céline Beaudry	" 12/3 au 18/3/78	116.33
	13	Céline Beaudry	" 20/3 au 25/3/78	116.33
	14	Marcel Crête	Pompiers février 1978	75.00
	15	Rénald Légaré	" " "	15.00
	16	André Dugré	" " "	15.00
	17	Serge Allard	" " "	30.00
	18	Jean-Pierre Benoit	" " "	15.00
	19	Jean-Marc Guay	" " "	45.00
	20	Jean-Jacques Légaré	" " "	15.00
	21	Michel Lesmerises	" " "	45.00
	22	Réal Trahan	" " "	15.00
	23	Jean-Claude Turgeon	" " "	15.00
	24	Martial Beaudry	" " "	30.00
	25	Jean-Yves Pépin	" " "	45.00
	26	Luc Dugré	" " "	15.00
	27	Raymond Benoit	" " "	45.00
	28	Sylvio Dufresne	" " "	30.00
	29	Jacques Godon	" " "	45.00
	30	Marcel Guay	" " "	30.00

31	Normand Hélie	pompiers février 1978	15.00
32	Denis Lesmerises	" " "	45.00
33	Michel Thiffeault	Aqueduc février 1978	140.00
34	Henri Dugré	" " "	75.00
35	Gérard Biron	" " "	75.00
36	Clément Beaudry	frais de repré jan à mars	681.50
37	Robert Parenteau	frais de repré jan à mars	227.17
38	Jean-Jacques Lacroix	" " " " " "	227.17
39	Raymond Lamothe	" " " " " "	227.17
40	Conrad Carbonneau	" " " " " "	227.17
41	Hervé Gauthier	" " " " " "	227.17
42	Jules Levasseur	" " " " " "	227.17
43	Jean-Jacques Légaré	" " " Mars 1978	120.00
44	Jean-Pierre Benoit	" " " " "	40.00
45	Réal Veillette	" " " " "	40.00
46	Michel Laperrière	" " " " "	40.00
47	Jacques Bourque	" " " " "	40.00
48	Marc Simard	" " " " "	40.00
49	Denis Houle	" " " " "	40.00
50	Ministère Revenu Québec	impôt février 1978	643.21
51	Receveur Général Canada	" " "	266.53
52	Henri St-Pierre	huile ecole St-Joseph	392.55
53	Maurice Gauthier	" " "	139.00
54	Garage Pépin	incendie	124.40
55	Cap Fire Service Ltée	"	170.54
56	Pierre Thibeault Ltée	"	234.93
57	Imprimerie St-Joseph	papeterie	514.08
58	Papeterie Mauricienne	"	51.62
59	Claude Arbour Inc	"	301.07
60	Bell Canada	batisse 199.03 St-Joseph 19.61 incendie 18.26	236.90
61	Hydro-Québec	batisse	480.41
62	" "	vil 470.25 par 812.62	1,282.87
63	" "	a vil 582.74 a par 986.54 éclairage	1,569.28
64	Armand-Guy Messier	chemin hiver	340.88
65	Louis Dugré	" "	275.00
66	Gaétan Pagé	ménage Février 1978	100.00
67	Thomas Bellemare Fils	déneigement acompte	25,000.00
68	Caisse Pop (A. Thériault(	vidange février 1978 vil 861.00 par 1,898.00	2,759.00
69	Marcel F. Rivard	dépotoir Vil 44.80 par67.20	112.00
70	Bibliothèque Centrale Prêt	cotisation 1978	1,164.15
71	Louis-Georges Guilbert	travaux aqueduc	316.00
72	Aluminium Dufresne Inc	enseignes de rues	174.91
73	Quincaillerie Pte-du-Lac	matériaux	207.99
74	Martial Beaudry	frais de voyages	58.75

INITIALES du MAIRE

19

INITIALES du SEC.-TRÉS

75	Roger Gélinas	rue Cantin		275.00
76	Receveur Général Canada	timbres		60.00
77	Marcel Bergeron	divers		24.73
78	Société Canadienne Cancer	don		50.00
79	Société Canadienne Croix Rouge	don		50.00
80	Ministères Des Finances du Québec	lettre patente		75.00
81	Ministère Des Affaires Socailes	versement 1978 village		1,000.00
82	Corporation Municipale Cte St-Maurice			
		cotisation 78	vil 1,960.18	
			par 3,587.34	
		évaluation	vil 3,666.02	
			par 4,000.00	13,213.54

33/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé, par M. Réal Veillette, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

À l'avenir , ceux qui accompliront des travaux pour la Municipalité devront être avisé de produire des factures le plus détaillées possible.

34/78 gr inspecteur mauvaise herbe Il est proposé par M. Denis Houle, résolu unanimement de nommer M. Marcel Crête, grand inspecteur municipal et inspecteur des mauvaises herbes.
Adopté.

35/78 inspecteurs agraires Il est proposé par M. Réal Veillette, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, de nommer comme inspecteur agraires, les personnes suivantes: M. Georges Lesmerises, Henri Dugré, Philippe Pothier, et Roland Houle.

Le conseiller M. Réal Veillette demande un ajournement.

36/78 Permis de cons De retour à l'assemblée, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Benoit appuyé par le conseiller Robert Parenteau et résolu d'accorder des permis de construction à Messieurs Adélard Rouette (3) Michel Laperrière et Réjean Ouellette.

37/78 Rencontre Sec-trés Commission Scolaire Chavigny Il est proposé par M. Réal Veillette, appuyé par M. Denis Houle d'autoriser le sec-trés à prendre les informations auprès de la Commission Scolaire Chavigny à savoir: le taux de taxation 78-79 pour Pointe-du-Lac,

Considérant que nous avons un rôle d'évaluation nouvelle génération à 100% et à quelle date, les comptes de taxes seront expédiés et le sec-trés en fera rapport à une prochaine assemblée.
Adopté.

La nomination d'un conseiller juridique a été remis à une prochaine assemblée.

Etude par les membres du Conseil du règlement no 2 Réseau d'aqueduc.

M. Denis Beaubien demande des explications concernant son projet à savoir si il doit poser des tuyaux d'aqueduc de 8 pouces ou de 6 pouces.

Projet Beaubien

38/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix et appuyé par M. Denis Houle et résolu d'autoriser le sec-trés à faire parvenir la copie de la résolution adoptée par le Conseil Municipal de la Paroisse de Pointe-du-Lac à savoir que la Municipalité est prête à défrayer le coût de la différence entre le tuyau de 8 pouces et le tuyau de 6 pouces.

Présentation et lecture d'une requête signée par les résidants du Domaine Lac Des Pins à savoir qu'ils refusent le service de la ceuillette des ordures ménagères, cette requête est soumis pour étude par les membres du Conseil et sera remis à l'ordre du jour à une prochaine assemblée.

M. Paul Charbonneau présente un projet pour l'élimination des eaux usées, ce dit projet comprend un lac qui serait situé du côté Sud de la voie ferrée et pourrait desservir les résidants des rues environnantes. Le sec-trés devra prendre les informations suivantes

a) s'informer au Ministère de l'Environnement du fonctionnement et si c'est acceptable
b) avoir un estimé des coûts
c) Savoir s'il y a des terrains de disponible à cet effet
d) Savoir l'opinion des intéressés.

M. Raymond Benoit demande que l'on interdise de fumer lors de réunion dans la salle du Conseil.

L'Ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée.

Clément Beaudry
PRESIDENT, MAIRE

SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU LAC

INITIALES du MAIRE
22
INITIALES du SEC.-TRÉS.

SERMENT D'OFFICE

Je, Marcel Crête, soussigné de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé grand inspècteur municipal, de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à Pointe-du-Lac

Ce 22 jour de mars 1978 Signature: Marcel Crête
Inspecteur

Jean B te Pothier
secrétaire-trésorier

SERMENT D'OFFICE

Je, Philippe Pothier, soussigné de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé inspecteur agraire, de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à Pointe-du-Lac
Ce 28 jour de avril 1978 Signature: Philippe Pothier
Inspecteur

Jean B te Pothier
secrétaire-trésorier

SERMENT D'OFFICE

Je, Henri Dugré, soussigné de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé inspecteur agraire, de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à Pointe-du-Lac
Ce jour de 1978 Signature: Henri Dugré
Inspecteur

Martial Beaudry
secrétaire-trésorier-Adj.

SERMENT D'OFFICE

Je, Georges Lesmerises, soussigné de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé inspecteur agraire, de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à Pointe-du-Lac
Ce 31 jour de mars 1978 Signature: Georges Lesmerises
Inspecteur

Jean B te Pothier sec trés
secrétaire-trésorier

SERMENT D'OFFICE

Je, Roland Houle, soussigné de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé inspecteur agraire, de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

INITIALES du MAIRE ..... 23 ..... INITIALES du SEC.-TRÉS

Assermenté devant moi, à Pointe-du-Lac
Ce 4 jour de avril 1978 Signature: Roland Houle
Inspecteur

Jean B. Pothier
secrétaire-trésorier

Séance régulière 28/3/78

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des Membres du Conseil provisoire de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 28 Mars 1978, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Denis Houle, Conrad Carbonneau, Jacques Bourque, Robert Parenteau, Réal Veillette, Jules Levasseur, Jean-Jacques Lacroix, Hervé Gauthier, Jean-Pierre Benoit, M. le Maire Jean-Jacques Légaré, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le sec-trés M. Jean-Baptiste Pothier, le sec-trés-adj M. Martial Beaudry et M. Marcel Crête sont aussi présents.

Sont absents Messieurs les conseillers Marc Simard, Raymond Lamothe et Michel Laperrière.

Après la récitation de la prière, M. le Maire constate le quorum.

Le président de l'assemblée demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance des minutes du procès verbal de l'assemblée tenue le 13 Mars 1978, et dont copies leurs furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

39/78

Il est proposé par M. Réal Veillette, appuyé par M. Jules Levasseur, résolu unanimement, d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 13 mars 1978. Signé et initialé par M. le Maire Clément Beaudry et le sec-trés M. Jean-Baptiste Pothier. Adopté.

Pétitions

Pétition de M. Roch Boucher, ainsi que des propriétaires de la Rue Boucher, relativement à un prolongement de la dite rue.

Pétition des propriétaires, résidants et/ ou usagers des Rangs Acadie et St-Joseph, relativement à la rénovation du pavage desdits rangs.

40/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Réal Veillette, résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présentée.
Adoptée.

CORRESPONDANCE:

Office de la langue française

20/3/78- L'Office de la Langue Française avise que les municipalités sont assujettis aux dispositions de la loi 101, et qu'elles devront soumettre avant le 31 Décembre 1978, un rapport comprenant une analuse de sa situation linguistique et un exposé des mesures déjà prises ou envisagées pour se conformer à la Charte. Un formulaire sera expédié pour aider à la confection de ce rapport.

Symposium Plein Air

17/3/78- La Fédération Québéçoise du Plein Air organise un symposium sur le Plein Air, les 26-27-28-29- Avril 1978, à Montréal. Le coût de participation est de $40.00/ personne.

Acceptation travaux lot 67

17/3/78- Les Services de Protection de l'Environnement du Québec autorisent les travaux décrits aux plans numéro 78/01/1, préparé par M. Pierre Lacoursière, ingénieur-conseil, pour la Cie Gélinas Durand et Vaillancourt Inc, lot 67.

Subvention Fusion

3/3/78- Le Ministère Des Affaires Municipales, M. Guy Tardif avise que suite à la fusion, la nouvelle municipalité de Pointe-du-Lac, recevra une subvention minimum de $15.00 per capita,payable en cinq versement annuels consécutifs, et que si de nouveaux barèmes sont adoptés la municipalité les obtiendra en surplus.

Projet Beaubien

Après avoir pris informations auprès de Service de Protection de l'Environnement du Québec, soit à M. Rosaire Fontaine Ing, et auprès de la Firme Pluritec, le sec-trés mentionne que M. Fontaine doit soumettre par écrit, la position de son ministère face à ce projet.

Projet Charbonneau égoût (lac)

Selon les informations obtenues du Service de Protection de l'Environnement du Québec, division Trois-Rivières, par M. Jean-Claude Déry, Ing, et de la Firme Pluritec, par M. Romuald Lemay Ing,

lesquèls mentionnent qu'il est impossible de penser à la création d'un lac pour l'épuration des eaux usées, dans le secteur Est de la Municipalité, soit près des limites de la Ville de Trois-Rivières Ouest, à cause de la proximité de développement domiciliaire.

RESOLUTIONS:

Considérant que M. Paul Charbonneau a soumis un projet pour la confection d'un lac servant à l'épuration des eaux usées des secteurs domiciliaires sur le Chemin Ste-Marguerite, coté Nord-Est de la Municipalité,

Considérant que ce lac serait situé du coté Sud de la Voie ferrée, soit sur le ou les lots 7 et 9,

41/78 En Conséquence, il est proposé par M. Jacques Bourque, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement de demander aux Services de Protection de l'Environnement du Québec, de confirmer par écrit si la création d'un tel lac peut être acceptable quant à son fonctionnement et à sa situation.
Adopté.

Taxes scolaires 1978-79

Le sec-trés ayant rencontré les autorités de la Commission Scolaire Chavigny, il mentionne que pour le moment ceux-xi ne peuvent donner aucune information sur le taux de taxation pour l'année 1978-79, et ce, tant que le budget Provincial ne sera pas adopté.

42/78 En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. Réal Veillette, résolu unanimement, d'autoriser le sec-trés à se tenir au courant des derniers développements dans ce domaine, et d'en faire rapport au Conseil.
Adopté.

Lac Des Pins Vidange

Considérant que les propriétaires, résidants saisonniers, du Lac Des Pins demandent par requête, a être exclus du service de la cueillette des ordures ménagères,

Considérant que nombre de problèmes viennent du fait qu'il existe des secteurs privés où la Municipalité ne peut donner les services, dont l'entretien des chemins et autres services.

43/78 En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement, de s'en tenir au règlement établi pour le moment, mais que plus tard, une étude globale soit faite pour solutionner les problèmes des secteurs privés.
Adopté.

Prolongement Rue Boucher

Considérant que M. Roch Boucher demande l'autorisation d'un prolongement de la rue Boucher, sur une distance de 460 pieds.,

INITIALES du MAIRE
26
INITIALES du SEC.-TRÉS.

Considérant que tous les propriétaires établi sur la Rue Boucher mentionnent par requête, en date du 6 Mars 1978, qu'ils n' ont pas de problèmes avec leur installation septique,

Considérant qu'en date du 9 Février 1978, les Services de Protection de l'Environnement du Québec, M.A. Chamberland, Ingénieur, refuse le projet de prolongement de la Rue Boucher,

44/78 En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement de demander au Service de Protection de l'Environnement du Québec, M.A. Chamberland, Ing, en lui faisant parvenir copie de sa lettre du 9 Février 1978, les noms des inspecteurs ainsi que le contenu du rapport mentionné dans celle-ci, de demander des explications plus précises sur ce refus et de faire parvenir au Ministère concerné une copie de la requête signée par les propriétaires résidants de la Rue Boucher.
Adopté.

Demande permis construction P. Dubois lot 199

M. Pierre Dubois demande un permis de construction sur un terrain, formé des lots 199-8 199-12, 198-1.

Un ajournement de cinq minutes est demandé.

De retour à l'assemblée et après étude et discussion sur la demande de M. Dubois,

Considérant que la présente désignation au contrat ne comprend pas une façade minimum de 60 pieds de largeur sur le Che Ste-Marguerite,

Considérant que des renseignements ont été demandé au Service de Protection de l'Environnement du Québec,

La présente demande de permis de construction de M. Dubois est refusé.

Rôle d'évaluation

Considérant que les rôles d'évaluation nouvelle génération sont la responsabilité du conseil de Comté,

Considérant que le conseil de comté a conclu une entente avec Evaluation St-Maurice Inc, pour la confection des rôles de la Municipalité de Pointe-du-Lac,

Considérant que les dits rôles sont la propriété de la Municipalité de Pointe-du-Lac

Considérant que le coût de ces rôles est entièrement à la charge de la Municipalité de Pointe-du-Lac

Considérant que la Municipalité n'a pas encore été informer de l'acceptation de ce travail par le Ministère

Considérant que certaines informations reçues jusqu'ici permettre de croire que nous payons trop cher pour ce travail

45/78

En Conséquence il est proposé par M. Jean-Jacques Légaré, appuyé par M. Denis Houle de demander au conseil de Comté de s'informer afin de connaître les raisons qui retarde l'acceptation de ces rôles par le Ministère; de rediscuter avec les intéressé le coût de ce travail, et de nous, faire connaître les résultats de ces démarches.

INITIALES du MAIRE 27 CB INITIALES du SEC.-TRES.

Rénovation Rg Acadie et St-Joseph

Considérant une requete, datée du 12 Octobre 1977, présentée ce jour par les propriétaires et résidants des rangs Acadie et St-Joseph de Pointe-du-Lac,

Considérant que l'objet de cette requête est la rénovation et/ ou la pose de revêtement bitumineux dans ces chemins,

46/78

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement, de demander au Ministère des Transports du Québec, la rénovation des Rangs Acadie et St-Joseph.

Adopté.

Copie à : M. Yves Duhaime, député Comté St-Maurice
M. Yvon Picotte, député Comté Maskinongé
M. Jean-Pierre Jolivet, député Comté Laviolette
M. Denis Vaugeois, député Trois-Rivières
M. Guy Bourelle, Ing, Directeur Régional, Région 04
M. Richard Lamontagne, Ing, Chef du District

PERIODE DE QUESTIONS:

Certains propriétaires du Lac Des Pins demandent des renseignements au sujet de leur secteur.

L'Ordre du jour étant épuisé.

47/78

Il est proposé par M. Jacques Bourque, résolu unanimement de lever la présente assemblée.

Adopté.

Clément Beaudry
PRESIDENT, MAIRE

Jean B.E. Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Mise en nomination 2/4/78

Assemblée publique des électeurs de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 2 Avril 1978, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, de midi à deux (2) heures p.m.

heure normale de l'Est.

Je, Jean-Baptiste Pothier, agissant à titre de président d'élection et ayant à mes cotés M. Martial Beaudry agissant à titre de secrétaire d'élection.

Je déclare, solonnellement ouverte, la mise en nomination pour la formation d'un nouveau conseil au complet, soit la nomination d'un Maire et de six (6) conseillers,

Le terme d'office des élus municipaux étant expiré avec l'émission des lettres patentes, en date du 11 Février 1978, décrétant la fusion des Municipalités de Pointe-du-Lac en une seule municipalité.

Les nominations devront être faites par écrit au président d'élection en mentionnant le nom et prénom, adresse et occupation, du candidat ainsi que le nom ou le numéro du siège pour lequel il se présente, ainsi que la signature d'un proposeur et d'un secondeur, éligible à cette fin, pour chaque candidat.

Ont été mis un nomination:

À la Mairie: M. Clément Beaudry, Gérant de Département
Proposeur: M. Gérard Biron
Secondeur: M. Gérard Pagé

M. Jean-Jacques Légaré, Contracteur
Proposeur: M. Marcel Boisvert
Secondeur: M. Philippe Garceau

Au siège no 1 : - M. Georges-Henri Denoncourt, Producteur-laitier
Proposeur: M. Denis Lesmerises
Secondeur: M. Philippe Garceau
- M. Robert Parenteau, Professeur
Proposeur: M. Jean-Pierre Godin
Secondeur: M. Léo Black

Au siège no 2 : - M. Jean-Jacques Lacroix, Professeur
Proposeur: M. Raymond Dorval
Secondeur: M. Guy Gauthier

Au siège no 3 : - M. Marcel Bergeron, Marchand
Proposeur: M. Marcel Boisvert
Secondeur: M. Luc Dugré
- M. Conrad Carbonneau, Garagiste
Proposeur: M.Maurice Jacob
Secondeur: M. Maurice Lapointe
- M. Serge Drainville, Commis de bureau
Proposeur: M. Jean Brousseau
Secondeur: M. Paul Lesieur

Au siège no 4 : - M. Jean-Pierre Benoit, ouvrier
Proposeur: M. Rénald Légaré
Secondeur: M. René-Pierre Paquin
- M. Jean-Claude Duchesne, menuisier
Proposeur: M. Claude Paquin
Secondeur: M. François Benoit
- M. Réal Veillette, Assistant-Gérant de Département
Proposeur: M. Normand Dupont
Secondeur: Mme Fernande Lesmerises

Au siège no 5 : - M. Philippe Juneau, Homme d'Affaires
Proposeur: M. Paul Proulx
Secondeur: M. Viateur Pépin
- M. Denis Houle, Commerçant
Proposeur: M. Jacques Milot
Secondeur: M. Jean-Louis Maurais

Au siège no 6 : - M. Jacques Bourque, Contre-maître
Proposeur: M. Raymond Benoit
Secondeur: M. Marcel Bergeron
- M. Ernest Hamelin, Travailleur-social
Proposeur: M. Michel Lesmerises
Secondeur: M. François Bournival
- M. Jules Levasseur, Cultivateur
Proposeur: M. Rémi Rivard
Secondeur: M. Georges Descoteaux

INITIALES du MAIRE
29
INITIALES du SEC.-TRÉS

Considérant que le délai fixé, pour la présentation des candidats, est écoulé,

Considérant qu'il y a, en nomination, plus d'un candidat aux sièges: de la mairie, au siège no 1,3,4,5,6,

A titre de président d'élection, je déclare qu'il y aura votation à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, dimanche le 9 Avril 1978. Les bureaux de votation seront ouverts de huit (8) heures a. m. à six (6) heures p.m., haure normale de l'Est, pour élire un (1) maire et cinq (5) conseillers, soit aux sièges no un (1), trois (3), quatre (4), cinq (5) et six (6).

Considérant qu'au siège numéro deux (2), un seul candidat a été mis en nomination, soit M. Jean-Jacques Lacroix,

En Conséquence, à titre de président d'élection, je déclare M. Jean-Jacques Lacroix, élu par acclamation comme conseiller de la Municipalité de Pointe-du-Lac au siège numéro deux (2).

PRÉSIDENT D ELECTION

SECRETAIRE D ELECTION

- - - - - - - - - - - - - - - -

INITIALES du MAIRE
30
INITIALES du SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Je, soussigné, Jean-Baptiste Pothier, président-d'élection, j'accuse réception de la démission écrite en date du 2 Avril 1978 de M. Jacques Bourque comme candidat au siège de conseiller no six (6) de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Signé à la Pointe-du-Lac
Ce 3 Avril 1978

Jean Bte Pothier
PRÉSIDENT D'ELECTION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Election à la Mairie et aux sièges numéros,1,3,4,5 et 6, tenue à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 9 Avril 1978.

Douze (12) bureaux de votation sont installés.

Vice-président:	M. Gérard Biron	Greffier:	Mme Jacqueline Gélinas
	M. Maurice Gauthier		Mlle Jeannine Garceau
	M. Gilbert Charette		Mme Lucille Blais
	M. Frédéric Richard		Mme Bruno Gauthier
	M. Gaston Bournival		Mme Claude Carpentier
	M. Denis Ferron		Mme Jean-Louis Ganthier
	M. Yvon Rouette		Mme Suzanne Pépin
	M. Arthur Vincent		Mme Gisèle Marcotte
	M. Réjean Hubert		Mme Lise Brunelle
	M. André Biron		Mme Normand Dupont
	M. ,René St-Louis		Mme Guy Boisvert
	M. Robert Désilets		Mme Réjean Montour

M. Marcel Crête et M. Léopold Bergevin agissent à titre d'agent de la paix.

Mlle Hélène Leclerc, Mme Lise Messier et Mme Céline L. Beaudry agissent comme vérificatrice à l'entrée.

Toutes les personnes ci-haut mentionnées ont été assermenté.

Je, Jean-Baptiste Pothier,secrétaire-trésorier, de cette Municipalité, j'agit à titre de Président de cette élection, et M. Martial Beaudry,secrétaire-trésorier-adjoint, agit à titre de secrétaire d'élection.

La votation à lieu de 8 heures a.m. à 6 heures p.m., heure normale de l'Est.

Le résultat du scrution est celui-ci:

A la Mairie: M. Beaudry Clément a reçu 1133 votes
M. Légaré Jean-Jacques a reçu 911 votes
87 bulletins ont été rejetés
Donc, majorité à M. Beaudry Clément de 222 votes, celui-ci est élu au titre de Maire.

Au siège no 1: M. Denoncourt Georges Henri a reçu 999 votes
M. Parenteau Robert a reçu 1010 votes
122 bulletins ont été rejetés

Suite à un recomptage judiciaire demandé par M. Georges-Henri Denoncourt, lequel a été tenu au Palais de Justice de Trois-Rivières le 17 Avril 1978, le résultat, de la Cour Provinciale du District de Trois-Rivières, portant le numéro 400-19-000382-78 est le suivant
M. Georges-Henri Denoncourt 1008 votes
M. Robert Parenteau 1020 votes
104 Bulletins ont été rejetés
Donc, majorité à M. Parenteau Robert de 12 votes, celui-ci est élu au titre de Conseillller au siège no 1.

Au siège no 3: M. Bergeron Marcel a reçu 523 votes
M. Carbonneau Conrad a reçu 1119 votes
M. Drainville Serge a reçu 369 votes
121 bulletins ont été rejetés
Donc, majorité à M. Carbonneau Conrad de 596 votes, celui-ci est élu au titre de Conseiller au siège no 3.

Au siège no 4: M. Benoit Jean-Pierre a reçu 876 votes
M. Duchesne Jean-Claude à reçu 285 votes
M. Veillette Réal a reçu 854 votes
116 bulletins ont été rejetés
Donc, majorité à M. Benoit Jean-Pierre de 22 votes, celui-ci est élu au titre de Conseiller au siège no 4.

Au siège no 5: M. Houle Denis a reçu 1058 votes
M. Juneau Philippe a reçu 955 votes
117 bulletins ont été rejetés
Donc, majorité à M. Houle Denis de 103 votes, celui-ci est élu au titre de Conseiller au siège no 5.

Au siège no 6: M. Hamelin Ernest a reçu 896 votes
M. Levasseur Jules a reçu 1107 votes
129 bulletins ont été rejetés
Donc, majorité à M. Levasseur Jules de 211 votes, celui-ci est élu au titre de Conseiller au siège no 6.

INITIALES du MAIRE
32
INITIALES du SEC-TRES

Au siège no 2: M. Lacroix Jean-Jacques a été élu par acclamation lors de la mise en nomination du 2 Avril 1978.

Je certifie sous mon serment d'office, que le rapport ci-haut mentionné est exact, et qu'aucun électeur n'a été volontairement omis ou autorisé à voter frauduleusement. Tous les avis publics requis par la Loi ont été donné.

En quoi de foi je donne ce présent certificat, à la Pointe-du-Lac ce 18 ième jour d'avril 1978.

Jean Bte Pothier — PRESIDENT ELECTION

Martial Beaudry — SECRETAIRE ELECTION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE*DU*LAC

La séance régulière du 10 Avril 1978, n'a pas eu lieu, considérant que suite à la mise en nomination du 2 Avril 1978 et à l'élection du 9 Avril 1978, le président d'élection n'a pas déclaré élu les membres du Conseil.

Jean Bte Pothier
Secrétaire-trésorier

SERMENT D'OFFICE

Je, M. Clément Beaudry, de Pointe-du-Lac, ayant été élu Maire de cette Municipalité, lors de l'élection tenue le 9 Avril 1978, je jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jùgement et de ma capacité.
Aisni que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi, à la Pointe-du-Lac ce

Clément Beaudry — Maire

Jean Bte Pothier — Sec-trés

Je, M. Jean-Jacques Lacroix, de Pointe-du-Lac, ayant été élu conseiller, au siège no 2, lors de la mise en nomination tenue le 2 Avril 1978, réélu par acclamation, je jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi, à la Pointe-du-Lac, ce

Jean Jacques Lacroix — Conseiller

Jean Bte Pothier — Sec-trés

Je, M. Robert Parenteau, de Pointe-du-Lac, ayant été élu Conseiller de cette Municipalité, au siège no 1, lors de l'élection tenue le 9 Avril 1978, je jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac, ce

INITIALES du MAIRE
33
INITIALES du SEC.-TRES

Robert Parenteau
Conseiller

Jean Bte Pothier
sec-trés

Je, M. Conrad Carbonneau, de Pointe-du-Lac, ayant été élu Conseiller de cette Municipalité, au siège no 3, lors de l'élection tenue le 9 Avril 1978, je jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac, ce

Conrad Carbonneau
Conseiller

Jean Bte Pothier
sec-trés

Je, M. Jean-Pierre Benoit, de Pointe-du-Lac, ayant été élu Conseiller de cette Municipalité, au siège no 4, lors de l'élection tenue le 9 Avril 1978, je jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac, ce

Jean-Pierre Benoit
Conseiller

Jean Bte Pothier
sec-trés

Je, M. Denis Houle, de Pointe-du-Lac, ayant été élu Conseiller de cette Municipalité, au siège no 5, lors de l'élection tenue le 9 Avril 1978, je jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté de vant moi à la Pointe-du-Lac, ce

Denis Houle
Conseiller

Jean Bte Pothier
Sec-trés

INITIALES du MAIRE 34 INITIALES du SEC.-TRES.

Je, M. Jules Levasseur, de Pointe-du-Lac, ayant été élu Conseiller de cette Municipalité, au siège no 6, lors de l'élection tenue le 9 Avril 1978, je jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac, ce

Jules Levasseur
Conseiller

Jean B. Pothier
sec-trés

- -

Séance Spéciale
20/4/78

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, de Pointe-du-Lac, le 20 Avril 1978, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers, Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. Le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Conseil a été assermenté avant le début de l'assemblée.

Le sec-trés M. Jean-Baptiste Pothier, le sec-trés-adjoint M. Martial Beaudry et le grand-inspecteur M. Marcel Crête sont présents.

M. le conseiller M. Denis Houle est absent.

Le quorum étant constaté, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 28 Mars 1978 et dont copies leur furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

48/78 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 28 Mars 1978. Signé et initialé par M. le Maire Clément Beaudry et le sec-trés M. Jean-Baptiste Pothier.
Adopté.

Considérant que l'avis de convocation de la présente assemblée a été distribuée de main à main à chacun des membres du Conseil en date du 17 Avril 1978,

Considérant que l'ordre du jour était jointe à l'avis de convocation,

49/78 En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adopté.

M. Marcel Crête, grand-inspecteur municipal, fait rapport de l'état des rues et chemins à certains endroits, ainsi que des travaux qui ont été accompli dans certaines rues.

INITIALES du MAIRE 85 INITIALES du SEC.-TRÉS

Considérant qu'il y a accumulation d'eau près de la propriété de M. Claude Bayette, 600 Baie-Jolie,

50/78 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, de demander au Ministère Des Transports de voir la possibilité de débloquer le ponceau traversant la route 138, face à la propriété sise au 580 Baie-Jolie, et de creuser le fossé le long de cette même route.
Adopté.

COMPTES AU FOLIO 612

chèque no	83	Caisse Pop A. Thériault	Vidange Mars	2,759.00
	84	Marcel F. Rivard	dépotoir	112.00
	85	Marcel Crête	salaire 37 mars au 1 avril	185.26
	86	Marcel Crête	3 avril au 8 avril	185.26
	87	Marcel Crête	" 10 avril au 15 avril	185.26
	88	Marcel Crête	" 17 avril au 22 avril	185.26
	89	Marcel Crête	" 24 avril au 29 avril	185.26
	90	Céline L. Beaudry	" 27 mars au 1 avril	116.33
	91	Céline L. Beaudry	" 3 avril au 8 avril	116.33
	92	Céline L. Beaudry	" 10 Avril au 15 avril	116.33
	93	Céline L. Beaudry	" 17 avril au 22 avril	116.33
	94	Céline L. Beaudry	" 24 avril au 29 avril	116.33
	95	Martial Beaudry	" 27 mars au 8 avril	330.63
	96	Martial Beaudry	" 10 avril au 22 avril	330.63
	97	Hélène Leclerc	" 27 mars au 8 avril	191.16
	98	Hélène Leclerc	" 10 avril au 22 avril	191.16
	99	Jean-Baptiste Pothier	" Avril 1978	1,068.25
	100	Michel Thiffeault	mars station 26 fév au 12 mars	70.00
	101	Henri Dugré	mars station pompage	75.00
	102	Gérard Biron	" " "	75.00
	103	Ministère Revenu Québec	impôt mars 1978	612.61
	104	Receveur Général Canada	" " "	393.12
	105	Gaétan Pagé	ménage mars	100.00
	106	Michel Thiffeault	13 mars au 1 avril	120.00
	107	Michel Thiffeaulr	2 avril au 15 avril	70.00
	108	Hydro-Québec	Hotel de Ville	514.05
	109	Hydro Québec	station pompage	718.16
	110	Hydro québec	lumières de rues	1,913.81
	111	Bell Canada	St-Joseph Bureau Incendie	227.98
	112	Martial Beaudry	pompiers	30.00
	113	Jean-Yves Pépin	"	45.00
	114	Jean-Marc Guay	"	45.00

115	Réal Trahan	pompier	15.00
116	Raymond Benoit	"	30.00
117	Jacques Godon	"	15.00
118	Marcel Guay	"	30.00
119	Normand Hélie	"	45.00
120	Rénald Légaré	"	30.00
121	André Dugré	"	15.00
122	Jean-Claude Turgeon	"	30.00
123	Sylvio Dufresne	"	15.00
124	Serge Allard	"	30.00
125	Michel Lesmerises	"	30.00
126	Denis Lesmerises	"	30.00
127	Marcel Crête	"	75.00
128	annuler		
129	Marcel Bergeron	Divers	64.62
130	Louis Dugré	Rte Egout	132.00
131	Louis-Georges Guilbert	Entretien Rue Village	357.00
132	Henri St-Pierre	Ecole St-Joseph	248.35
133	Réal Trahan	Divers	17.02
134	Bicarats Inc	café	118.90
135	Receveur Général Canada	licence radio	26.00
136	Commission Acc Travail		3,743.47
137	Armand-Guy Messier	sable	686.00
138	Paul-Emile Montour		60.00
139	Jean-Marie Coulombe		74.16
140	J.B.Lanouette	bond assurance groupe	104.00
141	Receveur Général Canada	timbres	193.00
142	Corporation sec Municipaux	cotisation du sec et adjoint	160.00
143	Garage Pépin & Fils	Service incendie	35.11
144	Gérard Biron	Election	43.00
145	Maurice Gauthier	élection 43.00 voyage 37.00	80.00
146	Frédéric Richard	Election	43.00
147	Gaston Bournival	"	43.00
148	Denis Ferron	"	43.00
149	Yvon Rouette	"	43.00
150	Arthur Vincent	"	43.00
151	Réjean Hubert	"	43.00
152	André Biron	"	43.00
153	René St-Louis	"	43.00
154	Robert Désilets	"	43.00
155	Mme Jacqueline Gélinas	"	37.00
156	Mlle Jeannine Garceau	"	37.00
157	Mme Lucille Blais	"	37.00
158	Mme Bruno Gauthier	"	37.00
159	Mme Claude Carpentier	"	37.00
160	Mme Jean-Louis Gauthier	"	37.00
161	Mme Suzanne Pépin	"	37.00

162	Mme Gisèle Marcotte	Election	37.00
163	Mme Lise Brunelle	"	37.00
164	Mme Normand Dupont	"	37.00
165	Mme Guy Boisvert	"	37.00
166	Mme Réjean Montour	"	37.00
167	Mme Lise Messier	"	37.00
168	Mlle Carole Dugré	"	30.00
169	Marcel Crête	"	34.00
170	Léopold Bergevin	"	34.00
171	Mme Céline L. Beaudry	"	50.00
172	Hélène Leclerc	"	115.48
173	Martial Beaudry	Election divers	408.68
174	Jean-Baptiste Pothier	332.73 75.95 Elec 443.64 div 53.26 voy 44.	540.90
175	Claude Tousignant	Election	60.00
176	Sylvio Dufresne	Election	25.00
177	Elie Loyer	chemin hiver	110.00
178	Le Nouvelliste	avis public	63.25
179	Louis Dugré	BF 572.50 rue lord 194.00 rue Guilbert 197.00	963.50
180	Gilles Bouchard	BF 883.50 poste 180.	563.50
181	Gilles Bouchard et Banque Canadienne Nation		500.00
182	Imprimerie Dupont Enrg	Election	368.93
183	Receveur Général Canada	Circulaire Feu	52.50
184	Rodrigue Beaudry	station pompage	220.00
185	Gilbert Charette	Election	43.00

INITIALES du MAIRE

INITIALES du SEC-TRES

51/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau, secondé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612, à l'exception du chèque no 131 pour lequel le sec-trés devra obtenir plus d'informations.
Adopté.

52/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix d'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer les effets de commerce de la Municipalité, conjointement avec le sec-trés M. Jean-Baptiste Pothier ou le sec-trés-adjoint M. Martial Beaudry, et ce, pour les chèques à compter du 10 Avril 1978.

53/78 maire suppléant Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau de nommer le Conseiller au siège no 1 , M. Robert Parenteau, comme maire-suppléant pour le prochain terme.
Adopté.

Garage municipal

INITIALES du MAIRE
INITIALES du SEC.TRES

54/78

Considérant que la police d'assurance sur le garage municipal au 2000 Ste-Marguerite, apparait encore au nom de Lucienne et Françoise Rouette, comme 1 créanciers hypothécaire,

Considérant que cette hypothèque est reglé depuis longtemps,

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, résolu unanimement, d'autoriser le Notaire René Cloutier à faire les recherches et à préparer les documents nécessaires pour finaliser cette affaire.

D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et le sec-trés M. Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac les documents ainsi préparés.
Adopté.

Conseiller juridique

55/78

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'obtenir les services d'un conseiller juridique,

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, de nommer Mtre Bertrand Lamothe, conseiller juridique de la Municipalité.

Le vote est demandé sur cette résolution.

4 sont en faveur, 1 est contre.

PERIODE DE QUESTIONS:

Une dame de l'assistance demande qu'à chaque assemblée le procès verbal de l'assemblée précédente soit distribué aux personnes présentes, ainsi que l'ordre du jour.

M. Jacques Dumont, demande que le procès-verbal de l'assemblée précédente soit lu avant chaque réunion.

M. Gilbert Charette demande si le Conseil a adopté une politique pour l'asphalte des rues.

La présente assemblée est levée.

Jean B. te Pothier

MAIRE Clément Beaudry SECRETAIRE TRESORIER

Séance 24/4/78

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac; tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 24 Avril 1978, à laquelle sont

présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le sec-trés Jean-Baptiste Pothier, le sec-trés-adj M. Martial Beaudry et le grand inspecteur municipal Marcel Crête sont aussi présents.
M. le conseiller M. Denis Houle est absent.

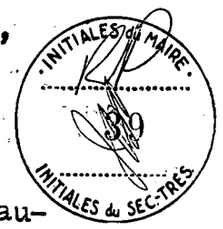

Après la récitation de la prière, le sec-trés donne lecture du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 20 Avril 1978, et dont copies furent distribuées à chacun des membres du Conseil plusieurs jours avant la présente.

56/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Robert Parenteau, résolu unanimement, d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 20 Avril 1978, Signé et initialé par M. le Maire et le sec-trés.
Adopté.

57/78 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'accepter l(ordre du jour tel que présenté.
Adopté.

CORRESPONDANCE:

10/04/78 La Polyvalente Chavigny invite à une comédie musicale, " Ti-Ben", qui se tiendra le 29 Avril prochain.

07/04/78 Bell Canada soumet un plan, dossier 314891, pour l'installation d'outillage, sur le Rang des Petites Terres, face au Bar Salon Marc-Hélène

58/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, secondé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, d'autoriser Bell Canada à accomplir les travaux décrits au dossier numéro 314891.
Adopté.

07/04/78 Bell Canada soumet un plan dossier 314893, pour l'installation d'outillage, sur le Rang des Petites Terres, face à la propriété de Ciné Drummond Inc.

59/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, secondé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, d'autoriser Bell Canada à accomplir les travaux décrits au dossier numéro 314893.
Adopté.

13/04/78 La Ville de Trois-Rivières fait parvenir une résolution de son conseil pour féliciter le nouveau Conseil de la Municipalité.

Nom Rue L. Tremblay

11/04/78 M. Lucien Tremblay suggère que le chemin conduisant à sa propriété porte le nom de chemin " Des Plaines". Les membres du Conseil sont unanimes à cette suggestion.

Résidu Autoroute 40 Parc Loisirs

10/04/78 M. Maurice Jacob suggère que la Municipalité se porte acquéreur de résidu de terrain exproprié par le Ministère Des Transports pour la confection de l'Autoroute 40, afin d'aménager ces terrains comme parc de loisirs. Les membres du Conseil sont unanimes à considérer cette suggestion dans leurs études ultérieures.

Rapport Financier accusé réception

03/04/78 Le Ministère Des Affaires Municipales, Direction Générale de l'Administration financière, accuse-réception des rapports financiers pour l'année terminée le 31/12/77.

Haut Commissariat Copie entente locaux équipement Loisirs

03/04/78 Le Haut-Commissariat à la Jeunesse , aux loisirs et aux sports, demande de lui faire parvenir copie du ou des protocoles que la Municipalité pourraient avoir signé(s) avec des institutions privés ou publics pour l'utilisation de locaux ou equipement de loisirs.

Bureau Normalisation

22/03/78 Le Ministère de l'Insdustrie et Commerce, Bureau de Normalisation du Québec demande les articles de réglementation affectant les produits ou les techniques. Le sec-trés devra prendre des informations à ce sujet.

Mauvaises herbes

05/04/78 Le Ministère de l'Agriculture reformule sa demande que la Municipalité nomme un ou des inspecteurs concernant la loi des abus préjudiciable à l'agriculture, si ce n'est déjà fait.

Accusé Reception rénovation Rg Acadie et St-Joseph

Les personnes suivantes accusent réceptiom de la résolution demandant la rénovation du pavage des Rangs Acadie et St-Joseph:

1) le 13/04/78 Le Ministre du Tourisme de Chasse et Pêche
2) le 11/04/78 Le Ministre Des Affaires Culturelles, Dènis Vaugeois
3) le 05/04/78 Le Député de Laviolette, Jean-Pierre Jolivet
4) le 05/04/78 Le Député de Maskinongé, Yvon Picotte

Echelle niveau eau

29/03/78 le Ministère des Richesses Naturelles, en collaboration avec la Protection civile du Québec, offre à la Municipalité d'installer une échelle métrique, rattachée à un repère géodésique, afin de connaître l'évolution de la crue des eaux du Fleuve St-Laurent, au printemps.

60/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, secondé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu unanimement de demander au Ministère des Richesses Naturelles, en collaboration avec la Protection Civile du Québec, d'installer à un endroit stratégique sur le bord du Fleuve St-Laurent une échelle métrique et de la rattacher à un repère géodésique, afin de faciliter la vérification et la diffusion de l'état de la crue des eaux.
Adopté.

INITIALES du MAIRE

INITIALES du SEC.-TRÉS

Congrès Chef Pompiers

21/03/78 L'Association des Chefs de Service d'Incendie du Québec avise que son congrès se tiendra les 11-12-13-14 Juin prochain.

61/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'autoriser M. Marcel Crête à assister à ces assises, de lui défrayer les dépenses encourues, sur présentation de factures et de défrayer les frais d'inscription.
Adopté.

rue 248-9 Claude Noel

04/04/78 Le Ministère des Terres et Forêts du Québec fait parvenir copie du plan de cadastre d'une rue, propriété de M. Claude Noel, lot 248-9.

Croix Rouge remerciement

28/03/78 La Société Canadienne de la Croix-Rouge remercie la Municipalité de son don à cet organisme.

Festival des cantons

18/04/78 L'Organisation du Festival des Cantons demande une aide financière pour l'organisation des fêtes populaires à Sherbrooke.

Union Conseil Comté Cens électeurs.

22/03/78 L'Union des Conseil de Comté du Québec fait parvenir un questionnaire concernant le cens électoral des municipalités.

3 jours Western

24/04/78 Le Comité des trois (3) jours Western fait certaines demandes à la Municipalité et invite les membres du Conseil à une conférence de presse qui aura lieu jeudi le 15 Juin 1978.

62/78

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, d'accorder la permission de fermer la rue Notre-Dame entre les intersections avec le Chemin Ste-Marguerite et avec l'Avenue de la Station, d'assermenter, à titre de policier, des étudiants en technique policière et ce, pour la durée des activités des trois (3) jours Western.
Adopté.

Considérant que ce comité demande aussi que la Municipalité collabore en défrayant le coût de deux chars allégoriques et

en entretenant et nettoyant au besoin les rues qui serviront à ces activités, les membres du Conseil sont unanimes ~~à étudier~~ ces demandes et rendre une réponse à une séance ultérieure.

Etang Stabilisation P. Charbonneau

24/04/78 La Firme Pluritec fait parvenir, à M. Paul Charbonneau, le résultat de l'étude faite pour la confection d'un étang de stabilisation, dossier 8100.

63/78

Il est proposé par M. Robert Parenteau résolu unanimement de demander au Service de Protection de l'Environnement du Québec si l'implantation d'un étang de stabilisation pourrait convenir pour desservir le projet de développement domiciliaire de M. Paul Charbonneau.

Requête Rue Montour amendement

Considérant que les propriétaires et/ou résidant de la Place Montour demandent par requête, signée en date du 18/04/78, un amendement de l'amendement déjà apporté au règlement numéro 71, concernant le genre de construction autorisée dans le secteur Place Montour.

64/78

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, de donner avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, d'un amendement à l'amendement au règlement numéro 71, adopté le 24 Mai 1977, afin d'enlever dans les genres de construction prohibées, le genre split-level.

Loisirs taxe amusement

Les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, soumettent au Conseil Municipal un résumé de leur bilan pour l'année terminée le 30 Novembre 1977, ainsi que l'implantation d'une taxe d'amusement sur tous les commerces oeuvrant dans ce domaine dans le territoire de la Municipalité. Le sec-trés est autorisé à prendre toutes les informations concernant ce mode d'imposition.

fossé R. ARnold

M. Raymond Arnold souligne que le fossé près de sa propriété est obstrué par une construction qui aurait glissé dans ce fossé, causant ainsi l'inondation des propriétés avoisinantes.

65/78

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, d'autoriser Mtre Bertrand Lamothe, à aviser le propriétaire de cette construction abstruant le fossé sur le lot 54, coté sud de la route 138, à faire les travaux requis pour dégager ce fossé. D'autoriser Mtre Lamothe à prendre les procédures nécessaires si le propriétaire n'obtempère pas après un délai raisonnable. Adopté.

Mme Guy
coût photocopie

Mme Rachelle Guy se plaint du coût trop élevé pour des copies de procès verbal qu'elle a obtenu au Bureau de la Municipalité. Les membres du Conseil étudieront les possibilités de fournir aux personnes qui en feront la demande, des copies des procès verbaux des assemblées du Conseil, à un coût moindre que celui présentement en vigueur.

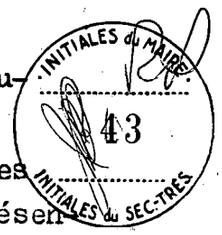

Rue Aram Benoit

M. Aram Benoit demande s'il pourrait ouvrir une nouvelle rue lot P-244, considérant qu 'il y a des bâtiments existants qui ne seraient pas à la distance prévue au règlement no 71. Les membres du Conseil mentionnent qu'étant donné que ce projet de rue date de quelques années déjà, M. Benoit pourrait ouvrir cette nouvelle rue, mais que si les constructions mentionnées étaient détruites ou démolies à plus de 75% elles devraient alors être reconstruites selon le ou les règlements en vigueur à ce moment là.

Rencontre zonage urbanisme

Le sec-trés devra faire les arrangements pour organiser une rencontre entre les membres du Conseil et les Ingénieurs de la Firme Pluritec, afin de discuter de plan de zonage et d'urbanisme.

Achat pierre sable

Considérant que les membres du Conseil prévoient faire certaines rénovations dans des rues,

Considérant que ces rénovations nécessiteront l'achat et le transport de pierre et de sable,

66/78

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, d'autoriser le sec-trés à demander, à au moins2 fournisseurs, des prix pour l'achat et le transport (incluant l'épandage) de pierre et de sable. Les prix pourront être soumis à la tonne ou au voyage de camion.

Permis construction émission

Considérant que suite à la fusion des municipalités de Pointe-du-Lac, il y a présentement deux personnes autorisés à émettre les permis de construction.

67/78

En conséquence, il est proposé par M.Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, d'autoriser le Grand inspecteur municipal, M. Marcel Crête à émettre les permis de construction et faire lesiinspections rèquises pour la Municipalité de Pointe-du-Lac. De plus, il devra être fortement suggéré à tous constructeurs de nouvelle maison de faire approuver sa fosse septique par les Services de Protection de l'Environnement du Québec.
Adopté.

Halte Routière

Considérant que depuis quelques années déjà, des démarches ont été entreprises pour la construction d'une halte routière à la Pointe-du-Lac, le long du Lac St-Pierre,

INITIALES du MAIRE
44
INITIALES du SEC.-TRÉS.

Considérant que déjà le Ministère Des Transports à fait l'acquisition d'un terrain à cette fin, soit les lots 617 à 624 et une partie du lot 123 du cadastre de la Municipalité de Pointe-du-Lac,

Considérant qu'avec toutes les routes à haut niveau de circulation qui traversent la Municipalité, il n'y a aucune halte routière,

Considérant qu'à l'heure actuelle de nombreux citoyens de Pointe-du-Lac et même de nombreux voyageurs s'arrêtent à cet endroit pour se reposer et admirer le paysage,

Considérant que présentement l'entrée et/ou la sortie de ce terrain est dangereuse à cause de la circulation sur la route #138,

68/78 En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement de demander au Ministère Des Transports du Québec de bien vouloir prendre en considération tous les motifs mentionnés ci-haut et de compléter la réalisation de cette halte routière dans les meilleurs délais.
Adopté.

Copie à: M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé
M. Yves Duhaime, Ministre Tourisme de Chasse et Pêche
M. Denis Vaugeois, Ministre des Affaires Culturelles
M. Jean-Pierre Jolivet, Député Laviolette
M. Guy Bourelle, Ing
M. Lucien Lesseard, Ministre des Transports

Vidange Lac Des Pins

M. Germain Côté représentant les propriétaires, résidants saisonniers du Lac Des Pins, mentionne qu'il a déjà une requête, de tous ceux-ci, demandant à être exempté de la taxe de vidange,

69/78 Il est proposé pàr M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, résolu unanimement de ne pas modifier le règlement de vidange existant pour accéder à la demande des saisonniers du Lac Des Pins. Toutefois un comité sera formé, afin d'étudier les possibilités de règler définitivement les problèmes existants dans les domaines privés.
Adopté.

Paln Simon Dubé et M*A Messier

Considérant que M. Serge Hamel, arp-géo, présente un plan de subdivision, pour un prolongement de rue, lot P-247, propriété de M. Simon Dubé et Marc-Aurèle Messier, dossier 31652,

70/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, d'accepter le plan de subdivision des lots 247-6 à 247-9 inclusivement pour approbation par le Ministère des Terres et Fôrets du Québec.
Adopté.

Stationnement
Rue Notre-Dame

M. Marcel Bergeron et Maurice Senneville demande de modifier le règlement touchant le stationnement sur la Rue Notre-Dame, afin de permettre de stationner du coté Nord de la dite rue. Les membres du Conseil sont unanimes à ne pas modifier le règlement, étant donné l'étroitesse de cette rue.

INITIALES du MAIRE 45 INITIALES du SEC.-TRÉS

Rue C. Noel
248-9

Considérant que M. Claude Noel s'est porté acquéreur d'une rue lot 248-9,

Considérant que cette rue est existante depuis longtemps,

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse a accepté de prendre cette rue , à son assemblée du 14 Novembre 1977,

71/78

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix,

1) Que la Municipalité se porte acquéreur de cette rue, lot 248-9, pour la somme de $1.00,
2) d'autoriser le Notaire René Cloutier à préparer les documents d'achat,
3) d'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et le sec-trés M. Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ainsi préparé.

Adopté.

La présente assemblée est levée.

R. Parenteau pro-maire — Jean B.te Pothier

MAIRE — SECRETAIRE TRESORIER

Séance Réguliè-
re du 8/5/78

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 8 Mai 1978, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Jean-Jacques Lacroix, Jean-Pierre Benoit, Conrad Carbonneau, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire-suppléant Robert Parenteau, formant quorum.

Sont aussi présents M. Jean-Baptiste Pothier, sec-trés M. Marcel Crête, grand-inspecteur-municipal et M. Martial Beaudry, sec-trés-adj.

M. Le Maire Clément Beaudry est absent.

Après la récitation de la prière, le quorum étant constaté, M. le Maire-suppléant demande si les membres du Conseil ont pris

connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 24 Avril 1978, et dont copies leurs furent distribuées plusieurs jour avant la présente.

72/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu unanimement, d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 Avril 1978. Signé et initialé par M. le Maire-suppléant et le sec-trés.
Adopté.

PÉTITIONS:

Bibliothèque table

Mme Maurice Plante, bénévloe responsable de la bibliothèque locale, demande l'achat de 5 tables, ainsi que la possibilité de changer de local à l'école St-Joseph. En ce qui concerne la question du local, celle-ci sera transmise au comité à cette fin.

73/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement, d'autoriser l'achat de 5 tables empilables pour répondre au besoin de la bibliothèque locale.
Adopté.

Garage Claude Noel

M. Claude Noel demande un permis de construction pour un garage commercial, sur le lot P-248, et la possibilité d'inclure dans ce permis le remisage d'automobiles accidentées. Les membres du Conseil sont unanimes à demander à M. Noel de présenter un plan ou croquis de son terrain et de ses aménagements projetés.

Prolongement Rue Boucher

M. Roch Boucher demande que la Municipalité accepte son projet de prolongement de la rue Boucher, considérant qu'une acceptation de principe a été donné en avril 1977. Suite à une rencontre avec les autorités du Service de Protection de l'Environnement du Québec, lesquels mentionnent qu'ils ne donneront aucune approbation de prolongement dans le secteur de M. Boucher, tant et aussi longtemps que les problèmes d'égouts du secteur existant ne seront pas définitivement réglé, les membres du Conseil sont unanimes à suivre ces recommandations.

Rue Julien Proulx Huile

Les propriétaires et résidants de la rue Julien Proulx demandent, par requête l'épandage d'abat poussière sur leur rue. Cette question sera discutée plus tard dans l'assemblée, considérant qu'elle est déjà à l'ordre du jour.

Beaulieu Déziel Rencontre

Déziel et Beaulieu construction demandent une rencontre à huit-clos avec les membres du Conseil afin de discuter de Municipalisation de leur rue, de permis de construction et de travaux d'aqueduc. Les membres du Conseil fixe cette rencontre pour lundi le 15/5/78 à 20:30 Heures.

74/78

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du tel que présenté.
Adopté.

INITIALES du MAIRE 47 INITIALES du SEC.-TRES

Rapport inspecteur municipal

L'Inspecteur municipal, M. Marcel Crête, soumet le rapport des divers travaux effectués au cours du mois d'avril 1978.

PERIODE DE QUESTIONS:

Nettoyage lot 197-2

M. Gérard Carbonneau se plaint que les débris de la maison détruite par le feu de M. Jean-Denis Gagnon, lot 197-2 n'ont pas encore été ramassé.

75/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu unanimement, d'autoriser Mtre Bertrand Lamothe
A) à faire les recherches de titres de propriétés afin de connaître le propriétaire du lot 197-2
B) à prendre les procédures nécessaires afin de faire nettoyer ce terrain le plus rapidement possible.
Adopté.

Chemin Ringuette et autres

M. Claude Noel mentionne qu'il y aurait possibilité d'accomplir l'élargissement du chemin privé, face à l'Avenue St-Jean-Baptiste. M. Noel devra rencontrer les membres du Conseil, à huit-clos, le 15 Mai 1978, à 22 heures.

R. Arnold Place 4 As

M. Raymond Arnold souligne que dans la Place 4 As, l'égoutement ne fonctionne pas bien à cause du haut niveau de la nappe d'eau souterraine et que les terrains ne sont pas assez grands.

Côte Ste-Julie boîte vidange

Mme Rachelle Guy, secteur Côte Ste-Julie, se plaint que les chiens vont déchirés les sacs d'ordures que les résidants de ce secteur transportent près du chemin Ste-Margueirte. Elle suggère que la Municipalité fasse installer une boîte à cet endroit. Cette suggestion sera transmise au comité à cette fin.

Chiens licence

M. Gérard Carbonneau suggère que la Municipalité adopte un règlement pour attacher ou du moins licencier les chiens.

CORRESPONDANCE:

Loisirs Projet Plein Air

Considérant que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, soumettent un projet de sensibilisation au plein air, dans le cadre des projets subventionnés par le haut Commissariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports.

76/78

En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement, d'autoriser le sectrés M. Jean-Baptiste Pothier, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente avec les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, afin que la Municipalité soit titulaire du projet.
Adopté.

Renovation Rang St-Joseph Acadie

26/04/78. Le Ministère Des Transports accise réception de la résolution, adoptée à la séance du 28 Mars 1978, demandant la rénovation du pavage des rangs Acadie et St-Joseph.

Halte routière

03/05/78. Le Député de Laviolette, M. Jean-Pierre Jolivet, accuse réception de la copie de résolution, adoptée à la séance du 27 Avril 1978, demandant la construction d'une halte routière le long du Lac St-Pierre.

Kiosque frites Ave Des Saules

05/05/78. M. Marcel Girard, 580 Baie-Jolie, s'oppose à l'ouverture d'un kiosque de patates frites dans l'Ave Des Saules. Considérant que ce secteur est résidentiel, M. St-Onge devra cesser l'opération de son commerce à cet endroit.

Paul Gagné Action

25/04/78. Mtre Michel Lupien, avise que son client, M. Paul Gagné, réclame la somme d'environ $6,000.00 à la Municipalité pour dommages causés à ses biens et à sa propriété suite à l'inondation de ses terres, lots 276, 277, 278 et 280. Le tout a été transmis à Mtre Bertrand Lamothe.

L. Mongeau réclamation

24/04/78. M. Laurent Mongeau, 2210 Notre-Dame réclame la somme de $9.00 qu'il a payé pour faire remorquer son automobile, enlisée dans la partie non pavée de l'Avenue Dugré, le 16 Avril 1978. Le tout a été transmis à la compagnie d'assurance.

M. Poulin fossé Rte 138

25/04/78. Mtre Léon Girard avise que son client M.Marcel Poulin, réclame de la Municipalité la confection de fossés le long de la route 138, face à sa propriété.

77/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement,

A) de faire parvenir copie de la lettre de Mtre Girard, au Ministère Des Transports du Québec
B) de demander au Ministère Des Transports du Québec de procéder à la confection de fossés le long de la route 138, et ce, de l'Ave Lafond jusque face à la Place 4 As.

Adopté.

Bell Canada
Rg St-Joseph

14/04/78. Bell Canada soumet un plan pour l'installation de cable téléphonique dans le Rang St-Joseph.

INITIALES du MAIRE
49
INITIALES du SEC.-TRÉS

78/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement d'autoriser Bell Canada à accomplir les travaux décrits au plans, dossier 614632-F.
Adopté.

Assemblée annuelle Bibliothèque

La Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie avise que son assemblée générale annuelle se tiendra le 21 Mai 1978.

79/78

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu unanimement, de déléguer M. le Maire Clément Beaudry pour représenter la Municipalité, lors de la réunion générale annuelle de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie qui se tiendra le 21 Mai 1978, au Club Canipco.
Adopté.

Charbonneau fosse septique

08/05/78. Ovide De Montigny Inc, Avise qu'il a débuté la construction d'une fosse septique pour le compte de M. Paul Charbonneau, et que les travaux devraient être terminé le 12 Mai 1978.

Charbonneau aqueduc

08/05/78 Normand Lefebvre, ingénieur de la Firme Pluritec confirme que la conduite d'aqueduc, qui a été exécutée à partir du chemin Ste-Marguerite jusqu'au regard d'égout RS-2 a été vérifié pour son étanchéité. Ces travaux étant indiquées à la feuille de plan 1 de 10, dossier 7109.

lot 247 Plans

04/05/78. M. Serge Hamel, arp-géo, mentionne qu'il a reçu l'approbation de la subdivision les lots 247-6 à 247-9 mais qu'il lui manque l'approbation des lots 247-3 à 247-5 inclusivement,

80/78

En Conséquence, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement, d'accepter en principe le projet de subdivision des lots 247-3 à 247-6 inclusivement.
Adopté.

Avis de motion
81/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement, de donner un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, des règlements suivants:
Règlement No 13: Concernant le service de Protection des Incendies
" " 2: Concernant les réseaux d'aqueduc

Règlements No 11: Concernant les noms de rues et numéros civiques
" " 14: Concernant l'éclairage des rues
" " 10: Concernant la cueillette des ordures ménagères
Adopté.

INITIALES du MAIRE
INITIALES du SEC.-TRES

Projet Beaubien

Considérant que M. Denis Beaubien a soumis un projet de développement domiciliaire sur le lot P-16, dossier # 6820-AE-7,

Considérant que les plans d'aqueduc de ce projet prévoyaient une conduite de 8 pouces de diamètre pour relier le Chemin Ste-Marguerite et les secteurs route # 138,

Considérant que cette liaison semble peu probable dans un avenir raisonnable,

82/78 En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement, d'accepter que M. Beaubien modifie les plans d'aqueduc de son projet afin d'installer une conduite de 6 pouces de diamètre à la place de celle de 8 pouces.
Adopté.

Amendement Règ # 71 Pl Montour

AMENDEMENT AU REGLEMENT NO 71

Attendu qu'un groupe de contribuables de la Place Montour en date du 24 Avril 1978, dépose une requête afin de permettre la construction d'un slep-level, lequel genre de construction, avait été prohibé à un amendement au règlement no 71 en date du 24 Mai 1977.

Attendu que la Municipalité possède un règlement de zonage et que ce secteur est décrété zone R.A-1 et C-2 au règlement no 71,

Attendu qu'un avis de motion du présent amendement a été donné à une séance de ce conseil en date du 24 Avril 1978,

83/78 En Conséquence, il a été ordonné et statué par le conseil de Pointe-du-Lac et le dit conseil ordonne et statue par le présent amendement au règlement no 71 ainsi qu'il suit à savoir:

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par M. Jean-Pierre Benoit d'apporter un amendement au règlement no 71, art 15 pour exclure de l'amendement adopté le 24 Mai 1977, enlever le mot slep-level et étage 1½, afin de permettre ce genre de construction dans le secteur Place Montour.
Adopté.

Une assemblée d'électeurs propriétaires du secteur concerné soit la Place Montour sera tenue le 1 jour de juin 1978, à 7 hres p.m. heure avancée de l'est à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac. Durée de 2 heures suivant ;a lecture du présent amendement à cette assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé avoir reçu l'approbation des électeurs propriétaires habiles à voter, à moins que le nombre de personnes, ayant demandé la tenue d'un référendum soit au moins de 13 plus 10 % du nombre d'électeurs proprié-

taires en exédant de 25.

Le présent amendement est passé et adopté ce 8 ième jour de Mai 1978.

INITIALES du MAIRE 51 INITIALES du SEC.-TRES

MAIRE SUPPLEANT — SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3 et 4 heures de l'après-mid, le 9 jour de Mai 1978.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 jour de Mai 1978.

SECRETAIRE TRESORIER

Les Boccages

Considérant que M. Dupont présente un projet de développement "Les Boccages", sur le lot # 69,

Considérant que ce projet a été présenté au Service de Protection de l'Environnement du Québec, et qu'il semble répondre aux normes du dit Ministère.

84/78

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement d'accepter le projet de développement "Les Boccages" sur le lot 69, tel que décrit au plan et devis de M. Claude Paulhus, Ing, votre dossier 6820-EP-2. Adopté.

P. Charbonneau 199-35 à 37 inc

24/04/78 M. Serge Hamel, arp-géo, souligne qu'il a déjà présenté un plan de subdivision des lots 199-35 à 199-37 inclusivement et que considérant que seul le lot 199-35 a été inscrit sur la résolution adoptée, le service du cadastre mentionne que en ce qui le concerne, la rue doit-être acceptée.

85/78

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement, d'accepter la subdivision des lots 199-35 à 199-37 inclusivement, tel que présenté par M. Hamel, dossier 31711.

Jean-Jacques Légaré Félicitations

86/78

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Denis Houle et résolu unanimement, d'Offrir leurs plus sincères félicitations à M. Jean-Jacques Légaré, pour son élection au titre de Président Régional de la Société Sanit-Jean-Baptiste de la Mauricie. Adopté.

huile ds rues

87/78

Considérant que la plupart des rues de la Municipalité sont gravelées,

Considérant que de nombreux contribuables demandent l'épandage d'abbat poussière dans les rues,

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur municipal:

I) à fiare épandre de la pierre dans les rues qui en nécessitent
2) à faire passer la niveleuse aux endroits nécessaires
3) à faire épandre de l'huile dans les rues

Adopté.

Conférence Protection civile

Le secrétaire-trésorier mentionne qu'il a été désigné pour assister à la Conférence des Maires et Officiers Municipaux, qui se tiendra du 5 au 8 Juin 1978 au Centre D'Etudes Fédéral (Arnprior). Cette conférence étéant organisé par la Protedtion Civile du Québec.

Fête St-Jean-Baptiste Don Feu artifice

88/78

Considérant que M. Jacques Milot, pour les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, demande que la Municipalité souscrivent financièrement à l'organisation des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste,

En Conséquence, il est porposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur,et résolu unanimement, d'accorder aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, la somme de $1,000.00 pour défrayer un feu d'artifice qui se tiendra dans le cadre des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste à la Pointe-du-Lac.

Adopté.

3 ième Puit

89/78

Considérant que le nombre d'abonnés rattachés au réseau d'aqueduc augmente sans cesse,

Considérant que les puits existant ont peine à fournir la consommation demandée,

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement:

1) D'autoriser le sec-trés à faire les démarches nécessaires afin de trouver une solution le plus rapidement possible,
2) De demander des prix pour raccorder les 2 réseaux d'aqueduc (Paroisse, Village) sur la route #138,
3) De faire une campagne de sensibilisation (circulaire et autre) auprès de la population afin de ménager l'eau.

Adopté.

Projet Charbonneau Acceptation

Considérant que M. Paul Charbonneau demande que la Municipalité accorde des permis de construction sur les terrains de son projet de développement domiciliaire,

Considérant que les travaux de confection de la fosse septique sont en cours,

90/78 En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement, que le conseil municipal tiendra une séance spéciale, dès que possible, lorsque M. Charbonneau aura rempli les conditions suivantes:

1) Que la fosse septique de ce projet soit entièrement terminée
2) Que M. Charbonneau soit détenteur de titres de propriétés sur le ou les terrains de la fosse septique et de ses accessoires
3) Que les ingénieurs de la firme Pluritec aient approuvés et acceptés la fosse septique.

Adopté.

INITIALES du MAIRE 53 INITIALES du SEC.-TRES

Formation de Comité

Considérant que pour la bonne marche de la Municipalité il serait préférable de former des comités pour étudier et faire des recommandations sur certains champs d'activités qui reviennent souvent à la table du Conseil,

91/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, de nommer M. Denis Houle et M. Conrad Carbonneau pour former le comité loisirs et culture.

Adopté.

92/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix de nommer M. Jean-Pierre Benoit et M. Conrad Carbonneau pour former le comité voirie-vidange.

Adopté.

93/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau, de nommer M. Jean-Jacques Lacroix et M. Robert Parenteau, pour former le comité d'urbanisme et de zonage.

Adopté.

94/78 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu unanimement, de reporter à une séance ultérieure la formation de d'autres comités et la description du champ d'activité de tous les comités.

Adopté.

Un ajournement de 10 minutes est demandé.

Les 10 minutes d'ajournement étant écoulées, l'assemblée reprend.

COMPTES AU FOLIO 612

chèque no	186	Caisse Pop A. Thériault	vidange Avril	2,759.00
	187	Marcel F. Rivard	V 44.80 P 67.20	112.00
	188	Marcel Crête	salaire 1 au 7 mai	185.26
	189	" "	8 au 14 mai	185.26
	190	" "	15 au 21 mai	185.26
	191	" "	22 au 28 mai	185.26
	192	Céline L. Beaudry	1 au 7 mai	116.33
	193	" " "	8 au 14 mai	116.33

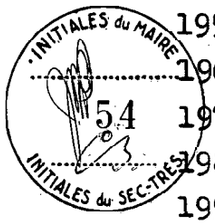

194	Céline L. Beaudry	salaire 15 au 21 mai	116.33
195	" " "	22 au 28 mai	116.33
196	Martial Beaudry	24 avril au 6 mai	330.63
197	" "	8 mai au 20 mai	330.63
198	" "	22 mai au 3 juin	330.63
199	Jean-Baptiste Pothier	salaire mai 1978	1,068.25
200	Hélène Leclerc	salaire 24 avril au 6 mai	191.16
201	" "	8 mai au 20 mai	191.16
202	" "	22 mai au 3 juin	191.16
203	Michel Thiffeault	16 avril au 30 avril	70.00
204	" "	1 mai au 14 mai	70.00
205	" "	15 mai au 28 mai	70.00
206	Gaétan Pagé	avril 78 élection ménage	125.00
207	Henri Dugré	avril 78	75.00
208	Gérard Biron	Avril 78	75.00
209	Ministère Revenu Québec	impôt avril 78	674.48
210	Receveur Général Canada	" " "	438.80
211	Banque Prov Canada T-R	village 15 mai	5,167.58
212	Banque Prov Canada Yam	paroisse 15 mai	7,724.68
213	Ministère Aff Sociales	paiement final	635.11
214	Banque Prov Canada T-R	obligation 1 juin village	2,625.57
215	Association Chef Service d'incendie du Québec		35.00
216	Marcel Girard	réparation Ecole St-Joseph	28.50
217	Henri St*pierre	Huile ecole St-Joseph	245.75
218	Rénald Légaré	pompier avril	35.00
219	André Dugré	" "	30.00
220	Martial Beaudry	" "	30.00
221	Jean-Yves Pépin	" "	30.00
222	Michel Lesmerises	" "	35.00
223	Serge Allard	" "	30.00
224	Jean-Marc Guay	" "	15.00
225	Raymond Benoit	" "	30.00
226	Denis Lesmerises	" "	35.00
227	Eddy Hébert	" "	15.00
228	Jacques Godon	" "	30.00
229	Normand Hélie	" "	30.00
230	Luc Dugré	" "	15.00
231	Réal Trahan	" "	30.00
232	Marcel Guay	" "	30.00
233	Sylvio Dufresne	" "	30.00
234	Jean-Claude Turgeon	" "	30.00
235	Marcel Crête	" "	50.00
236	Garage Pépin		49.45
237	Marcel Bergeron		16.65
238	Réal Trahan	divers incendie	18.27
239	Bell Canada Incendie 18.26 St-Joseph 19.61 bureau 219.97		257.84
240	Hydro-Québec	batisse	520.60

241	Hydro-Québec	rue V 805.19 P 356.73	1,161.92
242	" "	aqueduc V P 330.82	
243	Conseil Régional De Développement Région 04		73.17
244	Formules Légales Municipales	papeterie élection	157.03
245	J.U. Houle Ltée	projet Lupien	905.70
246	Canron Ltée	" "	6,848.71
247	Thomas Bellemare & Fils	gradeur 908. che hiver	30,432.21 31,340.21
248	J.M. Coulombe		84.20
249	Canadan Motorola Elec Co	22.00 rep 339.43	361.43
250	P.V. Ayotte Ltée		25.04
251	Aluminium Dufresne Inc		108.66
252	Louis Dugré		370.00
253	A-Guy Messier		2,811.81
254	Corporation Cté St-Maurice	V P	
255	Evaluation St-Maurice	V 995.40 P 2,246.96	3,242.36
256	Imprimerie St-Joseph		208.05
257	Camions Incendie Pierreville Ltée		395.82
258	J-Baptiste Pothier	repas 25.93 voyage 22.00	47.93
259	Ferme Dugré & Fils	neige	128.00
260	Receveur Général Canada		52.50
261	Quincaillerie Pte-du-Lac	divers	74.02
262	Martial Beaudry	frais voyage diver évaluation	57.67

INITIALES du MAIRE 55 INITIALES du SEC.-TRÉS.

95/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, résolu unanimement, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

Domaine Privé Construction

96/78 Considérant que des constructions s'érigent sur des terrains non adjacents à des rues ou chemins municipalisés,

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement, de prendre les mesures nécessaires afin que les règlements relatifs à la construction soient respectés.
Adopté.

Tarif travaux entretien

Le secrétaire-trésorier devra demander des prix pour l'exécution des divers travaux d'entretien. D'une part, un tarif horaire pour machinerie (Tracteur pépine avec opérateur), et d'autre part un tarif horaire pour machinerie (tracteur pépine avec opérateur et main d'oeuvre). Le soumissionnaire devra fournir ses outils et la Municipalité les matériaux.

Lors de l'émission de permis de construction, l'inspecteur municipal devra remettre en même temps un circulaire sur les normes ou méthodes de construction de fosse septique, et d'apporter la surveillance qui s'impose.

INITIALES du MAIRE
56
INITIALES du SEC.-TRES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE-TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 23 Mai 1978, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Jules Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix et Conrad Carbonneau, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Houle est absent.

Après la prière et la constation du quorum, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 8 Mai 1978, et dont copies leurs furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

95/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le proces verbal de l'assemblée tenue le 8 Mai 1978. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Réception de pétitions, lesquelles sont placées à l'ordre du jour.

96/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter l'ordre du jour, tel que préparé.
Adopté.

Le grand inspecteur municipal soumet son rapport concernant les divers travaux de chemins accompli et à accomplir.

PERIODE DE QUESTIONS:

Roy Lumière de rues	M. Roy demande pourquoi il n'y a pas de lumière de rue, face à sa propriété, sur l'Ave St-Charles. les explications lui sont fournies.
Chiens	M. Roy demande si le conseil municipal ne pourrait pas faire quelque chose contre les chiens errants. Le secrétaire-trésorier devra vérifier le ou les règlements existants.
Poussière dans rue	M. Simon Dubé demande quand un abbat poussière sera épandue dans les rues. Les travaux sont en cours.
	M. Girard, Côte Ste-Julie, demande s'il peut épandre n'importe quelle sorte d'huile dans les chemins de son secteur. Il devra prendre informations auprès des Services de la Protection de l'Environnement du Québec.
Rencontre Promoteurs	M. Simon Dubé demande si les membres du Conseil ont établi des normes concernant l'ouverture et/ ou le prolongement de rues. A la demande de M. Dubé, les membres du Conseil rencontreront tous les promoteurs de la Municipalité le 19 Juin 1978, afin de discuter de ce sujet. Les convocations à cet effet seront effectuées par le secrétaire-trésorier.
1 Rue Proulx	M. Trudel, propriétaire dans la 1 ière rue Proulx, mentionne qu'il y aurait possibilité de fournir le terrain nécessaire pour obtenir 40 pieds de largeur afin de municipaliser cette rue. Un plan devra être dressé par un arpenteur-géomètre et présenté aux membres du Conseil.
Bell Canada Plan village	Bell Canada soumet une série de plans pour les installations téléphoniques dans le secteur village. Suivant la résolution adopté par l'ex-municipalité du village, le secrétaire-trésorier est autorisé à signer ces plans.
Bell Canada 1 ière Rue Proulx	Bell Canada soumet un plan, dossier 314974, pour des installations téléphoniques, dans la I ière Rue Proulx. Considérant que cette rue est un chemin privé, et que des démarches pour possiblement municipaliser celle-ci sont en cours, les membres du Conseil sont unanimes pour aviser le Compagnie Bell Canada de ne pas accomplir immédiatement les travaux projetés.
	CORRESPONDANCE:
Accusé réception halte routière	Accusé de réception pour demande d'une halte routière par M. Noel Lamy, 8/05/78, Ministère du Tourisme de la Chasse et Pêche

INITIALES du MAIRE
58
INITIALES du SEC.-TRÉS.

G. Robert Tessier, Ing, 17/05/78 Ministère Des Transports
J-Pierre Jolivet, 11/06/78, Député de Laviolette

→ 08/05/78 Hydro-Québec offre à la Municipalité de lui vendre la "Sentinelle" qui est à la station de pompage au 880 Ave St-Charles. Celle-ci est présentement en location au coût de $126.00 par année et l'Hydro-Québec voudrait la vendre à la Municipalité pour la somme de $67.01, taxe incluse. La consommation d'énergie de cette lampe s'éleverait à environ $20.00 par année.

97/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu que la Municipalité se porte acquéreur de la lampe "Sentinelle" au 880 Ave St-Charles, au coût de $67.01, taxe incluse. La Municipalité n'aura à défrayer par la suite que la consommation d'énergie.
Adopté.

Conseil Régional Développement 04 remercie

Le Conseil Régional de Développement de la Région 04 remercie la Municipalité de sa contribution à cet organisme.

Condérence Annuel Association Canadienne Urbanisme

L'Association Canadienne d'Urbanisme, Division du Québec, invite la Municipalité à déléguer un ou des représentants à sa conférence Annuelle qui se tiendra les 8,9,10 Juin prochain à l'Auberge des Gouverneurs ainsi qu'au Centre Culturel de Trois-Rivières.

98/78 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, de déléguer M. Robert Parenteau et Jean-Jacques Lacroix pour assister à la conférence annuel de l'Association Canadienne d'Urbanisme, de leur défrayer les frais d'inscription, soit $85.00 pa représentant et $35.00 pour la dame et otutes autres dépenses encourues sur présentation de preuves.
Adopté.

Rapport Financier Accusé réception Ministère Affaires Municipales

10/05/79 Le Ministère Des Affaires Municipale, Direction Générale de l'Administration Financière, accuse réception du rapport financier pour l'année terminée le 31 Décembre 1977, pour la Municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Projet Parel Comté St-Maurice

17/05/78 La Firme Bendwell et As, annonce une réunion d'information et de formation dans le cadre du projet PAREL rural pour le comté de St-Maurice.

99/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de déléguer M. Marcel Crête pour assister à cette réunion qui se tiendra le 25 Mai 1978, au sous-sol de l'Eglise de Yamachiche à 19:30 hres.

De défrayer les dépenses encourues pour assister à cette réunion.
Adopté.

INITIALES du MAIRE
INITIALES du SEC.-TRÉS.
59

Accusé réception demande projet socio-culturel

11/05/78 Le Haut Commissariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports accuse réception de la demande d'aide financière pour la réalisation d'atelier d'initiation aux loisirs soci-culturels.

Association Touristique

10/05/78 L'Association Touristique du coeur du Québec, une nouvelle association, demande à la Municipalité d'adhérer à cet organisme et d'assister à sa première assemblée générale annuelle.

100/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu que:
1) la Municipalité adhère à l'Association Touristique du Coeur du Québec
2) de défrayer le coût de la cotisation à cet organisme à raison de $0.03 par habitant
3) de nommer M. René Cloutier, Notaire, pour présenter la Municipalité auprès de cet organisme
4) de défrayer au représentant de la Municipalité, les frais d'inscription et autres, encourus pour assister à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra au Motel Castel des Prés, le 16/06/78.
Adopté.

Mtre Lamothe commentaire Projet Charbonneau

18/05/78 Mtre Bertrand Lamothe, Avocat et aviseur légal pour la Municipalité, fait parvenir ses commentaires au sujet du projet de développement de M. Paul Charbonneau. Mtre Lamothe avise de s'en tenir strictement à l'entente signée entre M. Charbonneau et la Municipalité, afin de ne pas créer de dangereux précédents.

Ajournement 101/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'ajourner la présente assemblée pour quinze (15) minutes.
Adopté.

Les quinze (15) minutes étant écoulées, l'assemblée reprend.

Roulotte patate frites St-Onge

——> Considérant qu'en date du 15 Mai 1978, M. Marcel Girard demande que la Municipalité maintienne le règlement de zonage en vigueur pour le territoire compris sur les lots 1 à 21, sur la route 138,

Considérant qu'environ 119 personnes, dont environ 82 demeurent dans le secteur concerné, ont signé une pétition mentionnant qu'ils sont en faveur et réclament la ré-ouverture de la roulotte à patates frites sise au 50 Ave Des Saules, celle-ci opérée par M.

INITIALES du MAIRE
60
INITIALES du SEC.-TRÉS

Guy St-Onge, lot P-19,

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jules Levasseur,

1) de maintenir le règlement de zonage en vigueur sur les lots 1 à 21, secteur Baie-Jolie le long de la route 138

102/78 2) D'aviser M. Guy St-Onge qu'il ne peut opérer son commerce à l'endroit où il est présentement établi, considérant qu'il est à l'intérieur d'une zone résidentielle, telle que décrit dans l'amendement apportée au règlement no 71, le 14 Octobre 1969.

Le vote étant demandé sur cette proposition, quatre sont en faveur, un est contre.

Adopté.

ADOPTION DE REGLEMENT:

103/78 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'adopter les règlements suivants:

REGLEMENT NO I:

REGLEMENT RELATIF AUX RESEAUX D'AQUEDUC A L'INTERIEUR DE LA MUNICIPALITE

ATTENDU qu'il est du devoir de la nouvelle Corporation Municipale de faire face aux obligations financières contractées par les Corporations Municipales constituantes en vertu des règlements d'emprunts déjà effectués pour l'établissement de différents réseaux d'aqueduc, soit:

réseauA: réseau compris dans les limites de la Municipalité constituante de la Visitation de Pointe-du-Lac (règlement no 66, 85 et 97 de ladite Corporation Municipale constituante)

réseau B: réseau compris dans la partie Est de la Municipalité constituante de la Pointe-du-Lac, territoire adjacent aux voies publique Ste-Marguerite, St-Jean-Baptiste et Baie-Jolie (route 138)- (règlement 76 de ladite Corporation Municipale constituante).

ATTENDU que la nouvelle Corporation Municipale reconnaît ces emprunts et que ces derniers doivent être remboursés par les contribuables qui bénéficient de ces différants réseaux, et non par l'ensemble des contribuables, ni par les contribuables d'un autre réseau;

ATTENDU également que la nouvelle Corporation Municipale doit avoir une administration claire, facile et efficace;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 Mai 1978.

IL EST PAR LES PRESENTES DECRETE ET STATUE CE QUI SUIT:

INITIALES du MAIRE

INITIALES du SEC.-TRÉS.

ARTICLE 1: Pour le secteur A, la nouvelle Corporation Municipale s'engage à respecter les obligations émises lors de l'emprunt de $150,000.00, en coupures de $100.00 ou en multiples de $100.00, signées par le maire et le secrétaire-trésorier, payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à la Banque Provinciale du Canada, succursale Québec, Montréal ou Trois-Rivières, datées du 1 er Janvier 1955 et remboursables en quarante (40) ans, conformément au tableau de remboursement annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'intérêt fut établi à un taux n'excédant pas 5 % l'an, payable semi-annuellement, les " I" janvier et juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation, les quels coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital, le tout tel qu'antérieurement défini au règlement numéro 66 de la Corporation Municipale constituante de La Visitation de Pointe-du-Lac, adopté le 28 Mai 1954 pour la confection du réseau suivant plans et devis préparés par Maurice Langlois, ingénieur professionnel, ainsi que les plans et devis de tous prolongements, la totalité desdits plans étant joints au présent règlement pour en faire partie intégrante. La nouvelle Corporation Municipale s'engage à respecter également les obligations émises lors de l'emprunt de $150,000.00, en coupures de $100.00 ou en multiples de $100.00, signées par le maire et le secrétaire-trésorier, payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à la Banque Provinciale du Canada, succursale de Québec, Montréal ou Trois-Rivières, datées du 15 janvier 1972 et remboursables en 20 ans conformément au tableau du remboursement annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'intérêt a été établi à un taux n'excédant pas 8 % l'an, payé semi-annuellement, les premiers jours de mars et septembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation, lesquels coupons sont payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital, le tout tel que défini au règlement numéro 97 de la Corporation Municipale constituante de la Visitation de Pointe-du-Lac, adopté le 9 septembre 1971 pour la confection d'un puit tubé et d'une conduite d'amenée de 8 pouces de diamètre suivant plans et devis préparés par la Firme Tremblay & Héroux, ingénieurs conseils, lesdits plans étant annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 2: Pour le secteur B, la nouvelle Corporation Municipale s'engage à respecter les obligations émises lors de l'emprunt de $650,000.00, en coupures de $100.00 ou en pultiples de $100.00, signées par le maire et le secrétaire-trésorier, payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à la Banque Provincia-

INITIALES du MAIRE
62
INITIALES du SEC-TRÉS

le du Canada, succursale de Québec, Montréal ou Trois-Rivières, ou à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac, datées du 1 er juillet 1973, et remboursables en 30 ans, conformément au tableau annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'intérêt a été fixé à un taux n'excédant pas 8½ % l'an, payé semi-annuellement le premier des mois de janvier et juillet de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation, lesquels coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital, le tout tel que défini au règlement numéro 76 de la Corporation Municipale constituante de la Pointe-du-Lac, adopté le 20 octobre 1972 et annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante. Ce règlement avait été adopté pour la confection d'un réseau suivant plans et devis préparés par les ingénieurs conseils Romuald Lemay & Associés, ainsi que suivant plans et devis de tous les prolongements, lesdits plans et devis étant annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante.
Ce règlement faisait suite à une ordonnance portant numéro 2430, datée du 12 octobre 1972, émise par la Régie des Eaux du Québec, ladite ordonnance étant annexée au rpésent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3: Le Conseil ne disposera qu'au remboursement de cet emprunt, de la domme de %596,000.00, ladite somme provenant d'une subvention du Gouvernement du Québec, payable en dix (10) versement annuels de $59,600.00 chacun, accordée en vertu de la loi d'aide aux municipalités pour travaux d'aqueduc et confirmée par une lettre du Ministère des Affaires Municipales en date du 8 septembre 1972, ladite lettre étant jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 4: Toutes ces obligations pourront, en vertu des dispositions du chapître 171 des Statuts Refondus du Québec (1964) être rachetées par anticipation en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêts; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés;

ARTICLE 5: Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables situés dans chaque secteur desservi par chaque réseau, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après l'évaluation apparaissant au rôle en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément à chaque tableau annexé au présent règlement.
Cette dite taxe spéciale ne sera prélevée dans un, plusieurs ou tous les secteurs, que si les compensations uniformisées ci-après édictées

sont insuffisantes pour rencontrer les échéances annuelles en capital et intérêts qui leur sont propres à chacun;

INITIALES du MAIRE:
INITIALES du SEC.-TRÉS

ARTICLE 6: Il est par le présent règlement imposé le tarif de compensation suivant:

a) Chaque unité de logement annuel $ 85.00
b) chaque unité de logement saisonnier 50.00
c) tout commerce, restaurant, hôtel ou motel annuel 100.00
d) tout commerce, restaurant, hôtel ou motel saisonnier 65.00
e) tout cultivateur, éleveur de bétail, un taux additionnel par tête de bétail, de 0.50
f) tout aviculteur, tout commerce d'élevage de volailles, il sera installé un compteur;
g) tout commerce exploitant une piscine publique; tout autre commerce ou industrie où le Conseil le jugera bon, la Municipalité se réserve le droit d'installer un compteur;
h) partout où un compteur est ou sera installé, le tarif de compensation sera de $0.50 du millé gallons, avec une charge minimale de $100.00 par année;
i) pour toute piscine privée d'une capacité minimale de 3,000 gallons, il sera imposé un tarif supplémentaire additionnel de $15.00 annuellement;
j) pour tout couvent, collège, communauté ou école, il sera imposé un taux annuel de $3.00 par personne fréquentant ou résidant dans ces dites maisons, avec une charge minimale de $85.00 annuellement;
k) pour toutes fabrique: $85.00 annuellement;
l) pour toute salle paroissiale ou publique; $85.00 annuellement;
m) clinique de réhabilitation Domrémy: $300.00 annuellement;

ARTICLE 7: Quant aux réseaux déjà existant, la compensation devra, dans tous les cas, être payée par le rpopriétaire d'une maison, magasin ou tout autre édifice que le propriétaire, locataire où tout occupant de ces dits édifices fasse usage dudit service ou pas;

ARTICLE 8: Section -A-

Les frais encourus pour les éléments suivants seront partagés uniformément et en commun par tous les contribuables sur tous les différent réseaux d'eau:

a) Administration générale:
tels les frais de poste, de papeterie; frais de vérification des livres;
b) Réparations courantes:
tels les bris de conduite, fuites d'eau, bris de boires d'entrée,

INITIALES du MAIRE
64
INITIALES du SEC.-TRES.

bris ou mauvais fonctionnement de bornes-fontaines;

c) Entretien courant:
Tels lecture bi-quotidienne des cadrans, entretine de système de traitement de l'eau, inspection hebdomadaire des pompes, entretien des bornes-fontaines: peinture annuelle, vérification et nécessaire pour l'hiver, déneigement; l'entretien des stations; peinture, coupe du gazon, déneigement des accès; lectures des compteurs;

d) Améliorations concernant l'approvisionnement en eau potable:
tels la confection de nouveaux puits, et les autres contigents: achat de terrain et/ou de servitude (s), pompes nécessaires, conduites d'amenée, traitement chimique ou autre de l'eau;

Section -B-

Les frais encourus pour les éléments suivants seront partagés uniformément par les seuls contribuables de tel ou tels réseaux d'eau concernés:

a) Améliorations concernant la distribution de l'eau:
tels la réfection des installations actuelles propres à chaque réseau; l'achat, en renouvellement, des installations actuelles propres à chaque réseau; l'achat de nouvelles installations pour améliorer la distribution de l'eau dans un ou plusieurs réseaux donnés;

ARTICLE 9: Tout prolongement d'un ou plusieurs réseaux deviendra partie intégrante du réseau auquel il est rattaché et sera soumis à la même règlementation que le secteur de ce dernier. Toutefois, le nouveau Conseil aura le privilège de considérer tout prolongement comme un nouveau secteur, différent de ceux ci-haut mentionnés et d'y appliquer les règlements qu'il jugera bon de décréter, propres à chacun ou à l'ensemble de ces nouveaux secteurs seulement.

LISTE DES ANNEXES:

SECTEUR - A -

A-1: tableau de remboursement 40 ans (I er janvier 1955)
A-2: plans et devis du réseau A et ses prolongements
A-3: tableau de remboursement 20 ans (15 janvier 1972)
A-4: plans et devis puits tubé et conduite d'amenée

SECTEUR - B -

B-1: tableau de remboursement 30 ans (I er Juillet 1973)
B-2: plans et devis du réseau B et ses prolongements
B-3: ordonnance #2430 de la Régie des Eaux du Québec
B-4: confirmation de la subvention gouvernementale (8 septembre 1972)

ARTICLE 10:

Le rpésent règlement abroge tout règlement adopté antérieurement par les deux (2) anciennes municipalités de Pointe-du-Lac, et entrera en force et en vigueur selon la loi.

INITIALES du MAIRE
65
INITIALES du SEC.-TRES

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

REGLEMENT NO 2

REGLEMENT NO 2:

REGLEMENT RELATIF À LA CUEILLETTE DES ORDURES MENAGERES A L'INTERIEUR DE LA MUNICIPALITE

ATTENDU que les articles 404 et suivants du Code Municipal permettent au Conseil de règlementer au sujet des ordures ménagères;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Corporation Municipale de règlementer en telle matière;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 Mai 1978.

IL EST PAR LES PRESENTES DECRETE ET STATUE CE QUI SUIT:

ARTICLE I: Le rpésent règlement s'appliquera sur tout le territoire de la Municipalité;

ARTICLE 2: Tout propriétaire ou locataire, à l'exclusion des entreprises commerciales, agricoles ou industrielles devront amasser leurs déchets ou ordures ménagères pour en disposer de la façon prévue au présent règlement;

ARTICLE 3: Les propriétaires ou locataires d'entreprises commerciales, industrielles et agricoles devront prendre les moyens nécessaires pour effectuer eux-mêmes, ou faire effectuer la cueillette de leurs déchets et ordures pour qu'il en soit disposé conformément aux normes établies par le Gouvernement Provincial au sujet de l'environnement;

ARTICLE44: Le Conseil Municipal, par avis public donné en la manière ordinaire, décrétera les jours de cueillette des déchets et ordures ménagères;

ARTICLE 5: Les préposés au service des vidanges procèderont à la cueillette, le tout devant être acheminé à un site d'enfouissement sanitaire préalablement choisi par les membres du Conseil

INITIALES du MAIRE
66
INITIALES du SEC.-TRÉS.

ARTICLE 6: Les déchets et ordures ménagères devront être déposés dans des poubelles ou autres contenants sòlides, et préalablement empaquetés solidement de manière à éviter qu'ils se répandent sur la voie publique.

Ces poubelles ou contenants ne devront pas excéder un poids de soixante (60) livres, devront être munis de poignées ou anses et devront présenter une ouverture concave, de manière à faciliter leur déversement dans les véhicules préposés à leur enlèvement;

ARTICLE 7: Les poubelles et autres contenants rigides devront être déposés à l'entrée de chaque logement la journée même de la cueillette ou la veille si les déchets sont cueillis la nuit, et une fois les déchets enlevés, les poubelles et contenants devront être remisés la journée même, à l'arrière des bâtiments, de manière à ce qu'ils ne soient pas vus de la place publique;

ARTICLE 8: Les résidants non adjacents à une rue municipalisée devront transporter leurs poubelles ou contenants à l'intersection de leur entrée privée et du chemin public pour qu'il en soit disposé, le tout aux mêmes conditions que les résidants adjacents;

ARTICLE 9: Il est strictement défendu à quiconque de recevoir ou transporter des déchets, ordures ménagères ou tout autre rebus en provenance de l'extérieur des limites de la Municipalité, soit sur un terrain ou dans un établissement compris dans les limites de la Municipalité, sous peine des pénalités prévues au présent règlement;

ARTICLE IO: Il est strictement défendu de disposer des déchets, ordures ménagères, ou tout autre rebus le long des rues, chemins publics, routes, le long du fleuve ou sur tout terrain vacant, ou dans les fossés mitoyens, ou à quelqu'endroit dans la Municipalité, et ce, sous peine des pénalités prévues au présent règlement;

ARTICLE II: En application du présent règlement, il sera imposé à chaque année une taxe de service, répartie au prorata du nombre de logements desservis par le présent règlement, un taux sera établi pour les logements permanents, alors qu'un taux différent sera établi pour les logements saisonniers. Dans un cas comme dans l'autre, la taxe sera payable par le propriétaire. Dans le cas de logemtns saisonniers, la saison sera établie dans la période s'échelonnant du 30 Avril au I er novembre;

ARTICLE I2: Deux fois par année, la Corporation Municipale mettra à la disposition des contribuables un service spécial de cueillette, soit à l'occasion du printemps, de l'automne ou de la semaine provinciale de la propreté, et ce, pour tous déchets ou rebus qui ne peuvent être cueillis par le service courant. La date de ces cueillettes sera annoncée à l'avance, et en la manière ordinaire;

INITIALES du MAIRE: CS
67
INITIALES du SEC.-TRES

ARTICLE I3: Quiconque commettra une infraction au présent règlement sera passible en sus des frais, d'une amende n'excédant pas cen dollars ($100.00), et à défaut du paiement de l'amende et des frais, dans lea quinze jours, à un emprisonnement n'excédant pas un mois; toutefois, cet emprisonnement cessera dès que l'amende et les frais auront été acquittés.

ARTICLE I4: Le présent règlement abroge tout règlement adopté antérieurement par les deux (2) anciennes municipalités de Pointe-du-Lac, et entrera en force et en vigueur selon la loi.

Clément Beaudry — MAIRE

Jean Bte Parker — SECRETAIRE TRESORIER

REGLEMENT NO 3

REGLEMENT NO 3:

REGLEMENT RELATIF AUX NUMEROS CIVIQUES ET A LA DESIGNATION DES RUES

ATTENDU qu 'il est nécessaire pour la population de la nouvelle Corporation Municipale de posséder l'identification des noms de rues;
ATTENDU qu'il est del'intérêt des citoyens d'établir pour le bon fonctionnement du courrier, le numérotage de chaque logement de la Municipalité;

ATTENDU que le Code Municipal, à l'article 417-5, confère à la Corporation les pouvoirs nécessaires à cette règlementation;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 mai 1978.

IL EST PAR LES PRESENTES DECRETE ET STATUE CE QUI SUIT:

ARTICLE I: A l'intersection de chaque route, rang, rue, avenue, place ou terrasse de la Municipalité, il sera placé une identification à cet endroit mentionnant très clairement le nom des routes, rangs, rues, avenues, places ou terrasses;

INITIALES du MAIRE

68

INITIALES du SEC.-TRES.

ARTICLE 2: Chaque maison, résidence, logement, commerce, industrie et édifice à l'intérieur de la Municipalité, à l'exclusion de leurs dépendances, portera un numéro, et ce numéro devra être placé de manière à être visible de la rue, les chiffres ayant une dimension minimum de trois (3) pouces de hauteur;

ARTICLE 3: Sur chaque route, rang, rue, avenue, place ou terrasse, il sera procédé de façon à ce que les numéros pairs soient placés sur un côté, et les numéros impairs sur l'autre côté;

ARTICLE 4: Les plaques protant les numéros seront vendues par la Municipalité à ceux qui le désirent, au prix coûtant et ceux-ci devront en faire l'installation sur la façade principale de l'immeuble à numéroter, en un endroit visible de la rue;

ARTICLE 5: Quiconque commettra une infraction au présent règlement sera passible en sus des frais, d'une amende n'excédant pas $100.00, et à défaut du paiement de l'amende et des frais dans les quinze (15) jours, à un emprisonnement n'excédant pas un mois; toutefois, cet emprisonnement cessera dès que l'amende et les frais auront été acquittés.

ARTICLE 6: Le présent règlement abroge tout règlement adopté antérieurement par les deux (2) anciennes municipalités de Pointe-du-Lac, et entrera en force et en vigueur selon la loi.

Clément Beaudry — MAIRE

Jean Bte Pothier — SECRETAIRE TRESORIER

REGLEMENT NO 4

REGLEMENT NO 4:

REGLEMENT RELATIF A LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE A L'INTERIEUR DE LA MUNICIPALITE

ATTENDU que les anciennes Corporations Municipales constituantes, par leurs règlements respectifs numéros 107 et 82, bénéficiaient déjà d'un système de protection contre l'incendie;

ATTENDU que la mise en commun des services d'incendie serait équitable pour l'ensemble de la population;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 mai 1978.

IL EST PAR LES PRESENTES DECRETE ET STATUE CE QUI SUIT:

INITIALES du MAIRE 69 INITIALES du SEC.-TRES.

ARTICLE I: La nouvelle Corporation Municipale s'engage à respecter les obligations émises lors de l'emprunt de $111,000.00 en coupures de $100.00, ou en multiples de $100.00, signées par le maire et le secrétaire-trésorier, payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à la Banque Provinciale du Canada, succursale Trois-Rivières, datées du 15 novembr 1976 et remboursables en 10 ans, conformément au tableau annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'intérêt a été établi à un taux n'excédant pas 10½%, payé semi-annuellement les 15 du mois de mai et novembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation, lesquels coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital, le tout tel que défini aux règlements nùméros 110 et 113 de la Corporation Municipale constituante de la Visitation de Pointe-du-Lac, adoptés le 20 Juin 1975 et le 16 août 1976 pour l'érection d'un poste d'incendie, caserne des pompiers et hôtel de ville, suivant les plans et devis numéro 75-13,1,2,3 ci-jòints, préparés par les architectes Bigué & Lord, ainsi que les ingénieurs conseils de la Firme Pluritec (annexe 2), ainsi qu'à l'achat d'un camion-auto-pompe de 840 GIPM suivant les plans et devis préparés par la Direction Générale de Protection contre l'Incendie (annexe 3) et d'appareils de communication, tel que décrits dans les plans et devis préparés par la Direction Générale de Protection contre l(Incendie, numéro 364 endate du 23 février 1976 (annexe 4), lesquels plans et devis font partie intégrante des règlements ci-haut mentionnés, le tout conjointement avec la Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac;

ARTICLE 2: La nouvelle Municipalité s'engage également à respecter les obligations émises lors de l'emprunt de $166,000.00, en coupures de $100.00 ou en multiples de $100.00, signées par le Maire et le secrétaire-trésorier, payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à la Banque Provinciale du Canada, succursale Yamachiche, datées du 15 novembre 1976 et remboursables en 10 ans conformément au tableau annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante (annexe 5). L8intéret a été fixé à un taux n'excédant pas 10½ % l'an, payé semi-annuellement les 15 du mois de mai et novembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation, lesquels coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital, le tout tel que défini aux règlements nùméros 86 et 89 de la Corporation Municipale constituante de Pointe-du-Lac (Paroisse), adoptés le 23 juin 1975 et le 9 août 1976 pour l'érection d'un poste d'incendie, caserne des pompiers et hôtel de ville, suivant les plans et devis

INITIALES du MAIRE

70

INITIALES du SEC.-TRES

numéro 75-13,1,2,3 ci-joints, préparés par les architectes Bigué & Lord, ainsi que les ingénieurs conseils de la Firme Pluritec9 Annexe2), ainsi qu'à l'achat d'un camion auto-pompe de 840 GIPM et d'un camion citerne de 1,500 GI, suivant les plans et devis préparés par la Direction Générale de Protection contre l'Incendie (annexe 3) et d'appareils de communication tels que décrits dans les plans et devis préparés par la Direction Générale de Protection contre l'Incendie, numéro 364 en date du 23 février 1976 (annexe 4), lesquels plans et devis font partie intégrante des règlements ci-haut mentionnés, le tout conjointement avec la Municipalité de la Visitation de Pointe-Du-Lac, à l'exception du camion citerne;

ARTICLE 3: Le Conseil ne disposera qu'au remboursement de ces emprunts seulement, de la somme de $190,000.00, cette somme étant une subvention du Gouvernement du Québec, payable en cinq (5) versement annuels de $38,000.00 chacun, accordée en vertu de l'aide aux municipalités pour la protection contre les incendies et confirmée par des lettres du Ministère des Affaires Municipales en date du 10 septembre 1974, et jours suivants, lesdites lettres étant jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante (annexe 6);

ARTICLE 4: Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé à chaque année su tous les biens et immeubles imposables situés dans tout le territoire de la nouvelle Municipalité, une taxe de service à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément aux tableaux annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante (annexes 1 et 5);

ARTICLE 5: Conformément aux dispositions de la loi sur l'évaluation foncière (1971 c.50), art. 18, un tarif de compensation sera prélevé sur tous les biens et biens-fonds non imposables situés dans le territoire de la nouvelle Municipalité .

ANNEXE:

1) tableau échéance paroisse
2) plans et devis Bigué & Lord Ing., Pluritec
3) plans camions incendie
4) plans appareils communication
5) tableau échéance paroisse
6) subvention gouvernementale.

ARTICLE 6: Le présent règlement abroge tout règlement adopté antérieurement par les deux (2) anciennes municipalités de

Pointe-du-Lac, et entrera en force et en vigueur selon la loi.

Clément Beaudry — MAIRE

Jean Bte Pothier — SECRÉTAIRE TRESORIER

INITIALES du MAIRE

INITIALES du SEC.-TRÉS

REGLEMENT NO 5

REGLEMENT NO 5:

REGLEMENT RELATIF A L'ECLAIRAGE DES RUES A L'INTERIEUR DE LA MUNICI* PALITE

ATTENDU que le Conseil Municipal reconnaît que les services offerts à une partie de la population seulement doivent être défrayés par ceux qui en font usage ou peuvent en faire usage seulement;

ATTENDU que l'éclairage des rues est un service offert à une partie de la population seulement;

ATTENDU que des règlements similaires avainet été passés par les corporations municipales constituantes;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 Mai 1978.

IL EST PAR LES PRESENTES DECRETE ET STATUE CE QUI SUIT:

ARTICLE I: a) Le coût de l'éclairage des rues sises à l'intérieur des limites de l'ancienne Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac, sera défrayé par tous les propriétaires présents et futurs de ce secteur;

b) Le coût de l'éclairage de l'Avenue St-Jean-Baptiste (28 lumières de rues) sera défrayé par les propriétaires riverains présents et futurs de cette avenue;

c) Le coût de l'éclairage de l'Avenue Simard (2 lumière de rue) sera défrayé par les propriétaires riverains présents et futurs de cette avenue;

d) Le coût de l'éclairage de l'Avenue Des Erables (1 lumière de rue) sera défrayé par les résidents riverains présents et futurs de cette avenue;

ARTICLE 2: Les coûts de chaque secteur seront défrayés équitablement à parts égales, répartis entre chacun des propriétaires actuels et futurs des tel secteurs respectifs, sous forme de cotisation produite annuellement par le secrétaire-trésorier à chacun des propriétaires concernés, à la même date et sur le même avis

que la taxe foncière et payable suivant les mêmes conditions que cette dernière;

ARTICLE 3: A défaut de paiement, la Corporation Municipale appliquera les dispositions prévues au Code Municipal en pareil cas.

ARTICLE 4: Le présent règlement abroge tout règlement adopté antérieurement par les deux (2) anciennes municipalités de Pointe-du-Lac, et entrera en force et en vigueur selon la loi.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Bothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac certife sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 25 ième jour de mai 1978.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 ième jour de mai 1978.

Jean Bte Bothier
SECRETAIRE TRESORIER

Raccordement Réseau Rte 138

Considérant que les deux réseau d'aqueduc de la Municipalité ne sont pas raccordé sur la route 138,

Considérant que ce raccordement est urgent pour le bénéfice de la population,

104/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, d'autoriser le sec-trés et le grand-inspecteur à faire l'achat des matériaux, à retenir les services de la main d'oeuvre et de la machinerie nécessaire, afin d'effectuer le raccordement des réseaux d'aqueduc.

Puit Ave St-Charles location pompe

Considérant que la pompe circulatrice de la station de pompage de l'Avenue St-Charles a de la difficulté à fournir la consommation d'eau,

105/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de louer une pompe circulatrice plus puissante de la firme Launier Ltée, et d'en faire l'installation à la station de pompage de l'Avenue St-Charles, en attendant que d'autres travaux de réparation soient accomplis.
Adopté.

Soumission Puit et rénovation station pompage

Considérant qu'il est urgent de procéder à la confection d'un puit additionnel pour fournir les réseaux d'aqueduc de la Municipalité,

Considérant que des sondages ont été effectué sur un terrain dans le 6 ième Rang, et que les plans préliminaires de construction d'un puit artésien ont déjà été réalisé par la firme Pluritec et l'approbation du Ministère de l'Environnement du Québec,

Considérant que la station de pompage sise dans l'Avenue St-Charles demande quelques réparations et modifications, et que des plans préliminaires ont été dressé par la firme Pluritec,

106/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, de mandater la Firme Pluritec à dresser les plans et devis nécessaires pour procéder le plus rapidement possible à une demande de soumissions publiques

1) pour la confection d'un puit dans le 6 ième Rang, et raccordement
2) pour les rénovations nécessaire à la station de pompage sise au 880 Ave St-Charles.

Adopté.

Le secrétaire-trésorier devra voir à faire une campagne de sensibilisation auprès de la population afin de ménager l'eau.

Le secrétaire-trésorier devra étudier les possibilités de financement pour la construction d'un puit et la rénovation de la station de pompage.

Prix divers travaux

Suite à la demande de pris pour l'accomplissement de divers travaux, les prix suivants ont été soumis:

1) Achat transport et épandage de pierre dans les rues:
   12/05/78 M. Armand-Guy Messier: $5.10 la tonne
   15/05/78 Noé Veillette Inc: $5.10 la tonne
2) Construction d'une batisse pour puit d'aqueduc
   12/05/78 Place De Tonnancourt Inc: $6,560.00
   15/05/78 Gérard Pagé: $5,195.00
3) Travaux avec tracteur pépine et opérateur
   12/05/78 M. Armand-Guy Messier: $24.00/ heure
   23/05/78 Louis Dugré: $24.00/ heure

M. Louis Dugré soumet un prix pour travaux avec camion et outils à $4.00/ heure et pour perçage de tuyau pour entrée d'eau à $5.00 chacun.

Application

M. René Godin,220 Ave Des Bouleaux, terminant sa première année d'étude au C.E.G.E.P., offre ses services pour travailler durant la période estivale. Les membres du Conseil n'entrevoient pas l'embau-

che d'étudiant cet étém mais son application sera conservé en dossier.

Considérant que le chemin Ste-Marguerite est une des artères principales de Pointe-du-Lac , et que par conséquent la circulation y est dense et rapide,

Che Ste-Marguerite Trottoir Ecole Notre-Dame

Considérant que le densité de population augmente sans cesse,

Considérant que nombre d'enfants fréquentent l'Ecole Notre-Dame et qu'ils doivent circuler le long du chemin Ste-Marguerite,

Considérant que depuis nombre d'années, la Commission Scolaire Chavigny, le Comité d'Ecole ainsi que la Municipalité réclament la confection de trottoirs,

107/78

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu unanimement, de réitérer au Ministère des Transports du Québec, la demande de confectionner des trottoirs le long du chemin Ste-Marguerite sur une distance de un mille de chaque coté de l'Ecole Notre-Dame, et ce, pour la sécurité des enfants qui doivent circuler, à tous les jours, le long du chemin Ste-Marguerite.
Adopté.

Garage Claude Noel

et tous les débris

Considérant que M. Claude Noel demande un permis pour la construction d'un garage commercial, lot P-248, auto-storage et cour de rebus d'automobile,

Considérant que M. Noel désire transporter le commerce existants, soit ceux près de la voie ferrée et du chemin Ste-Marguerite, à l'autre bout de sa terre, donc une amélioration,

Considérant que le site projeté de M. Noel est situé près d'un développement domiciliaire, soit la rue Julien Proulx,

Considérant que ce genre de commerce est régi par des lois et règlements provinciaux,

108/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, d'accepter en principe, le projet de construction d'un garage d'auto-remisage et d'une cour de rebus, lot P-248, à condition que M. Claude Noel respecte les lois et règlements des Services de Protection de l'Environnement du Québec, de la Municipalité et tout autre règlement ou loi en vigueur. Que si M. Noel rempli les conditions nécessaires pour l'ouverture de son commerce, lot P-248, il s'engage à nettoyer le site de son commerce actuel, lot 248-1, 248-2 et P-248, de tous débris d'automobiles ou autres.
Adopté.

Le vote est demandé sur cette proposition:
quatre sont en faveur
un est contre

Boite vidange

Considérant que les résidants des secteurs privés doivent transporter leurs ordures ménagères en bordure du chemin public le plus près,

Considérant que les chiens déchirent de nombreux sacs de déchets, causant l'éparpillement de ceux-ci,

109/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu d'autoriser M. Albert Thériault à confectionner deux boites pour recueillir les sacs d'ordures des secteurs Leveco et Cote Ste-Julie, à titre d'essai.
Adopté.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Clément Beaudry — MAIRE

Jean Bte Pothier — SECRETAIRE*TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale 29/5/78

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 29 Mai 1978, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Denis Houle, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le maire Clément Beaudry, formant quorum. Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry sont tous deux présents.

La présente assemblée ayant été convoqué par le secrétaire-trésorier, plusieurs jours à l'avance, comporte l'ordre du jour suivant:

Item # 1: Projet Lupien, Pagé
Item # 2: Puit # 2 St-Charles, informations
Item # 3: Comité pour description des tâches

Projet Lupien Pagé

Considérant que Messieurs Lupien et Pagé présentent l'acceptation de M. Pierre Lacoursière, ingénieur, pour les travaux d'aqueduc effectués dans le projet de lotissement lot P-67, soit, jusqu'au chaînage 4 + 25 incluant l'embranchement " Est" au chaînage 2 + 50,

Considérant que M. Lupien et M. Pagé déposant un chèque au montant de $2,594.59, comme dépôt de garantie pour l'exécution, par les promoteurs, de l'épandage de pierre concassée sur les rues,

INITIALES du MAIRE
76
INITIALES du SEC.-TRÉS.

lot 67-10 et 67-20, tel que décrit aux plans et devis, de ce projet, et pour le terrassement et l'ensemencement des fossés pour 150 premiers pieds à partir de la route 138,

Considérant que le Comité de rue de la Municipalité a visité les lieux et que le tout semblerait conforme après l'exécution des travaux décrits au paragraphe précédent,

110/78 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Denis Houle, et résolu

1- Que la Municipalité se porte acquéreur des rues lot 67-10 et 67-20 du cadastre de Pointe-du-Lac pour la somme de $1.00,
2- Que la Municipalité s'engage à remettre le chèque dépoés par la Compagnie Gélinas, Durand Vaillancourt Inc, au montant de $2,594.49 après l'accomplissement et l'acceptation par l'ingénieur M. Pierre Lacoursière des travaux de revêtement de pierre et de terrassement des fossés.
3- D'autoriser le notaire René Cloutier à préparer le contrat de cession
4- D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents à cet fin.

Adopté.

Plan ensemble Projet lot P-67 Gélinas Durand Vaillancourt

Considérant que M. Roger Gélinas arp-géo, à déjà déposé un plan d'ensemble pour le projet de développement domiciliaire lot P-67, propriété de Gélinas Durand Vaillancourt Inc

111/78 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu d'accepter le plan d'ensemble du projet de développement de Gélinas, Durand et Vaillancourt Inc, tel que préparé par M. Roger Gélinas, arp-géo, minute 22363, carnet 235, page 156.

Adopté.

112/78 avis motion

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant les travaux de rénovation à la station de pompage de l'Avenue St-Charles, les travaux de raccordements des réseaux d'aqueduc sur la route 138 et la confection d'un puit dans le 6 ième Rang.

Adopté.

Roulotte patate M. St-Onge

Considérant que M. Guy St-Onge a été avisé lors de l'assemblée du Conseil Municipal, tenue le 23 Mai 1978, de ne pas opérer de roulotte à patates frites, lot P-19,

Considérant que M. St-Onge n'a pas obtempéré à cette demande,

113/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu, d'autoriser Mtre Bertrand Lamothe à

prendre les procédures nécessaires, afin de faire observer le règlement de zonage de la Municipalité.
Adopté.

Station pompage Ave St-Charles améliorations pompe

Le secrétaire-trésorier soumet des prix reçus pour divers travaux:

Entrée électrique 200 ampères à station 880 Ave St-Charles

Laurent Savoie: $1,281.30
Roger Croisetière: $1,873.50

Achat d'une pompe Berkeley 25 H.P., 550 volts, 3 phases développant 500 G.P.M.U.S. à 70 livres de pression.

Launier Ltée: $1,694.00
taxes et travaux de raccordements en plus

Etant donné l'urgence de la situation, les membres du Conseil sont unanimes à accepter les prix les plus bas et à faire accomplir les travaux requis sans délai.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Clément Beaudry — MAIRE

Jean B. Pothier — SECRETAIRE TRESORIER

Assemblée électeur propriétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Amendement règlement no 71

Assemblée publique des électeurs propriétaires du secteur de la Place Montour de Pointe-du-Lac, tenue le 1 er juin 1978, à la salle de l'Hotel de Ville, à 7 heures p.m., heure avancé de l'est, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry et Jean-Baptiste Pothier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la récitation de la prière, le secrétaire donne lecture de l'amendement au règlement no 71, afin de permettre la construction d'habitation de type split-level et d'un étage et demi (1½) sur la Place Montour.

Après les deux heures qui suivirent la lecture du présent amendement au règlement no 71, aucune objection de la part des contribuables du secteur ne fut donné, par conséquent aucune opposition.

A titre de Maire de cette Municipalité et président de cette assemblée, je déclare le présent amendement au règlement no 71, en vigueur et avoir été approuvé par les électeurs propriétaires, ayant reçu toutes les approbations requises.

INITIALES du MAIRE
78
INITIALES du SEC.-TRES

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 9 heures, p.m., heure avancée de l'est.

Clement Beaudry — MAIRE

Jean Bte Pothier — SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance Régulière 12/6/78

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 12 Juin 1978, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Denis Houle, Jean-Pierre Benoit, Conrad Carbonneau, Jules Levasseur, sous la présidencedde M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et le secrétaire-trésorier-adjoint Me Martial Beaudry sont aussi présents.

Après la récitation de la prière et le quorum étant constaté, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance des procès verbaux des dernières assemblées soit: la séance régulière tenue le 23 Mai 1978 et la séance spéciale tenue le 29 Mai 1978, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

114/78

Il est proposé par M. Jules Levasseur appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé, les procès verbaux de l'assemblée tenue le 23 mai 1978 et celui de l'assemblée tenue le 29 mai 1978. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Réception de pétitions, lesquelles sont placées à l'ordre du jour.

115/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que préparé.
Adopté.

CORRESPONDANCE:

Limite vitesse km/h

Le Ministère Des Transports avise que la "Loi modifiant le Code de la route" a été sanctionné le 15 décembre 1977 et qu'en

conséquence les municipalités devront effectuer les modifications nécessaires afin de convertir au système métrique les limites de vitesse dans les rues sous la juridiction municipale.

INITIALES du MAIRE
79
INITIALES du SEC.-TRES

116/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, etrrésolu de soumettre à Mtre Bertrand Lamothe, pour étude et commentaires, un projet de règlement concernant les limites de vitesse permises dans les rues de la Municipalité.
Adopté.

Refus Puit nō 3 Ste-Marguerite

En date du 31 Mai 1978, la Direction Générale de l'Environnement Urbain, avise qu'elle ne recommande pas l'acceptation du troisième puit tubé dans le secteur Ste-Marguerite, dossier 6820-A-E, considérant que les résultats d'analyse de l'eau provenant de l'essai de pompage du puit proposé démontrent:
1) une concentration en nitrate plus élevé que la norme permise
2) une légère contamination bactériologique par la présence de coliformes et de coliformes fécaux.

Pour être acceptable, il faudrait que des analyses provenant d'un nouvel essai de pompage démontrent une qualité bactériologique acceptable ainsi qu'une diminution marquée de la concentration en nitrate. Dans ce cas la municipalité pourrait quand même se voir imposer une chloration de l'eau,si, après l'entrée en fonction du nouveau puits, une contamination bactériologique était détecté. L'alternative recommandée serait la recherche d'un autre puits.

Fossé Rte 138 Lafond Pl 4 As

En date du 29 mai 1978, le Ministère Des Transports, Pierre Langlais, ing, accuse réception de la résolution demandant le creusage de fossé le long de la route 138, de l'avenue Lafond à Place 4 As.

Trottoirs Ste-Marguerite

En date du 31 mai 1978, le Ministère Des Transports, Jean Legros, ing, accuse réception de la résolution demandant la construction de trottoirs le long du Che Ste-Marguerite, sur une longueur d'un mille de chaque côté de l'école Notre-Dame. Considérant que tous les trottoirs sont des équipement municipaux, le Ministère ne peut accéder à cette demande.

Bell Canada 614632-F

En dat En date du 7/06/78, Bell Canada avise que les travaux décrits au dossier 614632-F sont accomplis et qu'à moins d'avis contraire d'ici six semaines, ceux-ci seront réputés avoir été acceptés tels quels.

En date du 23/05/78, Bell Canada soumet des plans dosi-

INITIALES du MAIRE
80
INITIALES du SEC-TRÉS

sier 314893- revisé, pour des installations d'outillage sur le Chemin Des Petites Terres, près du Lac Marc-Hélène.

117/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, d'accepter les travaux décrits aux plans plans , dossier 314-893 revisé,
Adopté.

Cinévic Inc frais 5%

La Compagnie Cinévic Inc, demande à la Municipalité le droit de retenir 5% du montant de taxe d'amusement perçue. Considérant que cet item est déjà prévue à l'ordre du jour, il sera discuté plus loin.

Congrès secrétaires municipaux

En date du 10 Mai 1978, la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec, Inc, par M. Jean-Rock Claveau, président, demande au conseil municipal de déléguer le secrétaire-trésorier au congrès annuel de cette association,

118/78

Il est proposé parM. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, résolu, d'autoriser le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry à assister au congrès de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec Inc qui se tiendra du 16 au 19 août 1978 à l'Hotel Loews Le Concorde à Québec, de leur défrayer les frais d'inscription et tous autres frais encourus pour assister à ces assises.
adopté.

C.R.D. 04 assemblée annuelle

En date du 31/05/78, le Conseil Régional de Développement de la région 04 invite la municipalité à déléguer un représentant à sa cinquième assemblée générale annuelle qui se tiendra le 21/06/78, au Cap-de-la-Madeleine, à la salle le Sapin Bleu.

Réclamation Michel Martel

En date du 26/05/78, M. Michel Martel 3130 Notre-Dame Pointe-du-Lac, réclame de la Municipalité un montant de $82.28 pour la réparation de l'entrée de sa propriété suite aux dommages causés par une fuite à l'entrée d'eau de M. Yves Lafrenière son voisin. Le tout a été transmis à la Compagnie d'assurance.

Roch Boucher Prolongement

En date du 5/06/78, M. Roch Boucher redemande pourquoi le conseil municipal a refusé un prolongement de la rue Boucher. Le secrétaire-trésorier devra faire parvenir à M. Roch Boucher une nouvelle copie de la lettre des Services de Protection de l'Environnement adressée à la MUnicipalité en date du 24 avril 1978, ainsi que la facture représentant 50% du montant exigé par la Firme Pluritec pour la confection des plans de ce prolongement.

M. Rivard
Dépotoir St-Barnabé

M. Marcel Rivard, propriétaire d'un ex-lieu d'enfouissement sanitaire, remercie la Municipalité ainsi que son contracteur, M. Thériault, de la collaboration qui lui fut témoigné. Le secrétaire-trésorier devra faire parvenir copie de cette lettre à M. Thériault.

INITIALES du MAIRE
81
INITIALES du SEC.-TRES

Offre d'emploi
D. Lord

En date du 29/05/78, M. Daniel Lord, étudiant au C.E.G.E.P. de Trois-Rivières, offre ses services pour un emploi durant la période estivale.

Action Paul Gagné

En date du 6/06/78, Mtre Michel Lupien, avocat de M. Paul Gagné, demande s'il existe un règlement, procès-verbal, acte d'accord ou servitude permettant à la municipalité de Pointe-du-Lac de déverser les eaux des fossés longeant le Rang St-Charles dans et sur le lot 335 du cadastre de Pointe-du-Lac. Le secrétaire-trésorier est autorisé à remettre cette lettre à Mtre Bertrand Lamothe.

lot 197-2
débris

En date du 24/05/78, Mtre Bertrand Lamothe fait parvenir copie de la lettre adressée à M. André Lauzière, propriétaire du lot 197-2, l'avisant de nettoyer son terrain dans les 10 jours. Considérant que les 10 jours est écoulé et que M. Lauzière n'a pas tenu compte de l'avis, Mtre Lamothe a été avisé de continuer les procédures.

Chemin privé
1 ière Proulx
P-248

En date du 5/06/78, M. Florent Trudel soumet un projet ainsi qu'un croquis pour l'élargissement de la 1 ière Ave Proulx. Avant de continuer les démarches M. Trudel voudrait connaître les exigences de la Municipalité.

Les membres du Conseil sont unanimes à ce que le comité de rues visite et étudie ce projet afin de faire ses recommandations au Conseil Municipal.

RAPPORT DES COMITES:

Comité d'urbanisme:

un rapport écrit sera soumis au sujet des assises de l'Association Canadienne d'urbanisme tenue à Trois-Rivières les 8,9,10 Juin.

Comité de rues:

Suite à une inspection de certaines rues, ledit comité recommande:

1) Rue Ouellette, lot P-54
   a) que la rue soit localisée par un arpenteur-géomètre
   b) Que des fossés et la forme de rue soient fait sur toute

sa longueur, ainsi que le fossé en arrière de la propriété de M. Raymond Arnold.

c) Qu'une traverse de rue soit installée(ponceau)

2) Rue Raymond et Rue Colbert:

a) que des fossés soient accomplis sur la rue Raymond si possible

b) que de la pierre ou du gravier soit épandu dans ces rues suite aux travaux

119/78 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu:

1) d'autoriser l'exécution des travaux recommandés par le comité de rues.
2) Que les propriétaires concernés dans le fossé de M. Arnold s'engagent à défrayer les coûts de rénovation.

Adopté.

système comptable Considérant que la Firme de comptables René De Cotret, St-Arnaud et Associés suggère à la Municipalité d'établir un système informatique pour traiter et accomplir des rapports mensuels des déboursés,

considérant que la dite firme pourrait accomplir ce travail au coût de $125.00 par mois,

120/78 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'autoriser la firme ci-haut mentionné à traiter et effectuer les rapports mensuels des déboursés de la Municipalité par système sur informatique,et ce, à partir du début de l'année 1978 au coût de $125.00 par mois. La Municipalité pourra mettre fin à ce contrat à n'importe quel moment qu'elle jugera à propos et ce, par simple résolution du conseil municipal.

Adopté.

Raccordement Yamachiche Considérant que la Municipalité de Yamachiche demande à ce que leur réseau d'aqueduc soit raccordé avec celui de Pointe-du-Lac dans le 6 ième Rang Ouest, et ce, afin de desservir l'une ou l'autre des municipalités en cas de besoin,

Les membres du Conseil désirent avoir plus d'informations afin de savoir qui va défrayer les frais de ce raccordement, soit pour les plans, les matériaux et travaux à accomplir, de même que s'il y aura une charge de la part de la Municipalité qui fournira l'eau.

121/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, résolu unanimement d'ajourner la présente assemblée pour quinze minutes.

Adopté.

INITIALES du MAIRE 83 INITIALES du SEC.-TRES

ATTENDU QUE la compagnie Cinévic Inc, s'est adressée au conseil municipal pour demander la permission de retenir 5% du montant de taxe d'amusement perçue, à titre de frais de perception;

ATTENDU QUE les dispositions de la loi des droits sur les divertissements (SRQ 1964,ch. 76) permettent l'octroi d'une telle commission;

122/78 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix et il est résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise la compagnie Cinévic Inc., qui opère le Ciné-Parc de Trois-Rivières, situé à la Pointe-du-Lac, à retenir 5% du montant de la taxe d'amusement perçue dans ledit ciné-parc, à titre de frais de perception.
Adopté.

Considérant que les membres du Conseil prévoient faire accomplir certains travaux durant la période estivale entre autre, le recensement de la population,

123/78 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, d'engager pour la période estivale, les 2 étudiants qui ont fait une demande d'emploi, soit M. Godin et M. Lord, de leur faire accomplir le recensement de la population, ainsi que divers autres travaux.

PERIODE DE QUESTIONS:

Secteur Paul Charbonneau

Considérant une visite des membres du conseil du projet de développement domiciliaire de M. Paul Charbonneau,

Considérant qu'en date du 12 juin 1978, M. Normand Lefebvre, ing de la Firme Pluritec avise qu'il a fait l'inspection final des travaux d'aqueduc et d'égoûts incluant l'installation septique dans le secteur de M. Charbonneau, et que le tout est conforme aux plans 7109, série 1 à 10, sauf la partie comprise entre les regards Rs-1 à Rs-2,Rs-1 à Rs-3 à Rs-4, où les travaux n'ont pas été effectués,

124/78 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu:
A) Que la Municipalité se porte acquéreur, moyennant la somme de $1.00, des terrains suivants: 197-1,197-5,197-12,198-1,198-3-2, 199-3,199-12,199-8,199-26, une partie du lot 197 (197-32 sur un plan non officiel de Serge Hamel, arpenteur-géomètre, dossier 319 81 en date du 29/05/78) d'une superficie de 23588 pieds carré; une partie du lot 7 (7-4)sur un plan non officiel de Serge Hamel,

INITIALES du MAIRE
84
INITIALES du SEC-TRÉS

arpenteur-géomètre, dossier 31981, en date du 29/05/78) d'une superficie de 2610 pieds carré;une partie du lot 7 (7-6 sur un plan non officiel de Serge Hamel, arpenteur-géomètre, dossier 31981, en date du 29/05/78) d'une superficie de 9263 pieds carré; une partie du lot 7 (7-5 sur un plan non-officiel de Serge Hamel, arpenteur-Géomètre, dossier 31981, en date du 29/05/78) d'une superficie de 33800 pieds carré. Tous du cadastre officiel de Pointe-du-Lac. Etant compris avec ces terrains, toutes leurs installations immobilières permanentes, soit les tuyaux d'égoûts, d'aqueduc, puisards, fosse septique, etc. et tel qu'installés.
B) Que le Notaire Gilles-Guy Garceau soit autorisé à préparer le contrat à cette fin, avec des titres clairs et quitte de toute hypothèque ou redevance quelconque.
C) Que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signé pour et au nom de la Municipalité le contrat ainsi préparé.
Adopté.

Char allégorique 3 jrs Western

125/78

M. Jean-Dupont demande si la Municipalité est intéressée à être représentée dans le défilé de chars allégoriques des " 3 Jours Western".

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, que si l'association de Prévention des Incendies est prête à accomplir un char allégorique, la municipalité pourra en défrayer le coût jusqu'à concurrence de $100.00.
Adopté.

Balayage des Rues

126/78

Considérant qu'à chaque année la Municipalité fait effectuer un nettoyage de la Rue Notre-Dame,

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, résolu unanimement de demander au Ministère Des Transports de bien vouloir faire le balayage de la Rue Notre-Dame dans la semaine du 3 juillet 1978.
Adopté.

Mme Guy pierre rues

Mme Guy demande où est pris l'argent pour l'épandage de pierre dans les rues de la Municipalité. Les membres du Conseil lui mentionnent que ces montants ont été prévu au budget de l'année 1978, donc ils sont puisés à même les fonds généraux de la Municipalité.

Vidange Lac Des Pins

127/78

M. Germain Coté demande à nouveau que le conseil municipal étudie la question des vidanges dans le secteur du Lac Des Pins.

Il estpproposé par M. Denis Houle, résolu unaniemement:
1) De maintenir le règlement concernant la cueillette des ordures ménagères,
2) que le comité de rue rencontre les intéressés du Lac Des Pins

afin de trouver une solution pour règler définitivement les problèmes de ce secteur.
3) Que cette rencontre se tienne à la salle de l'Hotel de Ville, Mardi le 20/06/78, à 8:30 heures p.m.
Adopté.

Remerciement
Poste radio
Pénurie eau
128/78

Attendu que durant la période de sécheresse des dernières semaines la Municipalité à dû recourir aux divers média d'information pour aviser la population de ménager l'eau,

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, de remercier sincèrement les postes de radios de Trois-Rivières, soit CHLN et CJTR pour l'excellente collaboration apportée lors de la période desséchéresse des dernières semaines du mois de mai 1978.
Adopté.

Compteur Eau
Ville Joie
St-Dominique

En date du 1 juin 1978, M. J. Roch Binette, directeur des services administratifs de Ville Joie St-Dominique, souligne que l'installation d'un compteur à eau à leur propriété de Pointe-du-Lac serait très dispendieux. Il demande que la Municipalité fixe plutôt un tarif fixe annuel.

Les membres du Conseil sont unanimes à maintenir la résolution adoptée à la séance du 7 novembre 1977, par laquelle l'installation d'un compteur à eau était requis.

Règlement No 6

REGLEMENT NO 6

REGLEMENT RELATIF AU PUITS NUMERO 2 SUR LE LOT P-530-1 DANS LE RANG ST-CHARLES.

Considérant qu'il est urgent de construire immédiatement un puits qui portera le numéro 2 dans le Rang St-Charles, pour alimenter les résidants de la Corporation Municipale en eau potable;

Considérant que le Service de la Protection de l'Environnement du Québec a donné son approbation en date du 3 septembre 1976, ladite approbation faisant partie intégrante du présent règlement (Dossier 4690-A-4);

Considérant qu'un avis de motion a été valablement donné pour les fins du présent règlement;

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement, qu'il est par les présentes décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1:

Des soumissions publiques seront sollicitées en vue des

INITIALES du MAIRE
86
INITIALES du SEC.-TRÉS.

travaux de construction du puits numéro 2 sur le lot 530-1 du cadastre de la Municipalité de Pointe-du-Lac;

Les soumissions devront comporter le coût des travaux de construction du puits numéro 2, incluant bâtisses, accessoires, conduites, etc.;

ARTICLE 2:

Le présent règlement comporte les coûts de rénovation nécessaire à la station de pompage situé au 880, Avenue St-Charles, pompe circulatrice et énergie électrique;

ARTICLE 3:

Enfin, le présent règlement comporte le raccordement des deux réseaux d'aqueduc de la Municipalité sur la Route 138;

ARTICLE 4:

Le financement et les frais contingents aux travaux ainsi décrétés seront puisés à même les revenus pour l'année 1978, tel que prévu au budget.

ARTICLE 5:

Le présent règlement est adopté ce 12 ième jour de juin 1978, et entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE-TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, le 13 jur de juin 1978.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 ième jour de juin 1978.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE-TRESORIER

Soumission chemin hiver 129/78

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu, de donner avis public pour demander des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver:

Des soumissions sous enveloppe cachetée et portant la mention "Chemin d'hiver" seront reçues jusqu'à 16:00 heures le 10 juillet 1978, au bureau de la Municipalité, 1597 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac, pour être ouvertes le même jour lors de la séance régulière du Conseil.

EXIGENCES REQUISES:

A) Le contrat pourra être pour une période de un, deux ou cinq ans

B) Le travail consistera à faire le déblaiement de la neige dans tous les chemins de la Municipalité sur une distance d'environ 50 kilomètres

C) Le soumissionnaire devra fournir une liste de la machinerie qui sera utilisée en tut temps pour l'entretien des dits chemins

D) Etre en règle avec la commission des Accidents du Travail du Québec, et fournir des certificats à cette fin, au début et à la fin du contrat

E) Détenir une assurance responsabilité générale de $1,000,000.00 pour toute la durée du contrat et remettre une copie de la police d'assurance à la Municipalité, avant le 15 Octobre 1978.

F) La soumission et le contrat seront acceptés après l'approbation de la commission des Affaires Municipales du Québec.

G) Le conseil municipal se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse , ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adopté.

Rénovation Che Ste-Marguerite

Considérant que le chemin Ste-Marguerite demeure une des principales voies d'accès dans la Municipalité,

Considérant que la circulation automobile y est dense et rapide,

Considérant qu'à l'approche du Village ce chemin est étroit et dangereux,

Considérant que le Ministère Des Transports a tous les relevés et description de terrain pour effectuer les travaux requis,

130/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, de demander au Ministère des Transports du Québec, d'accoplir, le plus rapidement possible, les travaux d'élargissement et de réfection du chemin Ste-Marguerite à l'approche du Village de Pointe-du-Lac.

Adopté.

Lumières de rues J.S.E. Roy

Suite à la demande de M. J.S.E. Roy d'obtenir une lumière de rue face à sa propriété dans l'Avenue St-Charles, surtout qu'il y a une courbe à cet endroit, le secrétaire-trésorier devra aviser M. Roy qu'à chaque année un nombre restreint de lumières de rues sont prévues au budget, et que sa demande sera prise en considération au prochain budget.

R. Beaulieu Nom de rue

En date du 22/05/78, M. Rosaire Beaulieu, demande que le chemin conduisant à sa propriété porte le nom de Bo-Lieu, et

INITIALES du MAIRE CB
88
INITIALES du SEC.TRES

demande qu'une affiche "Défense de jeter des déchets" soit placé au fond du dit chemin. Les membres du conseil sont unanimes à ce que ce chemin porte le nom de " Beau-Lieu" et à ce qu'une affiche interdisant de jeter des déchets soit placé au bout de cette rue.

Dubé Messier fosse septique

En date du 29/05/78, Messieurs Simon Dubé et Marc-Aurèle Messier demandent si la Municipalité est prête à accepter la construction d'une fosse septique commune pour leur développement domiciliaire. Considérant qu'une rencontre est prévue pour le 19 juin 1978, à 8:30 heures p.m., avec tous les promoteurs de terrains les membres du Conseil préfèrent attendre cette rencontre avant de se prononcer.

Centre Accueil

Considérant qu'un groupe de résidants, de Pointe-du-Lac, soit environ 43 personnes, demandent par requête que le conseil municipal demande aux autorités gouvernementales l'implantation d'un centre d'accueil pour personnes agées,

131/78

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que demande soit faite à M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, qu'il tente l'impossible pour doter Pointe-du-Lac d'un centre d'accueil pour personnes agées.
Adopté.

Fossé Ave Guilbert

En date du 12 juin 1978, M. Jocelyn Donaldson, 300 Ave Guilbert, demande à la Municipalité de faire recreuser le fossé face à sa propriété. Les membres du Conseil sont unanimes à faire exécuter ces travaux en même temps que ceux des rues Ouellette et autres.

132/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'ajourner la présente assemblée à Mardi le 20 juin 1978, 0 heures 15 minutes.
Adopté.

La présente assemblée est ajournée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE-TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance ajournée 20/6/78

Séance ajournée de la séance régulière du 12 juin 1978, tenu le 20 juin 1978 à 0 heures 15 minutes, avec tous les membres du Conseil.

COMPTES:

INITIALES du MAIRE
INITIALES du SEC.-TRÉS

chèque no	263	Claude Noel	Achat de rue	1.00
	264	Receveur Général Canada	Frais de poste	30.00
	265	Caisse Pop A. Thériault	Vidange mai 78	2,759.00
	266	Marcel. F. Rivard	Dépotoir mai 78	112.00
	267	Ass Touristique du Coeur du Québec	0.03 x 45.00+10.	145.00
	268	Ass Canadienne Urbanisme		170.00
	269	Clément Beaudry	Frais représentation avril à juin	1,156.25
	270	Robert Parenteau	" " " " "	385.42
	271	Jean-Jacques Lacroix	" " " " "	385.42
	272	Conrad Carbonneau	" " " " "	385.42
	273	Denis Houle	" " " " "	385.42
	274	Jean-Pierre Benoit	" " " " "	385.42
	275	Jules Levasseur	" " " " "	385.42
	276	Jean-Baptiste Pothier	Juin 1978	1,068.25
	277	Marcel Crête	28 Mai au 3 juin	185.26
	278	Marcel Crête	4 juin au 10 juin	185.26
	279	Marcel Crête	11 juin au 17 juin	185.26
	280	Marcel Crête	18 juin au 24 juin	185.26
	281	Marcel Crête	25 juin au 1 juillet	185.26
	282	Céline L. Beaudry	28 mai au 3 juin	116.33
	283	Céline L. Beaudry	4 juin au 10 juin	116.33
	284	Céline L. BEaudry	11 juin au 17 juin	116.33
	285	Céline L. Beaudry	18 juin au 24 juin	116.33
	286	Céline L. Beaudry	25 juin au 1 juillet	116.33
	287	Martial Beaudry	4 juin au 17 juin	330.63
	288	Martial Beaudry	18 juinnau 1 juillet	330.63
	289	Hélène Leclerc	4 juin au 17 juin	191.16
	290	Hélène Leclerc	18 juin au 1 juillet	191.16
	291	Michel Thiffeault	28 mai au 10 juin	70.00
	292	Michel Thiffeault	11 juin au 24 juin	70.00
	293	Gaétan Pagé	ménage de mai	100.00
	294	Henri Dugré	station pompage mai 1978	75.00
	295	Gérard Biron	" " " "	75.00
	296	Ministère Revenu Québec	impôt mai	612.61
	297	Receveur Général Canada	impôt mai	393.12
	298	Receveur Général Canada	circulaire	52.50
	299	M. René Cloutier	contrat rue P-248	50.00
	300	Fleuriste Colette Girard	re: élection	49.14
	301	Hydro Québec	achat lampe	67.01
	302	Commission Scolaire Chavigny	P 3,816.00 V 864.50	4,680.50
	303	Loisirs Inc de Pte-du-Lac	projet 24 juin	1,000.00

304	Projet Durand Gélinas Vaillancourt	achat rue	1.00
305	Le Nouvelliste		49.50
306	M. Bertrand Lamothe	conseiller juridique	645.00
307	Rénald Légaré	pompier mai 1978	15.00
308	André Dugré	" " "	15.00
309	Jean-Yves Pépin	" " "	15.00
310	Jean-Marc Guay	" " "	15.00
311	Michel Lesmerises	" " "	15.00
312	Réal Trahan	" " "	15.00
313	Marcel Crête	" " "	25.00
314	RAymond Benoit	" " "	15.00
315	Sylvio Dufresne	" " "	15.00
316	Marcel Guay	" " "	15.00
317	Normand Hélie	" " "	15.00
318	Denis Lesmerises	" " "	15.00
319	Jean-Claude Turgeon	" " "	15.00
320	Garage Pépin & Fils		37.85
321	Réal Trahan	divers	18.27
322	Bell Canada	incendie 18.26 St-Joseph 18.26 bureau 178.12	214.64
323	Hydro Québec	batisse hotel de ville	399.44
324	Hydro Québec	station v 420.71 P 346.45	767.16
325	Hydro Québec	Eclairage rue V 752.99 P 368.62	1,121.61
326	Papeterie Mauricienne	pap terie	90.39
327	René De Cotret St-Arnaud Ass		3,200.00
328	Marcel Bergeron		12.18
329	Thomas Bellemare	gradeur rue	360.00
330	Servac Inc	huile rues	2,268.00
331	Marcel Girard	Ecole St-Joseph	65.00
332	J.R. Lemire Inc	tables Ecole St-Joseph	191.93
333	Luc Deschênes	aqueduc haut-parleur	30.00
334	Garage Maurice Doyon	réparation	32.96
335	Louis Dugré	aqueduc	809.25
336	J.U. Houle	aqueduc	1,024.70
337	Jean-Baptiste Pothier	voyage 67.00 divers 72.00	139.00
338	Corporation secrétaires Municipaux	congrès	180.00
339	Maurice Gauthier	divers 17.50 St-Joseph 175.00	192.50
340	Martial Beaudry	voyage St-Damien	50.57
341	Imprimerie St-Joseph	papeterie	309.66
342	René Cloutier	contrat rue	50.00
343	Daniel Thiffeault	23½ x 5.00 aqueduc	117.50
344	Receveur du Canada	timbre	200.00
345	Trophés Elka	Re: Lesieur	27.00
346	Louis-Georges Guilbert	Re: Denis Robitaille	100.00

133/78 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement d'accepter les comptes

ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

Facture Louis-Georges Guilbert

Considérant que M. Louis-Georges Guilbert, présente une facture de $100.00 sur les travaux effectués pour accomplir l'entrée d'eau de M. Denis Robitaille, dans le Rang St-Charles,

134/78

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix,d'acquitter la somme de $100.00 à M. Guilbert pour ces travaux.
Adopté.

Le secrétaire-trésorier devra obtenir plus d'information et de précisions sur les factures no 278 et 294 présentées par M. Louis-Georges Guilbert.

La présente assemblée ajournée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean St Pierre
SECRETAIRE-TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

Séance Spéciale 19/06/78

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 19 juin 1978, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier et le secrétaire-trésorier-adjoint sont tous deux présents.

La présente assemblée spéciale dûment convoquée par M. le Maire Clément Beaudry en date du 14 juin 1978, comporte l'ordre du jour suivant:

1- Adoption des minutes de la dernière assemblée
2- Ouverture de soumission puit No 2
3- Description des taches
4- Etude de règlement

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 12 juin et ajournée le 13 juin 1978, et dont copies leurs furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

135/78

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 12 juin er ajournée le 13 juin 1978, signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Soumission Puit No 2

Soumissions Puit no 2

dans le Rang St-Charles, plan série:5091

R.J. Lévesque et Fils Ltée:	prix total	$37.539.00
chèque visé représentant 10% des travaux:	3,254.00	
	500.00	
	$3,754.00	
Tek Eau Inc:	prix total	$48,274.00
Chèque visé représentant 10% des travaux:	4,827.00	

plus bond de guarantie de 25000 pour 2 ans

136/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de soumettre ces soumissions à la firme Pluritec, afin que les ingénieurs puissent les étudier et faire leurs recommandations , et que le conseil municipal prendra une décision sur réception de ces commentaires.
Adopté.

Les membres du Conseil sont unanimes à remettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée les items 3 et 4.

Considérant que la Municipalité détient présentement en essai un compteur (à timbres) de la Co Pitney Bowes,

137/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de louer un compteur de la compagnie, ci-haut mentionné, à raison de $13.25 par mois, facturé à tous les 3 mois et en plus un montant initial de $50.00.
Adopté.

138/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau et résolu unanimement de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée spéciale est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE-TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE*DU*LAC

INITIALES du MAIRE
93
INITIALES du SEC.-TRÉS

Séance régulière 26/06/78

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 26 juin 1978, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Jean-Pierre Benoit, Conrad Carbonneau, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le secrétaire-trésorier et le secrétaire-trésirier-adjoint sont tous deux présents.
Sont absents Messieurs les conseillers, Robert Parenteau, Denis Houle, et Jean-Jacques Lacroix.

Après la récitation de la prière, le quorum étant constaté, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée spéciale, tenue le 19 juin 1978, et dont copies leurs furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

139/78

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 19 juin 1978. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS:

Une (1) seule pétition reçue, laquelle est placée à l'ordre du jour.

140/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, d'accepter l'ordre du jour, ttel que préparé.
Adopté.

RAPPORT DES COMITES:

Le comité derrue qui a rencontré les résidants saisonniers du " Lac des Pins" donne son rapport concernant la taxe de vidange dans ce secteur. Les résidants saisonniers présents semblent accepter le tarif établi par la Municipalité.

PERIODE DE QUESTIONS:

Aucune de la part des contribuables présents.

CORRESPONDANCE:

Terrassement Gélinas Durand

En date du 22/06/78, M. Pierre Lacoursière, ing, mentionne que les travaux de terrassement dont terminés sur le lotissement du lot

Vaillancourt

Acceptation

67, projet Durand, Gélinas et Vaillancourt. Les niveaux ont été vérifiés et trouvés conformes à ce qui était convenu. Les travaux sont acceptés. Le comité de rue ira visiter les lieux et si le tout est conforme le secrétaire-trésorier pourra remettre aux promoteurs le chèque déposé en garantie.

Rapport Pluritec soumissions Puit St-Charles

Le 20/06/78, les Consultants Pluritec, M. Normand Lefebvre, ing, soumet son rapport sur les soumissions ouvertes le 19 juin, concernant la construction d'un deuxième (2) puits, dans le Rang St-Charles. Les deux soumissions n'étant pas conformes, l'ingénieur suggère de demander aux soumissionnaires de reviser et de présenter pour l'assemblée du 26 juin de nouvelles soumissions.

Trottoirs Ste-Marguerite

Le 14/06/78, M. Pierre Langlais, ing, accuse réception de la résolution demandant la construction de trottoirs le long du Chemin Ste-Marguerite. Ces travaux étant des éléments à caractère municipal, il n'est pas question pour la Voirie de faire ces travaux. Considérant que le Chemin Ste-Marguerite présente certaines lacunes au niveau du drainage, il désire connaître les projets à court terme de la Municipalité au sujet des égoûts sanitaire dans ce secteur, afin de planifier les travaux.

Voirie priorités

Considérant que le Ministère des Transports du Québec, Région 04, est à établir la priorité des travaux à accomplir pour les prochaines années,

Considérant que dans la Municipalité de Pointe-du-Lac de nombreux projets ont été mis sur plans depuis quelques années et qu'aucun n'a encore été réalisé,

Considérant que ces projets sont tous de nature à améliorer et la sécurité et le bien-être des résidants et des visiteurs de la Municipalité,

141/78 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu, de demander au Ministère des Transports du Québec, région 04, de considérer comme prioritaires et urgents, la réalisation des projets suivants:

1) Le redressement du chemin de la "Cote du Pont Duplessis" dans le Rang St-Charles
2) L'élargissement des entrées Est et Ouest du Village sur la route 138
3) Le redressement de la route 138, coté Est du Village, soit la courbe du "Tomoqua"
4) La finalisation de la construction d'une halte routière sur la route 138, face au Lac St-Pierre

Adopté.

Copie à: M. Guy Bourelle, ing
M. Pierre Langlais, Ing

M. Denis Vaugeois
M. Jean-Pierre Jolivet
M. Yvon Picotte
M. Yves Duhaime

INITIALES du MAIRE
95
INITIALES du SEC.-TRÉS

Chemin Ste-Marguerite

Considérant certaines lacunes au niveau du drainage du Chemin Ste-Marguerite,

Considérant que le Ministère des Transports envisage d'améliorer cette situation,

Considérant que la Municipalité étudie présentement les possibilités de construire un réseau d'égoûts sanitaire sous ce chemin,

142/78

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, de demander au Ministère des Transports du Québec, Région 04, ainsi qu'aux Députés de la région, de tenir le plus tôt possible une rencontre avec le conseil municipal de Pointe-du-Lac, afin d'étudier les possibilités de coordonner tous ces travaux.

Adopté.

Copie à: M. Guy Bourelle, ing
M. Pierre Langlais, ing
M. Denis Vaugeois
M. Jean-Pierre Jolivet
M. Yvon Picotte
M. Yves Duhaime

Trottoirs Che Ste-Marguerite

Le 13/06/78, M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, accuse réception de la résolution demandant la confection de trottoirs le long du Chemin Ste-Marguerite.

Loisirs Remerciement

le 16/06/78, les Loisirs de Pointe-du-Lac remercie la Municipade sa contribution en regard de la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

Demande bâtisse puits

Ils demandent aussi la possibilité d'entreposer du matériel et des équipements dans les deux construction sises à l'arrière de l'Hotel de Ville. Les membres du Conseil n'y voient pas d'inconvénient mais soulignent que ce sont des endroits très humides.

St-Barnabé Dépotoir Compte

Le 11 juin 1978, la Municipalité de la Paroisse de St-Barnabé-Nord avise que son dépotoir est fermé depuis le 1 juin et que le service du 1 août 1977 au 31 mai 1978 est de $166.66.

M. Laurent Lord demande d'emploi

M. Laurent Lord, 2818 Ave St-Charles, Pointe-du-Lac, soumet une demande d'emploi pour la période estivale. Les membres du Conseil ne prévoient plus embaucher de personnel. Sa demande sera toutefois conservée en dossier.

Entente Eau a avec Yamachiche

La Municipalité du Village de Yamachiche soumet par résolution, de son conseil, adoptée à la séance du 5 juin 1978, une entente concernant la mise en commun d'eau potable en cas d'urgence, au puit St-Charles.

143/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, d'accepter l'entente proposé par la Municipalité du Village de Yamachiche et d'autoriser M. Le Maire Clément Beaudry à signer la dite entente pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Jugement Accident Chemin de fer

En date du 9 juin 1978, l'Honorable Jacques Lacoursière, Juge de la Cour Supérieure, dans son jugement rendu, dans la cause d'un accident survenu sur le Chemin Ste-Marguerite entre un camion du Ministère des Transports du Québec et un train du Canadian Pacifique Ltée, rejette toute responsabilité de la municipalité dans cette affaire.

Soumission Puits No 2 6ième Rg

Ouverture de soumissions pour la construction d'un 2 ième dans le 6 ième Rang, devis # 5091

1) Tek Eau Inc Prix total: $46,872.00
2) R.J. Lévesque Fils Prix Total: $48,139.00

144/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, de soumettre ces soumissions à la Firme Pluritec pour étude et recommandations.
Adopté.

Assurance puit et communication au montant de $32.00

La Firme J. B. Lanouette Inc, soumet son prix pour assurer jusqu'au 4 octobre 1978, les équipements municipaux suivants:
a) Puits dans le 6 ième Rang
b) Puits dans le Rang Ste-Marguerite
c) Station de pompage au 880 Ave St-Charles
d) Appareil de communication sise chez Domrémy et à l'Hotel de Ville.
Les membres du Conseil sont unanimes à accepter ce prix.

Contrat de rues plans de cadastre

Suite à une vérification effectuées dans les dossiers de la Municipalité, il semble manquer des plans de cadastre, ainsi que certains titres de propriétés.

145/78

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, de mandater le notaire René Cloutier à faire les recherches nécessaires au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières afin de fournir à la Municipalité les plans de cadastre et les titres de propriété qui manquent.
Adopté.

146/78 avis motion Secteur Charbonneau

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur, de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure, d'un règlement relatif au système d'égoût et d'aqueduc pour le secteur Charbonneau.

147/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M.

avis motion vitesse

Conrad Carbonneau, de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement " relatif à vitesse des véhicules-automobiles."
Adopté.

INITIALES du MAIRE
97
INITIALES du SEC.-TRES

Herbe le long des rues
148/78

Considérant qu'il serait préférable de faire couper l'herbe le long des rues de la Municipalité,

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement des membres présents, d'autoriser le Grand-Inspecteur-Municipal à retenir les services de quelqu'un qui possède la machinerie requise.
Adopté.

Prolongement Aqueduc Ave Des Arts (Est)

149/78

Considérant qu'une partie de l'Ave Des Arts (est) n'est pas desservi par le réseau d'aqueduc,

Considérant que cette rues est municipalisée,

En conséquence, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau que la Municipalité, exécute un prolongement d'aqueduc dans l'Ave Des Arts (Est) sur une distance d'environ deux cents pieds linéaire, avec une conduite de plastique de deux pouces, aux conditions suivantes, soit:

a) Que le ou les propriétaires riverains de cette partie de rue s'engagent à en défrayer entièrement le coût.
b) Que ces coûts soient payables immédiatement ou lors de l'émission de permis de construction sur ces terrains riverains.

Adopté.

Subdivision P-243 R.Bérubé

150/78

Considérant que M. Paul Michaud, arp-géo, présente un plan de subdivision d'une partie du lot 243, propriété de M. Robert Bérubé,

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur, d'accepter la subdivision (243-2) d'une partie du lot 243, dossier 40538 de l'arpenteur-géomètre ci-haut mentionné.
Adopté.

L'Ordre du jour étant épuisé.

151/78

Il est proposé par M. Jules Levasseur, et résolu, de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Ste Sothier
SECRETAIRE-TRESORIER

INITIALES du MAIRE

1978

INITIALES du SEC.-TRES

ENTENTE ENTRE
CORPORATION DU VILLAGE D'YAMACHICHE
ET
CORPORATION DE POINTE DU LAC

CONCERNANT LA MISE EN COMMUN D'EAU POTABLE EN CAS D'URGENCE.

1. L'eau sera fournier par l'une ou l'autre des deux Municipalités à la condition expresse que la Municipalité qui fournisse l'eau ne souffre pas de la situation. Messieurs les maires ou leur représentant seront seuls juges en de tels cas.

2. Les valves nécessaires seront aux frais de chacune des Municipalités.

3. Le raccordement des valves sera fait par la Corporation du village d'Yamachiche qui fournira les matériaux tandis que la Corporation de Pointe-du-Lac fournira les hommes nécessaires à ce raccordement.

4. Aucune valve ne pourra être ouverte sans le consentement des deux employés municipaux.

5. Ladite entente étant prise pour une période de trois ans, soit du 1 juillet1978 au 1 juillet 1981 et renouvellable à tous les trois ans.

CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC Signé le 6 juillet 1978...

Clément Beaudry

M. CLEMENT BEAUDRY, MAIRE

CORPORATION MUNICIPALE D'YAMACHICHE

_____

M. ROLAND GIRARDIN, MAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

Séance spéciale 6/07/78

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 6 juillet 1978, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Denis Houle, Conrad Carbonneau, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. le

Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry et l'inspecteur municipal M. Marcel Crête sont aussi présents.

INITIALES du MAIRE

INITIALES du SEC.-TRÉS

Messieurs les conseillers Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix et Jules Levasseur sont absents.

La présente assemblée spéciale ayant été dument convoquée par M. le Maire Clément Beaudry, comporte à l'ordre du jour, les sujets suivants:

1- Adoption des minutes de la dernière assemblée
2- Puit # 2, St-Charles
3- Cas du Lac des Pins, M. Gérard Gauthier

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 26/06/78, et dont copies furent distribuées à chacun des membres du Conseil, plusieurs jours avant la présente.

152/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 26/06/78. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Considérant que des soumissions, pour la construction d'un 2 puits, furent ouvertes le 26 juin 1978,

Considérant que la Firme les Consultants Pluritec a soumis ses commentaires et recommandations au sujet de ces soumissions.

153/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle et résolu de rejeter les 2 soumissions reçues le 26 juin 1978 pour la construction d'un 2 puits dans le Rang St-Charles à la Pointe-du-Lac , le coût étant trop élevé pour les montants prévus au budget.
Adopté.

Considérant l'urgent besoin d'eau de la Municipalité,

154/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu, de demander un prix, par voie d'invitation à au moind 2 entrepreneurs pour:
Le forage d'un puit, dans le 6 ième Rang, sur le lot 530-1 à la Pointe-du-Lac, d'une capacité de 300,000 G.U.S./ jours, incluant les matériaux, la main d'oeuvre et le développement tel que décrit aux plans 5091 des Consultants Pluritec. Ce travail devra être effectué en conformité avec les normes des Services de Protection de l'Envi-

ronnement du Québec. Les services d'un hydrogéologue ne sont pas requis et ces estimés devront parvenir au bureau du secrétaire-trésorier avant 8 heures p.m. lundi le 10 juillet 1978.
Adopté.

INITIALES du MAIRE
100
INITIALES du SEC.-TRES.

155/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de demander un prix, par voie d'invitation à au moins 2 entrepreneurs ou firme, pour effectuer les travaux suivants sur un puit situé dans le 6 ième Rang, lot 530-1, à la Pointe-du-Lac:

A) Un essaie de pompage de 72 heures d'un puit d'une capacité de 300,000 gallons U.S. par jour
B) L'installation d'une pompe et d'un moteur à essence pour ce puit: ceux-ci étant fourni par la Municipalité. Le raccordement électrique du moteur, l'achat et l'installation d'un réservoir à essence avec ses accessoires seront accomplis par la Municipalité.

Ces estimés devront parvenir au bureau du secrétaire-trésorier avant 8 heures p.m. lundi le 10 juillet 1978, et les travaux devront être accompli le ou vers le 15 août 1978.
Adopté.

Lac des Pins

Considérant que le secteur "Lac des Pins" est un domaine privé et qu'aucun, permis de construction ne peut être accordé à cet endroit,

Considérant que M. Gérard Gauthier, propriétaire initial de ce secteur a été avisé à maintes reprises que toutes constructions étaient prohibées dans ce secteur.

Les membres du Conseil sont unanimes à mandater le secrétaire-trésorier à prendre information auprès de Mtre Bertrand Lamothe si des procédures peuvent être prises contre une construction présentement en cours. De plus l'inpecteur-municipal devra effectué le plus souvent possible une visite de ce secteur et rapporter toutes mouvelles constructions afin que des procédures judiciaires sient immédiatement prises.

L'Ordre du jout étant épuisé , la présente séance spéciale est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

SECRÉTAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière 10/07/78

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel

de Ville le 10 juillet 1978, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Jules Levasseur, Denis Houle, Jean-Pierre Benoit, Conrad Carbonneau, Robert Parenteau sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry et l'inspecteur-municipal M. Marcel Crête sont aussi présents.

M. Le Conseiller Jean-Jacques Lacroix est absent.

Après la récitation de la prière, le quorum étant constaté, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 6/07/78 et dont copies leurs furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

156/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la séance spéciale tenue le 6 juillet 1978. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Pétitions de M. Louis-Georges Berthiaume et de M. Paul Charbonneau, lesquelles sont placées à l'ordre du jour.

157/78 L'Ordre du jour étant lu par M. le Maire, Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, d'accepter l'ordre du jour tel que préparé.
Adopté.

RAPPORTS DES COMITES:

Comité des rues: pas de rapport
Comité d'urbanisme-zonage: pas de rapport
Inspecteur-municipal: rapport remis aux membres du Conseil.

CORRESNPONDACE:

N11e Loi pour soumission — Cabinet du sous-ministre du Ministère des Affaires Municipales avise que l'article 37 de la loi modifiant le code municipal sanctionné le 15/12/77, entrera en vigueur le 1 Août 1978. Cette loi oblige à procéder par demande de soumission ou par voie d'invitation selon le montant de la dépense.

Action Gagné 5/7/78 annulation Acte accord — Action de M. Paul Gagné demandant l'annulation d'un acte d'accord intervenu en 1929, pour une servitude d'égout des eaux provenant des fossés du Rang St-Charles, lots 272 à 279, 290 à 292 et 320

1029

INITIALES du MAIRE

102

INITIALES du SEC.-TRÉS.

à 338. Copie à Mtre Lamothe.

Action Gagné Réclamation

5/7/78, Action de M. Paul Gagné, réclamant $5,776.00 pour dommages causés par inondation à sa propriété au printemps 1978, sur les lots 275,276,277,278 et 280. Copie à Mtre Lamothe.

Remerciement Mme Carbonneau

Mme France Carbonneau remercie les membres du Conseil pour les fleurs qu'elle a reçues lors de son séjour à l'hopital.

Voirie accusé réception réfection Ste-Marguerite

04/07/78 M. Jean Legros, ing-adj au sous-Ministre des Transports accuse réception de la résolution du 12/6/78 demandant la réfection du Chemin Ste-Marguerite. Copies transmises à Guy Bourelle, ing et Pierre Langlais, ing.

Rapport René Cloutier contrat plan rues

08/07/78 M. René Cloutier, notaire soumet son rapport concernant les plans de subdivision ainsi que les contrats de rues manquant à la Municipalité.

Avis juridique Lac des Pins

07/07/78 Mtre Lamothe soumet son opinion juridique concernant M. Gérard Gauthier, propriétaire de terrais au Lac des Pins.

Construction M. Désy Lac des Pins

Considérant que M. Mario Désy a débuté une construction sans permis à cet fin, au Lac des Pins,

158/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, d'autoriser Mtre Bertrand Lamothe à prendre les procédures qui s'imposent contre M. Désy afin qu'il cesse, voir même démolir, la construction qu'il a débuté au Lac des Pins.
Adopté.

Gérard Gauthier Lac des Pins

Considérant que M. Gérard Gauthier, propriétaire du"Lac des Pins" a été avisé à plusieurs reprises de ne pas vendre de terrain à cet endroit,

Considérant que M. Gauthier n'a abtempéré a aucune des demandes du Conseil Municipal,

159/78

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'autoriser Mtre Bertrand Lamothe à vérifier si M. Gauthier contrevient à l'article 2 du règlement no 71, en vendant des terrains sans avoir présenté de plan de lotissement. Si M. Gauthier contrevient au règlement no 71, Mtre Lamothe est autorisé à prendre les procédures nécessaires contre M. Ganthier.
Adopté.

PERIODES DE QUESTIONS:

Halte routière

M. Jean-Paul Crête demande si la Municipalité a reçu d'autres nouvelles concernant la halte routière.
M. le Maire lui répond que non.

1 Rue Proulx

M. Trudel demande s'il y a de nouveaux développement dans le projet de municipalisation de le 1 rue Proulx. Les membres du Comité de rues doivent rencontrer Messieurs Proulx et Noel.

trous Ste-Marguerite

M. Paul Charbonneau souligne qu'il y a des trous dans le revêtement du Chemin Ste-Marguerite . La voirie Provinciale doit procéder à ces réparations dans les prochains jours.

COMPTES FOLIO 612:

347	Paul Charbonneau	Achat de rue	1.00
348	Caisse Pop A. Thériault	vidange juin 78	2,803.00
349	Gaétan Pagé	salle juin 78	100.00
350	Henri Dugré	Station pompage juin 78	75.00
351	Gérard Biron	Station pompage juin 78	75.00
352	Ministère Du Revenu Quebec	impôt juin 78	768.27
353	Receveur Général Canada	impôt juin 78	498.87
354	Jean-Baptiste Pothier	salaire juillet 78	1,099.05
355	Martial Beaudry	3 juillet au 15 juillet	334.74
356	Martial Beaudry	17 juillet au 29 juillet	334.74
357	Marcel Crête	2 au 8 juillet	186.86
358	Marcel Crête	10 au 15 juillet	186.86
359	Marcel Crête	16 au 22 juillet	186.86
360	Marcel Crête	23 au 29 juillet	186.86
361	Céline L. Beaudry	2 au 8 juillet	119.03
362	Céline L. Beaudry	10 au 15 juillet	119.03
363	Céline L. Beaudry	16 au 22 juillet	119.03
364	Céline L. Beaudry	23 au 29 juillet	119.03
365	Hélène Leclerc	3 au 18 juillet 1 semaine	102.21
366	Hélène Leclerc	17 au 29 juillet	195.61
367	Hydro-Québec	Hotel de ville	291.10
368	Hydro-Québec	éclair rue V 782.68 P 356.73	1,085.41
369	Hydro-Québec	Aqueduc V 608.63 P 327.36	935.99
370	Bell Canada	Hotel de Ville, 162.35 incendie 18.26 St-Joseph 18.26	198.87
371	Michel Thiffeault	25 juin au 1 juillet aqueduc 5 heures à $7.00	70.00
372	annuler		
373	annuler		
374	Banque Provin Canada	obligation V. 4,676.87, 23.37	4,700.24
375	Armand-Guy Messier	rues	5,843.09
376	André Grenier	machinerie rues	64.00

377	Daniel Thiffeault	30 heures à $5.00	150.00
378	René Godin	22 heures à $3.07	67.54
379	Daniel Lord	41 heures à $3.07	125.87
380	Michel Thiffealut	Voyage + 1,395.50 aqueduc	1,395.50
381	Marcel Crête	$600.00 voyage $506.96	1,106.96
382	Gilles Toùsignant	boîte de vidange	153.02
383	P.A. Gouin	divers	13.68
384	Quincaillerie Pte-du-Lac	divers	284.30
385	Fleuriste Colette	Re: Mme Carbonneau	18.20
386	Journal Le nouvelliste	avis	123.75
387	J.B. Lanouette	assurance rajustement	32.00
388	Morin Cadieux & Matteau	rapport village	2,300.00
389	Corp Mun De St-Barnabé	dépotoir	166.66
390	Réal Trahan	divers incendie	18.27
391	Garage Pépin	camion incendie	36.10
392	Marcel Bergeron	divers incendie	12.37
393	André Dugré	incendie juin 1978	15.00
394	Marcel Guay	" " "	15.00
395	Sylvio Dufresne	" " "	15.00
396	Jean-Yves Pépin	" " "	15.00
397	Raymond Benoit	" " "	15.00
398	Jean-Claude Turgeon	" " "	15.00
399	Marcel Crête	" " "	25.00
400	Canron Inc	aqueduc	1,348.68
401	Louis Dugré		605.00
402	Firme Pluritec Consultants	Plans aqueduc	23,739.00
403	Gélinas Durand & Vaillancourt Inc	remboursement	4.33
404	René Cloutier	Certificat de recherche	15.00
405	Claude Arbour Inc	papeterie	193.10
406	CN-CP Télécommunication	Télégramme voirie M. Bourel	14.85
407	M. Claude St-Martin	notaire rues	145.50
408	Mtre Bertrand Lamothe	frais juridique	160.00
409	C.B. Radio Enrg	Appareil camion	119.35
410	St-Maurice Oxygen Ltée	divers	8.64
411	Louis-Georges Guilbert	travaux aqueduc	305.00

160/78 IL est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

Déneigement soumission

Considérant la demande de soumission de la Municipalité pour le déneigement de ses chemins d'hiver,

Considérant que seule la Firme Thomas Bellemare & Fils Ltée a présenté une soumission pour le déneigement des chemins de la Municipalité sur une distance d'environ 50 kilomètres, à raison de $1,100. par kilomètre pour l'hiver 78-79 et de $1,200.00 par ki-

lomètres pour l'hiver 79-80,

161/78 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, de présenter cettte soumission au Ministère des Affaires Municipales du Québec pour approbation, avant que les membres du Conseil se prononcent sur cette soumission.
Adopté.

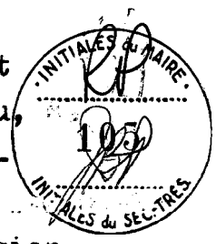

Puit # 2 St-Charles

Considérant qu'à la séance spéciale du 6 juillet 1978, la Municipalité a procédé à une demande de soumission, par voie d'invitation auprès d'au moins deux entrepreneurs, pour le forage, d'un puit tubé d'une capacité de 300,000 gallons par jour, incluant matériaux et main d'oeuvre, sur le lot 530-1 de la Municipalité de Pointe du-Lac, le tout tel que décrit aux plans 5091 des Consultants Pluritec,

Considérant que seule la Firme R.J. Lévesque & Fils Ltée a présenté un prix, soit la somme de $9,270.84,

162/78 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Denis Houle, et résolu, d'accepter le prix de la Firme R.J. Lévesque & Fils Ltée pour la construction d'un puit, tel que décrit ci-haut, et d'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à cette fin.
Adopté.

Installation Pompe puit St-Charles

Considérant qu'à la séance spéciale du 6 juillet 1978, la Municipalité a procédé à une demande de soumission par voie d'invitation au près d'au moins deux entrepreneurs, pour l'installation d'une pompe et d'un moteur à essence, ainsi que pour effectuer un essaie de pompage, pour une période de 72 heures, à raison de 300,000 gallons par jour,

Considérant que seule la Firme R.J. Lévesque & Fils Ltée a présenté un prix, soit la somme de $3,500,

163/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, d'accepter le prix de la Firme R.J. Lévesque & Fils Ltée pour effectuer les travaux décrits ci-haut, et d'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à cette fin.
Adopté.

Matériaux Raccord Puit #2

Considérant le début prochain des travaux de construction d'un puit dans le 6 ième Rang,

164/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, d'autoriser le secrétaire-trésorier

INITIALES du MAIRE
1084
INITIALES du SEC.-TRÉS.

à acheter les tuyaux et raccords nécessaires pour relier le puit # 2, dans le 6 ième Rang, au système d'aqueduc de la Municipalité. Adopté.

Ajournement
165/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'ajourner la présente assemblée pour 10 minutes.

REGLEMENT NO 7:

REGLEMENT RELATIF AU SYSTEME D'EGOUT ET D'AQUEDUC POUR LE SECTEUR CHARBONNEAU

ATTENDU que le promoteur du secteur Charbonneau a manifesté l'intention de voir ses lots desservis par un système d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU que ce secteur comprend quatre-vingt-quinze (95) lots à bâtir;

ATTENDU que les services d'aqueduc et d'égout de ce secteur bénéficient à une partie de la population seulement;

ATTENDU qu'un avis de présentation a dûment été donné à une séance précédente du Conseil;

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, qu'il est par les présentes décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1:

Les coûts d'entretien, d'opération et de réparation des conduites d'égout, de fosses septiques communes, de drains d'épuration et de chemins y conduisant, seront défrayés exclusivement par les propriétaires présents et futurs du secteur Charbonneau, le tout tel que décrit aux plans portant numéro 7109 Des Ingénieurs Consultants Pluritec, et acceptés par le Service de la Protection de l'Environnement en date du 24 octobre 1977, ces documents étant joints au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 2:

Ces différents coûts seront répartis entre les propriétaires au prorata, suivant la longueur en pieds linéaires frontals de chaque lot;

Chaque propriétaire de lot devra contribuer au coût, qu'il soit construit ou pas, et qu'il fasse usage des services où non;

Une cotisation annuelle sera expédiée à chaque propriétaire en même temps que la cotisation pour la taxe foncière, et paya-

ble suivant les mêmes conditions que cette dernière;

FONT PARTIE INTEGRANTE DU PRESENT REGLEMENT LES ANNEXES SUIVANTES:

Plans et devis numéro 7109 Consultant Pluritec juillet 1977;
Acceptation de l'Environnement du Québec, Dossier 6820 A E S (x)-1 24 octobre 1977.

Contrat signé entre le promoteur et la Corporation Municipale en date du 12 octobre 1977.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.
Adopté ce 10 ième jour de juillet 1978

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil ,entre 11 et 12 heurss de l'avant-midi, le 12 ième jour de juillet 1978.

En foi de quoi, je donne ce certificat,ce 12 ième jour de juillet 1978.

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Facture Louis-Georges Guilbert

Considérant que M. Louis-Georges Guilbert a déjà présenté à la Municipalité des factures pour réparation d'égoût dans L'ave Blais au montant de $90.00 et pour 2 entrées d'eau dans la Place 4 As, au montant de $200.00

166/78

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, d'acquitter à M. Guilbert, sa facture de $90.00 pour réparation d'aqueduc et d'égout dans l'Ave Blais, et de lui demander à nouveau de fournir plus d'explication sur ses factures à l'avenir. De ne pas acquitter la facture au montant de $200.00 pour entrée d'eau dansla Place 4 As considérant que M. Guilbert a déjà acquitté à la Municipalité ce montant et qu'il lui appartient de se faire rembourser.
Adopté.

ENTENTE POUR L'OUVERTURE OU LE PROLONGEMENT DE RUES ENTRE

M. Georges Jeanneau (118, rue Navarre, Ste-Goy)

INITIALES du MAIRE 108 INITIALES du SEC.-TRÉS.

ET

La Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Considérant que M. Georges Jeanneau est disposé à signer avec la Municipalité de Pointe-du-Lac, une entente pour l'ouverture de nouvelle rue,

167/78 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, résolu unanimement, d'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier à signer l'entente ci-bas, pour et au nom de la Municipalité, avec M. Jeanneau.

Conviennent ce qui suit; pour l'ouverture d'une rue, sur le ou les lots: 69 situé dans la Municipalité de Pointe-du-Lac, Province de Québec.

1- LE PROMOTEUR S'ENGAGE A:

1-a) Faire confectionner, à ses frais, les plans cadastrals de la rue et des terrains adjacents par un arpenteur-géomètre selon les normes de la Municipalité, et faire accepter ces plans par le Ministère des Terres et Fôrets du Québec.

1-b) Faire ou accomplir, à ses frais, tous les travaux de forme de rue et d'égouttement, à la satisfaction de la Municipalité.

1-c) Faire confectionner, à ses frais, par une firme d'ingénieurs reconnus, préalablement acceptée par la Municipalité, tous les plans d'aqueduc avec protection incendie, et ce, conformément aux exigeances et approbation de la Municipalité et du Service de Protection de l'Environnement du Québec.

1-d) Faire ou accomplir, à ses frais, tous les travaux d'aqueduc sous la surveillance des ingénieurs engagé par la Municipalité et payés par le promoteur, avec une garantie complète d'un an. Un montant de 1% du coût total des travaux à accomplir, devra être déposé à la Municipalité, en garantie, et ce, avant le début des travaux. Ce montant sera remis au promoteur un (1) an après l'acceptation finale des travaux.

1-e) Faire ou accomplir, à ses frais, le revêtement de la rue avec au moins six (6) pouces de pierres concassées ou gravier.

1-f) Mentionner sur les contrats de ses acheteurs éventuels qu'ils devront se construire dans l'année suivant la date d'achat: que la fosse septique individuelle de cha-

que maison soit soumise à l'approbation du Ministère de l'Environnement du Québec et de la Municipalité.

1-g) S'engage à céder à la Municipalité, sur réception des approbations requises, les rues indiquées aux plans du projet pour la somme de $1.00 incluant les installations d'aqueduc et de protection incendie.

2- LA MUNICIPALITE S'ENGAGE A:

2-a) Acheter et municipaliser la rue, de même que toutes les installations et plans d'aqueduc pour la somme de UN dollar ($1.00) et autres considérations.

2-b) Voir par la suite, au bon fonctionnement et à l'entretien des réseaux d'aqueduc, aux frais dudit secteur, soit les propriétaires riverains, sous forme de taxes de services ou autres, le tout devant être établi par un règlement à cet effet.

2-c) A accorder des permis de construction, sur les terrains adjacents à la ou les rues municipalisées, tel que spécifié dans le règlement en vigueur de la Municipalité.

2-d) A remettre au promoteur, le montant de 1% de retenue, décrit au paragraphe 1-d de la présente entente, un an après l'acceptation finale des travaux décrits ci-haut.

Signé en duplicata à la Pointe-du-Lac, ce 19 ième jour de juin 1978.
Promoteur: Signé: Léonce Dupont & Georges Jeanneau
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Signé: Clément Beaudry, Maire Jean-Baptiste Pothier, sec-trés
Dûment autorisé aux présentes par résolution du Conseil susmentionné en date du 10 juillet 1978.

168/78
avis motion . traitement membres du Conseil

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu, de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le traitement des membres du Conseil Municipal.
Adopté.

CONVENTION DE TRAVAIL DES EMPLOYES MUNICIPAUX

Considérant la fusion des Municipalités de Pointe-du-Lac, en février 1978,

Considérant que depuis ce moment le personnel à l'emploi de chacune des municipalités respectives a effectué le travail de la nouvelle municipalité sans affectation particulière,

Considérant que pour ce personnel, les conditions de travail ainsi que leur traitement furent décrétés en décembre 1977 ,par

INITIALES du MAIRE
INITIALES du SEC.-TRÉS.

169/78

chacune des municipalités,

En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu unanimement d'établir les fonctions et traitement appropriés pour le personnel de la Municipalité, ainsi qu'il suit, à savoir:

1)	Secrétaire-trésorier	: M. Jean-Baptiste Pothier
	salaire annuel	: $16,500.00
2)	Secrétaire-trésorier-adjoint	: M. Martial Beaudry
	salaire annuel	: $13,500.00
3)	Responsable des travaux	: M. Marcel Crête
	salaire annuel	: $14,000.00
	Allocation d'automobile	: $200.00/ mois
4)	Secrétaire	: Mme Céline L. Beaudry
	salaire annuel	: $8,500.00
5)	Secrétaire	: Mlle Hélène Leclerc
	salaire annuel	: $6,500.00

Le salaire des postes de secrétaire-trésorier, secrétaire-trésorier-adjoint et responsable des travaux comprend le travail effectué aux heures de bureau, lors des réunions régulières et spéciales du Conseil ainsi que lors de rencontre privé dudit Conseil.

Le salaire du ou des secrétaires comprend le travail effectué aux heures de bureau.

Ces salaires sont applicables pour la période du 1 juillet au 31 décembre 1978.

Le responsable des travaux recevra en plus un montant de $600.00 pour couvrir l'allocation de son automobile pour la période du 01/04/78 au 30/06/78.

Adopté.

Le vote est demandé sur cette résolution: 4 sont en faveur
1 est contre

Le vote est demandé non sur la résolution mais sur un amendement de celle-ci proposé par M. Robert Parenteau sans secondeur.

Recensement M. Laurent Lord à la satisfaction de la Municipalité

170/78

Considérant que M. Laurent Lord a offert ses services pour effectuer le recensement de la population de Pointe-du-Lac,

Considérant que M. Lord s'engage à effectuer ce travail d'ici le ou vers le 1 septembre 1978, pour la somme de $500.00, plus $50.00 pour ses frais d'automobile,

En conséquence, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Robert Parenteau, d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer une entente avec M. Lord à cette fin, et de lui défrayer les montants ci-haut à la fin des travaux.

Adopté.

Ls-Georges Ber-

M. Louis-Georges Berthiaume, en date du 5 juillet 1978,

thiaume

demande à la Municipalité un remboursement des taxes d'eau et de vidanges qu'il a ou devra payer pour la période du 1 octobre 1977 au 1 avril 1978, considérant qu'il n'a pas habité sa maison durant cette période. Afin de ne pas créer de précédent vis à vis d'autres contribuables dans le même cas, les membres du Conseil sont unanimes à ne pas accéder à la demande de M. Berthiaume.

INITIALES du MAIRE
111
INITIALES du SEC.-TRES

Huile Rue Charbonneau

M. Paul Charbonneau demande à ce qu'il y ait de l'abbat poussière d'épandue dans la rue de son développement domiciliaire. Lors du prochain épandage l'inspecteur-municipal verra à accpmlir ce travail.

Avis de motion 171/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure des règlements suivants:

A) Règlement relatif à l'entretien et à l'administration des réseaux d'aqueduc.
B) Règlement relatif au Service de Bibliothèque
C) Règlement relatif à l'entretien des voies publiques

Adopté.

L'Ordre du jour étant épuisé, la présente assemblée est levée.

MAIRE - suppléant

SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance du 24/07/78

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 24 juillet 1978, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Denis Houle, sous la présidence de M. le Maire Suppléant M. Robert Parenteau, formant quorum. Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry sont aussi présents.

M. le Maire Clément Beaudry et les conseillers Jean-Pierre Benoit et Jules Levasseur sont absents.

Après la récitation de la prière et le quorum étant constaté M. le Maire Suppléant demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue

INITIALES du MAIRE

INITIALES du SEC.-TRÉS.

172/78

le 10 juillet 1978 et dont copies leurs furent remises à chacun plusieurs jours avant la présente.

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Denis Houle et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 10 juillet 1978. Signé et initialé par M. le Maire Suppléant et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS:

Les quatres pétitions reçues sont placées à l'ordre du jour.
Après la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire Suppléant.

173/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire Suppléant.
Adopté.

RAPPORT DES COMITES:

- Comité de rues: Prochainement M. Claude Noel présentera un croquis du terrain à être cédé pour la Municipalisation de la 1 Rue Proulx.
- Comité d'urbanisme et zonage: Une rencontre devra se tenir lundi le 31 juillet avec M. Leblanc, de la firme Bendwell et Ass, au sujet du programme PAREL.

CORRESPONDANCE:

Rapport forage d'eau

Le 19/07/78, Le Ministère des Richesses Naturelles annonce la publication d'un rapport portant sur les forages d'eau. Copies de ce rapport peuvent être obtenues en écrivant au Ministère.

Engagement crédit Déneigement Accusé réception

Le 18/07/78, La Commission Municipale du Québec accuse réception de la demande d'engagement de crédit pour l'octroi du contrat de déneigement. Une réponse suivra dans un proche avenir.

Ministère Transports demandes et rencontre

Le 17/07/78, Ministère des Transports, par M. Guy Bourelle, ing., accuse réception des résolutions demandant:
1- Réfection du Che Ste-Marguerite
2- Redressement de la côte du Pont Duplessis, Rang St-Charles
3- Elargissement des entrées Est et Ouest du village sur la route 138
4- Redressement de la courbe " Tomoqua " route 138
5- Construction d'une halte routière route 138, " Lac St-Pierre"

Quant à la proposition d'une rencontre préliminaire afin de discuter des problèmes relatifs au chemin Ste-Marguerite, M. Bourelle se dit heureux d'accéder à cette demande et que cela peut-être planifier pour les prochaines semaines, soit après une autre rencontre avec les promoteurs du secteur concerné.

INITIALES du MAIRE 113 INITIALES du SEC.-TRÉS.

Règlement Vitesse Contentieux

Le 12/07/78, Ministère des Transports, le Contentieux, avise qu'il a étudié le projet de règlement concernant la vitesse dans les rues de la Municipalité et qu'il devrait être accepté s'il est adopté par le Conseil. Le Contentieux suggère d'ajouter un article mentionnant que ce règlement abroge tout règlement antérieur.

174/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la vitesse. Adopté.

M. Désy Lac des Pins

18/07/78, Mtre Bertrand Lamothe, avise que suite aux recherches effectuées au bureau d'enregistrement il n'a pas trouvé de titre de propriété de M. Désy sur les lots P-307 ou P-305. Que pour prendre des procédures contre M. Désy, M. Gérard Gauthier devrait être mis en cause puisqu'il semble être propriétaire de la totalité des terrains.

Cas Gérard Gauthier

le 13/07/78, Mtre Bertrand Lamothe, accuse réception d'une résolution, adoptée le 10 juillet 1978, se rapportant au cas de M. Gérard Gauthier. Après avoir étudié le chapitre 2 du règlement #71 il lui semble clair que M. Gauthier, déroge au règlement. Il a également vérifier si le dit règlement ne contrevient pas au code municipal. En conséquence, sur réception de preuve formelle que M. Gauthier a subdivisé et vendus des lots, il pourrait avoir ouverture en injonction pour interdire toute vente future par M. Gauthier à des acheteurs éventuels.

Le secrétaire-trésoreir devra faire les recherches nécessaires afin de faire parvenir à Mtre Lamothe, copie de ou des dernières transactions effectuées par M. Gérard Gauthier sur les lots 303 à 307 inclusivement.

Epreuves Sportives policières

Le Comité organisateur pour les épreuves sportives policières du Québec demande la participation financière de la Municipalité.

Lot 7 Plans subdivision

Le 14/07/78, Serge Hamel, arpenteur-géomètre, demande ce qui retarde l'approbation d'un plan de subdivision présentés en mai 1978, sur le lot 7 (7-4 et 7-5)

175/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Denis Houle, d'accepter le projet de subdivision, tel que présenté par M. Serge Hamel, arp-géo pour les lots 7-4 et 7-5.

INITIALES du MAIRE
114
INITIALES du SEC.-TRÉS.

Adopté.

Remerciement Lorisirs

Le 24/07/78, Les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, par René Cloutier, secrétaire, remercie la Municipalité de sa contribution financière lors de la fête Nationale du 24 juin dernier, et demande à la Municipalité de bien vouloir défrayer 50% de l'assurance responsabilité prise par leur organisme lors du feu d'artifice, ainsi que leur verser entièrement les montants prévus au budget de l'année 1978.

176/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de verser au Loisirs de Pointe-du-Lac Inc la somme de $100.00 pour défrayer la moitié de l'assurance responsabilité prise à l'occasion du feu d'artifice tenu le 24 juin dernier.
Adopté.

177/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, de verser aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. la somme de $3,500.00 représentant le montant total prévu au budget de l'année 1978 pour cet organisme.
Adopté.

Projet Beaubien

Considérant que M. Denis Beaubien désire ouvrir une nouvelle rue, sur le lot P-19,

Considérant que M. Beaubien désire se conformer aux exigences de la Municipalité et des Services de Protection de l'Environnement du Québec,

178/78 En Conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Denis Houle et résolu d'autoriser M. le Maire Suppléant M. Robert Parenteau et le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité une entente avec M. Beaubien pour l'ouverture d'une nouvelle rue sur le lot P-19.
Adopté.

ENTENTE POUR L'OUVERTURE OU LE PROLONGEMENT DE RUES

ENTRE

M. Denis Beaubien (655 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac)
ci-après nommé le promoteur,

ET

La Corporation Municipale de Pointe-du-Lac
ci-après nommé la Municipalité

Conviennent ce qui suit, pour l'ouverture d'une rue, sur le ou les lots: 19 situé dans la Municipalité, de Pointe-du-Lac, Province de Québec.

1- LE PROMOTEUR S'ENGAGE A:

1-a) Faire confectionner, à ses frais, les plans cadastrals de la rue et des terrains adjacents par un arpenteur-géomètre selon les normes de la Municipalité, et faire accepter ces plans par le Ministère des Terres et Fôrests du Québec.

INITIALES du MAIRE 115 INITIALES du SEC.-TRES

1-b) Faire ou accomplir, à ses frais, tous les travaux de forme de rue et d'égouttement, à la satisfaction de la Municipalité.

1-c) Faire confectionner, à ses frais, par une firme d'ingénieurs reconnus, préalablement acceptée par la Municipalité, tous les plans d'aqueduc avec protection incendie, et ce, conformément aux exigeances et approbation de la Municipalité et du Service de Protection de l'Environnement du Québec.

1-d) Faire ou accomplir, à ses frais, tous les travaux d'aqueduc sous la surveillance des ingénieurs engagés par la Municipalité et payés par le promoteur, avec une garantie complète d'un an. Un montant de 1% du coût total des travaux à accomplir, devra être déposé à la Municipalité, en garantie, et ce, avant le début des travaux. Ce montant sera remis au promoteur un (1) an après l'acceptation finale des travaux.

1-e) Faire ou accomplir, à ses frais, le revêtement de la rue avec au moins six (6) pouces de pierres concassées ou gravier.

1-f) Mentionner sur les contrats de ses acheteur éventuels qu'ils devront se construire dans l'année suivant la date d'achat: que la fosse septique individuelle de chaque maison soit soumise à l'approbation du Ministère de l'Environnement du Québec et de la Municipalité.

1-g) S'engage à céder à la Municipalité, sur réception des approbations requises, les rues indiquées aux plans du projet pour la somme de $1.00 incluant les installations d'aqueduc et de protection incendie.

LA MUNICIPALITE S'ENGAGE A:

2-a) Acheter et municipaliser la rue, de même que toutes les installations et plans d'aqueduc pour la somme de UN dollar ($1.00) et autres considérations.

2-b) Voir par la suite, au bon fonctionnement et à l'entretien des réseaux d'aqueduc, aux frais dudit secteur, soit les propriétaires riverains, sous forme de taxes de services ou autres, le tout devant être établi par un règlement à cet effet.

2-c) A accorder des permis de construction, sur les terrains adjacents à la ou les rues municipalisées, tel que spécifié dans le règlement no 71.

2-d) A remettre au promoteur, le montant de 1% de retenue, décrit au paragraphe 1-d de la présente entente, un an après l'acceptation finale des travaux décrits ci-haut.

INITIALES du MAIRE
116
INITIALES du SEC.-TRÉS.

Signé en duplicata à la Pointe-du-Lac, ce 24 ième jour de juillet 1978.
Promoteur: Signé: M. Denis Beaubien
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Signé: Robert Parenteau, Maire suppléant Jean-Baptiste Pothier, secrétrés
Dûment autorisé aux présentes par résolutions du Conseil susmentionnè en date du 24 juillet 1978.

REGLEMENT NO 8

REGLEMENT NO 8

REGLEMENT RELATIF À LA DUREE DU MANDAT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS, DE LEUR REMUNERATION ET DE LA TENUE DES ASSEMBLEES

ATTENDU que la Corporation Municipale a été nouvellement créée;

ATTENDU qu'il est opportun de déterminer la durée du mandat du maire et des conseillers;

ATTENDU qu'il est également opportun de déterminer leur rémunération;

ATTENDU qu'il est essentiel de déterminer l'endroit, l'heure, la date et le nombre des assemblées;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné;

VU la nouvelle législation et les lettres patentes formant la présente Corporation Municipale;

179/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu, qu'il est par les présentes décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1: La durée du mandat du maire et des conseillers sera de quatre (4) ans. Au terme des quatre (4) années, il y aura élection générale aux postes des six (6) conseillers, ainsi au'à celui du maire;

ARTICLE 2: La rémunération du maire sera de $1.00 par habitant de la nouvelle Corporation Municipale;

ARTICLE 3: La rémunération des conseillers sera de 33 1/3 ¢, par habitant de la nouvelle Corporation Municipale;

ARTICLE 4: Le tiers du montant perçu par les membres du Conseil sera considéré comme frais de déplacement et dépenses inhérentes à leur fonction, et par conséquent, sera déductible de l'

impôt sur le revenu;

INITIALES du MAIRE: CB 117 INITIALES du SEC.-TRES.

ARTICLE 5: Une rémunération additionnelle sera versée à tout membre du Conseil dûment mandaté, siégeant sur un comité dûment formé. Cette rémunération sera de $20.00 par séance dudit comité;

ARTICLE 6: La rémunération du maire et des conseillers sera payée par versements égaux et trimestriels;

ARTICLE 7: En outre des rémunérations di-cessus mentionnées, le Conseil Municipal pourra autoriser sur présentation des pièces justificatives, le paiement des dépenses de voyages, frais de congrès, ainsi que le paiement de toute autre dépense réellement encourue par le maire ou son remplaçant pour le compte de la Corporation Municipale, pourvu qu'elles aient été préalablement autorisées par résolution du Conseil Municipal;

ARTICLE 8: Le Conseil Municipal de la nouvelle Corporation tiendra deux (2) assemblées régulières par mois, les deuxième et quatrième lundi de chaque mois. Ces assemblées auront lieu à 20:00 heures à la salle publique de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac;

ARTICLE 9: Le présent règlement abroge tout règlement adopté antérieurement par les deux (2) anciennes municipalités de Pointe-du-Lac, et entrera en force et en vigueur selon la loi.

Passé et adopté à la séance du 24 juillet 1978.

Assemblée électeur propriétaires

Une assemblée d'électeur propriétaires de la Municipalité de Pointe-du-Lac sera tenue le 7 août 1978 à 7:00 heures p.m., heure avancée de l'est à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac. Après 2:00 heures suivant la lecture du présent règlement à cette assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé; avoir reçu l'approbation des électeurs propriétaires habile à voter, à moins que le nombre de personnes, ayant demandé la tenue d'un référendum soit au moins de 13 propriétaires plus 10 % du nombre d'électeurs propriétaires habile à voter en excédant de 25.

Le présent règlement est passé et entrera en vigueur suivant la loi.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Poitier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant

deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 11 hres et 12 heures de l'avant-midi, le 25 ième jour de juillet 1978,

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 ième jour de juillet 1978.

Jean Bte Pothier

Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

INITIALES du MAIRE
118
INITIALES du SEC-TRES

REGLEMENT NO 9

REGLEMENT NO 9

REGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN ET LA L'ADMINISTRATION DU SYSTEME D'AQUEDUC DE LA CORPORATION MUNICIPALE

ATTENDU que la Corporation Municipale est propriétaire d'un système d'aqueduc;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de l'ensemble de la corporation qu' une règlementation existe quant à l'entretien et à l'administration du système d'aqueduc;

ATTENDU qu'il existait une règelementation antérieure au sein des corporations ayant constitué la nouvelle Corporation Municipale de Pointe-du-Lac;

ATTENDU qu'une semblable règlementation est permise par le Code Municipal;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment déposé;

180/78 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Denis Houle, qu'il est par les présentes décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1: Pour les fins du présent règlement, à moins que le contexte ne s' y oppose, les termes et mots suivants auront le sens et l'application qui leur sont respectivement attribués:
le mot "CONSEIL" signifie le Conseil Municipal de Pointe-du-Lac;
le mot " PRENEUR" signifie toute personne s'approvisionnant à même un des réseaux d'aqueduc de la Corporation Municipale;

ARTICLE 2: Les travaux de construction, d'amélioration et d'entretien du système d'aqueduc, la confection et la garde des plans relatifs à l'aqueduc, la localisation des tuyaux, des valves et des robinets, seront faits sous la direction et la surveillance du Conseil Municipal et de ses préposés;

ARTICLE 3: Tout preneur tiendra en bon état, à ses propres frais, les robinets, appareils et tuyaux de distribution à l'intérieur des bâtiments sur son terrain, les protègera contre le froid et la détérioration. A défaut de ce faire, il sera responsable de tous dommages pouvant en résulter. Le Conseil Municipal pourra percevoir des frais de dégelage du preneur si l'aqueduc gèle à cause d'une mauvaise installation. Les frais minimums seront de $10.00

INITIALES du MAIRE
119
INITIALES du SEC.-TRÉS.

ARTICLE 4: Quiconque détériore, laisse détériorer, endommage ou laisse en mauvais état une conduite d'eau, une soupape, un robinet, un cabinet d'aisance, une baignoire, un compteur ou tout autre appareil, ou s'en sert, ou permet que l'on s'en serve de façon à ce que l'eau ne soit pas consommée adéquatement, pourra subir une interception d'approvisionnement, tant qu'il sera en défaut en suivant cependant les formalités prévues au présent règlement. Cela n'exemptera pas cette personne du paiement de la taxe d'eau, tout comme si l'eau lui avait été fournie sans interruption.

ARTICLE 5: Il est défendu à quiconque de s'approvisionner d'eau, de relier, faire relier ou de laisser relier des conduites, tuyaux ou autres appareils à ses tuyaux de distribution situés sur son immeuble pour l'approvisionnement de d'autres consommateurs, et ce, sans le consentement écrit du Conseil Municipal;

ARTICLE 6: Il est défendu à toute personne d'endommager ou de détériorer le système d'aqueduc ou ses accessoires, d'appuyer des objets sur les bornes-fontaines, d'y attacher un animal ou d'obstruer les tuyaux de quelque manière que ce soit;

ARTICLE 7: Il est défendu à toute personne de déposer des effets, de séjourner ou de passer sur les terrains où sont situées les usines de pompage, ou encore de pénétrer dans les bâtisses qui y sont situées sans une permission du Conseil Municipal;

ARTICLE 8: Les preneurs qui font un usage d'abreuvoirs devront munir ceux-ci de valves actionnées par des flotteurs sous peine de discontinuation du service d'eau, après avis dûment donné à cette fin;

ARTICLE 9: Il est défendu à toute personne d'approvisionner en eau, de dépenser l'eau inutilement, de dissimuler les fins pour lesquelles elle emploie l'eau, de fournir l'eau à d'autres personnes, de s'en servir autrement que pour son usage normal, de la laisser couler inutilement, de la gaspiller ou de la laisser gaspiller de quelque manière que ce soit;

INITIALES du MAIRE
120
INITIALES du SEC.-TRES.

ARTICLE 10: Il est défendu à toute personne, à moins d'y être autorisée par le Conseil Municipal ou son représentant, d'ouvrir une borne-fontaine, les valves ou robinets y afférents, d'enleveraucun couvercle ou accessoire de ces appareils, ou d'y puiser de l'eau, d'introduire ou d'arrêter l'eau à chacun des tuyaux ou soupapes appartenant à la Corporation Municipale, d'effectuer quelque changement ou modification que ce soit au système d'aqueduc, ou de s'y ingérer en aucune manière;

ARTICLE 11: Il est défendu à toute personne de se servir de l'eau de l'aqueduc ou de s'approvisionner gratuitement, sans au préalable avoir obtenu un certificat du secrétaire-trésorier ou de son représentant, mentionnant que les taux imposés en pareil cas ont été payés ou que cette personne s'est conformée aux conditions imposées par le Conseil dans les circonstances;

ARTICLE 12: Toute personné désirant s'approvisionner d'eau à même une borne-fontaine, soit pour remplir un réservoir ou pour quelqu'autre opération devra obtenir l'autorisation du Conseil Municipal ou de son représentant, et devra payer la somme de $25.00 chaque fois qu'il fera usage du service d'eau à la borne-fontaine;

ARTICLE 13: Il est défendu de se servir de l'eau du système d'aqueduc pour approvissionner un cabinet d'aisance, à moins qu'il ne soit pourvu d'un réservoir avec soupape se refermant automatiquement;

ARTICLE 14: Au cas d'incendie, tout preneur d'eau sera tenu de fermer tous ses robinets et de les tenir fermés tout le temps que durera l'incendie. Si cette mesure ne suffit pas, le Conseil Municipal pourra fermer l'eau à certains secteurs afin de donner un meilleur service pour combattre l'incendie;

ARTICLE 15: Il sera loisible au Conseil Municipal de prendre des ententes qu'il jugera convenable avec tout preneur pour lui fournir l'eau en dehors des réseaux actuels d'aqueduc de la municipalité, et dans un tel cas, le tarif pourra être différent de celui fixé pour les autres preneurs;

ARTICLE 16: Tout preneur qui requiert les services de la Corporation Municipale pour faire fermer l'eau pour réparations ou pour toute autre cause, devra payer à chaque fois la somme de $10.00 pour la fermeture et la même somme pour la réouverture;

ARTICLE 17: Il sera du devoir des propriétaires ou occupants de tout bâtiment, maison ou propriété, de permettre aux officiers ou employés de la Corporation Municipale de visiter ou exa-

miner tout terrain, rue, chemin, bâtiment, maison ou propriété, afin de s'assurer si l'eau ne se perd pas et si les règlements relatifs à l'aqueduc sont fidèlement observés. L'eau poourra être retirée à toute personne refusant de recevoir les officiers ou employés de la Corporation Municipale, et ce, aussi longtemps que durera ce refus;

INITIALES du MAIRE
121
INITIALES du SEC.-TRES.

ARTICLE 18: Lorsqu'une conduite d'eau sera gelée ou obstruée dans la rue, toute personne affectée par l'insuffisance ou le manque d'eau, devra en aviser sans délai le bureau de la Corporation Municipale. Si à la suite des réparations, il est constaté que l'obstruction fut occasionnée par la faute du preneur, tous les frai de réparation seront à la charge de ce dernier;

ARTICLE 19: Il sera loisible à la Corporation Municipale, en tout temps, sans avis préalable, de fermer l'eau aux preneurs d'un réseau, ainsi qu'aux preneurs résidants en dehors du réseau pour le temps nécessaire aux réparations, améliorations, agrandissements et parachèvements dudit réseau, sans être tenu responsable des dommages qui pourraient résulter du fait de cette interruption;

ARTICLE 20: Le Conseil Municipal pourra fermer l'eau à certains secteurs en cas d'incendie sans être tenu responsable des dommages de quelque nature qu'ils soient qui pourraient être causés à qui que ce soit du fait de cette interruption;

ARTICLE 21: Sans limitation aux restrictions d'ordre général stipulées par le présent règlement, il est particulièrement prévu que dans le cas où l'eau fournie est utilisée pour l'alimentation d'une chaudière à vapeur, compresseur ou toute autre machinerie, la Corporation Municipale ne sera nullement responsable des dommages de quelque nature qu'ils soient et à qui que ce soit, dû à cette interruption, que cette interruption soit causée par une défectuosité du système d'aqueduc ou pour toute autre cause;

ARTICLE 22: Dans le cas où l'eau est fournier pour l'usage d'un système privé de protection contre l'incendie, le Conseil se réserve comme dans les autres cas, le droit de supprimer le service s'il y a abus ou usage illégal de l'eau, et elle pourra imposer avant de fournir l'eau, les changements qu'elle jugera nécessaire dans le système spécialement ordonner l'installation d'un compteur sur chaque tuyau d'alimentation.
S'il y a lieu de faire l'épreuve de ce système de protection, une demande écrite devra préalablement être faite au Conseil Municipal qui fixera lui-même l'heure et le jour où cette épreuve devra avoir

INITIALES du MAIRE
122
INITIALES du SEC.-TRÉS.

lieu;

ARTICLE 23: Quant aux dépenses requises pour installer un tel système de protection ou pour en faire les modifications exigées par le Conseil, ou par le preneur lui-même, elles seront entièrement à la charge de ce dernier et ceci comprend spécifiquement mais non limitativement le percement des conduites pour faire les raccordements et les épreuves, pour placer les soupapes, les compteurs et autres appareils de protection que le Conseil pourra exiger pour empêcher l'usage abusif de l'eau, le raccordement des appareils à la conduite de la Municipalité, etc., etc. Tous ces appareils appartenant aux preneurs ou à la Corporation sont sujets à examen par les préposés du Conseil et celui-ci aura le droit d'exiger qu'ils soient dans l'état requis avant que l'eau n'y soit introduite.
Sans limitation aux restrictions d'ordre général déjà stipulé, il est spécialement prévu que dans le cas où l'eau est fournie à un système privé de protection contre le feu, la Corporation Municipale ne garantie d'aucune manière l'efficacité de son service en cas d'incendie, et elle ne pourra être tenue responsable à quelque titre que ce soit pour insuffisance d'eau fournie aux gicleurs automatiques installés pour la protection contre l'incendie, que cette insuffisance résulte de la sécheresse, du manque de pression, du manque d'eau dans les tuyaux, de rupture dans les soupapes, conduites ou tuyaux de raccordement, ou d'une interruption nécessitée pour faire de nouveaux raccordements, ou que cette insuffisance dépende de toute autre cause imputable ou non à la Corporation Municipale;

ARTICLE 24: Le Conseil se réserve en plus, en cas d'incendie ou s'il devient nécessaire de conserver l'eau à d'autres fins jugées urgentes, le droit d'interrompre l'approvisionnement de l'eau à tout système privé de protection contre l'incendie comme pour les autres consommateurs et n'encourra aucune responsabilité à cet égard.
Le Conseil pourra exiger à son gré qu'un preneur à qui l'eau doit être fournie ou est déjà fournie actuellement pour un système de protection contre l'incendie de quelqu'espèce qu'il soit, signe avec la Corporation Municipale une convention par laquelle il s'engage personnellement à se soumettre à toutes les conditions prévues au présent règlement ou qui pourrait être adopté à l'avenir concernant le système d'aqueduc. La Corporation Municipale se réserve le droit d'ajouter à cette convention d'autres conditions qu'elle croira utile;

ARTICLE 25: La Corporation Municipale ne sera en aucune manière tenue de garantir la quantité d'eau fournie et nul ne pourra refuser à raison de l'insuffisance ou du manque d'eau de payer la taxe de consommation pour l'usage de l'eau. Cependant, s'il

y a discontinuation de service pendant trente (30) jours consécutifs ou pour une période totalisant quatre-vingt-dix (90) jours durant l'année, une remise de la taxe d'eau sera alors accordée proportionnellement à la période de manque d'eau. Pour bénéficier d'une telle réduction, tout preneur devra s'approvisionner au système depuis au moins douze (12) mois;

INITIALES du MAIRE
123
INITIALES du SEC.-TRÉS.

ARTICLE 26: Les travaux pour l'installation du service d'eau pour un nouveau premeur dans les limites desservies par les réseaux d'aqueduc, seront faits par les employés de la Corporation Municipale ou leurs préposés. Le coût d'installation sera de $150.00, payable par le preneur;

ARTICLE 27: Dans tous les cas, l'endroit où sera branché un tuyau d'approvisionnement sera fixé par le Conseil Municipal ou ses préposés. Tous les travaux d'aqueduc seront exécutés exclusivement par les préposés du Conseil Municipal, excepté pour la partie qui se trouve sur les propriétés privées, mais même en ce cas, ces travaux devront être exécutés sous la surveillancet et sur les instructions des préposés de la Corporation Municipale;

ARTICLE 28: Toute personne qui désire obtenir le service d'eau devra le demander par écrit à la Corporation Municipale. Elle devra donner tous les renseignements exigés et l'eau ne sera fournie que lorsque l'installation sera terminée à la satisfaction des préposés de la Corporation Municipale;

ARTICLE 29: Les entrées de distribution ne pourront avoir plus de trois quarts ($\frac{3}{4}$) de pouce de diamètre. Pour les établissements commerciaux et industriels, de même que pour les preneurs situés en dehors des limites des réseaux, le Conseil pourra permettre une entrée au diamètre plus élevé. Dans de tels cas le coût d'installation pourra être plus élevé que celui prévu au présent règlement;

ARTICLE 30: Les propriétaires ou occupants de terrains situés tant dans la municipalité que dans les municipalités voisines environnantes, jusqu'à une distance de pas plus te trente milles devront laisser faire et souffrir tous les travaux qui seront entrepris en vertu du présent règlement conformément aux dispositions de l'article 408, paragraphe 6 du Code Municipal et sans préjudice aux droits de la corporation en vertu de l'article 409 dudit Code;

ARTICLE 31: Quiconque empêchera la Corporation Municipale de faire des travaux où d'exécuter les pouvoirs et les droits qui lui sont conférés par la loi et ses règlements, la troublera

INITIALES du MAIRE
124
INITIALES du SEC.-TRÉS

dans l'exercice de ses droits et endommagera de quelque façon l'aqueduc, ses dépendances et accessoires, sera responsable sans préjudice de l'amende édictée par le présent règlement, des dommages que la Corporation Municipale pourra encourir. Ces dommages seront recouvrables par voie d'action devant la Cour compétente;

ARTICLE 32: La Corporation Municipale pourra à sa discrétion, fournir l'eau au compteur à tous les établissements commerciaux, industriels ou autres si elle le juge à propos, ainsi qu'à tout autre preneur éventuel;

ARTICLE 33: Les compteurs seront fournis par la Corporation Municipale et les preneurs seront responsables de toutes détériorations qui u seront faites, autres que celles résultant de l'usage normal pour lesquels ils sont destinés. Ces compteurs seront accessibles en tout temps aux préposés de la Corporation Municipale;

ARTICLE 34: La Corporation Municipale se réserve le droit d'installer aux seuls frais du preneur, un compteur fourni par elle sur le tuyau d'approvisionnement, que le taux en vigueur pour l'abonné soit à prix fixe ou au compteur. La Corporation Municipale se réserve formellement le droit d'installer ou d'enlever ces compteurs chez n'importe quel preneur autre que les cultivateurs.
Le preneur devra faciliter l'installation de ce compteur et la Corporation Municipale pourra exiger de lui qu'un endroit d'accès facile soit aménagé pour installer ce compteur.
Cette installation devra être faite de manière à protéger le compteur et les tuyaux contre la gelée et contre tout autre commage. Le preneur doit laisser aux préposés de la Corporation le libre accès à ce compteur pour en faire l'examen, la lecture, la réparation ou pour toute autre fin jugée utile. Il est défendu à toute personne de manipuler ce compteur ou d'en affecter le fonctionnement d'une manière quelconque.
Le preneur sera responsable des dommages causés à un compteur par sa faute ou par sa négligence. A défaut par lui de payer le coût des réparations, la Corporation aura le droit d'interrompre le service après mise en demeure et demande de paiement, le tout avec les mêmes réserves et aux mêmes sanctions que celles prévues à l'article 3 du présent règlement.
Si pour une raison quelconque, un compteur cesse de fonctionner, le coût du service sera calculé à partir de la moyenne journalière des quinze (15) premiers jours suivant l'installations d'un nouveau compteur. Cette moyenne ne pourra cependant pas être plus basse que la moyenne des douze (12) mois précédent l'arrêt du compteur;

ARTICLE 35: là où il y aura plus d'un compteur, les lectures des divers compteurs s'ajouteront les unes aux autres pour ne former qu'un seul nombre de gallons d'eau à être facturés suivant les taux énumérés au règlement numéro 2, article 7. Le minimum ne sera considéré que sur un seul compteur, soit celui du plus gros diamètre. La Corporation Municipale se réserve le droit de lire les compteurs à plus d'un mois d'intervalle; les taux étant toutefois appliqués toujours sur une base mensuelle;

INITIALES du MAIRE 125 INITIALES du SEC.-TRES

ARTICLE 36: Les taux seront dus et payables d'avance au bureau de la Corporation, eu deux versements. Chaque preneur devra acquitter ses redevances à la Corporation pour le service d'aqueduc, avant le 1 er mai et le 1 er octobre de chaque année. Toutretard portera intérêts au taux fixé par résolution du Conseil à chaque année.
Dans le cas où un preneur fait défaut de payer ses redevances, la Corporation pourra lui suspendre le service après un avis de six (6) jours; l'avis devra être envoyé par courrier recommandé et mentionner le montant des sommes dues. La Corporation pourra se servir si nécessaire, des procédures suivant la loi;

ARTICLE 37: Dans les cas où l'eau est fournie au compteur, les comptes dus seront payables dans les trente (30) jours de leur envoi. Passé ce délai, la Corporation pourra suivre la même procédure que celle prévue à l'article 36. Tout compte en souffrance portera intérêt au taux fixé par résolution du Conseil à chaque année;

ARTICLE 38: Le propriétaire d'une maison, edifice ou autre immeuble desservi est tenu au paiement de la taxe pour le service d'eau de ses locataires, sous-locataires ou occupants.
Toutefois, la Corporation Municipale devra envoyer aux preneurs l'avis de six (6) jours avant de se prévaloir des dispositions de l'article 36. Avant de discontinuer le service, la Corporation devra mettre le propriétaire en demeure de payer le service dû par les locataires ou occupants, à défaut de quoi les dispositions de l'article 36 seront appliquées;

ARTICLE 39: La Corporation Municipale exigera une somme n'excédant pas $10:00 à tout preneur qui réclamera le rétablissement du service, suite à la discontinuation découlant des articles 36,37 et 38 du présent règlement;

ARTICLE 40: La Corporation pourrau refuser de faire de nouvelles entrées d'eauentre le 1er décembre et le 1er avril; si elle les fait, le montant fixé à l'article 26 du présent règlement

INITIALES du MAIRE
126
INITIALES du SEC.-TRÉS.

sera majoré de $10.00;

ARTICLE 41: La Corporation Municipale permet l'arrosage des pelouses et des jardins entre 7:00 heures p.m., et 11:00 heures p.m., afin d'éviter certaines diminutions de pression aux heures de pointe. Toutefois, cette permission et ces modalités pourront être modifiées de temps à autre suivant les conditions de sécheresse ou autres;

ARTICLE 42: Quiconque contreviendra au présent règlement sera passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende n'excédant pas $20.00 ou d'un emprisonnement n'excédant pas un mois, ou des deux à la fois. Le défaut de paiement de l'amende, dans les quinze (15) jours du jugement, entraînera un emprisonnement n'excédant pas un mois;
Toutefois, cet emprisonnement cessera dès que l'amende et les frais auront été acquittés.
Toute infraction continue au présent règlement constituera une infraction séparée jour par jour.
Toute condamnation en vertu du présent article n'aura pas pour effet de modifier les recours civils pouvant computer à la Corporation en vertu du présent règlement.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.
Adopté ce 24 ième jour de juillet 1978.

Clément Beaudry — MAIRE

Jean Bte Sorbier — SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignées par le conseil, entre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 25 ième jour de juillet 1978.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 ième jour de juillet 1978.

Jean Bte Sorbier
SECRETAIRE TRESORIER

REGLEMENT NO 10

REGLEMENT NO 10
REGLEMENT RELATIF À L'ENTENTE AVEC LE SERVICE DE BIBLIOTHÈQUE DE LA MAURICIE

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 398 du Code Municipal, paragraphe 2, une municipalité peut faire des règlements pour aider à l'établissement et au maintien de bibliothèque publi-

ques gratuites;

ATTENDU que le Service des Bibliothèques de la Mauricie, corporation organisée en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies de Québec, est disposé à organiser dans ladite municipalité une telle bibliothèque,

INITIALES du MAIRE 127 INITIALES du SEC.-TRES

ATTENDU qu 'un avis de motion du présent règlement a été dûment déposé;

181/78 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, qu'il est par les présentes décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1: La Municipalité de Pointe-du-Lac est autorisée à aider à l'établissement et au maintien d'une bibliothèque publique gratuite dans les limites de son territoire.

ARTICLE 2: Le Conseil de ladite Municipalité est autorisé à signer avec le Service des Bibliothèques de la Mauricie, pour les fins du présent règlement, le projet de contrat ci-joint qui fera partie du présent règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 3: Les contributions volontaires que recevra la Municipalité pour sa bobliothèque seront appliquées aus fins du présent règlement.

Le présent règlement entreta en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.
Adopté ce 24 ième jour de juillet 1978.

Clement T. Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignées par le conseil, entre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 25 ième jour de juillet 1978.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 ième jour de juillet 1978.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

REGLEMENT NO 11

Règlement #11

INITIALES du MAIRE

128

INITIALES du SEC.-TRÉS.

REGLEMENT RELATIF A L'ENTRETIEN DES VOIES PUBLIQUES

ATTENDU qu'il est de l'intérêt des contribuables que les voies publiques soient adéquatement entretenues au cours de l'année entière;

ATTENDU que le Code Municipal permet une règlementation à cette fin;

ATTENDU que des règlements antérieurs existaient au sein des anciennes corporations municipales constituant la nouvelle Corporation Municipale de Pointe-du-Lac;

ATTENDU qu'un avis de motion, du présent règlement a été dûment déposé;

182/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix qu'il est par les présentes décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1: Dans le présent règlement, les voies publiques comprennent les rangs, routes, rues, avenues, places ou terrasses existant à l'intérieur de la Municipalité;

ARTICLE 2: Toutes les voies publiques existant à l'intérieur de la Municipalité seront ouvertes et entretenues à la circulation automobile et ce, au cours de l'année entière;

ARTICLE 3: Sont exclues du présent règlement les voies privées, ainsi que les voies publiques entretenues par la Voirie Provinciale;

ARTICLE 4: Les sommes nécessaires à l'application du présent règlement feront partie du budget général de la Corporation Municipale, les deniers nécessaires étant prélevés sur les biens imposables;

ARTICLE 5: Le présent règlement abroge tout règlement antérieur;

ARTICLE 6: Le présent règlement n'a pas pour but de modifier de quelque façon que ce soit la responsabilité de la corporation, établie au Code Municipal vis-à-vis les usagers des voies publiques.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.
Adopté ce 24 ième jour de juillet 1978.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignées par le conseil, entre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 25 ième jour de juillet 1978.

INITIALES du MAIRE 129 INITIALES du SEC.-TRES.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 ième jour de juillet 1978.

Jean Bte Ostheer

SECRETAIRE TRESORIER

183/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu d'ajourner la présente assemblée pour 5 minutes.

Les cinq minutes étant écoulées, l'assemblée reprend.

Clef Groupe Visitation

M. Jacques Auger, responsable du groupe la Visitation, lequel tient ses réunions lebdomadaires à la salle de l'Hotel de Ville, désire obtenir une clef de la salle afin de lui éviter de venir la chercher à chaque semaine. Considérant que cette salle leur est prêtée, considérant que la plupart des participants à ces réunions he sont pas de Pointe-du-Lac, considérant qu'un contrôle sévère des clefs de l'Hotel de Ville doit être maintenu, les membres du Conseil sont unanimes à maintenir la procédure existante, soit qu'un responsable vienne chercher la clef à chaque semaine.

Contrôle automatique Puit

Le 10 juillet 1978, le firme les Systèmes d'Alarme Universels Inc, soumet un prix pour l'installation d'un contrôle de départ automatique des moteurs de pompes dans la station de pompage du 6 ième Rang. Les membres du Conseil sont unanimes à reporter l'étude de ce dossier en comité privé.

Commerce St-Onge lot 22-P-2

Le 17 juillet 1978, M. Guy St-Onge demande d'opérer un kiosque à patates frites sur le lot 22-P-2 , propriété de M. Gilles Pouliot, ce dernier consentant à lui louer le terrain. De plus M. François Benoit, propriétaire du "Chateau Bleu" mentionne, en date du 15 juillet qu'il n'a aucun inconvénient à ce que M. St-Onge opère ce commerce. Considérant que ce terrain est situé dans une zone commerciale, les membres du Conseil sont unanimes à autoriser l'inspecteur en construction à accorder un permis de construction à M. Guy St-Onge, sur le lot 22-P-2, à condition toutefois que les règlements ou lois municipales et gouvernementales soient respectées.

Association Prévention Incendie demandes

En date du 18 juillet 1978, les membres de l'Association Prévention des Incendies font les demandes suivantes:

INITIALES du MAIRE

130

INITIALES du SEC.-TRES.

intervertir éviers

A) Intervertir l'évier de la salle de toilettes des pompiers avec celui de la petite salle de repos pour faciliter le nettoyage des équipements.
Avant de prendre une décision les membres du Conseil désirent avoir plus d'informations afin de connaître les coûts de ces transformations ainsi que voir s'il n'y aurait pas de solution plus économique.

clef du poste

B) Que tous les pompiers volontaires, membres de L'Association de Prévention des Incendies possèdent une clef de poste incendie, afin de ne pas retarder la sortie des camions lors d'incendie et pour permettre à chaque pompiers de pénétrer dans la caserne pour nettoyer ou replacer son équipement.

184/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à remettre à chaque pompiers qui n'en possède déjà, une clef du poste incendie, à la condition que chacun signe une formule à cette fin.
Adopté.

Détecteur d'incendie

C) Que lors de la confection du nouveau règlement de construction de la Municipalité, un article soit prévu pour obliger que toute nouvelle construction soit muni d'au moins un détecteur d'incendie approuvé par un organisme reconnu par la Direction Générale de Prévention des Incendies du Québec.
Les membres du Conseil désirent obtenir plus d'informations à ce sujet.

Protection Ecole St-Yves

D) Que le Conseil Municipal fasse pression auprès de la Commission Scolaire Chavigny afin de corriger les lacunes, soulevées par les membres de l'Association de Prévention des Incendies, au niveau de la prévention et de la sécurité en cas d'incendie à l'Ecole St-Yves à la Pointe-du-Lac.
Considérant qu'en date du 26 octobre 1977, M. Marcel Crête, chef pompier de Pointe-du-Lac, a avisé la Commission Scolaire Chavigny, que certaines lacunes étaient à corriger à l'école St-Yves, au niveau de la prévention et de la sécurité en cas d'incendie à cet endroit,
Considérant qu'aucunes des améliorations demandées n'a été accompli,

185/78

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, de faire parvenir à la Commission Scolaire Chavigny copie d'une lettre des membres de l'Association de Prévention des Incendies et de demander de bien vouloir prendre en considération cette demande pour la sécurité des enfants fréquentant cette école.
Adopté.

Creusage Rivière Aux Glaises

Considérant q'en date du 19 juillet 1978, M. Réjean Gélinas présente une requête signée de trois propriétaires intéressés, demandant le creusage de la "Rivière aux Glaises" sur les lots 158, P-167, 168 et 171 du cadastre de la Municipalité de Pointe-du-Lac,

INITIALES du MAIRE 131 INITIALES du SEC.-TRES.

186/78

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'appuyer et de présenter cette demande au Ministère de l'Agriculture du Québec, pour l'accomplissement de ces travaux.

Adopté.

Prolongement Services Charbonneau

Considérant que M. Paul Charbonneau présente un plan d'extension de services pour son projet de développement domiciliaire,

187/78

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu:

a) D'accepter les plans d'extension des services d'aqueduc et d'égoûts, tel que préparés par la Firme Pluritec, série 7109 feuilles 2 et 11,
b) Que la Firme Pluritec soit autorisé à présenter ces plans au Service de Protection de l'Environnement Du Québec.
c) Que ce prolongement des services d'aqueduc et d'égoûts fait partie de l'entente intervenu entre M. Paul Charbonneau et la Municipalité le 12 octobre 1977, pour un développement domiciliaire comprenant 95 terrains sur les lots P-197, P-198 et P-199.
d) Que l'acquisition par la Municipalité de ou des rues, où s'effectueront ces prolongement de services, ne se fera qu'après que 75% des terrains longeant les rues déjà acquises ne soient construits.

Adopté.

Domaine La Visitation

Considérant qu'à la séance du 10 juillet 1978, le Conseil Municipal a acquitté à la Firme Pluritec, un montant de $9,698.38 pour des plans d'extension d'aqueduc et d'égoût sur le Domaine de la Visitation à la Pointe-du-Lac, lot P-265, dossier 4162

Considérant que la confection de plans pour un développement domiciliaire sont à la charge du promoteur,

188/78

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. Denis Houle et résolu , que:

a) Le montant versé par la Municipalité à la Firme Pluritec, soit la somme de $9,698.38, devra lui être entièrement remboursé, capital, intérêts et autres frais, par le ou les promoteurs désireux de vendre et/ou construire les terrains du Domaine de La Visitation, et ce au prorata des terrains à être développé.
b) Copie de la présente soit placer dans les devis du projet pour en faire partie intégrante.

Adopté.

INITIALES du MAIRE
132
INITIALES du SEC.-TRES.

Copies aux Frères de l'instruction Chrétienne.

189/78 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement des membres du Conseil Municipal, d'offrir leurs plus sincères félicitations et leurs meilleurs voeux de succès à M. Gilles Boulet pour sa nomination au titre de Président de l'Université du Québec. Adopté.

Eau R. Berthiaume

Considérant que M. Roger Berthiaume demande un remboursement de la taxe d'eau qu'il a payé ces dernières années, prétextant qu'il n'était pas raccordé au réseau et que la valve de la Municipalité était défectueuse,

190/78 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu de ne pas accéder à cette demande, étant donné que le règlement d'aqueduc mentionne que si le service d'aqueduc passe devant une propriété, la taxe d'eau est chargé, et ce, même si celle-ci n'est pas raccordé. De plus M. Berthiaume n'étant pàs raccordé à cette valve, il ne peut réclamer de remboursement pour interruption de service dû à un bris.
Adopté.

191/78 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée élec.-propriét.

Assemblée publique des électeurs propriétaires de toute l'étendue de la Municipalité de Pointe-du-Lac, tenue le 7 août 1978 à la salle de l'Hôtel de Ville, à 7:00 heure p.m., heure àvancée de l'est, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry et Jean-Baptiste Pothier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Règlement #8 rémunération des membres du Conseil

Après la récitation de la prière, le secrétaire donne lecture du règlement #8, relatif à la durée et à la rémunération des Membres du Conseil.

Après deux (2) heures qui suivirent la lecture du présent règlement #8, aucune objection de la part des contribuables de la Municipalité ne fut donné, par conséquent aucune opposition.

A titre de Maire de cette Municipalité et président de cette assemblée, je déclare le présent règlement #8, envigueur et avoir été approuvé par les électeurs propriétaires, ayant reçu toutes les approbations requises.

INITIALES du MAIRE ..... 133 ..... INITIALES du SEC.-TRÉS.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 9:00 heures p.m., heure avancée de l'est.

Maire Clément E Beaudry Sec.-trés. Jean B te Pothier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance 14/08/78

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 14 août 1978, à la salle de l'Hotel de Ville, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Jules Levasseur, Denis Houle, Jean-Jacques Lacroix Jean-Pierre Benoit, Robert Parenteau, Conrad Carbonneau, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.
Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry et l'inspecteur-municipal M. Marcel Crête sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, le quorum étant constaté M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée régulière tenue le 24 juillet 1978, et de celui de l'assemblée des électeurs propriétaires de la municipalité tenue le 7 août 1978, et dont copies leurs furent remises plusieurs jours avant la présente.

192/78

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu, d'accepter, tel que rédigé, les procès verbaux des assemblées tenues les 24 juillet et 7 août 1978. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier. Adopté.

PETITIONS:

M. Marcel Bergeron, placé à l'ordre du jour.

L'Ordre du jour étant complété,

193/78

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, d'accepter l(ordre du jour tel que préparé. Adopté.

INITIALES du MAIRE

134

INITIALES du SEC.-TRÉS.

RAPPORT DES COMITES:

- Le Comité d'urbanisme soumet son rapport de la rencontre tenue le 7 août dernier avec les promoteurs de terrains. Celui-ci sera discuté en comité privé.

- L'inspecteur municipal soumet son rapport.

- Les rapports d'incendie et le bilan financier au 30 juin 1978 sont aussi soumis.

PERIODE DE QUESTIONS:

Pas de questions de la part des contribuables présents.

CORRESPONDANCE:

- 11/07/78- M. Jacques Milot pour les Loisirs de Pointe-du-Lac, Inc, remercie la Municipalité pour son don lors de la fête populaire de la St-Jean-Baptiste.

- 11/08/78- "Sous-traitance 4" invite les membres du Conseil à une exposition industrielle qui se deroulera les 12-13-14 Septembre 1978 au Complexe sportif de l'Université du Québec à Trois-Rivières, sur le terrain de l'Exposition de Trois-Rivières. De la documentation supplémentaire parviendra sous peu.

- 05/08/78- Le Frère Albert Mayrand, des Frères de l'Instruction Chrétienne, accuse réception de la résolution du Conseil Municipal, adoptée à la séance du 24 juillet 1978, relativement aux plans d'ingénieurs pour le "Domaine de la Visitation".

Le Ministère des Richesses Naturelles fait parvenir un bulletin exposant la ligne de conduite qu'entend prendre ce Ministère concernant l'aménagement "illégal" des rives des cours d'eau et des lacs, et demande la collaboration de la Municipalité dans cette campagne d'information.

- 24/06/78- Le Ministère des Transports du Québec, soumet la liste des chemins a être subventionné pour l'hiver 78-79. Le Ministère accorde une subvention, pour l'entretien des chemins d'hiver de $370.00 du kilomètre, soit un montant total de $13,538.30.

- 26/07/78- Les Services de Protection de L'Environnement du Québec autorisent l'exécution des travaux d'aqueduc du projet de M. Georges Jeanneau, dossier no: 6820-A (X)-3.

- 13/07/78- M. Yves Lafrenière, propriétaire au 3100 Notre-Dame, fait parvenir une réclamation au montant de $407.83 pour dommages subis à sa propriété lors de travaux de réparations d'aqueduc accomplis en février 1978. Copie fut transmise à la Compagnie d'assurance.

INITIALES du MAIRE
135
INITIALES du SEC.-TRES.

- 20/07/78- La Commission Municipale du Québec, par un arrêté en Conseil, approuve l'engagement de crédit de la Municipalité relativement à l'octroi du contrat de déneigement pour une période de 2 (deux) ans avec la Firme Thomas Bellemare & Fils Ltée.

Contrat Déneigement 78-79 et 79-80

Considérant qu'en date du 20 Juillet 1978, la Commission Municipale de Québec a approuvé l'engagement de crédit de la Municipalité,

194/78

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu, d'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité, avec la firme Thomas Bellemare & Fils, un contrat de déneigement pour les saisons 78-79 et 79-80.
Adopté.

CONTRAT DE DENEIGEMENT
ENTRE
LA CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC
ET
THOMAS BELLEMARE & FILS, DE YAMACHICHE

L'an mil neuf cent soixante dix-huit, le 14 ième jour de août, il est convenu et arrêté entre les membres du Conseil de la Municipalité de Pointe-du-Lac, par résolution adoptée en date du 14 août 1978, laquelle autorise son Maire, Clément Beaudry, aux fins des présentes et la firme Thomas Bellemare & Fils, contracteur de Yamachiche, un contrat de déneigement pour les chemins de ladite Municipalité, tel que ci-après:

Le dit contracteur s'engage, à moins d'empêchement, légale, à:

1- Ouvrir et entretenir tous les chemins, routes ou rues de la municipalité, et ce jusqu'à la dernière maison habitée de chacun des chemins, routes ou rues, de telle manière que les véhicules automobiles puissent y circuler et s'y rencontrer en tout temps de l'hiver, et ne les laissant pas hors d'usage pour plus de douze (12) heures siccessives après chaque tempête, et cela, sur toutes leur longueur.

2- Détenir une assurance responsabilité sur tous les risques assu-

INITIALES du MAIRE
036
INITIALES du SEC.-TRES.

rables, pour un montant d'au moins 1,000,000 dollars pour dommages à autrui.

3- Le Contracteur ou ses employés sera responsable des accidents et dommages pouvant résulter de son travail ou de sa négligence à exécuter adéquatement le dit travail.

4- Le contracteur sera tenu d'entretenir ces chemins, routes ou rues tout l'hiver, sans quoi ce contrat sera sans valeur et sans effet. De plus, la Municipalité n'aura à débourser aucun argent pour les travaux exécutés s'il n'y a pas respect du présent contrat.

5- Paiement:

La Municipalité sus-dite s'engage à payer au contracteur, pour l'hiver 1978-79, un montant de $1,100.00 par kilomètre de chemin, pour l'hiver 1979-80, un montant de $1,200.00 par kilomètre de chemin, et ce pour une épaisseur de neige inférieure à 100 pouces. Pour toute précipitation supérieure à 100 pouces, un montant de 1½% par pouce lui sera accordé, et ce pour les hivers 1978-79 et 1979-80. Chaque année sera payable en deux versements, soit un en janvier et le second en Avril de chaque année.

Fait en duplicata, à la Pointe-du-Lac, et les parties ont signé, lecture faite, ce

Marie Clement Beaudry
Jean Ste Pierre Secrétaire

CONTRACTEUR THOMAS BELLEMARE — MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

REGLEMENT NO 12

Règlement No 12

REGLEMENT RELATIF À LA VITESSE DES VEHICULES-AUTOMOBILES

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Corporation Municipale de réglementer la vitesse à l'intérieur de la Municipalité;
ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à cet effet;

195/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix qu'il est par les présentes décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1: La limite de vitesse de tout véhicule-automobile sur les chemins et routes à l'intérieur de la Municipalité, sera celle prévue au Code de la Route et ses amendements;

ARTICLE 2: Nonobstant l'article 1, la vitesse permise dans les rues

et avenues de la Municipalité sera de trente-cinq kilomètres à l'heure (35KM/H);

INITIALES du MAIRE: CB
137
INITIALES du SEC-TRES

ARTICLE 3: Des panneaux de signalisation seront placés aux endroits appropriés indiquant aux automobilistes la vitesse permise;

ARTICLE 4: Toute contravention au présent règlement entraînera sur poursuite sommaire, les amendes et les peines prévues au Code de la Route et ses amendements;

ARTICLE 5: Le présent règlement abroge tout règlement antérieur. Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi. Adopté ce 14 ième jour d'août 1978.

Clément Beaudoin — Jean Bte Pothier.

MAIRE — SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignées par le conseil, entre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 16 ième jour de août 1978.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 ième jour de août 1978.

Jean Bte Pothier

SECRETAIRE TRESORIER

Rapport Assemblée électeurs règlement no 8

Le secrétaire- trésorier soumet son rapport de l'assemblée d'électeurs propriétaires de la Municipalité, tenue le 7 août 1978 à la salle de l'Hotel de Ville, sur le règlement #8 concernant la durée du mandat du maire et des conseillers, ainsi que leur traitement.

Puit # 2 St-Charles

Le secrétaire-trésorier soumet un rapport sur les travaux de construction du puit # 2 dans le Rang St-Charles. La construction progresse bien et la mise en opération du puit devrait s'accomplir prochainement.

règlement fossé de rues

Suite à la préparation d'un projet de règlement concernant la mise en place de tuyau dans les fossés des rues de la Municipalité les membres du Conseil préfèrent étudier davantage ce projet de règlement.

Egoûts M. Bergeron

Suite à la demande de M. Marcel Bergeron de faire vérifier la réparation effectuée à l'égoût face à sa propriété,

INITIALES du MAIRE
138
INITIALES du SEC.-TRÉS
196/78

Considérant que la propriété de cet égoût n'est pas défini,

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'autoriser M. Bergeron à accomplir les travaux de réparations au système d'égoût sur la rue Notre-Dame Centre, à ses frais à la condition que M. Bergeron remettre la chaussés à son état actuelle.
Adopté.

Fossé Sharp

Considérant que M. Ernest Sharp, propriétaire au 261 Baie-Jolie, se plaint du mauvais égouttement du fossé longeant sa propriété, les membres du Conseil sont unanimes à ce que deux inspecteurs agraires visitent les lieux afin de vérifier que rien n'obstrue ce fossé.

COMPTE AU FOLIO 612:

412	Ministère Revenu Québec	dépôt de garantie	100.00
413	Union RéCais Pop Trois-Rivières	capital $2,000.00	
		intérêts $166.68	2,166.68
414	Loisirs de Pointe-du-Lac	subvention $3,500.00	
		assurance $100.00	3,600.00
415	Martial Beaudry	raj salaire juillet 78	107.66
416	Hélène Leclerc	" " " "	44.46
417	Jean-Baptiste Pothier	" " " "	48.70
418	Marcel Crête	" " " "	50.02
419	Céline L. Beaudry	" " " "	59.44
420	Caisse Pop Pte-du-Lac	vidange juillet 1978	2,803.00
421	Gaétan Pagé	ménage juillet 1978	100.00
422	Gérard Biron	station pompage	75.00
423	Marcel Crête	voyage station pompage	200.00
424	Ministère Revenu Québec	impôt juillet 1978	633.66
425	Receveur du Canada	" " "	514.14
426	Jean-Baptiste Pothier	salaire août 1978	1,147.75
427	Marcel Crête	31 juillet au 12 aout 78	399.91
428	Marcel Crête	14 aout au 26 aout 78	399.91
429	Martial Beaudry	31 juillet au 12 aout 78	388.58
430	Martial Beaudry	14 aout au 26 aout 78	388.58
431	Céline Beaudry	31 juillet au 12 aout 78	268.28
432	Céline Beaudry	14 aout au 26 aout 78	268.28
433	Hélène Leclerc	31 juillet au 12 aout 78	217.84
434	Hélène Leclerc	14 aout au 26 aout 78	217.84
435	Ministère Des Finances Québec	copie contrat pour avocat	15.00
436	Rénald Légaré	incendie juillet 78	15.00
437	Réal Trahan	" " "	45.00
438	Normand Hélie	" " "	45.00

439	Sylvio Dufresne	incendie juillet 1978	30.00	
440	Raymond Benoit	" " "	45.00	
441	Marcel Guay	" " "	30.00	
442	Jacques Godon	" " "	45.00	
443	Eddy Hébert	" " "	15.00	
444	Marœel Crête	" " "	75.00	
445	Jean-Claude Turgeon	" " "	30.00	
446	Michel Lesmerises	" " "	15.00	
447	André Dugré	" " "	45.00	
448	Jean-Marc-Guay	" " "	45.00	
449	Jean-Yves Pépin	" " "	60.00	
450	Jean-Jacques Légaré	" " "	30.00	
451	Denis Lesmerises	" " "	30.00	
452	Martial Beaudry	" " "	30.00	
453	Réal Trahan	divers incendie		9.75
454	Garage Pépin	" "		94.08
455	Marcel Bergeron	" "		71.62
456	Bell Canada	incendie 18.26		
		batisse 168.38		186.64
457	Hydro-Québec	batisse		239.36
458	Hydro-Québec	station pompage P. 328.71		
		V. 457.50		786.21
459	Hydro-Québec	éclair rues P. 368.62		
		V. 752.99		1,105.87
460	Canadian Motorola Elecrép	radio incendie		72.48
461	Pitney Bowes	poste		221.72
462	Banque Provinciale Canada	capital Paroisse		
		intérêt Paroisse		23,490.00
463	Banque Provinciale Canada	Capital Village		3,500.00
		intérêt Village		4,360.00
464	René De Cotret Associé	rapport		625.00
465	Bertrand Lamothe	juridique avis légal		375.00
466	René Gloutier	" " "		60.00
467	Gilles-Guy Garceau	" " "		30.00
468	Colette Girard	Fleurs Décès Beaudry		27.00
469	Louis-Georges Guilbert	voirie couper herbe		313.00
470	Servrac Inc	huile rue		648.00
471	Daniel Lord	couper herbe 15 hres à 3.07		47.05
472	Jean-Marie Coulombe	divers aqueduc		101.00
473	Armand-Guy Messieur	réparation aqueduc		161.46
474	Michel Thiffeault	" "		275.82
475	Louis Dugré	" "		360.00
476	Launier Ltée	réparation aqueduc matériaux		2,081.62
477	Saillant Inc	" " "		25.72
478	De l'Orme Construction	" " "		40.61
479	R.J.Lévesque Fils Ltée	acompte forage puit		4,635.42
480	Jean-Baptiste Potnier	voyage Québec 58.00 Voy 12.00		

INITIALES du MAIRE
INITIALES du SEC.-TRES
139

INITIALES du MAIRE
140
INITIALES du SEC.-TRÉS.

		1 messe 7.00	77.00
481	René Godin	23 hres à 3.07	70.61
482	Quincaillerie Pte-du-Lac	divers	222.16
483	Gilles Tousignant		154.00
484	Roméo Fafard		210.00
485	Les Coments Maski	puit # 2	96.34

197/78 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Clément Beaudry — MAIRE

Jean Bte Pothier — SECRÉTAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 28 Août 1978, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, Denis Houle, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.
Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry et l'inspecteur municipal M. Marcel Crête sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, le quorum étant constaté, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance, du procès verbal de l'assemblée tenue le 14 août 1978 et dont copies leurs furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

198/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 14 août 1978. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

199/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que préparé.
Adopté.

RAPPORT DES COMITES:

Suite au rapport du comité d'urbanisme relativement au projet d'égout sanitaire sur le Chemin Ste-Marguerite et au zonage à être établi dans la Municipalité toute entière.

INITIALES du MAIRE
141
INITIALES du SEC.-TRES.

200/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, d'autoriser le comité d'urbanisme à rencontrer des représentants des Services de Protection de l'Environnement du Québec et de prendre contact avec un urbanisme afin de dresser un plan préliminaire de zonage.
Adopté.

Fossé Sharp insp agraire rapport

Considérant que Messieurs Roland Houle et Georges Lesmerises, tous deux inspecteurs agraires, soumettent leur rapport d'une visite effectué, au fossé circulant entre les propriétés de M. Ernest Sharp lot P-7 et celle de M. Marcel Bellerive lot P-10, lequel fossé est obstrué,

En conséquence, les membres du Conseil sont unanimes à aviser M. Marcel Bellerive de voir a enlever tout ce qu'il a placé pour obstruer ce fossé.

PERIODE DE QUESTIONS:

Prolongement P. Charbonneau

M. Paul Charbonneau présente un plan pour un prolongement de rue. Ce plan sera étudié et une réponse sera rendue à la prochaine assemblée.

1 ière Rue Proulx

M. René Cloutier, Notaire, demande pour M. Florent Trudel les formalités nécessaires pour céder une rue à la Municipalité. Une rencontre avec les intéressés de la 1 ière Rue Proulx et le Comité de rue se tiendra à l'Hotel de Ville, mardi le 5 septembre prochain.

Dubé Messier explications facture entrée d'eau

M. Marc-Aurèle Messier demande des explications sur un compte qu'il a reçu relativement à la confection d'une entrée d'eau de 1¼ pouces de diamètre, principalement sur les frais contigents de 25% . Les membres du Conseil préfèrent étudié la question avant de faire leurs commentaires.

Cléo Marchand pavage de rues

M. Cléo Marchand demande si les membres du Conseil ont fait une certaine planification afin d'effectuer le revêtement de certaines rues. M. le Maire explique qu'à cause de projets d'égouts il n'est pas prévu de paver aucune rue.

René Isabelle pollution rivière aux Sables

M. René Isabelle souligne que la Rivière aux Sables semblent de plus en plus polluée. M. le Maire souligne que des études sont en cours pour remédier à cette situation.

INITIALES du MAIRE

142

INITIALES du SEC.-TRÉS.

CORRESPONDANCE:

Le 16/08/78, la Direction Générale de Prévention des Incendies, M. Gaétan Levasseur ingénieur-chef de la division de l'Analyse et de la Prévention, mentionne qu'une municipalité régie par le Code municipal a le droit d'exiger que toute nouvelle construction domiciliaire ou commerciale soit munie d'au moins un détecteur de fumée, et qu'à date il ne connait pas de municipalité régie par le Code municipal qui ait de règlement en ce sens. La Direction Générale de Prévention des Incendies recommande d'acheter des appareils portant le sigle de laboratoires d'essais ULC,Ul ou FM. Les membres du Conseil étudieront la possibilité d'inclure cet item au nouveau règlement de construction.

Le 22/08/78, M. David Macdonald, de Bell Canada, demande de quelle façon la nouvelle Municipalité de Pointe-du-Lac entend donner son approbation aux demandes de consentements pour travaux à être exécutés par cette compagnie. Soit par résolution du Conseil municipal pour chacune des demandes ou soit par une résolution spécifique autorisant une personne attitrée et reconnue par le Conseil municipal, à approuver les demandes de Bell Canada.

201/78 Suite à la demande de Bell Canada, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de mandater M. Marcel Crête, inspecteur-municipal a recevoir et approuver s'il y a lieu les demandes d'autorisation de travaux de Cie Bell Canada.
Adopté.

Le 14/08/78, Messieurs Gilles Buist, Louis-Marie Gendron et Pierre Dubois demandent à ce que la rue Simard du développement de " Place Du Bois" porte le nom de rue Du Bois et qu'un panneau " arrêt-stop" soit installé à la jonction de la rue Simard et de la Rue Du Bois. Les membres du Conseil sont unanimes à satisfaire cette demande.

Le 08/08/78, les Services de Protection de l'Environnement donne leur approbation à la demande de M. Paul Charbonneau pour un extension d'aqueduc et d'égout, dossier #6820-AE(X)-4. Le tout pouvant être décrits sommairement comme suit:

Aqueduc: 520 pieds linéaire de conduite en fonte ductile,6" Ø, classe 50

Egout sanitaire: 520 pieds linéaire de conduite en P.V.C., S.D.R.35, 10" Ø

Tel que présenté au plan no 7109 feuille 11 par la Firme Les Consultants Pluritec.

Le 21/08/78, Mtre Bertrand Lamothe mentionne que la Municipalité

n'est pas tenu de voir à l'entretien des systèmes d'égout privé qui peuvent exister à l'intérieur des limites de l'ancienne municipalité du Village et ce, même si celle-ci a déjà procédé à certaines réparations, considérant qu'il n'existe aucun règlement, proces verbal ou entente de quelque nature que ce soit.

INITIALES du MAIRE 1143 INITIALES du SEC.-TRÉS

Considérant que M. Marcel Bergeron a déjà demandé que la Municipalité répare la conduite d'égout face à sa propriété,

202/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de faire parvenir à M. Bergeron copie de la lettre de Mtre Bertrand Lamothe concernant les réseaux d'égouts privés. Adopté.

16/08/78, Le Haut-Commisariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports avise qu'il ne peut répondre a notre demande d'aide financière pour l'organisation d'ateliers socio-culturels dossier 4571 et ce dû au grand nombre de demandes et à une trop faible disponibilité financière des montants affectés cette année à ce programme. Copie devra être adréssée à M. Gilbert Charette, Président des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.

Le 28/08/78, M. Réjean Gélinas présente un plan et demande un permis de construction pour l'implantation et l'opération d'un terrain de camping, sur le lot P-171. Pour la 1 ière année son projet est de 200 terrains avec eau et électricité ainsi que 50 autres avec l'égout en plus, la construction d'un office et dépanneur, toilettes et douches, terrains de jeux et avec tables à pique-nique. La 2 ième année préparation de d'autres terrains selon la demande, construction de piscine, salle de jeux et restaurant. La 3 ième année, construction de salle de danse avec bar, salle à lavage, toilettes et douches, développement de d'autres terrains. Donc une possibilité totale de 850 terrains ainsi que 60 chalets environ. Les membres du Conseil préfèrent étudier cette demande et donner leur réponse à la prochaine assemblée.

M. Simon Dubé et Marc-Aurèle Messier présentent un rapport préliminaire des installations sanitaires du Domaine la Chaumière, dossier 8136, et demandent une acceptation de principe.

Considérant que les membres du Conseil étudient la possibilité d'établir un système d'égout sanitaire qui pourrait possiblement des servir ce projet,

203/78 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau d'accepter en principe le projet de Messieurs Dubé et Messier, dossier 8136 des Consultants Pluritec, aux conditions suivantes: 1) Que ce projet soit approuvé par les Services de Protection de l'Environnement du Québec.

INITIALES du MAIRE

144

INITIALES du SEC.-TRÉS.

2) Que les membres du Conseil municipal n'approuveront définitivement ce projet avant environ 1 an, et ce, seulement s'ils sont certains qu'il n'y aura aucune possibilité de construire un égout sanitaire municipal, dans un avenir rapproché.

Adopté.

204/78
Ponceaux avis motion

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement intitulé.
REGLEMENT RELATIF AUX PONCEAUX, A L'ENTRETIEN DES FOSSES ET A L'E* GOUTTEMENT DES RUES.

Insp-municipal travaux à accomplir

Le secrétaire-trésoreir soumet une liste des travaux à exécuter par l'inspecteur-municipal et ce, avant la saison froide. Les membres du Conseil mentionnent que les mesures nécessaires doivent être prises pour que ces travaux se réalisent. De plus, à la prochaine séance, l'inspecteur devra soumettre la liste des travaux accomplis.

Bureau de Postes

1) Considérant que le Ministère des Postes du Canada projette de construire un nouveau bureau de poste à la Pointe-du-Lac,

2) Considérant que ce Ministère a déjà effectué un relevé des sites possibles pour cette construction,

3) Considérant que le Ministère des Postes a choisi un terrain sur le lot P-256, et que les anciennes municipalités de Pointe-du-Lac, soit Paroisse et Village, ont respectivement approuvé le terrain choisi, par résolution en date du 8 et du 15 août 1977,

4) Considérant que l'expansion démographique ne se fait pas dans le secteur visé par la demande, mais bien vers l'est sur l'axe Ste-Marguerite (terrain choisi par le Ministère des Postes),

5) Considérant que le site choisi par le Ministère des Postes est voision de services publics offerts à la population de Pointe-du-Lac, (Hotel de Ville, terrain de loisirs, protection contre l'incendie) et permettra de ce fait une centralisation de ces services dans une zone bien définie,

6) Considérant que les autres possibilités de terrains vacants ou bâtis ne semblent pas adéquats et /ou entraineraient des frais supplémentaires, et qu'aucun ne seraient aussi vaste que le site projeté par le Ministère, soit 150 pieds de largeur par 200 pieds de profondeur, le site actuel du bureau de poste ne possède pas de stationnement, entrainerait un coût d'achat élevé, soit environ $35,000.00 (bâtisse incluse) en plus de frais supplémentaires pour démolir la bâtisse actuelle; le terrain situé face à l'Eglise ne posséderait non plus de stationnement propre puisque le stationnement de l'Eglise appartient à la Commission Scolaire Chavigny, que ce terrain est de plus grever d'une servitude limitantson utilisation, le terrain de l'ancien garage municipal (poste incendie) est

situé à une intersection, n'est pas d'une grandeur adéquate et qu'en plus le Ministère des Transports du Québec a des projets d'élargissement du Chemin Ste-Marguerite à cet endroit; les deux autres sites, soit celui à l'intersection de l'Avenue Blais et Ste-Marguerite et celui à l'intersection de l'Avenue St-Charles et Ste-Marguerite entraineraient aussi des déboursés considérables à cause des immeubles qu'il faudrait transporter ou démolir,

INITIALES du MAIRE 145 INITIALES du SEC.-TRES

7) Considérant qu'un grand nombre des personnes qui se rendent au bureau de poste actuel pour y chercher leur courrier le font en automibile, et qu'à cet endroit il n'y a pratiquement pas de stationnement adéquat,

8) Considérant que les responsables de la requête demandant que le bureau de poste demeure au même endroit ou n'en soit pas éloigné, ne représentent qu'une faible proportion de la population de Pointe-du-lac, qui se chiffrait en 1977 à 4,600 personnes,

9) Considérant de plus que les membres du Conseil Municipal ont été élu par toute la population de Pointe-du-Lac et entendent administrer en fonction du bien commun de toute cette population

205/78 En Consé quence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau et résolu XXXXXXXXXXX des membres du Conseil Municipal de Pointe-du-Lac;

1) D'appuyer les résolutions déjà adoptées par les deux anciens conseils Municipaux de Pointe-du-Lac, et d'approuvé le terrain choisi par le Ministère des Postes pour la construction d'un nouveau bureau de poste à la Pointe-du-Lac, soit sur le lot P-256, tel que mentionné au dossier #5275-029636, en date du 1977/08/01.
Le vote est pris sur cette résolution, cinq sont pour M. Denis Houle est contre.
Adopté.

TAXES A BIFFER VIDANGE

(2)	Alarie	Noel (vendu Mme Monique Gagnon)	16.00
(2)	Alarie	Roland à rembourser	16.00
(2)	Allard	Fernand	16.00
(1)	Arcand	Louis-Georges	32.00
(2)	Audy	Marie-Paule Mailhot	16.00
(2)	Bergeron	Jean-Paul	16.00
(2)	Boisvert	Léo	16.00
(2)	Boisvert	Paul	16.00
(1)	De Bellefeuille	Mae	16.00
(2)	Defoy	Lucien	16.00
(2)	Désaulniers	Emile	32.00
(1)	Desmarais	Adrien	32.00
(2)	Dubé	Paul-Emile	16.00
(1)	Dufresne	Noé	32.00
(1)	Dusseault	Maurice	32.00

INITIALES du MAIRE

146

INITIALES du SEC.-TRES.

(2)	Gagnon	Hervé	16.00
(2)	Gagnon	Roméo	16.00
(2)	Gauthier	Gérard (vendu à Carol Bastara-che)	32.00
(2)	Gauthier	Gérard	16.00
(2)	Gélinas	Adonai	32.00
(2)	Gélinas	adonai	16.00
(2)	Gélinas	Jules	16.00
(2)	Gingras	Rosaline Plante	32.00
(2)	Girardeau	Rodolphe	32.00
(1)	Godbout	Jean-Baptiste Succ	16.00
(2)	Guilbert	André	16.00
(2)	Guilbert	Réal	16.00
(2)	Lafontaine	Jeannine Couture	16.00
(2)	Houle	Marcel	16.00
(2)	Houle	Marcel	16.00
(2)	Lambert	Charles	32.00
(2)	Laroche	Roger	32.00
(2)	Larouche	Marcel	16.00
(2)	Lefebvre	Yvon	16.00
(2)	Lemire	Ghyslaine Deschênes à rembour	16.00
(2)	Longval	Félix	16.00
(2)	Martin	Gilberte	16.00
(1)	Mercier	Mireille Stevens	16.00
(1)	Naud	André	16.00
(2)	Noel	Jean-Baptiste	32.00
(2)	Pagé	Léon	16.00
(2)	Paquin	Jean-Claude	16.00
(2)	Paquin	Noella	16.00
(2)	Rivet	Michel	10.64
(2)	Robitaille	Arthur Ltée	16.00
(2)	Rouette	Jean-Louis	16.00
(2)	Senneville	Alphonse	32.00
(2)	Senneville	Fernand	16.00
(1)	St-Pierre	Armand	32.00
(2)	Trottier	Renaud à rembourser	16.00
(2)	Veillette	Roger	16.00
(2)	Villemure	Roger	16.00
(1)	Bisson	Claude	3.35
			$1,053.99

TAXES A BIFFER EAU

(2)	Allard	Fernand	50.00
(1)	Bisson	Roméo ou Roland	85.00
(1)	Bisson	Pierre arrérages 1977	90.00
(2)	Boucher	Aristide	85.00
(1)	De Bellefeuille	Mae	35.00
(1)	Doré	Alice Bellemare	85.00

INITIALES du MAIRE

INITIALES du SEC.-TRES.

(1)	Dufresne	Noé	85.00
(2)	Dumont	Jacques	50.00
(1)	Gariépy	Fernande	85.00
(2)	Gélinas	Adonai	85.00
(2)	Gélinas	Adonai	35.00
(2)	Gélinas	Jules	42.50
(2)	Gingras	Rosaline Plante	85.00
(1)	Godbout	Jean-Baptiste Succ	50.00
(2)	Guilbert	André	35.00
(2)	Guilbert	Réal	35.00
(1)	Legue	Mabel Grimard	50.00
(2)	Lemire	Ghyslaine Deschênes à remb	50.00
(2)	Longval	Félix	50.00
(2)	Martin	Gilberte	35.00
(1)	Mercier	Mireille Stevens	50.00
(1)	Naud	André	42.50
(2)	Noel	Jean-Baptiste	85.00
(2)	Pagé	Léon	35.00
(2)	Provencher	Paul-Emile	50.00
(2)	Rivet	Michel	28.32
(1)	Rompré	Madeleine Bonneville	50.00
(2)	Senneville	Alphonse	85.00
(1)	St-Pierre	Armand	50.00
(1)	Talbot	Jeanne D'Arc	85.00
(1)	Bisson	Claude à rembourser	7.50
			$1,770.82

TAXES DE PISCINE À BIFFER

(1)	Bélisle	Jean	15.00
(2)	Carpentier	Claude	15.00
(2)	Cloutier	Pierre	15.00
(1)	Crête	Marcel	15.00
(1)	Hélie	Emilien	15.00
(2)	Sicard	Lise	15.00
(1)	Simard	Robert	15.00
(2)	St-Laurent	Raymond	15.00
			120.00

TAXES FONCIERE A BIFFER

(1)	Bisson	Claude	32.00

INITIALES du MAIRE
148
INITIALES du SEC.-TRES.

TAXES LIMIERES DE RUES A BIFFER

(2)	Desaulniers	Luc	7.41
(2)	Généreux	Bernard	7.41
(2)	Richard	Frédéric	7.41
(2)	Simard	André	7.41
(2)	Simard	René	7.41
(2)	Vallée	Mario	7.41
			44.46

TAXES DE ROULOTTE À BIFFER

(2)	Gélinas	Réal	120.00
(1)	Proulx	René	120.00
(2)	Rivet	Michel	40.00
			280.00

206/78 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Denis Houle, et résolu de biffer et/ ou de rembourser selon le cas les montants de taxes ci-haut énumérés.
Adopté.

Sable sel hiver 78-79 Considérant que la Municipalité ne possède pas la machinerie requise pour procéder à l'épandage de sable et/ou de sel sur le Chemin Ste-Marguerite,

207/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à rencontrer les autorités du Ministère des Transports, division de Shawinigan afin de prendre les arrangements et ententes nécessaires pour procéder à l'épandage de sel et/ou de sable sur le Chemin Ste-Marguerite.
Adopté.

Contrat vidange Considérant que la compagnie Le Service Spécial de Vidanges Inc, soumet un projet de convention à intervenir entre cette compagnie et la Municipalité pour l'enfouissement de ses déchets et ordures ménagères,

Considérant que ce projet de convention mentionne une durée de 5 ans, et un tarif de $8.00 par personne par année, le tout étant indexé au coût de la vie,

208/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Denis Houle, résolu unanimement de présenter cette convention à la Commission Municipale de Québec, pour approbation, ainsi que pour obtenir des commentaires sur la durée du contrat et sur le coût qui semblent exagérés.
Adopté.

Surveillance Puit #2 St-Charles

Considérant l'entrée en opération d'un 2 ième puit dans le 6 ième Rang, et que ce puit n'est pas muni de controle automatique, les membres du Conseil sont unanimes à autoriser M. Gérard Biron à effectuer la surveillance de ce puit.

INITIALES du MAIRE CB 149 INITIALES du SEC.-TRES

Trottoirs Rue Notre-Dame

209/78

Considérant que les trottoirs le long de la Rue Notre-Dame ont été construits par les propriétaires riverains sur leur propre terrain,

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, d'aviser tous les propriétaires riverains de la Rue Notre-Dame que les trottoirs de cette rue appartiennent à chacun d'eux et que par conséquent la Municipalité ne peut être tenu responsable d'accidents pouvant survenir sur ces trottoirs.
Adopté.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Clément Beaudry — MAIRE

Jean B. te Pothier — SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

Séance 11/09/78

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 11/09/78, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Jules Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Denis Houle sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le secrétaire-trésorier M.Jean-Baptiste Pothier, le secrétaire-trésorier-adjoint M.Martial Beaudry et l'inspecteur-municipal M. Marcel Crête sont aussi présents.
M. le conseiller Conrad Carbonneau est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 28 août 1978, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

210/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 28 août 78, à l'exeption de la résolution 208/78 qui est annulée pour être remplacée par la résolution no 218/78 de la présente assemblée. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

INITIALES du MAIRE
159
INITIALES du SEC.-TRES.

Trois requêtes étant déposées, celle de l'Age D'Or et celle de la rue Dionne sont placées à l'ordre du jour.

211/78 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu d'étudier la requête de l'Ave Simard avant de la discuter et de prendre une décision en assemblée.
Adopté.

L'Ordre du jour ayant été complété et M. le Maire l'ayant lu.

212/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée, tel que préparé.
Adopté.

RAPPORTS DE COMITES:

Urbanisme: Soumet un rapport écrit de la rencontre avec les autorités du Ministère des Transports du Québec, Région 04
Soumet un mémoire sur le zonage agricole réalisé avec les municipalités de St-Louis de France et de Ste-Marthe du Cap, lequel mémoire fut expédié au Ministère de l'Agriculture du Québec
Soumet un rapport verbal d'une première rencontre avec une firme d'urbanisme Conseil.

Inspecteur-Municipal: Soumet les rapports écrits suivant:
aqueduc, incendie, travaux de voirie

Le secrétaire-trésorier devra aviser M. Buongiorno, de Baie-Jolie, de faire attention lorsqu'il fera brûler des branches ou de l'herbe car la dernière sortie des pompiers pour se rendre chez lui fut assez honéruese.

Comité de Rues: Soumet les rapports verbaux d'une rencontre avec Messieurs Noel, Proulx et Trudel concernant la 1 ière Rue Proulx, d'une rencontre avec M. André Charron concernant la rue Cantin et d'une visite aux rues Ouellette et Lafond.

PEROIDE DE QUESTIONS:

M. Laurent Lord soumet qu'en effectuant le recensement de la population, il a remarqué que certains propriétaires n'ont pas encore installé leur numéro de porte. De plus, certains propriétaires de chalets transforment ceux-ci en résidence.

CORRESPONDANCE:

INITIALES du MAIRE
151
INITIALES du SEC.-TRES.

Accusé-récep Engagement crédit vidange

Le 5/09/78, La Commission Municipale du Québec, accuse réception de la demande d'engagement de crédit pour l'enfouissement des ordures ménagères. La Commission communiquera prochainement à ce sujet.

Rivières aux Glaises accusé récep

Le 16/08/78, Le Ministère de l'Agriculture, accuse réception de la demande de creusage de la " Rivièresaux Glaises". Le tout a été transmis au Bureau des Renseignements Agricoles, pour donner suite à cette demande.

Clapier J-MarcJanvier

Le 24/08/78, les Services de Protection de l'Environnement du Québec donnent leur approbation à la demande de M. Jean-Marc Janvier, 1191 Rg St-Charles, pour l'établissement d'un clapier de 1000 lapins, lot P-350, Rang St-Charles. Cette autorisation ne soustrayant pas le demandeur de l'application de toute loi ou règlement.

Porcherie L. Robitaille

Le 21/08/78, les Services de Protection de l'Environnement du Québec, donnent leur approbation à la demande de M. Lionel Robitaille, 1601 5 ième Rang St-Charles, pour l'établissement d'une porcherie de 1500 porcs dans le 5 ième Rang St-Charles. Cette autorisation ne soustrayant pas le demandeur de l'application de toute loi ou règlement.

Projet Denis Beaubien approbation S.P.E.

Le 30/08/78, les Services de Protection de l'Environnement du Québec, donnent leur approbation au projet de M. Denis Beaubien, dossier 6820-AE-7. Le tout peut être decrit comme suit:

Aqueduc: 1730 pieds linéaire de conduite 6 pouces Ø en fonte ductile, classe 50, joint tyton

Egout pluvial: 290 pieds linéaire de conduite de béton armé classe V, 24" Ø (B.N.Q. 2622-120)

Le tout tel que présenté aux plans no 6133 feuilles 1 à 3 préparés par: les Consultants Pluritec, ingénieurs conseils, en date de août 1977, et revisés en août 1978. Le secrétaire-trésorier devra prendre informations afin de savoir quand M. Beaubien veut placer ce projet en chantier.

Expo-Profit

Le 18/08/78 "Sous-traitance 4" rappelle le deuxième Expo-profit régionale des 12-13-14 septembre prochains au complexe sportif de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il n'y a pas de frais d'inscription, toutefois ceux qui désirent assister au diner causerie, un montant de $10.00 sera exigé sur place.

INITIALES du MAIRE
152
INITIALES du SEC.-TRÉS.

Séminaire chefs pompiers

Le 28/08/78, l'Association des Chefs de Service d'Incendie du Québec annonce la tenue d'un séminaire à l'Institut coopératif Desjardins de Lévis les18 et 19 novembre 1978. Le sujet traité sera la "Gestion Rationnelle des services d'incendie". Etant donné la nature du cours, il est réservé aux responsables des services d'incendie. Le coût de participation est de $100.00 incluant les frais d'inscription, le logement, la nourriture et le matériel de cours. Les membres du Conseil préfèrent recevoir des informations supplémentaires.

Conférence annuelle officiers finance

Le 28/08/78, l'Association des officiers municipaux de finance, annonce la tenue à Sherbrooke, les 11-12 et 13 octobre 1978 de sa Conférence annuelle de l'Est du Canada. Une invitation spéciale est faite aux personnes s'occupant des finances municipales. Le coût d'inscription est de $50.00 par personne. Les membres du Conseil préfèrent recevoir des informations supplémentaires.

Accident train rapport final B. Lamothe

Le 6/09/78, Mtre Bertrand Lamothe soumet son rapport final concernant un accident survenu sur le chemin Ste-Marguerite entre un train du Canadian Pacifique Ltée et un camion de la Voirie Provinciale du Québec. Mtre Lamothe suggère que les couvertures d'assurances de la Municipalité soient augmentées de façon à pouvoir faire face dans l'avenir à d'autres réclamations pouvant atteindre des montants encore plus élevés. Pour avoir représenté et défendu la Municipalité dans les causes de cette affaire, Mtre Lamothe joint son compte au montant de $2,400.00.

P-231 Boudou Lavergne rencontre

Le 25/08/78, M. J.A. Lavergne, représentant M. Jean-Pierre Boudou, demande de rencontrer le Conseil Municipal, afin de discuter d'un projet de rue sur la terre de M. Bastien autrefois, lot P-231. Le Comité de rue rencontrera M. Lavergne lundi prochain le 18 septembre à 7:30 heures p.m.

Subdivision 199-38 et 39

Le 9/09/78, Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet pour approbation, un projet de subdivision d'une partie du lot 199, soit 199-38 et 199-39, dossier 31869-2.

213/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter le plan de subdivision des lots 199-38 et 199-39, dossier 31869-2, tel que présenté par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre.
Adopté.

Bendwell Parel

Le 29/08/78, la firme Bendwell et Ass, Ltée, avise du succès remporté par le comté de St-Maurice dans sa demande auprès de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logements, en regard de

l'augmentation du budget initial dans le cadre du Programme de remise en etat des logis (PAREL). Donc, l'agent de liaison de la municipalité pourra continuer de faire parvenir des demandes à cette firme. Le secrétaire trésorier devra faire parvenir copie de cette lettre à M. Laurent Lord.

INITIALES du MAIRE 153 INITIALES du SEC.-TRÉS.

Local A.F.E.A.S.

Le 7/09/78, l.A.F.E.A.S. de Pointe-du-Lac demande d'avoir un local à sa disposition au centre communautaire. Les membres du Conseil sont unanimes à octroyer à l'A.F.E.A.S. un local de l'école St-Joseph aux conditions suivantes:
A) La Municipalité devra détenir une clef de ce local
B) l'A.F.E.A.S. devra entretenir et aménager ce local à ses frais.

Rue Dionne déneigement

Suite à la requête des propriétaires et résidants de l'ave Dionne demandant que la Municipalité défraie au moins une partie du déneigement de cette rue. Les membres du Conseil expliquent aux propriétaires présents à l'assemblée que la Municipalité ne peut accomplir ou défrayer des dépenses sur des terrains privés, ce qui est le cas pour cette rue. Les propriétaires devront présenter un projet de rue d'une largeur minimum de 40 pieds, afin que la Municipalité s'en porte acquéreur.

Reglement no 13

REGLEMENT NO 13

REGLEMENT RELATIF AUX PONCEAUX, A L'ENTRETINE DES FOSSES ET A L'EGOUTTEMENT DES RUES

ATTENDU que la Corporation Municipale est propriétaire de nombreuses rues et avenues ne possédant aucun système d'égout de surface, sauf les féssés de chaque côté du chemin public;

ATTENDU que certains propriétaires riverains ont manifesté l'intention d'effectuer des travaux dans les fossés longeant leurs propriétés;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de l'ensemble de la corporation qu'il y ait une règlementation quant à l'entretien et au bon égouttement de tous les fossés afin de permettre une circulation adéquate en toute saison;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été déposé;

214/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu que:
Il est par le présent règlement décrété et statué ce qui suit:

INITIALES du MAIRE
154
INITIALES du SEC.-TRES

ARTICLE 1: Pour les fins du présent règlement, les rues et avenues ne comprennent que celles dont l'assiette est la propriété de la Corporation Municipale;

ARTICLE 2: Quiconque désire accomplir des travaux dans le fossé séparant sa propriété du chemin public devra au préalable en faire la demande au Conseil Municipal, ou au Comité désigné à cette fin et fournir un exposé et un croquis des travaux qu'il entend effectuer;

ARTICLE 3: Le propriétaire ne pourra commencer les travaux avant qu'un permis écrit n'ait été émis par les autorités compétentes;

ARTICLE 4: Si les autorités concernées donnent leur apprabation, les travaux devront être accomplis sous la surveillance d'un officier dûment nommé par le Conseil;

ARTICLE 5: Le coût des travaux et la responsabilité en découlant seront entièrement de la responsabilité du propriétaire riverain;

ARTICLE 6: Le propriétaire riverain devra employer les matériaux exigés par la Corporation Municipale et respecter les spécifications édictées par cette dernière afin d'assurer d'une façon adéquate l'égouttement des terrains et de la rue, de même que l'entretien des installations;

ARTICLE 7: Dans tous les cas, les tuyaux ne devront pas avoir un diamètre inférieur à 18 pouces, devront être en acier et ne devront pas avoir une longueur supérieure à 40 pieds sans qu'un accès, trou d'homme, puisard ou autre jugé adéquat n'ait été aménagé;

ARTICLE 8: L'accès au tuyau enfoui devra avoir un diamètre minimum de 30 pouces et être installé de telle sorte que la surface supérieure soit à un niveau plus bas que celui de la dépression longeant le chemin public. La ligne entre le terrain et la rue devra conserver une légère dépression;

ARTICLE 9: Un accès au tuayu enfoui devra être aménagé à chaque extrémité du terrain;

ARTICLE 10: Dans le cas où des inconvénients majeurs résulteraient de ces installations, la Corporation Municipale pourra exiger du propriétaire toute modification jugée nécessaire, et même la remise à l'état original des lieux;

ARTICLE 11: Le propriétaire sera toujours responsable de ses installations et de leur entretien. Si le propriétaire refusait d'exécuter des travaux exigés par la Corporation Municipale, cette dernière pourra les exécuter, et ce, aux frais du propriétaire;

INITIALES du MAIRE
155
INITIALES du SEC.-TRÉS.

ARTICLE 12: Le présent règlement n'a pas pour but de créer en faveur de la Corporation Municipale des obligations autres que celles prévues au Code Municipal.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.
Adopté ce 11 ième jour de septembre 1978 .

Clément Beaudoin
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignées par le conseil, entre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 13 ième jour de septembre 1978.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 ième jour de septembre 1978.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Camping R. Gélinas

Suite à la demande de M. Réjean Gélinas, en date du 28 août 1978 d'opérer un terrain de camping avec construction de chalets pour location,

Après avoir étudier ce projet, les membres du Conseil en viennent à la conclusion suivante:

A) M. Gélinas devra faire dresser des plans et devis précis de son projet, et en mentionner les étapes précises.

B) M. Gélinas devra présenter et obtenir toutes les autorisations requises auprès du Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, des Services de Protection de l'Environnement, et de tous autres ministères ou organisme concernés.

C) Que concernant la construction de bâtisses permanentes, tel chalets ou autres, les membres du Conseil préfèrent attendre à plus tard avant de se prononcer

D) Que les membres du Conseil accorderont éventuellement leur accord de principe à ce projet s'il est muni d'un service sanitaire

E) Que le ou les règlements de zonage et/ou de construction pourront être amendés de façon à permettre l'établissement de ce projet

si celui-ci obtient toutes les approbations gouvernementales requises

F) Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à aviser M. Réjean Gélinas de cette décision.

Engagement M. Thiffeault

Considérant que le nombre et la durée des travaux extérieurs; tel voirie, aqueduc, et autres, augmentent sans cesse,

Considérant de plus que la Municipalité a souvent de la difficulté à trouver de la main d'oeuvre pour certains travaux urgents,

215/78

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Denis Houle et résolu unanimement d'engager M. Michel Thiffeault, à titre de préposé à la maintenance générale.

La semaine normale de travail sera de 40 heures.

Les heures de travail accomplies en dehors des heures de la semaine normale de travail seront accumulées pour être échangées contre une ou des journée(s) de congé.

Le salaire annuel de M. Thiffeault est fixé à $12,000.00 par an.

Adopté.

Assurance demande de taux

Considérant que les polices d'assurances de la Municipalité deviennent échu prochainement, les membres du Conseil sont unanimes à autoriser le secrétaire-trésorier à rencontrer M. Jean Caron, courtier d'assurance, afin de faire un tableau des assurances détenues et de celles que la Municipalité devrait peut-être détenir.

Le secrétaire-Trésorier devra aussi convoquer M. Caron à une rencontre avec les membres du Conseil le plus tôt possible.

A.F.E.A.S.

Suite à la demande de l'A.F.E.A.S. de Pointe-du-Lac pour obtenir la salle de l'Hotel de ville à tous les mardi soir pour dix semaines consécutives. Le secrétaire-trésorier est autorisé à aviser la responsable de cet organisme que les membres du Conseil n'y voient pas d'inconvénients, à condition toutefois que la priorité de cette salle demeure pour le Conseil municipal pour la tenue de ses assemblées et que la salle demeure propre après chaque cours.

216/78

Il est proposé par M. Robert Parenteau et résolu unanimement d'ajourner la présente assemblée pour 15 minutes.

Après 15 minutes, l'assemblée reprend.

P. Charbonneau prolongement

Suite à la demande de M. Paul Charbonneau pour continuer son projet de développement domiciliaire, sur une distance d'environ 250 pieds.

Considérant que ce prolongement fait partie du projet

déjà accepté,

217/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle et résolu d'accepter le prolongement de rue de M. Charbonneau, sur une distance d'environ 250 pieds, sur les lots 199-21, 199-31, 198-5 et 197-23, le tout pour desservir 6 terrains adjacents, aux conditions suivantes:

A) M. Charbonneau devra fournir 1 certificat d'acceptation des travaux d'aqueduc et d'égoûts par les ingénieurs de la firme Pluritec

B) M. Charbonneau devra fournir au Conseil Municipal copies des contrats de vente dûment enregistrés des 6 terrains adjacents à ces lots (rue) incluant une clause mentionnant un délai de 1 an pour bâtir

C) M. Charbonneau devra de plus respecter toutes autres conditions mentionnées dans l'entente intervenue entre lui et la Municipalité, en date du 12 Octobre 1977.

Adopté.

Contrat vidange

Considérant que la compagnie Le Service Spécial de Vidange Inc. soumet un projet de convention à intervenir entre cette compagnie et la Municipalité pour l'enfouissement de ses déchets et ordures ménagères,

Considérant que ce projet de convention mentionne une durée de 5 ans, et un tarif de $8.00 par unité de logements et de $4.00 par chalet l'augmentation du coût de la vie sera ajoutée à ce montant à chaque année.

218/78 En Conséquence, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de présenter cette convention à la Commission Municipale de Québec, pour approbation, ainsi que pour obtenir des commentaires sur la durée du contrat et sur le coût qui semble exagéré.

Adopté.

Cote Pont Duplessis

Considérant que le Ministère des Transports du Québec projette le redressement de la Côte du Pont Duplessis,

Considérant que ces travaux laisseront des résidus de l'ancien chemin inutilisés et que ceux-ci deviendront propriété de la Municipalité

219/78 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. Robert Parenteau et résolu que la Municipalité s'engage à remettre à chacun des propriétaires riverains du Rang St-Charles, la partie respective de terrain qui deviendra inutilisé suite aux travaux et à l'expropriation que fera le Ministère des Transports du Québec pour le redressement de la Côte du Pont Duplessis.

Adopté.

220/78

avis motion règ taxe services au communauté

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure, d'un règlement concernant l'imposition d'une taxe de compensation pour la fourniture de services municipaux aux immeubles exempts de la taxe foncière, tels ceux appartenant à des institutions religieuses ou charitables, à des municipalités, à des commissions scolaires, et autres.

Requête Age D'Or

Considérant qu'en date du 11 septembre 1978, les membres du comité de direction du Club de l'Age d'Or de Pointe-du-Lac, demandent la construction de logements à prix modiques,

Considérant de plus que le nombre de logements à la Pointe-du-Lac est très limité.

221/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle et résolu unanimement des membres du Conseil, d'appuyer la demande des dirigeants du Club de l'Age d'Or de Pointe-du-Lac et de faire pression auprès des autorités gouvernementales pour obtenir dans notre localité, la construction de logements à prix modiques pour personnes agées (H.L.M.)

Journée de golf

M. Denis Houle invite les membres du Conseil à participer à une journée de golf, suivie d'un souper, qui se tiendra dimanche le 17 septembre prochain.

Salle Hotel Ville Dards

M. Denis Houle demande l'autorisation de placer des tableaux de dards dans la salle de l'Hotel de Ville afin de former une ligue de dards qui jouerait à tous les mercredis soir. Cette activité serait aux bénéfices des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc et à ceux de l'Association de Prévention des Incendies. Les membres du Conseil ne voient pas d'inconvénients à cette activité à la condition que les tableaux de dards soient amovibles, et que la salle demeure propre après chaque réunion.

COMPTE AU FOLIO 612

486	Frais Congrès Québec	secrétaire et adjoint	549.46
487	Banque Prov Canada Yamachiche	frais banque	117.45
488	Banque Prov Canada T-Rivières		31.80
489	René Godin	aqueduc 37 hres à 3.07	113.59
490	Gilles Tousignant	27 hres à 8.00	216.00
491	Roméo Fafard	88 hres à 5.00 plus gaz 9.00	449.00
492	Caisse Pop Pte-du-Lac	Vidange août 1978	2,803.00
493	Ministère Revenu Québec	impot aout 78	645.71
494	Receveur Général Canada	" " "	516.59
495	Gaétan Pagé	ménage aout	100.00
496	Gérard Biron	station pompage	75.00
497	Clément Beaudry	Frais de représentation	1,196.25

498	Robert Parenteau	Frais de représentation	425.42
499	Conrad Carbonneau	" " "	425.42
500	Jean-Pierre Benoit	" " "	405.42
501	Jean-Jacques Lacroix	" " "	425.42
502	Denis Houle	" " "	385.42
503	Jules Levasseur	" " "	405.42
504	Jean-Baptiste Pothier	salaire septembre 1978	1,147.75
505	Marcel Crête	salaire 27 aout au 9 sept	399.91
506	Marcel Crête	10 sept au 23 sept	399.91
507	Martial Beaudry	27 aout au 9 sept	388.58
508	Martial Beaudry	10 sept au 23 sept	388.58
509	Céline L. Beaudry	27 aout au 9 sept	268.28
510	Céline L. Beaudry	10 sept au 23 sept	268.28
511	Hélène Leclerc	27 aout au 9 sept	217.84
512	Hélène Leclerc	10 sept au 23 sept	217.84
513	Gilles Tousignant	27 hres à 8.00 21 au 26 aout	216.00
514	Marcel Crête	frais voyage	200.00
515	Claude Tousignant	14 hres à 5.00	70.00
516	Receveur Canada	poste	200.00
517	Roland Alarie	remboursement taxe vidange	16.00
518	Luc Désaulniers	" éclair rues	7.41
519	Bernard Généreux	" " "	7.41
520	Réal Gélinas	" roulotte	120.00
521	Ghyslaine Deschênes Lemire	" vidange 16.00	
		aqueduc 50.00	66.00
522	Frédéric Richard	" éclair rues	7.41
523	André Simard	" " "	7.41
524	René Simard	" " "	7.41
525	Renaud Trottier	" vidange	16.00
526	Mario Vallée	" éclair rues	7.41
527	Claude Bisson	" foncière 32.00	
		" vidange 3.35	
		" aqueduc 7.50	42.85
528	Ville de Trois-Rivières	Aqueduc matériaux	40.25
529	Louis Dugré	Travaux # 2-724. Rép 388.	1,112.00
530	J.U. Houle Ltée	matériaux	953.72
531	Canron Ltée	"	4,129.27
532	Simard & Comeau	"	17.13
533	Alcide Comeau	" piquets	20.00
534	Lionel Paquin	" blocs	8.26
535	Saillant Ltée		96.59
536	Servac Voirie	huile	648.00
537	Thomas Bellemare	gradeur	435.00
538	Réger Gélinas	plans	195.00
539	Simpsons Sears	divers	83.47
540	Papeterie Mauricienne	divers	561.21
541	Bertrand Lamothe	juridique	175.00

INITIALES du MAIRE
159
INITIALES du SEC.-TRES

542	Beau Lieu	Fleurs		128.00
543	Le Concorde	congrès		38.20
544	Claude Arbour Inc	papeterie		204.12
545	Bell Canada	incendie 20.71		
		batisse 303.39		324.10
546	Réal Trahan	fivers		31.27
547	annulé			
548	Garage Pépin	camions		151.71
549	Hydro-Québec	batisse		413.64
550	Hydro-Québec	Station pompage		287.00
551	Hydro-Québec	éclairage de rue	V.752.99	
			P 384.59	1,137.58
552	annulé			
553	Laurent Lord	recensement 50		
		500		550.00
554	Garage Raymond Lamothe	Station pompage		351.88
555	Martial Beaudry	incendie aout 78		50.00
556	Raymond Benoit	" " "		55.00
557	Marcel Crête	" " "		145.00
558	Sylvio Dufresne	" " "		70.00
559	André Dugré	" " "		85.00
560	Luc Dugré	" " "		55.00
561	Jacques Godon	" " "		85.00
562	Jean-Marc Guay	" " "		50.00
563	Réal Trahan	" " "		65.00
564	Marcel Guay	" " "		30.00
565	Eddy Hébert	" " "		35.00
566	Normand Hélie	" " "		70.00
567	Jean-Jacques Légaré	" " "		15.00
568	Rénald Légaré	" " "		65.00
569	Denis Lesmerises	" " "		85.00
570	Michel Lesmerises	" " "		85.00
571	Jean-Yves Pépin	" " "		70.00
572	Jean-Claude Turgeon	" " "		85.00
573	Claude Tousignant	13½ hres à 5.00		67.50
574	Michel Thiffeault	4 sep au 10 sept		199.85
575	Michel Thiffeault	10 sept au 23 sept		399.69
576	Michel Thiffeault	11 hres à 7.00		77.00
577	Gilles Tousignant	16 hres à 8.00		128.00
578	Quincaillerie Pte-du-Lac	puit # 2		1,540.93
579	Martial Beaudry	frais voyage		55.00
580	Jean-Baptiste Pothier	" "		38.00
581	Laurent Savoie	station Dugré $1,269.93		
		Hotel de Ville	69.34	1,339.27

222/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

INITIALES du MAIRE CB
161
INITIALES du SEC.-TRÉS. JMB

L'Ordre du jour étant épuisé la présente assemblée est levée.

Clément Beaudry — Jean Bte Pothier

MAIRE — SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

Séance 25/09/78 Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 25 septembre, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Jules Levasseur, Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle sous la présidence de M. le Maire, Clément Beaudry, formant quorum. Le secrétaire-trésorier, M. Jean-Baptiste Pothier et la secrétaire Mme Céline L. Beaudry sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 11 septembre 1978, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

223/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, d'accepter tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 septembre 1978. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Une requête est déposé et elle est placé à l'ordre du jour.

L'ordre du jour ayant été complété et M. le Maire l'ayant lu.

224/78 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée, tel que préparé.
Adopté.

RAPPORTS DE COMITES:

Urbanisme: M. Robert Parenteau nous donne un compte rendu de la rencontre qui a eu lieu le 21 septembre 1978 avec le Ministre de l'Agriculture au Sapin Bleu au Cap-de-la-Madeleine et que M. Camile Caron, géologue, de notre région, est disponible à nous rencontrer , si jamais nous avons besoin de renseignements supplémentaires.

M. Jules Levasseur et M. Robert Parenteau, soulignent qu'il y a des déchets qui ont été déposé au bout du Rang St-Nicolas et sur le terrain de la Municipalité, en arrière du puit no 1, le secrétaire-trésorier est autorisé à remettre ces cas à M. Marcel Crête inspecteur-municipal.

PERIODE DE QUESTIONS:

INITIALES du MAIRE
162
INITIALES du SEC.-TRÉS.

M. Michel Lupien demande qu'elles sont les politiques de la Municipalité pour les développements en cour au sujet de l'acceptation des rues, et veut savoir si pendant l'année 1978, il y a des maisons qui se sont construites sans permis et combien.

M. le Maire mentionne qu'aucun permis de construction n'a été émis au Lac des Pins, et que présentement nous avons un cas de cour à ce sujet.

CORRESPONDANCE:

Le 8 septembre 1978, M. Antonio Yanakis, député de Berthier Maskinongé, accuse réception d'une résolution adoptée à la séance du 28 août dernier, concernant la construction d'un bureau de poste à la Pointe-du-Lac.

Le 8 septembre 1978, le Ministre des Postes, M. J-Gilles Lamontagne, accuse réception de la résolution, adoptée à la séance du 28 août dernier, acceptant le site choisi pour le bureau de poste.

Le 18 septembre 1978, le Ministre des travaux publics, M. Michel Lamontagne, accuse réception d'une résolution adoptée à la séance du 28 août dernier, concernant l'acceptation du site choisi pour le bureau de poste.

Le 13 septembre 1978, La Fédération Québécoise des Chefs Pompiers, invite la Municipalité à déléguer son Chef Pompiers à assister à un séminaire traitant: du dépistage de pièces à conviction trouvées lors d'un incendie criminel, du comportement de l'efficacité et de l'installation de détecteur de fumée, d'incendie et de leurs combats. Ce séminaire se tiendra les 29,30 septembre et le 1 octobre 1978. Le coût d'inscription pour les non-membres est de $30.00 et de $20.00 pour les membres.

Le 13 septembre 1978, la Compagnie des Breuvages, Moccomat Ltée avise que la consommation minimum de café doit être d'au moins 1½ caisse par semaine, sans quoi un tarif de $15.00 par mois sera chargé pour un appareil à café de type A-11 et des frais d'entretien préventif annuel de $13.00.

Le 13 septembre 1978, M. Marcel Bellerive avise qu'il n'est pas satisfait du rapport des inspecteurs agraires concernant le nettoyage d'un fossé situé entre sa propriété et celle de M. Ernest Sharp. M. Bellerive mentionne aussi certains autres travaux qu'il y aurait lieu de faire.

Le 20 septembre 1978, Centraide Mauricie, demande une aide financière afin de poursuivre son oeuvre dans le domaine social et communautaire de la Mauricie.

Le 20 septembre 1978, le Ministère des Transports du Québec remercie les membres du conseil de leur collaboration, concernant le projet de côte Duplessis, et nous transmet un rapport de la réunion tenue le 6 septembre à l'Hotel de Ville au sujet des travaux de la Voirie provincial, en cause le Chemin Ste-Marguerite, côte Duplessis et autres.

Lettre de M. René Cloutier nous demandant de prêter la salle de l'Hotel de Ville aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc pour leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le 2 octobre 1978 à 20:00 heures.

Les membres du conseil sont unanimes à vous l'accordez, toutefois une condition s'impose à cet effet, c'est-à-dire que la salle doit être laissé en bon état.

Règlement # 14

REGLEMENT-NO 14

REGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D' UN TARIF DE COMPENSATION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX

Considérant que la Municipalité à le pouvoir d'imposer un tarif de compensation pour la fourniture de services municipaux, aux immeubles non imposables, en vertu de la loi sur l'évaluation foncière, 1971, C. 50,

INITIALES du MAIRE
163
INITIALES du SEC.-TRÉS.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été déposé,

225/78

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit qu'il est par le présent règlement décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1: Qu'un tarif de compensation pour la fourniture de services municipaux de trente (30) cents par cent dollars d'évaluation, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 1978, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes les constructions érigées, s'il y a lieu, aux immeubles dont le ou les propriétaires sont le(s) suivant(s):

A) Ceux des Commissions Scolaires, des collèges d'enseignement général et professionnel et des établissements universitaires au sens de la loi des investissements universitaires;

B) i) Ceux qui servent à l'enseignement dispensé par une institution d'enseignement privé reconnue d'intérêt public ou reconnue pour fins de subvention en vertu de la loi de l'enseignement privé.

ii) Ceux qui détiennent, au niveau élémentaire, un permis d'enseignement général ou d'enseignement pour l'enfance inadaptée en vertu de la loi sur l'enseignement privé.

ARTICLE 2: Qu'un tarif de compensation pour la fourniture de services municipaux de trente cinq (35) cents par cent dollars d'évaluation secteur 1 ancienne Municipalité du Village et vingt-cinq (25) cents par cent dollars d'évaluation secteur 2 ancienne Municipalité Paroisse, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 1978, sur tout terrain, lot ou partie de lot dont le ou les propriétaire(s) sont une institution religieuse ou charitable ou d'une fabrique, employés par elle ou gratuitement par une autre institution religieuse ou charitable ou une autre fabrique non en vue d'un revenu, mais dans la poursuite de ses objets constitutifs.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 25 ième jour de septembre 1978.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. Le Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 11:00 et 12:00 heures de l'avant-midi le 27 ième jour de septembre 1978.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27 ième jour de septembre 1978.

Jean B. Le Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Demande soumission vidange

DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES MENAGERES 1979

INITIALES du MAIRE
164
INITIALES du SEC.-TRÉS.
226/78

Considérant que le contrat de M. Albert Thériault pour la cueillette des ordures ménagères se termine avec la fin de la présente année,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, de demander des soumissions pour la cueillette des ordures ménagères pour l'année 1979, tel que ci-bas:

La Municipalité de Pointe-du-Lac demande des soumissions pour le titre sumentionné à travers tout son territoire.

1) La cueillette devra se faire une (1) fois la semaine dans toutes les rues, rangs et routes de la Municipalité pour approximativement 1282 usagers à l'année et 199 usagers saisonniers.

2) La soumission devra comprendre un prix unitaire pour chaque type d'abonné.

3) Le soumissionnaire devra fournir un taux pour le transport de ces ordures à St-Etienne des Grès.

4) Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission un chèque visé et/ou un bond de garantie pour un montant équivalent 10% du montant de sa soumission.

Les soumissions seront reçues à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le ou avant le 23 octobre 1978 avant 16 heures (4:00 h.p.m.) heure avancée de l'Est, pour y être ouverte le même jour à 20:00 h.p.m. (heure avancée).

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

Toute personne désirant plus d'informations devra s'adresser au bureau du Secrétaire-trésorier aux heures de bureau. Adopté.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 11:00 et 12:00 heures de l'avant-midi le 27 ième jour de septembre 1978, et que j'ai fait parvenir copie de cet avis au journal local(Le Nouvelliste) pour parution dans la semaine du 2 au 7 octobre 1978.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Demande tarif horaire déneigement Ecole St-Joseph, Hotel de Ville, station Dugré

Considérant que l'hiver approche, les membres du Conseil sont unanimes à autoriser le secrétaire-trésorier à demander des prix à Messieurs Armand-Guy Messier et M. Clément Dugré pour le déneigement de la Station Dugré, du stationnement de l'Hotel de Ville et de l'Ecole St-Joseph, les intéressés devront soumettre un taux horaire.

Antigel

227/78

Suite à des demande d'estimé d'antigel pour l'entretien des bornes-fontaines,

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. Robert Parenteau d'accepter l'estimé de Martin & Fournier, au coût de $4.55 le gallon, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à prendre des informations sur le produit Sanfax Liquid Ice Free.

Huile à chauffage

Suite à des demandes d'estimés d'huile à chauffage, les membres du Conseil autorisent le secrétaire-trésorier à vérifier la quantité de gallon dépensé pour la saison 1977-78.

INITIALES du MAIRE C.
165
INITIALES du SEC.-TRÉS. MB

Considérant des recherches au Bureau d'enregistrement sur les subdivisions existantes de terrains appartenant à la Municipalité, dont les contrats non pas de titre de propriété enregistrés,

Que: la Municipalité se porte acquéreur, moyennant la somme de $1.00 des terrains suivants:

Article 1: A) Rue Simard; subd 5 et 6 — lot 5
Rue Simard; subd 1 et 2 — lot 199
Rue des Erables; subd 1 — lot 228
Rue des Pins; subd 1 — lot 16
Ancienne propriété de M. Jean-Baptiste Pothier

B) Rue Marcel; subd 1 — lot 8
Propriété M. Marcel Tousignant

C) Rue Larivière; subd 9 — lot 15
Propriété Mme Alberta Morel Leblanc

D) Rue Leclerc; subd 1 — lot 454
Propriété M. Napoléon Barette

228/78 *Proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. C. Carbonneau.

Article 2: QUE: le Notaire Gilles-Guy Garceau soit autorisé à préparer les contrats à cette fin, que M. le Maire M. Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, les contrats ainsi préparés

Adopté.

229/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix d'autoriser:

Congrès maire

1) M. le Maire, Clément Beaudry à assister au Congrès des Maires qui se tiendra les 12,13,14 et 15 octobre 1978.

Séminaire officier finance

2) M.le secrétaire-trésorier, M. Jean-Baptiste Pothier à assister à la Conférence annuelle des officers de finance qui se tiendra les 11, 12 et 13 octobre 1978.

Séminaire Incendie

3) M. le Chef-pompier, Marcel Crête et le 1 er sous-chef Martial Beaudry à assister au séminaire de la Fédération Québecoise des chefs pompiers qui se tiendra les 29,30 septembre et le 1 octobre 1978.

Coût défrayés par la Municipalité

4) Que les dépenses encourues lors de ces journées seront payées par la Municipalité, avec la présentation de pièces justificatives.

Déneigement Rue Dionne

En réponse à la demande des résidents de l'avenue Dionne, nous regrettons de ne pouvoir agréer à votre demande de paiement du déneigement de cet hiver 78-79. Vous comprendrez que la Municipalité ne peut pas accomplir des travaux tels que vous nous proposez sur un territoire qui ne lui appartient pas c'est-à-dire non-municipalisé.

Fossé Sharp, Bellerive

Considérant que les inspecteurs agraires de la Municipalité ont été visité un fossé longeant le terrain de M. Ernest Sharp, pour faire suite à sa demande,

Considérant que ceux-ci ont recommandé à M. Marcel Bellerive de bien vouloir débouché ce fossé,

Considérant qu'en date du 22 septembre 1978, les employés de la Municipalité se sont rendu sur les lieux,

Considérant que M. Marcel Bellerive les a empêché d'accomplir le travail qui s'imposait,

230/78

INITIALES du MAIRE

166

INITIALES du SEC.TRES.

En Conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser Mtre Bertrand Lamothe à prendre les procédures nécessaires afin que M. Marcel Bellerive remette à l'état original le fossé, pour permettre l'écoulement normal des eaux.
Adopté.

Requête Rue Simard

Suite à votre requête en date du 31 août 1978, demandant la fermeture à l'extrémité de l'avenue Simard, les membres du Conseil en sont venus à la décision suivante:
De fermer temporairement l'extrémité de cette rue, toutefois pour la saison hivernale, afin de faciliter le déblaiement de cette rue, les membres du Comité de rues, devront reviser leur décision, si nécessaire.

Paul Charbonneau rue 197-32

Pour ce qui est de la demande de M. Paul Charbonneau demandant que le lot 197-32 possède un caractère de rue, les membres du Comité de rues devront aller visiter les lieux.

231/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, d'ajournée la présente à Lundi, le 2 octobre 1978, à 7:00 heures p.m. au même endroit habituel.

La présente assemblée est ajournée.

Clément Beaudry — Martial Beaudry

MAIRE — SECRETAIRE-TRESORIER-adj.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance ajournée 2/10/78

Séance ajournée de la séance régulière du 25 septembre 1978, tenue le 2 octobre 1978, à la salle de l'Hotel de Ville et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers, Jean-Pierre Benoit, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau et Robert Parenteau, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum. Le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry est aussi présent.
Sont absents Messieurs Denis Houle et M. Jules Levasseur.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée, tenue le 25 septembre dernier, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

232/78

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 septembre 1978. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier-adjoint.
Adopté.

Lot 197-32 demande rue

Suite à la demande de M. Paul Charbonneau pour que le lot 197-32 porte le caractère de rue,
Suite à une visite des lieux par le comité de rues,

233/78

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit d'autoriser M. Paul Charbonneau a procéder au nivellement et à la mise en forme seulement des lots 197-30, 197-31 et 197-32, sans toutefois engager la Municipalité à quoique ce soit.
Adopté.

Fossé Sharp

Suite à la plainte de M. Ernest Sharp, mentionnant que M.

Bellerive obstrue le fossé situé entre leur propriété respective,

Considérant l'opinion légale du conseiller juridique de la Municipalité, mentionnant que ce fossé n'est pas la propriété de la Municipalité,

INITIALES du MAIRE 167 INITIALES du SEC.-TRES.

234/78 En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit que la Municipalité se retire de ce dossier et que Messieurs Sharp et Bellerive en soit avisé.
Adopté.

Huile à chauffage estimé

Suite à la demande d'estimé pour l'achat d'huile à chauffage auprès d'au moins 2 fournisseurs,

Considérant que la consommation d'huile pour l'hiver 1977-78 fut de 3329 gallons environ,

Considérant que les trois fournisseurs suivants ont soumis des prix, tel que ci-bas:

LEO ST-PIERRE ENR:

Prix pour huile à chauffage	$0.54/gallon
Prix pour nettoyage fournaise	$12.00

HENRI ST-PIERRE:

Prix pour huile à chauffage suivant la hausse du prix de l'huile	$0.53/gallon
Prix pour nettoyage fournaise	$15.00 plus pièce

Possibilité d'assurance couvrant nettoyage et pièces $36.00/an.

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC:

Prix pour l'huile à chauffage	$0.503
Prix sujet aux augmentations gouvernementales seulement	
Nettoyage fournaise	
si chaudière Volcano	$35.00
si ordinaire	$14.00

235/78 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix d'accepter le plus bas estimé pour la fourniture d'huile à chauffage, soit celui de la Coopérative Fédérée de Québec.
Adopté.

Assurance

Suite à la demande d'estimé pour la couverture d'assurance de la Municipalité, concernant l'incendie et la responsabilité ($1,000,000.00) incluant les produits,

Considérant que deux estimés ont été fourni, soit:

M. JEAN CARON: montant total	$3,990.00
J.B. LANOUETTE INC: montant total	$3,412.00

Différence nette entre les 2 estimés: $524.00

236/78 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter le plus bas estimé soit celui de J.B. Lanouette Inc, au montant de $3,412.00
Adopté.

La présente assemblée ajournée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. Poitier
SECRETAIRE*TRESORIER

Séance régulière

10 /10/78

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

INITIALES du MAIRE
168
INITIALES du SEC.-TRES.

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 10 octobre 1978, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers:Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.
Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry, et l'inspecteur-municipal M. Marcel Crête sont aussi présents.
M. le conseiller Jules Levasseur est absent.

Après la récitation de la prière, le quorum étant constaté M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée ajournée, tenue le 2 octobre 1978, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

237/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée ajournée tenue le 2 octobre 1978. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

238/78 L'Ordre du jour, étant lu par M. le Maire, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que préparé.

RAPPORTS DE COMITES:

COMITE DE RUE: Soumet qu'il a approuvé les plans de deux propriétaires qui désiraient remplir le fossé face à leur propriété dans la rue Place Jardins Baie-Jolie.
Soumet une liste d'endroits où la Municipalité devrait faire l'installation de lumières de rue.
L'inspecteur-municipal devra rencontrer un représentant de l'Hydro-Québec afin d'établir un plan pour l'installation d'environ 10 lumières de rue aux endroits mentionné par le comité de rue.

COMITE URBANISME:
Fait rapport de la rencontre tenue le 2 octobre 1978 avec M. Poisson, de la firme Poisson Vézina et Associés, concernant la confection d'un plan d'urbanisme.

PERIODE DE QUESTIONS:

Prolongement Rue Cantin — M. André Charron demande si les membres du Conseil ont pris une décision sur son projet de prolongement de la rue Cantin, soit sur une distance d'environ 700 pieds et où il ne demeure que 3 terrains vacants.
Les membres du Conseil sont consentant à ce que M. Charron fasse dresser un plan d'arpenteur de ce projet, qu'il soit présenté au Conseil pour approbation et qu'ensuite la Municipalité pourra se porter acquéreur de ce terrain si la mise en forme et le gravelage de cette rue sont conforme.

G.Gallish abri auto — M. Gunther Gallish demande des explications concernant une lettre qu'il a reçu au sujet de son abri d'auto. M. le Maire lui explique qu'il est seulement question de reculer cet abri afin de permettre une meilleure visibilité sur la route 138, pour les véhicules sortant d'une rue privé près de cet endroit.

déchets marégotte — M. Gallish, souligne que des déchets s'accumulent le long d'un chemin conduisant à l'Ile St-Eugène, soit dans le "marégotte". Le propriétaire de ce terrain devra être avisé de porter une attention spéciale à cet état de chose.

Soirée information Coopérative alimentaire — M. Gallish souligne la tenue d'une soirée d'information le 23 octobre 1978, à 20:00 heures au sous-sol de l'Eglise Ste-Marguerite, concernant la création d'une coopérative afin d'établir un marché d'alimentation dans la région de Trois-Rivières.

Prolongement P. Charbonneau

M. Paul Charbonneau souligne qu' il a accompli les travaux de mise en forme, de gravelage et de confection des travaux d'aqueduc et d'égoût sur les lots 199-21, 199-31, 198-5; qu'il a fait le nivelage nécessaire sur le lot 197-32.
M. Charbonneau devra soumettre, par l'entremise des Ingénieurs Pluritec, un estimé des travaux accomplis, afin de déterminer le montant de 1% de garantie.
Les membres du comité de rue devront visiter les lieux et faire leur recommandations au Conseil.
M. Jean-Jacques Lacroix, suggère que la présente assemblée soit ajournée à lundi prochain le 16 octobre 1978 afin de finaliser ce cas s'il y a lieu.

INITIALES du MAIRE 169 INITIALES du SEC.-TRES.

CORRESPONDANCE:

G. Lesmerises lumière rue

En date du 4/10/78, M. Georges Lesmerises demande l'installation d' une lumière de rue près de sa propriété sise au 1490 Ste-Marguerite.

guide approvisiennement eau incendie

En date du 31/9/78, les Services de Protection de l'Environnement, font parvenir un guide concernant l'Approvisionnement en eau pour fins de protection contre les incendies.

Bendweel Associés brochure urbanisme

En date du 27/9/78, la firme d'experts-conseils Bendweel & Associés Ltée, soumet sa brochure de présentation énumérant ses divers services d'ordres professionnels en matière de planification socio-économique, d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

remerciement Gilles Boulet

En date du 21/9/78, M. Gilles Boulet remercie les membres du Conseil de leur résolution de félicitations pour sa récente nomination au poste de président de l'Université du Québec.

Société Habitation québec accuse récep résolution

En date du 27/9/78, le président de la Société d'Habitation du Québec, M. Jean-Marie Couture accuse réception de la résolution demandant la réalisation d'un programme d'habitation pour personnes retraitées à la Pointe-du-Lac.

nantissement commercial A. Thériault

En date du 5/10/78, M. Gilles-Guy Garceau soumet deux copies d'actes savoir:
A) Nantissement commercial signé le 14/10/78 par M. Albert Thériault au profit de la Caisse Populaire de la Pointe-du-Lac pour un montant de $14,175.80.
B) Acte d'hypothèque de M. Albert Thériault en faveur de la Caisse Populaire de la Pointe-du-Lac pour un montant de $18,258.77.
Ces deux actes constituent un transport de créance, et la Municipalité devra remettre directement à la Caisse Populaire de la Pointe-du-Lac tous montants d'argent à être versés à M. Albert Thériault, pour quelque cause que ce soit, et ce, tant que la dite Caisse n'aura pas modifié qu'elle a été entièrement payée.

J-G Perreault souscrit projet A. Charron

Le 1/10/78 M. Jean-Guy Perreault, F.I.C. souscrit au projet de prolongement de la rue Cantin tel que présenté par M. André Charron.

C. Dugré Déneigement Station pompage
A.G. Messier déneigement station pompage Ecole St-Joseph Hotel de Ville

M. Clément Dugré, soumet un prix de $8.00 la sortie pour le déneigement hiver 1978-79 de la Station de pompage au 880 Ave St-Charles.
M. Armand-Guy Messier, soumet les prix suivant pour l'hiver 1978-79:
a) Station 880 Ave St-Charles: $24.00/ heure, plus transport
b) Ecole St-Joseph : $24.00/ heure
c) Stationnement Hotel de Ville: $24.00/heure

239/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'accepter, l'estimé de:
a) M. Clément Dugré au coût de $8.00 la sortie, pour le déneigement de la station de pompage, sise au 880 Ave St-Charles.
b) De M. Armand-Guy Messier, au coût de $24.00/heure pour le déneigement du stationnement de l'Ecole St-Joseph et celui de l'Hotel de Ville, pour l'hiver 1978-79.
Adopté.

INITIALES du MAIRE

170

INITIALES du SEC.-TRÉS.

En date du 2/10/78 M. Normand Lefebvre, ing de la firme Pluritec, avise qu'il a fait l'inspection finale des travaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur Paul Charbonneau. Les travaux vérifiés se situent entre les regards RS-3,Rs-17 et RS-14. Le réseau d'aqueduc a été soumis à un essai d'étanchéité et les entrées de service d'aqueduc et d'égoût ont été relevées et seront indiquées sur un plan.

240/78 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à inviter M. Normand Lefebvre, ing de la Firme Pluritec, à une rencontre, lundi le 16 octobre 1978, à 20:30 heures, afin de discuter des travaux du développement de M. Paul Charbonneau.
Adopté.

Le 5/10/78 M. Gilles-Guy Garceau, notaire, demande que les membres du Conseil adoptent une résolution pour chacune des sessions de rues demandées, autorisant M. le Maire à signer ces actes.

241/78 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, que la Municipalité se porte acquéreur des lots 5-5,5-6,199-1,199-2,228-1 et 16-1 propriété de M. Jean-Baptiste Pothier pour la somme de $1.00, et que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat préparé, par M. Gilles-Guy Garceau Notaire.
Adopté.

242/78 Il est proposé par M. Conrad Carbonnea, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, que la Municipalité se porte acquéreur du lot 15-9 propriété de Mme Alberta Morel Leblanc pour la somme de $1.00 et que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat préparé, par M. Gilles-Guy Garceau Notaire.

243/78 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, que la Municipalité se porte acquéreur du lot 8-1 propriété de M. Marcel Tousignant pour la somme de $1.00 et que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat préparé, par M. Gilles-Guy Garceau Notaire.

En date du 25/9/78, Messieurs Maurice Bourget, Guy Leblanc et Phil Germain demandent aux membres du Conseil leur appui pour l'obtention d'un poste de radio M.F. à Trois-Rivières.

Considérant que nous avons pris connaissance de la demande d'implantation d'une Station de radio MF devant desservir la Mauricie par Messieurs Phil Germain, Maurice Bourget et Guy Leblanc,

Considérant que ces gens sont bien connus pour les avoir vus oeuvrer dans notre région durant de nombreuses années et ayant pu constater leur degré de savoir-faire, de compétence et d'honnêteté, il ne fait aucun doute qu'ils sauront mettre sur peid un service de radio MF qui répondra aux besoins de toute notre population,

Considérant une nombreuse clientèle forcée d'écouter des stations extérieures à sa région,

244/78 En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu d'affirmer au Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes qu'on se doit d'avoir chez-nous une programmation faite par et pour des gens de notre milieu.
Adopté.

En date du 20/9/78, La Commission Municipale du Québec, par un arrêté, a approuvé l'engagement de crédit que comporte la signature d'un contrat a être accordé à " Le Service Spécial de Vidanges Inc" pour l'enfouissement des ordures ménagères pendant une période de 5 ans.

Contrat dépotoir

Considérant que la Commission Municipale du Québec a autorisé, en date du 20/9/78, l'engagement de crédit pour une période de 5 ans, pour l'enfouissement des ordures ménagères avec " Le Service Spécial de Vidanges Inc".

245/78

En Conséquence, Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu, d'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat ci-bas avec " Le Service Spécial de Vidanges Inc."

INITIALES du MAIRE CB 171 INITIALES du SEC.-TRES

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
POINTE DU LAC

Contrat enfouissement ordures ménagères

CONVENTION ENTRE

La Municipalité de Pointe-du-Lac, corporation légalement constituée, ici représentée par son honneur le maire M. Clément Beaudry dûment autorisé en vertu d'une résolution du Conseil municipal annexée aux présentes, ci-après apelée PARTIE DE PREMIERE PART,

ET

Le Service Spécial de Vidanges Inc., corporation légalement constituée ayant son siège à Trois-Rivières, agissant, et ici représentée par son président M. Alfred Piché, dûment autorisé en vertu d'une résolution annexée aux présente, ci-après appelé PARTIE DE SECONDE PART,

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1) La partie de première part confie à la partie de seconde part l'enfouissement des déchets, ordures ménagères transportées par des camions sanitaires désignés par la partie de la première part pour la cueillette des ordures récoltées sur l'ensemble de son territoire, pour une période de 5 ans, à compter du 2 juin 1978 jusqu'au 2 juin 1983 inclusivement, les démolitions de maisons ou de débris de rues, (Asphalte, ciment), voir paragraphe 12).

CONDITIONS:

2) La partie de seconde part enfouira ces déchets sur son site d'enfouissement de St-Etienne-des-Grès, soit sur les lots69,70 et 71 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Etienne-des-Grès, ou sur tout autre site reconnu par les autorités provinciales compétentes, après entente avec la partie de première part.

3) La partie de seconde part devra enfouir les déchets, maintenir et opérer le site d'enfouissement, conformément à la loi de la qualité de l'environnement (1972,ch49) et du règlement relatif à la gestion des déchets solides (Gazette Officielle du Québec, 25 Mai 1977, 109e année, no 19). L'entrepreneur aura seul l'entière responsabilité du site et des opérations.

4) La partie de seconde part sera seule responsable de sa machinerie et de ses employés, ou de la machinerie ou des employés d'un sous-entrepreneur, advenant qu'elle donne à contrat à un tiers l'exécution d'une partie ou du tout des opérations de garde ou d'enfouissement, ainsi que de tout accident qui pourrait survenir à l'occasion du travail effectué.

5) La partie de seconde part devra maintenir le site d'enfouissement accessible en tout temps et voir à ce que tous les chemins d'accès soient bien entretenus et dégagés,i.e., lots 69,70 et 71

6) La partie de seconde part devra toujours maintenir en force, à ses frais, durant tout le temps du contrat, une assurance de

INITIALES du MAIRE
172
INITIALES du SEC-TRES

responsabilité civile au montant de $500,000.00 et en fournir la preuve à la partie de première part.

7) Advenant le cas où le Gouvernement provincial obligerait la partie de première part à changer d'emplacement pour l'enfouissement sanitaire des déchets avant la fin ou lors du présent contrat, la partie de première part pourra mettre fin au présent contrat à l'expiration du terme fixé par le Gouvernement provincial, ou par tout autre organisme public ayant juridiction.

HEURES D'OPERATIONS:

8) Les heures d'opérations seront les suivantes:
du lundi de chaque semaine, à compter de 08:00 heures jusqu'au samedi, 12:00 heures (midi).

COUT ET DUREE:

9) La partie de première part paiera à la partie de seconde part $8.00 par unité de logements, et l'augmentation du coût de la vie sera ajoutée à ce montant à chaque année.
$4.00 par unité de chalets.

10) Les chiffres fournis au début de chaque année par recensement municipal sera la base du contrat quant à la population.
Pour l'année 1978, la base est établie à 1285 unités de logements et 290 chalets.

11) Le coût du contrat sera payable à raison de 1/12 du coût annuel, dans les quinze (15) jours suivant chaque mois d'opération.

12) Il est, de plus, expressément convenu entre les parties. que les commerces et les industries du territoire de la partie de première part ne paieront pas un prix supérieur à $4.00 la tonne pour déposer leurs déchets au site de la partie de seconde part, lequel prix étant valable pour une période d'un (1) an, se terminant le 2 juin 1979, ou jusqu'à ce que tels commerces ou telles industries concluent des ententes particulières avec la partie de seconde part, le présent article ne soustrait pas l'application du règlement # 2 de la Municipalité.

13) A moins que l'une ou l'autre partie aux présentes n'ait avisé par écrit l'autre partie au moins six (6) mois avant le 1 juin 1983, date d'expiration du terme, de son intention de ne pas renouveler la présente convention ou d'en changer les conditions, la présente convention sera alors renouvelée automatiquement pour le même terme, soit cinq (5) ans, aux mêmes prix, charges, clauses et conditions prévus à la présente convention.

Et lecture faite, les parties ont signé en duplicata, à Pointe-du-Lac, ce jour de 1978.

MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

Clément Beaudry
M. CLEMENT BEAUDRY, MAIRE

Jean Bte Pothier
M. J-BAPTISTE POTHIER, SEC-TRES

SERVICE SPECIAL DE VIDANGES INC

M. ALFRED PICHE, PRESIDENT

Arrérages de taxes

Considérant que certains propriétaires n'ont pas acquitté leur comptes de taxes, et ce, depuis quelques années,

Considérant que ces propriétaires ont été avisé à maintes reprises que leur compte était en souffrance,

246/78 En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu, de transmettre les comptes ci-bas enumérés à Mtre Bertrand Lamothe pour qu'il s'occupe de les percevoir.

INITIALES du MAIRE 173 INITIALES du SEC.-TRÉS.

M. Richard Bouchard	535.04
Mme Lucette Montambeault Crête	760.79
M. Gaston Garceau	154.82
M. Louis Mercier	530.49

Plan urbanisme

Considérant qu'en date du 10/10/78 M. Daniel Poisson, ing de la Firme Vézina, Fortier et Associés offre ses services pour la confection d'un plan directeur d'urbanisme de la Municipalité,

247/78 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu:

1) d'accepter la proposition de la Firme Vézina, Fortier et Associés pour la confection d'un plan d'urbanisme pour la Municipalité de Pointe-du-Lac, à un coût n'excédant pas $21,800.00, le tout tel que décrit dans la proposition de M. Daniel Poisson, ingénieur de cette firme.
2) Que le plan d'urbanisme devra être complété et livré à la Municipalité dans le quatrième mois suivant le présent engagement.
3) Que des représentant de la firme Vézina, Fortier et Associés rencontrent le comité d'urbanisme de la Municipalité au moins tous les quinze jours afin de voir la marche des travaux et aussi collaborer dans la mesure du possible à la réalisation de ce plan.

Adopté.

Rapport langue française

Considérant que le Gouvernement du Québec, par l'Office de la langue Française, demande aux divers organismes de l'Administration de compléter un analyse linguistique et un programme de francisation de l'Administration,

248/78 En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, d'autoriser M. Martial Beaudry, secrétaire-trésorier-adjoint à présenter à l'Office de la langue française un analyse linguistique et un programme de francisation de l'administration de la Municipalité.

Adopté.

Clôture à neige Ave Des Saules

Considérant que l'hiver dernier le préposé au déneigement de la Municipalité a éprouvé de nombreuses difficultés pour accomplir le déneigement d'une partie de l'Avenue des Saules,

Considérant que ces difficultés ont occasionné de nombreux inconvénients aux résidants de cette rue,

Considérant que la cause de ces difficultés est l'exposition aux vents d'une partie de cette rue, soit une distance d'environ 400 pieds,

249/78 En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, que des informations soient prises afin d'obtenir des informations concernant les coût d'achat et d'installation d'une telle clôture, que M. Roy de l'avenue des Saules soit contacté afin d'obtenir l'autorisation de placer cette clôture sur son terrain; et que si les informations obtenues sont satisfaisantes, l'on procède immédiatement à l'installation de cette clôture à neige, sur une distance d'environ 400 pieds.

Adopté.

COMPTES AU FOLIO 612

582	Daniel Thiffeault	aqueduc 9½ à $5.00	47.50
583	Ministère Revenu Québec	impot septembre	732.43
584	Receveur Général Canada	" "	570.50
585	Caisse Pop Pte-du-Lac A. Thériault	vidange	2,803.00
586	Jean-Baptiste Pothier	salaire octobre	1,147.75
587	Martial Beaudry	salaire 25 sept au 7 oct	388.58
588	Martial Beaudry	salaire 9 oct au 21 oct	388.58
589	Martial Beaudry	salaire 23 oct au 4 nov	388.58
590	Marcel Crête	salaire 25 sept au 7 oct	399.91

INITIALES du MAIRE

INITIALES du SEC.-TRÉS.

591	Marcel Crête	salaire 9 oct au 21 oct	399.91
592	Marcel Crête	salaire 23 oct au 4 nov	399.91
593	Céline L. Beaudry	salaire 25 sept au 7 oct	268.28
594	Céline L. Beaudry	salaire 9 oct au 21 oct	268.28
595	Céline L. Beaudry	salaire 23 oct au 4 nov	268.28
596	Hélène Leclerc	salaire 25 sept au 7 oct	217.84
597	Hélène Leclerc	salaire 9 oct au 21 oct	217.84
598	Hélène Leclerc	salaire 23 oct au 4 nov	217.84
599	Michel Thiffeault	salaire 25 sept au 7 oct	399.69
600	Michel Thiffeault	salaire 9 oct au 21 oct	399.69
601	Michel Thiffeault	salaire 23 oct au 4 nov	399.69
602	Maurice Gauthier	divers	28.00
603	Bertrand Lamothe	conseiller juridique	2,400.00
604	Gérard Biron	surv puit St-Charles	75.00
605	Receveur Général Canada	frais circulaire	52.50
606	M F O A Inscription congrès	Sherbrooke	50.00
607	Simard & Comeau	voirie	7.43
608	Marcel Crête	frais voyage	150.00
609	Michel Thiffeault	Frais voyage	50.00
610	Servac Inc	voirie	648.00
611	Thomas Bellemare & Fils	voirie	3,430.00
612	Armand-Guy Messier	voirie	795.34
613	Louis Dugré	aqueduc	824.00
614	Launier Ltée	aqueduc	26.78
615	Canron Ltée	aqueduc station Dugré	459.21
616	Ben Vanasse Inc	puit no 2	373.96
617	Quincaillerie Pte-du-Lac	divers	124.78
618	Imprimerie Gaétan Duchaine	papeterie	45.06
619	Formules Municipales Ltée	papeterie	150.30
620	Hydro-Québec	Hotel de ville	88.19
621	Hydro Québec	éclairage de rues	1,085.41
622	Hydro Québec	Station pompage	810.63
623	Bell Canada	incendie $20.09	
	Bell Canada	batisse $224.46	244.55
624	Canadian Motorola		44.00
625	Garage Pépin & Fils		49.95
626	Marcel Bergeron		18.14
627	R.J. Lévesque	puit #2	3,500.00
628	Fournier Martin Inc		147.42
629	Georges Lesmerises		10.00
630	Roland Houle		10.00
631	Le Nouvelliste	annonce	99.00
632	A.S.E.A. Ltée	réparation moteur	367.00
633	André Dugré	pompiers	25.00
634	Jean-Yves Pépin	"	25.00
635	Jean-Jacques Légaré	"	25.00
636	Raymond Benoit	"	25.00
637	Normand Hélie	"	25.00
638	Jean-Marc Guay	"	25.00
639	Eddy Hébert	"	25.00
640	Réal Trahan	"	25.00
641	Sylvio Dufresne	"	25.00
642	Jean-Claude Turgeon	"	25.00
643	Michel Thiffeault	"	15.00
644	Jean-Baptiste Pothier	voyage septembre	36.00
645	Réal Trahan	divers	8.52
646	Gérard Biron	Entretien puit #1	40.00

250/78 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

251/78 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu, d'ajourner la présente assemblée à lundi le 16 octobre 1978, à 20:30 heures.
Adopté.

La présente assemblée est ajournée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRÉTAIRE TRÉSORIER

INITIALES du MAIRE
175
INITIALES du SEC.-TRÉS.

Séance ajournée 16/10/78

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

Séance ajournée de la séance régulière du 10 octobre 1978, des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Jean-Jacques Lacroix, Denis Houle, Conrad Carbonneau, Jean-Pierre Benoit, Robert Parenteau, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry et l'inspecteur-municipal M. Marcel Crête sont aussi présents.
M. le conseiller Jules Levasseur est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 10 octobre 1978, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

252/78

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter, tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 10 octobre 1978, signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Rue 198-5 Charbonneau

Considérant que M. Paul Charbonneau a accompli les travaux d'aqueduc, d'égout et de revêtement, dans un prolongement de rue, soit sur les lots 199-21, 199-31 et 198-5,
Considérant que le Comité de rue après avoir visité et inspecté les lieux, recommande l'acceptation de cette rue,
Considérant que M. Charbonneau, dépose un chèque au montant de $107.00, représentant 1% du montant des travaux accompli dans cette rue, et constituant un dépôt de garantie pour une période d'un an,

253/78

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu,
1) Que la Municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur des lots 199-21, 199-31 et 198-5 pour la somme de $1.00
2) Que le notaire René Cloutier soit autorisé à préparer l'acte de cession à cette fin
3) Que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ainsi préparer.
Adopté.

Caractère de rue 197-(32)

Considérant que M. Paul Charbonneau demande que la Municipalité donne le caractère de rue au lot P-197 (partie 32 non-officielle)
Considérant que le Comité de rue, après avoir visité et inspecté les lieux, recommande de donner le caractère de rue à une partie de ce lot P-197,

254/78

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de donner le caractère de rue à une partie du lot P-197 (partie 32 sur un plan non-officiel de M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre), tel que ci-bas décrit:
Cette rue aura 60 pieds de largeur sur toute la longueur de ce lot P-197 (32). Cette rue est bornée comme suit:
Au nord-est par le lot 197-12 et une partie du lot 197, au nord-ouest par les lots 197-31 et P-197 (30), au sud-ouest par une partie du

Charbonneau

INITIALES du MAIRE
176
INITIALES du SEC.-TRES

Entente développ

lot 8, au sud-est par une autre partie du lot 197-(32)
Adopté.

Le secrétaire-trésorier est autoriser à aviser M. Paul Charbonneau de ne pas entreprendre de nouveau projet de prolongement de son secteur, sans avoir contacté les membres du Conseil afin de discuter de l'entente déjà intervenue entre lui et la Municipalité.

Rue Florent Trudel

Considérant que M. Florent Trudel présente un plan projet de rue sur le lot P-248, préparé par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, dossier #32182,
Considérant que cette rue est déjà existante à une largeur inférieur au plan présenté,
Considérant que le Comité de rue recommande l'acquisition de cette rue,

255/78

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, d'accepter en principe le plan projet d'une rue, sur le lot P-248, tel que soumis par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, dossier 32182. M. Trudel devra faire présenter ce plan au Ministère des Terres et Forêts du Québec pour acceptation.
Adopté.

Assurance camion incendie

Considérant que l'assurance d'un des camions incendie est échu,
Considérant que les autres assurances de la Municipalité ont été regroupé,

256/78

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Denis Houle, et résolu, de regrouper les assurances des camions incendie avec les autres polices d'assurance de la Municipalité, et qu'un crédit ou remboursement soit demandé pour celle devenant échu en février 1979.
Adopté.

Achat de sel

Considérant que la Municipalité procède à l'épandage de sel sur le Chemin Ste-Marguerite,

257/78

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité achète 175 tonnes de sel de la compagnie la Société Canadienne de Sel Ltée à raison de $22.90 la tonne, et que M. Armand-Guy Messier transporte ce sel au dépôt de la Voirie Provinciale à Yamachiche, à raison de $2.50 la tonne.
Adopté.

Rue Des Arts
J. Charbonneau
rondeur

M. Justin Charbonneau se plaint de la rondeur de la rue des Arts. L'inspecteur municipal verra à corriger la situation lorsque la niveleuse passera dans cette rue.

fossé
R. Dorval

M. Raymond Dorval étant présent dans l'assistance, les membres du Conseil en profite pour discuter avec lui des possibilités et des disponibilités de ce dernier pour recouvrir le fossé face à sa propriété. M. Dorval mentionne qu'il est disposé à dépenser une somme total de $300.00 pour recouvrir ce fossé. Les membres du Conseil étudieront les possibilité et les coûts de tels travaux et un rapport sera fourni à M. Dorval dès cet automne si possible.

258/78

Il est proposé par M. Robert Parenteau et résolu de lever la présente assemblée ajournée.
Adopté.

La présente assemblée ajournée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Ste Pothier
SECRÉTAIRE TRÉSORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPOTATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

INITIALES du MAIRE
177
INITIALES du SEC.-TRES.

Séance régulière des membres du Conseil de la sus dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville le 23 octobre 1978 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier, M. Jean-Baptiste Pothier, l'inspecteur M. Marcel Crête et le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, le quorum étant constaté, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée ajournée tenue le 16 octobre 1978 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

259/78 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter le procès verbal de l'assemblée ajournée tenue le 16 octobre dernier, tel que ci-bas modifié.

Modification résolution # 255/78

2 ième paragraphe: enlever " à une largeur inférieur au plan présenté"

Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Après la lecture de l'ordre dju jour par M. le Maire.

260/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS:

M. René Cloutier demande à quel moment un organisme devra déposer ses demandes pour que les membres du Conseil en tiennent compte lors de la présentation du budget de l'année 1979. M. le Maire mentionne que l'étude du budget débutera fin novembre- début décembre prochain.

CORRESPONDANCE:

Accusé-récep loyer modique — En date du 3 octobre 1978, le Ministère des Affaires Municipales, par M. Michel Lemieux, Chef de Cabinet, accuse réception de la résolution demandant la construction d'habitations à loyer modique dans notre localité.

acc-recept loyer modique — M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, fait parvenir copie de lettre qu'il a addressée à M. Jean-Marie Couture, Président de la Société d'habitation du Québec, par laquelle il appuie fortement la demande de la Municipalité pour la construction de logements à prix modiques.

Voirie Acc-recp demande rapiécage chemins — En date du 6 octobre 1978, M. Pierre Langlais, ing, accusé réception des lettres du 19 septembre et du 3 octobre et avise que les travaux de rapiécage dans certains rangs et sur la rue Notre-Dame seront accomplis dans les prochaines semaines.

Remerciement zonage agricole — En date du 5 octobre 1978, le Ministre de l'Agriculture M. Jean Garon remercie la Municipalité de lui avoir fait connaitre ses suggestions sur la protection du territoire agricole.

A.F.E.A.S. Demande salle du Conseil

En date du 11 octobre 1978 Mme Micheline Dubé, secrétaire de l'A.F.E.A.S. de Pointe-du-Lac, demande d'obtenir la salle du Conseil pour la tenue d'un marché aux puces le 3 décembre prochain.

INITIALES du MAIRE CB. 178 INITIALES du SEC-TRES

Plainte Lebeau et Gerry Senneville

En date du 16 octobre 1978, M. André Lebeau, 2731 Notre-Dame Centre, se plaint que son voisin garde plusieurs chiens en plus d'accumuler des automobiles, réfrigérateurs et autres déchets. Il demande s'il a obtenu le ou les permis nécessaires pour l'exploitation d'un chenil et d'un commerce de vieux meubles. Le secrétaire-trésorier est autorisé à prendre des informations si les Services de Protection de l'Environnement ou un autre Ministère peut intervenir considérant que M. Senneville apère un endroit public, soit un restaurant.

Camille Richard tuyau drain

M. Camille Richard, en date du 20 octobre 1978, demande la permission d'installer un tuyau de drainage de 4 pouces dans la rue Bellevue afin de faire écouler l'eau du printemps, considérant qu'un fossé a été rempli par la constructiondu nouveau dépanneur rue Ste-Marguerite. Le tout devra être effectué sous surveillance de L'inspecteur municipal et le chemin remis en état.

Soumission Vidange

Soumission de M. Albert Thériault pour la cueillette et le transport des ordures ménagères :

Ceuillette: Pour logement annuel: $20.00 par année
pour logement saisonnier: $10.00 pour la saison

Transport: à St-Etienne des Grès: $20.00 par voyages, 2 voyages par semaine

Donc $2,080.00

Chèques visés joint à la soumission: $2,971.00

Considérant que M. Albert Thériault est le seul soumissionnaire, et que sa soumission est conforme,

261/78

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement d'accepter la soumission de M. Thériault, pour la cueillette et le transport des ordures ménagères, aux tarifs mentionnés dans cette soumission pour la durée de 1 an (1979).
Adopté.

" Côte de la Baie" Shawinigan

Considérant que déjà quelques accidents mortels sont survenu sur le chemin de " la Côte de la Baie" à Shawinigan,

Considérant que Pointe-du-Lac compte une population d'environ 4500 habitants et que nombre d'entre eux empruntent régulièrement ou du moins occasionnellement ce chemin,

Considérant que Mme Claire Filion tente de sensibiliser les autorités gouvernementales afin qu'à cet endroit le chemin soit amélioré,

262/78

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement, d'appuyer la demande de Mme Filion afin que les autorités gouvernementales voient à l'amélioration du chemin à " la Côte de la Baie" à Shawinigan.
Adopté.

Le secrétaire-trésorier-adjoint soumet des détails et prix pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur. Les membres du Conseil désirent obtenir plus d'informations.

L'ordre du jour étant épuisé.

263/78

Il est proposé par M. Jules Levasseur de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean-Pierre Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

- -

Séance Régulière
13/11/78

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES du MAIRE
179
INITIALES du SEC.-TRES

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'hotel de Ville le 13 novembre 1978, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le secrétaire-trésorier, M. Jean-Baptiste Pothier, l'inspecteur municipal; M. Marcel Crête et le secrétaire-trésorier-adjoint, M. Martial Beaudry sont aussi présents

Minute dernière assemblée

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 23 octobre 1978, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

264/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accpeter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 23 octobre 1978. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Ordre du jour

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

265/78

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Urbanisme: M. Robert Parenteau, soumet un rapport de la firme d'urbanisme Fortier, Vézina et associés, sur les travaux accomplis à date et sur ceux à accomplir.

Loisirs: M. Denis Houle mentionne que ce comité a tenu une réunion, mercredi le 8 novembre dernier, et qu'un rapport doit suivre.

Inspecteur-municipal: Soumet ses rapports: Aqueduc, voirie, incendie et permis de construction.
Devra communiquer avec M. Camille Richard afin de savoir s'il a accompli ses travaux de drainage dans la rue Bellevue.

Secrétaire-trésorier: Soumet que l'Hydro-Québec a acquitté un compte pour dommages subis à la nouvelle station de pompage dans le 6 ième Rang.

CORRESPONDANCE:

Remerciement

La famille de M. Paul-Emile Beaudry, remercie les membres du Conseil de la sympathie témoignée lors du décès de M. Beaudry, le 22 juillet 1978.

Société Habitation, Habitation personnes agées

La Société d'habitation du Québec, en date du 2 novembre 1978, accuse réception d'une lettre demandant l'implantation d'un programme d'habitation pour personnes retraitées. De plus, vue le nombre de demandes et vue ses disponibilités budgétaires la Société d'Habitations du Québec, a du accepter seulement les municipalités qui répondaient à ses normes et critères. Toutefois cette demande est conservée pour présenter à un autre budget.

Prévention-Sécurité incendie Ecoles Pte-du-Lac

En date de 7 novembre 1978, M. Arthur Vincent de la Commission Scolaire Chavigny, avise que les recommandations concernant la prévention et la sécurité en cas d'incendie, aux école de Pointe-du-Lac ont été réalisées.

Conférence AQTE

En date du 31 octobre 1978, l'Association Québéçoise des techniques de l'eau, invite les membres du Conseil à assister à sa 6 ième conférence qui se tiendra, jeudi le 23 novembre 1978, à l'Hotellerie Le Baron de Trois-Rivières. Le coût de participation à cette journée est de $25.00.

266/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'autoriser les personnes intéressées à assister à cette conférence et à défrayer les dépenses encourues. Adopté.

Poste MF. Accu-récept

En date du 25 octobre 1978, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications accuse réception de la résolution appuyant le projet de "Legerbourg Inc".

Tarif délivrance document

En date du 16 octobre 1978, le Ministre des Affaires Municipale, M. Guy Tardif, soumet une nouvelle liste des tarifs exigibles pour la Corporation Municipale pour la délivrance de documents.

267/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'adopter la liste de prix soumis par le Ministère des Affaires Municipales pour la délivrance de documents. Cette liste de prix prendra effet à compter du 1 janvier 1979. Adopté.

Ministère Affaires Municipales administration projet lutte au chômage

En date du 27 octobre 1978, Le ministère des Affaires Municipales avise que les subventions versées dans le cadre des programmes de lutte au chômage des Gouvernements du Québec et du Canada doivent être administrés conformément aux dispositions du Code municipal.

Min Affaires Municipale prév budgétaire rapport finan

En date du 10 octobre 1978, le Ministère des affaires Municipales soumet les cahiers des prévisions budgétaires pour l'année 1979, ainsi que ceux du rapport financiers de l'année 1978. Le premier devant être soumis au plus tard le 31 janvier 1979, et le second au plus tard le 31 mars 1979.

Régistre d'épandage de sable ou sel

En date du 20 octobre 1978, J.B. Lanouette Inc., demande à la Municipalité d'adopter une résolution du Conseil à l'effet qu'un registre sera tenu pour conserver la date, heure,nom des préposés, endroits où du sable ou autres produits auront été étendus sur la chaussée glissante.

268/78

Il es proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité tiendra un registre mentionnant la date, l'heure, les noms des préposés et endroits où du sable ou autres produits auront été étendus sur la chaussée glissante.
Adopté.

Association Touristique Cotisation

En date du 25 octobre 1978, l'Association Touristique du Coeur du Québec, avise les membres du Conseil de placer au budget de l'année 1979, la contribution à cet organisme soit 3 cents par habitants avec une contribution maximum de $500.00.

Chenil Gerry Senneville

En date du 28 septembre 1978, les Services de Protection de l'Environnement du Québec., M. Marcel Paquin, fait parvenir copie d'une lettre adressée à M. Gerry Senneville, 2741 Notre-Dame, concernant un chenil à cet endroit.

Formule fosse septique

Suite à la présentation d'une formule de renseignements concernant les installations septiques, les membres du Conseil sont unanimes à ce que l'inspecteur-municipal suggère fortement aux propriétaires de nouvelle construction de suivre les normes des Services de Protection de l'Environnement du Québec et de remplir le formulaire en question. Copie du formulaire sera envoyé aux promotteurs de terrains.

Compte incendie Georges Roy

M. Georges Roy ne veut pas payer le compte au montant de $115.00 qu'il a reçu pour défrayer le coût d'une sortie des camions incendie, survenu le 14 juillet 1978, à sa propriété sise au 780 Ave St-Charles. Les membres du Conseil sont unanimes à laisser tomber ce compte.

Fossés Rang St-Charles

Considérant que le Ministère des Transports du Québec projette le redressement de la Côte du " Pont Duplessis",

Considérant que dans les environs il survient à chaque printemps, des problèmes d'égouttement sur le Rang St-Charles, et ce, à partir des lots no 335 jusqu'au lot 345 inclusivement,

Considérant que face à la propriété sise au 1341 Rang St-Charles, il existe une courbe très prononcée, laquelle est dangereuse,

Considérant de plus que suite au transport de sable pour la construction de l'autoroute 40, le revêtement du Rang St-Charles, à cet endroit, a été très endommagé,

269/78 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu, de demander aux Ministère des Transports du Québec d'accomplir les travaux ci-bas décrits, lors du redressement de la " Côte du Pont Duplessis";

1) Creuser des fossés le long du Rang St-Charles à partir du lot no 335 jusqu'au lot no 345 inclusivement
2) Améliorer la courbe face à la propriété sise au 1341 Rang St-Charles
3) Refaire ou réparer le revêtement du Rang St-Charles à l'endroit où des camions ont effectué du transport de sable pour la construction de l'Autoroute 40.

Adopté.

Avis motion règl urbanisme et zonage

270/78 Considérant qu'un plan d'urbanisme et de zonage est en voie de réalisation,

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, Appuyé par M. Robert Parenteau, de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure, d'un règlement modifiant les règlements de construction no 71 pour l'ancien terrotoire de la Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac, et modifiant les règlements no 112 et 114 pour l'ancien territoire de la Municipalité du Village de Pointe-du-Lac.

Le vote est demandé sur cet avis de motion: 4 sont pour et 2 contre.

Adopté.

Restaurant Bourassa

M. Yves Bourassa demande l'autorisation de transformer la maison sise au 521 Ste-Marguerite, en restaurant-salle à manger.

Considérant le dépôt d'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement de zonage, les membres du Comité d'urbanisme etudieront cette demande et si possible une réponse sera faite à la prochaine assemblée.

Félicitations

Il est proposé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement des membres du Conseil, d'offrir leurs plus sincères félicitations et leurs voeux de succès aux nouveaux élus des Villes de Trois-Rivières, Trois-Rivières Ouest et de la Municipalité de Yamachiche.

COMPTES:

647	Hotel Holiday In Sherbrooke	Congrès sec-trés	2322	99.15
648	Hotel Hilton Québec	Congrès maire	2322	247.87
649	Ministère Du Revenu du Québec	impôt octobre	2810	1,042.50
650	Receveur du Canada	impôt octobre	2830	813.75
651	Caisse Populaire Pointe-du-Lac	vidange octobre	5430	2,803.00
652	Jean-Baptiste othier	salaire novembre 78	2310	1,147.75
653	Martial Beaudry	6 nov au 18 nov	2310	388.58
654	Martial Beaudry	20 nov au 2 déc	2310	388.58
655	Mme Céline L. Beaudry	6 nov au 18 nov	2310	268.28
656	Mme Céline L. Beaudry	20 nov au 2 déc	2310	268.28
657	Mlle Hélène Leclerc	6 nov au 18 nov	2310	217.84
658	mlle Hélène Leclerc	20 nov au 2 déc	2310	217.84
659	Marcel Crête	6 nov au 18 nov	2310	399.91
660	Marcel Crête	20 nov au 2 déc	2310	399.91
661	Michel Thiffeault	6 nov au 18 nov	2310	399.69

INITIALES du MAIRE

182

INITIALES du SEC.-TRES

662	Michel Thiffeault	20 nov au 2 déc	2310	399.69
663	Gérard Biron	puit St-Charles	5110	125.00
664	Marcel Crête	frais voyage	4120	200.00
665	Paul Charbonneau	rue	4230	1.00
666	René Cloutier	contrat	4230	41.00
667	Distribtutions Robert Enr	savon, cire	3240	46.04
668	St-Vincent Paul Pte-du-Lac	don	2910	500.00
669	J.B. Lanouette Inc	assurance camion 1,208	3236	
		batisse 2,723.	3235	3,931.00
670	Corporation Cté St-Maurice	mise à jour mars 78	9530	1,775.62
671	Banque Provincial Yamachiche	capital 18,000.00	9530	
		intérêts 7,686.25	9595	
		frais bancaire 83.43		25,769.68
672	Banque Provincial Tr-Rivières	capital 12,000.00	9590	
		intérêts 5,141.87	9595	
		Frais bancaire 55.71		17,197.58
673	François Benoit	remboursement taxe	1120	521.33
674	Mtre Bertrand Lamothe	juridique	2331	75.00
675	Louis-Georges Guilbert	rép borne-fontaine	5347	84.00
676	Compagnie Assurance Royale	dommage	5347	200.00
677	Roger Gélinas	Re: Rue Bellevue	5130	50.00
678	Michel Martel	dommage	5347	87.28
679	Saillant Ltée	matériaux	5357	412.95
680	R.J. Lévesque & Fils	puit # 2	9372	3,708.42
681	Louis Dugré	entrée d'eau	5340	314.00
682	Armand-Guy Messier	voirie	4257	373.33
683	Les Ciments Maski Ltée	puit # 2	9372	148.72
684	Dufresne Aluminium Inc	carte de route	4257	136.71
685	J.U. Houle Ltée	compteur 4 pouces	9372	1,080.00
686	Martial Beaudry	pompier	3210	15.00
687	Jean-Yves Pépin	pompier	3210	30.00
688	Luc Dugré	pompier	3210	30.00
689	Réal Trahan	pompier	3210	30.00
690	Raymond Benoit	Pompier	3210	15.00
691	Jean-Jacques Légaré	pompier	3210	15.00
692	Michel Thiffeault	pompier	3210	20.00
693	Gilles Bourgouin	pompier	3210	15.00
694	Sylvio Dufresne	pompier	3210	15.00
695	Renald Légaré	pompier	3210	15.00
696	Normand Hélie	pompier	3210	15.00
697	Jean-Claude Turgeon	pompier	3210	15.00
698	Michel lesmerises	pompier	3210	15.00
699	Marcel Guay	pompier	3210	15.00
700	Denis Lesmerises	pompier	3210	15.00
701	Marcel Crête	pompier	3210	50.00
702	Jean-Baptiste Pothier	Voyage Québec Sher	2320	112.00
703	Quincaillerie pte-du-Lac	matériaux divers	2910	182.00
704	Bell Canada	St-Joseph 42.54		
		incendie 20.09		
		batisse 173.09		235.72
705	Service Spécial Vidange Inc		5430	4,766.60
706	François Guilbert	aqueduc 6 heures	5110	30.00
707	Louis-Judes Leclerc	peintre bureau 4 hres	2311	28.00
708	Hydro-Québec	hotel de ville	2327	263.34
709	Hydro-Québec	station pompage	5155	716.55
710	Hydro-Québec	éclairage de rues	4455	1,121.61
711	PA. Gouin	matériaux	2910	191.60
712	Restaurant Grec	divers	2910	95.50
713	Réal Trahan	divers	2910	15.02
714	A.Q.T.E. Région Mauricie	conférence régional	2322	50.00
715	Martial Beaudry	dépense voyage évalua	2320	39.58
716	Canron Ltée	matériaux aqueduc 5 Beaubien	9371	6,032.36

271/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. te Pothier
SECRÉTAIRE TRÉSORIER

INITIALES du MAIRE
183
INITIALES du SEC.-TRÉS.

Séance du 27/11/78

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 27 Novembre 1978, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le secrétaire-trésorier, M. Jean-Baptiste Pothier, l'inspecteur-municipal M. Marcel Crête et le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry sont aussi présents.
M. le conseiller Denis Houle est absent.

Procès verbal dernière assemblée

Après la récitation de la prière, le quorum étant constaté, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 13 Novembre 1978, et dont copies furent distribués à chacun plusieurs jours avant la présente.

272/78

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 13 Novembre 1978. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS:

Demande de permis de construction:
a) Mme Deschesnes, Chalet à Baie-Jolie
b) Mlles Leclerc, Pelletier 4 ième Rang
c) Tegesco
d) Coté Louis-Philippe, Ave des Arts.

Ordre du jour

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour de l'assemblée.

273/78

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu, d'accepter l'ordre du jour tel que préparé et lu.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS:

Restaurant Yves Bourassa

M. Yves Bourassa demande si les membres du Conseil sont disposés à lui accorder un permis de construction pour transformer la maison sise au 521 Ste-Marguerite en restaurant. Les membres du Comité d'urbanisme lui mentionnent que pour le moment du moins ce n'est pas possible à cause d'un avis de motion déposé et à cause du projet de loi 90, sur le zonage agricole.

Projet loi 90

De nombreuses personnes présentes à l'assemblée demandent diverses informations sur le projet de loi 90 concernant la protection des terres agricoles.

CORRESPONDANCE:

Permis construc-

En date du 17/11/78, M. René Roberge, avocat, pour son client

tion Claude Bourassa

M. Claude Bourassa, 1632 Notre-Dame Est, exige que la Municipalité accorde un permis de construction à son client, afin que ce dernier puisse accomplir les réparations qu'il projettent, celles-ci ne contrevenants ni à l'article 101 du projet de loi no 90 (Zonage Agricole), ni à l'article 392 b) du Code Municipal.

Calendrier municipal

En date du 14/11/78, Mme Mariette Becotte, offre un calendrier municipal contenant les diverses informations qui sont d'usage courant dans l'administration municipale. Le coût de ce calendrier est de $10.00 l'unité.

Avis B. Lamothe surplus accumulé

En date du 14/11/78, Mtre Bertrand Lamothe, aviseur légale de la Municipalité, mentionne que le Ministère des Affaires Municipales refuse d'accorder par écrit son assentiment à la remise de taxe concernant les surplus accumulé des municipalités de Pointe-du-Lac. Par contre l'article 13 des lettres patentes prévoyant des dépenses d'utilité générale pour ces surplus, il semble peu probable que des procédures judiciaires soient intentées en regard d'un crédit de taxes.

Avis de motion Règl zonage

De plus, Mtre Lamothe mentionne que selon l'article 392 B lorsque court un avis de motion pour un règlement de zonage aucun permis de construction ne peut être accordé dans les secteurs que couvrent cet avis de motion, et ce, pour une période n'exédant pas trois mois, ou jusqu'à ce que le règlement soit adopté.

A.P.I. Aide financière

L'Association de Prévention des Incendies de Pointe-du-Lac demande une aide financière pour continuer ses activités auprès de la population.

274/78

Il est proposé par M. Robert Parenteau, résolu unanimement, de vérifier les montants prévus à cette fin au budget de l'année 1978, et de les verser à l'A.P.I., de rembourser les frais encourus lors de la confection d'un char allégorique à l'occasion du Festival Western et de prévoir un montant lors de la préparation du budget de l'année 1979.
Adopté.

Bureau de Poste

En date du 20/11/78, le Ministre des Postes M. J-Gilles Lamontagne, avise que suite à la résolution du Conseil municipal du 31 Août dernier, le terrain de M. Rosario Crête a été retenu pour la construction d'un bureau de poste à la Pointe-du-Lac.

St-Vincent-Paul Remerciements

En date du 15/11/78, M. Pierre Demers, Curé, remercie les membres du Conseil de leur don de $500.00 à la Société St-Vincent de Paul de Pointe-du-Lac.

Subdivision 17-6 à 17-29

En date du 20/11/78, M. Paul Marchaud, arpenteur-géomètre soumet un projet de subdivision sur le lot 17, soit 17-6 à 17-29 inclusivement. Avant d'accepter cette subdivision, les membres du Conseil préfèrent obtenir plus d'informations afin de savoir, si cette subdivision ne contrevient pas au projet de loi #90, sur la protection des terres agricoles.

275/78
Avis de motion Zonage

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement d'urbanisme et de zonage pour la Municipalité de Pointe-du-Lac, modifiant les règlements de construction et zonage no 71 pour Paroisse et 112, 114 pour Village.

Le présent avis de motion annulle celui déposé à la dernière séance, soit le 13 Novembre 1978.

Le présent avis de motion couvre la Municipalité de Pointe-du-Lac, à l'exception du secteur de Place Dubois, soit les lots 197-198 et 199, et ce, pour les terrains adjacents aux rues que possède déjà la Municipalité. Toutefois la Municipalité se dégage de toutes responsabilités en regard du projet de loi 90 pour l'attribution de permis de construction dans ce secteur.
Adopté.

Mme G. Lemire permis de construction

Suite à la demande de permis de construction de Mme Ghislaine D. Lemire, sur le lot P-10. Les membres du Conseil mentionnent que ce permis est d'abord dérogatoire au règlement #71, qui dit qu'il ne doit y avoir qu'une bâtisse principale par terrain, deuxièmement l'avis de motion déposée ne permet pas d'attribuer un permis de construction. Enfin, le projet de loi 90, sur le zonage agricole ne permet la construction que d'une seule habitation sur les terrains qui ont des droits acquis.

INITIALES du MAIRE

INITIALES du SEC.-TRES

Mlles Leclerc et Pelletier permis construction

Suite à la demande de permis de construction de Mlles Leclerc et Pelletier, sur le lot P-295, le projet de loi 90 défend la construction résidentielle sur les terres agricoles protégées

Tegesco permis de construction

Suite à la demande de permis de construction de la Compagnie Tegesco pour le secteur Place Dubois, ces permis pourront être accordé uniquement pour des terrains adjacents aux rues que possèdent la Municipalité.

Louis-Philippe Coté P-177

M. Louis-Philippe Coté demande un permis de construction sur le lot P-177, Ave des Arts. Pour le moment, le projet de loi no 90, interdi la construction domiciliaire sur les terres agricoles protégées.

Epandage Sable sel

Suite aux estimés fournis par M. Armand-Guy Messier et la Compagnie Thomas Bellemare & Fils Inc pour l'épandage de sable ou de sel dans les rues de la Municipalité, dépendant de la température, l'inspecteur municipal devra faire l'essaie de l'épandage de sable ou de sel ou des deux selon les endroits. Il devra aussi s'informer de la possibilité de mélanger de la pierre concassée avec du sel.

Déneigement Village

Considérant les estimés de Messieurs Dugré et Messier pour effectués les travaux de déneigement de rue Notre-DAme Centre pour l'hiver 1978-1979,

276/78

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à retenir sur demandes les services de Messieurs Armand-Guy Messier et Louis Dugré pour effectuer le déneigement de la rue Notre-Dame Centre et d'une partie du chemin Ste-Marguerite.
adopté.

Photocopieur machine à écrire, calculatrice

Suite à la présentation d'estimés pour l'achat d'une machine à écrire et d'une calculatrice de la Compagnie Claude Arbour I^N^c, et pour l'achat d'un photocopieur des Compagnie Claude Arbour Inc, 3-M Canada Ltée et Xérox Canada Ltée,

277/78

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, d'acheter de la Compagnie 3-M Canada Ltée un photocopieur modèle "Secretary 11" au coût de 5,054,52,plus taxe et d'acheter de la Compagnie Claude Arbour Inc une machine à écrire SCM modèle 8000 au coût de $475.00 et une calculatrice électronique Canon modèle P1014-D au coût de $180.00, le tout plus taxe.

278/78

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix d'ajourner la présente assemblée pour 15 minutes.
Adopté.

Les 15 minutes étant écoulées, l'assemblée reprend.

Vérificateur Comptable

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un vérificateur comptable pour les livres de la Municipalité,

279/78

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, de mandater la Firme De Cotret St-Arnaud et Associés, pour effectuer la vérification des livres de la Municipalité , dresser les prévisions budgétaires

INITIALES du MAIRE
INITIALES du SEC.-TRES.

de l'année 1979, dresser les états financiers de l'année 1978 et de les faire parvenir au Ministère des Affaires Municipales sur les formulaires fournis à cette fin.
Adopté.

Lumières de rues

Considérant que le Comité des rues a déjà déposé un rapport concernant l'installation de lumières de rues à certains endroits,

Considérant que le 14/11/78, M. Michel Jacques, représentant commercial des ventes pour l'Hydro-Québec, soumet les plans pour l'installation de onze (11) lumières de rues,

280/78

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu, d'autoriser l'Hydro-Québec à procéder à l'installation de onze (11) lumières de rues de 10,000 lumens, aux endroits indiqués sur les plans de M. Jacques, au coût annuel de $104.40 le luminaire, plus augmentation, plus taxe.
Adopté.

Maire-suppléant

Considérant que les membres du Conseil doivent de temps à autre nommer un maire-suppléant,

281/78

En conséquence, il est proposé par M. Jean-PIerre Benoit appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de nommer M. Jean-Jacques Lacroix, Maire-suppléant pour le prochain terme.
Adopté.

Nettoyage et sondage de puit

Considérant que la Firme R.J. Lévesque & Fils Ltée soumet un estimé pour le nettoyage du puit no 1, à la station de pompage Ste-Marguerite, ainsi qu'un prix pour effectuer un sondage pour trouver un nouveau puit,

282/78

En conséquence, il est proposé par M. Jean-PIerre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, d'autoriser la Firme R.J. Lévesque & Fils Ltée à:

1) Effectuer le nettoyage du puit # 1 à la station de pompage Ste-Marguerite, de la façon décrite dans son estimé du 25 Novembre 1978, au coût de $1,400.00 plus le prix de 50 livres d'acide.
2) Effectuer un sondage de puit , soit le 4 ième, sur les terrains de la Municipalité situés sur le chemin Ste-Marguerite, de la façon décrite dans son estimé du 25 NOvembre 1978,au coût de $3,500.00 à $4,000.00 si la quantité et la qualité de l'eau trouvée s'avère satisfaisante pour la construction d'un puit, sinon le coût sera d'environ $1,000.00.

Adopté.

Sondage supplémentaire

Considérant, qu'il est possible que le sondage que doit effectuer M. Lévesque ne soit pas acceptable,

283/78

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, d'autoriser la Firme R.J. Lévesque & Fils Ltés à effectuer un 5 ième sondage sur les terrains de la Municipalité situés sur le chemin Ste-Marguerite, advenant le fait que le 4 ième sondage effectué ne soit pas satisfaisant. Et ce, aux mêmes coûts et conditions que dans l'estimé soumis le 25 NOvembre 1978.
Adopté.

Zonage Agricole

Considérant que le Ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon, a déposé le 9 Novembre 1978 un projet de loi visant à protéger les terres agricoles,

Considérant que le zonage proposé affecte grandement de nombreux secteurs résidentiels existants depuis nombre d'années,

Considérant qu'un plan d'urbanisme et de zonage doit être complété d'ici le mois de janvier 1979,

284/78

En conséquence, il est proposé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement des membres du Conseil, de demander au Ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, d'informer la futur Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Municipalité de Pointe-du-Lac, désire le plutôt possible rencontrercette Commission afin de discuter de la délimitation des terres agricoles de la Municipalité, et de lui présenter son projet de plan d'urbanisme et de zonage pour approbation.
Adopté.

Considérant que suite à des plaintes reçues de contribuables de la Municipalité, les employés municipaux ont ramassé des déchets le long de la rue Beaulieu,

Considérant que ces déchets se composaient principalement de factures et papeteries provenant du magasin de Meubles Clément Boisvert Inc,

285/78 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de faire parvenir à Clément Boisvert Inc un compte représentant les frais encourrus par la Municipalité pour ramasser ces déchets.
Adopté.

INITIALES du MAIRE 187 INITIALES du SEC.-TRÉS.

L'Ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Jacques Lacroix propose la levée de l'assemblée.

L'Assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. Pothier
SECRÉTAIRE TRESORIER

Séance du 11/12/78

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 11 décembre, à la salle de l'Hotel de Ville, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, format quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et le secrétaire trésorier-adjoint M. Martial Beaudry, sont aussi présents.

Messieurs les conseillers Conrad Carbonneau et Jules Levasseur sont absents.

Minutes séance du 27/11/78

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 27 Novembre 1978, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

286/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 27 Novembre 1978. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Ordre du jour

L'Ordre du jour étant lu par M. le Maire.

287/78 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée tel que préparé.
Adopté.

RAPPORTS DE COMITE:

Comité d'urbanisme: M. Parenteau et Lacroix, soumettent le rapport d'une réunion de leur comité tenue le 4 décembre dernier. Ils mentionnent également les étapes réalisées dans la confection du plan d'urbanisme et de zonage.

INITIALES du MAIRE
188
INITIALES du SEC.-TRÉS

Inspecteur Municipal: Soumet les rapports de voirie, d'aqueduc d'incendie, de la journée conférence de l'A.Q.T.E.

Comité de Loisirs: Fait rapport qu'une personne à demandé aux Loisirs de Pointe-du-Lac l'autorisation d'installer à l'Ecole St-Joseph un petit restaurant ainsi q'une ou des machines à boules. Considérant que cet endroit doit servir à des fins éducatives et sportives les membres du Conseil sont unanimes à faire part aux autorités des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc qu'ils ne voient pas d'inconvénients à l'implantation d'un restaurant, sans responsabilité de la part de la Municipalité, en cas de vol, incendie, ou autres dommages, mais qu'ils ne partagent pas l'idée de l'installation de " machine à boules " à cause de la vocation et de l'espace disponible à cet endroit. Que cette question devra toutefois être réglée par les Loisirs de Pointe-du-Lac, les membres du Conseil ne formulant qu'une recommandation.

PERIODE DE QUESTIONS:

Lumières de rues Secteur Dubois

M. Paul Charbonneau demande les procédures nécessaires pour munir son secteur " Place Dubois", de lumières de rues. M. le Maire lui mentionne la façon de procéder; le tout devant faire foi d'un règlement de secteur.

Yves Bourassa commerce

M. Yves Bourassa demande s'il y a des nouvelles au sujet de sa demande pour l'établissement d'un commerce sur le Chemin Ste-Marguerite. M. le Maire mentionne qu'il n'y aura pas de développement avant que le plan d'urbanisme et de zonage soit terminé.

CORRESPONDANCE:

A.F.E.A.S. téléphone

En date du 8 Décembre 1978, l'.AF.E.A.S. de Pointe-du-Lac demande l'installation d'un téléphone supplémentaire à l'Ecole St-Joseph en défrayant le coût d'installation. Les membres du Conseil sont unanimes à autoriser l'installation d'un téléphone supplémentaire à l'Ecole St-Joseph, dans le local de l'A.F.E.A.S.

Remerciements Gilles Beaudoin

En date du 29 Novembre 1978, le Maire de Trois-Rivières, M. Gilles Beaudoin remercie les membres du Conseil de leurs félicitations.

Pluram' offre services

La firme d'ingénieurs conseils Pluram, offre ses services pour la réalisation d'un plan d'urbanisme et de zonage.

Compte Boisvert Meubles

En date du 30 Novembre 1978, M. Jean-Paul Hamel, Gérant de Clément Boisvert Meubles, avise qu'il ne défraiera pas le compte de $34.00 pour des déchets jetés dans la Municipalité. Faute de preuves suffisantes les membres du Conseil sont unanimes à laisser tomber ce compte.

Accusé réception Picotte Rg St-Charles

En date du 23 Novembre 1978, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé accuse réception de la résolution du 14 Novembre 1978, demandant au Ministère des Transports du Québec de creuser des fossés et de réparer le revêtement du Rang St-Charles face aux propriétés de M. Gagné et autres.

Yves Martel ancien garage

En date du 4 Décembre 1978, M. Yves Martel demande si la Municipalité a des projets pour l'ancien garage situé au coin de la Rue Notre-Dame et le Chemin Ste-Marguerite.. M. Martel devra être avisé que les membres du Conseil n'ont pris aucune décisions à ce sujet pour le moment.

Annuaire Municipal

En date du 27 Octobre 1978, le Service de Prêts et Bourses aux Etudiants, demande à la Municipalité de lui faire parvenir un exemplaire de l'annuaire municipal, si la Municipalité en réalise un.

En date du 5 Décembre 1978, M. Réjean Dugré de la Firme Evaluation S.D.R. Inc, fait parvenir copie d'un article paru dans la Revue Canadienne de Génie Civil de septembre 1978, portant sur l'aménagement des glaces sur le Lac St-Pierre. Le secrétaire-trésorier devra faire parvenir à M. Dugré un accusé de réception et le remercier de son attention.

Subdivision lot 17 P. Michaud, a-g

Considérant qu'en date du 30 Novembre 1978, M. Paul Michaud, arpenteur-géomètre, soumet un plan de subdivision sur le lot 17,

Considérant que M. Michaud joint à sa demande une déclaration en référence à l'article 33 de la "Loi sur la Protection du Territoire Agricole",

288/78

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu des membres présents, d'accepter le plan de subdivision de M. Paul Michaud, arpenteur-géomètre, sur le lot 17, soit les subdivisions 17-6 à 17-29 inclusivement, dossier 40609, et ce, sans responsabilité de la part de la Municipalité en regard de la loi 90 sur la Protection du Territoire Agricole.
Adopté.

289/78
fonds de pension

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pour créer un fond de pension pour les employés municipaux.
Adopté.

Statistiques

Considérant que les bureaux de Statistiques Canada et du Québec présentent des données sur la population de Pointe-du-Lac qui ne semblent pas très réalistes,

290/78

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu des membres de faire parvenir aux divers bureaux de Statistiques les données sur la population de Pointe-du-Lac, recueillies par les employés municipaux et par le Curé de la paroisse.
Adopté.

COMPTE AU FOLIO 612:

717	Ministère du Revenu Québec	impôt Nov	2810	737.48
718	Receveur du Canada	impît nov	2830	583.99
719	Caisse Pop Pte-du-Lac	vidange nov	5430	2,803.00
720	Jean-Baptiste Pothier	salaire décem	2310	1,147.75
721	Martial Beaudry	4 déc au 16	2310	388.58
722	Martial Beaudry	18 déc au 30	2310	388.58
723	Céline L. Beaudry	4 déc au 16	2310	268.28
724	Céline L. Beaudry	18 déc au 30	2310	268.28
725	Hélène Leclerc	4 déc au 16	2310	217.84
726	Hélène Leclerc	18 déc au 30	2310	217.84
727	Marcel Crête	4 déc au 16	2310	399.91
728	Marcel Crête	18 déc au 30	2310	399.91
729	Michel Thiffeault	4 déc au 16	2310	399.69
730	Michel Thiffeault	18 déc au 30	2310	399.69
731	Gérard Biron	Nov 78 aqueduc	5110	125.00
732	Marcel Crête	insp nov 78	4120	200.00
733	Banque Provincial T-Rivières	obligations		
		banque $10.45	9599	
		intérêts $2,090.	9595	2,100.45
734	Hydro-Québec	bâtisse	2327	353.91
735	Hydro-Québec	rues	4455	1,085.41
736	Hydro-Québec	station pompa	5155	273.36
737	Bell Canada	St-Joseph $20.09		

INITIALES du MAIRE

190

INITIALES du SEC.-TRÉS.

		Hotel Ville $206.14			
		Incendie $20.09		2326	246.32
738	Armand-Guy Messier	Neige $815.50		4357	
		Voirie $3,435.79		4257	4,251.29
739	Simard & Comeau	Voirie		4257	2,303.25
740	Thomas Bellemare & Fils	gradeur		4240	496.00
741	Noé Veillette Inc	tracteur		4240	517.50
742	Eloi Griffin	divers		2910	156.00
743	Buffet Juneau Enrg	divers		2910	215.00
744	Imprimerie Gaétan Duchaine	papeterie		2350	78.32
745	Quincaillerie Pte-du-Lac	divers		2910	225.09
746	Papeterie Mauricienne	papeterie		2350	58.15
747	Marcel Girard	St-Joseph		8956	80.00
748	Coopérative Fédérée	St-Jospeh		8956	241.39
749	Maurice Plante	puit # 2 couvert		9372	28.00
750	Laurent Savoie	puit # 2 électricité		9372	1,173.44
751	J.U. Houle	Aqueduc matériaux		5357	372.14
752	Pierre Thibeault	incendie		3246	118.01
753	Naranda Inc	incendie		3290	113.89
754	Garage Pépin	incendie		3246	379.75
755	Marcel Bergeron	divers incendie		3290	129.14
756	St-Maurice Ixigène	incendie		3290	annulé 8.64
757	Clément Beaudry	frais repré $1,122.53			
		comité $120.00		2310	1,242.53
758	Robert Parenteau	frais repré $384.42			
		comité $160.00		2310	544.42
759	Conrad Carbonneau	frais repré $384.90			
		comité $120.00		2310	504.90
760	Jean-Pierre Benoit	frais représ $385.42			
		comité $120.00		2310	505.42
761	Jean-Jacques Lacroix	frais repré $384.42			
		comité $160.00		2310	544.42
762	Denis Houle	frais repré $385.42			
		comité $80.00		2310	465.42
763	Jules Levasseur	frais repré $385.42			
		comité		2310	385.42
764	Receveur Général Canada	timbre		2325	200.00
765	Claude Arbour Inc	machine		2910	738.90
766	J.R. Lévesque & Fils	puit # 2		9372	64.50
767	Marc Brulé Enr			3290	145.80
768	Restaurant Baie-Jolie Inc			2910	122.12
769	A.P.I. (asso Prév Inc Pte-du-Lac	subvention		3290	300.00
770	Compagnie 3-M Canada	photocopieur		2910	5,054.52
771	Notaire Gilles Guy Garceau	3 contrat		4230	150.00
772	Service Spécial Vidange Inc	dépotoir 2 mois		5430	1,906.64
773	De Cotret St-Arnauld Ass	7 mois		2338	875.00
774	Ministère Revenu Québec	raj impot déc 78		2810	annulé
775	Rénald Légaré	pompier		3210	30.00
776	André Dugré	pompier		3210	30.00
777	Luc Dugré	pompier		3210	15.00
778	Michel Thiffeault	pompier		3210	45.00
779	Michel Lesmerises	pompier		3210	30.00
780	Raymond Benoit	pompier		3210	30.00
781	Marcel Guay	pompier		3210	30.00
782	Denis Lesmerises	pompier		3210	30.00
783	Eddy Hébert	pompier		3210	15.00
784	Martial Beaudry	pompier		3210	45.00
785	Jean-Yves Pépin	pompier		3210	45.00
786	Gilles Bourgouin	pompier		3210	30.00
787	Jean-Marc Guay	pompier		3210	30.00
788	Réal Trahan	pompier		3210	30.00
789	Sylvio Dufresne	pompier		3210	45.00
790	Normand Hélie	pompier		3210	30.00
791	Jean-Claude Turgeon	pompier		3210	15.00
792	Marcel Crête	pompier		3210	75.00
793	Garage Raymond Lamothe	puit # 2		9372	205.63
794	Paul Vennes Inc	café divers		2910	48.25
795	Camions Incendie Pierreville	camion		3246	90.22
796	Jean-Baptiste Pothier	frais voyage		2320	46.00
797	Receveur Général Canada	impot déc		2830	annulé

798	Saillant Inc	divers	2910	67.48
799	Réal Trahan	divers	3290	15.10

INITIALES du MAIRE
191
INITIALES du SEC.-TRES

291/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu des membres présents d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'Ordre du jour étant épuisé.

292/78 Il est proposé par M. Denis Houle, et résolu des membres présents d'ajourner la présente assemblée à Lundi le 18 décembre 1978, à 20 heures.
Adopté.

La présente assemblée est ajournée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. Pothier
SECRÉTAIRE TRÉSORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance ajournée 18/12/78

Séance ajournée, de la séance régulière du 11 décembre 1978, des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale, tenue le 18 décembre 1978, à la salle de l'Hotel de Ville, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, et Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, l'inspecteur-municipal M. Marcel Crête et le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry sont aussi présents.

M. le conseiller M. Jean-Jacques Lacroix est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 11 décembre 1978, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

293/78 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 11 décembre 1978. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

294/78 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que préparé et lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

URBANISME: M. Robert Parenteau donne un rapport verbal de la réunion, de ce comité tenue ce jour même avec les représentants de la firme Vézina, Fortier et Associés. Une rencontre avec tout le conseil municipal est prévue pour le 15 janvier 1979.

Débris automobile lot P-378

INITIALES du MAIRE 192 INITIALES du SEC.-TRÉS.

PERIODE DE QUESTIONS:

M. Jean-Yves Pépin souligne qu'il y a accumulation de débris d'automobiles sur le lot P-378, propriété de M. Roger Laroche et de M. Claude Brunelle. Les membres du Conseil sont unanimes à autoriser le secrétaire-trésorier à remettre ce cas à Mtre Bertrand Lamothe pour qu'il prenne les dispositions nécessaires pour faire nettoyer ces terrains.

CORRESPONDANCE:

Carte à Régie Entreprises de construction

En date du 21 Novembre 1978, la Régie des entreprises de construction du Québec demande à la Municipalité de lui fournir des cartes. Le secrétaire-trésorier devra répondre à cette demande.

Compte pompier Feu auto M. Boisvert

En date du 15 décembre 1978, le Groupe Commerce, compagnie d'assurance avise qu'elle ne peut acquitter le compte de $265. pour main d'oeuvre des pompiers lors de l'incendie de l'auto de M. Boisvert considérant que celui-ci est résidant de Pointe-du-Lac, et qu'il a droit à ces services. Le secrétaire-trésorier devra vérifier si de telle situation sont déjà survenu et si les factures correspondantes ont été acquitté.

Ministère affaires Municipales cheminement dossier

En date du 13 décembre 1978, le Ministère des Affaires Municipales, avise qu'un nouveau service a été mis sur pieds, afin de tenter d'accélérer le cheminement des dossiers à ce ministère. Que ce service donnera des informations uniquement aux Maires, secrétaire-trésorier, greffier et gérant.

Association Touristique signalisation

En date du 8 décembre 1978, l'Association Touristique du coeur du Québec, avise que son mandat est de se pencher sur la signalisation routière et touristique. A cet effet, elle demande à la Municipalité de fournir avant le 19 janvier 1979 un dossier:

1) Une évaluation actuelle de la signalisation routière et touristique
2) Les points forts et les faiblesses de cette signalisation
3) Les remarques, critiques, problèmes, suggestions et besoins particuliers du milieu.

Règlement # 15

REGLEMENT NO 15

POURVOYANT A L'ETABLISSEMENT ET AU MAINTIEN D'UN REGIME DE RENTES DE RETRAITE AU BENEFICE DES EMPLOYES DE LA CORPORATION MUNICIPALE

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC
COMTE DE ST-MAURICE

Assemblée régulière du conseil municipal de la corporation municipale de Pointe-du-Lac, comté de St-Maurice, tenue le 11 ième jour de décembre 1978, ajournée au 18 ième jour de décembre 1978, à 20:00 heures du soir, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée étaient présents:
Son Honneur Monsieur le Maire Clément Beaudry
Messiers les Conseillers: Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Robert Parenteau, Conrad Carbonneau et Jules Levasseur.
Les membres du conseil et formant quorum.
M. Jean-Jacques Lacroix est absent.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

ATTENDU que cette corporation a le pouvoir d'établir et de maintenir par règlement un régime de rentes de retraite au bénéfice des employés de la corporation;

ATTENDU que cette corporation désire établir et maintenir un tel régime de rentes de retraite;

CONSIDERANT les pouvoirs attribués à cette corporation par les articles 443a et suivants du Code Municipal de la province de Quebec;

CONSIDERANT que l'Union des Conseils de Comté favorise l'établissement de tel régime de rentes de retraite;

CONSIDERANT qu'avis de présentation de ce règlement a été préalablement donné, soit à la séance de ce conseil tenue le 11 ième jour de décembre 1978;

INITIALES du MAIRE 193 INITIALES du SEC.-TRES

295/78 Il est proposé par M. le Conseiller Denis Houle, appuyé, par M. le Conseiller Jean-Pierre Benoit.

Il est en conséquence ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 15 et ce conseil ordonne et statue comme suit:

TITRE

ARTICLE 1: Le présent règlement protera le titre de: "REGLEMENT POURVOYANT A L'ETABLISSEMENT ET AU MAINTIEN D'UN REGIME DE RENTES DE RETRAITE AU BENEFICE DES EMPLOYES DE LA CORPORATION MUNICIPALE."

DEFINITIONS

ARTICLE 2: Les expressions, termes et mots suivants, lorsqu'ils se rencontrent dans le présent règlement, ont le sens, la signification et l'application qui leur sont respectivement assignés dans le présent article, à moins qu'il ne soit autrement déclaré ou indiqué par le contexte de la disposition:

a) ACTUAIRE: Une personne choisie par l'administrateur du régime qui possède le titre de "fellow" de l'Institut canadien des actuaires;

b) ADMINISTRATEUR DU REGIME: Le comité de retraite de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac;

c) AGE: L'âge au dernier anniversaire de naissance;

d) ANNEE DE SERVICE: Année ou fraction d'année durant laquelle la personne a été continuellement au service de la corporation municipale;

e) ANNEE DE PARTICIPATION: Année ou fraction d'année durant laquelle des cotisations ont été versées auprès du présent régime;

f) CAISSE DE RETRAITE La caisse constituée pour pourvoir au paiement des prestations décrites dans le régime. cette caisse sera connue sous le nom de "caisse de retraite de la corporation municipale de Pointe-du-Lac";

g) CESSATION DE SERVICE: L'interruption de la période continue de service qui ne résulte pas de la retraite ou du décès, à l'exclusion de toute période d'invalidité assujettie à un régime assuré d'invalidité de longue durée, ou de toute période pendant laquelle l'employé est sous le coup d'une destitution qui a fait l'objet d'un appel à la Commission Municipale en vertu de l'article 148a du Code Municipal;

h) COMITE: Signifie le comité de retraite de la corporation municipale de Pointe-du-Lac;

i) CONSEIL: Désigne le conseil municipal de Pointe-du-Lac dans le comté de St-Maurice;

j) CORPORATION: Désigne la corporation municipale de Pointe-du-Lac dans le comté de St-Maurice;

k) EMPLOYE: Signifie tout officier et toute autre personne employés à plein temps par la corporation sur une base permanente en raison de plus de vingt heures par semaine;

l) ECERCICE FINANCIER: L'exercice financier est du premier janvier au trente et-un décembre de chaque année;

INITIALES du MAIRE
13
1994
INITIALES du SEC.-TRÉS

m) PARTICIPANT: Tout employé admis à participer au régime et qui a droit à des prestations en vertu dudit régime;

n) PARTICIPATION: L'action de verser les cotisations régulières prévues au régime;

o) PERIODE CONTINUE DE SERVICE: Période de temps durant laquelle un employé est au service de la corporation ou occupe une charge auprès de celle-ci sans égard aux absences temporaires et congés autorisés;

p) REGIME: Le régime de rentes de retraite des employés de la corporation, tel qu'énoncé au présent règlement;

q) SALAIRE: Le salaire effectivement gagné à l'exclusion des paiements spéciaux, bonis, allocations, remboursements de dépenses et montants versés en rémunération de temps supplémentaire.

BUT

ARTICLE 3: Le présent règlement a pour but d'établir et de maintenir un régime de rentes de retraite pour les employés de la corporation, conformément aux dispositions des articles 443a et suivants du Code Municipal.
Ce régime sera administré tel que ci-après prévu, et sera constitué par les contributions conjointes de la corporation et de ses employés qui seront participants au régime.

CHAPITRE 1

COMITE DE RETRAITE:

Formation

ARTICLE 4: - Pour pourvoir à l'administration du régime, il est par les présentes constitué un comité désigné sous le nom de " comité de retraite de la corporation municipale de Pointe-du-Lac."

Composition

ARTICLE 5: - Ce comité est composé de trois membres désignés conne suit, à savoir:

a) le maire de la corporation, ex officio, à titre de président;
b) le secrétaire-trésorier de la corporation, ex officio, à titre de vice-président;
c) un membre du conseil municipal ou un employé de la corporation éligible à être membre du régime, nommé par les membres du conseil ou les employés de la corporation suivant le cas, à titre de secrétaire;

Le secrétaire-trésorier de la corporation agira comme trésorier du comité.

Rôles

ARTICLE 6: - Le président préside les assemblées du comité, et voit à ce que les décisions soient exécutées; le président signe également les documents requérant sa signature et remplit tous les devoirs afférant à sa charge et les mandats qui lui sont confiés.

Le vice-président remplit les fonctions du président en l'absence de ce dernier. Dans ce cas, il exerce les mêmes fonctions et à les mêmes pouvoirs que lui.

Le trésorier du comité dresse les procès-verbaux des assemblées du comité qu'il consigne dans un ou plusieurs registres tenus à cette fin. Il est chargé de la tenue de tous les registres et livres prescrits par le comité..

Réunion du comité

ARTICLE 7: - Les réunions du comité ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure déterminés par le comité, et ce, sur convocation de son président ou de deux de ses membres.

Les avis de convocation doivent être donnés par écrit ou autrement, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la réunion. Cependant, une assemblée peut être tenue en tout temps sans cet avis si tous les membres y sont présents et renoncent à l'avis.

Quorum

ARTICLE 8 - Le quorum des réunions est de deux, et toute décision est prise à la majorité des membres présents.

INITIALES du MAIRE
195
INITIALES du SEC.-TRÉS

Caisse de retraite

ARTICLE 9 - Toutes les contributions de l'employeur et des employés, ainsi que les gains et profits en provenant doivent être versés dans la caisse de retraite administrée par le comité.

Toutes les dépenses autorisées par le comité, encourues durant l'opération du régime, sont payables à même la caisse de retraite.

Fonctions et pouvoirs du comité

ARTICLE 10 - Sans restreindre la généralité de ce qui précède, ainsi que les fonctions et pouvoirs nécessaires au comité pour la bonne administration du régime, le comité doit plus spécifiquement:

a) tenir une comptabilité précise et détaillée de l'actif et du passif de la caisse de retraite, de ses revenus et de ses dépenses;
b) fournir, à la demande d'un participant, durant les heures ouvrables, les renseignements relatifs à sa participation au régime;
c) établir des règlements concernant l'administration du régime;
d) calculer le montant des prestations ou autres sommes payables a tout participant ou bénéficiaire conformément à la stipulation du présent régime, et déterminer à quelles personnes ces prestations sont payables;
e) jusqu'à ce que les contributions soient investies, les déposer, au fur et à mesure de leur perception, dans un compte spécial au nom du régime, dans une banque ou une caisse d'épargne ou de crédit;
f) faire évaluer, lors de son établissement, et par la suite au moins tous les trois ans, les engagements du régime;
g) transmettre à tout participant dans les quatre-vingt-dix jours de la date du début de sa participation au régime, une description écrite des dispositions pertinentes du régime, et éventuellement, de ses modifications avec un exposé de ses droits et devoirs, et tout autre renseignement prescrit par la Loi des régimes supplémentaires de rentes du Québec;
h) à la cessation du service ou de la participation d'un employé, le comité doit fournir à celui-ci un état des rentes, prestations et remboursements auxquels il a droit;
i) produire annuellement à la Régie des rentes du Québec, des états financiers vérifiés par un comptable, de même qu'une liste détaillée des placements, ainsi qu'une liste séparée des placements effectués durant l'année;
j) déterminer tout autre règlement de régie interne nécessaire à la bonne marche du comité.

Responsabilité

ARTICLE 11 - Les membres du comité ne peuvent être tenus responsables de quelques omissions ou erreurs faites de bonne foi dans la mise en vigueur ou dans l'application et la gestion du présent régime.

Gestion de la caisse de retraite

ARTICLE 12 - Sous réserve des dispositions de la Loi des régimes supplémentaires de rentes du Québec et des règlements adoptés en vertu de cette Loi, le comité est saisi de la caisse comme fiduciaire, et gère, possède, investit et aliène les biens en faisant partie, avec la même latitude et les mêmes pouvoirs que ceux d'un propriétaire.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, le comité est autorisé expressément:

a) à ouvrir, opérer et fermer des comptes de banque à charte, caisses d'épargne et de crédit, ou compagnies de fiducie, et d'émettre des chèques et des traites sur ces comptes;
b) confier en totalité ou en partie la gestion de la caisse de retraite et de ses placements à une compagnie de fiducie ou d'assurance-vie enregistrée dans la province, ou retenir les services d'un conseiller financier indépendant;

INITIALES du MAIRE
1967
INITIALES du SEC.-TRÉS.

c) autoriser tous les paiements à faire par les fiduciaires, assureurs, ou autres ayant la garde d'une part quelconque de la caisse de retraite;
d) déterminer la nature et l'étendue des placements devant être faits, et s'assurer que les placements sont effectués en conformité des normes prescrites par toute disposition législative fédérale ou provinciale.

Décision du comité

ARTILCE 13 - Toute décision relative à l'administration, la gestion, l'opération, l'interprétation du régime, l'évaluation des biens de la caisse de retraite et le calcul des prestations, est prise par le comité.

Expiration du mandat des membres

ARTICLE 14 - Nonobstant les dispositions précédentes, une personne cesse "ipso facto" d'être membre du comité à l'arrivée de l'une ou l'autre des éventualités suivantes, à savoir:
a) son décès;
b) si elle souffre d'incapacité physique ou mentale la rendant tout à fait inhabile à remplir ses fonctions;
c) Si elle ne remplit plus les conditions d'admissibilité prévues aux présentes;
d) si elle est révoquée ou destituée par ceux qui l'ont nommée;
e) si elle donne sa démission au comité, par avis écrit; cette démission prenant effet à l'expiration des trente jours suivant la réception de l'avis par le secrétaire.

Assemblée annuelle

ARTICLE 15 - Le comité tient une assemblée annuelle au cours du mois de mars de chaque année.

Un avis de toute assemblée doit être donné par écrit par le président, le vice-président ou le secrétaire à chaque participant au moins quarante-huit heures avant la tenue de l'assemblée.

L'assemblée peut être tenue en tout temps sans cet avis, si tous les participants sont présents et y consentent.

CHAPITRE 11

PARTICIPATION:

Admissibilité

ARTICLE 16 - Tous les employés de la corporation sont admissibles au régime de rentes de retraite le premier jour du mois qui suit ou qui coincide avec la date où ils ont complété une année de service à l'emploi de la corporation.

Facultatif

ARTICLE 17 - La participation au présent régime est facultative pour toutes les personnes admissibles.

Conditions

ARTICLE 18 - Toute personne qui désire participer au régime doit:
- remplir, signer et remettre à la corporation la formule à cette fin autorisant la corporation à retenir à la source ses cotisations au régime;
- signer cette demande de participation dans les quatre-vingt-dix jours qui suivent la date où elle devient admissible au régime.

Généralité

ARTICLE 19 - Aucun participant ne peut mettre fin à sa participation au régime tant qu'il est à l'emploi de la corporation, et le comité ne peut rembourser les cotisations régulières versées au régime avant la date où le participant met fin à son emploi.

CHAPITRE 111

CONTRIBUTIONS:

INITIALES du MAIRE
197
INITIALES du SEC.-TRÉS.

Contributions régulières du participant

ARTICLE 20 - Tout participant verse à titre de cotisations régulières au présent régime une somme égale à 5% de son salaire.

Contributions additionnelles du participant

ARTICLE 21 - Tout participant peut verser des contributions additionnelles pourvu que le total de ses contributions régulières et additionnelles n'excède pas le maximum permis par les lois de l'impôt.

Régime antérieur

ARTICLE 22 - Un nouveau participant peut verser en plus des contributions régulières prévues à l'article 20, toute somme provenant d'un autre régime auquel il a participé antérieurement. Il devient alors immédiatement participant au régime avec tous les droits et obligations que lui confère le régime.

Contributions régulières de la corporation

ARTICLE 23 - Les contributions régulières de la corporation sont identiques aux contributions régulières versées par le participant, soit une somme égale à 5% du salaire du participant. De plus, afin de reconnaître les années de services antérieurs de ses employés, la Corporation versera des contributions supplémentaires, telle que décrit à l'annexe A du présent règlement. Laquelle annexe A fait partie intégrante du règlement.

Obligations de l'employeur

ARTICLE 24 - L'employeur doit verser au cours de chaque année financière ou dans les cent vingt jours qui suivent la fin de l'année financière, des contributions qui, ajoutées à celles des employés, couvrent le coût des créances de rentes, prestations et remboursement pour les services courants.

Compte total

ARTICLE 25 - Le comité doit établir un compte total pour chaque participant, qui est composé du compte régulier du participant, du compte additionnel du participant, ainsi que du compte de la corporation.

Compte du participant

ARTICLE 26 - Le compte régulier du participant est formé par l'accumulation des contributions régulières versées par le participant;

Le compte additionnel du participant est formé par l'accumulation des contributions additionnelles versées par le participant;

Le compte de la corporation est formé par l'accumulation des contributions versées par la corporation pour le participant.

Si les circonstances l'exigent, le comité peut également établir d'autres comptes en décrivant leur formation, leur but, ainsi que les modalités.

CHAPITRE IV

RETRAITE:

Age normal de la retraite

ARTICLE 27 - L'âge normal de la retraite est de soixante-cinq (65) ans.

Date normale de la retraite

ARTICLE 28 - La date normale de la retraite est le premier jour du mois qui coincide avec ou qui suit immédiatement la date à laquelle un participant atteint son soxante-cinquième anniversaire de naissance.

Retraite anticipée

ARTICLE 29 - Un participant qui compte dix années de service peut prendre sa retraite en tout temps dans les dix années précédant l'âge normal de retraite. Cependant, cette retraite anticipée ne doit pas précéder l'âge normal de la retraite de plus de dix années, sauf en cas, d'invalidité, alors que la retraite anticipée peut être prise à n'importe quelle date.

Retraite différée

ARTICLE 30 - Avec le consentement de la corporation, un participant peut continuer son emploi après l'âge normal de la retraite, et prendre sa retraite à une date ultérieure.

Le premier versement de la rente de retraite ne peut cependant être différé à une date ultérieur au premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit immédiatement la date où le participant atteint son soixante-dixième anniversaire de naissance.

Rente annuelle

ARTICLE 31 - La rente annuelle payable à la retraite est égale à la rente que le compte total du participant achète à la date de sa retraite.

Modalités

ARTICLE 32 - La rente de tout membre à la retraite lui est payée sa vie durant, le premier jour de chaque mois, le montant de chaque versement étant égal à un douxième du montant de la rente annuelle telle que déterminée à l'article 31.

Rente inférieure à $25.00

ARTICLE 33 - Toute rente mensuelle inférieure à $25.00 payable à un membre à sa date de retraite, ou à ses ayants droit, peut être remplacée par des versements majorés payables moins fréquemment ou par un seul versement.

Les versements ainsi modifiés sont déterminés par l'actuaire sur une base d'équivalence actuarielle.

CHAPITRE V

PRESTATIONS AU DECES:

Décès avant le premier versement

ARTICLE 34 - Si un participant au régime décède pendant qu'il est au service de la corporation, et avant le premier versement de sa rente de retraite, son compte régulier, son compte additionnel, de même qu'un pourcentage établi conformément au tableau des droits acquis qui apparaît à l'article 37 du compte de la corporation, sont versés à son bénéficiaire ou à défaut à ses ayants droit.

Décès avant cent vingt versements

ARTICLE 35 - Si un participant retraité décède avant d'avoir obtenu cent vingt versements mensuels de rente, les versements mensuels de rente continuent à être versés à son bénéficiaire ou à ses ayants droit jusqu'à ce que cent vingt versements mensuels aient été effectués, à partir du et y compris le premier versement effectué au participant retraité.

Certificat de rente libérée

ARTICLE 36 - Si un participant décède alors qu'il détient un certificat selon le chapitre V1, la prestation de décès est égale à son compte total à la date au décès.

CHAPITRE V1

PRESTATIONS A LA CESSATION D'EMPLOI:

Cessation avant la date normale de retraite

ARTICLE 37 - S' il y a cessation de service avant la date normale de la retraite, et que le participant est alors âgé de moins de quarante-cinq (45) ans, ou ayant atteint quarante-cinq ans et plus ne compte pas dix années de service continu ou dix années de participation, il a le choix entre l'une ou l'autre des options suivantes, à savoir:

a) i. un remboursement en espèces égal au compte régulier du participant, et un pourcentage du compte de la corporation, selon le tableau des droits acquis ci-dessous, le tout sujet au minimum égal à la somme des contributions régulières versées par le participant;

et

ii. le compte additionnel du participant;

ou

b) une rente différée dont le montant est déterminé par le compte régulier et le compte additionnel du participant, et par un certain pourcentage du conpte de la corporation, faite pour lui, selon l'échelle des droits acquis ci-dessous, le tout sujet au minimum égal à la somme des contributions versées par le participant;

Droits acquis:

Années complètes de service:	Pourcentage du compte de la corporation:
5 ans	50%
6 ans	60%
7 ans	70%
8 ans	80%
9 ans	90%
10 ans	100%

La partie du compte de la corporation non acquise au membre demeure dans la caisse de retraite et sert à réduire les cotisations futures requises en vertu du présent régime.

Cessation de l'emploi après l'âge de 45 ans

ARTICLE 38 - Un participant qui, à la cessation de son service ou de sa participation, a atteint l'âge de quarant-cinq ans, mais non l'âge normal de retraite, ne peut retirer les contributions qu'il a versées depuis la date d'entrée en vigueur du régime, et reçoit alors une rente différée;

a) s'il a complété une période continue de dix années de service au service de la corporation;

ou

b) s'il a participé au régime pendant dix ans.

Le montant de la rente différée est égal en valeur au compte total du participant à la date de cessation d'emploi, et elle doit comporter les mêmes modalités et conditions que la rente de retraite à laquelle le participant aurait eu droit s'il avait atteint l'âge de la retraite.

Ce participant peut toutefois en tout temps avant le premier paiement de la rente, choisir de recevoir un montant représentant jusqu'à 25 % de la valeur actuelle de cette rente différée, et obtenir une rente différée ajustée pour tenir compte de ces paiements.

Certificat

ARTICLE 39 - Le comité doit émettre un certificat attestant des droits du participant qui quitte son emploi, ainsi que les montants de son compte total à la date de cessation d'emploi, ce compte doit être traité comme tous les autres comptes et il servira à déterminer le montant de la rente à la retraite ainsi que les prestations au décès avant la retraite.

CHAPITRE V11

FORME FACULTATIVE DE RENTE:

Généralité

ARTICLE 40 - Au lieu de la rente payable selon les dispositions des articles 32 et 35, le participant peut, en avisant par écrit l'administrateur avant sa retraite, choisir de recevoir une rente payable suivant un des modes décrits ci-dessous; dans ce cas, les versements de rente sont modifiés d'après l'équivalence actuarielle de la rente payable selon le mode normal. Le choix d'une forme facultative de rente est irrévocable à compter de la date où les paiements de rente commencent.
Les modes au choix du participant sont les suivants:

a) une rente viagère ne comportant aucune garantie minimum quant à la durée de la rente et cessant immédiatement au décès du retraité;

INITIALES du MAIRE
200
INITIALES du SEC.-TRÉS.

b) une rent viagère payable pendant la plus longue des deux périodes suivantes:
   - la vie du retraité;
   - cinq ans;
c) une rente viagère payable pendant la plus longue des deux périodes suivantes:
   - la vie du retraité;
   - quinze ans;
d) toute autre forme approuvée par l'administrateur et conforme aux lois et règlements régissant les régimes supplémentaires de rentes.

Annulation

ARTICLE 41 - Les prestations au décès après la retraite décrites à l'article 36 du chapitre V, sont annulées par le choix d'une forme facultative de rente, et sont établies selon la forme de rente choisie par le participant.

CHAPITRE VIII

BENEFICIAIRE:

Généralité

ARTICLE 42 - Sous réserve des restrictions légales, un participant peut désigner un bénéficiaire pour recevoir toute somme payable lors de son décès ou par la suite.

Changement de bénéficiaire

ARTICLE 43 - Le participant peut changer le bénéficiaire en avisant l'administrateur du régime de tel changement.

Absence de bénéficiaire désigné

ARTICLE 44 - Si au décès d'un participant il n'existe pas de bénéficiaire désigné, ou si la personne que le participant a désignée comme bénéficiaire est décédée, les sommes payables lors du décès du participant ou par la suite seront versées à ses ayants droit.

CHAPITRE IX

DISPOSITIONS GENERALES:

Retour après cessation de service

ARTICLE 45 - Un participant qui a quitté le service pour une cause autre que la retraite, sera considéré comme un nouveau participant s'il a retiré les argents de son compte régulier et additionnel, tel que prévu à l'article 37a); si non, ses cotisations seront versées à son compte existant selon les modalités, et ce, lors de son retour au service de la corporation.

Incessibilité des prestations

ARTICLE 46 - Les rentes ou toutes autres prestations payables en vertu du présent régime sont incessibles et insaisissables.

Droits acquis

ARTICLE 47 - Toute abrogation ou modification du présent règlement n'aura pas pour effet de diminuer en quelque façon que ce soit les droits acquis des participants par leurs cotisations et celles de la corporation effectuées jusqu'à la date des modifications ou abrogations.

En cas d'abrogation du présent régime, le compte tel que décrit à l'article 26 devient acquis au participant et doit servir à l'achat d'une rente différée payable à compter de l'âge normal de la retraite.

Preuve d'âge

ARTICLE 48 - Pour exercer son droit à l'égard de toute rente en vertu du régime, le participant doit fournir à l'administrateur une preuve d'âge satisfaisante et tout autre renseignements requis.

Obligations du régime

ARTICLE 49 - La caisse de retraite ne s'engage pas à payer les prestations au-delà des fonds disponibles, et les obligations dudit régime ne sont pas les obligations de la corporation.

Les obligations de la corporation sont limitées aux cotisations échues selon les dispositions du règlement alors en vigueur.

INITIALES du MAIRE 201 INITIALES du SEC.-TRÉS.

Contributions au régime

ARTICLE 50 - La création et la continuation de ce régime ne doivent pas être interprétées comme conférant un droit quelconque à tout participant ou autre personne quant à la continuation de son emploi, ni comme entravant les droits de la corporation de démettre tout participant et de traiter avec lui sans égard aux effets qui pourraient être subis par le participant à titre de participant du régime.

Anniversaire du régime

ARTICLE 51 - L'anniversaire du présent régime est le premier janvier de chaque année.

Date d'effet

ARTICLE 52 - Le présent régime prendra effet à compter du 1 er jour de janvier 1979.

Entrée en vigueur

ARTICLE 53 - Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et après avoir abtenu toutes les approbations requises.

Adopté à Pointe-du-Lac
Ce 18 ième jour de décembre 1978

Clément E. Beaudry
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

ANNEXE A

RECONNAISSANCE ANNEE ANTERIEUR

Pothier Jean-Baptiste	5 ans à 2%
Beaudry Martial	2½ ans à 2%
Beaudry Céline	2 ans à 2%
Leclerc Hélène	1 an à 1%
Crête Marcel	5 ans à 2%

Le Conseil reconnait un maximum de 10 années de services antérieurs ou le nombre d'années de services antérieurs, si ce nombre est inférieur à 10 ans.

Ces années de services et ou ce maximum sont payable à raison de 1% par année sur une période n'excédant pas 5 ans.

BUDGET 1979

1) REVENUS — BUDGET

TAXES:

Taxe foncière générale (0.35)	133,000.
Remise surplus accumulé 31/12/77 secteur Paroisse	- 25,000.
Taxe de vidange	50,000.
Taxe égoûts	900.
Taxe eau	101,800.
Taxe piscine	2,000.
Taxe lumière	17,000.

INITIALES du MAIRE
INITIALES du SEC.-TRÉS.

Taxe Loisirs 0.10	38,000.
Secteur St-Charles 0.40	2,100.
	319,800.

COMPENSATION EN LIEU DE TAXES:

Entreprise Gouvernement Québec	12,500.
Individus: roulotte	7,000.
Non-imposable	2,000.
	21,500.

SERVICES A D'AUTRES MUNICIPALITES:

Protection contre l'incendie	
Loisirs et culture cinéparc	22,000.
Autres services aux Municipalités	
	22,000.

AUTRES SERVICES RENDUS:

Raccord aqueduc et égoûts	5,000.
Prolongement aqueduc et égoût	
Autres services rendus (chemin hiver)	
	5,000.

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES:

Licence et permis	500.
Frais d'avis	
Intérêts de banque	1,000.
Intérêts sur taxes	3,000.
Divers	1,000.
	5,500.

SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC:

Compensation taxe vente	120,000.
Aqueduc et égoût	59,600.
Protection contre incendie	37,900.
Entretien chemin hiver	14,800.
Autres subvention Gouvernement Québec	12,400.
	244,700.

Appropriation Surplus 1978	19,260.
Appropriation Surplus Accumulé 31/12/77 secteur Paroisse	25,000.
	44,260

GRAND TOTAL 662,760.

DEPENSES:

LEGISLATION:

Rémunération membres conseil	15,000.
Comité	2,800.
	17,800.

GESTION FINANCIÊRE ET ADMINISTRATIVE:

Rémunération personnel impot	47,700.
Rémunération personnel voirie	27,560.
Frais de voyages	1,200.

Cotisation Abonnements	600.	
Congrès	2,000.	
Timbres	1,600.	
Téléphone	2,400.	
Eclairage chauffage	5,200.	
Vérificateurs	2,000.	
Frais légaux	5,000.	
Frais d'envois des taxes	4,000.	
Assurances	3,500.	
Frais de comptabilité	2,000.	
Papeterie	3,000.	
	107,760.	

INITIALES du MAIRE
203
INITIALES du SEC.-TRÉS

GREFFE:

Elections

EVALUATION:

Evaluation	10,000.
	10,000.

CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR:

Rentes du Québec	1,600.
Assurance maladie	1,300.
Assurance chômage	2,000.
Accidents du travail	3,800.
Fond de pension	4,500.
	13,200.

AUTRES DEPENSES:

Dépenses diverses	4,000.
	4,000.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE:

Rémunération personnel pompier	8,000.
Téléphone	300.
Assurances générales	
Assurance camions	1,300.
Licences	200.
Entretien et réparations	1,000.
Entretien camion	1,200.
Eclairage chauffage	
Autres dépenses	1,000.
	13,000.

ADMINISTRATION:

Voyage inspection	2,400.
	2,400.

VOIRIE MUNICIPALE:

Services professionnel	3,000.
Location	8,000.
Pierre huile matériaux	24,000.
Divers	2,000.
	37,000.

ENLEVEMENT DE LA NEIGE:

Contrats	58,000.
Location	8,000.
Abrasifs	8,000.
	74,000.

INITIALES du MAIRE
204
INITIALES du SEC.-TRÉS.

ECLAIRAGE DES RUES:

	12,000.
	5,000.
	17,000.

AQUEDUC ET EGOUTS:

ADMINISTRATION:

Rémunération du personnel	2,000.
Voyage inspection	
Timbres	
Services professionnels	2,000.
Assurances	
Papeterie	
Electricité	10,200.
	14,200.

RESEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU:

Location machinerie	4,000.
Raccordements d'entrées	
Entretien réseau	4,000.
Entretien puits	2,800.
Matériaux	8,000.
Réseau d'égoûts	
Sondage puit	3,000.
	21,800.

ENLEVEMENT ET DESTRUCTION DES ORDURES:

Contrats	33,000.
Enfouissement	15,000.
Divers	2,000.
	50,000.

LOISIRS ET CULTURE:

Téléphone	200.
Entretien batisse	3,000.
Eclairage	300.
Chauffage	1,700.
Bibliothèque	2,500.
dons	1,000.
Diverses dépenses	500.
Loisirs (taxe de 0.10)	38,000.
	47,200.

IMMOBILISATIONS A MEME LES REVENUS:

Prolongement rues	
Prolongement aqueduc	
Construction de puit	30,000.
Plan directeur	20,800.
	50,800.

AUTRES DEPENSES:

Conseil de comté	8,000.
	8,000.

FRAIS DE FINANCEMENT:

Rachats d'obligations	82,000.
Remboursement U.Q.T.R.	2,000.
Intérêts sur obligations	89,652.
Intérêts U.Q.T.R.	200.
Intérêts sur emprunt temporaires	
Frais bancaire	748.
	174,600.

MAUVAISES CREANCES:

Mauvaises créances

GRAND TOTAL $ 662,760.

INITIALES du MAIRE: 205 INITIALES du SEC.-TRES

Le taux de la taxe foncière est fixé à $0.35 du cent dollars d'évaluation sur tous les biens fonds imposable de la Municipalité.

La taxe de vidange applicable à toutes les propriétés résidentielles est fixé à $32.00 par année pour les résidants annuel et à $16,00 pour les résidants saisonniers.

Le tarif de compensation pour le service d'aqueduc demeure tel que décrit au règlement no 1 de la Municipalité, soit $85.00 par logement pour les résidants annuels et $50.00 pour les résidants saisonniers, et $15.00 par année pour les propriétaires possédant une piscine contenant 3000 gallons et plus.

La taxe spéciale de lumières de rues est fixée tel que ci-bas selon chaque secteur desservi:

A) Secteur # 1 (Ex-village) à $0.08 du cent dollars d'évaluation sur tous les biens fonds imposable du secteur.
B) Secteur Saint-Jean-Baptiste: $65.00 par année par propriété
C) Secteur Ave des Erables: $5.00 par année par propriété
D) Secteur Ave Simard: $30.00 par année par propriété

Une taxe générale spéciale de loisirs est fixée à $0.10 du cent dollars d'évaluation, applicable sur tous les biens fonds imposable de la Municipalité.

Une taxe spéciale d'égoût est fixée pa $40.00 par année par logements au Secteur de 1'Ave St-Charles tel que décrit au règlement no 105 de 1'ancienne Municipalité du Village de Pointe-du-Lac. Le tarif de compensation pour le service d'aqueduc étant fixé à $85.00 par année par logement pour les résidants annuels, à $100.00 par année pour les commerces et à $15.00 par année pour les piscines contenant 3000 gallons d'eau et plus.

De plus, une taxe spéciale de $0.40 du cent dollars d'évaluation sur tous les biens fonds imposable du secteur est imposée sur ces biens fonds imposables pour couvrir le montant des échéances prévues au règlement no 105 de 1'ancienne Municipalité du Village de Pointe-du-Lac.

La Municipalité approprie au budget de 1'année 1979 un montant de $19,260.00 du surplus de 1'exercice financier de 1978.

La Municipalité versera à ses employés, à compter du 1er janvier 1979, les salaires suivants:

BEAUDRY Martial	14,310.00
POTHIER Jean-Baptiste	17,490.00
BEAUDRY Céline	9,010.00
LECLERC Hélène	6,890.00
CRETE Marcel	14,840.00
THIFFEAULT Michel	12,720.00
	75,260.00

296/78 En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'adopter le Budget de 1'année 1979, tel que ci-haut décrit.

297/78 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, d'amender la proposition de M. Denis Houle, dans le sens suivant:

1) Adopter le budget de 1'année 1979 tel que ci-haut décrit

INITIALES du MAIRE

206

INITIALES du SEC.-TRES.

2) De ne verser aux employés municipaux les salaires ci-haut décrit qu'après une rencontre des employés avec les membres du Conseil afin de mieux décrire les tâches et responsabilité de chacun. Ces nouveaux salaires seront toutefois versés rétroactivement au 1er janvier 1979.

Le vote étant demandé sur cet amendement, 2 sont pour et 3 sont contres, l'amendement est rejeté.

Le vote est demandé sur la proposition de M. Denis Houle; # 297/78, tous sont en faveur.
Adopté.

Redistribution des surplus accumulés

Considérant qu'au 31 décembre 1977, l'ancienne Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac, possédait un surplus accumulé,

Considérant qu'en vertu des lettres patentes fusionnant les municipalités du Village et de la Paroisse ces surplus doivent demeurer au secteur qui les auront accumulé,

298/78

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que pour l'année 1979 un montant d'environ $25,000.00, puisé à même le surplus accumulé au 31/12/77 du secteur de l'ancienne Municipalité de la Paroisse, soit remis aux contribuables de cette ancienne Municipalité sous forme de crédit à la taxe foncière générale de $0.10 du cent dollars d'évaluation sur les biens fonds imposables du secteur. Que le solde du surplus accumulé au 31/12/77 du secteur Paroisse sera redistribué au cours du budget de l'année 1980.
Adopté.

Assurance

Considérant que la firme J.B. Lanouette Inc suggère d'augmenter la couverture d'assurance pour certains risques,

299/78

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu, d'augmenter la protection d'assurance sur l'équipement de bureau de $5,000.00 à $10,000.00 et la protection en cas de "hold-up" de $1,000.00 à $3,000.00. Cette protection supplémentaire coûte $67.00.
Adopté.

Taux intérêt sur taxe

Considérant qu'il est prévisible que certains contribuables retarderont le paiement de leur compte de taxe,

Considérant que ces retardataires entrainent des frais à la Municipalité,

300/78

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu, que tout compte de taxe impayé portera intérêt au taux de 1½% par mois après échéance et que $0.75 de frais seront ajoutés à tout compte rappel.
Adopté.

L'Ordre du jour étant épuisé.

301/78

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau et résolu de lever la présente assemblée ajournée.

La présente assemblée ajournée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

INITIALES du MAIRE 207 INITIALES du SEC.-TRES

Séance du 8/1/79

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville le 8 janvier 1979, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, l'inspecteur-municipal M. Marcel Crête et le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry sont aussi présents.

M. le conseiller Robert Parenteau est absent.

Après la récitation de la prière M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 18 décembre 1978, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

1/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 1978. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS:

Aucune.

Suite à la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire.

2/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Loisirs: M. Denis Houle fait un rapport verbal d'une rencontre avec les représentants des Loisirs de Pointe-du-Lac et mentionne que le 10 janvier cet organisme rencontrera M. Yvon Picotte Député de Maskinongé et M. Papineau du Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

Inspecteur-municipal: Soumet les rapports écrits: d'aqueduc, de voirie, d'incendie et de constructions.

PEROIDE DE QUESTIONS:

Yves Brunelle
Rebus autos

M. Yves Brunelle demande une tolérance pour les débris d'automobiles qu'il a placé sur son terrain lot P-378, et ce, en attendant la belle saison et/ou son permis d'exploiter une cour de rebus. Considérant que M. Brunelle a déjà été avisé par Mtre Lamothe, M. le Maire lui mentionne de s'en tenir à l'avis reçu.

Serge Morissette
Plainte Gauthier

M. Guy Gauthier demande ce qu'il y aurait à faire pour que le commerce de Scrap Morissette, près du secteur de Place Garceau, cesse de faire brûler des pneus et autres débris et qu'il complète la clôture déjà commencée. M. le Maire mentionne qu'il y aurait lieu de revoir les conditions établies par le Ministère de l'Environnement et par la Ville de Trois-Rivières Ouest.

G. Gauthier
pierre de rue
Plainte

M. Guy Gauthier, Place Garceau, mentionne qu'il n'y a pas eu de pierre épandue dans la rue face à sa propriété, et ce, malgré plusieurs demandes. M. le Maire mentionne qu'au printemps, si l'état de la rue l'exige, l'inspecteur-municipal fera le nécessaire pour remédier à la situation.

Mme Bergeron remerciement

Mme Bergeron, résidante de la rue Champlain, remercie des travaux qui ont été accompli pour dégager le tuyau d'égout dans son secteur. Elle demande si à l'avenir la Municipalité accomplira des travaux de prévention pour éviter que les conduites ne se bouchent. M. le Maire mentionne qu'à l'avenir, la Municipalité fera le nécessaire pour éviter que cette situation ne se reproduise.

INITIALES du MAIRE 208 INITIALES du SEC.-TRES

CORRESPONDANCE:

Cocktail Société développ-industriel

M. Jean Labonté, président-directeur général de la Société de Développement industriel du Québec invite les membres du Conseil à un cocktail à l'occasion de l'ouverture officielle du bureau régional de la Société à Trois-Rivières. Le tout se déroulera à l'Hotel-Motel Le Baron le 31 janvier 1979 à 17:00 hres.

Centraide Mauricie

M. Pierre Boulard, directeur et coordonnateur de Centraide demande pour 1979, l'appui financier de la Municipalité. Cette contribution n'étant pas prévue au budget de 1979, le secrétaire-trésorier devra aviser M. Boulard de faire parvenir sa demande plus tôt à l'avenir afin qu'elle soit prévu au budget.

Programme Parel propriétaire loueur

En date du 15 décembre 1978, M. Jean Leblanc de la Firme Bendwell & Associés avise qu'à compter du 15 janvier 1979 la Société Centrale d'Hypothèque et de Logements ne prêtera plus en vertu du programme Parel au propriétaire-loueur. Seul la subvention pourra leur être accordée. La firme suggère de faire parvenir les demandes des propriétaires-loueurs avant le 10 janvier 1979, pour qu'ils puissent bénéficier du prêt.

Statistique Population 1971,76,77

En date du 27 décembre 1978, M. Claude Dionne, du Bureau de la Statistique du Québec, fait parvenir les données sur la population de Pointe-du-Lac pour les années 1971,1976 et 1977. Il mentionne de plus que la population au 1 er juin 1978 n'a pas encore été estimé.

Protection territoire agricole accusé-réception

En date du 19 décembre 1978, M. Jean Garon, Ministre de l'Agriculture, accuse réception de la requête de la Municipalité concernant la Protection du territoire Agricole. Dès que la Commission à cette fin sera formée la dite requête lui sera transmise pour fins d'analyse.

Ministère Transport acc-réce Pont Duplessis travaux supplémentaire

En date du 21 décembre 1978, M. Pierre Langlais, Ing Chef du district 43 du Ministère des Transports du Québec accuse réception d'une résolution adoptée à la séance du 13 novembre 1978. Ces travaux ne pourront être envisagés lors du redressement de la Côte du Pont Duplessis puisque certains nécessistent l'acquisition de terrain. Le creusage de fossé le long du rang St-Charles ne sera fait que pour la nécessité du drainage de la route. L'amélioration de la courbe face au numéro civique 1341 et la réparation du revêtement du Rang St-Charles seront pris en considération lors de l'élaboration du prochain programme des travaux régionnaux et ce, en fonction de l'ensemble des priorités.

Accident chemin de fer Canadien Pacifique

En date du 5 janvier 1979, le Canadien Pacifique avise que suite à un accident de chemin de fer survenu le 28 Décembre 1978 avec l'automobile de Mme Germaine Lesage, la Municipalité sera avisé lorsque le montant des dommages sera connu. Copie fut transmise à Lanouette.

3/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu, de déposer un avis de motion pour l'adoption, à une séance ultérieure du Conseil, d'un règlement concernant l'imposition d'une taxe de compensation pour la fourniture de service municipaux aux immeubles exempts de la taxe foncière. Adopté.

Secteur De Tonnancourt servitudes égouts

Considérant que les conduites d'égouts du Secteur De Tonnancourt passent à certains endroits sur des terrains privés.

Considérant que pour effectuer des travaux sur ces terrains la Municipalité a besoin de servitudes,

INITIALES du MAIRE: C.B.
209
INITIALES du SEC.-TRES

4/79
5

En conséquence, Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, que la Municipalité obtienne de Place De Tonnancourt Inc les servitudes nécessaires pour accomplir des travaux sur les terrains privés où passent les conduites d'égouts du secteur De Tonnancourt.

Que M. le Notaire René Cloutier soit autorisé à préparer les contrats de servitudes à cette fin.

Que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats à cette fin.
Adopté.

5/79
avis motion règl égout Secteur De Tonnancourt

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de déposer un avis de motion pour l'adoption à une séance ultérieure du Conseil d'un règlement concernant le système d'égout pluvial et sanitaire du Secteur de Tonnancourt.
Adotpé.

Compte de taxes 1979

Considérant que la Firme Evaluation ST-Maurice Inc, offre ses services pour la confection des comptes de taxes et du rôle de perception,

6/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu de mandater la Firme Evaluation St-Maurice Inc à confectionner les comptes de taxes municipales et le rôle de perception des taxes de 1979, au coût de $1.65 par dossier. Le tout devant être livré à la Municipalité le ou avant le 30 janvier 1979, tel que mentionné dans la lettre daté du 19 décembre 1978 de M. Jacques Veillette.
Adopté.

Considérant des plaintes reçues concernant le commerce de Morissette Rebut, 8660 Boul Jean XXIII, situé près du secteur Place Garceau, mais dans les limites de la Ville de Trois-Rivières Ouest,

7/79

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de demander aux autorités de la Ville de Trois-Rivières Ouest de bien vouloir vérifier si la règlementation concernant le commerce de Morissette Rebut est respectée et de voir à ce que les normes du Ministère de l'Environnement du Québec soient respectées quant à la construction d'une clôture, l'interdiction de faire du brûlage à ciel ouvert et à laisser une lisière non déboisé de 30 pieds à la limite du Secteur Place Garceau à la Pointe-du-Lac, tel que mentionné dans une lettre adressée le 13 mai 1975 à M. Jean Lavergne, ing.
Adopté.

8/79

Il est proposé par M. Jean-PIerre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu, de biffer et/ou rembourser, selon le cas, les montants de taxes apparaissant sur la ou les liste(s) ci-après.
Adopté.

SECTEUR VILLAGE

LISTE DE TAXES A BIFFER

NOMS	EAU	ORDURES	POULOTTES	ARRE	FONC	LUM	TOTAL
Bélanger Armand			120.00				120.00
Frères Inst Chrétienne					143.71	28.74	172.45
Frères Inst Chrétienne					57.43	11.48	68.91
Gauthier Germain	42.50						42.50
Guilbert Gilles	85.00						85.00
Héroux Gérard		32.00					32.00
Naud André				20.00			20.00
Vallières Rock	50.00	16.00					66.00

Lamy Alphonse		16.00					16.00
Place De Tonnancourt					64.08	12.82	76.90
Place De Tonnancourt					57.29	11.46	68.75
Dugré René					3.15	0.63	3.78
Girard Léon					8.99	1.80	10.79
Bisson Claude	85.00	32.00			33.57	6.72	157.29
Lebeau André					3.36	0.67	4.03
Lafrenière Yves					14.52	2.90	17.42
Lafrenière Yves					27.51	5.50	33.01
Lafrenière Yves					31.57	6.31	37.88
Desmarais Denis			120.00				120.00
Rouette Adélard					12.67	2.53	15.20
	262.50	96.00	240.00	20.00	457.85	91.56	1,167.91

SECTEUR PAROISSE

LISTE DE TAXES A BIFFER

NOMS	FONC	EVIN	EAU	M.MOB	ARRE	TOTAL
Proulx Paul		16.00				16.00
Boulanger Michel				60.00		60.00
Bouchard Haldaige			63.76			63.76
Richer Normand	13.50	16.00	35.00			64.50
Bouchard Gilles					100.00	100.00
Paquin Jean-Claude		16.00				16.00
Girard René	8.62	16.00	50.00			74.62
Landry Eliette B.		32.00				32.00
Grange Mme Hugue		16.00				16.00
Jardins Baie-Jolie	6.93					6.93
Tassé Jean-Paul	2.15					2.15
Pothier Philippe	7.60					7.60
Gauthier Jean-Louis	1.05					1.05
Bourassa Alen	0.70					0.70
Larouche Charles	2.10					2.10
Robitaille Arthur	40.50					40.50
Dugré René	0.87					0.87
Larouche Charles	6.12					6.12
Milot Emilien	17.15					17.15
Milot Emilien	7.52					7.52
Decourcy Paul	2.95					2.95
Myette Guy	2.50					2.50
Tourville Jean-Pierre	7.42					7.42
Gauthier Gérard	9.75					9.75
Robert Gérard	0.45					0.45
Lalonde Jean	1.22					1.22
Légaré Jeanne R.	11.70					11.70
Crête Roland	0.67					0.67
Laroche Roger	2.47					2.47
Ferron Michel	1.97					1.97
Paquin Wellie	3.50					3.50
Noel Joseph	11.17					11.17
Raymond Lucien	9.45	16.00	50.00			75.45
Labrèche Jacques	2.50					2.50
Noel Claude	12.23					12.23
Gariépy Dagenais	83.92					83.92
Hamel Claude	3.25					3.25
Guilbert Marie-Anne	0.15					0.15
Lesmerises Yvon	2.15					2.15
Boisvert Paul	2.77					2.77
Garceau Gaston	1.58					1.58
St-Hilaire Jean-Louis	0.95					0.95
Laroche Marguerite	0.98					0.98
Berthiaume Onil	1.60					1.60
Tremblay Fernand	0.85					0.85
Turcotte Jean-Guy	27.60	a/s Ubald Gélinas				27.60
Lambert Charles		32.00				32.00

Martin Henri	16.00				16.00
Tourville Jean-Pierre			120.00		120.00
Carbonneau Conrad			240.00		240.00
De Geuse Guillaume			120.00		120.00
	320.56	176.00	198.76	540.00	100.00	1,335.32

INITIALES du MAIRE
INITIALES du SEC.-TRÉS.
211

SECTEUR VILLAGE

LISTE DE TAXES A REMBOURSER

NOMS	FONCIERE	LUMIERE	EAU	ORDURES	TOTAL
Poirier Réjean			21.24	8.01	29.25
Rouette Lucien	3.64	0.72			4.36
Rouette Lucien	5.81	1.16			6.97
Rouette Lucien	9.20	1.84			11.04
Rouette Adélard	3.32	0.66			3.98
Paquin Napoléon	46.23	9.25			55.48
Bettez Thérèse	12.67	2.53			15.20
Bornais Juliette	21.70	4.34			26.04
Talbott Jeanne D'Arc	7.32	1.46			8.78
Carrère Georges	33.90	6.70			40.60
Godin Raynald	20.40	4.08			24.48
Paillé Jean-Guy	2.31	0.46			2.77
Senneville Henri-Paul	3.29	0.66			3.95
Marcier Mireille S	8.64	1.73			10.37
Guimond Paul-Henri	7.63	1.53			9.16
Bisson Roland	4.13	0.83			4.96
Desmarais Denis	0.59	0.12			0.71
Guilbert Louis-Georges	6.02	1.20			7.22
Guilbert Louis-Georges	6.02	1.20			7.22
Crête Rosario	45.08	9.02			54.10
Legris Robert	27.82	5.56			33.38
Matteau Jean-Charles	2.17	0.43			2.60
Robert André	3.81	0.76			4.57
Dufresne Noé	4.02	0.80			4.82
Guay Marguerite	3.15	0.63			3.78
Dugré Luc	16.94	3.39			20.33
Thériault Albert	37.52	7.50			45.02
Legris Réal	44.41	8.88			53.29
Gauthier Succ J-A	85.47	17.09			102.56
	473.21	94.53	21.24	8.01	596.99

SECTEUR PAROISSE

LISTE DE TAXES A REMBOURSER

NOMS	FONCIERE	VIDANGE	EAU	PISCINE	TOTAL
Denoncourt Jeanne D'arc				15.00	15.00
Lavoie Hubert	18.69	18.69	49.56		68.25
Rouette Adélard	8.37	16.00			24.37
Manseau Jean	2.10	16.00			18.10
Vigneault Claude	12.17	16.00			28.17
Laroche Marc	9.92	16.00			25.92
Dubois Marcel		32.00			32.00
Neault Lédia B.		16.00			16.00
Desrosiers Dollard		16.00			16.00
Marcoux Jean-Jacques		16.00			16.00
Launier Maurice	36.00				36.00
Martin Gilberte	17.65				17.65
Dumont Monique S.	8.68				8.68
Généreux Nicole	12.45				12.45
Dupuis Gaston	15.13				15.13
Trottier Michel	12.95				12.95

INITIALES du MAIRE

212

INITIALES du SEC.-TRES

Simard André	31.33				31.33
Dupont Jean	2.50				2.50
Godin Jacques	2.95				2.95
Gélinas Réal	2.30				2.30
Pothier Jean-Baptiste	1.20				1.20
Tousignant Jeanne T.	0.70				0.70
Marcouiller Léo	1.38				1.38
Berthiaume Onil	1.65				1.65
Bell Canada	0.75				0.75
Trudeau Raymond	25.53				25.53
Comptoir Caisse	0.63				0.63
Rompré Robert	4.43				4.43
Laroche Roger	6.83				6.83
Richard René	0.75				0.75
Paquin André	2.63				2.63
Beaubien Denis	3.75				3.75
Gauthier Eva	4.92				4.92
Pelletier Marcel	2.90				2.90
Descoteaux Donat	11.92				11.92
Rivard Pierrette	7.08				7.08
Filion Robert	2.15				2.15
Laurion Raoul	3.50				3.50
Pellerin Gaston	1.25				1.25
Lemire Ghyslaine	20.25				20.25
Vigneault Normand	27.19				27.19
Gauthier Marielle	5.70				5.70
Richer Alexandre	3.32				3.32
Hélie Clara	3.10				3.10
Labrèche Jacques	2.50				2.50
Milot Xavier	6.15				6.15
	326.66	162.69	49.56	15.00	553.91

COMPTES:

1	Banque Provinciale Canada	Obligation capital	5,500.	9590	
		intérêts	4,676.	879595	
		frais bancaire	37.15	7.9599	10,214.02
2	Caisse Pop Pte-du-Lac	Vidange déc 1978		5430	2,803.00
3	Ministère Revenu Québec	impot décembre 1978		2810	1,222.05
4	Receveur du canada	impot décembre 1978		2030	611.26
5	Jean-Baptiste Pothier	salaire janvier 1979		2310	1,141.18
6	Gérard Biron	puit décembre 1978		5110	125.00
7	Martial Beaudry	sal 1 au 14 jan 1979		2310	398.22
8	Martial Beaudry	sal 15 au 27 jan 1979		2310	398.22
9	Céline L. Beaudry	sal 1 au 14 jan 1979		2310	275.35
10	Céline L. Beaudry	sal 15 au 27 jan 1979		2310	275.35
11	Hélène Leclerc	sal 1 au 14 jan 1979		2310	223.31
12	Hélène Leclerc	sal 15 au 27 jan 1979		2310	223,31
13	Marcel Crête	sal 1 au 14 jan 1979		2310	410.13
14	Marcel Crête	sal 15 au 27 jan 1979		2310	410.13
15	Michel Thiffeault	sal 1 au 14 jan 1979		2310	419.49
16	Michel Thiffeault	sal 15 au 27 jan 1979		2310	419.49
17	Evaluation St-Maurice Inc	comptes 1978		2530	861.89
18	J.B. Lanouette	rajustement assurance		2335	154.00
19	Thomas Bellemare Fils	acompte chemins 78-79		4330	25,000.00
20	Armand-Guy Messier	village 573.25		4340	
		Hotel de ville 150.00		4340	
		St-Joseph 96.00			
		aqueduc 188.04		5340	1,199.29
21	Louis Dugré	village 504.00		4340	
	$180.	aqueduc borne fontaine		5340	684.00
22	Marcel Crête	Frais voyage Déc 78		4120	200.00
23	Martial Beaudry	pompier		3210	45.00
24	Rénald Légaré	"		3210	45.00
25	Jean-Yves Pépin	"		3210	65.00
26	André Dugré	"		3210	50.00
27	Raymond Benoit	"		3210	60.00
28	Marcel Guay	"		3210	50.00

29	Jean-Marc Guay	pompier	3210	35.00	
30	Serge Allard	"	3210	15.00	
31	Marcel Crête	"	3210	120.00	
32	Michel Lesmerises	"	3210	60.00	
33	Denis Lesmerises	"	3210	45.00	
34	Réal Trahan	"	3210	55.00	
35	Sylvio Dufresne	"	3210	60.00	
36	Normand Hélie	"	3210	65.00	
37	Michel Thiffeault	"	3210	65.00	
38	Jean-Claude Turgeon	"	3210	30.00	
39	Eddy Hébert	"	3210	15.00	
40	Gaétan Pagé	divers cireuse	2910	100.00	
41	Hydro-Québec	hotel de ville	2327	445.36	
42	Bell Canada	St-Joseph 49.37 Hotel de ville 194.97 incendie 20.09	2326	264.43	
43	Quincaillerie Pte-du-Lac	divers station pompe	9372		120.95
44	Garage Pépin & Fils	incendie	3246		33.43
45	Fournier & Martin Inc	divers	2910		6.93
46	Roméo Fafard	incendie mitaine	3290		21.00

INITIALES du MAIRE
213
INITIALES du SEC.-TRES

9/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix,appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter les comptes ci-haut énumérés pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

Séance Régul 22/1/79 Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 22 janvier 1979, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Jules Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Denis Houle sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.
Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, l'inspecteur-municipal M. Marcel Crête et le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry sont présents.
M. le Conseiller Robert Parenteau est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 8 janvier 1979 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

10/79 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean Pierre Benoit, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 8 janvier 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Après la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire.

11/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

URBANISME: Suite à la rencontre de ce jour avec M. Daniel Poisson, ing. M. Jean-Jacques Lacroix mentionne qu'une rencontre avec les membres du Conseil se tiendra le 5 février prochain pour expliquer en détail l'état des travaux sur le plan d'urbanisme et de zonage.

PERIODE DE QUESTIONS:

Orée des Bois
Exclure de
avis de motion

M. MIchel Lupien demande d'exclure le secteur Orée des Bois, lot P-67 de l'avis de motion déposé pour adopter le nouveau règlement d'urbanisme et de zonage.
M. le Maire mentionne que cette question sera discutée à l'item no 5 de l'ordre du jour.

P. Lesage
lot 381
territoire non
agricole

M. Paul Lesage demande que le Conseil Municipal intervienne auprès du Gouvernement du Québec pour retirer du territoire agricole protégé le lot P-381, propriété de M. Henri Martin.
M. le Maire lui explique que pour le moment il n'y a aucune possibilité.

R. Dorval
banc de neige
Place Garceau

M. Raymond Dorval se plaint d'un banc de neige qu'il y a à l'intersection des rues Ste-Marguerite et Place Garceau. Cette accumulation de neige rend dangereuse la sortie des véhicules sur le chemin Ste-Marguerite. L'inspecteur municipal devra aviser, par lettre recommandée les personnes succeptible d'accumuler cette neige, soit M. Lebel ou M. Morissette.

R. Dorval
2 e loyer

M. Raymond Dorval mentionne qu'à compter de 1979, le 2ième loyer aménagé dans son sous-sol n'en sera plus un. En conséquence, il demande de ne payer les taxes d'eau et de vidange que pour un loyer.

S. Dubé
information
Urbanisme
zonage

M. Simon Dubé demande où en sont rendus les travaux sur le plan d'urbanisme et de zonage et demande aussi une rencontre du comité d'urbanisme avec les constructeurs d'habitations. M. Jean-Jacques Lacroix mentionne que le plan d'urbanisme n'est pas terminé et que pour l'instant rien ne peut être divulgé. En ce qui concerne une rencontre avec les constructeurs d'habitations, M. Lacroix mentionne que si la chose est nécessaire il y en aura une.

CORRESPONDANCE:

Annonce
Bibliothèque

En date du 18/01/79, Mme Ginette Plante, responsable de la Bibliothèque municipale, demande l'installation d'une affiche à l'extérieur de la bâtisse communautaire pour indiquer qu'il y a une bibliothèque à cet endroit.
Le secrétaire-trésorier est autorisé à répondre à cette demande.

Règl Secteur
De Tonnancourt
avis légal

En date du 15/01/79, Mtre Bertrand Lamothe, Avocat, avise qu'après étude du projet de règlement relatif au système d'égout pluvial et sanitaire du secteur Place de Tonnancourt, celui-ci semble conforme à la loi en vigueur et peut être adopté tel que présenté.

Croix-Rouge
prévoir au
budget

En date du 11 janvier 1979, la Société Canadienne de la Croix-Rouge demande que lors de la préparation du budget les membres du Conseil prévoient la contribution de la Municipalité.

Permis trans-
port des déchets

En date du 12/01/79, l'Association des Entrepreneurs de Service Sanitaire du Québec Inc, avise qu'elle a un secrétariat afin de permettre aux intéressés de se procurer les permis requis pour continuer leur opération en conformité avec l'arrêté ministériel # 3707.78, lequel entrera en vigueur le 1 Février 1979 au sujet du transport des déchets.

Liste fosses septiques approuvées

En date du 12/01/79, le Bureau de Normalisation du Québec fait parvenir une liste de firme dont les fosses septiques ont reçu un certificat de conformité.

Soirée information loi #90

En date du 3/01/79, le Ministère des Affaires Municipales, invite les membres du Conseil Municipal à assister à une soirée d'information concernant la loi 90 sur la protection du territoire agricole. Cette soirée se tiendra jeudi le 25 janvier à l'Hotel de Ville de Trois-Rivières à 19:00 heures avec des représentant du Ministère.

Plan subdivision Secteur Charbonneau

En date du 9/01/79, M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision des lots 197-33 à 197-47, 198-23 à 198-40,199-42 à 199-55, 199-38-1,199-38-2, 199-40-1, 199-40-2, 199-41-1, 199-41-2.

Considérant le projet de loi no 90, les membres du Conseil sont unanimes à demander à M. Serge Hamel, arp-géo, de fournir avec son projet de subdivision une déclaration de conformité en regard de al loi sur la protection du territoire agricole.

Local Cours Musique

En date du 19/01/79, M. Normand Hélie demande d'obtenir un local pour donner des cours de musique le lundi soir, considérant que tous les locaux de l'école St-Joseph sont occupés pour 4 semaines. Si aucun local n'est disponible, la caserne des pompiers pourrait toujours dépanner.

Les membres du Conseil sont unanimes à fournir un local à M. Hélie à condition que cela soit possible.

REGLEMENT NO 16

REGLEMENT RELATIF AU SYSTEME D'EGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE DU SECTEUR PLACE DE TONNANCOURT

ATTENDU que le secteur " Place de Tonnancourt" possède un système d'égout pluvial et sanitaire pour desservir les rues désignées comme suit:

Lot 261-12, 261-13, 262-4, 263-6, 263-15, 263-16, 263-31

ATTENDU que dans les contrats d'achat de rues intervenus entre, la Corporation du Village de Pointe-du-Lac et Place De Tonnancourt Inc, il est mentionné que les installations d'égout et autres installations enfouies dans ces rues deviennent la propriété de la Municipalité et que celle-ci devra établir un règlement de secteur afin de pouvoir aux coûts d'opération, aux frais d'entretien et de réparations de ces installations.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été adopté à une séance antérieur du Conseil, soit à la séance tenue le 8 janvier 1979.

12/79

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu

En conséquence, il est ordonné et statué par le Conseil, et le dit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1: Les coûts d'entretien, d'opération et de réparation des conduites d'égouts et autres installations à cette fin, seront entièrement à la charge des propriétaires de biens-fonds imposables desservis par les conduites, et ce, que le propriétaire fasse usage ou pas des conduites.

ARTICLE 2: Ces coûts répartis entre les propriétaires du secteur, suivant la longueur frontale, en pieds linéaire, de

INITIALES du MAIRE
216
INITIALES du SEC.-TRÉS

chaque lot. Pour les lots de coin, la longueur frontale sera déterminée en additionnant la longueur des 2 (deux) façade dévisée par deux. Chaque propriétaire de lot adjacent à une rue desservie sera tenu à ces coûts qu'il soit construit ou pas et qu'il fasse usage ou pas des services.

ARTICLE 3: Chaque propriétaire devra installer à ses frais et maintenir en tout temps en état d'usage un système adéquat pour empêcher qu'il ne se produise de refoulement des eaux usées à l'intérieur de sa construction.

ARTICLE 4: La Municipalité ne pourra d'aucune façon être tenu responsable des dommages provenant d'innondations causées par un refoulement des eaux usées ou autre.

ARTICLE 5: Un propriétaire désirant se raccorder au réseau d'égout devra défrayer à la Municipalité le coût réel des travaux requis, matériaux, machinerie, main d'oeuvre, etc..., et ce pour les travaux compris entre le tuyau principal et la limite de la propriété de la Municipalité. De ce point jusqu'à la construction, le propriétaire fera accomplir les travaux entièrement à sa charge, mais sous surveillance d'un représentant de la Municipalité.

ARTICLE 6: Une cotisation annuelle, fixée par résolution du Conseil, sera expédiée à chaque propriétaire en même temps que le compte de taxe foncière et payable suivant les mêmes délais et conditions.

ARTICLE 7: Toute partie intégrante du présent règlement: les contrats d'achats de rues, les résolutions et autres documents adoptées à cette fin par le conseil de la Municipalité du Village de Pointe-du-Lac ou par le Conseil de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

ARTICLE 8: Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Adopté à Pointe-du-Lac
Ce 22 ième jour de janvier 1979
Clément Beaudry
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, le 24 ième jour de janvier 1979.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24 ième jour de janvier 1979.

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

REGLEMENT NO 14-A

REGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE DE COMPENSATION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDERANT que la Municipalité a le pouvoir d'imposer une taxe de compensation pour la fourniture de services municipaux, aux immeubles non imposables, en vertu de la loi sur l'évaluation foncière, 1971,C. 50.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été déposé

13/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur,et résolu

INITIALES du MAIRE
217
INITIALES du SEC.-TRES

Qu'il est par le présent règlement décrété et statué ce quisuit:

ARTICLE 1: Qu'une taxe de compensation pour la fourniture de services municipaux, soit imposée et prélevée à chaque année fiscale, selon leur valeur portée au rôle d'évaluation, sour tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées s'il y a lieu, et ce, aux immeubles dont le ou les propriétaires sont le(s) suivant(s):

A) Ceux des Commissions Scolaires, des collèges d'enseignement général et professionnel et des établissements universitaires au sens de la loi des investissements universitaires.

B) i) Ceux qui servent à l'enseignement dispensé par une institution d'enseignement privé reconnue d'intérêt public ou reconnue pour fins de subvention en vertu de la loi de l'enseignement privé

ii) Ceux qui détiennent, au niveau élémentaire, un permis d'enseignement général ou d'enseignement pour l'enfance inadaptée, en vertu de la loi sur l'enseignement privé.

ARTICLE 2: Qu'une taxe de compensation pour la fourniture de services municipaux, soit imposée et prélevée pour chaque année fiscale, selon leur valeur portée au rôle d'évaluation, sur tout terrain, lot ou partie de lot dont le ou les propriétaire(s) sont une institution religieuse ou charitable ou d'une fabrique, employés par elle ou gratuitement par une autre institution religieuse ou charitable ou une autre fabrique non en vu d'un revenu, mais dans la poursuite de ses objets constitutifs.

ARTICLE 3: Le Conseil municipal de Pointe-du-Lac fixera par résolution, à chaque année, le ou les tarifs de la taxe de compensation pour la fourniture de services municipaux.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la Pointe-du-Lac
Ce 22 ième jour de janvier 1979.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRÉTAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, le 24 ième jour de janvier 1979.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24 ième jour de janvier 1979.

Jean Bte Pothier
SECRÉTAIRE TRESORIER

Demande Octroi amélioration de rues

Considérant que la Municipalité de Pointe-du-Lac a sous sa juridiction de nombreuses rues en terre et gravier, où résident une forte population toujours croissante

Considérant que certaines nécessitent un entretien constant et honéreux

INITIALES du MAIRE
218
INITIALES du SEC.-TRÉS.

Considérant que la Municipalité ne peut accomplir les améliorations requises sans obtenir d'aide de la part des autorités gouvernementales,

14/79 En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu unanimement, de demander aux autorités gouvernementales une aide financière pour améliorer les rues suivantes soit:

Nom de rue	longueur en pieds	superficie en verge carré	coût/verge	Coût/Rue
Place Garceau	2700	5994	$3.25	$19,480.50
Rue Simard	260	578	"	1,878.50
Rue Bellevue	2400	5333	"	17,332.25
Rue des Pins	1170	2600	"	8,450.00
Place Montour	3000	6666	"	21,664.50
Rue des Erables	1900	4222	"	13,721.50
Rue Julien-Proulx	1200	2666	"	8,664.50
Place Dugré	1888	4195	"	13,633.75
Place Jardin Baie-Jolie	1100	2444	"	7,943.00
Rue Sylvain	370	822	"	2,671.50
Rue des Saules	2300	5111	"	16,610.75
Rue des Bouleaux	2020	4488	"	14,586.00
	20308	45119		$146,636.75

Adopté.

Avis de motion Règlement # 11 15/79

Stationnement transport et accumulation de neige ou autres

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation, à une prochaine réunion du Conseil Municipal, d'un amendement au règlement no 11 concernant l'entretien des voies publiques, en ajoutant audit règlement des articles concernant respectivement le stationnement et/ou l'abandon de véhicules automobile dans les rues et l'accumulation ou le transport de neige ou autres matériaux le long ou en travers des rues.
Adopté.

16/79 avis de motion règl Urbanisme zonage

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Denis Houle, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement d'urbanisme et de zonage modifiant le règlement no 71 pour l'ancienne Municipalité de la Paroisse et les règlements no 112 et 114 de l'ancienne Municipalité du Village.

Le présent avis de motion annulle celui déposé à la séance tenue le 27 Novembre 1978.

Le présent amendement couvre tout le territoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac à l'exception des secteurs suivants:

A) Les terrains longeant les rues municipalisées du Secteur "Place Dubois", soit les lots: 197-198 et 199.

B) Les terrains longeant les rues municipalitées du Secteur "L'Orées des Bois", soit les lots: 67-10 et 67-20

C) Le terrain portant le no de lot P-72, propriété de M. Jean-Luc Rouette.

Toutefois, la Municipalité se dégage de toutes responsabilités en regard du projet de loi no 90 pour l'attribution de permis de construction à ces endroits.
Adopté.

L'Ordre du jour étant épuisé.

17/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Denis Houle, et résolu de levée la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B.te Pothier
SECRÉTAIRE TRÉSORIER

INITIALES du MAIRE: CB
219
INITIALES du SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière 12/2/79

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 12 Février 1979 à la salle de l'Hotel de Ville, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et son adjoint M. Martial Beaudry sont aussi présents.

M. le conseiller Jules Levasseur est absent.

Après la récitation de la prière par M. Le Maire, celui-ci demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 22 janvier 1979 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours à l'avance.

18/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'accepter, tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 22 janvier 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Réception d'une demande de permis de construction d'une remise par M. Armand-Guy Messier. Placer à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

19/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que préparé.

RAPPORT DE COMITE:

URBANISME: M. Jean-Jacques Lacroix mentionne, que les travaux d'urbanisme vont bon train, et qu'une rencontre avec les membres du Conseil se tiendra le 20 Février 1979, pour présenter le travail accompli.

M. Marc-Aurèle Messier, dépose les documents suivants:
1) Certificat de localisation d'une maison à appartements, fait par Serge Hamel, arp-géo.
2) Une description technique d'une partie des lots 245 et 246.
3) Un rapport préliminaire des installations sanitaires du domaine la Chaumière, dressé par les Consultants Pluritec en juin 1978.
4) Une série de plans des installations sanitaires du domaine la Chaumière, dossier 8136, feuille 1 à 3

INSPECTEUR MUNICIPAL:

Soumet les rapports d'incendie, d'aqueduc, de voirie, des permis de construction.

Les rapports d'aqueduc et de voirie font l'objet de nombreuses questions qui demeurent sans réponses, entre autre, la ou les causes de manque d'eau du secteur 1 de ces jours derniers.

INITIALES du MAIRE
220
INITIALES du SEC.-TRES

Les membres du Conseil soulignent qu'ils aimeraient obtenir la compilation des lectures des compteurs privés à chacun des puits de la Municipalité.

PERIODE DE QUESTIONS:

M. Marc-Aurèle Messier demande où en sont rendus les travaux sur le plan d'urbanisme et de zonage. M. le Maire mentionne que ce plan sera prochainement présenté à la population.

Marc-A Messier Plan urbanisme

CORRESPNDANCE:

C.R.I.Q. — En date du 31/1/79, le Conseil Recherches Industrielles du Québec, fait parvenir un communiqué sur l'aide que peut fournir cet organisme pour la conversion au système métrique.

Aide aux Erablières — En date du 30/1/79 è Ministère de l'Agriculture fait parvenir des exemplaires du programme intitulé "Modernisation du système de collecte de la sève d'érable".

Plan Urbanisme système métrique — En date du 1/2/79, la Direction Générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, avise que tout document municipal utilise le système de mesures impérial est légal et le demeurera jusqu'à ce qu'une législation provinciale ne vienne offirmer le contraire. Une municipalité peut ajouter l'équivalent arithmétique en mesure métrique à la mesure anglaise.

Explications Lamothe Cas Gauthier — En date du 24/1/79, Mtre Bertrand Lamothe, nous informe de ce qui retarde l'audition des procédures en injonction permanente contre M. Gérard Gauthier. Entre autre, la loi sur la Protection du Territoire Agricole qui interdit toute transaction sur le territoire zoné.

Accusé Réception S.P.E. cas Morissette — En date du 19/1 /79, M. Jean-A Roy, de la Direction Générale de l' Environnement Industriel, accuse réception d'une résolution adoptée le 8/1/79 concernant le commerce de Morissette Rebuts, sur le Boul Jean XXIII à Trois-Rivières Ouest. Il avise que cette demande est transmise à M. Jean-Claude Déry du bureau régional.

A.Q.T.E.. Cotisation — En date du 29/1/79, l'A.Q.T.E. sollicite l'adhésion de la Municipalité à cet organisme au coût de $100.00. Si la Municipalité accepte elle devra mentionner le nom d'un représentant.

Bibliothèque Représentant — En date du 23/1/79, la Bibliothèque Centrale de Prête de la Mauricie demande à la Municipalité de soumettre le nom de son représentant.

20/79 — Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de nommer M. le Maire Clément Beaudry, représentant de la Municipalité, auprès de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie.
Adopté.

C.R.D. 04 souper causerie Aménagement — En date du 1/2/79, le Conseil Régional de Développement 04, invite les membres du Conseil à assister, mardi le 13/2/79 au Sapin Bleu à 18:30 hres, à un souper causerie sur le projet de loi no 125, traitant de l'aménagement et de l'urbanisme. Les frais d'inscription sont de $10.00 par personne.

21/79 — Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement de défrayer les frais d'inscription et autres dépenses aux représentants de la Municipalité qui assisteront au souper-causerie, traitant du projet de loi 125.
Adopté.

Lot 16 Subdivision 16-5 à 16-12 incl — En date du 7/2/79, M. Paul Michaud, arp-géo mentionne qu'en date du 4/12/78, il a fait parvenir un plan de subdivision sur une partie du lot 16 et qui n'a pas obtenu de réponse depuis. Ce plan porte le dossier no 40609-1 et est accompagné d'une déclaration en référence à l'article 33 de la loi sur la Protection du territoire

Agricole.

22/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'accepter le plan de subdivision sur une partie du lot 16 du cadastre de la Municipalité de Pointe-du-Lac, tel que présenté par M. Paul Michaud, arp-géo, dossier 40609-1, et ce, sans responsabilité de la part de la Municipalité en regard de la loi sur la Protection du Territoire Agricole.

INITIALES du MAIRE
221
INITIALES du SEC.-TRES

Cotisation C.S. M.Q

En date du 2/2/79, la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec demande aux membres du Conseil de faciliter l'adhésion de leur secrétaire à cette association.

23/79

Il est proposé par M. Denis Houle appuyé par Robert Parenteau, et résolu de défrayer au secrétaire-trésorier et à son adjoint la cotisation à la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec pour l'année 1979 au coût de $90.00 chacun.
Adopté.

Prol et Racco service Bell Canada Hydro-Québec

Considérant que la Municipalité prévoit adopter très prochainement un plan d'urbanisme et de zonage couvrant tout le territoire de Pointe-du-Lac,

Considérant que par cette règlementation la Municipalité entend régir et orienter la construction,

Considérant qu'il existe dans la Municipalité quelques secteurs privé où toute nouvelle construction est prohibée,

24/79

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu, de demander aux compagnies tel Bell Canada et Hydro-Québec de bien vouloir ne pas accomplir de prolongement, voir même de nouveaux raccordements, à leur service dans les secteurs privés sans aviser la Municipalité de tels travaux.
Adopté.

AMENDEMENT REGLEMENT NO 11

REGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT DES VEHICULES-AUTOMOBILES ET A L'OBSTRUCTION DES VOIES PUBLIQUES

Attendu qu'il est de l'intérêt de la Corporation Municipale que les voies publiques soient libres de toute obstruction;

Attendu qu'un avis de motion du présent amendement au règlement no 11 a régulièrement été donné à une séance antérieure,

25/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, qu'il est par le présent amendement au règlement no 11 décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 7: Aux endroits désignés par des avis de non stationnement spécialement placés à cette fin, aucun véhicule-automobile ne pourra stationner dans les limites comprises entre lesdits avis;

ARTICLE 8: Les officiers de la Corporation Municipale pourront déplacer de temps à autre ces avis de non stationnement, en vue de l'application efficace du présent règlement;

ARTICLE 9: Le stationnement de nuit de tout véhicule-automobile sur une voie publique, comprise à l'intérieur de la Municipalité, sera défendu entre 1:00 heure a.m., et 6:00 heures a.m., du 15 octobre au 15 avril;

ARTICLE 10: Pour la période d'hiver, soit du 15 octobre au 15 avril le stationnement de tout véhicule-automobile sera défendu sur toute voie publique comprise à l'intérieur de la Municipalité pendant et après les tempêtes,et ce, aussi longtemps que les voies publiques n'auront pas été complètement déblauées;

INITIALES du MAIRE
222
INITIALES du SEC.-TRES.

ARTICLE 11: Il est défendu à quiconque d'encombrer toute voie publique comprise à l'intérieur de la Municipalité, spécialement mais non limitativement en y déposant de la neige, de la glace ou tout autre rebus de quelque nature qu'il soit devant nuire, gêner ou entraver la libre circulation et le bon fonctionnement de ces voies publiques;

ARTICLE 12: Les préposés de la Corporation Municipale pourront disposer de tout véhicule en contravention avec le présent règlement en le faisant remorquer aux frais du propriétaire;

ARTICLE 13: Toute personne coupable d'avoir obstrué la voie publique de quelque façon que ce soit, pourra être poursuivie devant la Cour compétente pour les frais occasionnés à la Corporation à cause de cette obstruction;

ARTICLE 14: Quiconque contreviendra à quelque disposition du présent règlement sera passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende n'excédant pas $20.00, et à défaut du paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement de trente (30) jours.

Le présent amendement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à Pointe-du-Lac
Ce 12 ième jour de Février 1979

Clement Beaudoin
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 15 ième jour de février 1979.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 ième jour de février 1979.

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Considérant que le Ministère des Travaux Publics du Canada projette la construction d'un bureau de poste à la Pointe-du-Lac, sur le lot P-256,

Considérant que M. Reynald Juneau, Architecte, présente les plans de ce bureau de poste, projet no 029636 D9

Considérant que la Municipalité entrevoit l'élargissement du chemin Ste-Marguerite à cet endroit, et ce, en collaboration avec le Ministère des Transports du Québec.

Considérant que dans l'environnement immédiat de ce terrain l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac est construite à une bonne distance du Chemin Ste-Marguerite.

26/79 En Conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter les plans du bureau de poste de Pointe-du-Lac, tel que présenté par M. Reynald Juneau, Architecte, en suggérant toutefois de reconsidérer la marge de recul actuelle pour tenir compte des projets d'élargissement de chemin et de confection de trottoir le long du Chemin Ste-Marguerite. Adotpé.

Permis de construction A-G. Messier

Considérant que M. Armand-Guy Messier demande un permis de construction pour une remise sur le lot 70-14,

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation d'un

règlement modifiant les règlements de construction, est présentement en vigueur,

Considérant qu'en vertu de l'article 392-B du Code Municipal l'octroi de ce permis de construction est possible et non dérogatoire,

INITIALES du MAIRE 223 INITIALES du SEC.-TRES

27/79 En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'autoriser l'inspecteur-municipal à accorder un permis de construction à M. Armand-Guy Messier pour une remise sur le lot 70-14, tel que soumis dans sa demande.
Adopté.

TARIF DE COMPENDATION POUR FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX

Considérant que la Municipalité a adopté un règlement portant le no 14-A et intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE DE COMPENSATION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX".

28/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de fixer:

A) à $0.30 du cent dollars d'évaluation la taxe de compensation pour la fourniture de services municipaux aux immeubles visés par l'article 1 du règlement no 14-A

B) à $0.35 du cent dollars d'évaluation la taxe de compendation pour la fourniture de services municipaux aux immeubles visés par l'article 2 du règlement no 14-A

Le secrétaire devra dresser le rôle de perception de ces taxes et faire parvenir le compte approprié aux propriétaires concernés dans un délai imparti.
Adopté.

Machinerie matériaux demande de prix

Considérant l'approche de la belle saison, le secrétaire-trésorier devra préparer un formulaire pour procéder à des demandes de tarif horaire et/ou de prix pour la location de machinerie et/ou l'achat de matériaux (sable, pierre).

COMPTES:

47	Caisse Pop A. Thériault	vidange Jan 79	5430	2,615.83
48	Ministère du Revenu Québec	impot Jan 79	2810	769.16
49	Receveur Général Canada	impot Jan 79	2830	562.71
50	Jean-Baptiste Pothier	salaire Fév 79	2310	1,141.18
51	Gérard Biron	station pompage	5110	125.00
52	Martial Beaudry	29 jan au 10 fév	2310	398.22
53	Martial Beaudry	12 au 24 fév 79	2310	398.22
54	Céline L. Beaudry	29 jan au 10 fév	2310	275.35
55	Céline L. Beaudry	12 au 24 fév 79	2310	275.35
56	Hélène Leclerc	29 jan au 10 fév	2310	223.31
57	Hélène Leclerc	12 fév au 24 fév 79	2310	223.31
58	Marcel Crête	29 jan au 10 fév	2310	410.13
59	Marcel Crête	12 au 24 fév 79	2310	410.13
60	Michel Thiffault	29 jan au 10 fév	2310	419.49
61	Michel Thiffault	12 au 24 fév 79	2310	419.49
62	Réjean Poirier	remboursement		29.25
63	Lucien Rouette	"		22.37
64	Rouette Adélard	"		3.98
65	Paquin Napoléon	"		55.48
66	Bettez Thérèse	"		15.20
67	Bornais Juliette	"		26.04
68	Talbot Jeanne D'Arc	"		8.78
69	Carrère Georges	"		40.60
70	Godin Raynald	"		24.48
71	Paillé Jean-Guy	"		2.77
72	Senneville Henri-Paul	"		3.95

INITIALES du MAIRE

224

INITIALES du SEC.-TRÉS.

73	Mercier Mireille S.	remboursement			10.37
74	Guimond Paul-Henri	"			9.16
75	Bisson Roland	"			4.96
76	Desmarais Denis	"			0.71
77	Guilbert Louis-Georges	"			14.44
78	Crête Rosario	"			54.10
79	Legris Robert	"			33.38
80	Matteau Jean-Charles	"			2.60
81	Robert André	"			4.57
82	Difresne Noé	"			4.82
83	Guay Marguerite	"			3.78
84	Dugré Luc	"			20.33
85	Thériault Albert	"			45.02
86	Legris Réal	"			53.29
87	Gauthier Succ J-A	"			102.56
88	Denoncourt Jeanne D'arc	"			15.00
89	Lavoie Hubert	"			68.25
90	Rouette Adélard	"			24.37
91	Manseau Jean	"			18.10
92	Vigneault Claude	"			28.17
93	Laroche Marc	"			25.92
94	Dubois Marcel	"			32.00
95	Neault Lédia B.	"			16.00
96	Desrosiers Dollard	"			16.00
97	Marcoux Jean-Jacques	"			16.00
98	Launier Maurice	"			36.00
99	Martin Gilberte	"			17.65
100	Dumont Monique S.	"			8.68
101	Généreux Nicole	"			12.45
102	Dupuis Gaston	"			15.13
103	Trottier Michel	"			12.95
104	Simard André	"			31.33
105	Dupont Jean	"			2.50
106	Godin Jacques	"			2.95
107	Gélinas Réal	"			2.30
108	Pothier Jean-Baptiste	"			1.20
109	Tousignant Jeanne T	"			0.70
110	Marcouiller Léo	"			1.38
111	Berthiaume Onil	"			1.65
112	Bell Canada	"			0.75
113	Trudeau Raymond	"			25.53
114	Comptoir Caisse	"			0.63
115	Rompré Robert	"			1.43
116	Laroche Roger	"			6.83
117	Richard René	"			0.75
118	Paquin André	"			2.63
119	Beaubien Denis	"			8.75
120	Gauthier Eva	"			4.92
121	Pelletier Marcel	"			2.90
122	Descoteaux Donat	"			11.92
123	Rivard Pierrette	"			7.08
124	Filion Robert	"			2.15
125	Laurion Raoul	"			3.50
126	Pellerin Gaston	"			1.25
127	Lemire Ghyslaine	"			20.25
128	Vigneault Normand	"			27.19
129	Gauthier Marielle	"			5.70
130	Richer Alexandre	"			3.32
131	Hélie Clara	"			8.10
132	Labrèche Jacques	"			2.50
133	Milot Xavier	"			6.15
134	Union Régional Caisse Pop	règlement 78-79 sec-1-9595			131.51
135	Min Transport Québec	licence camions	3237		250.00
136	Société Canadienne Sel	chemin hiver	4357		4,348.39
137	Receveur Général Canada	frais de poste	2325		400.00
138	Marcel Crête	voyages	4120		200.00
139	Bell Canada	St-Joseph 23.71	8930		
		incendie 20.09	3226		
	203.45	Hotel de Ville	2326		247.25
140	Marcel Bergeron	divers	3290		34.73

141	Garage Pépin & Fils	Incendie	3246	46.30
142	Quincaillerie Pte-du-Lac	107.73	4259	
		29.24	3290	
		24.84	5357	
		68.43	8968	
				230.24
143	Garage Lamothe	aqueduc	5357	198.92
144	J.U. Houle Ltée	matériaux	5357	1,492.02
145	Armand-Guy Messier	St-Joseph Hotel	5340	
		Ville VillageBF	4340	1,584.00
146	Louis Dugré	BF 176. vil 504.	5340	
			4340	736.00
147	Rénald Légaré	pompier	3210	55.00
148	Martial Beaudry	"	3210	70.00
149	Jean-Yves Pépin	"	3210	70.00
150	Luc Dugré	"	3210	25.00
151	André Dugré	"	3210	70.00
152	Normand Hélie	"	3210	55.00
153	Michel Thiffault	"	3210	70.00
154	Raymond Benoit	"	3210	55.00
155	Jean-Jacques Légaré	"	3210	25.00
156	Marcel Guay	"	3210	55.00
157	Jean-Marc Guay	"	3210	15.00
158	Denis Lesmerises	"	3210	55.00
159	Michel Lesmerises	"	3210	55.00
160	Eddy Hébert	"	3210	30.00
161	Sylvio Dufresne	"	3210	45.00
162	Jean-Claude Turgeon	"	3210	55.00
163	Marcel Crête	"	3210	125.00
164	Restaurant Baie-Jolie Inc	repas	2910	52.73
165	Réal Trahan	divers	3290	18.35
166	J.B. Lanouette Inc	assur responsa	2335	62.00
167	Jean-Baptiste Pothier	voyage déc jan	2320	54.14
168	Hydro-Québec	Ecole St-Joseph	8955	435.39
169	Hydro-Québec	aqueduc	5155	460.81
170	Hydro-Québec	Eclairage rue	4400	2,112.09
171	Coopérative Fédérée	Ecole St-Joseph	8956	1,015.11

INITIALES du MAIRE: C.B.
225
INITIALES du SEC.-TRES.

29/79 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

M. Jean-Jacques Lacroix, suggère au secrétaire-trésorier de distribuer les chèques de salaire des employés municipaux le jeudi matin plutôt que le vendredi.

L'Ordre du jour étant épuisé.

30/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clement Beaudry
MAIRE

Jean-B. Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

La séance du 26 Février n'a pas lieu à cause d'une tempête de neige.

Clement Beaudry
MAIRE

SECRETAIRE TRESORIER

Séance Spéciale
5/3/79

INITIALES du MAIRE
226
INITIALES du SEC.-TRES.

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville le 5 Mars 1979, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le sectéraire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint M. Martial Beaudry sont aussi présents.

Messieurs les conseillers Conrad Carbonneau et Denis Houle sont absents.

La présente assemblée spéciale ayant d'ument été convoquée par M. le Maire le 28 Février 1979, les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

1- Correspondance
2- Urbanisme
3- Puit #3 Ste-Marguerite (autorisation)
4- Salle Ecole St-Joseph (pré-maternelle)
5- Loisirs (terrain)
6- Inspecteur mauvais herbe (résolution)
7- Plans (Secteur les boccages)
8- Valve de Rue (A. Benoit)

31/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut mentionné.
Adopté.

CORRESPONDANCE:

Société Canad cancer don

La Société Canadienne du Cancer demande la contribution financière de la Municipalité pour l'année 1979.

32/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'accorder des dons de $50.00 chacun à la Société Canadienne du Cancer et à la Croix Rouge.
Adopté.

Gestion déchet soirée infor-

En date du 9/02/79, la Direction Générale de l'Environnement Urbain, avise qu'une soirée d'information sur la gestion des déchets se tiendra le 13 Mars 1979 à l'Hotel de Ville de Trois-Rivières Ouest.
Cette réunion a pour but de fournir les informations concernant le règlement sur la gestion des déchets , un aperçu de la situation actuelle et le plan directeur de la région administrative.

C. Arbour dommage égout

En date du 21/02/79, M. Claude Arbour, 120 Place Dubois, avise qu'il tient la Municipalité responsable des dommages qu'il a subi le 9/02/79 suite au dégat d'eau provenant des égouts.

33/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, de convoquer M. Paul Charbonneau à une rencontre avec les membres du Conseil lundi le 12 Mars 1979 à 19:30 heures.
Adopté.

Zonage Agricole session information

En date du 20/02/79, la Commission de Protection du territoire Agricole avise qu'une session d'information se tiendra le 8 Mars prochain à 20:00 heures au Castel des Prés. Cette session à pour but: de clarifier les rôles et mandats de la Commission et des Municipalité dans l'application de la loi, définir les étapes de l'élaboration d'une zone agricole, expliquer les modalités administratives rattachées à la loi et la question de la fiscalité municipale sera abordée.

A.Q.T.E. congres annuel

En date du 22/02/79, Association Québeçoise des Technique de l'Eau, avise que ses assises annuelles se tiendront du 25 au 28 avril 1979, avec "La Dépollution Ca Presse" comme thème principal. Le programme du congrès est joint à cette lettre. Les frais d'inscription sont de $105.00. La Municipalité ne délègue quelqu'un qu'aux assises régionales de cette association.

INITIALES du MAIRE: CB 227 INITIALES du SEC.-TRES.

Urbanisme

Urbanisme: M. Parenteau mentionne qu'une rencontre entre le comité d'urbanisme et les ingénieurs se tiendra le 13 Mars 1979

M. Martial Beaudry soumet le rapport écrit d'un souper causerie tenue le 13 Février 1979 avec M. Jacques Léonard, Ministre d'état à l'Aménagement sur le projet de loi no 125 concernant l'Aménagement et l'Urbanisme.

Puit # 3 Ste-Marguerite

Considérant que la Municipalité éprouve certaines difficultés d'approvisionnement en eau lors de période de sécheresse,

Considérant que des sondages ont été effectué pour la construction d'un nouveau puit,

Considérant que les analyses effectuées sur des échantillons d'eau de ce nouveau puit démontrent une bonne qualité d'eau,

34/79

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix de demander au Service de Protection de l'Environnement du Québec, Direction Générale de l'Environnement Urbain d'autoriser la Municipalité à poursuivre immédiatement les travaux de construction d'un nouveau puit.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à faire les démarches nécessaires pour présenter cette demande au Ministère concerné le plus rapidement possible.
Adopté.

Atelier Soleil local assurance

En date du 13 Février 1979, le comité d'organisation d'un projet: " Les Ateliers Soleil" demande la permission d'utiliser un local de l'Ecole St-Joseph pour l'organisation d'une classe de pré-maternelle pour les enfants de trois à cinq ans.

35/79

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. Jules Levasseur, d'autoriser le projet " Les Ateliers Soleil" à occuper un local de l'école St-Joseph à condition qu'ils puissent fournir une copie et maintenir en vigueur une assurance responsabilité. Le secrétaire-trésorier devra interdire l'accès à ce local si une preuve d'assurance responsabilité n'est pas fournie dans un délai raisonnable.
Adopté.

Comité Loisirs

Considérant qu'un projet d'aménagement d'un terrain de loisirs est en préparation,

Considérant que ce projet demandera une surveillance et des études férquentes,

Considérant qu'un comité a déjà été formé à cette fin,

36/79

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jules Levasseur, de nommer les personnes cibas pour former le comité de Loisirs lequel sera l'intermédiaire entre la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc et le Conseil Municipal.

Membres : M. Denis Houle et M. Conrad Carbonneau
Substituts: M. Jean-Pierre Benoit
Adopté.

Achat de terrain Loisirs

Considérant que la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc possède un terrain qui demande à être aménagé,

INITIALES du MAIRE
228
INITIALES du SEC.-TRES.

Considérant que tout aménagement ou projet fait par une Corporation a but non lucratif doit être endossé par la Municipalité,

En Conséquence, il est porposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu:

37/79

1) Que la Municipalité se porte acquéreur du terrain de la Corporation de Loisirs de Pointe-du-Lac, lot P-256 et P-254, à condition que cette corporation puisse procéder à la vente, pour la somme de $1.00 et autres considérations.

2) Que le Notaire Gilles-Guy Garceau soit autorisé à préparer le contrat à cette fin.

3) Que M. le Maire Clément Beaudry, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ainsi préparé.

Adopté.

Aménagement terrain subvention

Considérant qu'il est possible d'obtenir du Haut Commissariat à la Jeunesse au Loisirs et Sports une subvention pour aider à l'aménagement d'un terrain de loisirs, les membres du Conseil sont unamimes à demander au secrétaire-trésoreir de prendre les informations nécessaires pour faire une demande de subvention.

Mauvaises Herbes: inspecteur

Considérant que selon la loi des abus préjudiciables à l'Agriculture, (SRQ 1964, C130) Section IV. Des mauvaises herbes, la Municipalité peut nommer un ou plusieurs inspecteurs chargés de l'application de la présente section dans ses limites,

38/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de nommer M. Marcel Crête inspecteur des mauvaises herbes pour l'année 1979.

Adopté.

Secteurs Boccages Plans

Considérant que M. Georges Jeannot, soumet une modifications à apporter aux plans du secteur " Les Boccages ", les membres du Conseil préfèrent rencontrer les responsables du projet avant de se prononcer sur cette modification. Cette rncontre devra se tenir avec les membres du Comité d'Urbanisme.

Aram Benoit remboursement Valve

M. Aram Benoit demande à ce que la Municipalité lui rembourse le montant de $320.83 qu'il a défrayé en 1973 pour l'installation d'un T et d'une valve sur le réseau d'aqueduc de la Municipalité, et ce en prévisions de l'ouverture d'une rue. Considérant que cette rue n'est pas ouverte et ne le sera pas bientôt non plus M. Benoit voudrait être remboursé. Ces déboursés ayant été réalisé dans le seul intérêt de M. Benoit, les possibilités d'ouverture de rue n'étant pas nulle, les membres du Conseil sont unanimes à ne pas rembourser M. Benoit immédiatement.

39/79

L'Ordre du jour étant épuisé , la séance est levée sur proposition de M. Jean-Pierre Benoit.

Adopté.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière 12/03/79

J-Pierre Benoit

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 12 Mars 1979, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Denis Houle, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et son adjoint M. Martial Beaudry sont aussi présents.

M. le Conseiller Conrad Carbonneau est absent.

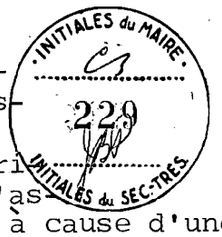

Après la récitation de la prière, M le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance des procès verbaux des assemblées, tenues les 12 février et 5 Mars 1979 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente. L'assemblée régulière du 26 Février n'ayant pas été tenu à cause d'une tempête de neige.

40/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 12 Février 1979.
Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

41/79 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 5 Mars 1979.
Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

URBANISME: M. Robert Parenteau soumet un rapport de la session d'information tenue le 8 Mars 1979 sur le zonage agricole.

INSPECTEUR MUNICIPAL: Soumet les divers rapports: voirie, aqueduc, incendie, permis de construction.

PERIODE DE QUESTIONS:

Aucune.

CORRESPONDANCE:

Cours perfectionnement

En date du 07/03/79, la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec, en collaboration avec l'Ecole Nationale d'Administration Publique, organise le 2 ième de 3 cours de perfectionnement. Celui-ci s'intitule " Le cadre Juridique". et se tiendra les 3-4-5-6 Avril 1979 à Yamachiche. Le coût d'inscription est de $185.00.

42/79 Il est proposé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement d'autoriser Martial Beaudry à assister à cette session de perfectionnement, d'en défrayer les coûts d'inscription et autres frais inhérents.

Exposition St-Barnabé

En date du 26/02/79 la Société d'Agriculture du district de la Mauricie avise de la tenue de l'Exposition Agricole de St-Barnabé du 11 au 15 juillet 1979. La Municipalité est invitée à acheter une annonce dans le programme souvenir. Les membres du Conseil ne voient pas la nécessité de souscrire à cet activité étant donné certaines mauvaise expérience avec cet organisme.

Accusé réception rencontre Zonage agricole

En date du 06/03/79, la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec, accuse réception de la demande de rencontre de la Municipalité. Un échéancier de rencontre est en voie de préparation et la Municipalité sera contactée bientôt.
Entre temps des représentants du Ministère des Affaires Municipales rencontrent les municipalités afin de dispenser de l'information sur la loi 90 et apporter une aide technique lorsque requise.

En date du 22/02/79, le Conseil Régional de Développement de la région 04 invite la Municipalité à faire parvenir sa cotisation pour l'année 1979, laquelle a été fixée à $0.03 per capita.

43/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M.

Jean-Jacques Lacroix, et résolu que la Municipalité adhère à cet organisme et défraie la cotisation pour l'année 1979.

INITIALES du MAIRE
230
INITIALES du SEC-TRES

Puit # 3 Plans

Considérant que la Municipalité projette la construction d'un puit supplémentaire à son réseau d'aqueduc,

Considérant que la firme d'Ingénieurs Vézina, Fortier et Associés présente les plans de construction et de localisation de ce puit, dossier no 2-1566,

44/79

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter les plans et estimés de travaux tel que présentés par M. Daniel Poisson, Ing pour l'addition d'un puit tubé au réseau d'aqueduc de la Municipalité.
Adopté.

Appareil Radio pagnies

Considérant que des prix ont été demandés à diverses compour munir le véhicule de l'inspecteur-municipal d'un radio émetteur-récepteur,

Considérant que la Municipalité possède déjà un système de communication pour son service des incendies, lequel pourrait facilement être modifié pour servir aussi aux travaux extérieurs,

45/79

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Denis Houle, et résolu, que la Municipalité se porte acquéreur d'un radio émetteur-récepteur de la compagnie Motorolla, tel que ci-bas décrit:

Maxar 80, 25 Watts, ligne privée au coût de $988.00
Installation au garage Municipal 50.00
Taxe fédérale incluse, taxe provinciale extra
F.O.B. Toronto
Livraison 7 à 8 semaines

La Compagnie Motorolla se charge de faire la demande de licence auprès du Ministère des Communications et la Municipalité de payer cette licence.

Achat Loisirs aménagement demande subvention

Considérant qu'un groupe de bénévoles de la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc à préparé un projet d'aménagement d'un terrain de loisirs,

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont alloués, à leur budget de l'année 1979, des sommes importantes pour la réalisation de cet aménagement,

46/79

En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-PIerre Benoit, et résolu de demander au Haut Commissariat à la Jeunesse aux loisirs et aux Sports de bien vouloir accorder une aide financière à la Municipalité afin d'aider la réalisation de l'aménagement d'un terrain de loisirs,et ce, conformément aux normes et exigences gouvernementales.
Adopté.

Considérant les demandes de permis de construction des personnes suivantes:

- Place De Tonnancourt Inc, lot 264-9 et 264 P-10, 1 maison
- M. Gérard Biron, lot P-528, P-527, transformation d'une écurie en poulailler
- Mme Lise C. Déry, lot P-31, 1 maison-mobile

47/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu que:

1) D'accorder un permis de construction à Place De Tonnancourt Inc pour la construction d'un bungalow sur les lots 264-9 et 264-P-10 étant donné que ce terrain n'est pas dans la zone agricole

protégée, qu'il est subdivisé que les services d'aqueduc et d'égoûts sont existants et que cette construction ne sera en rien contradictoire au règlement d'urbanisme et de zonage en voie d'adoption.

INITIALES du MAIRE
231
INITIALES du SEC.-TRES

2) D'accorder un permis de construction à M. Gérard Biron pour la transformation d'une écurie en poulailler sur les lots P-528 et P-527, à condition que M. Biron respecte les normes du Ministère de l'Environnement du Québec, et autres organismes concernés. L'octroi d'un tel permis étant sans préjudice à la loi 90 sur la Protection du territoire agricole.

3) De refuser à Mme Lise C. Déry, l'octroi d'un permis de construction pour l'implantation d'une maison-mobile sur le lot P-31, ce terrain étant situé dans la zone agricole protégée; et l'implantation d'une maison-mobile étant contradictoire au règlement d'urbanisme et de zonage en voie d'adoption.
Adopté.

48/79 Il est proposé par M. Denis Houle, et résolu d'ajourner la présente assemblée pour 15 minutes.
Les 15 minutes étant écoulées, l'assemblée reprend.

Les Boccages Plans

Considérant que M. Jeannot soumet un plan projet pour modifier les rues du secteur " Les Boccages",

Considérant que les modifications suggérées semblent acceptables et avantageuses,

49/79 En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu de:
1) Demander au Ministère des Terres et Forêts du Québec, l'annulation des lots 69-1 et 69-2 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, tel qu'il est montré au plan projet de M. Roland Milette, arpenteur-géomètre en date du 29 Septembre 1977.
2) D'accepter le plan de subdivision sur le lot 69, soit les subdivisions 69-3 et 69-4, tel que décrit au plan de M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, en date du 9 Mars 1979.
Le tout, conditionnellement à l'approbation du plan de subdivision 69-3 et 69-4 par les ingénieurs de la firme Vézina, Fortier et Associés.
Adopté.

50/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'ajourner la présente assemblée à 22:30 heures.
Adopté.

L'assemblée reprende à 22:30 heures.

Cause Gagné appel

Considérant que la Municipalité a reçu copie des deux jugements rendus dans la cause avec M. Paul Gagné,

Considérant que la Municipalité est condamné a payer $2,000.00 en dommages à M. Gagné et que d'autres part un procès verbal intervenu en 1929 est déclaré nul,

51/79 En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, d'autoriser Mtre Bertrand Lamothe à prendre les dispositions nécessaires pour porter en appel le jugement rendu par la Cour Supérieure dans la cause opposant la Municipalité et M. Paul Gagné.
Adopté.
M. Denis Houle, demande le vote sur cette proposition, tous sont en faveur.

197-2 solage

Considérant que M. André Lauzière, domicilié au 3075 Boul Port-Royal à St-Grégoire, est propriétaire du lot 197-2, sur lequel il n'y a qu'un solage de maison depuis un incendie.

INITIALES du MAIRE
232
INITIALES du SEC.-TRÉS.

Considérant que ce solage contrevient au règlement de construction portant le no 71,

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'autoriser Mtre Lamothe à prendre les procédures nécessaires pour que M. Lauzière ou autre, propriétaire du lot 197-2 se conforme au règlement de construction en vigueur. Adopté.

Il est suggéré de demande à l'inspecteur-municipal:

1) de placer une annonce interdisant la circulation de camion lourd dans la partie non pavée de l'Avenue Dugré
2) de faire le nécessaire pour enlever le sable accumulé sur le Rg St-Charles aux environs de la Côte du Pont Duplessis.

COMPTES:

172	Conseil Régional Dév 04	Souper	2322		30.00
173	Caisse Pop A. Thériault	Vidange Février 79	5430		2,615.83
174	Ministère Revenu Québec	impôt Février-1979	2810		769.16
175	Receveur Général Canada	impôt Février 1979	2830		562.71
176	Banque Prov Yamachiche	capital 39,000.	9590		
		intérêts 23,490.	9595		
		Frais bancaire 214.95	9599		62,704.95
177	Banque Prov T-Rivières	intérêts 4,220.	9595		
		frais bancaire 21.10	9599		4,241.10
178	Jean-Baptiste Pothier	Salaire Mars 1979	2310		1,131.18
179	Gérard Biron	Février 1979	5110		125.00
180	Martial Beaudry	26 fév au 10 mars	2310		398.22
181	Martial Beaudry	12 mars au 24 mars	2310		398.22
182	Céline L. Beaudry	26 fév au 10 mars	2310		275.35
183	Céline L. Beaudry	12 mars au 24 mars	2310		275.35
184	Hélène Leclerc	26 fév au 10 mars	2310		223.31
185	Hélène Leclerc	12 mars au 24 mars	2310		223.31
186	Marcel Crête	26 fév au 10 mars	2310		410.13
187	Marcel Crête	12 mars au 24 mars	2310		410.13
188	Michel Thifeault	26 fév au 10 mars	2310		419.49
189	Michel Thifeault	12 mars au 24 mars	2310		419.49
190	Clément Beaudry	frais repré 1,255.75	2100		
		comité 120.00	2110		1,375.75
191	Robert Parenteau	frais repré 418.58	2100		
		comité 220.00	2110		638.58
192	Jean-Jacques Lacroix	frais repré 418.58	2100		
		comité 190.00	2110		608.58
193	Conrad Carbonneau	frais repré 418.58	2100		
		comité 80.00	2110		498.58
194	Jean-Pierre Benoit	frais repré 418.58	2100		
		comité 100.00	2110		518.58
195	Denis Houle	frais repré 418.58	2100		
		comité 100.00	2110		518.58
196	Jules Levasseur	frais repré 418.58	2100		
		comité 60.00	2110		478.58
197	Marcel Crête	frais voyage	4120		200.00
198	Restaurant Baie-Jolie	repas	2910		166.07
199	Formules Municipale Ltée	papeterie	2350		161.00
200	Bertrand Lamothe	juridique	2331		135.00
201	Corp Sec Mun Québec	cotisation	2321		180.00
202	Association Chef Inc Qué	cotisation	2321		20.00
203	Imprimerie G. Duchaine	papeterie	2350		578.82
204	Papeterie Mauricienne	papeterie	2350		130.76
205	Régie Rentes du Québec	fond pension	2880		100.00
206	Purolator Ltée	service de trans	3290		11.90
207	Canadian Motorola	réparation	3240		71.43
208	Martin & Fournier	divers	3240		37.39
209	Ben Vanasse	matériaux	5357		60.42
210	Simard & Comeau	matériaux	5357		53.98
211	Louis-Georges Guilbert	gel	5340		160.00
212	Thomas Bellemare & Fils	sablage	4357		1,762.80
213	Baie-Jolie Auto Body	puit # 4	5340		25.00
214	Moccomat Ltée	appareil	3290		14.04

INITIALES du MAIRE

INITIALES du SEC.-TRES

215	Paul Vennes Inc	Café	3290	48.25
216	Armand-Guy Messier	Hotel de Ville 48.00	4340	
		E St-Joseph 15.00	4340	
		Netto Vil 357.00	4340	420.00
217	Louis Dugré	borne fontaine	5340	288.00
218	Jean-Baptiste Pothier	voyage	2320	68.00
219	Michel Thifeault	voy aqueduc bor fon	5120	10.00
220	Quincaillerie Pte-du-Lac	Hotel de ville 6.26	3290	
		St-Joseph 39.97	8969	
		voirie 77.69	4259	123.92
221	Bell Canada	Eco St-Jospeh 23.98	8930	
		Incendie 20.09	3226	
		Hotel Ville 211.33	2326	255.40
222	Ministère Aff Socilaes	contribution 1979	2900	1,000.00
223	Hydro-Québec	travaux aqueduc	5340	356.25
224	Hydro-Québec	station pompage	5155	2,122.73
225	Hydro-Québec	Hotel de ville	2327	1,269.34
226	annuler			
227	Receveur Général Canada	poste	2325	500.00
228	Société Cana Cancer	don	8965	50.00
229	Société Cnan Croix-Rouge	don	8965	50.00
230	R.J. Lévesque & Fils	sondage puit		4,027.04
231	Service Spé Vidange Inc	Jan-fév-mars 79	5440	2,859.96
232	Marcel Crête	divers	2900	16.54
233	Réal Trahan	divers	3290	35.55
234	Corporation Loisirs	achat terrain	8968	1.00
235	Ministère Revenu Québec	rép aqueduc asphalte	5357	100.00
236	Claude Tousignant	Incendie	3290	16.05
237	Martial Beaudry	voyages	2320	15.00
238	Loisirs de Pointe-du-Lac	Remise subvention		224.00
239	Hydro-Québec	lumière	4400	518.04

53/79

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

Séance régulière 26/03/79

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville le 26 Mars 1979, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry est aussi présent.

M. le Conseiller Conrad Carbonneau est absent.

INITIALES du MAIRE

234

INITIALES du SEC.-TRÉS.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 12 Mars 1979 et dont copies furent transmises à chacun plusieurs jours avant la présente.

54/79 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 12 Mars 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier-adjoint.
Adopté.

M. le Maire ayant donné lecture de l'ordre du jour de l'assemblée.

55/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITES:

Urbanisme:

M. Parenteau soumet le rapport verbal de la rencontre tenue le 20 Mars avec des ingénieurs de la Firme Fortier, Vézina et Associés.

Comptable:

La Firme René De Cotret, St-Arnaud, Frigon, Letendre et Associés soumet le rapport financier de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 Décembre 1978.

Bibliothèque:

Mme Maurice Plante soumet le rapport des activités de la bibliothèque municipale pour le mois de Mars 1979.

Comité de rue:

Suggère que la Municipalité étudie la possibilité de se porter acquéreur de terrain le long du Fleuve St-Laurent afin d'y faire de l'aménagement.

Considérant que depuis 1973 la Municipalité demande aux autorités gouvernementales la construction d'une halte routière sur la rive du Lac St-Pierre à la Pointe-du-Lac,

Considérant que le terrain requis pour cette construction est déjà la propriété du gouvernement,

Considérant de ce fait que la partie la plus honéreuse du projet a été accompli, soit l'acquisition du terrain,

56/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, de demander aux autorités gouvernementales concernées de finaliser ce projet pour permettre à la population de Pointe-du-Lac, ainsi qu'à tous les visiteurs des autres régions du Québec et d'ailleurs de contempler en toute quiétude un autre attrait touristique de notre province.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS:

Taxe égouts L. Bolduc

M. Léonard Bolduc, résidant de l'Avenue St-Charles demande pourquoi il y a 2 taxes d'égouts sur son compte de taxes municipales. M. le Maire lui en donne les raisons.

S. Dubé Plan urbanisme

M. Simon Dubé demande où en sont rendus les travaux du comité d'urbanisme. M. Parenteau mentionne que ce travail est pratiquement terminé et que le plan d'urbanisme sera présenté très prochainement.

L. Lord P.A.R.E.L.

M. Laurent Lord soumet les informations suivantes sur le programme P.A.R.E.L. à la Pointe-du-Lac pour 1978: Au total

$23,800.00 ont été accordé en subvention, dont la plupart ont été pour des proriétés sises au " Domaine Leveco". Il y a encore 6 projets à venir pour un montant de subvention possible dépassant $25,000.00.

CORRESPONDANCE:

Nomination Mauv Herbes acc-réception

En date du 22/03/79, M. Rodolphe Cloutier, agronome, Inspecteur Général pour la Loi des mauvaises herbes accuse réception de la nomination de M. Marcel Crête à titre d'inspecteur des mauvaises herbes.

Bond de fidélité accu-récep

En date du 12/03/79, M. Roger Latulipe, de la Direction Générale de l'Administration financière au Ministère des Affaires Municipales, accuse réception du certificat de renouvellement des polices qui constituent les cautionnements du secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et de l'adjoint M. Martial Beaudry.

Augmentation taxe de compensation loi 112 de $0.30 à $0.50 du $100. d'évaluation

En date du 28/02/79, le sous-ministre des Affaires Municipales, M. Jacques Bessé, avise qu'il est conscient des difficultés d'application qu'entraine le projet de loi 112 modifiant la Loi sur l'évaluation foncière, augmentant la compensation pour la fourniture de services à certains immeubles, et ce, retroactivement à l'exercice financier 1978.

Augmentation des tarifs Aqueduc Yamachiche

En date du 8/03/79, M. Jean Foldès, Ingénieur du Service de Protection de l'Environnement du Québec, fait parvenir copie de l'avis public que l'Association coopérative de l'aqueduc de la Rivière-aux-Glaises devra faire afficher pour aviser ses usagers de sa demande de modification de taux. Les tarifs modifiés ne devront être en vigueur qu'après avoir reçu l'approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

Respect de la loi 90 par les Municipalités

En date du 26/03/79, le Ministère des Affaires Municipales du Québec, avise que suite à l'adoption de la loi 90, "Loi sur la protection du territoire agricole" les Municipalités devront se conformer aux dispositions de la loi et obtenir les autorisations requises pour l'utilisation d'un terrain à d'autres fins que l'Agriculture (Exemple: ouverture de rues, parc, aqueduc, égoût, construction d'aréna, d'hotel de Ville, etc...)

Loi 90 documents d'informations M.A.M.

En date du 22/02/79, M. Jacques Bessé, sous-ministre des Affaires Municipales, soumet un document pour aider à la compréhension et à l'application de la loi. Ce dossier présente aussi les responsabilités Municipales, les diverses procédures administratives et les restrictions amenées par l'adoption de la loi 90.

S.P.E. pain directeur aqueduc égout communautaires

En date du 1/03/79, le Service de Protection de l'Environnement du Québec fait parvenir copie d'une lettre adressée à M. Normand Lefebvre, Ingénieur de la firme " Les Consultants Pluritec" concernant le plan directeur d'aqueduc et d'égoûts qui lui a été présenté. Ce plan devra être complètement revisé avant qu' un accord de principe ne soit émis, considérant les dépenses d'infrastructures très importantes qu'entrainerait sûrement la poursuite d'un développement anarchique du territoire. La revision de ce plan devra aussi tenir compte de la Loi, sur la Protection du territoire agricole. La présente lettre ne fait que confirmer par écrit la position énoncée verbalement par le Service de Protection de l'Environnement du Québec, il y a plus d'un an.

Puit # 3 Ste-Marguerite S.P.E. accuse réception

En date du 19/03/79, M. Jean Aubé, Ingénieur, chef du Service des projets de la Direction Générale de l'Environnement Urbain, accuse réception du projet d'addition d'un puit tubé au réseau d'aqueduc de la Municipalité.

Placement Etudiant

En date du 8/03/79, M. Guy Tardif, Ministre des Affaires Municipales invite la Municipalité à se prévaloir du programme " Placement Etudiant du Québec" pour la saison estivale 1979. Le salaire minimum devra être au moins $3.60 l'heure pour au moins 180 heures de travail. Une ristourne de $1.35 l'heure de salaire

versé à l'étudiant sera accordé, avec un maximum de $350.00 par emploi.

Fac ture Hy dro surv

INITIALES du MAIRE 03 236 INITIALES du SEC-TRÉS

En date du 22/03/79, M. Léon Thibodeau, surintendant de l'Hydro-Québec, avise que le compte de $365.25 produit pour soutenir la ligne électrique lors de travaux municipaux le ou vers le 31 mai 1978 est justifiable puisque cette intervention a empêché des troubles sérieux qui auraient pu être très honéreux.

P. Mélancon dommoages pelouse

Le 14/03/79, M. Pierre Mélançon, 2640 Ave Michel, Pointe-du-Lac, avise qu'il tient la Municipalité responsable des dommages causés à son terrassement le 26 Décembre 1978 par les préposés au déneigement des bouches d'incendie. Copie transmise aux assureurs de la Municipalité.

C. Noel permis Disco

En date du 19/03/79, M. Claude Noel mentionne qu'il a déjà obtenu l'autorisation pour opérer un commerce " Disco Arcade ". Il désire ajouter à cette autorisation l'exploitation d'un restaurant à l'intérieur et à l'extérieur de cette salle. M. Ange-Aimé Dupuis ayant cédé à M. Noel les droits qu'il détenait dans l'exploitation d'un restaurant extérieur sur son terrain. M. Noel désire aussi confectionner un avant-toit à cette batisse. Considérant le règlement en cours, les membres du Conseil préfèrent attendre avant de se prononcer sur ces demandes.

Revue Municipale

La Revue Municipale offre un abonnement à cette revue pour 3 ans au coût de $18.00. Les membres du Conseil préfèrent laisser tomber cet abonnement.

Subvention Loisirs

Considérant qu'au budget de l'année 1979 il a été prévu un montant pour surventionner les Loisirs de Pointe-du-Lac,

57/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Denis Houle, et résolu de verser à la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc une 1 ière tranche de $4,000.00 de cette Subvention prévue.
Adopté.

58/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, d'ajourner la présente assemblée pour une demie heure.
Adopté.

La présente assemblée est ajournée.

La demie heure étant écoulé, l'assemblée reprend.

Les Boccages projet

Considérant une rencontre tenue le 20 Mars 1979 entre le comité d'urbanisme, les ingénieurs de la firme Vézina, Fortier et Associés et les promotteurs M. Léonce Dupont et Georges Jeannot,
Considérant que les promotteurs désirent apporter des modifications à leur projet,

59/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter en principe l'aménagement du lot P-69, propriété de M. Dupont & Jeannot, avec des terrains de superficie inférieur à 15,000 pieds carré mais desservis par un système d'égoût sanitaire relié à une fosse septique commune, aux conditions suivantes:

LES PROMOTTEURS S'ENGAGENT A:

1) Cèder à la Municipalité une lisière de terrain de 30 pieds de largeur le long de la rivière aux Sables
2) Cèder à la Municipalité une lisière de terrain de 15 pieds de largeur pour créer un passage entre le cul de sac et la lisière de terrain le long de la rivière aux Sables
3) Faire à leurs frais les installations des conduites d'aqueduc, d'égoûts et de fosse septique commune pour desservir le secteur, ceci incluant tous les plans et surveillance d'ingénieur requise.

4) Céder à la Municipalité pour la somme de $1.00 toutes les installations d'aqueduc et d'égoûts, les rues et autres parties de terrain requises par la Municipalité.

LA MUNICIPALITE S'ENGAGE:

1) Accepter le terrain et la fosse septique recouverte de sable ou de terre sans gazonnement
2) Remettre aux promotteurs le terrain de la fosse septique lorsque celle-ci ne sera plus requise.
3) Acheter pour la somme de $1.00 la ou les rues, les installations septiques et d'aqueduc, le ou les autres parties de terrains qu'elle exige des promotteurs.

L'Acceptation sera définitive lors de la signature d'un protocole d'entente entre les parties.
Adopté.

Permis de construction Lise C. Déry

Considérant qu'en date du 14/01/79, la maison de Mme Lise C. Déry, 980 Baie-Jolie, était détruite par un incendie,
Considérant que Mme Déry désire installer une maison pré fabriquée sur son terrain, lot P-31
Considérant que Mme Déry est propriétaire de ce terrain depuis nombre d'années,

60/79

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu de recommander à l'inspecteur-municipal d'émettre le permis de construction demandé par Mme Lise C. Déry, sur le lot P-31.
Adopté.

AVIS DE MOTION

61/79 instal septique

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement de déposer un avis de motion pour qu'un règlement soit présenté à une séance subséquente du conseil pour régir les normes d'installations septiques et les modalités d'émission de permis.

62/79 normes constructions

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement de déposer un avis de motion pour qu'un règlement soit présenté à une séance subséquente du conseil pour régir les normes de construction dans la municipalité et les modalités d'émission des permis.

63/79 Direction générales aménagement

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean Pierre Benoit, et résolu unanimement de déposer un avis de motion pour qu'un règlement soit présenté à une séance subséquente du conseil pour régir les directions générales d'aménagement par un shéma d'aménagement et d'urbanisme.

64/79 installa service publics

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement de déposer un avis de motion pour qu'un règlement soit présenté à une séance subséquente du conseil pour régir les normes d'installations des services publics d'égouts et aqueduc, pavage, trottoirs etc.

65/79 normes de lotissement

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement de déposer un avis de motion pour qu'un règlement soit présenté à une séance subséquente du conseil pour régir les normes de lotissement pour la municipalité et les modalités d'émission des permis.

Association Touristique Coeur Québec

L'Association Touristique du Coeur du Québec soumet le rapport de ses activités 1977-78 et profite de l'occasion pour demander à la Municipalité sa cotisation pour l'année en cours

66/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu de défrayer à l'Association Touristique

INITIALES du MAIRE
238
INITIALES du SEC.TRES.

du Coeur du Québec la cotisation de l'année 1979, soit $0.03 per capita.
Adopté.

L'Ordre du jour étant épuisé.

67/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

Séance spéciale 2/04/79 Denis Houle

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville le 2 Avril 1979, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint M. Martial sont aussi présents.

Monsieur le conseiller Conrad Carbonneau est absent.

La présente assemblée spéciale ayant dûment été convoqué par le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry le 29 Mars 1979, les sujets suivants sont à l'ordre du jour.

1) Adoption du proces verbal de l'assemblée du 26/03/79
2) Avis de motion pour un règlement de zonage
3) Avis de motion pour un règlement créant un comité d'urbanisme et de zonage
4) Adoption d'un règlement régissant les installations septiques
5) Adoption d'un règlement régissant les normes de construction
6) Adoption d'un règlement régissant l'installation des services publics
7) Adoption d'un règlement régissant le lotissement
8) Déposition des prix soumis pour l'achat d'un camion
9) Résolution demandant un entrevu avec la Commission du zonage agricole.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du proces verbal de la dernière assemblée, tenue le 26 Mars 1979 et dont copies furent remise à chacun plusieurs jours avant la présente.

68/79 adoption pro verbal 26/03/79

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le proces verbal de l'assemblée du 26 Mars 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

69/79 avis motion règl de zonage

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu unanimement, de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure d'un règlement de zonage pour la municipalité de Pointe-du-Lac.

70/79 avis motion comité urbanisme zonage

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement formant un comité d'urbanisme et de zonage pour la municipalité de Pointe-du-Lac.

Règ no 17
71/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement, d'adopter le règlement no 17 qui s'intitule comme suit:
Tel qu'il apparait au livre des règlements page 65à72
RELGEMENT D'HYGIENE,DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.
Passé et adopté à la séance spéciale du 2 Avril 1979.

INITIALES du MAIRE: CS
239
INITIALES du SEC.-TRES

Assemblée
électeur
18/04/79

Une assemblée publique des électeurs propriétaires de toute l'étendue de la Municipalité de Pointe-du-Lac, sera tenue le 18 Avril 1979, à 7:00 heures p.m., heure normale de l'est à l'hotel de Ville de Pointe-du-Lac, 1597 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac.

Après 2:00 heures suivant la lecture du règlement à cette assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé, avoir reçu l'apporbation des électeurs propriétaires habile à voter, à moins que le nombre de personnes, ayant demandé la tenue d'un référendum soit au moins de 13 propriétaires plus 10% du nombre d'électeurs propriétaires habile à voter en excédant de 25.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez vous adresser au Bureau de l'Hotel de Ville, pendant les heures d'ouverture.

Le présent règlement est passé et entrera en vigueur suivant la loi.

Clement Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 11 heures et 12 heures de l'avant-midi, le 3 ième jour d'avril 1979.
En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3 ième jour d'avril 1979

Jean Bte Pothier
Jean-Baptiste Pothier,sec-trés

Règ no 18
72/79

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu unanimement d'adopter le règlement no 18 qui s'intitule comme suit:
Tel qu'il apparait au livre des règlements page 73 à 92.
REGLEMENT DE CONSTRUCTION

Passé et adopté à la séance spéciale du 2 Avril 1979.

Assemblée
électeur
18/04/79

Une assemblée publique des électeur propriétaires de toute l'étendue de la Municipaliét de Pointe-du-Lac, sera tenue le 18 Avril 1979, à 7:00 heures p.m., heure normale de l'est à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, 1597 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac.

Après 2:00 heures suivant la lecture du règlement à cette assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé, avoir reçu l'approbation des électeurs propriétaires habile à voter, à moins que le nombre de personnes, ayant demandé la tenue d'un référendum soit au moins de 13 propriétaires plus 10% du nombre d'électeurs propriétaires habile à voter en excédant de 25.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez vous adresser au Bureau de l'Hotel de Ville, pendant les heures d'ouverture.

Le présent règlement est passé et entrera en vigueur suivant la loi.

Clement Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

INITIALES du MAIRE

240

INITIALES du SEC.-TRÉS.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 11 heure et 12 heure de l'avant-midi, le 3 ième jour d'avril 1979.

En foi de quoi je donne ce certificat le 3 ième jour d'avril 1979.

Jean Bte Pothier

Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

73/79 Il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil, d'ajourner la présente assemblée pour 20 minutes.

Les vingts minutes étant écoulé, l'assemblée reprend.

Regl no 19
74/79 Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, d'adopter le règlement no 19 qui s'intitule comme suit:

Tel qu'il apparait au livre des règlements page 93 à 108.

CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES SERVICES PUBLICS

Passé et adopté à la séance spéciale du 2 Avril 1979.

Assemblée électeur 19/04/79 UNe assemblée publique des électeurs propriétaires de toute l'étendue de la Municipalité de Pointe-du-Lac, sera tenue le 19 Avril 1979, à 7:00 heures p.m., heure normale de l'est à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, 1597 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac.

Après 2:00 heures suivant la lecture du règlement à cette assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé, avoir reçu l'approbation des électeurs propriétaires habile à voter, à moins que le nombre de personnes, ayant demandé la tenue d'un référendum soit au moins de 13 propriétaires plus 10% du nombre d'électeurs propriétaires habile à voter en excédant de 25.

Pour plus amples renseignements vous pouvez vous adresser au Bureau de l'Hotel de Ville, pendant les heures d'ouverture.

Le présent règlement est passé et entrera en vigueur suivant la loi.

Clement Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 11 heure et 12 heure de l'avant-midi, le 3 ième jour d'avril 1979.

En foi de quoi je donne ce certificat le 3 ième jour d'avril 1979.

Jean Bte Pothier

Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

75/79 Il est proposé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, d'ajourner la présente assemblée, à 0 heure 1 minute le 3 Avril 1979.

76/79
Règl no20 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M Robert Parenteau, et résolu unanimement, d'adopter le règlement no 20 qui s'intitule comme suit:

Tel qu'il apparait au livre des règlements page 109 à 121

REGLEMENT DE LOTISSEMENT

Passé et adopté à la séance spéciale du 2 Avril 1979.

Assemblée électeur 19/04/79

Une assemblée publique des électeurs propriétaires de toute l'étendue de la Municipalité de Pointe-du-Lac, sera tenue le 19 Avril 1979, à 7:00 heures p. m., heure normale de l'est à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, 1597 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac.

INITIALES du MAIRE 241 INITIALES du SEC.-TRES

Après 2:00 heures suivant la lecture du règlement à cette assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé, avoir reçu l'approbation des électeurs propriétaires habile à voter, à moins que le nombre de personnes, ayant demandé la tenue d'un référendum soit au moins de 13 propriétaires plus 10% du nombre d'électeurs propriétaires habile à voter en excédant de 25.

Pour plus amples renseignements vous pouvez vous adresser au Bureau de l'Hotel de Ville, pendant les heures d'ouverture.

Le règlement est passé et entrera en vigueur suivant la loi.

Clement Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 11 heure et 12 heure de l'avant-midi, le 3 ième jour d'avril 1979.

En foi de quoi je donne ce certificat le 3 ième jour d'avril 1979.

Jean Bte Pothier
Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

Prix soumis achat camion

La Municipalité ayantprocédé par voie d'invitation une demande de prix pour l'acquisition d'un camion de capacité de charge de 3/4 de tonne, les concessionnaires ci-bas énumérés ont soumis un prix:

Mich-O-Tomobiles Ltée	6,525.80
Gérard Grenier	6,400.00
Matte Auto	7,250.00
Auger Auto	6,850.00
Trois-Rivières Plymout	7,500.00
Clément Frères	6,400.00
Sirois Auto	6,950.00
Brouillard Chevrolet	6,600.00
Trois-Rivières Chevrolet	6,637.00
Trois-Rivières Chevrolet	7,027.00
Louiseville Auto	6,375.00

Demande rencontre Protection territoire Agricole

Considérant que le terrotoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac est largement compris dans la zone temporaire des Terres Agricoles Protégées,

Considérant que la Municipalité s'est déjà adressée au Ministère de l'Agriculture pour l'aviser de son intention de négocier cette zone provisoire,

Considérant que la Municipalité a fait réaliser les documents requis pour lui permettre de négocier une zone permanente des Terres Agricoles Protégées,

Considérant que des journées d'informations sur la documentation préparée pour déterminer cette zone permanente se tiendront les 16 et 17 Avril prochain,

Considérant que la Municipalité entend recevoir tous les commentaires provenant soit des contribuables, soit des organismes tel le Conseil Régional de Développement, le Conseil du Comté

77/79

de St-Maurice et de l'Union des Producteurs Agricoles de la Mauricie.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement des membres du Conseil de demander une rencontre avec la Commission sur la Protection du Territoire Agricole afin d'établir le plutot possible la zone permanente des Terres Agricolles protégée pour la Municipalité.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La séance est levée.

Clement Beaudry
MAIRE

Jean B. te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière 9/04/79

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 9 Avril 1979, à la salle de l'Hotel de Ville, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur et Denis Houle, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint M. Martial Beaudry sont aussi présents.

Monsieur le conseiller Conrad Carbonneau est absent à cause de maladie.

Après la récitation de la prière par M. le Maire, celui-ci demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 2 Avril 1979 et dont copies furent transmises à chacun plusieurs jours avant la présente.

78/79 proces verbal 4/04/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu, d'accepter, tel que corrigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 4 Avril 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.

Correction: Ajouter aux présences de l'assemblée du 2 Avril M. le conseiller Denis Houle.

Après lecture de l'ordre du jour par M. le Maire.

79/79 ordre du jour

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter l'ordre du jour, tel que lue par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Inspecteur-Municipal: Soumet les divers rapports mensuels;
Tel: aqueduc, voirie, incendie, permis de construction
Mention est faite de porter une attention au ménage du centre communaitaire.

Urbanisme: M. Parenteau souligne ques les rencontres avec les ingénieurs conseils se poursuivent afin de compléter le plan d'urbanisme et de zonage.

Loisirs: La rapport est reporté à la fin de l'ordre du jour.

INITIALES du MAIRE
243
INITIALES du SEC.-TRES

PERIODE DE QUESTIONS:

Lot 22-20 permis de construction

M. Mathieu ayant soumis une demande de permis de construction sur le lot 22-20 demande pourquoi il n'a pas encore obtenu de réponse. M. le Maire lui explique que la nouvelle règlementation demande une étude approfondie de chaque demande ce qui implique des délais plus longs. Toutefois, les membres du Comité d'urbanisme rencontreront l'inspecteur-municipal afin d'étudier chaque demande pour rendre une réponse le plutôt possible.

CORRESPONDANCE:

Rôles evaluation

Le Ministère des Affaires Municipales, fait parvenir copie d'une lettre adressée à M. Denis Hamelin, de Evaluation St-Maurice Inc, concernant les rôles d'évaluation de Pointe-du-Lac, soit ce qui est accepté et ce qui est à corriger dans ces rôles.

Boccages Aqueduc Egoûts

Les Service de Protection de l'Environnement fait parvenir copie d'une lettre adressée à M. Léonce Dupont, concernant la présentation d'un projet de développement résidentiel pour approbation des méthodes d'alimentation en eau et de disposition des eaux usées par le Directeur des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

Jean Gagné Action

En date du 4 Avril 1979, Mtre Michel Lupien, procureur de M. Jean Gagné, réclame de la Municipalité un montant de $3,500.00 pour des dommages causés sur les lot P-338 et P-339 à la suite d'inondation survenue le ou vers le 3 Avril 1979.

80/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu, unanimement de demander à Mtre Bertrand Lamothe de venir visiter les lieux et ensuite faire le nécessaire pour représenter la Municipalité dans cette affaire. Adopté.

Location salle élection fédérale

En date du 5 Avril 1979, M. André Déziel,secrétaire d'élection de la circonscription de Trois-Rivières, demande la possibilité de louer la salle du Conseil pour la tenue de l'élection fédérale du 22 mai prochain. Un montant de $180.00 serait alloué à la Municipalité. Les membres du Conseil sont unanimes à cette location.

S.P.E. approbation 4 e puit

En date du 23 Mars 1979, le Directeur des Services de Protection de l'Environnement du Québec, donne son approbation aux travaux d'addition d'un puit tubé au réseau d'aqueduc de la Municipalité, tel que décrit au plan no 1566 feuille #1 de Vézina, Fortier & Associés, en date de mars 1979.

Intervention Vente de R. Crête à sa Majesté la Reine

En date du 5 Avril 1979, M. Jean-Paul Bérard, Notaire, demande l'intervention de la Municipalité dans un acte de vente par M. Rosario Crête à sa Majesté La Reine, sur le lot P-256.

81/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Pareuteau, et résolu que la corporation intervienne à un acte de vente par Monsieur Rosario Crête à SA MAJESTE LA REINE DU CHEF DU CANADA à être passé devant Me. Jean-Paul Bérard, notaire des Trois Rivières, pour établir que la dite corporation n'a aucun droit, titre, part, présention ou intérêt dans le dit immeuble et y décrit et vendu à Sa Majesté La Reine du Chef du Canada, ce dit immeuble ayant été distrait dans le titre d'acquisition de la corporation

INITIALES du MAIRE
244
INITIALES du SEC.-TRÉS.

enregistré sous le numéro 321 910 et dans le titre d'acquisition du cédant à la corporation enregistré sous le numéro 316 268, et ce nonobstant les différences de dimensions quant à la dite partie de lot. Que M. le Maire Clément Beaudry soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat préparé par Me. Jean-Paul Bérard, notaire.
Adopté.

Puit # 4 Soumissions

Considérant que la Municipalité a demandé des prix, par voie d'invitation, pour l'addition d'un puit tubé,
Considérant que les firmes suivantes ont soumis des prix:

	Tek-Eau	R.J. Lévesque
a) Récupération d'un ancien puit et de la pompe	500.00	1,188.00
b) Aménagement d'un puit	3,545.00	6,485.75
c) Développement et essai de pompage	2,160.00	1,892.00
d) Installation de la pompe et mise en marche .	500.00	430.00
e) Travaux non prévus, tarif horaire	$45.00/ heure	-------
f) Nettoyage de crépine et pompe si nécessaire	950.00	-------

82/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, d'accorder le contrat ci-bas à la firme Tek-Eau Inc, au montant décrit à son offre du 28 Mars 1979; d'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat préparé à cette fin.
Adopté.

Tarif Location et achat matétiaux

Considérant que la Municipalité a procédé par voie d'invitation à une demande de tarifs pour la location de machinerie et l'achat de matériaux,
Les personnes suivantes ont soumis des prix:

M. Louis Dugré: 1600 Ste-Marguerite

Machinerie: Tracteur (pépine)	$26.00/hre
Camion avec outillage	4.00/hre
Machine percer entrée/eau	5.00/trou

Numéro de Commission Accident du Travail 210886C
Assurance responsabilit: copie jointe (200,000.)
Permis de travail: copie jointe

M. Armand-Guy Messier: 2390 Notre-Dame

Machinerie: Tracteur(pépine)	$26.00/hre
Matériaux: Sable	1.30/verge cube
ou $22.00 le voyage transport inclus.	
Pierre	5.50/tonne

Au 1 mai 1979 subir la hausse du prix des transports du Gouvernement s'il y a.
Numéro de Commission Accident du Travail 210649D
Assurance responsabilité: 371-3343 (200,000.)
Permis de travail: copie jointe

M. Noé Veillette Inc:

Machinerie: tracteur (pépine)	28.00/hre
loader	35.00/hre
Matériaux: Sable	1.30/verge cube
Pierre	6.00/tonne

Numéro de Commission Accident du Travail 201-903C
Assurance responsabilité: no 4764301 (500,000.)
Permis de travail: no 1166-5478

M. André Gauvin: 528 Place Bellevue
Machinerie: tracteur (pépine) 22.00/heure
Numéro de Commission Accident du Travail: non requis
Assurance responsabilité: copie jointe (100,000.)
Permis de Travail: attestation d'expérience.

INITIALES du MAIRE: CG 245 INITIALES du SEC.-TRES

Les membres du Conseil sont unanimes a reporté ce sujet à une prochaine séance afin d'étudier les prix soumis.

83/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, d'ajourner la présente assemblée pour 15 minutes.

Les 15 minutes écoulées, l'assemblée reprend.

Plans Boccages

M. Georges Jeannot étant présent à l'assemblée demande l'acceptation des membres du Conseil pour apporter des nouvelles modifications au projet les Boccages.
Après discussion, les membres du Conseil sont unamimes à soumettre ce projet aux ingénieurs de la firme Vézina, Fortier & Associés pour qu'ils soumettent leurs recommandations et commentaires le plus rapidement possible.

Fermeture Rue Simard

Considérant que les résidants de la rue Simard se plaignent de la circulation de véhicules lourds qui se rendent dans le secteur Place Dubois par cette rue.
Les membres du Conseil demandent à l'inspecteur-municipal de placer des barrières à l'extrémité Nord-Ouest de la rue Simard, et ce, pour la durée des travaux de construction dans le secteur Place Dubois.

L'acceptation des états financiers déposés lors de la dernière séance est remise pour étude.

Rôle évaluation Subvention

Considérant que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède depuis novembre 1977 un rôle d'évaluation nouvelle génération,
Considérant qu'une partie de ce rôle est acceptée par le Ministère des Affaires Municipales, tel qu'il apparait dans un rapport adressé à M. Denis Hamelin, de la Firme Evaluation St-Maurice Inc, en date du 12 Octobre 1978 par M. Reynald Déry, de la Direction Générale de l'evaluation, surveillance administrative.

84/79 En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement de demander au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir accorder à la Municipalité la subvention rattachée à la partie acceptée du rôle d'évaluation.
Adopté.

Pression au Conseil de comté evaluation

Considérant qu'une partie seulement du nouveau rôle d'évaluation est acceptée par le Ministère des Affaires Municipales, le secrétaire-trésorier devra faire pression auprès du Conseil de Comté de St-Maurice pour que celui-ci presse la firme d'Evaluation St-Maurice Inc, à compléter le rôle d'évaluation à l'entière satisfaction du Ministère.

Comité Loisirs Rapport

M. Denis Houle fait rapport d'une rencontre du comité de Loisirs tenue le 4 Avril dernier, afin d'établir certaines normes et critères pour accomplir l'aménagement du terrain de loisirs.

Electricité Station St-Charles

Considérant que M. Laurent Savoie soumet un estimé pour replacer sur une seule entrée électrique l'alimentation de la Station de pompage sise dans le Rang St-Charles,

85/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu d'autoriser M. Laurent Savoie à ac-

INITIALES du MAIRE

INITIALES du SEC.-TRES

complir les travaux mentionnés dans son estimé au coût de $470.90. Adopté.

Considérant que les membres du Conseil ont étudié les prix soumis par les différents concessionnaires pour l'achat d'un camion de capacité de 3/4 de tonne,

Considérant que le plus bas prix provient de Louiseville Automobile Ltée.

Camion achat

Considérant que ce concessionnaire possède en inventaire un camion muni de quelques équipements supplémentaires à ceux demandés, mais à prix très avantageux, soit $6,675.00 plus taxe.

86/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement, que la Municipalité se porte acquéreur d'un camion GMC 1979, 3/4 de tonne, modèle Tc 20903, de Louiseville Automobiles Ltée, au prix le plus avantageux possible, mais n'excédant pas la somme de $6,600.00 plus taxe. Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à négocier cet achat, et signe pour et au nom de la Municipalité tout document pertinent, tel contrat d'achat, certificat d'immatriculation, etc..., de même que couvrir adéquatement ce véhicule par une police d'assurance de la firme J.B. Lanouette Inc.
Adopté.

COMPTES AU FOLIO 612;

240	Caisse Populaire	A. Thériault Mars 79	5430	2,615.83
241	Ministère Revenu Québec	impot mars 79	2810	769.16
242	Receveur du Canada	impot mars 79	2830	562.71
243	Jean-Bte Pothier	salaire avril79	2310	1,141.18
244	Gérard Biron	salaire mars 79	5110	125.00
245	Martial Beaudry	26 mars au 7 avril 79	2310	398.22
246	Martial Beaudry	9 avril au 21 avril 79	2310	398.22
247	Céline L. Beaudry	26 mars au 7 avril 79	2310	275.35
248	Céline L. Beaudry	9 au 21 avril 79	2310	275.35
249	Hélène Leclerc	26 mars au 7 avril 79	2310	223.31
250	Hélène Leclerc	9 au 21 avril 79	2310	223.31
251	Marcel Crête	26 mars au 7 avril 79	2310	410.13
252	Marcel Crête	9 au 21 avril 79	2310	410.13
253	Michel Thiffault	26 mars au 7 avril 79	2310	419.49
254	Michel Thiffault	9 au 21 avril 79	2310	419.49
255	Ministère Communications	incendie licence	3237	26.00
256	Loisirs de Pointe-du-Lac	subvention		4,000.00
257	Rénald Légaré	pompier	3210	50.00
258	Martial Beaudry	pompier	3210	55.00
259	Jean-Yves Pépin	pompier	3210	55.00
260	Luc Dugré	pompier	3210	55.00
261	Raymond Benoit	pompier	3210	55.00
262	Sylvio Dufresne	pompier	3210	55.00
263	Jean-Jacques Légaré	pompier	3210	35.00
264	Jean-Marc Guay	pompier	3210	55.00
265	Marcel Guay	pompier	3210	50.00
266	Normand Hélie	pompier	3210	55.00
267	Michel Lesmerises	pompier	3210	55.00
268	Michel Thiffault	pompier	3210	55.00
269	Jean-Claude Turgeon	pompier	3210	55.00
270	Gilles Bourgouin	pompier	3210	50.00
271	Denis Lesmerises	pompier	3210	55.00
272	Marcel Crête	pompier	3210	100.00
273	André Dugré	pompier	3210	15.00
274	Daniel Thiffault	6 hres aqueduc	5110	30.00
275	Réal Trahan	divers	3290	17.20
276	Garage Pépin	incendie camion	3246	231.36
277	Marc Brulé Enrg	divers	3240	16.20
278	Centre Plongée sousmarine	divers	3240	32.00
279	Marcel Bergeron	divers	3240	19.11
280	Ben Vanasse Inc	incendie 50.03	3240	
		voirie 24.00	4259	74.03
281	Restaurant Baie-Jolie Enrg	repas	2910	241.80
282	Trophé Elka Enrg	divers	2910	18.92

283	Revue Municipale	Abonnement	2321	18.00
284	Commission Accident Travail		2335	5,675.39
285	Quincaillerie Pte-du-Lac	divers St-Joseph		
		27.36	8968	
		Hotel de Ville		
		32.38	3290	59.74
286	Evaluation St-Maurice	compte de taxe	2332	4,492.95
287	Corporation Comté St-Maurice	mise à jour éva	2530	11,553.16
		conseil Comté	9530	9,943.70
288	Serge Hamel	plan urbanisme	9373	250.00
289	Gilles-Guy Garceau	Loisirs spécial		68.00
290	Serge Hamel	" "		100.00
291	Marcel Renière	" "		20.00
292	Vézina Fortier & Associés	Puit # 4	9372	500.74
293	Louis-Georges Guilbert	aqueduc	5347	160.00
294	Launier Ltée	aqueduc	5347	12.96
295	R.J. Lévesque Ltée	puit # 1 nettoya	5348	3,286.95
296	Ferme Dugré & Fils	Station St-Charles	4340	152.00
297	Louis Dugré	Voirie	4240	216.00
298	Thomas Bellemare	2 e versement 640.	4240	
		29,188.20	4330	29,828.20
299	Bell Canada	25.75	8930	
		20.09	3226	
		201.32	2326	247.26
300	Hydro-Québec	2,886.49	5155	
		1,433.15	4400	4,319.64
301	Martial Beaudry	voyage divers		70.16

87/79 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Clement Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Assemblée électeur propriétaire 18/04/79

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Règlement 17

REGLEMENT # 17

CONCERNANT L'HYGIENE , LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.

Assemblée publique des électeurs propriétaires de la Municipalité de Pointe-du-Lac tenue le 18 Avril 1979 au bureau de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à 7:00 heures p.m., sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry et M. Jean-Baptiste Pothier, secrétaire-trésorier à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du règlement # 17 concernant l'hygiène, la construction et l'entretien des installations septiques.

INITIALES du MAIRE

248

INITIALES du SEC.-TRÉS.

Après 2 heures suivant la lecture du présent règlement # 17 nous n'avons reçu aucune objection de la part des contribuables de la Municipalité; par conséquent aucune opposition.

A titre de Maire et président de cette assemblée, je déclare le présent règlement # 17 avoir été approuvé par les électeurs propriétaires de la Municipalité. Ayant reçu les approbations requises par la loi.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 9:05 heures p.m.

Clément Beaudry — MAIRE

Jean Bte Pothier — SECRETAIRE TRESORIER

Assemblée électeur proprié 18/04/79 Règlement #18

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

REGLEMENT # 18

CONCERNANT LA CONSTRUCTION

Assemblée publique des électeurs propriétaires de la Municipalité de Pointe-du-Lac tenue le 18 Avril 1979 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à 7:00 heures p.m., sous la présidence de M. le Conseiller Jean-Jacques Lacroix et M. Martial Beaudry secrétaire-trésorier-adjoint à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du règlement # 18 concernant la construction.

Après 2 heures suivant la lecture du présent règlement # 18 nous n'avons reçu aucune objection de la part des contribuables de la Municipalité; par conséquent aucune opposition.

A titre de Conseiller et président de cette assemblée je déclare le présent règlement # 18 avoir été approuvé par les électeurs propriétaires de la Municipalité. Ayant reçu les approbations requises par la loi.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 9:20 heures p.m.

Jean Jacques Lacroix — CONSEILLER

Martial Beaudry — SECRETAIRE TRESORIER ADJOINT

Assemblée électeur proprié 19/04/79 Règlement #19

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

REGLEMENT # 19

CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES SERVICES PUBLICS

Assemblée publique des électeurs propriétaires de la Municipalité de Pointe-du-Lac tenue le 19 Avril 1979 au bureau de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à 7:00 jeures p.m., sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry et M. Jean-Baptiste Pothier secrétaire-trésorier à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du règlement #19 concernant la coonstruction et l'entretien des services publics.

Après 2 heures suivant la lecture du présent règlement # 19 nous n'avons reçu aucune objection de la part des contribuables de la Municipalité; par conséquent aucune opposition.

INITIALES du MAIRE
249
INITIALES du SEC.-TRES

A titre de Maire et président de cette assemblée, je déclare le présent règlement # 19 avoir été approuvé par les électeurs propriétaires de la Municipalité. Ayant reçu les approbations requises par la loi.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 9:10 heures p.m.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Assemblée électeur proprié 19/04/79 Règlement # 20

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

REGLEMENT # 20

REGLEMENT DE LOTISSEMENT

Assemblée publique des électeurs propriétaires de la Municipalité de Pointe-du-Lac tenue le 19 avril à la salle de l'hotel de Ville de Pointe-du-Lac à 7:00 heures p.m., sous la présidence de M. le Conseiller Jean-Pierre Benoit et M. Martial Beaudry secrétaire trésorier adjoint à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du règlement # 20 concernant le lotissement.

Après 2 heures suivant la lecture du présent règlement # 20 nous n'avons reçu aucune objection de la part des contribuables de la Municipalité; par conséquent aucune opposition.

A titre de Conseiller et président de cette assemblée je déclare le présent règlement # 20 avoir été approuvé par les électeurs propriétaires de la Municipalité. Ayant reçu les approbations requises par la loi.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 9:15 heures p.m.

Jean-Pierre Benoit
CONSEILLER

Martial Beaudry
SECRETAIRE TRESORIER ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance réguliere 23/04/79

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 23 Avril 1979 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et l'ad-

INITIALES du MAIRE
250
INITIALES du SEC.-TRES

joint M. Martial Beaudry sont aussi présents.

Après la récitation de la prière par M. le Maire, celui-ci demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 9 Avril 1979, et dont copies furent remises à chacun plusieurs jours avant la présente.

88/79 proces verbal 9/4/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 9 Avril 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Après la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire.

89/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Travaux printemps

Le secrétaire-trésorier soumet un rapport de travaux à accomplir avec la venue du printemps ainsi que quelques suggestions à ce sujet.

Epandage huile

Le secrétaire-trésorier soumet les prix qu'il a obtenu pour l'achat et l'épandage d'huile comme abbat poussière dans les rues de la Municipalité.

Les prix sont les suivants:

a) Paul Arsenault: $0.47 le gallon
b) Servac Inc: $0.36 le gallon

Les membres du Conseil sont unanimes à autoriser le secrétaire-trésorier à acheter de la compagnie Servac Inc environ 13,200 gallons d'huile usée pour servir d'abbat poussière dans les rues de la Municipalité, au besoin.

coût supplémentaire puit # 4

Le secrétaire-trésorier souligne que la pompe récupérée au puit no 2 sur le chemin Ste-Marguerite requiert le remplacement de certaines pièces et ce, à un coût n'excédant pas $400.00 pour être installé convenablement dans le nouveau puit # 4.

PERIODE DE QUESTIONS:

Trou Ste-Marguerite

M. Raymond Benoit demande quand sera réparé le trou sur le chemin Ste-Marguerite face à l'avenue Michel. Le Ministère des Transports doit procéder à cette réparation dans les prochains jours.

Tegesco rencontre

M. Pierre Moster, président de la compagnie Tegesco, demande pourquoi la Municipalité refuse d'accepter un prolongement de service sur le projet de 95 terrains de la Place Dubois. Après discussion et informations, M. Moster est convoqué à une rencontre qui se tiendra le 30 Avril prochain à 8:00 heures p.m.

S. Dubé développement

M. Simon Dubé demande si une entente avec un promoteur peu équivaloir un règlement de secteur. Il demande de plus pourquoi ses projets de développement n'ont pas été considéré lors de la préparation du plan de zonage.

CORRESPONDANCE:

Ministère Tourisme Chasse, Pêche accuse réception halte routière

En date du 12 Avril 1979, M. Noel Lamy, secrétaire particulier adjoint du Ministre du tourisme, de la Chasse et de la Pêhce, M. Yves L. Duhaime, accuse réception de la résolution du Conseil Municipal relativemnt à la construction d'une halte routière sur la rive du Lac St-Pierre à Pointe-du-Lac. Il mentionne de plus que le tout ayant été transmis au ministère concerné, soit le ministère des Transports, celui-ci lui accordera la meilleure attention.

INITIALES du MAIRE: C3 251 INITIALES du SEC.-TRES

Premier Ministre accuse réception

En date du 9 Avril 1979, M. Gilles R. Tremblay, adjoint au Chef du cabinet accuse réception de la résolution demandant la construction d'une halte routière sur la rive du Lac St-Pierre à Pointe-du-Lac.

Y. Picotte lettre à Ministre Transports

En date du 11 Avril 1979, M. Yvon Picotte, député de Maskinongé fait parvenir copie d'une lettre adressée au Ministre des Transports, M. Lucien Lessard par laquelle il demande la construction d'une halte routière pour l'année en cours.

Réclamation Y. Dontigny

En date du 16 Avril 1979, M. Yvon Dontigny,m.d. domicilié au 3725 Montpellier à Trois-Rivières-Ouest, fait parvenir une réclamation au montant de $1,593.41 pour des dommages subis à son automobile, le 4 Avril 1979, face au numéro civique 1120 Notre-Dame à la Pointe-du-Lac. M. Dontigny a été avisé de transmettre sa réclamation au Ministère des Transports du Québec.

Ministère Affaires Municipales acc réc etat finan 31/12/78

En date du 11 Avril 1979, M. Benoit Arial, C.G.A. chef du Service de la Vérification, Direction Générale de l'administration financière, accuse réception du rapport financier de la Municipalité pour l'année terminée le 31 Décembre 1978.

M.A.M. dépôt rôle evaluation Novembre 78

En date du 5 Avril 1979, le sous-ministre des Affaires Municipales M. Jacques Bessé, avise que le Ministère n'accordera aucun délai pour le dépôt des rôles d'évaluation en novembre 1978, considérant la réforme de la fiscalité municipale qui entrera en vigueur 1980.

Domaine Louis-Riel amélioration des services

En date du 16 Avril 1979, M. Théo (Roger) Trépanier propriétaire du Domaine Lac Louis-Riel Enrg, souligne que suite à la présentation d'un projet d'agrandissement du Bar-Salon du Domaine dans le but de répondre à la clientèle toujours croissante, il aimerait que la Municipalité pense à améliorer ses services dans ce secteur. Ces améliorations seraient quant au recouvrement de gravier et à l'amélioration des fossés le long du Rang.

Sommet Touristique invitation

En date du 19/04/79, l'Association Touristique du coeur du Québec, invite la Municipalité à un sommet touristique régional qui aura lieu au Motel le Sapin Bleu, les 25 et 26 Mai 1979, M. Yves Duhaime, Ministre du tourisme, de la Chasse et de la Pêche sera présent à cette occasion afin de discuter des orientations futures du Tourisme dans la région et les actions à entreprendre à court moyen et le long termes. Le coût de participation a été fixé à $15.00 par personne.

Congrès Chef Pompier

En date du 30 Mars 1979, l'association des Chefs de Service d'incendie du Québec avise que son 11 ième congrès annuel sera tenu à l'Hotel de Ville de St-Georges de Beauce, les 3-4-5-6 juin 1979. Il y aura des conférenciers de marque, des sujets très intéressants et instructifs seront orientés sur le thème, la prévention et l'extinction des incendies.

Si le chef-pompier, M. Marcel Crête, est intéressé à assister à ce congrès, les membres du Conseil sont unanimes à lui défrayer les frais d'inscription et autres dépenses inhérentes.

Urbanisme

INITIALES du MAIRE
252
INITIALES du SEC.-TRES.

L'Association Québeçoise d'urbanisme invite la Municipalité à participer à sa conférence annuelle qui se tiendra les 13-14 et 15 juin 1979, à Rivière du Loup. Les tarifs d'inscription à ces assises étant de $75.00 par personne pour les membres et de $85.00 pour les non membres.

Centre Ville Inc Congrès

En date du 13 Avril 1979, le Regroupement des Centres Villes du Québec Inc invite la Municipalité, à assister à son congrès annuel qui aura lieu les 27-28-29 et 30 mai prochain à Chicoutimi. Le coût d'inscription est de $90.00 par personne.

S. Dubé suspension de travaux

En date du 23 Avril 1979, Mtre Bastien, avise que son client " Domaine la Chaumière Enrg", a effectué une phase importante des travaux de construction d'un édifice à logement sur le lot P-269 dès l'émission du permis de construction, soit les travaux de remplissage, de détournement d'un cours d'eau, de compactage de béton armé et de test de sol, le tout étant des travaux essentiels et faisant partie du permis de construction. Que l'avis de l'inspecteur municipal de suspendre les travaux lors d'une visite au chantier le 20 Avril dernier, n'est pas légitime et que toute obstruction à l'exécution des travaux sera énergiquement contestée. L'inspecteur municipal soumet un rapport écrit de la visite des lieux le 20 Avril 1979.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à prendre information auprès de Mtre Bertrand Lamothe, afin de savoir si les travaux mentionnés font partie des travaux de construction. Une réponse devra être donné à M. Simon Dubé le plus rapidement possible.

Ateliers Soleil Rencontre

En date du 28 Mars 1979, le comité du projet communautaire de Pointe-du-Lac " Les Ateliers Soleil" demande une rencontre avec le Conseil municipal afin de fournir des informations et répondre s'il y a lieu aux questions concernant le projet des " Ateliers Soleil". Une rencontre sera fixé prochainement avec les membres du Conseil.

Etat financier acceptation

Considérant que la firme comptable, René De Cotret, St-Arnaud, Letendre, Frigon & Associés ont présentés les états financiers de la Municipalité pour l'année terminée le 31 Décembre 1978.

90/79

En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, d'accepter les états financiers pour la période terminée le 31 Décembre 1978, tel que présentés par la firme comptable.
Adopté.

Tarif machinerie

Considérant que lors de la dernière assemblée des tarifs pour la location de machinerie et l'achat de pierre et de sable ont été soumis,

Considérant que M. André Gauvin de la Place Bellevue a soumis le plus bas prix pour la location d'un tracteur (pépine) mais qu'il n'a pas fourni de copie de sa licence de travail à titre de contracteur, ni son numéro de la Commission des Accidents de Travail, son estimé n'est pas retenu,

91/79

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement que:

1) Tous travaux ne requiérant que l'usage d'un tracteur (pépine), tel travaux d'aqueduc, déneigement des bouches incendie, et autres, soient confiés à M. Louis Dugré.

2) Tous travaux requiérant l'usage d'un tracteur (pépine)

et d'un camion de transport,tel déneigement du centre du Village, et autres, soient confiés à M. Armand-Guy Messier.

3) Que la Municipalité effectue ses achats de pierre et de sable pour l'entretien normal de ses chemins chez M. Armand-Guy Messier, au coût de $ 5.50 la tonne de pierre et de $22.00 le voyage de sable. Le tout sans frais de transport et le matériel épandu avec le camion.

4) Que s'il survient des travaux urgents l'inspecteur municipal soit autorisé à retenir les services de la machinerie alors disponible pour l'accomplissement prompt de telle réparation.

Adopté.

Plan de rues Les Boccages

Considérant qu'en date du 23 Avril 1979, M. Roland Milette arpenteur-géomètre, soumet un plan de subdivision sur les lots 69, 261-34 et 261-35,

92/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement:

A) D'accepter le plan de lotissement de Messieurs Léonce Dupont, Georges Jeannot et Jean-Jacques Légaré sour les lots P-69 et P-261, soit les subdivision 69-3 à 69-29 inclusivement, 261-34 et 261-35, tel que montré au plan du 20 Avril 1979 de M. Roland Milette, arpenteur-géomètre.

B) D'accepter plus spécifiquement les lots 69-3 et 69-4 désignés comme rues.

C) Que copies et description de ce plan soit transmise en 2 exemplaires au Ministère des Terres et Forêts pour approbation et retour à la Municipalité.

D) " Cette approbation" ou "Ce certificat", selon le cas, " devient nul(le) et sans effet à compter du 23 juin 1979 si la demande au Ministre des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministre des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.

Adopté.

Ingénieur Conseil

Considérant que la Municipalité de Pointe-du-Lac requiert les services d'ingéneirus pour la confection de plan, la surveillance et autres travaux d'ingénierie,

93/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle et résolu unanimement, de retenir les services de M. Daniel Poisson, ingénieur de la firme Vézina, Fortier & Associés, à titre d'ingénieur conseil de la Municipalité pour l'application des dispositions prévues au règlement no 19, concernant la construction et l'entretien des services publics.

Zonage Assemblée Publique

Considérant que la Municipalité a officiellement présenté un plan d'urbanisme et de zonage.

Considérant qu'une assemblée publique à cette fin a été tenue le 17 Avril 1979,

Considérant que des avis publics ont été donné aux endroits désignés par le Conseil,

Considérant qu'un avis de cette assemblée a été publié dans le journal " Le Nouvelliste", que des avis par poste recommandée ont été signifié au Conseil de Comté de St-Maurice, au Conseil Régional de Développement de la région 04, à l'U.P.A. de la région de la Mauricie,

94/79

INITIALES du MAIRE
INITIALES du SEC.-TRES.

Fossé St-Charles Egouttement

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement de ratifier l'assemblée publique concernant le plan de zonage et d'urbanisme de la Municipalité, tenue le 17 Avril 1979 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac.
Adopté.

ATTENDU que la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac fait face à une réclamation de TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS ($3,500.00) de la part de Jean Gagné;

ATTENDU que ledit Jean Gagné est propriétaire des lots 338 et 339 du cadastre de la paroisse de Pointe-du-Lac;

ATTENDU que le plaignant se plaint d'inondation sur son immeuble;

ATTENDU qu'une partie des eaux constituant l'inondation pourrait provenir de l'égouttement des terres du 5ième Rang;

ATTENDU que les cultivateurs du 5 ième Rang, par la canalisation de leurs terres en vue de l'égouttement, auraient pu provoquer un débit d'eau plus considérable;

ATTENDU qu'un jugement de la Cour Supérieure présentement en appel établit que cette canalisation et ce drainage des terres ont pu aggraver la servitude de l'immeuble de Jean Gagné à titre de fond servant;

ATTENDU que les membres de ce Conseil désirent trouver une solution à ce problème, à la satisfaction de toutes les parties intéressées.

95/79

En conséquence il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et unanimement résolu qu'une demande soit faite auprès du Ministère de l'Agriculture dans le but de procéder à une étude des lieux, et d'apporter les correctifs nécessaires à cette situation, de concert avec le Ministère de la Voirie, le tout dans le but de prévenir les dommages possibles, futurs, pouvant survenir tant sur les routes que sur les propriétés riveraines.
Adopté.

96/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de déposer un avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pour décréter les travaux de construction et de raccordement d'un nouveau puit au réseau d'aqueduc de la Municipalité sur le chemin Ste-Marguerite, lot P-195.
Adopté.

97/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de déposer un avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pour décréter des travaux d'aménagement d'un terrain de loisirs sur le lot P-256.

Publicité Tegesco 98/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'autoriser Mtre Bertrand Lamothe à aviser: Que ce Conseil entend mettre la population en garde, et aviser les acheteurs éventuels de terrains à l'endroit communément appelé " Place du Bois", qu'une bonne partie de ces terrains ne comportent pas de rues municipalisées, et partant, ne peuvent donner ouverture à un permis de construction. Egalement, qu'une autre partie de ces terrains ne sont pas cadastrés, et partant, étant inclus dans le zonage agricole ne peuvent faire l'objet d'une vente pour le moment.

Les membres du Conseil entendent donc aviser la population de voir à user de prudence avant d'acquérir l'un de ces terrains pour ne pas par la suite voir la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac leur refuser tout permis de construction.
Adopté.

INITIALES du MAIRE
255
INITIALES du SEC.-TRES

Commission Zonage P.Charbonneau

Considérant que M. Paul Charbonneau a procédé à la vente de terrains non cadastrés et inclus dans le plan provisoire de la zone agricole protégée, entre autre sur le lot 200 du cadastre de la Municipalité de Pointe-du-Lac

99/79

En conséquence, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement, de faire parvenir à la Commission de la Protection du Territoire Agricole certaines copies de contrats, afin que la dite Commission puisse vérifier et juger s'il y a lieu de faire annuler ces transactions.

Adopté.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean-B. Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière du 14/05/79

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Pointe-du-Lac, le 14 Mai 1979, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers:Conrad Carbonneau, Denis Houle, Jean-Jacques Lacroix Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier, M. Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint M. Martial Beaudry sont aussi présents.

M. le conseiller Jules Levasseur est absent.

Après la récitation de la prière par M. le Maire, celui-ci demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 23 Avril dernier et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

100/79 proces verbal 23/04/79

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 23 Avril 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Requêtes

Requête des contribuables de l'avenue St-Charles demandant l'installation de cartes "Protégeons nos enfants" et de limite de vitesse dans ce secteur. Cette requête est placé à l'ordre du jour.

Requête des contribuables de Place Garceau demandant l'installation d'une lumière à l'entrée de leur rue. Cette requête est placé à l'ordre du jour.

INITIALES du MAIRE
256
INITIALES du SEC.-TRÉS.

Requête de M. Paul Boisvert demandant le service d'aqueduc dans la rue Paul Proulx. Cette requête est placé à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour 101/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Le secrétaire-trésorier soumet les rapports:
financier des 3 derniers mois
Rapport de construction du puit # 4 et des travaux de voirie

l'inspecteur-municipal: soumet les rapports d'aqueduc, des permis de construction, de voirie et d'incendie

Le comité d'urbanisme souligne que l'avis de négociation de la zone permanente du territoire agricole protégé est parvenu à la Municipalité, ce qui accélerera sûrement les démarches entreprises pour l'adoption d'un règlement de zonage.

PERIODE DE QUESTIONS:

G. Carbonneau règlementation

M. Gérard Carbonneau demande d'où provient le zonage agricole. Il demande de plus à ce que la règlementation en vigueur soit appliqué à tout le monde.

A. Lajoie fosse septique

M. André Lajoie souligne qu'il a des difficultés avec l'implantation d'une fosse septique sur son terrain. Qu' après de nombreuses démarches, il n'a pas obtenu de solution à son problème M. Lajoie devra référer son cas à la firme Fortier, Vézina & Associés. La solution proposé par l'ingénieur sera alors accepté.

P. Charbonneau prolongement service

M. Paul Charbonneau désire entreprendre des travaux de réparation et de prolongement des services dans le secteur Place Dubois. M. Charbonneau devra alors transmettre copie de ses plans à la firme d'ingénieurs conseil Vézina Fortier & Associés.

Fossé ave St-Charles L.Bolduc

M. Léonard Bolduc se plaint de l'eau qui s'accumule le long de l'avenue St-Charles à cause de ponceaux défectueux. Le secrétaire-trésorier devra soumettre le cas à M. Trudel de la voirie provinciale.

Solage lot 197-2

M. André Lajoie se plaint qu'un solage, lot 197-2 n'est pas enterré et peut être dangereux pour les enfants. M. le Maire mentionne que le tout a été transféré à Mtre bertrand Lamothe pour procédures.

S. Dubé information

M. Simon Dubé demande si l'inspecteur municipal M. Marcel Crête a été congédié. M. le Maire lui explique que M. Crête n'est plus inspecteur municipal mais qu'il demeure à l'emploi de la Municipalité. M. Dubé demande aussi des informations au sujet des tarifs de l'urbanisme M. Dendwell et au sujet des tarifs des permis de lotissement. Les informations lui sont transmises.

CORRESPONDANCE:

INITIALES du MAIRE
257
INITIALES du SEC.-TRES

Réunion Corporation Secrétaires Municipaux remerciement

Mme Ubaldine Dauphin, secrétaire de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec, zone de la Mauricie, remercie le Conseil Municipal de leur contribution à la réussite de la réunion de zone tenue à Pointe-du-Lac le 21 Avril 1979.

Conrad Carbonneau remerciements

M. Conrad Carbonneau remercie les membres du Conseil de leur attention, lors de sa convalescence.

Rapport des permis de construction

En date du 26/04/79, Statistique Canada demande que la Municipalité lui fasse parvenir copie du rapport mensuel des permis de construction émis. Copie doit aussi être adressée au bureau de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement.

Subvention fusion réajustement

En date du 3 Mai 79, le Ministre des Affaires Municipales, M. Guy tardif, fait parvenir un chèque de $19,043.64 représentant le rajustement de l'année 77-78 ($12,654.54) et le versement 78-79 ($ 6,389.10). Et ce, selon le nouveau mode de calcul pour le regroupement municipal.

Rôle evaluation subvention matrice

En date du 4 Mai 79, M. Raynald Déry, du service de l'Animation, au Ministère des Affaires Municipales soumet ses commentaires au sujet de la matrice graphique du rôle d'évaluation nouvelle génération. Une subvention de $13,670.00 pourra être versée sur acceptation de cette matrice.

Réforme fiscale impacte

En date du 26 Avril 79, M. Guy Tardif, Ministre des Affaires Municipales du Québec, fait parvenir un état détaillé de l'impacte de la réforme de la fiscalité Municipale sur la Municipalité.

En date du 25 Avril 79, Me Jacques Bessé, sous-ministre des Affaires Municipales prévient la Municipalité de ne pas s'engager à trop long terme avec un évaluateur, considérant l'adoption prochiane d'une loi modifiant la loi sur l'évaluation foncière.

Fond de pension membres du Conseil

M. Guy Monfette, Président-directeur-général, de la Commission administrative du Régime de retraite, fait parvenir copie de la loi 79, modifiant la loi 94 concernant les régimes de retraites des maires et des conseillers.

Ministère Transports

En date du 24 Avril 79, M. Réjean Séguin, chef du Cabinet du Ministère des Transports du Québec, accuse réception de la lettre du 2 avril dernier demandant la construction d'une halte routière le long du "Lac St-Pierre". Il fait aussi parvenir copie d'une lettre adressée à M. Yvon Picotte, député de Maskinongé.

Amélioration entrées du Village

En date du 25 Avril 1979, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, annonce qu'au début de l'été, le Ministère des Transports effectuera des travaux d'améliorations des entrées Est et Ouest de la Municipalité sur la route 138.

Zone Agricole permanente avis négociation

En date du 3 Mai 79, le secrétaire de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec fait parvenir un avis de négociation de la zone agricole permanente de la Municipalité.

Réclamation A. Robitaille

En date du 26 Avril 79, Me Michel Lupien, procureur de M. Arthur Robitaille, réclame de la Municipalité un montant de $10,000. pour des dommages subis lors d'innondation survenus sur ses terres, soit sur les lots 335 et 337.

INITIALES du MAIRE

258

INITIALES du SEC.-TRÉS.

L'Association Touristiques du Coeur du Québec, invite la Municipalité à déléguer un représentant à un sommet Touristique Régional qui se tiendra au Sapin Bleu, les 25 et 26 Mai prochain. Les frais d'inscription sont de $15.00/ personne.

M. René Cloutier remet sa démission comme représentant de la Municipalité. :

Avis de Lamothe pour terrains Place Dubois

Me Bertrand Lamothe fait parvenir copie d'une lettre adressées à Tegesco Inc, Louise Lepage et Paul Charbonneau concernant la vente de terrains dans le secteur " Place Dubois".

Festival Western conférence de presse participation du conseil

M. Maurice Veilleux, Président du Comité des 3 jours Western, demande que son comité puisse tenir une conférence de presse le 7 juin prochain dans la salle de l'Hotel de Ville. Dans une autre lettre, M. Veilleux, demande la participation du conseil municipal à cette activité sinon une contribution serait appréciée. Les membres du Conseil ne voient pas d'inconvénients à prêter la salle de l'Hotel de Ville pour la tenue d'une conférence de presse, mais se refuse à toute contribution ou participation étant donné le budget accordé aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.

P.Charbonneau lot 197-16 et 17

En date du 9 Mai 79, M. Paul Charbonneau demande des permis de constructions sur les lots 197-16 et 197-17, étant donné que les services d'égouts, d'aqueduc et de rue sont déjà faits face à ces terrains. Le secrétaire-trésorier devra vérifier avec M. Bendwell, urbanisme, si la chose est possible.

Ecole de pompier appui moral

En date du 29 Avril 79, la Fédération Québéçoise des chefs de pompiers demande l'appui moral de la Municipalité pour l'implantation d'une école de pompiers à Mirabel.

ATTENDU QUE la Fédération Québéçoise des Chefs de Pompiers a décidé d'instituer une école à Mirabel pour l'entrainement et le perfectionnement des effectifs de pompiers sous sa juridiction, à la grandeur de la province, à l'exception des villes de Montréal et Québec;

ATTENDU QUE dans ce but, La Fédération Québéçoise des Chefs de Pompiers a déjà fait l'acquisition d'un immeuble désaffecté avec terrain d'une superficie d'environ 130,000p.c., sur lequel terrain, la construction d'une tour d'entrainement est projetée;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'école pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers dans la province, à l'exception de la ville deMontréal;

ATTENDU QU'à l'exemple des villes de Montréal et Québec, La Fédération Québéçoise des Chefs de Pompiers croit au bien-fondé de l'établissement d'une telle école pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers des municipalités de la province;

ATTENDU QUE La Fédération Québéçoise des Chefs de Pompiers a créé, au sein de ses membres, un organisme pour la gestion et la direction de l'école de Mirabel;

ATTENDU QUE La Fédération Québéçoise des Chefs des Pompiers a créé, par l'obtention d'une charte, l'Association Québéçoise des Pompiers Volontaires (temps partiel);

ATTENDU QUE le but de l'Association Québéçoise des Pompiers Volontaires est de regrouper tous les pompiers de la Province de Québec pour une meilleure planification et entrainement face à la prévention et extinction;

INITIALES du MAIRE
259
INITIALES du SEC.-TRES

ATTENDU QUE la Direction Générale de la Prévention des Incendies de la Province de Québec est favorable à l'implantation d'une telle école et a manifesté son appui;

ATTENDU QU'il y a lieu de sensibiliser les municipalités de la province à la nécessité de l'établissement d'une école à l'usage des services de pompiers pour l'entrainement et le perfectionnement de leurs membres;

102a/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et unanimement résolu, que " Le Conseil de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac appuie moralement la Fédération Québéçoise des Chefs de Pompiers dans ses démarches dans le but de concrétiser l'implantation d'une école à Mirabel, pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers à la grandeur de la province."
Adopté.

Voirie Provinciale à Yamachiche

En date du 23 Avril 79, les Corporation Municipale du Village et de la Paroisse de Ste-Anne de Yamachiche demandent de les appuyer dans leur demande de conserver à Yamachiche un sous-centre de voirie du Ministère des Transports.

Considérant que le sous-centre de voirie procure une intéressante source d'emplois des citoyens de Pointe-du-Lac (Près de soixante-quinze employés y travaillent pendant la saison estivale) et qu'il a prouvé son utilité comme centre et site depuis plus de quarante ans, procurant ainsi un gagne-pain indispendable pour ces familles;

Considérant qu'Yamachiche est le chef-lieu du Comté de Saint-Maurice: la perte de ce bureau local altérerait les services essentiels que dispense le sous-centre de voirie;

Considérant qu'Yamachiche est, sans contexte, aux confins de toutes les routes principales pertinentes à la localisation d'un sous-centre de voirie;

102b/79 En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement que la présente requête soit postée à l'Honorable Lucien Lessard, Ministre des Transports; à Monsieur le député Yvon Picotte; à Monsieur Guy Bourelle, directeur régional du Ministère des Transports; à Monsieur Pierre Langlais, chef de district du Ministère des Transports.
Adopté.

En date du 23 Avril 79, le Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc, invite la Municipalité à devenir membre de cet organisme au coût de $10.00. Par la même occasion il demande de déléguer deux représentants pour l'assemblée annuelle qui doit se tenir le 30 Mai prochain, si la municipalité adhère à cet organisme. Le secrétaire trésorier devra transmettre ces documents à la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac si celle-ci n'est pas membre.

Candidatures inspecteur municipal

Le secrétaire-trésorier soumet les noms des 34 candidatures reçues pour le poste d'inspecteur municipal.

INITIALES du MAIRE

260

INITIALES du SEC.-TRÉS

103/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de fermer la réception des candidatures, et que le Conseil se réunisse en comité privé pour étudier chacune des candidatures soumises.

Considérant que la Municipalité a fait accomplir un plan de zonage de la Municipalité,

Considérant que ce plan est en voie de parachèvement,

mandat Bendwell

104/79 En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu:

Que le conseil de la Municipalité de Pointe-du-Lac retienne les services de la firme Bendwell et Associés Limitée, à tarif horaire, pour préparer et soumettre le dossier pour déterminer la zone permanente agricole à la Commission de Protection du Territoir Agricole.
Adopté.

Considérant que les fournisseurs suivants soumettent un prix pour la fourniture d'essence au camion de service de la Municipalité, soit:

Garage Pépin & Fils soumet	$0.209 le litre
Station service Tousignant	$0.202 le litre moins 2%
Garage Philippe Juneau Enr	$0.224 le litre moins 2%

Après étude et discussions.

105/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, que la Municipalité se procure l'essence nécessaire à son camion de service chez la Station Service Tousignant, au coût de $0.202 le litre, moins 2% d'escompte.

106/79 Il est contreproposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit que la Municipalité se procure l'essence nécessaire à son camion de service chez chacun des fournisseurs d'essence en alternant d'une fois à l'autre.

Le vote est demande sur la 1 ière proposition: 3 sont en faveur et 2 contre

Le vote est demandé sur le 2 ième proposition: 2 sont en faveur et 3 contres
Donc la 1 ière proposition est adoptée.

Rue Cantin municipalisation

Suite à le demande de M. Comeau pour faire municipaliser une partie de la rue Cantin, existante depuis nombre d'années, les membres du Conseil n'y voient pas d'objection, mais préfèrent attendre la finalisation du plan d'urbanisme avant de se prononcer.

Règlement 23

REGLEMENT # 23

DECRETANT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE LOISIRS SUR LE LOT P-256 et P-254

Attendu que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'est porté acquéreur d'un terrain, lot P-256 et P-254, à des fins de loisirs,

Attendu que ce terrain est présentement vacant et demande à être aménagé,

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le 23 Avril 1979.

INITIALES du MAIRE
261
INITIALES du SEC.-TRES

107/79

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement, qu'il soit ordonné et statué, et le dit Conseil ordonne et statue que soient décrétés des travaux d'aménagement à des fins de loisirs, sur les lots P-256 et P-254.

Que ces travaux d'aménagement n'excédent pas un coût de $38,000.00 pour l'année 1979, ce montant incluant toute aide, octroi ou subvention accordé par la Municipalité de Pointe-du-Lac à la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.

Que ce montant n'excédant pas $38,000.00 soit approprié à même le fond d'administration générale de la Municipalité, tel que prévu à son budget de l'année 1979, à l'item Loisirs et Culture; loisirs.

Que la Municipalité approprie aux travaux d'aménagement de ce terrain de loisirs, en plus du montant n'excédant pas $38,000.00, toutes subventions du Haut-Commissariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports, et/ou de tout autre ministère gouvernemental, qui pourront être versé à la Municipalité de Pointe-du-Lac aux fins d'aménagement de ce terrain.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.
Adopté à la Pointe-du-Lac
Ce 14 ième jour de Mai 1979.

Clement Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 17 ième jour de Mai 1979.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17 ième jour de Mai 1979.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

REGLEMENT NO 22

REGLEMENT NO 22

DECRATANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RACCORDEMENT D'UN PUIT TUBE, AU RESEAU D'AQUEDUC DE LA MUNICIPALITE, SUR LE LOT P-195

Attendu que la Municipalité de Pointe-du-Lac désire ajouter un puit tubé à son réseau d'aqueduc,

Attendu que le Directeur des Services de Protection de l'Environnement du Québec a donné son approbation à la construction de ce puit, en date du 23 Mars 1979, dossier 16975815-A-10,

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 23

INITIALES du MAIRE
202
INITIALES du SEC.-TRES.

Avril 1979,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Jean-Pierre Benoit, et résolu qu'il soit ordonné et statué, et le dit conseil ordonne et statue que soient décrétés des travaux de construction d'un nouveau puit d'aqueduc, ainsi qu'il suit, à savoir:

A) aménagement d'un puit tubé de 10" Ø et de 26 pieds de profondeur sur le lot P-195 de la Municipalité de Pointe-du-Lac. La capacité du puit est estimé à 144,000 gallons impériaux par jour.

B) Construction d'un abri de 8' X 12' avec mécanique et électricité comprenant: une pompe verticale d'une capacité de 100 G.I.P.M. avec moteur électrique de 7.5 H.P. compteur d'eau et robinet d'échantillonnage.

C) Raccordement au réservoir existant au moyen de 400 pieds linéaires de conduite en fonte ductile, classe 50, joint tyton 6"Ø .

Le tout tel que représenté au plan numéro 1566 feuilles 1 préparé par: MM Vézina, Fortier & Associés, ingénieurs-conseils, en date de mars 1979. Le coût des travaux a été estimé comme suit par ces ingénieurs-conseils.

Aqueduc	$18,000.00
Contingences et honoraires	(inclus)
Total	$18,000.00

Les argents nécessaires à la réalisation des travaux ci-avant décrits, soit un montant de $18,000.00, seront pris à même le fond d'administration générale, ce montant ayant été prévu au budget de l'année 1979, à l'item IMMOBILISATIONS A MEME LES REVENUS, construction de puit.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à la Pointe-du-Lac
Ce 14 ième jour de Mai 1979.

Clement Beaudry — MAIRE

Jean B te Pothier — SECRETAIRE TRESORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 17 ième jour de Mai 1979.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 17 ième jour de Mai 1979.

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Aqueduc Prolon ave Dugré

Considérant que M. Gilles Brulé demande d'être desservis par l'aqueduc municipale dans l'avenue Dugré, et que ceci nécessite un prolongement, les membres du Conseil désirent obtenir des informations auprès de l'ingénieur M. Daniel Poisson et discuter

de la répartition des coûts si un prolongement de service est requis.

INITIALES du MAIRE
263
INITIALES du SEC.-TRES

Rencontre Atelier Soleil

Une rencontre du Conseil Municipal avec les responsables du projet " Les Ateliers Soleil" sera fixé prochainement.

109/79

Il est porposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'ajourner la présente assemblée pour 15 minutes.

Les 15 minutes étant écoulées, l'assemblée reprend.

subdivision 177-16

Considérant que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, pour M. Louis-Philippe Côté, soumet un projet de subdivision sur le lot P-177, minute no 23 117 et carnet 240 page 82.

110/79

En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision du lot 177-16

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne 2 copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 Juillet 1979 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au Bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adopté.

subdivision 63-111

Considérant que M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, pour M. Pierre Duguay soumet un projet de subdivision sur le lot P-63, minute 3315-N

111/79

En Conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision du lot 63-111

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressées au Ministère des Terres et Forêts du Québec, en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne 2 copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 Juillet 1979 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adopté.

subdivision 68-13

Considérant que M. Roger Gélinas arpenteur-géomètre pour M. Gilles Brulé soumet un projet de subdivision sur le lot P-68, minute 23 132, carnet 242 page 100.

112/79

En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision du lot 68-13.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressées au Ministère des Terres et Forêts du Québec, en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne 2 copies approuvées.

INITIALES du MAIRE

264

INITIALES du SEC.-TRÉS.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 Juillet 1979, si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adopté.

subdivision 38-4-1

Considérant que M. Roger Gélinas, arpenteur-Géomètre, pour M. Armand Daoust, soumet un projet de subdivision sur le lot 38-4, minute 23115, carnet 242, page 87.

113/79

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Denis Houle, et résolu, d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision du lot 38-4-1,

Que copie des plans et livre de renvoi soient adressées au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne 2 copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 Juillet 1979 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaires à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adopté.

subdivision 296-1

Considérant que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, pour Gisèle Leclerc et Suzanne Pelletier, soumet un projet de subdivision sur le lot P-296, minute 32371,

114/79

En conséquence, il est proposé par M.Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision du lot 296-1,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressées au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne 2 copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 Juillet 1979 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adotpé.

subdivision 246-3 246-4 269-3

Considérant que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, pour Simon Dubé et Marc-Aurèle Messier, soumet un projet du subdivision sur les lot P-246 et P-269, minute 32350

115/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision des lots 246-3, 246-4 et 269-3.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressées au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne 2 copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 Juillet 1979 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adopté.

subdivision 246-1,246-2 247-10,247-11 269-1,269-2

Considérant que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, pour Simon Dubé et Marc-Aurèle Messier, soumet un projet du subdivision sur les lots P-246,P-247,P-269, minute 32350,

INITIALES du MAIRE 265 INITIALES du SEC.-TRES

116/79

En conséquence, il est proposé par M.Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu, d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision des lots 246-1,246-2, 247-10,247-11,269-1,269-2.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressées au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne 2 copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du14 Juillet 1979 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adopté.

Placement $75,000.

Considérant que la Municipalité a perçu un bon pourcentage des taxes de l'année 1979,

117/79

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé Par M. Conrad Carbonneau, et résolu de placer en dépôt à terme à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac un montant de $75,000.00 à un taux d'intérêts de 10½% pour une période de 3 mois.
Adopté.

Marcel Guay servitude P-68

Considérant que le terrain de M. Marcel Guay, lot P-68 est grevé d'une servitude d'égouttement et qu'il désire accomplir des travaux de terrassement sur son terrain. Les membres du Conseil sont unanimes à soumettre ce cas à M. Daniel Poisson, ingénieur pour recommandations.

ave St-Charles limite vitesse

Considérant que les contribuables de l'avenue St-Charles demandent, par requête, que la Municipalité accomplisse les démarches nécessaires pour réduire la limite de vitesse dans ce secteur et procéder à l'installation de panneaux "Protégeons nos enfants".

118/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu unanimement, de demander à la Sureté du Québec de bien vouloir accorder une surveillance accrue de la vitesse de la circulation automobile sur l'avenue St-Charles, soit dans le secteur résidentiel situé près de l'intersection du Chemin Ste-Marguerite.
Adopté.

Le secrétaire-trésorier devra aussi contacter le Ministère des Transports afin de faire rapprocher et/ou installer aux deux extrémités du secteur résidentiel de l'avenue St-Charles des annonces de limite de vitesse et des annonces "Protégeons nos enfants".

Place Garceau lumière de rue

Considérant que les contribuables de la Place Garceau, demandent l'installation d'une lumière de rue à l'entrée de leur secteur, le secrétaire-trésorier devra prendre information auprès de l'Hydro-Québec afin de voir les possibilités de louer ou d'acheter un tel luminiare. Le secrétaire-trésorier devra aussi reviser avec le Ministère des Transports la possibilité d'installer une annonce avisant de l'intersection de la Place Garceau.

119/79

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de déposer un avis de la présentation

INITIALES du MAIRE
INITIALES du SEC.-TRES

à une séance ultérieure d'un amendement au règlement no 5 article 1, intitulé: REGLEMENT RELATIF A L'ECLAIRAGE DES RUES DANS LA MUNICIPALITE.
Adopté.

P.Boisvert aqueduc rue Paul Proulx

Considérant que M. Paul Boisvert demande d'obtenir le service d'aqueduc dans la rue Paul-Proulx, lot P-248,

Considérant le nombre restreint des possibilités d'usagers dans cette rue, les membres du Conseil préfèrent attendre la finalisation du plan de zonage avant de se prononcer.

Cloture et arrêt balle terrain Loisirs

Considérant que des prix sont soumis par trois fournisseurs pour l'installation d'une cloture et d'un arrêt balle sur le terrain de loisirs, le secrétaire-trésorier devra obtenir plus d'informations auprès de chacun des fournisseurs.

COMPTES FOLIO 612

302	Ministère des Finances	Licence camion	9230	115.00
303	Louiseville Automobiles	achat camion	9376	6,993.00
302-A	Caisse Populaire	A.Thériault avril	5430	2,615.83
303-B	Ministère Revenu Québec	impot avril 79	2840	769.16
304	Receveur Général Canada	impot avril 79	2850	562.71
305	Jean-Baptiste Pothier	salaire mai 79	2310	1,141.18
306	Gérard Biron	station aqueduc avr	5110	125.00
307	Martial Beaudry	23 avril 5 mai	2320	398.22
308	Martial Beaudry	7 mai 19 mai	2320	398.22
309	Martial Beaudry	21 mai 2 juin	2320	398.22
310	Céline L. Beaudry	23 avril 5 mai	2320	275.35
311	Céline L. Beaudry	7 mai 19 mai	2320	275.35
312	Céline L. Beaudry	21 mai 2 juin	2320	275.35
313	Hélène Leclerc	23 avril 5 mai	2320	223.31
314	Hélène Leclerc	7 mai 19 mai	2320	223.31
315	Hélène Leclerc	21 mai 2 juin	2320	223.31
316	Marcel Crête	23 avril 5 mai	4210	410.13
317	Marcel Crête	7 mai 19 mai	4210	410.13
318	Marcel Crête	21 mai 2 juin	4210	410.13
319	Michel Thiffault	23 avril 5 mai	4210	419.49
320	Michel Thiffault	7 mai 19 mai	4210	419.49
321	Michel Thiffault	21 mai 2 juin	4210	419.49
322	Marcel Crête	voyage 1 mars 15 av	4120	300.00
323	Ministère Revenu Québec	rajus 73-74-75	8650	967.26
324	Banque Prov Canada Yamachiche	33.93	9594	
		6,786.25	9595	6,820.18
325	Banque Prov Canada T-Rivières	22.71	9594	
		4,541.87	9595	4,564.58
326	annulé			
327	Daniel Thiffault	13 hres à 5.00	5110	65.00
328	Louis Dugré	voirie 210.00	4240	
		aqueduc 260.00	5340	470.00
329	Armand-Guy Messier	voirie 645.70	4257	
		aqueduc 159.84	5340	805.54
330	Saillant Inc	aqueduc	5357	1,520.78
331	P.A.Gouin	aqueduc	5357	434.68
332	Quincaillerie Pointe-du-Lac	aqueduc	5357	47.36
333	Tek Eau Inc	puit # 4	9372	7,384.50
334	Baie-Jolie Auto Enrg	remorquage	4240	25.00
335	René Montour	rue Périgny hiver	4340	150.00
336	Jean-Baptiste Pothier	mars avril voyages	2910	111.00

337	Garage Pépin	Incendie	3240	158.57
338	Marcel Bergeron	Incendie	3290	69.95
339	Mtre Bertrand Lamothe	juridique	2930	940.00
340	Bell Canada	St-Joseph 24.04	8120	
		Hotel Ville 197.63	2925	
		Incendie 20.09	3226	241.76
341	Hydro-Québec	hotel ville 999.89	9130	
		rues 1,296.65	4455	
		aqueduc 2,129.99	5330	4,426.53
342	Laurent Savoie	St-Joseph 231.50	8150	
		aqueduc 24.75	5348	256.25
343	Buffet Juneau	réception	2970	197.00
344	P.V. Ayotte	papeterie	2920	13.40
345	Restaurant Grec Baie-Jolie		2970	285.62
346	Benswell Associés Ltée		9373	855.65
347	Fournier & Martin	camion	9210	146.38
348	Imprimerie G.Duchaine	papeterie	2920	143.32
349	annulé			
350	Bibliotheque Central Mauricie	abonnement	8220	2,267.10
351	Canadian Motorola Elec	appareil	3240	1,172.83
352	3 M-Canada Ltée	papeterie	2920	646.09
353	Coopérative Fédéré	chauffage	8130	618.58
354	Papeterie Mauricienne	papeterie	2920	70.38
355	Commission Scolaire Chavigny		0830	7,096.50
356	Rénald Légaré	pompeir	3210	30.00
357	Martial Beaudry	pompier	3210	45.00
358	Luc Dugré	pompier	3210	30.00
359	Michel Lesmerises	pompier	3210	30.00
360	Raymond Benoit	pompier	3210	30.00
361	Denis Lesmerises	pompier	3210	30.00
362	J-Claude Turgeon	pompier	3210	15.00
363	Réal Trahan	pompier	3210	45.00
364	Serge Allard	pompier	3210	15.00
365	André Dugré	pompier	3210	30.00
366	Jean-Yves Pépin	pompier	3210	30.00
367	Gilles Bourgouin	pompier	3210	15.00
368	Marcel Crête	pompier	3210	75.00
369	Marcel Guay	pompier	3210	15.00
370	Michel Thiffault	pompier	3210	30.00
371	J-Jacques Légaré	pompier	3210	15.00
372	Sylvio Dufresne	pompier	3210	15.00
373	Normand Hélie	pompier	3210	15.00
374	Ecole Nationale Administration	public	2950	185.00
375	Réal Trahan	divers	3290	15.90

120/79 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

INITIALES du MAIRE
268
INITIALES du SEC.-TRES

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

séance spéciale du 24/05/79

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 24 Mai 1979, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint M. Martial Beaudry, sont aussi présents.

La présente assemblée ayant été dûment convoqué par M. Denis Houle et M. Conrad Carbonneau en date du 17 Mai 1979, les items suivants sont à l'ordre du jour:

1) Adoption des minutes de la dernière assemblée
2) Résolution d'engagement de l'inspecteur-municipal, s'il y a lieu
3) Cloture du terrain de Loisirs

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 Mai 1979, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

121/79
procès verbal du 14/05/79

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verval de l'assemblée tenue le 14 Mai 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

L'adoption d'une résolution amendant les résolutions no 115/79 et 116/79 est ajouté à l'ordre du jour par le consentement unanime des membres du Conseil.

Inspecteur municipal

Considérant que la Municipalité a reçu un grand nombre de candidatures pour le poste d'inspecteur-municipal,

Considérant que les membres du Conseil ont effectué une sélection des candidats,

Considérant que les candidats suivants on été retenus:

M. Pierre Dauphinais, urbanisme
M. Gaétan Roberge, ingénieur en génie civil
M. Mario Sauvageau, technicien en génie civil

122/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement de retenir les services de M. Mario Sauvageau, à titre d'inspecteur-municipal et inspecteur en bâtiment de la Municipalité de Pointe-du-Lac, de lui verser un salaire de $10,000.00 annuellement pour environ les 3/4 d'une semaine de travail de 40 heures.

Terrain Loisirs clôture

Considérant que la Municipalité a reçu les estimés ci-après pour la construction d'une clôture sur le terrain de loisirs, lot P-264 soit:

Maurice Couture Inc, pour la somme de $9,690. plus taxe 8%
Clôture Idéale Enr, pour la somme de $8,913.00 taxe incluses
Clôture Mauricienne Enr, pour la somme de $8,850. taxes incluses

123/79

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé

par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'accorder à Cloture Mauricienne Enr, la construction d'une clôture en maille de chaine, 2 onces de zinc, sur une distance approximative de 1,250 pieds, tel que décrit dans l'estimé du 1 Mai 1979 et modifié le 22 Mai 1979, au coût de $8,850.00, taxes incluses. Que le tout sera payable à raison de 90% du montant total de l'estimé lors de la fin des travaux et de 10% du montant total 90 jours après la fin des travaux.
Adopté.

Terrain Loisirs arrêt balle

Considérant que la Municipalité a reçu les estimés ci-après pour la construction d'un arrêt balle sur le terrain de loisirs lot P-264, soit:

Maurice Couture Inc, pour la somme de $1,842.00 plus taxes
Clôture Idéale Enr, pour la somme de $2,543.00 plus taxes
Clôture Mauricienne Enr, pour la somme de $2,010.00 taxes incluses

124/79

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement, d'accorder à Cloture Nauricienne Enr, la construction d'un arrêt balle de 20 pieds de hauteur par 50 pieds de longeur, tel que décrit dans l'estimé du 1 Mai 1979 et modifié le 22 Mai 1979, au coût de $2,010.00, taxes incluses. Que le tout sera payable à raison de 90% du montant total de l'estimé lors de la fin des travaux et de 10% du montant total 90 jours après la fin des travaux.
Adopté.

Ministère Terres & Fôrets Plan cadastre

Considérant que la Municipalité de Pointe-du-Lac vient d'adopter un nouveau règlement, portant le no 20 et régissant le lotissement de tout le territoire de la Municipalité

125/79

En conséquence, il est porposé par M. Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement de demander au Ministère des Terres & Forêts du Québec, Service du Cadastre, de bien vouloir accorder leur appui en n'acceptant aucun nouveau plan de subdivision et livre de renvoi du Cadastre " de-la-Paroisse-de-la-Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, sans qu'il soit accompagné d'une résolution d'acceptation du Conseil de la Municipalité.
Adopté.

Dépôt à terme

Considérant que la Municipalité ne prévoit pas devoir rencontrer d'obligations monétaires importantes avant le nois de septembre 1979,

Considérant qu'il serait avantageux pour la Municipalité de transférer des montants de l'épargne véritable à l'épargne stable,

126/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu, d'autoriser le secrétaire-trésorier ou son adjoint à signer les documents requis pour transférer un montant de $149,600.00 de l'épargne véritable en épargne stable pour une période de 3 mois, au taux d'intérêts en vigueur, le 1 Juin 1979.
Adopté.

Considérant qu'à la séance du Conseil Municipal tenue le 14 Mai 1979, le dit Conseil a adopté les résolutions no 115/79 et 116/79 acceptant des subdivisions sur les lots 247,269,246,

Considérant qu'après un nouvel examen de ces plans, il

INITIALES du MAIRE
270
INITIALES du SEC.-TRES

apparait nécessaire que ce plan soit soumis au comité d'urbanisme pour étude, que le droit accordé par la loi 90, sur la Protection du Territoire Agricole, d'utilisé une certaine superficie à une autre fin que l'agriculture ne semble pas très clair, que le règlement concernant le lotissement demande de fournir avec tout plan l'usage précis du lotissement demandé, que le nombre de subdivision ou de numéro de lots peut être réduit et n'être que sur un seul plan, et qu'une vérification générale de conformité au règlement de lotissement et au projet de règlement de zonage,

127/79 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement, de suspendre les résolutions no 115/79 et 116/79, jusqu'à ce que les informations et études nécessaires n'aient été obtenu.
Adopté.

Terre terrain Loisirs

Considérant que la Municipalité à un surplus de terre sur le lot P-264,

Considérant que les entrepreneurs ci-après ont soumis un prix pour l'achat de cette terre, soit:

M. Guy Janvier au montant de $15.00 le voyage ou $800.00 pour le tout
M. Armand-Guy Messier au montant de $15.00 le voyage ou $500.00 pour le tout
M. Noé Veillette au montant de $500.00 pour le tout

128/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu unanimement que la Municipalité vende le surplus de terre qu'elle possède sur le lot P-264 à M. Guy Janvier au montant de $800.00 pour le tout à condition qu'il verse ce montant à la Municipalité (par chèque certifiée ou en argent) avant 10:00 heures a.m. le 25 Mai 1979, sans quoi ce contrat sera octroyé à M. Armand-Guy Messier à raison de $15.00 le voyage. Dans les deux cas cette terre devra être entièrement transporté avant le 3 Juin 1979.
Adopté.

Félicitations Député Lajoie

Considérant la tenue des élections fédérales du 22 Mai 1979,

129/79 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement des membres du Conseil d'offrir leurs plus sincères félicitations et meilleurs voeux de succès à M. Claude Lajoie pour son élection au titre de député fédéral du comté de Trois-Rivières.

Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé.

130/79 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, de lever la présente assemblée spéciale.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES du MAIRE
271
INITIALES du SEC.-TRES

Séance 28/05/79

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 28 Mai 1979, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, et l'adjoint M. Martial Beaudry sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Houle est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la séance spéciale tenue le 24 Mai 1979, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

131/79 proces verbal 24/05/79

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le proces verbal de l'assemblée spéciale tenue le 24 Mai 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

132/79

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean Pierre Benoit, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Semaine de nettoyage

Les membres du Conseil soulignent que la population n'a pas été avisé adéquatement lors de la semaine de nettoyage tenue du 21 au 26 Mai dernier. Les membres du Conseil sont unanimes à reprendre cette semaine vers le 11 Juin, mais le secrétaire-trésorier devra procéder à l'envoi d'un circulaire à toute la population.

Le secrétaire-trésorier soumet le rapport financier du mois d'avril.

A. Lajoie

PERIODE DE QUESTIONS:

A. Lajoie fosse septique

M. André Lajoie souligne qu'il a rencontré M. Jean-Luc Rouette, ingénieur de la firme Fortier, Vézina & Associés, afin de trouver une solution à son problème de fosse septique. M. Rouette n'a pas trouvé de solution à cause des normes spécifié dans le règlement relatif aux installations septiques. M. le Maire mentionne que le Conseil étudiera ce problème particulier et qu'une solution sera apporté dans les plus brefs délais.

Fossé ave St-Charles L. Bolduc

M. Léonard Bolduc demande si la Municipalité a obtenu des nouvelles concernant les fossés et ponceaux de l'avenue St-Charles Le secrétaire-trésorier devra communiquer à nouveau avec le Ministère des Transports.

Paul Charbonneau

M. Paul Charbonneau demande de procéder lui-même à l'installation d'une nouvelle entrée d'eau sur le lot 199-6, d'un diamètre d'un pouce. Le secrétaire-trésorier devra prendre informations auprès de l'ingénieur de la Municipalité. M. Charbonneau souligne

Janvier terre

qu'il est prêt à fournir les matériaux requis.

INITIALES du MAIRE CB
272
INITIALES du SEC.-TRÉS.

M. Guy Janvier se plaint de la façon que la Municipalité a procédé à la vente de terre arable sur le lot P-256. M. le Maire lui explique qu'il avait été avisé, des délais et que le tout s'est déroulétel que convenu.

Simon Dubé

M. Simon Dubé demande une entrée d'eau d'un diamètre de 1 ¼ pouce pour desservir son 2 ième bloc à logement. Il donne les raisons du nombre de numéros de lot sur son plan de subdivision; l'arpenteur ayant attribué le maximum de terrains aux blocs appartement, il a ensuite fait subdiviser un demi hectare.

CORRESPONDANCE:

Station MF Remerciement

En date du 14 Mai 1979, le groupe Legerbourg Inc, promoteur d'un projet d'une station radiophonique MF à Trois-Rivières remercie la Municipalité de son appui. De plus, cet organisme consultera occasionnellement la Municipalité afin de remplir comme il se doit son mandat d'une " radio pour et par des gens de notre milieu".

Ciné-parc Plainte R. Laroche

En date du 16 Mai 1979, Cinévic Inc, propriétaire du Ciné-Parc de Trois-Rivières, mentionne que son apport en taxes foncières ou d'affaires à la Municipalité fut important en 1978 et probablement plus plus en 1979. Toutefois M. Roger Laroche ayant procédé à l'épandage de fumier de porc sur son terrain contigu au leur, ceci nuit grandement à l'exploitation de leur commerce. En conséquence, cette compagnie demande l'appui de la Municipalité pour qu'une telle chose ne se reproduise plus. Copie de la plainte de Cinévic Inc, fut transmise au Ministère de la Protection de l'Environnement du Québec par le secrétaire-trésorier en date du 18 Mai 1979. Le secrétaire-trésorier devra aviser Cinévic Inc que la Municipalité appui cette demande mais qu'elle n'a pas à faire de démarches ou de procédures.

Ministère Transport Halte routière

En date du 15 Mai 1979, le Ministère des Transports du Québec par M. Réjean Séguin, Chef du Cabinet, avise que ce Ministère ne pourra procéder à la construction de la halte routière demandée pour Pointe-du-Lac. Toutefois cette construction demeure dans les 1 ière priorités de leur programmation et ils espèrent qu'ils pourront l'exécuter en 1980.

Picotte Logement à prix modique

En date du 16 Mai 1979, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre adressée à M. Guy Tardif, Ministre des Affaires Municipales, par laquelle il appuie la démarche de la Municipalité de Pointe-du-Lac pour l'obtention de la construction d'un habitat pour personnes retraitées.

Assurance Royale réclamation Normand Richer

En date du 17 Mai 1979, l'assurance Royale du Canada fait parvenir copie d'une lettre adressée à M. Normand Richer concernant une réclamation produite pour des dommages subis à sa propriété de l'avenue des Arts. M. Richer n'ayant pas produit sa réclamation dans les délais prescrits, celle-ci est rejetée.

Cours eau Gagné Ministère de l'Agriculture

En date du 14 Mai 1979, le Ministère de l'Agriculture par M. Gilles Noel, ing accuse réception de la demande d'aide du 26 avril 1979, concernant l'aménagement du cours d'eau et du pont du du 4 ième et 5 ième Rang. Ce cours d'eau est inscrit à leur programme et il fera l'objet d'étude dès que possible.

3 Jours Western licence boisson

En date du 22 Mai 1979, M. Maurice Veilleux, président des trois Jours Western de Pointe-du-Lac, demande que le Conseil Municipal l'autorise par résolution à vendre de la bière à l'extérieur les 22,23,24 et 25 Juin 1979 sur le terrain situé à l'arrière de

1'école St-Yves. Concernant ce terrain, la demande d'utilisation a été faite auprès de la Commission Scolaire Chavigny.

INITIALES du MAIRE: 273 INITIALES du SEC.-TRES

Considérant que le Comité des trois Jours Western de Pointe-du-Lac demande l'autorisation de vendre de la bière à l'extérieur,

Considérant que cette activité est a but non lucratif,

133/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu, d'autoriser M. Maurice Veilleux à demander l'autorisation de vendre de la bière à l'extérieur sur le terrain situé à l'arrière de l'école St-Yves, à l'occasion du festival Western de Pointe-du-Lac qui se tiendra les 22,23,24 et 25 Juin 1979. Que la présente autorisation ne soustrait pas le demandeur à l'application de tous règlements, lois ou normes régissant le genre d'activité.
Adopté.

Congrès Corporation secrétaires Municipaux du Québec

En date du 9 Mai 1979, M. Denys Jean, secrétaire administratif de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec, invite la Municipalité à déléguer son secrétaire-trésorier aux assises annuelles de cette Corporation qui se tiendront les 15-16-17 Août 1979, à l'Hotel Méridien de Montréal. Les frais d'inscription sont de $95.00 par membre accompagné. Le thème du Congrès est: " Réflexion sur la Gestion Municipale de Demain".

Considérant la tenue du Congrès annuel de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec, à l'Hotel Méridien de Montréal, les 15-16-17 Août 1979,

134/79 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M.Jean-Jacques Lacroix, et résolu de déléguer le secrétaire-trésorier et l'adjoint M. Martial Beaudry à ces assises annuelles, d'en défrayer les frais d'inscriptions et dépenses encourues sur présentation des pièces justificatives.
Adopté.

Entente Yamachiche Service incendie

Considérant que les Municipalités du Village et de la Paroisse de Yamachiche autorisent par résolution de leur conseil respectif, le chef pompier M. Florent Lamy à négocier une entente pour que lors de sinistre majeur, les différents corps de pompiers puissent intervenir dans les limites de la Corporation Municipale éprouvée, sur appel du chef pompier ou de son représentant.

135/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimememt, de conclure avec les Municipalités du Village et de la Paroisse Ste-Anne de Yamachiche, une entente réciproque pour que lors de sinistre majeur, les différents corps de pompiers puissent intervenir dans les limites de la Municipalité éprouvée, sur demande du Chef pompier ou de son représentant. Que les frais encourus par ces déplacements soient à la charge de la Municipalité éprouvée, mais ne concerneraient que le temps des hommes et non pas l'équipement ou les camions.
Adopté.

Le secrétaire-trésorier devra prendre informations afin de savoir si cette entente est sujette à l'acceptation de la Direction Générale de la Prévention des Incendies du Québec.

Place Dubois zonage Agricole

En date du 16 Mai 1979, la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, soumet sa décision concernant le projet de développement de M. Paul Charbonneau sur les lots P-197,

INITIALES du MAIRE
274
INITIALES du SEC.-TRES.

P-198 et P-199.

La Commission accorde l'autorisation de lotir, vendre, et utiliser à des fins autres que pour l'Agriculture les subdivisions des lots suivants:

les subdivision 1 à 42 du lot 197;
les subdivisions 1 à 22 du lot 198;
les subdivisions 3 à 44 du lot 199;
de même que partie du lot 198 et 197, lesquelles sont délimitées par les lot 198-1, 197-1 et le chemin Ste-Marguerite.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Loi, la Commission diffère sa décision jusqu' à ce que la zone Agricole soit établie en ce qui concerne les subdivisions de lots suivants:

les subdivisions 34 à 43 du lot 197;
les subdivisions 28 à 35 du lot 198;
les subdivisions 37 à 40 du lot 198;
les subdivisions 48 à 54 du lot 199;

Telles que les dites subdivisions apparaissent au plan produit au dossier portant la date du 29 Mai 1978, dessiné par A. Richard, vérifié par S. Hamel, arpenteur-géomètre et portant le dossier no 31981.

Engagement Gaétan Roberge

Considérant l'adoption d'une nouvelle règlementation concernant la construction, les installations septiques, le lotissement, etc...

Considérant que cette règlementation exige une surveillance accrue de tout le territoire de la Municipalité,

136/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement, de retenir les services de M. Gaétan Roberge à titre d'inspecteur municipal et d'inspecteur en construction pour la Municipalité; de lui verser un salaire annuel de $12,000.00, payable à toutes les deux semaines, et de lui verser à titre d'allocation pour son automobile un montant annuel de $2,000.00, payable en versement égaux à la fin de chaque mois.

Que M. Marcel crête soit affecté aux divers travaux extérieurs.
Adopté.

Rénovation Ecole St-Joseph

Considérant que la Municipalité a procédé à une demande de prix, par voie d'invitation publique, pour effectuer la rénovation de la brique extérieur à l'école St-Joseph,

Considérant que les contracteurs énumérés ci-bas ont soumis leur prix, soit:

1) M. Lucien Roy: pour un montant total de $2,425.00
2) M. Jean-Guy Leclerc: pour un montant de $18.00 l'heure plus les matériaux
3) M. Jean-Paul Demontigny: tarif horaire pour main d'oeuvre et outillage, les matériaux étant chargés au prix facturés
4) Briqueteurs Robert & Robert Inc: pour un montant total de $2,695.00

137/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de retenir les services de M. Lucien Roy pour effectuer la rénovation de la brique du Centre Communautaire situé au 2841 Notre-Dame, Pointe-du-Lac, au coût de $2,425.00 tel que mentionné dans l'estimé soumis en date du 25 Mai 1979. Adopté.

Avis de collection J.C. Lussier

Considérant que nombres de contribuables n'ont pas encore acquitté leur compte de taxes,

Considérant que la Municipalité se doit de récupérer rapidement ces montants,

138/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu, que la Municipalité se procure de J.C. Lussier Inc environ 200 coupons d'avertissements au coût de $3.75 le coupon.
Adopté.

Déplacement automobile

Considérant que les employés municipaux doivent occasionnellement se déplacer avec leur automobile,

139/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'accorder une allocation de $0.25 le mille pour les employés qui auront à se déplacer occasionnellement avec leur automobile pour le compte de la Municipalité.
Adopté.

Servitude Marcel Guay lot P-67

Considérant que la Municipalité détient une servitude d'égouttement sur le terrain de M. Marcel Guay, lot P-67,

Considérant que les membres du Conseil préfèrent étudier à fonds cette question afin de maintenir ou non cette servitude,

Les membres du Conseil sont donc unanimes à maintenir pour l'instant cette servitude et à la faire nettoyer. Ils étudieront les niveaux des fossés afin de voir si elle est vraiment nécessaire.

Loi 125 schéma aménagement conseil de comté

Considérant que la Municipalité a fait accomplir sur son territoire un schéma d'aménagement,

Considérant que dans le cadre du projet de loi 125, sur l'aménagement du territoire, cet aménagement relèvera du Conseil de Comté,

140/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement d'aviser le Conseil de Comté de St-Maurice que la Municipalité de Pointe-du-Lac a procédé à la confection d'un schéma d'aménagement pour toute l'étendue de son territoire, que ce schéma n'est pas complété et accepté dans son entier, mais que dès qu'il le sera la Municipalité en fera parvenir une copie au Conseil de Comté de St-Maurice.
Adopté.

Place Dubois surveillance d'ingénieurs

M. Daniel Poisson, ingénieur de la firme Vézina, Fortier & Associés, soumet un estimé et les conditions pour que cette firme effectue la surveillance de travaux de prolongement de services dans le secteur de M. Paul Charbonneau, secteur Place Dubois. M. Charbonneau mentionne qu'il a déjà un contrat avec la firme Pluritec pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux, et que par conséquent il ne déboursera pas une deuxième fois pour la même chose. Le secrétaire-trésorier devra donc contacter la firme Pluritec afin d'obtenir copie du contrat intervenu entre cette firme et M. Charbonneau. Les membres du Conseil désirent étudier le dossier complet et rencontrer par la suite M. Charbonneau. Il en sera de même pour le projet l'Orée des Bois.

Simon Dubé terrain fosse septique

Considérant que M. Simon Dubé présente un plan de terrain lot P-247 et P-177, préparé par M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, en date du 22 Mai 1979 et portant le dossier numéro 32420, sur lequel M. Dubé désire ériger des installations septiques,

141/79

INITIALES du MAIRE CB 276 INITIALES du SEC-TRÉS

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu, d'accepter en principe le site de terrain proposé par M. Simon Dubé, soit une partie des lots 247 et 177, tel qu'apparaissant sur un plan préparé par M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, en date du 22 Mai 1979 et portant le dossier numéro 32420. Que seules les installations septiques d'un immeuble à 6 logements, pour lequel un permis de construction fut accordé en date du 30 Mai 1978, ne soient érigés sur ce terrain. Que ce terrain et les travaux projetés respecte la loi no 90 sur la Protection du Territoire Agricole, les lois et normes du Service de Protection de l'Environnement, la règlementation Municipale. Que les plans des installations septiques projetées devront aussi recevoir toutes les approbations requises.
Adopté.

Défilé Western

M. Jean Dupont, organisateur du défilé des Trois Jours Western, demande, en date du 28 Mai 1979, la participation monétaire ou directe pour un char allégorique lors du défilé de son organisation. Etant donné les sommes prévues au budget de l'année 1979 dans le domaine des loisirs, les membres du Conseil refusent toute aide directe ou indirecte.

Permis construction Place Dubois

M. Pierre Möster, de la firme Tégesco, demande la marche à suivre pour l'émission de permis de construction dans le secteur "Place Dubois". M. le Maire lui donne les renseignements demandés.

142/79

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Jacques Lacroix propose la levée de l'assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry — MAIRE

Jean Bte Pothier — SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

SERMENT D'OFFICE

Je, Gaétan Roberge, soussigné, du Cap-de-la-Madeleine ayant été dûment nommé INSPECTEUR MUNICIPAL ET INSPECTEUR EN CONSTRUCTION de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dien me soit en aide.

Assermenté devant moi, Ce 28 ième jour du mois de Mai 1979, à la Pointe-du-Lac, Qué.

Jean Bte Pothier — Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

Gaetan Roberge — Gaétan Roberge, insp-mun

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

séance régulière 11/06/79

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 11 Juin 1979, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le secrétaire-trésorier, M. Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint M. Martial Beaudry et l'inspecteur-municipal M. Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 28 Mai 1979, et dont copies furent distribués à chacun plusieurs jours avant la présente.

procès verbal 28/06/79
143/79

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 28 Mai 1979, Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION:

Aucune.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

144/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Le secrétaire-trésorier soumet un rapport des travaux et dépenses effectués sur le terrain de loisirs.

Le secrétaire-trésorier soumet un rapport des travaux et dépenses effectués pour la construction d'un puit no 4, à la station Ste-Marguerite.

Le secrétaire-trésorier soumet un rapport des travaux extérieurs: Aqueduc et Voirie.

Le rapport des incendies survenus en Mai est soumis par le chef-pompier.

PEROIDE DE QUESTIONS:

Ave St-Charles Fossé Bolduc

M. Léonard Bolduc souligne que la Voirie Provinciale a creusé des fossés dans l'avenue St-Charles mais qu'elle n'a pas amélioré l'endroit où l'eau s'accumule. L'inspecteur municipal devra vérifier les lieux et faire le nécessaire pour corriger la situation.

P. Charbonneau remise

M. Paul Charbonneau demande si la réglementation municipale permet la construction de remise à l'arrière des maisons. La réglementation concernant les usages permises sur un terrain dans un secteur étant comprise dans le règlement de zonage, il est préférable d'attendre l'adoption de ce règlement.

M. Guay

INITIALES du MAIRE
278
INITIALES du SEC.-TRÉS.

M. Marcel Guay souligne qu'il n'a pas reçu de nouvelles concernant le nettoyage d'une servitude située sur son terrain à la Place Dugré. L'inspecteur municipal devra vérifier les lieux et soumettre son rapport.

CORRESPONDANCE:

René Girard amendement Règl # 18

En date du 5/06/79, M. René Girard demande un amendement au règlement de construction de la Municipalité afin qu'il soit autorisé à se reconstruire sur son terrain situé à l'arrière du Restaurant Grec, lot P-4. Il souligne qu'il possédait un chalet qui fut incendié le 28 Avril 1978, que la base de béton servant à la construction est en place que le service d'aqueduc est déjà rendu, que le terrain a été surélevé d'environ 10 pieds pour contrer les inondations possibles, que ce terrain n'est pas propice à l'agriculture et qu'il y a des chalets tout autour. Que sans cet amendement ce terrain n'a plus de valeur marchande. Les membres du Conseil sont unanimes à maintenir la règlementation en vigueur, par conséquent refusent l'amendement demandé.

Ave St-Charles surveillance Sureté du Québec

En date du 5/06/79, M. Jacques Sirois, sergent de la Sureté du Québec, accuse réception de la résolution demandant une surveillance accrue dans l'avenue St-Charles. Une attention spéciale sera accordée à cette rue, de même qu'à toutes les routes de la Municipalité.

Appui aux Loisirs Y. Picotte Subvention

En date du 24/05/79, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressé a M. Claude Charron, Ministre délégué au Haut-Commissariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports, afin d'appuyer la demande de subvention de la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac.

Presqu'île St-Eugène remplissage

En date du 6/06/79, la Direction Générale des Eaux, accuse réception de la lettre du 1 mai dernier concernant des travaux de remplissage à la Presqu'île St-Eugène. Un représentant se rendra sur les lieux pour faire les vérifications nécessaires. Toutefois, il y a de fortes chances que ce ministère ne puisse intervenir en fonction du droit de propriété étant donné les droits particuliers qui existent dans ce secteur.

Accusé réc S.P.E. Projet Dubé

En date du 18/05/79, la Direction Générale de l'Environnement Urbain, M. Jean Aubé, ing, accuse réception du projet du Domaine de la Chaumière, dossier 16975815-EP-3

S.P.E. Suspension d'étude autorisation zonage agricole

En date du 5/06/79, La Direction Générale de l'Environnement Urbain, M. Jean Aubé, ing, avise que l'étude du projet de développement du Domaine La Chaumière, dossier 1697-5815-EP-3 est suspendu tant que la Commission de Protection du territoire agricole n'aura pas préalablement autorisé l'utilisation projetée conformément aux dispositions de l'article 97 de la dite loi.

Commission zonage rectification P.Charbonneau

En date du 25/05/79, la Commission de Protection du territoire Agricole rectifie sa décision du 16 Mai 1979 concernant le développement de M. Paul Charbonneau étant donné que cette décision était entachée de plusieurs erreurs d'écriture et de forme.

Service du cadastre lotissement

En date du 5/06/79, la Direction Générale du Domaine Territorial, Ministères des Terres et Forêts, accuse réception de la résolution du 24 Mai dernier concernant le règlement de la Municipalité pour le lotissement. Le Ministère considère qu'il n'est pas de sa juridiction de faire appliquer les règlements municipaux, mais que c'est une responsabilité professionnelle, laquelle peut faire l'objet de recours si elle n'est pas assumée à la satisfaction des autorités municipales.

AUTORITÉS (DIT

Service de placement étudiant

En date du 29/05/79, Le Centre de Main d'Oeuvre du Québec soumet les informations et formulaires nécessaire pour effectuer une demande de Personnel étudiant et de subvention pour 1979. Une subvention pourra être accordé à raison de $350.00 maximum par emploi, à condition que l'étudiant ne reçoive pas un salaire inférieur de $3.60/ heure, que l'emploi ait une durée minimum de 180 heures et que l'employeur se conforme aux règlements du programme. Les membres du Conseil ne voient pas l'opportunité d'employer des étudiants pour l'été.

INITIALES du MAIRE
279
INITIALES du SEC.-TRES

Ordre d'audition plainte évaluation

En date du 5/06/79, le Bureau de Revision de l'evaluation Foncière du Québec, devant siéger à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 16 Juillet prochain soumet une copie du rôle d'audience relatif à l'audition des plaintes des contribuables de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

A.P.I. aide financière

L'Association de Prévention des Incendies de Pointe-du-Lac soumet le rapport annuel de ses activités, et demande d'une part le remboursement d'un montant de $200.00 payé pour l'achat d'étui en cuir pour protéger les appareils de communication, et d'autres part une aide financière pour continuer leurs activités.

145/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de rembourser à l'A.P.I. un montant de $200.00 pour couvrir la dépense effectuée pour l'achat d'étui en cuir pour protéger les appareils de communications des pompiers. Adopté.

Considérant le bon esprit d'équipe qui existe au sein du gropue des pompiers volontaires,

Considérant le nombre d'heures de bénévolat que donne chacun des membres de cette équipe,

Considérant l'excellent travail de prévention qu'effectue l'équipe auprès de la population,

Considérant qu'elle a montré à plusieurs reprises son efficacité à combattre un incendie,

146/79

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement, d'offrir à l'A.P.I de Pointe-du-Lac leurs plus sincères félicitations pour le travail accompli, leurs meilleurs voeux de succès et l'assurance que le conseil municipal est fier de sa brigade de pompiers volontaires. Adopté.

En ce qui concerne l'aide financière demandée, une étude sera apportée pour déterminer le montant à être versé.

Achat terrain Cinévic

M. Roger Laroche fait parvenir copie d'une lettre qui lui fut adressée par Cinévic Inc., cette dernière désirant se porter acquéreur d'un terrain d'environ 500,000 peids carré, mais à la condition que la Commission de Protection du Territoire Agricole autorise l'utilisation à une autre fin qu'à l'agriculture. Le secrétaire-trésorier devra contacter les dirigeants de cette firme afin qu'ils présentent leur projet pour que la Municipalité puisse l'inclure dans ses négociations de la zone agricole permanente.

Ingénieurs Place Dubois

Considérant que la firme d'ingénieurs conseils Pluritec a déjà débuté la confection des plans et la surveillance des travaux dans le secteur de M. Paul Charbonneau, soit "Place Dubois",

INITIALES du MAIRE
280
INITIALES du SEC.-TRES.

Considérant une rencontre intervenu entre M. Normand Lefebvre, ingénieur de la firme Pluritec, M. Paul Charbonneau, promoteur, M. Pierre Moster de la Cie Tégesco et des représentants de la Municipalité, en date du 30 Mai 1979,

Considérant que les parties ont signé un mémoire sur le cheminement des travaux de prolongement des services dans le secteur Place Dubois,

147/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de mandater les ingénieurs de la firme Pluritec à effectuer la surveillance des travaux d'installations de service dans le secteur Place Dubois de façon à ce que l'ingénieur surveillant puisse donner à la Municipalité un certificat de conformité totale des services (aqueduc, égout sanitaire et pluvial, etc...)
Adopté.

L'inspecteur municipale devra reviser avec M. Normand Lefebvre, ingénieur de la firme Pluritec l'estimé des travaux de la Place Dubois.

M. Paul Charbonneau demande que la Municipalité adopte une résolution pour renouveler l'entente déjà intervenue entre lui et la Municipalité en octobre 1977, concernant le projet de développement de la Place Duobis.

148/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Denis Houle, de renouveler l'entente déjà intervenue entre la Municipalité de Pointe-du-Lac et M. Paul Charbonneau, le 12 octobre 1977, concernant un développement domiciliaire de 95 terrains, lot P-197, P-198 et P-199 secteur Place Dubois. Le vote est demandé sur cette résolution: 3 sont pour et 3 sont contre. M. le Maire vote contre cette résolution qui est rejetée.

149/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix de donner l'avis public, tel que ci-bas:

Avis vous est donné, conformément à l'article 47 de la Loi sur la protection du territoire agricole, que dans les cent quatre-vingt jours de cette date, la Commission s'adressera au gouvernement pour obtenir un décret établissant le plan du territoire agricole de la municipalité.

S'il y a entente entre la Commission et la corporation municipale, après avoir pris en considération les représentations faites par les personnes intéressées, la Commission préparera le plan de la zone agricole et le soumettra au gouvernement, accompagné de son avis et d'un mémoire d'entente.

A défaut d'entente, la Commission préparera le plan de la zone agricole en prenant en considérantion les représentations qui lui seront faites et celles faites à la corporation municipale, et le soumettre au gouvernement , accompagné de son avis.

Toute personne intéressée peut faire des représentations à la corporation municipale visée et en aviser la Commission ou lui en transmettre copie.

Par la présente la Municipalité de Pointe-du-Lac désire aviser qu'une assemblée publique sera tenue le 27 Juin 1979 à la salle de l'Hotel de Ville, 1597 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac à 20:00 heures, heure avancée de l'est pour recevoir tous les commentaires provenant des contribuables de la Municipalité ainsi que les

organismes intéressés.

Donné à la Pointe-du-Lac
Ce 12 ième jour de Juin 1979

Par:

Jean-Baptiste Pothier,sec-trés

INITIALES du MAIRE: CB
281
INITIALES du SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en afficnaht dq deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 11 et 12 heures de l'avant midi le 12 ième jour de Juin 1979.

En foi de quoi je donne, ce certificat, ce 12 ième jour de Juin 1979.

Jean-Baptiste Pothier,sec-trés

Plan Bell Canada

Considérant que Bell Canada demande régulièrement l'approbation de plans de travaux,

Considérant que M. Marcel Crête n'est plus inspecteur municipal,

150/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle et résolu de mandater M. Gaétan Roberge, inspecteur-municipal, à recevoir et approuver s'il y a lieu les demandes d'autorisation ou plans de travaux de la Cie Bell Canada. Adopté.

Ls-Georges Guilbert perceuse entrée eau

Considérant que M. Louis-Georges Guilbert offre à la Municipalité sa perceuse sous pression pour les entrées d'eau au coût de $727.93, des tuyaux pour percer sous les chemins au coût de $50.00,

151/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité achète de M. Louis-Georges Guilbert une perceuse sous pression pour les entrées d'eau au coût de $728.00, comprenant la perceuse, ses pièces, son coffre et les tuyaux pour percer sous les chemins.
Adopté.

Le vote est demandé sur cette résolution: 5 sont en faveur et un est contre.

Plan lotissement

L'Examen des plans de lotissement soumis est reporté à une séance ultérieure.

Considérant que M. Roland Milette, a-g, demande l'annulation de subdivision sur le lot 69,

152/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement d'accepter l'annulation des lots 69-1 (rue) et 69-2 (rue) du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, tel que montré au plan projet de M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, en date du 29 septembre 1977.
Adopté.

Aménagement terrain loisirs

Considérant que le comité d'aménagement du terrain de loisirs projette des travaux,

INITIALES du MAIRE
282
INITIALES du SEC.-TRES

Considérant que les prix suivants pour le gazonnement furent soumis:

1) Les Engrais Chimiques Y. Roy Inc

300 livres de graines de semence $0.86/livre	258.00
Engrais chimique: 10-10-10 1 tonne métrique	176.00
moins 3% au 15 du mois suivant la livraison de l'engrais	434.00

2) Floriculture Gauthier Inc

300 livres de graines de semence $1.21/livre	363.00
Engrais chimique: 12-18-12, 35 sacs 20kg 11.00/sac	385.00
	748.00

153/79 En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de matériel de semence de "Les Engrais Chimiques Y. Roy Inc."au coût de $434.00 tel que soumis en date du 6 Juin 1979; de retenir les services de M. Louis Dugré et acheter le matériel nécessaire pourprocéder au drainage du terrain de balle; procéder à l'achat de sable spécial ou pierre pour le champs intérieur du terrain de balle; retenir les services de la machinerie nécessaire pour effectuer le nivellement et l'ensemencement du terrain de balle.
Adopté.

Amendement Règle # 5

AMENDEMENT AU REGLEMENT # 5 ARTICLE 1,e

RELATIF A L'ECLAIRAGE DES RUES A L'INTERIEUR DE LA MUNICIPALITE; POUR AJOUTER LE SECTEUR PLACE GARCEAU

ATTENDU que les contribuables du secteur Place Garceau demandent par requête, adressée à la Municipalité en date du 22 Avril 1979, l'installation d'un luminaire à l'intersection des rues " Chemin Ste-Marguerite" et "Place Garceau",

ATTENDU que les contribuables de ce secteur s'engagent à en défrayer le coût,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent amendement au règlement #5, a été donné à la séance du 28 ième jour de Mai 1979.

154/79 En conséquence, il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'apporter un amendement au règlement no 5, relatif à l'éclairage des rues à l'intérieur de la Municipalité de Pointe-du-Lac, à l'effet d'ajouter à ce règlement l'article 1-e); ainsi qu'il suit, à savoir:

ARTICLE 1:e) Le coût de l'éclairage d'un luminaire installé à l'intersection des rues " Chemin Ste-Marguerite et Place Garceau" sera défrayé par les résidants riverains et futurs du secteur Place Garceau, tel que décrit à l'article #2 du règlement #5.

Passé et adopté à la séance du 11 Juin 1979.

Assemblée électeurs propriétaire

Une assemblée d'électeur propriétaires du Secteur Place Garceau sera tenue le 20 juin 1979 à 7:00 heures p.m., heure avancée de l'est à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac.

Après 2:00 heures suivant la lecture du présent amendement à cette assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé, avoir reçu l'approbation des électeurs propriétaires habile à voter, à moins que le nombre de personnes, ayant demandé la tenue d'un référendum soit au moins de 13 propriétaires plus 10% du nombre d'électeurs propriétaires habile à voter en excédant de 25.

Le présent amendement est passé et entrera en vigueur suivant la loi.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

INITIALES du MAIRE: CB
283
INITIALES du SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désigné par le conseil, entre 11 heures et 12 heures de l'avant-midi, le 13 ième jour de Juin 1979.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 ième jour de Juin 1979.

Jean B te Pothier
Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

Entrée eau bloc S. Dubé

Considérant que Messieurs Simon Dubé et Marc-Aurèle Messier demande à la Municipalité une entrée d'eau d'un pouce et quart (1¼) de diamètre pour desservir un édifice multifamilial sur le chemin Ste-Marguerite. Les membres du Conseil sont unanimes à accepter cette demande à la condition que les demandeurs s'engagent à en défrayer tous les coûts, chose que Messieurs Dubé et Messier acceptent. Ces travaux devront être faits soit par les employés de la Municipalité ou du moins sous leur surveillance.

COMPTES FOLIO 612

376	Banque Prov Canada T-R	frais bancaire 11.70	9594	
		intérêts 2090.	9595	
		capital 500.	9590	2,601.70
377	Caisse Pop Pte-du-Lac	Thériault mai 79	5430	2,615.83
378	ministère Revenu Québec	impot mai 79	2840	1,065.96
379	Receveur Général Canada	impot mai 79	2850	780.40
380	Jean-Baptiste Pothier	salaire juin 79	2310	1,141.18
381	Gérard Biron	mai 79	5110	125.00
382	Martial Beaudry	4 juin au 16 juin	2320	398.22
383	Martial Beaudry	18 juin au 30 juin	2320	398.22
384	Céline L. Beaudry	4 juin au 16 juin	2320	275.35
385	Céline L. Beaudry	18 juin au 30 juin	2320	275.35
386	Hélène Leclerc	4 juin au 16 juin	2320	223.31
387	Hélène Leclerc	18 juin au 30 juin	2320	223.31
388	Marcel Crête	4 juin au 16 juin	4210	410.13
389	Marcel Crête	18 juin au 30 juin	4210	410.13
390	Michel Thiffault	4 juin au 16 juin	4210	419.49
391	Michel Thiffault	18 juin au 30 juin	4210	419.49
392	Clément Beaudry	comité 220.	2120	
		3 mois frais repré 1255.75	2110	1,475.75
393	Robert Parenteau	comité 400.	2120	
		3 mois frais repré 418.58	2110	818.58
394	Jean-Jacques Lacroix	comité 400.	2120	
		3 mois frais repré 418.58	2110	818.58
395	Denis Houle	comité 100.	2120	
		3 mois frais repré 418.58	2110	518.58
396	Jean-Pierre Benoit	comité 120.	2120	
		3 mois frais repré 418.58	2110	538.58
397	Conrad Carbonneau	comité 120.	2120	
		3 mois frais repré 418.58	2110	538.58
398	Jules Levasseur	comité 40.	2120	
		3 mois frais repré 418.58	2110	458.58
399	Béton Vibré Ltée	projet Les Boccages	9371	148.40
400	J.U. HOule Ltée	projet Les Boccages	9371	1,405.30

INITIALES du MAIRE

284

INITIALES du SEC.-TRÉS.

401	Cannon Inc	projet les Boccages	9371		6,142.88
402	Gaétan Roberge	28 mai au 2 juin	2320		180.31
403	Gaétan Roberge	4 juin au 16 juin	2320		360.72
404	Gaétan Roberge	18 juin au 30 juin	2320		360.72
405	J.C. Lussier Inc	collection	2332		750.00
406	Receveur Général Canada	poste	2915		400.00
407	Rénald Légaré	pompier	3210		25.00
408	André Dugré	pompier	3210		25.00
409	Jean-Yves Pépin	pompier	3210		40.00
410	Raymond Benoit	pompier	3210		50.00
411	Sylvio Dufresne	pompier	3210		50.00
412	Gilles Bourgouin	pompier	3210		45.00
413	Jean-Marc Guay	pompier	3210		20.00
414	Eddy Hébert	pompier	3210		25.00
415	Marcel Guay	pompier	3210		45.00
416	Serge Allard	pompier	3210		20.00
417	Normand Hélie	pompier	3210		65.00
418	Denis Lesmerises	pompier	3210		25.00
419	Michel Thiffault	pompier	3210		65.00
420	Jean-Claude Turgeon	pompier	3210		50.00
421	Michel Lesmerises	pompier	3210		45.00
422	Réal Trahan	pompier	3210		50.00
423	Martial Beaudry	pompier	3210		20.00
424	Luc Dugré	pompier	3210		20.00
425	Marcel Crête	pompier	3210		90.00
426	Garage Pépin & Fils	incendie	3240		108.65
427	Paul Vannes Inc	café	3290		96.50
428	Réal Trahan	divers	3290		13.60
429	Hydro-Québec	hotel de ville 506.09	9130		
		St-Joseph 137.69	8140		
		aqueduc 1,274.82	5330		1,918.60
430	Les Industries Amisco Ltée	tables	3290		293.66
431	Bell Canada	hotel de ville 194.62	2925		
		St-Joseph 23.71	8120		
		Incendie 20.09	3226		238.42
432	Corp Sec Mun Québec	congrès	2940		190.00
433	Le Nouvelliste	avis	2945		369.00
434	René De Cotret Associés	vérification	2338		4,550.00
435	Formules Municilapes Ltée	papeterie	2920		80.98
436	Formules Légale Prov Ltée	papeterie	2920		173.60
437	Armand-Guy Messier	terrain Loisirs	9375		702.00
438	Simard & Comeau	terrain Loisirs	9375		329.57
439	Thomas Bellemare	terrain Loisirs	9375		4,520.00
440	Servac Inc	huile rue	4257		3,888.00
441	Louis Dugré	puit # 4	9372		524.00
442	Noé Veillette Inc		9372		461.16
443	Ciment Maski	puit #4	9372		78.17
444	Michel Pellerin Enrg		9372		364.36
445	Saillant Inc		9372		1,932.98
446	Distributions Robert Enrg		9140		230.62
447	Service Spécial Vidange Inc	2mois	5440		1,906.64
448	Jean-Baptiste Pothier	frais voyage divers	2910		155.71
449	Roger Gélinas	arpenteur-Géomètre	4230		1,810.00
450	Jacques Labarre	camion	9210		45.00
451	Imprimerie Art-Graphique	papier	2920		184.23
452	Quincaillerie Pte-du-Lac	divers	8150		169.76
453	annuler				
454	Fleuriste Colette Girard	divers	2970		55.08
455	Marcel Bergeron	Ecole St-Joseph 88.57	8150		
		divers 33.18	3290		121.75
456	Les Prévoyants du Canada	rente	2880		3,817.95
457	Vézina Fortier & Associés	plan directeur	9373		10,000.00
458	Compagnie Enercan	gaz mai	9220		42.14
459	J.B. Lanouette Inc	assurance	2935		100.00
460	Marcel Crête	congrès	2940		514.57

461	A.P.I.	remboursement étui cuir	3290	200.00
462	Louis-Georges Guilbert	achat machinerie	5160	728.00

INITIALES du MAIRE
285
INITIALES du SEC.-TRES

155/79 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

Dubé Plan lotissement M. Simon Dubé demande ce qui retarde l'acceptation des plans de lotissement qu'il a présenté à la Municipalité. Ce retard est occasionné par le manque d'acceptation écrite de la Commission de Protection du Territoire Agricole, par la réception d'information écrite de la dite Commission qu'il est inutile pour les particuliers de présenter des demandes à la Commission tant que le plan permanent de la zone agricole de la Municipalité ne sera pas adopté, et qu'enfin le Service de Protection de l'Environnement suspend l'étude du plan de fosse septique de M. Dubé jusqu'à ce que la Commission de Protection du Territoire Agricole donne l'approbation de l'utilisation à des fins non agricole sur ce terrain.

L'ordre du jout étant épuisé.

156/79 Il est proposé par M. Robert Parenteau, et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

Amendement règl no 5

AMENDEMENT AU REGLEMENT NO 5, ARTICLE 1e)

RELATIF A L'ECLAIRAGE DES RUES Â L'INTERIEUR DE LA MUNICIPALITE; POUR AJOUTER LE SECTEUR PLACE GARCEAU.

Assemblée publique des électeurs propriétaires du secteur Place Garceau de la Municipalité de Pointe-du-Lac, tenue le 20 Juin 1979, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, sise au 1597 Ste-Marguerite à la Pointe-du-Lac, à 19:00 heures, heure avancée de l'Est, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, et M. Jean Baptiste Pothier, secrétaire-trésorier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la récitation de la prière, le secrétaire donne lecture de l'amendement au règlement # 5 concernant l'éclairage des rues à l'intérieur de la Municipalité; soit pour ajouter à ce règlement l'article 1-e), concernant le secteur Place Garceau.

Après deux heures suivant la lecture du présent amendement au règlement # 5 nous n'avons reçu aucune objection de la part des contribuables de la Municipalité; par conséquent aucune opposition.

A titre de Maire et président de cette assemblée, je déclare le présent amendement au règlement # 5 avoir été approuvé par les électeurs propriétaires du secteur Place Garceau, ayant reçu les approbations requises par la loi.

INITIALES du MAIRE
286
INITIALES du SEC.-TRES.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 21:05 heures, heure avancée de l'est.

Clément Beaudry
PRESIDENT

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désigné par le Conseil, entre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 21 ième jour de Juin 1979,

En foi de quoi je donne ce certificat,ce 21 ième jour de Juin 1979.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière 26/06/79

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 26 Juin 1979, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Pierre Benoit, Robert Parenteau, M. le Maire Clément Beaudry, sous la présidence du Maire-suppléant M. Jean-Jacques Lacroix, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint M. Martial Beaudry et l'inspecteur-municipale M. Gaétan Roberge sont aussi présents.

Les conseillers Denis Houle et Jules Levasseur sont absents.

Après la récitation de la prière M. le Maire-suppléant demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du proces verbal de la dernière assemblée tenue le 11 Juin 1979 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires du secteur Place Garceau tenue le 20 Juin dernier et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

proces verbal 11/06/79 20/06/79 157/79

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter, tel que rédigé, les procès verbaux de l'assemblée tenue le 11 Juin 1979 et celui de l'assemblée des électeurs propriétaires de Place Garceau tenue le 20 Juin 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS: AUCUNE

M. le Maire-suppléant ayant donné lecture de l'ordre du jour.

158/79

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu et préparé.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

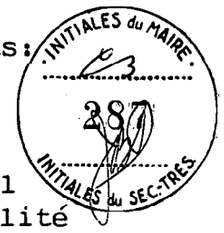

- L'inspecteur-municipal soumet les rapports suivants:
  - Permis de construction du mois de mai 1979
  - Fossé dans l'ave St-Charles, chez M. Bolduc
  - Servitude sur le terrain de M. Marcel Guay

Servitude M. Guay

Considérant le rapport de l'inspecteur-municipal concernant la servitude que détient la Municipalité sur le terrain de M. Marcel Guay.

159/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu que la Municipalité maintienne la servitude qu'elle détient sur le lot P-67, propriété de M. Marcel Guay, mais qu'il soit permis de le remplir suite à la visite du comité de rue.
Adopté.

- M. Robert Parenteau souligne que le gradeur n'est pas passé dans l'avenue des Bouleaux.

- Le Comité d'urbanisme se réunira jeudi le 28 juin pour étudier les plans de lotissement soumis ainsi que la demande de permis de construction de M. René Girard sur le lot P-4.

PERIODE DE QUESTIONS:

Fossé ave St-Charles M. Bolduc

M. Léonard Bolduc se plaint que le ponceau de son voisin est bouché. L'inspecteur-municipal souligne qu'il attend la visite de M. Trudel du Ministère des Transports.

Rg des Garceaux P-378

M. Jean-Yves Pépin souligne que l'accumulation de débris d'automobiles sur un terrain dans le rang des Garceaux se poursuit.

Considérant que Mtre Lamothe a déjà avisé M. Jean Brunelle de ne pas accumuler de débris d'automobiles et autres sur le lot P-378,

Considérant que M. Brunelle défie l'avis émis par le conseiller juridique de la Municipalité,

160/79

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de mandater Mtre Bertrand Lamothe à prendre les procédures nécessaires pour que la règlementation municipale et les lois ou règlements provinciaux soient respectés.
Adopté.

CORRESPONDANCE:

Bibliothèque rapport un an Mme Plante

En date du 21/06/79, Mme Ginette Plante, responsable de la Bibliothèque Municipale, soumet des statistiques après un an d'opération. Ainsi, dans un an, les abonnés ont visité la Bibliothèque 2,814 fois, 13,423 volumes ont sorti et les bénévoles ont fourni 530 heures de travail. Quatre mille volumes sont à la disposition des lecteurs et la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie donne un excellent service. Mme Plante souligne que lors de l'assemblée annuelle de la Bibliothèque, tenue le 20 Mai dernier à St-Grégoire, la Municipalité n'était pas représentée. Elle espère que l'an prochain un représentant et un substitut seront nommés.

Considérant que depuis un an Mme Ginette Plante et d'autres bénévoles ont donné un grand nombre d'heures à la mise sur pieds et au fonctionnement de la Bibliothèque municipale,

INITIALES du MAIRE

288

INITIALES du SEC.-TRES.

Considérant que les Statistiques fournies par Mme Plante démontrent l'intérêt que porte la population à la Bibliothèque,

En conséquence, il est propsoé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu que les membres du Conseil offrent à Mme Ginette Plante et aux bénévoles de la bibliothèque municipale, leurs plus sincères félicitations et leurs meilleurs voeux de succès.
Adopté.

161/79

Claude Lajoie remerciement

En date du 8/06/79, M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières à Ottawa, remercie le Conseil Municipal des félicitations qui lui furent adressées lors de son élection du 22 Mai dernier.

M.A.M. acc-récep logements personnes agées.

M. Jean Fossy, du Ministère des Affaires Municipales, fait parvenir un accusé de réception de la lettre d'appui de M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, pour la demande de logements pour personnes agées à Pointe-du-Lac.

Construction H.L.M. acceptation du gouvernement

En date du 15/06/79, M. Guy Tardif, Ministre des Affaires Municipales, fait part de la décision du gouvernement québéçois de construire 10 logements subventionnés pour personnes retraitées dans la Municipalité. M. Jean-Marie Couture, président de la Société d'Habitations du Québec fera parvenir incessamment tous les renseignements pertinents sur les diverses formalités nécessaires à la réalisation des nouveaux H.L.M.

Accusé réception demande subvention Loisirs

En date du 31 Mai 1979, M. Claude Charron, Ministre du Haut Commissariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports accuse réception de la lettre d'appui de M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé relativement à la demande de subvention de la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, en vue de parachever le terrain des Loisirs.

Inspecteur mauvaises herbes

En date du 6 Juin, M. Rodolphe Cloutier, agronome du Ministère de l'Agriculture, demande de lui faire parvenir le ou les nom(s) , adresse(s) et numéro(s) de téléphone des inspecteurs que la Municipalité a nommé en regard de la loi sur les abus préjudiciables à l'Agriculture, loi des mauvaises herbes.

Yamachiche Entente Service Incendie

Les Municipalité du Village et de la Paroisse de Yamachiche font parvenir une copie de résolution de leur conseil respectif pour conclure une entente réciproque des services d'incendies. Cette entente étant conclue en vertu des résolutions du 28 Mai 1979 de la Municipalité de Pointe-du-Lac, de la résolution du 11 Juin 1979 de la Municipalité de la Paroisse Ste-Anne d'Yamachiche et de celle du 4 Juin 1979 de la Municipalité du Village d'Yamachiche.

Prolongement Place Dubois Dépot

Considérant que M. Paul Charbonneau a débuté des travaux de prolongement de service dans le secteur Place Dubois,

Considérant que M. Charbonneau s'est engagé à déposer à la Municipalité, avant le début des travaux, le montant en entier des honoraires des ingénieurs ainsi qu'un montant de 1% du coût des travaux,

Considérant que M. Charbonneau n'a déposé qu'une partie de ces montants,

162/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'aviser M. Paul Charbonneau de déposer immédiatement à la Municipalité tous les montants prévus, soit une somme de $1,901.16, que le montant de $977.77, déjà déposé anté-

rieurement, sera remis à M. Charbonneau après une vérification du comité de rue et de l'inspecteur-municipal, et après la régularisation ou rectification de certains titres de propriété et de certains plans de subdivisions.

Cause Gagné compte arpenteur

Considérant que M. Jean-Marie Chastenay, arpgéo, soumet un compte pour un travail d'arpentage effectué en 1978 concernant les lots 276 à 280 propriété de M. Paul Gagné.

163/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter et de défrayer le compte produit par M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 28 Février 1979, au montant de $1,028.00$
Adopté.

Toiture école St-Joseph estimé

Considérant le nombre et la diversité des contracteurs qui ont soumis des prix pour la réparation de la toiture du centre communautaire, les membres du Conseil préfèrent étudier les prix soumis avant de prendre une décision. Le comité de rue devra aussi vérifier cette toiture.

Terrain Mme Jeanne Tousigant bornage

Considérant que Mme Jeanne T. Tousigant fait parvenir en date du 21 Juin 1979, copie d'une lettre adressée à M. Paul Charbonneau et à M. Yvon Lesmerises concernant une partie de terrain du lot 8, mais identifié comme étant le lot 7-4 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

Considérant que Mme Tousignant demande le bornage de sa partie de terrain, soit le lot P-8,

164/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement d'accepter le bornage à l'amiable de cette partie de terrain.
soit: A) De donner mission à Roland Milette, arpenteur-géomètre ayant son bureau d'affaire au 884 de la rue Des Ursulines à Trois-Rivières, de fixer la ligne séparative sud-est du lot 8 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac

B) De renoncer à l'envoi de la mise en demeure exigée par l'article 762 du Code de Procédure Civil,

C) De renoncer également à l'avis de convocation prescrit par l'article 419 dudit Code.

Adopté.

Le secrétaire-trésorier devra prendre information auprès d'un notaire ou d'un avocat afin de connaître les procédures requises pour corriger les actes notariés intervenus entre la Municipalité et M. Paul Charbonneau. Le secrétaire-trésorier devra aussi préparer les promesses de ventes si nécessaires.

Parent-Secours

Le Comité de Parents-Secours de Pointe-du-Lac demande à la Municipalité de l'aider à la mise sur pieds de cet organisme à buts non lucratif,

165/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu que la Municipalité acquitte la facture de cartes d'identification de cet organisme.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé.

166/79

INITIALES du MAIRE
290
INITIALES du SEC.-TRES.

Il est proposé par M. Robert Parenteau et résolu unanimement de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée.

Clément L Beaudry
MAIRE

Jean B. Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

Assemblée Publique 27/06/79

Assemblée publique des contribuables de la Municipalité de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 27 Juin 1979. La dite assemblée ayant été convoquée par avis public dûment donné aux endrois désignés par le conseil municipal et dans le journal le Nouvelliste en date du 16 Juin 1979.

Etaient présents:

Messieurs les conseillers: Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Conrad Carbonneau;
Monsieur Jules Bellemare, Maire de St-Etienne des Grès et représentant du Conseil de Comté de St-Maurice.
Messieurs René Montour et Benoit Dugré, représentants l'Union des Producteurs Agricole de la Mauricie.
Messieurs André Bendwell, Denis Morissette et André Ouellette de la firme Bendwell et Associés Ltée
Messieurs Jean-Baptiste Pothier secrétaire-trésorier et Martial Beaudry son adjoint agissent comme secrétaire de l'assemblée, sous la présidence de M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix.

A noter qu'aucun représentant du Conseil Régional de Développement de la Région 04 n'était présent.

Après la récitation d'une courte prière, le président de l'assemblée M. Jean-Jacques Lacroix, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne la procédure de l'assemblée.

M. André Bendwell explique le but de l'assemblée dans le cadre de la loi sur la Protection du territoire Agricole.

M. Denis Morissette explique les divers plans affichés et réalisés par la firme Bendwell, soit:

- Utilisation et catégories de sol de la Municipalité de Pointe-du-Lac
- L'occupation actuelle du sol, zone résidentielle, commerciale, agricole, forestière, zone d'approvisionnement en eau potable, etc...
- Réseau des services existants (aqueduc, égout)
- Utilisation projetée
- Etc...

M. André Ouellette donne lecture des commentaires écrits, reçus.

COMMENTAIRES ECRITS

Michel Cossette: 4061, Notre-Dame, Pointe-du-Lac, 377-1157
lots: P-138, P-139
Vente de terrain et construction d'une maison unifamiliale

lots: P-144, P-145, P-146

Vente de terrain et construction d'un chalet habitable hiver et été.

INITIALES du MAIRE

291

INITIALES du SEC.-TRES

Cinévic Inc: 150 Notre-Dame Est, Victoriaville, 819-752-9912
lots: P-289 à P-293
Agrandissement du cinéparc de Trois-Rivières

Jean-Pierre Boudou: 2035 Edouard Montpetit, appt 7, Montréal
lots: P-231, P-233
demande que sa grange soit dans la zone commerciale, et non pas seulement sa résidence

Moise Brimbois: 3 rue St-Denis, Cap-de-la-Madeleine, 375-8392
Lot P-351 situé à l'arrière du terrain de Mme Louise Lefebvre
demande d'exclure ce terrain de la zone permanente du territoire agricole protégée

Marcellin Fournier: 870 Baie-Jolie, Pointe-du-Lac
lot: 28-1
Place son commerce dans une zone commerciale

Mlle Blanche Garceau: 801 Rg St-Nicolas, Pointe-du-Lac
lots: P-137, P-138, P-139
Terrain devrait être exclu de la zone agricole pour pouvoir le vendre

Jules Labonne: 690 Baie-Jolie, Pointe-du-Lac, 377-1753
lot: 22-8
Demande que le terrain soit dans une zone commerciale

Denis Dupont: 1131 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac, 377-3743
lot: P-246
Demande que son terrain soit dans la zone commerciale étant donné son utilisation actuelle, soit un poste de taxi

Oliva Dupomt: 260 Baie-Jolie, Pointe-du-Lac
lot: P-7
Demande que les terrains longeant la route 138 soient exclus de la zone agricole

Michel Cyrenne: 340 St-Jean-Baptiste, Pointe-du-Lac
lot: 31-15,
Demande que son terrain soit exclu de la zone agricole permanente puisqu'il est cadastré et longe le chemin du Village des Crêtes.

Yvon Rouette: 2540 Ricard, Pointe-du-Lac
lot: P-251
Demande que les terrains vacants et desservis par aqueduc sur la rue Ricard soient exclus de la zone agricole

Roch Boucher: 730 Baie-Jolie, Pointe-du-Lac
lot:P-25
Demande que les terrains longeant les lots 25-16 et 25-17 (rues projetées) soient exclus de la zone agricole afin de pouvoir prolonger les rues Boucher et Denis

INITIALES du MAIRE

292

INITIALES du SEC.TRES.

André Charron: 311 rue Cantin, Pointe-du-Lac, 377-1677
lots: P-349, P-350
Demande de pouvoir relier les rues Cantin Lot P-349 et la rue Janvelly lot P-350, ce qui représente la municipalisation d'environ 600 pieds entre ces rues.

Gérard Gauthier: Lac des Pins, Pointe-du-Lac, 377-1437
Lots: P-304, P-305, P-307, P-303
Demande à ce que le secteur appelé "Lac des Pins" soit exclu de la zone agricole permanente, puisque depuis 1960 des terrains de 100 pieds X 100 pieds y ont été vendus pour la construction de chalets et de maisons

Mme Gérard Hélie: 1120 Rg St-Nicolas, Pointe-du-Lac
lots: P-496, P-497
Demande de pouvoir céder deux terrains à ses fils pour qu'ils puissent s'y construire.

Paul Charbonneau: 370 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac, 377-4886
lots: P-197, P-198, P-199
Demande de pouvoir continuer son projet de développement domiciliaire.

Benoit Dugré: 861 St-Charles, Pointe-du-Lac
lot:P-270
Demande qu'au sud de la voie ferrée cette terre demeure dans un zonage agricole

Mastai Montour: 480 Baie-Jolie, Pointe-du-Lac, 377-1066
lot: P-17
demande pour diviser sa ferme, soit soustraire sa maison du lot principal

Domaine "La Chaumière Enr": 221 Julien-Proulx, Pointe-du-Lac
lots: P-245, P-246 , P-247
Demande d'accepter la continuité du projet domiciliaire de l'entrepreneur sur les lots 245 et 246 ,247

Domaine "La Chaumière Enr": 221 Julien-Proulx, Pointe-du-Lac
lot: P-247 ,P-245, P-246
Permettre la construction de locaux commerciaux tout en excluant ce lot de la zone agricole permanente.

Louis-Georges Guilbert: 391 rue de la Fabrique, Pointe-du-Lac, 377-3289
lots: P-56, P-57
Demande d'autoriser l'établissement de maisons mobiles sur les terrains longeant les rues 56-1,56-2,56-3, 57-1 puisqu'elles sont desservies par le réseau d'aqueduc et que ces terrains sont cadastrés

André Charron: 311 rue Cantin, Pointe-du-Lac, 377-1677
lots: P-349, P-361
Demande d'exclure de la zone agricole un prolongement de la rue Cantin d'environ 700 pieds, et au delà, soit 2500 pieds, décrétés zone commerciale.

M.André Ouellette donne lecture des commentaires écrits reçus.

COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES

M. André Charron: lot P-349 et P-361

- Demande que la Municipalité se porte acquéreur d'un prolongement de la rue Cantin sur une distance d'environ 541 pieds. Les terrains longeant ce prolongement sont presque tous construits depuis nombre d'années. Un arpenteur a déjà mesuré et délimité cette rue qui est déjà gravelée et existante depuis plusieurs années

- Demande que la balance des lots P-349 et P-361 soit dans une zone résidentielle ou commerciale sur environ 2500 pieds, à l'extrémité Ouest de la rue Cantin. Cette partie de terrain ayant été bûché à plusieurs reprises.

M. André Cloutier: Lot 19-66

- Demande que les terrains situé le long de la rue portant le no de lot 19-66 soient exclu de la zone agricole. Cette rue ayant été accepté par la Municipalité avant le 9 Novembre 1978.

M. Serge Dupont: lot P-317 et P-316

- Demande à ce que les parties de ces lots, sises au sud du 5 ième Rang puissent faire l'objet de ventes et de constructions pour ses frères.

M. Adélard Rouette: Lot P-251 et P-252

- Demande à ce ques les terrains longeant les rues, lots 251-5 et 251-6 soient exclus de la zone agricole permanente. Ces rues sont déjà municipalisées et desservies par le service d'aqueduc.

M. Michel Cossette: lot 138 et 139

- Mentionne qu'il possède une maison à environ 500 pieds de la route, et qu'il serait impossible d'en construire une pour son beau-frère dans le ½ hectare autorisé par la loi.

lot 144, 145, 146
Demande que ses lots soient exclus de la zone agricole permanente afin d'y faire un secteur de chalets. Il mentionne que ce secteur n'est pas cultivable et compris dans une zone inondable.

M. Louis-Georges Guilbert: lot P-56 et P-57

- Demande à ce que les terrains longeant les rues portant les numéros cadastre 56-1,56-2, 56-3 et 57-1 soient exclus de la zone agricole permanente considérant que ces rues sont propriétés de la Municipalité et desservies par l'aqueduc municipales. Ces terrains sont cadastrés et portent les numéros 56-4 à 56-12 et 57-2 à 57-4.

INITIALES du MAIRE
294
INITIALES du SEC.-TRES.

Mme René Miron: lot P-349

- Désire acheter un terrain vacant le long de l'avenue Cantin et y transporter une maison.

M. Wellie Désaulniers: lot 421,422,423

- Possède deux maisons sur sa terre, il en habite une et voudrait vendre la seconde avec un terrain d'environ 100 pieds de large par 200 pieds de profondeur.

M. Luc Trottier: lot P-177

- Demande à ce que les terrains vacants longeant l'avenue St-Jean-Baptiste soient exclus de la zone agricole permanente.

Mme Michel Cossette:

- Demande si la Commission de Protection du Territoire Agricole accepte tels quels les dossiers que lui présentent les Municipalités ou si elle les modifie à son gré et les adopte par décrets.

M. René Montour:

- Représentant de l'Union des Producteurs Agricoles, Région de la Mauricie.
- Demande à quel fin la Municipalité désire affecter la zone comprise entre le fleuve St-Laurent et la zone de consolidation de la route 138, pour la partie comprise entre le village de Pointe-du-Lac et les limites de Trois-Rivières Ouest.

M. Benoit Dugré: Représentant de Union des Producteurs Agricoles, Région de la Mauricie.
Lot 270

- Désire que les terrains longeant le rang St-Charles, sur le lot 270 demeure dans la zone agricole.

M. Alexandre Garceau: lot P-1

- Désire vendre un terrain à son garçon le long de la route 138, d'une profondeur de 300 pieds et d'une superficie de 31,000 pieds.

M. Michel Cossette:

- Souligne que suite à sa lettre d'avril 1979, la Municipalité ne lui a pas fait parvenir d'accusé de réception tel que mentionné à l'article 59 de la loi no 90, sur la Protection du Territoire Agricole.

M. Roch Boucher: Lot P-23,P-24,P-25

- Demande à ce que les terrains longeant la route 138 soient exclus de la zone agricole permanente sur une certaine profondeur, étant donné qu'ils sont desservis par l'aqueduc municipale.

M. Roger Lemire:

- Demande si la Municipalité a adopté une réglementation pour appuyer les plans qu'elle a fait préparer.

Mme Michel Cossette:

- Demande les critères nécessaires pour être reconnu comme producteur agricole.

Personne n'ayant d'autres commentaires à ajouter, le président de l'assemblée, M. Jean-Jacques Lacroix, lève l'assemblée. L'assemblée est levée.

L'Assemblée est levée.

INITIALES du MAIRE: 03

295

INITIALES du SEC.-TRES

Jean-Jacques Lacroix
PRESIDENT ASSEMBLEE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE ASSEMBLEE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière 9/07/79

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale, tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 9 Juillet 1979, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Denis Houle, Jean-Pierre Benoit, Conrad Carbonneau, Robert Parenteau, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint M. Martial Beaudry sont aussi présents.

Les conseillers Jean-Jacques Lacroix et Jules Levasseur sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 26 Juin 1979 et celui de l'assemblée publique concernant le zonage agricole tenue le 27 Juin 1979 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente

167/79 proces verbal 26/06/79 27/06/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 26 juin 1979 et celui de l'assemblée publique tenue le 27 juin 1979, concernant le zonage agricole. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier. Adopté.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

168/79 ordre jour

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Denis et résolu, d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Le secrétaire-trésorier soumet les rapports suivants:
- Aménagement du terrain de loisirs
- Travaux extérieurs de juin
- Financiers de Mai 1979
- Aqueduc, incendie

L'inspecteur-municipal soumet les rapports suivants:

Sablière Veillette

Considérant une visite effectué à la sablière de M. Noé Veillette lot P-195, à celle de M. Yvon Lesmerises lot P-196, et à celle de M. Paul Charbonneau lot 197,

Considérant la proximité du territoire réservé à l'approvisionnement en eau potable de la Municipalité,

Considérant que lors de cette visite, l'inspecteur municipal a constaté que le prélèvement de sable s'effectue jusqu'au niveau de la nappe d'eau souterraine d'où un risque de nuire aux puits

INITIALES du MAIRE
296
INITIALES du SEC.-TRÉS

artésiens de la Municipalité,

169/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu unanimement de demander au Service de Protection de l'Environnement du Québec et au Ministère des Richesses Naturelles d'effectuer les études nécessaires afin de déterminer soit les normes d'exploitation soit d'exiger la fermeture de ces sablières.
Adopté.

Baie-Jolie arbres dangereux

Considérant que l'inspecteur municipal souligne la présence de deux arbres dangereux le long de la route 138, soit face aux propriétés sise entre le 250 et le 260 Baie-Jolie,

170/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'aviser le Ministère des Transports du Québec de bien vouloir vérifier ces arbres étant donné le danger qu'ils représentent.
Adopté.

Servitude de M. Guay

Considérant une visite du comité des rues et de l'inspecteur municipal à la propriété de M. Marcel Guay, Place Dugré, ceux-ci recommandent que la Municipalité fournisse les matériaux pour remplir le fossé tout en conservant la servitude.

171/79 En Conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu que la Municipalité fournisse le tuyau de drain de 6 pouces de diamètre, le sable et la terre nécessaire pour que M. Marcel Guay puisse remplir le fossé qui passe sur sa propriété lot P-67, Place Dugré. Que la Municipalité conserve toutefois la servitude qu'elle possède sur ce terrain.
Adopté.

Trottoir face à Ecole St-Joseph

Considérant que l'inspecteur municipal souligne le mauvais étant du trottoir face au Centre Communautaire sur la rue Notre-Dame Centre, et recommande d'y faire les réparations nécessaires.

172/79 En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu, d'autoriser l'inspecteur municipal et le secrétaire-trésorier à faire enlever le trottoir sur la rue Notre-Dame Centre, face au Centre Communautaire et faire effectuer le pose d'asphalte avec une bordure.
Adopté.

Auto Maurice Coulombe

L'inspecteur municipal souligne qu'il a avisé à plusieurs reprises M. Maurice Coulombe d'enlever une carcasse d'automobile dans la cour du Centre Communautaire. Les membres du Conseil sont unanimes à autoriser l'inspecteur municipal à prendre les procédures nécessaires pour faire enlever cette automobile.

Ave St-Charles fossé Comeau

L'inspecteur municipal souligne qu'il a rencontré M. Trudel du Ministère des Transports concernant le fossé sur l'avenue St-Charles face à la propriété de M. Comeau. M. Comeau a débuté les travaux nécessaires au bon égouttement de ce fossé,

Ave Larivière fossé

L'inspecteur municipal souligne que M. Lionel Lefebvre se plaint du manque de fossé adéquat le long de l'avenue Larivière. La solution possible serait de creuser un fossé le long de cette rue afin de conduire l'égouttement au chemin Ste-Marguerite.

Rencontre Urbanisme

M. Robert Parenteau soumet un rapport verbal d'une rencontre tenue ce même jour avec M. André Bendwell concernant le plan d'urbanisme de la Municipalité.

PERIODE DE QUESTIONS:

Frère Lafontaine Directeur

Le frère Lafontaine annonce aux membres du Conseil qu'il vient d'être nommé Directeur de la Communauté des Frères de l'Instruction Chrétienne à la Pointe-du-Lac. Il demande par la même occasion s'il peut faire des représentations auprès de la firme d'urbanisme et de la Commission de Protection du Territoire Agricole concernant le zonage de leur propriété appelé "Camp Val-Heureux".

INITIALES du MAIRE: 03. 297 INITIALES du SEC.-TRES

A. Charron Prolongement rue Cantin

M. André Charron demande si les membres du Conseil ont visité et inspecté les travaux qu'il a accompli pour prolonger la rue Cantin. Aucune visite n'a été effectué à cet endroit puisque ce dossier a été transmis à la Commission du zonage agricole et qu'une réponse est attendu.

CORRESPONDANCE:

Panneau écoliers Juvénat

Considérant que les élèves du Juvénat des Frères de l'Instruction Chrétienne traversent fréquemment l'avenue St-Charles pour se rendre à leur terrain de jeux,

173/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir placer un panneau indiquant le passage d'élèves sur l'avenue St-Charles, à la hauteur du Juvénat.
Adopté.

Limite vitesse et panneau ave St-Charles

En date du 29 Juin 1979 M. Pierre Langlais, ing du Ministère des Transports du Québec, accuse réception de la résolution demandant une réduction de vitesse sur l'avenue St-Charles et l'installation d'un panneau pour la protection des enfants. M. Langlais souligne qu'il y a déjà des panneaux de limite de vitesse à 50km/h, et tant qu'au panneau spécial pour les enfants le Ministère n'installe pas de tel panneau. Toutefois, la Municipalité, si elle le désire, pourra procéder à cette installation.

Remerciement Lacroix

La famille Lacroix remercie les membres du Conseil de leur témoignage de sympathie lors du décès de M. Gérard Lacroix.

Réclamation Lemire

En date du 27 Juin 1979, M. Maurice Lemire, du 2690 rue Pelletier à Trois-Rivières réclame un montant de $484.58 pour un accident survenu à son fils dans la route du 6 Ième Rang, et ce, dû au mauvais état de route. Copie de cette réclamation furent transmises au Ministère des Transports à Shawinigan et à J.B. Lanouette Inc, assureur de la Municipalité.

Services ecole

Considérant qu'en date du 5 Juillet 1979, M. Jacques Girard, Directeur de la Commission Scolaire Chavigny, demande les services municipaux nécessaires à la construction d'une école primaire ayant la capacité de 455 places/élèves,

Considérant qu'il demande par le même occasion un permis de construction, sur le lot P-254, pour une école au coût approximatif de $1,406,477.00,

174/79

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Denis Houle et résolu unanimement, d'accepter en principe de confectionner les services nécessaires à l'établissement d'une école primaire sur le lot P-254, de même que d'émettre le permis de construction. Un accord définitif n'interviendra que lors de la présentation des plans et devis officiels et ne soustrait en rien l'application de tout autre loi ou règlement en vigueur.
Adopté.

A cause d'intérêts personnels M. le Conseiller Jean-Pierre

INITIALES du MAIRE 298 INITIALES du SEC.-TRÉS.

Benoit s'est retiré de la discussion concernant l'établissement des services nécessaires à l'implantation d'une école primaire.

Considérant que le Gouvernement du Québec offre à la Municipalité de construire un édifice à logements subventionnés pour l'année 1979-1980,

Considérant que la Société d'Habitation du Québec demande à la Municipalité de lui fournir des choix de terrains possible pour cette construction, et ce, le plus rapidement possible,

175/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement,

A) De soumettre à la Société d'Habitation du Québec les choix de terrains suivants:

1 choix: Le terrain que possède la Municipalité de Pointe-du-Lac sur le lot 107-1, d'une superficie de 9491 pieds carrés, avec le terrain que possède M. René Rouette sur le lot P-107, d'une superficie de 7334 pieds carrés. Ce qui formerait un terrain d'une superficie totale de 16825 pieds carrés.

2 choix: Le terrain que possède la Municipalité de Pointe-du-Lac sur le 107-1, tel que défini dans le 1 choix, plus une partie du lot 107-2 que possède la Commission Scolaire Chavigny d'une superficie d'environ 5000 à 6000 pieds carrés.

3 choix: Un terrain que possède la Fabrique de Pointe-du-Lac sur le lot P-106, d'une superfice d'environ 15000 pieds carrés.

4 choix: Un terrain que possède Mme Jacqueline Guillemette Houle sur le lot P-265, d'une superfice d'environ 15000 pieds carrés.

B) D'autoriser Messieurs Robert Parenteau, Conrad Carbonneau et Jean-Baptiste Pothier à rencontrer M. René Rouette, les autorités de la Commission Scolaire chavigny et les autorités de la Fabrique de la Pointe-du-Lac et Mme Jacqueline Guillemette Houle afin d'étudier les disponibilités de terrains de ceux-ci, voir même fixer des prix et des conditions d'achat de ces terrains, et ce afin de répondre à la Société d'Habitation du Québec dans les plus brefs délais.

Adopté.

Cour municipal Trois Rivières Ouest

Considérant que Mtre Bertrand Lamothe,Avocat, soumet son rapport sur l'établissement d'une cour municipale, et qu'il suggère de rencontrer d'abord les autorités de la Ville de Trois-Rivières Ouest,

176/79 En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, et résolu unanimement d'autoriser le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et les membres disponibles du Conseil à rencontrer les autorités de la Ville de Trois-Rivières Ouest afin de discuter de la possibilité d'affiliation au niveau de la cour municipale. Adopté.

Achat de rue Les Boccages

Considérant qu'en date du 29 Juin 1979, M. René Gervais, ingénieur de la firme Vézina, Fortier et Associés, soumet l'acceptation finale des travaux du projet Jeannot Dupont lot P-69, dossier no: 2-1583

177/79

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que:

1) La Municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur des rues portant les numéros 69-3 et 69-4, tel qu'indiqué sur un plan non officiel de M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, en date du 20 Avril 1979. Avec ces rues sont inclus les installations d'aqueduc.

2) La Municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur des terrains portant les numéros de lot 69-29, 261-35, 69-12 et 69-28, tel qu'indiqué sur un plan non officiel de M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, en date du 20 Avril 1979.

3) Que le notaire René Cloutier soit autorisé à prèparer le contrat d'achat de ces terrains et rues.

4) Que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ainsi préparé.

5) Que la Municipalité de Pointe-du-Lac verse aux promoteurs la somme de $1.00 pour l'achat de ces rues et terrains.

6) Que les promoteurs rendent officiels les subdivisions montrées au plan présenté par l'arpenteur Roland Milette, en date du 20 Avril 1979.

Adopté.

Officier Programme P.A.R.E.L

Considérant que la firme Bendwell & Associés est la firme responsable du programme P.A.R.E.L. pour le comté de St-Maurice,

Considérant que la recherche des propriétés éligibles au programme P.A.R.E.L. cadre bien avec les fonctions que remplie l'inspecteur municipal,

178/79

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M.Denis Houle et résolu unanimement,

A) De remercié M. Laurent Lord des services qu'il a rendus à titre d'officier responsable du programme P.A.R.E.L. de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

B) De nommer M. Gaétan Roberge, inspecteur municipal, responsable du programme P.A.R.E.L. pour la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Adopté.

Réparation toit Centre Communautaire

Considérant que la Municipalité a reçu des prix pour la rénovation de la couverture du Centre Communautaire situé sur la rue Notre-Dame Centre.

Considérant que parmi les prix soumis, un des prix est inférieur à $1,000.00,les membres du Conseil sont unanimes à autoriser le secrétaire-trésorier à négocier avec cet entrepreneur, soit M. Eldy Beaulieu, ou soit avec un autre entrepreneur, et de faire accomplir les travaux nécessaire.

A.P.I. subvention

Considérant que l'Association de Prévention des Incendies de Pointe-du-Lac a demandé une aide financière pour la bonne marche de ses activités,

Considérant que des montants d'argents ont été prévu au budget de la Municipalité,

179/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement de verser à L'A.P.I. de Pointe-du-Lac un montant de $400.00 pour l'année 1979.

Adopté.

INITIALES du MAIRE
300
INITIALES du SEC.-TRES.

COMPTES FOLIO 612

463	Caisse Populaire Pte-du-Lac	Thériault Juin 1979	5430	2,615.83
464	Ministère Revenu Québec	Impot Juin	2840	947.47
465	Receveur du Canada	Impot Juin	2850	694.47
466	Jean-Baptiste Pothier	salaire Juillet	2310	1,141.18
467	M. Gérard Biron	salaire	5110	125.00
468	Martial Beaudry	2 au 14 Juillet	2320	398.22
469	Martial Beaudry	16 au 28 juillet	2320	398.22
470	Céline L. Beaudry	2 au 14 Juillet	2320	275.35
471	Céline L. Beaudry	16 au 28 juillet	2320	275.35
472	Hélène Leclerc	2 au 14 juillet	2320	223.31
473	Hélène Leclerc	16 au 28 juillet	2320	223.31
474	Gaétan Roberge	2 au 14 juillet	2320	360.72
475	Gaétan Roberge	16 au 28 juillet	2320	360.72
476	Marcel Crête	2 au 14 juillet	4210	410.13
477	Marcel Crête	16 au 28 juillet	4210	410.13
478	M chel Thiffault	2 au 14 juillet	4210	419.49
479	Michel Thiffault	16 au 28 juillet	4210	419.49
480	anuller			
481	Gaétan Roberge	voyage 5 semaines	4120	208.32
482	Ben Vanasse Inc	voirie	4259	30.24
483	René Cloutier	contrat	5370	78.00
484	J.B. Lanouette Inc	assurance camion	2935	142.00
485	Aluminium Dufresne Inc	plaques rues	4259	1,326.46
486	Jean-Marie Chastenay	arp-géo Cas Gagné	4230	1,028.00
487	Lucien Roy	Centre communautaire	8150	2,425.00
488	Quincaillerie Pte-du-Lac	centre communautaire	8150	88.05
489	Louis Dugré	Terrain 467.00	9375	
		aqueduc 403.00	5340	870.00
490	Thomas Bellemare & Fils	terrain 1,775.20	9375	
		gradeur rue 1,302.60	4240	3,077.80
491	P.A. Gouin	drain	9375	432.48
492	Co Enercan	camion service	9220	66.06
493	Michel Pellerin Enrg	puit # 4	9372	196.96
494	Canron Inc	puit # 4	9372	2,824.78
495	Pitney Bowes	poste	2915	191.65
496	Claude Arbour Inc	entretien	2920	159.50
497	Ministère Revenu Québec	rajustement	2840	32.80
498	Restaurant Baie-Jolie Inc	divers	2970	279.74
499	Le Nouvelliste	avis	2945	135.00
500	Conseil Régional Région 04	contribution	2945	150.00
501	Imprimerie Gaétan Duchaine	papeterie	2920	184.81
502	Jean-Baptiste Pothier	voyage Montréal autres	2910	74.96
503	Garage Pépin & Fils	camion incendie	3240	176.05
504	Hydro-Québec	rues 1,362.70	4455	
		centre 139.76	8140	
		hotel de ville 292.35	9130	
		Aqueduc 596.81	5330	2,391.62
505	Bell Canada	hotel de ville 204.58	2925	
		St-Joseph 24.31	8120	
		Incendie 20.09	3226	248.98
506	Serge Hamel	terrain loisirs	9375	479.81
507	Ligue Sécurité du Québec	parents secours	2920	106.92
508	Caisse Populaire Pte-du-Lac	Thériault spécial	5430	1,000.00
509	Serge Allard	pompier juin	3210	15.00
510	Gilles Bourgouin	pompier juin	3210	15.00
511	Rénald Légaré	pompier juin	3210	60.00
512	Jean-Yves Pépin	pompier juin	3210	75.00

513	Marcel Guay	pompier	juin	3210	45.00
514	Michel Thiffault	pompier	juin	3210	45.00
515	Eddy Hébert	pompier	juin	3210	15.00
516	Réal Trahan	pompier	juin	3210	60.00
517	Jean-Marc Guay	pompier	juin	3210	45.00
518	Marcel Crête	pompier	juin	3210	125.00
519	Martial Beaudry	pompier	juin	3210	45.00
520	Raymond Benoit	pompier	juin	3210	75.00
521	André Dugré	pompier	juin	3210	75.00
522	Sylvio Dufresne	pompier	juin	3210	45.00
523	Denis Lesmerises	pompier	juin	3210	60.00
524	Jean-Claude Turgeon	pompier	juin	3210	45.00
525	Michel Lesmerises	pompier	juin	3210	45.00
526	Normand Hélie	pompier	juin	3210	45.00
527	Luc Dugré	pompier	juin	3210	30.00
528	Réal Trahan	divers		3290	38.20
529	Ls-Georges Guilbert	coupe herbe		4240	450.00
530	Banque Provinciale	règl 97 secteur 1			
		intérêt 4,477.49		9595	
		frais bancaire22.39		9594	4,499.88
531	A.P.I. Pte-du-Lac	subvention			400.00

INITIALES DU MAIRE C.B.
301
INITIALES DU SEC.-TRES.

180/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'Ordre du jour étant épuisé.

181/79 Il est proposé par M. Denis Houle et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale du 6/08/79

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale , tenue à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac, à 17 heures le 6 août 1979 à laquelle sont présents tous les membres du Conseil et lesquels ont tous résigné par leur signature à l'avis de convocation.

Maire Clément Beaudry — Clément Beaudry

Conseillers
Denis Houle — Denis Houle
Jean-Pierre Benoit — Jean-Pierre Benoit
Conrad Carbonneau — Conrad Carbonneau
Robert Parenteau — Robert Parenteau
Jean-Jacques Lacroix — Jean-Jacques Lacroix
Jules Levasseur — Jules Levasseur

Le secrétaire-trésorier, Jean-Baptiste Pothier, ainsi que l'inspecteur municipal, Gaétan Roberge, sont présents.

Deux personnes de la firme Bendwell sont également présentes, M. Denis Morissette et M. Leblanc.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
302
INITIALES DU SEC.-TRES.

proposition de zone agricole dossier 8-0-4306

182/79

Sont présents M. Claude Tanguay et M. Chamard de la Commission de la Protection du territoire agricole; ceux-ci présentent le plan No 4306 pour négocier la zone permanente de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Il est proposé par monsieur le conseiller, Robert Parenteau, et résolu à l'unanimité de tous les membres du Conseil, d'accepter le plan de la zone agricole, dossier 8-0-4306, tel que préparé par la Commission de la Protection du territoire agricole et d'autoriser son honneur le Maire ainsi que le greffier(sec.-trés.) à signer un mémoire d'entente à intervenir entre la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac et la Commission.
Adopté.

L'assemblée spéciale est levée.

Clement Beaudry — Jean Bte Pothier

M. le Maire — SECRETAIRE-TRESORIER

Séance Régulière du 23/07/79

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

La séance régulière du 23 Juillet n'a pas été tenu faute de quorum, les membres du Conseil ne s'étant pas présentés à la réunion. M. le Maire Clément Beaudry était présent.

Clement Beaudry

MAIRE

Séance régulière du 13/08/79

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 13 août 1979, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle et Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, et l'adjoint M. Martial Beaudry sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaisssances du procès verbal des assemblées tenues le 9 Juillet 1979 et le 6 Août 1979, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

183/79

Ilest proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 9 Juillet 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

184/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 6 Août 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS:

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. SYSTÈME FM

Deux pétitions sont présentées par les contribuables.

L'une par des résidants de la rue Notre-Dame Ouest et l'autre des résidants de l'avenue des Saules. Celles-ci sont placées à l'ordre du jour.

INITIALES DU MAIRE C.B.
INITIALES DU SEC.-TRES.

Ordre du Jour

Suite à la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire.

185/79

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu d'accepter l'ordre du jour telle que lue par M. le Maire. Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Loisirs: M. Denis Houle donne un compte rendu d'une rencontre tenue avec les autorités du Haut Commissariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports concernant le refus des autorités gouvernementales de subventionner l'aménagement du terrain de loisirs.

Urbanisme: M. Jean-Jacques Lacroix donne un résumé de la séance spéciale du Conseil tenue le 6 Août dernier avec les représentants de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'établir la zone permanente du territoire agricole protégé. Une entente a été accepté par les membres du Conseil et il n'y manque que l'approbation des ministres pour être officielle.

Inspecteur-Municipal: Soumet les rapports de voirie, des permis de construction, d'aqueduc et d'incendie.

PERIODE DE QUESTIONS:

M. Bolduc commerce

M. Léonard Bolduc, demande si le règlement de zonage permettre l'établissement de nouveaux commerce ou le maintien de ceux existants dans l'avenue St-Charles. M. le Maire lui mentionne qu'à la prochaine séance du Conseil il pourra obtenir ces informations.

M. Milot fossé rue Sylvain

M. Milot de la rue Sylvain demande ce que la Municipalité projette de faire au fossé qui passe à l'arrière de sa propriété. L'inspecteur-municipal et les membres du comité de rues devront visiter les lieux afin de trouver une solution à ce problème.

D. Lesmerises aménagement terrain loisirs

M. Denis Lesmerises demande de quel façon les membres du Conseil prévoient continuer l'aménagement du terrain de loisirs. Les membres du Conseil rencontreront les responsables des Loisirs, Mardi le 14 Août à 21:00 heures afin d'en discuter.

G. St-Onge zonage ave St-Jean-Baptiste

M. Guy St-Onge demande de quel façon seront zoné les terrains longeant l'avenue St-Jean-Baptiste. M. le Maire lui mentionne que les terrains situés au Sud-Ouest de l'avenue seront dans une zone résidentielle et ceux situés au Nord-Est seront dans la zone agricole.

M.A. Messier plan subdivision

M. Marc-Aurèle Messier demande ce qui arrive avec les plans de subdivisions qu'il a présenté sur les lots 247, 246 et 269. Ces Terrains étant dans la zone agricole permanente les nouvelles subdivisions ne peuvent être acceptées.

CORRESPONDANCE:

lot P-228 annulation servitude Marcel Perron

En date du 20 Juillet 1979 M. Jean Damphousse, Notaire, demande que la Municipalité annule la servitude qu'elle détient sur le lot P-228, propriété de M. Marcel Perron et son épouse, en faveur du lot 228-1, soit la rue des Erables.

Il a été soumis et lu à l'assemblée un projet d'acte préparé par M. Jean Damphousse notaire, aux termes duquel la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac annule, en commun accord avec M. Marcel Perron et son épouse

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE ..CB.. 304 INITIALES DU SEC.-TRES.

Dame Danielle Bastarache, une servitude permanente affectant une partie de lot numéro deux cent vingt-huit (Pte 228) du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, mesurant 175 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, et tel que plus amplement décrit à un acte de vente enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 423461, la dite servitude ayant été créée au profit du lot numéro 228-1 au même cadastre, étant une rue, propriété de la Municipalité.

Cette servitude avait été créée dans un acte de vente par Jean-Baptiste Pothier à Guy Janvier et enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 268326 le 7 Avril 1970.

M. Marcel Perron et son épouse Dame Danielle Bastarache sont les propriétaires actuels de la partie ci-dessus mentionné du lot numéro 228 (référence enregistrement no 324461)

186/79

Il est porposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement que:

1) La Corporation Municipale de Pointe-du-Lac consente cette annulation, suivant les termes et conditions du projet d'acte soumis par le Notaire Jean Damphousse.

2) Monsieur le Maire Clément Beaudry soit et est par les présentes autorisé à signer ledit projet d'acte, pour et au nom de la Municipalité.

Adopté.

Mtre Lamothe cour municipale

En date du 17 Juillet 1979, Mtre Bertrand Lamothe fait parvenir copie d'une lettre qu'il a dressées au Ministère des Affaires Municipales afin de connaître les possibilités de la Municipalité de Pointe-du-Lac de s'affilier à la cour municipale de Trois-Rivières Ouest, en date du 6 Août dernier, Mtre Lamothe mentionne que le Contentieux du Ministère des Affaires Municipales affirme qu'il n'existe aucun empêchement à ce que la Municipalité soumette son territoire à la juridiction de la cour municipale de Trois-Rivières Ouest. L'étape suivante serait de déterminer les modalités d'entente pour contribuer aux dépenses qu'entraine une cour municipale. Le secrétaire-trésorier soumet le rapport d'une conversation téléphonique avec M. Touzin, gérant de la Ville de Trois-Rivières Ouest, concernant les coûts qui seraient d'environ $80.00 par mois.

Subvention terrain de loisirs

En date du 5 Juillet 1979, M. Pierre Bernier, sous-ministre responsable du Haut Commissariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports avise que suite à notre demande de subvention pour l'aménagement d'un terrain de loisirs il ne peut acquièscez à notre demande

Conduite aqueduc Paul Charbonneau

En date du 17 Juillet 1979 M. Jacques Grimando, ingénieur de la firme Pluritec, avise que les essais hydrostatiques et de fuites sur la conduite d'aqueduc du développement domiciliaire Paul Charbonneau respectent les normes de .15 gallons impériaux par pouce de diamètre et par mille (1000) pieds de longueur de tuyau.

187/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de demander à M. Grimando, ingénieur de la firme Pluritec de fournir plus de précisions sur l'endroit où ces essais ont été effectué, de même que la nature des tests effectués.

De plus, les rapports d'ingénieur à être soumis sur les travaux effectués dans le développement Paul Charbonneau devront respecter l'entente conclue.

Aide technique J. Brouillette zone agricole

En date du 10 Juillet 1979, M. Jacques Brouillette, du Ministère des Affaires Municipales, bureau régional de Trois-Rivières. offre à la Municipalité son aide technique afin d'aider à la négociation de la zone agricole permanente avec la Commission de Protection du Territoire Agricole.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Déménagement sous-centre voirie de Yamachiche

En date du 25 Juillet 1979, M. Guy Bourelle du Ministère des Transports du Québec fait parvenir copie d'une lettre adressée à M. Paul Désaulniers, secrétaire du Village d'Yamachiche, et par laquelle le Ministre Lucien Lessard mentionne que le sous-centre de Voirie installé à Yamachiche sera déménagé à Saint-Antoine de la Rivière du Loup.

INITIALES DU MAIRE ..... 305 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

Alexandre L'Ecuyer raccordement aqueduc

En date du 25 Juillet 1979, M. Alexandre L'Ecuyer demande que le Conseil Municipal l'autorise à se raccorder au réseau d'aqueduc de la Municipalité de Yamachiche.

188/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle et résolu d'accepter que M. Alexandre L'Ecuyer se raccorde au réseau de la Municipalité du Village de Yamachiche afin de désservir son atelier sise sur le lot P-530. M. L'Ecuyer s'engage à verser à la Municipalité le tarif de la taxe d'eau exigé par la règlementation de la Municipalité de Yamachiche, ainsi que tous les autres frais relatifs à ce raccordement.
Adopté.

Appui à Radio Québec

En date du 9 Juillet 1979, Radio-Québec de la Région Centre du Québec, demande que la Municipalité l'appui dans sa demande pour obtenir une antenne de diffusion dans notre région.

189/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement qu'appui soit officiellement donné au Comité régional de Radio-Québec (région Mauricie Centre du Québec) dans la poursuite de ses représentations auprès des autorités compétentes pour l'installation dans les plus brefs délais d'une antenne de diffusion, permettant l'accès direct à la programmation de Radio-Québec, pour tous les citoyens de la région-04.
Adopté.

Cours ENAP

En date du 15 juin 1979, l'Ecole Nationale d'Administration Publique invite les membres du Conseil à autoriser leurs secrétaires-municipaux à assister à un cours de perfectionnement intitulé: Module lll sur la gestion municipale.

190/79

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier-adjoint M. Martial Beaudry à assister au cours de l'ENAP, module llll sur la gestion municipale, lequel se tiendra au printemps 1980, à en défrayer le coût d'inscription au montant de $185.00 et à rembourser les frais de participation sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

191/79 avis de motion zonage

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure, d'un règlement portant le no 21 et intitulé Règlement de zonage, tel que préparé par la firme Bendwell & Associés, et modifiant le règlement no 71.
Adopté.

Terrain de Commission Scolaire.

M. Jean-Pierre Benoit se retire de la discussion suivante à cause de l'intérêt personnel qu'il a sur ce sujet.

M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, présente un plan de subdivision sur le lot 254, soit la subdivision 254-1, terrain que projette d'acquérir la Commission Scolaire Chavigny. Le secrétaire-trésorier est autorisé à rencontrer M. Jacques Girard afin de discuter ce plan et d'y apporter des modifications s'il y a lieu.

PLANS DE SUBDIVISION:

72-11 et 72-10

M. Raynald Godin présente un plan de subdivision d'une partie du lot 72, soit les lots 72-10 et 72-11. La subdivision 72-11 n'ayant que 42 pieds de façade, l'arpenteur devra corriger ses plans afin de les rendre conforme.

Considérant que M. Georges Gariépy arpenteur-géomètre, pour M. Réjean Côté soumet un projet de subdivision sur les lots 72-4,83-2,82-1

192/79

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB 306 INITIALES DU SEC.-TRES.

Robert Parenteau, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots 72-4-5, 83-2 et 82-1.

Que copies des plans et livres de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne 2 copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 13 Octobre 1979 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adopté.

248-10

M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, pour Mme Cécile Vanier, présente un plan de subdivision sur le lot 248 soit 248-10,
Ce plan est refusé parce qu'il n'est pas adjacent à une rue municipalisée et qu'il ne possède que 11200 pieds carrés.

257-4

Considérant que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, pour M. Yvon Rouette, soumet un projet de subdivision sur le lot 257,

193/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision du lot 257-4

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne 2 copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 13 Octobre 1979 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adopté.

251-35

Considérant que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, pour M. Adélard Rouette, soumet un projet de subdivision sur le lot 251

194/79

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision su lot 251-35

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaire afin que la Municipalité obtienne 2 copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 13 Octobre 1979 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adopté.

252-4

Considérant que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, pour M. Adélard Rouette, soumet un projet de subdivision sur le lot 252

195/79

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision du lot 252-4

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 13 Octobre 1979 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.

Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
FM

340-1,342-1 Considérant que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, pour M. Jean-Louis Champagne, soumet un projet de subdivision sur le lot 340 et 342

196/79 En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision des lots 340-1 et 342-1

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 13 Ocotbre 1979 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adopté.

25-18 Considérant que M. Régis Lévesque, arpenteur-géomètre, pour M. Jean-Claude Bisson, soumet projet de subdivision sur le lot 25

197/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision du lot 25-18

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 13 Octobre 1979 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaires à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adopté.

35-17 Considérant que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, pour Mme Lucienne Paquet, soumet un projet de subdivision sur le lot 35

198/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter, tel que présente le plan de subdivision du lot 35-17

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 13 Octobre 1979 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.
Adopté.

Plan subdivision S.Dubé 246-247 269 Considérant que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, pour monsieur Simon Dubé et Marc-Aurèle Messier, a présenté deux plans de subdivision sur les lots 246, 247 et 269 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac soit les subdivisions 246-1 à 246-4 inclus, 247-10 et 247-11, 269-1 à 269-3 inclus.

Considérant que le Conseil municipal n'a pas donné son approbation sur ces plans de subdivisions,

199/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement d'aviser le Ministère des Terres et Forêts du Québec, Service du Cadastre, que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, n'a pas obtenu toutes les approbations nécessaires pour déposer officiellement les subdivisions 246-1 à 246-4 inclus, 247-10, 247-11, 269-1 à 269-3 inclus du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
C.B.
JBP
307
INITIALES DU SEC.-TRES.

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

bornage
J.Tousignant

INITIALES DU MAIRE
308
INITIALES DU SEC.-TRES.

Considérant qu'en date du 19 juillet 1979, M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, présente le procès-verbal de bornage entre Mme Jeanne Tousignant et la Municipalité de Pte-du-Lac,

200/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de bornage entre Mme Jeanne Tousignant, propriétaire d'une partie du lot huit (8) du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pte-du-Lac et la Corporation municipale de Pointe-du-Lac propriétaire d'une partie du lot sept (7) du même cadastre, tel que préparé, dressé et clos à Trois-Rivières le 19 juillet 1979, sous le numéro D-79-90-1 de l'arpenteur-géomètre Roland Milette. D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité le procès-verbal de bornage ainsi préparé.
Adopté.

Jeux Hiver 83
appui à T.-R.

En date du 30 juillet 1979, M. Gilles Beaudoin, maire de la Ville de Trois-Rivières, demande l'appui de la Municipalité pour l'obtention à Trois-Rivières des jeux d'hiver du Canada de 1983.

ATTENDU QUE la ville de Trois-Rivières a exprimé le désir d'obtenir les jeux d'hiver du Canada 1983;

ATTENDU QUE la ville de Trois-Rivières est la capitale régionale et considérant le rôle déjà joué par les villes de Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières-Ouest dans l'organisation d'évènements d'envergure nationale et internationale (Jeux du Québec 75, Congrès international d'éducation physique 1979);

ATTENDU QUE la compétence et la disponibilité professionnelles à différents paliers des institutions publiques et privées et de l'expérience de la population concernée face à l'organisation desdites activités;

ATTENDU QUE par sa situation géographique et sa stabilité économique, la ville de Trois-Rivières est priviligiée pour la tenue d'un tel évènement;

ATTENDU QUE l'intérêt manifesté par l'U.Q.T.R. face au projet de la ville de Trois-Rivières de tenir les Jeux d'hiver du Canada 1983 en conformité avec l'axe de développement de cette institution, en santé, loisirs et sports et par sa mission d'agent de progrès régional dans lesdits domaines;

ATTENDU QUE toute la région profiterait de l'implantation des facilités récréatives, sportives et culturelles;

201/79

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu unanimement que la Municipalité de Pointe-du-Lac appuie la Ville de Trois-Rivières dans ses démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral pour l'obtention des Jeux d'hiver du Canada de 1983.
Adopté.

Salle amical
couvent

Considérant que demande est faite pour obtenir la salle municipale pour la tenue d'une rencontre amicale du couvent de Pointe-du-Lac,

202/79

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, de prêter la salle municipale pour la tenue d'une rencontre de l'amical du couvent de Pte-du-Lac à condition qu'elle soit laissée en état de propreté et cette rencontre ne nuise pas aux activités du Conseil municipal.
Adopté.

Requête
O. Désilets
aqueduc

Certains contribuables de la rue Notre-Dame-Ouest, soit les résidents aux alentours de M. Onil Désilets, demandent par requête l'amélioration de leur service d'aqueduc. Etant donné que l'amélioration des services est à la charge du ou des demandeurs, le sec.-trés. devra accomplir une étude sommaire des coûts de cette amélioration et la présenter à ces contribuables.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Plans subdivision Les Boccage

Considérant qu'en date du 20 avril 1979, M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, a soumis un plan de subdivision sur les lots 69 et 261,

INITIALES DU MAIRE
309
INITIALES DU SEC.-TRES.

Considérant que le Conseil municipal a approuvé ce plan par résolution adoptée à l'assemblée du 23 avril 1979,

Considérant que cette résolution mentionnait que la demande au Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur de ce plan devait être faite avant le 23 juin 1979,

203/79

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu, d'accorder à M. Roland Milette, arp.-géomètre, jusqu'au 1er octobre 1979 pour présenter au Ministère des et Forêts du Québec les plans de subdivision des lots: 69-3 à 69-29 inclus 261-34 et 261-35, tel que montré au plan du 20 avril 1979, et ce, à partir du moment où M. Roland Milette, arp-géomètre aura soumis une preuve qu'il a fait parvenir ce plan au Ministère des Terres et Forêts du Québec avant le 23 juin 1979 ou à partir du moment où il aura acquitté à nouveau les frais du permis de lotissement, tel que prévu au règlement no 20 de la Municipalité.
Adopté.

Rue des Saules requête opposition à roulotte

Certains contribuables de l'avenue des Saules, par requête en date du 9 août 1979, s'opposent à l'implantation d'une maison mobile sur le lot 19-15, propriété de Mlle Colette Beaudoin.

Considérant qu'un permis a déjà été émis,

Considérant qu'il est possible que ce permis soit révoqué,

203-A/79

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'autoriser l'inspecteur-municipal à aviser Mlle Beaudoin de cesser immédiatement tous travaux de construction sur le lot 19-15. D' autoriser le secrétaire-trésorier à prendre plus d' informations auprès de la firme Bendwell & Associés.
Adopté.

Annulation servitude lot 107-1

Considérant que la Municipalité a demandé aux autorités gouvernementales l'implantation de logements pour personnes agées,

Considérant que la Société d'Habitation du Québec projette de construire de tels logements à la Pointe-du-Lac,

Considérant que la Municipalité possède un terrain qui se prêterait bien à cette construction,

204/79

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu unanimement de demander à la Fabrique de Pointe-du-Lac si elle est consentante à procéder à l'annulation de la restriction d'utilisation qu'elle détient sur le lot 107-1.
Adopté.

Cour municipale Trois-Rivières Ouest

Considérant les informations obtenues par Me Bertrand Lamothe, auprès du Contentieux du Ministère des Affaires Municipales du Québec, à l'effet de soumettre le territoire de la Municipalité à la juridiction de de la Cour Municipale de Trois-Rivières-Ouest,

Considérant que l'étape suivante est de préparer une entente sur les modalités de participation aux dépenses inhérentes à une cour municipale,

205/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau et résolu, de mandater Me Bertrand Lamothe à négocier et préparer un projet d'entente avec la ville de Trois-Rivières Ouest sur les modalités de participation de la Municipalité aux dépenses inhérentes à une cour municipale.
Adopté.

Nettoyage ligne aqueduc P. Garceau

M. Philippe Garceau demande que la Municipalité procède au nettoyage du bout de la conduite d'aqueduc sur la route no 138, à l'extrémité Est. M. le Maire mentionne que les employés verront à procéder régulièrement à ce nettoyage.

SYSTEME FMU Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
3210
INITIALES DU SEC.-TRES.

COMPTES FOLIO 612

532	Union Régionale Caisse Pop	Dossier D89			2,119.01
533	Caisse Pop Pointe-du-Lac	Thériault Juillet	5430		2,615.83
534	Ministère du Revenue du Québec	juillet 79	2840		947.47
535	Receveur du Canada	juillet 79	2850		694.47
536	Jean-Baptiste Pothier	août 79	2310		1,141.18
537	Gérard Biron	août 79	5110		125.00
538	Martial Beaudry	30 juil au 11 aout	2320		398.22
539	Martial Beaudry	13 aout au 24 aout	2320		398.22
540	Céline L. Beaudry	30 juil au 11 aout	2320		275.35
541	Céline L. Beaudry	13 aout au 24 aout	2320		275.35
542	Hélène Leclerc	30 juil au 11 aout	2320		223.31
543	Hélène Leclerc	13 aout au 24 aout	2320		223.31
544	Gaétan Roberge	30 juil au 11 aout	2320		360.72
545	Gaétan Roberge	13 aout au 11 aout	2320		360.72
546	Marcel Crête	30 juil au 11 aout	4210		410.13
547	Marcel Crête	13 aout au 24 aout	4210		410.13
548	Michel Thiffault	30 juil au 11 aout	4210		419.49
549	Michel Thiffault	13 aout au 24 aout	4210		419.49
550	Gaétan Roberge	voyage 1 mois	4120		166.66
551	Les Clôtures Mauriciennes Enrg	clôtures	9375		7,965.00
552	Les Clôtures Mauriciennes Enrg	arrêt balle	9375		1,809.00
553	Les Engrais chimiques Y. Roy Inc		9375		434.00
554	Thomas Bellemare	terrain	9375		97.50
555	Cooke & Fils	clefs	9375		60.58
556	Quincaillerie Pointe-du-Lac	divers centre	8150		87.59
557	Coopérative Fédérée	chauffage	8130		6.73
558	Lucien Roy	échafaud	8150		37.00
559	Co Enercan	camion	9220		55.96
560	Servac Inc	huile	4257		777.60
561	Armand-Guy Messier	pierre	4257		611.27
562	Trois-Rivières Location	machinerie	4259		25.00
563	Service Spécial Vidange Inc	2 mois	5440		2,178.72
564	Vézina Fortier Associés	plan Boccages	5370		1,000.00
565	Jean-Marie Coulombe	aqueduc	5160		15.00
566	Les Ciments Maski	puit # 4	9372		82.24
567	Michel Pellerin	puit # 4	9372		300.65
568	Louis Dugré	entrée d'eau	5345		330.00
569	Saillant Inc	matériaux	5357		1,043.26
570	Le Beau Lieu du Jardinage	divers	2970		123.50
571	Papeterie Mauricienne Inc	papeterie	2920		87.48
572	Annuller				
573	Bell Canada	St-Joseph 23.90	8120		
		Hotel 129.19	2125		
		Incendie 20.09	3226		235.67
574	Hydro-Québec	rues 2,701.89	4455		
		Hotel 237.75	9130		
		Aqueduc 443.77	5330		3,383.41
575	Jean-Baptiste Pothier	voyages	2910		75.61
576	Réal Trahan	divers	3290		15.70
577	Garage Pépin & Fils	incendie	3240		39.25
578	Marcel Bergeron	divers	3290		30.77
579	Restaurant Grec Baie-Jolie	divers	2970		65.97
580	Jacques Milot	voyage Québec	9375		118.52
581	Martial Beaudry	pompiers	3210		35.00
582	Raymond Benoit	pompiers	3210		55.00
583	Gilles Bourgouin	pompiers	3210		5.00
584	Marcel Crête	pompiers	3210		135.00
585	Sylvio Dufresne	pompiers	3210		90.00
586	André Dugré	pompiers	3210		70.00
587	Luc Dugré	pompiers	3210		35.00
588	Jean-Marc Guay	pompiers	3210		35.00
589	Marcel Guay	pompiers	3210		70.00
590	Eddy Hébert	pompiers	3210		55.00
591	Normand Hélie	pompiers	3210		35.00
592	Rénald Légaré	pompiers	3210		35.00
593	Denis Lesmerises	pompiers	3210		70.00
594	Michel Lesmerises	pompiers	3210		70.00
595	Jean-Yves Pépin	pompiers	3210		70.00
596	Michel Thiffault	pompiers	3210		80.00
597	Réal Trahan	pompiers	3210		35.00
598	Jean-Claude Turgeon	pompiers	3210		55.00
599	P.A. Gouin Ltée	83.28	9375		
		49.95	2970		133.23

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

572.48

600	Hôtel Mérédien Montréal	congrès	2940	572.48
601	Me Bertrand Lamothe	professionnels	2930	450.00
602	Vézina, Fortier et Associés	honoraire prof.	9373	5,000.00

INITIALES DU MAIRE ..CB.. 311 INITIALES DU SEC.-TRES.

206/79 Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé.

207/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Clément Beaudry Sec.-trés. Jean Bte Poirier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

séance spéciale 14/08/79 Séance spéciale des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac le 14 août 1979 à 23 heures, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle et Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Sec.-trés. adjoint Martial Beaudry est aussi présent.

Les membres du Conseil ont tous renoncer à l'avis de convocation en foi de quoi ils ont signé ci-après:

Maire: Clément Beaudry Clément Beaudry

Conseillers:

Denis Houle Denis Houle

Jean-Pierre Benoit Jean-Pierre Benoit

Conrad Carbonneau Conrad Carbonneau

Robert Parenteau Robert Parenteau

Jean-Jacques Lacroix Jean-Jacques Lacroix

Jules Levasseur Jules Levasseur

plans aménagement terrain loisirs Considérant que la Municipalité s'est portée acquéreur d'un terrain à des fins de loisirs, soit les lots P-254 et P-256,

Considérant que la Municipalité a prévu à son budget de l'année en cours un montant pour débuter l'aménagement de ce terrain,

Considérant que le Conseil municipal entend compléter cet aménagement,

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
312
INITIALES DU SEC.-TRES.

208/79 En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau appuyé par M. Denis Houle et résolu unanimement, de mandater la firme d'ingénieurs Vézina, Fortier et Associés à dresser les plans et devis pour l'aménagement du terrain de loisirs, soit sur les lots P-254 et P-256 et ce, avec les données de base que possèdent déjà les responsables du comité d'aménagement de ce terrain. Un estimé des coûts de ces travaux devra accompagner ces plans lors de leur présentation au Coneil Municipal.
Adopté.

209/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu de lever la présente assemblée spéciale.

La présente assemblée spéciale est levée.

Maire Clement L Beaudry Sec.-trés. Martial Beaudry Jean B Pothier

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

Séance Régulière 27/08/79 Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 27 Août 1979, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier et son adjoint M. Martial Beaudry ainsi que l'inspecteur-municipal M. Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Houle est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance des procès verbaux des assemblées; régulière du 13 Août 1979 et spéciale du 14 août 1979, et dont copies furent remises à chacun plusieurs jours avant la présente.

210/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'accepter le procès verbal de l'assemblée régulière tenue le 13 Août 1979, tel que corrigé ci-après, soit:

Résolution 188/79, page 305:

1 er paragraphe: " En date du 25 Juillet 1979, M. Alexandre L'Ecuyer demande à la Municipalité d'autoriser la Municipalité de Yamachiche à le raccorder à son réseau d'aqueduc".

2 ième Paragraphe: " Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'accepter que la Municipalité du Village de Yamachiche raccorde M. Alexandre L'Ecuyer, lot P-530 à son réseau d'aqueduc. M. L'Ecuyer s'engage ... à ce raccordement".

Adopté.

Résolution 203/79, page 309:

4 ième paragraphe: " En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'accorder à M. Roland Milette, arp-géomètre, un délai de deux mois pour présenter au Ministère des Terres et Forêts du Québec les plans de subdivision..., tel que prévu au règlement no 20 de la Municipalité.

Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

211/79 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 14 Août 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

212/79 Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lue par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

- L'inspecteur-municipal soumet les rapports mensuels: aqueduc, voirie, incendie, bibliothèque municipale, permis de construction.

- Une rencontre des membres du Conseil se tiendra, Mardi le 4 Septembre 1979 pour étudier les règlement d'urbanisme et discuter du Secteur de l'avenue St-Charles.

PERIODE DE QUESTIONS:

P. Charbonneau Festival Western sablière — M. Paul Charbonneau demande si le Conseil Municipal a objection à la tenue du Festival Western de Pointe-du-Lac dans sa sablière sise sur les lots P-195 et P-197. Les membres du Conseil étudieront cette demande.

Rue Julien Proulx lumière rue — M. Jean-Guy Rousseau dépose une requête des résidants de l'avenue Julien Proulx afin d'obtenir l'installation d'une lumière de rue à l'intersection de la rue Julien Proulx et du Chemin Ste-Marguerite.

CORRESPONDANCE:

C.R.D. 04 remerciements — En date du 22 Août 1979, le Conseil Régional de Développement de la Région 04 remercie la Municipalité de sa participation financière au développement socio-économique de la région 04.

Poulailler G. et A. Biron Autorisation S.P.E. — En date du 2 Août 1979, les Services de Protection de l'Environnement du Québec, Cabinet du Directeur, donne l'autorisation de remplacer 1500 poulets par 3000 pondeuses en cages sur le lot 528, 6 ième Rang Ouest Rang St-Charles, propriété de Messieurs Gérard et André Biron.

Voirie

Arbre Rte 138 — En date du 17 Août 1979, M. Pierre Langlais ingénieur, accuse réception des deux copies de résolutions qui lui furent transmises.
La première demandait l'émondage d'arbres sur la route 138, soit entre les numéros civiques 250 et 260. Ce que le Ministère des Transports effectuera prochainement.

Traverse écoliers ave St-Charles — La deuxième demandait l'installation d'une traverse d'écoliers sur l'avenue St-Charles, pour les étudiants du Juvénat. Le Ministère fait donc parvenir un formulaire à cette fin, mais par lequel la Municipalité s'engage à maintenir sur place un agent de police ou une patrouille scolaire qualifiée. La Municipalité n'ayant pas le personnel qualifié, les membres du Conseil préfèrent laisser cette demande en suspend.

Sablière P. Charbonneau — En date du 15 Août 1979, M. Rémi Drouin, ingénieur des Services de Protection de l'Environnement du Québec, fait parvenir copie d'une lettre adressée à De l'Orme Construction, M. Paul Charbonneau, par laquelle il demande de considérer comme nul et non avenu le télégramme lui demandant de cesser l'exploitation de sa sablière sur les lots P-196 et P-197 considérant que M. Charbonneau a fournit la preuve que son exploitation a débuté avant le 12 Décembre 1972. M. Drouin demande toutefois de réaménager la surface exploitée en laissant partout une pente d'au plus 30 degrés de l'horizontale et en restaurant la couverture végétale du sol(Plantation d'arbres pelouse au culture).

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
3.14
INITIALES DU SEC.-TRES.

Sablière Noé Veillette

En date du 21 Août 1979, M. Rémi Drouin, ingénieur des Services de Protection de l'Environnement du Québec, fait parvenir copie d'une lettre adressée à Noé Veillette Inc, considérant que ce dernier exploite une sablière sur le lot P-195 sans l'autorisation des Services de Protection de l'Environnement du Québec. M. Veillette est donc avisé de cesser cette exploitation jusqu'à ce qu'il obtienne l'autorisation requise.

S.H.Q. accuse réception choix terrains.

En date du 15 Août 1979, la Société d'Habitation du Québec, par M. Alain François, architecte, accuse réception des documents concernant les sites possibles pour la construction de futurs logements à prix modiques.

En date du 15 Août 1979, l'Association des Cadres Financiers Municipaux de l'est du Canada avise que son 4 ième Colloque se tiendra à l'Hotel Beauséjour de Moncton au Nouveau Brunswick les 30 septembre,1 et 2 Octobre 1979. Les frais d'inscription sont de $50.00.

Les membres du Conseil sont unanimes à déléguer le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier à assister à ce colloque, de défrayer les frais d'inscription et autres dépenses inhérentes sur présentation de pièces justificatives.

Loisirs Centre Communautaire Table ménage clef

M. Gilbert Charette, Président des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc présente aux membres du Conseil le programme des activités de cet organisme pour l'hiver 1979-80.

M. Charette fait aussi trois demandes relatives au Centre Communautaire:

1- Obtenir une vingtaine de tables
2- Quelqu'un pour faire le ménage 1 fois la semaine en attendant qu'un surveillant des Loisirs soit sur place pour les activités d'hiver.
3- Que chaque responsable des Loisirs possède un clef ou que quelqu'un soit attitré pour ouvrir et fermer la porte.

Les membres du Conseil étudieront ces demandes avant de se prononcer.

Les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, demande aussi un montant de $1,000.00, sur le montant prévu au budget, pour débuter leur année financière 1979-80,

213/79

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de verser à la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, un montant de $2,000.00 pour débuter l'année financière en septembre 1979.
Adopté.

M. Marcel Bergeron et M. le Maire félicite M. Gilbert Charette, président des Loisirs, pour son excellent travail.

Roulotte ave des Saules

Le secrétaire-trésorier soumet un rapport verbal d'une conversation téléphonique tenue avec Mtre Ayotte concernant une maison mobile sur le lot 19-15. Mtre Ayotte mentionne qu'en l'absence d'avis de motion de la présentation d'un règlement de zonage, le règlement no 71 de l'ancienne Municipalité de la Paroisse est en force et en vigueur, et que ce règlement ne peut empêcher l'implantation d'une maison mobile sur ce terrain.

Après discusions,

Attendu qu'un avis public, publié le 12 Juin 1979, conviant les contribuables à une réunion publique tenue le 27 Juin 1979;

Attendu qu'à cette réunion, la Municipalité a déposé, quant à sa demande de zone agricole et zone urbaine, les mêmes plans et zonage que ceux exposés en consultation publique les 16 et 17 Avril derniers, lesquels plans et zonage étaient ceux prévus par l'avis de motion du 2 Avril précédent;

Attendu que ces mêmes plans et zonage ont été déposés à la Commission de protection du territoire agricole le 16 Juillet 1979;

Attendu également que l'article 56 de l'ancien règlement de zonage #71 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Pointe-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

du-Lac s'appliquait au terrain visé par la résolution.

214/79

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, et appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix de prendre les procédures prévues aux règlements afin de procéder à l'enlèvement de la roulotte implantée au numéro civique 151 des Saules, laquelle contrevenant à l'article 56 du règlement 71 précité de même qu'au nouveau zonage prévu par la Municipalité sur ce terrain.

Le vote est demandé sur cette résolution:
3 conseillers sont contre, 2 sont pour.
Cette résolution est donc rejetée.

INITIALES DU MAIRE ..... 315 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

215/79
convocation Mtre Lamothe

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de convoquer Mtre Bertrand Lamothe à venir rencontre les membres du Conseil, Mardi le 4 Septembre 1979, afin de discuter du cas de cette maison mobile. Le secrétaire-trésorier devra fournir à Mtre Lamothe tous les renseignements pertinents à ce dossier.
Adopté.

Entrée eau Paul Boisvert P-248

M. Paul Boisvert demande l'autorisation de se raccorder au réseau d'aqueduc de la Municipalité en venant chercher l'eau au chemin Ste-Marguerite en passant dans la rue Paul Proulx.

Considérant que desservir la rue Paul Proulx avec un tuyau de 4 pouces pour un seul abonné représente des coûts trop élevés,

Considérant que cette rue demande de l'amélioration, les membres du Conseil sont unanimes à refuser à M. Boisvert de se raccorder au réseau d'aqueduc de la Municipalité tant qu'il n'y aura pas d'autres demandes.

sel chemin prix 215/79

Considérant que la Municipalité doit se procurer du sel pour épandre sur ses chemins,

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de procéder à des demandes de soumission à au moins 2 fournisseurs par voie d'invitation pour l'achat de 157 tonnes métriques de sel à chemin. Les prix devront être soumis avant 4:00 heures p.m. le 24 Septembre 1979.
Adopté.

Huile à chauffage Centre Communautaire

Considérant que la Municipalité doit se procurer de l'huile à chauffage pour son centre Communautaire,

216/79

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de procéder à des demandes de soumission par voie d'invitation, auprès d'au moins 2 fournisseurs, pour l'achat d'environ 3,000 gallons d'huile à chauffage. Les prix devront être soumis avant 4:00 heures p.m. le 24 Septembre 1979.
Adopté.

217/79
Soumission Vidange

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par Jean-Pierre Benoit et résolu que:

La Municipalité de Pointe-du-Lac demande des soumissions publiques pour la cueillette des ordures ménagères à travers tout son territoire pour l'année 1980.

1) La cueillette devra se faire une (1) fois la semaine dans toutes les rues, rangs et routes de la Municipalité pour approximativement 1368 usagers à l'année et 290 usagers saisonniers.

2) La soumission devra comprendre un prix unitaire pour chaque type d'abonné (soit saisonnier et annuel).

3) Le soumissionnaire devra fournir un taux pour le transport de ces ordures à St-Etienne des Grès.

4) Le soumissionnaire devra prévoir une semaine de nettoyage qui se tiendra au printemps et une autre à l'automne 1980 et durant laquelle il devra ramasser et transporter les ordures mises au bord des rues, routes ou rangs de la Municipalité.

5) Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission un chèque visé et/ou un bon de garantie pour un montant équivalent 10% du montant de sa soumission, ainsi qu'une copie de sa police d'assurances responsabilité.

SYSTEMES FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
326
INITIALES DU SEC.-TRES.

Les soumission seront reçues à l'hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le/ou avant le 24 Septembre avant 16:00 heures (4:00 heures p.m.) heure avancée de l'Est, pour y être ouverte le même jour à 20:00 heures (8:00 heures p.m., heure avancée).

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

Toute personne désirant plus d'informations devra s'adresse au bureau du secrétaire-trésorier aux heures de bureau.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3 et 4 heures de l'après-midi, le 28 jour d'Août 1979.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28 jour d'Août 1979.

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Atelier Soleil local

En date du 24 Août 1979, Mme Ghislaine Dubé, présidente de " Les Ateleirs Soleil" demande à la Municipalité la possibilité d'utiliser un local du Centre Communautaire pour y poursuivre ses activités pour 2 sessions de 15 semaines, avec les mêmes conditions que l'an passé. Les membres du Conseil n'y voient pas d'objection à condition que cela ne nuise pas aux activités des Loisirs. En ce qui concerne les tables pour enfants, les membres du Conseil vont en étudier la possibilité.

M. Jean-Pierre Benoit quitte l'assemblée.

Subdivision P-197,P-198 P. Charbonneau

En date du 16 Août 1979, M. Serge Hamel, arp-géo, présente un plan de subdivision sur les lots P-197 et P-198, soit les subdivisions 197-44 à 197-48 inclusivement et 198-41 à 198-50 inclusivement. Après étude, les membres du Conseil désire attendre avant d'accepter ce plan qui est versé au dossier de M. Paul Charbonneau.

218/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière 10/09/79

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l' Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 10 septembre 1979, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau et Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint M. Martial Beaudry et l'inspecteur-municipal M. Gaétan Roberge sont aussi présents.

Messieurs les conseillers Denis Houle et Jean-Pierre Benoit sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du proces verbal de la dernière assemblée tenue le 27 août 1979, et dont copies furent

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

distribuées à chacun plusieurs jours à l'avance.

219/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter, tel que rédigé le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 27 août 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE ..... 317 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

RECEPTION DE PETITION:

Aucune.

Suite à la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire.

220/79 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lue par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Rapport avis de pré-collection

Le secrétaire-trésorier soumet un rapport concernant les avis de pré-collection, de la firme J.C. Lussier, expédiés aux contribuables qui n'avaient pas acquittés leurs comptes de taxes en Juillet 1979. La Municipalité a ainsi récupéré plus de 50% des montants qui lui étaient dus.

Terrain loisirs aménagement rapport

Le secrétaire-trésorier soumet un rapport financier au 31 août 1979 sur l'aménagement du terrain de loisirs.

M. Conrad Carbonneau soumet le rapport de la rencontre du comité de loisirs, tenue le 30 août 1979, avec des représentants des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc et M. Daniel Poisson, ingénieur de la Municipalité. M. Poisson a présenté un esquisse de l'aménagement du terrain ainsi qu'un estimé sommaire des coûts.

Terrain Loisirs plans

Considérant que l'étape suivante de l'aménagment du terrain de loisirs est la confection des plans et devis pour procéder à une demande de soumissions publiques,

Considérant que le comité de loisirs et le conseil municipal a déterminé les priorités de cet aménagement,

221/79 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu unanimement de mandater la firme d'ingénieurs Vézina, Fortier & Associés à confectionner les plans et devis pour procéder à une demande de soumissions publiques pour la construction des items suivants:

A) Eclairage du terrain de baseball
B) Chalet de service
C) Kiosque de baseball
D) Patinoire
E) Gradins pour stade de baseball

Selon les données fournies lors de rencontre avec le comité d'aménagement du terrain de loisirs et des croquis soumis par ce comité. L'ingénieur devra présenter ces plans au Conseil Municipal pour approbation. Le coût de ces plans sera puisé au budget de l'année, à l'item aménagement du terrain de loisirs.
Adopté.

Rapports

L'Inspecteur-municipal soumet les rapports: aqueduc, permis de construction, travaux extérieurs.

PERIODE DE QUESTIONS:

Roulotte ave des Saules

Mme Sévigny demande le rapport de la rencontre des membres du Conseil avec Mtre Bertrand Lamothe, concernant la maison-mobile installée Sur le lot 19-15. M. le Maire mentionne que Mtre Lamothe affirme que cette maison-mobile ne contrevenait d'aucune façon à la règlementation en vigueur lors de son établissement et qu'en conséquece la Municipalité ne peut prendre de procédures pour la faire enlever. Mme Sévigny demande aussi où se situe la limite de la zone permise pour les maisons-mobiles. M. Parenteau mentionne que les menbres du Conseil ont décidés majoritairement de placer la limite sur la ligne sud des lots 19-15 et19-21

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
318
INITIALES DU SEC.-TRES.

Location roulotte terrain Loisirs

M. André Charron suggère de louer une roulotte pour quelques années au lieu de construire immédiatement un chalet de service sur le terrain de loisirs.

Roulotte Y. Roy

M. Yvon Roy mentionne qu'il a demandé un permis de construction pour démolir un chalet sur le lot P-16 et y installer un batiment de 14 pieds de largeur par 56 pieds de longueur et que l'inspecteur municipal a refusé ce permis. M. le Maire lui mentionne que sa bâtisse étant une maison-mobile la nouvelle règlementation en défend l'implantation à cet endroit. M. Roy affirme ne pas avoir trouvé de terrains disponibles aux endroits permis. M. le Maire l'avise que cette maison-mobile devra toutefois quitter les lieux.

R.Labrecque éleveuse à poulets

M. Reynold Labrecque souligne qu'il a placer une demande pour construire une éleveuse à poulets sur sa terre lot P-2, mais que la nouvelle règlementation en voie d'adoption exige que ce genre de construction soit situé à 100 pieds d'une ligne de lot voisin, ce qui lui semble exagéré. Les membres du Conseil reviseront cette règlementation et verront à y faire les corrections qui s'imposent avant son adoption.

P.Boisvert Entrée eau P-248

M. Paul Boisvert demande plus d'explications sur le refus de sa demande d'obtenir le service d'aqueduc à sa propriété sise sur la rue Paul Proulx, lot P-248. Après discussions, les membres du Conseil autorisent M. Boisvert à venir chercher l'eau à ses frais au chemin Ste-Marguerite à condition que M. Boisvert puisse s'entendre avec M. Claude Bergeron pour que ces deux propriétés puissent être desservis par une conduite d'un pouce de diamètre. M. Boisvert et Bergeron devront s'engager à défrayer en entier les coûts de ces travaux et par la suite le tarif de la taxe d'eau, tel que prévue à la règlementation à cette fin.

CORRESPONDANCE:

Règlementation chiens J. Lalancette

M. Jacques Lalancette, 640 ave des Pins, fait parvenir copie d'un article du journal " Le Nouvelliste" au sujet d'un règlement municipal concernant les chiens et qui vient d'être adopté par la Municipalité de St-Etienne-des-Grès. M. Lalancette demande pourquoi la Municipalité n'en fait pas autant. Le secrétaire-trésorier devra s'informer de ce qu'est l'Escouade Canine et si elle pourrait desservir notre Municipalité.

Offre emploi architecte Monette

En date du 5 Septembre 1979, M. Jean-Paul Monette, Architecte, offre ses services, pour tout projet de construction que la Municipalité pourrait entreprendre. M. Monette a plusieurs réalisations à son crédit, entre autre pour la Ville de Grand-Mère.

Zone Agricole permanente acceptation de la Commission.

En date du 28 Août 1979, la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, par son Président, Mtre Pierre Luc Blain, recommande que l'entente intervenue sur la zone agricole permanente définie dans le plan du 31 Juillet 1979, numéro 8.0-4306, fasse l'objet d'un décret du Gouvernement conformément à l'article 50 de la loi.

Grimando, ing informations essais P. Charbonneau

En date du 5 Septembre 1979, M. Jacques Grimando, ingénieur de la firme Pluritec soumet les renseignements demandés par les membres du Conseil concernant les essais hydrostatiques et de fuites, dans le secteur de M. Paul Charbonneau dossier 9162. Le secrétaire-trésorier devra vérifier l'entente intervenue entre M. Paul Charbonneau, M. Normand Lefebvre de la Firme Pluritec et la Municipalité en date du 30 Mai 1979, et demander à ce qu'elle soit respectée intégralement.

Environnement Egout pluvial autorisation

En date du 21 Août 1979, Les Services de Protection de l'Environnement du Québec, par M. André Chamberland, autorisent pour le développement de M. Paul Charbonneau, les travaux d'égout pluvial décrits ci-bas:

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Rue du Bois

Egout pluvial: 360 pi. lin, de conduite en béton armé, 15" Ø, (BNQ 2622-120)

420 pi. lin. de conduite en béton armé, 18"Ø, (BNQ 2622-120)

INITIALES DU MAIRE 319 INITIALES DU SEC.-TRES.

1ère Rue
Egout Pluvial: 135 pi. lin. de conduite en béton armé, 15"Ø, (BNQ 2622-120)

Le tout tel que représenté aux plans de la Firme Pluritec.

Numéros	En date de	Revisé le
7109-REF-9162 feuilles 2,3 et 5	juillet 1977	12 juillet 1979
feuille 4	mai 1978	12 juillet 1979

Ouellet 2 sortie à son loyer

En date du 7 Septembre, M. André Ouellet, résidant au 1630 Ste-Marguerite à Pointe-du-Lac souligne qu'il n'a qu'une sortie extérieure à son loyer, qu'elle est située près du système de chauffage et qu'une autre porte a été condamné par le propriétaire. M. Ouellet demande donc une vérification du service des incendies et que cette seconde porte soit libérée en tout temps. M. Ouellet devra être avisé que la Municipalité n'a pas de juridiction sur les logements privés.

Informations lois 39, 44,23 et 112

En date du 23 Août 1979, M. Jacques Besré, sous-ministre des Affaires Municipales invite les membres du Conseil à déléguer leurs fonctionnaires à une rencontre d'informations sur les nouvelles mesures législatives, soit les lois 39,44,23 et 112. Cette rencontre se tiendra pour notre région, à Drummondville, le 18 Septembre prochain.

222/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier et l'adjoint à assister à cette journée d'informations et de défrayer les dépenses encourrues sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

Centraide

En date du 31 Août 1979, M. Paul Philibert, président de la Campagne Centraide Mauricie 1979 demande l'appui de la Municipalité afin de poursuivre ses activités dans le domaine social et communautaire. Les membres du Conseil préfèrent soutenir les organismes locaux.

Refus aide financière Loisirs socio-culturels

En date du 27 Août 1979, M. Pierre Bernier, sous-ministre du Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, annonce avec regret qu'il n'accédera pas à notre demande d'aide financière pour le programme de " Soutien aux groupes socio-culturels et la réalisation d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels", étant donné que la demande est parvenue après la date limite, soit le 15 Mai 1979.

Lumière de rue J-Proulx amendement

Considérant que les contribuables de la rue Julien Proulx ont demandé l'installation d'une lumière de rue à l'intersection de leur rue et du chemin Ste-Marguerite.

223/79

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu, de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure, d'un amendement au règlement no 5 relatif à l'éclairage des rues à l'intérieur de la Municipalité, afin d'installer une lumière de rue à l'intersection des rues Julien Proulx et Ste-Marguerite.
Adopté.

Prix assurances

Considérant que les assurances de la Municipalité deviennent échus le 4 Octobre 1979,

224/79

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu de demander des prix par voie d'invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour assurer les propriétés et les camions de la Municipalité pour l'année 1979-1980. Ces prix seront reçus au bureau de la Municipalité le ou avant le 24 Septem-

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
C.B.
320
INITIALES DU SEC.-TRES.

bre 1979, à 16:00 heures, heure avancée de l'Est. La Municipalité ne s'engage à accepter ni le plus bas, ni le plus haut ni aucun des prix qui lui seront soumis.
Adopté.

A.F.E.A.S. aide financière

En date du 31 Août 1979, l'A.F.E.A.S. de Pointe-du-Lac, par Mesdames Jacqueline Gélinas et Thérèse Girard, demande l'aide financière de la Municipalité pour l'achat d'un métier à tisser,

225/79

Il est proposé Par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu d'accorder un montant de $200.00 à l'A.F.E.A.S. de Pointe-du-Lac afin de l'aider à acheter un métier à tisser " Leclerc 60". Ce montant sera puisé au budget de l'année 1979, à l'item loisirs subvention.
Adopté.

Lotissement "Les Boccages"

Considérant que le Ministère des Terres et Forêts du Québec, a retourné copie accepté des plans et livre de renvoi du secteur "Les Boccages",

Considérant que l'arpenteur Roland Milette n'a pas soumis de preuve qu'il avait déposé ce plan au Ministère des Terres et Forêts du Québec ou au bureau dudit Ministère avant le 23 Juin 1979,

Considérant que le règlement no 20, intitulé " Règlement de lotissement" prévoit de telle situation,

226/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu, d'aviser les promoteurs Georges Jeanneau et Léonce Dupont, que la Municipalité poursuivra les démarches d'acquisition des rues de ce secteur et leur municipalisation lorsque le coût du permis de lotissement aura été déposé à nouveau à la Municipalité, et ce, tel que prévu au règlement no 20.
Adopté.

Achat de tables et chaises

Considérant que la Municipalité a besoin de tables et de chaises pour ses locaux,

227/79

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu, que la Municipalité, achète de " Les Industries Amisco Ltée" 20 tables empilables 30"X48", série no 5500 et 50 chaises élites, série no 3000-18". Les argents nécessaires à cet achat seront pris au budget de l'année 1979 à l'item ameublement.
Adopté.

Fossé Rg St-Charles

Attendu qu'il existe un litige entre la Corporation Municipale et Monsieur Paul Gagné;

Attendu que le litige est présentement devant les Tribunaux;

Attendu que le litige est en relation avec des travaux effectués par le Ministère des Transports sur des chemins dont il a l'entretien depuis de nombreuses années;

Attendu que présentement et depuis le printemps une partie du Rang St-Charles est recouverte d'eau; soit vis à vis des lots 335,337 et 338;

Attendu que le Ministère des Transports n'a rien fait pour corriger la situation;

Attendu que cet état de fait peut constituer un danger pour les usagers de la route;

228/79

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, secondé par M. Jules Levasseur, et unanimement résolu, que ce conseil avise formellement le Ministère des Transports que la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac ne se tient pas responsable des dommages que pourrait subir des automobilistes sur ces chemins recouverts d'eau;

Que ce Conseil prie instamment le Ministère des Transports de voir à corriger immédiatement cette situation dans le but d'éviter une situation qui pourrait devenir catastrophique le printemps prochain.
Adopté.

229/79 avis de motion

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par Robert Parenteau et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieur d'un règlement de zonage, tel

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

zonage

que le projet de règlement dernièrement modifié, et remplaçant le règlement no 71 pour l'ancienne Municipalité de la Paroisse et le règlement no 112 de l'ancienne Municipalité de Village.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
321
INITIALES DU SEC.-TRES.

COMPTE AU FOLIO 612:

603	Banque Provinciale Canada	Règlement 96	3,500.	9590	
			4,220.	9595	
			29.85	9594	7,749.85
604	Banque Provinciale Canada	Règlement 76	21,735.	9595	
			108.68	9594	21,843.68
605	Caisse Populaire Pte-du-Lac	Thériault aout 79		5430	2,615.83
606	Ministère Revenu Québec	aout 79		2840	947.47
607	Receveur du Canada	aout 79		2850	694.47
608	Jean-Baptiste Pothier			2310	1,141.18
609	Gérard Biron	aout 79		5110	125.00
610	Martial Beaudry	27 aout au 8 sept		2320	398.22
611	Martial Beaudry	10 sept au 22 sept		2320	398.22
612	Céline L. Beaudry	27 aout au 8 sept		2320	275.35
613	Céline L. Beaudry	10 sept au 22 sept		2320	275.35
614	Hélène Leclerc	27 aout au 8 sept		2320	223.31
615	Hélène Leclerc	10 sept au 22 sept		2320	223.31
616	Gaétan Roberge	27 aout au 8 sept		2320	360.72
617	Gaétan Roberge	10 sept au 22 sept		2320	360.72
618	Marcel Crête	27 aout au 8 sept		4210	410.13
619	Marcel Crête	10 sept au 22 sept		4210	410.13
620	Michel Thiffault	27 aout au 8 sept		4210	395.03
621	Michel Thiffault	10 sept au 22 sept		4210	395.03
622	Corporation Loisirs Pte-du-Lac	subvention		8610	2,000.00
623	Clément Beaudry	frais repré	1,255.95	2110	
		comité	100.00	2120	1,355.75
624	Robert Parenteau	frais repré	418.58	2110	
		comité	220.00	2120	638.58
625	Jean-Jacques Lacroix	frais repré	418.58	2110	
		Comité	140.00	2120	558.58
626	Denis Houle	frais repré	418.58	2110	
		comité	100.00	2120	518.58
627	Jean-Pierre Benoit	frais repré	418.58	2110	
		comité	60.00	2120	478.58
628	Conrad Carbonneau	Frais repré	418.58	2110	
		comité	140.00	2120	558.58
629	Jules Levasseur	frais repré	418.58	2110	
		comité	60.00	2120	478.58
630	Gaétan Roberge	aout voyage		4120	166.66
631	Association Cadres Financiers Municipaux	inscription		2940	50.00
632	Bell Canada	St-Joseph	23.39	8120	
		incendie	20.09	3226	
		hotel ville	182.55	2125	226.03
633	Hydro-Québec	aqueduc	1,040.62	5330	
		hotel ville	217.60	9130	1,258.22
634	Claude Arbour Inc	entretien		2920	55.65
635	Restaurant Grec	divers		2990	91.27
636	Formules Légales Provinciale a/s	R. Ste-Marie papeterie		2920	221.55
637	Quincaillerie Pte-du-Lac	divers voirie		5357	31.82
638	Quincaillerie Pellerin	divers		4259	61.57
639	Eldy Beaulieu	toit école		8150	960.00
640	Louis Dugré	aqueduc		5345	195.00
641	J.U. Houle	matériaux		5357	275.78
642	R.J. Lévesque	puit # 2 St-Charles		9372	927.00
643	Armand-Guy Messier	voirie	375.00	4257	
		loisirs	272.52	9375	647.52
644	Réal Trahan	divers		3290	41.60
645	Garage Pépin & Fils	camion incendie		3240	53.96
646	Cie Enercan	camiongaz		9220	85.26
647	Fournier & Martin Inc			5160	158.83
648	Le Nouvelliste	re vidange		5460	108.00
649	Gaston Thériault	fer voirie		4259	22.50
650	Imprimerie Gaétan Duchaine Inc			2920	160.75
651	Jean-Baptiste Pothier	voy montréal 61. loc 10.		2910	71.00
652	A.F.E.A.S.	subvention		8610	200.00

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

230/79

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.

Je, Jean-Baptiste Pothier, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pointe-du-Lac, atteste qu'il y a les fonds disponibles pour acquitter les dépenses ci-haut mentionnés.

Donné à la Pointe-du-Lac, ce 10 ième jour de Septembre 1979.

Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé.

231/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière 24/09/79

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 24 Septembre 1979, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents, Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle et Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint M. Martial Beaudry et l'inspecteur municipal M. Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du proces verbal de la dernière assemblée, tenue le 10 Septembre 1979, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

232/79

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 10 Septembre 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION:

Aucune.

Suite à la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire.

233/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lue par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

INITIALES DU MAIRE
322
INITIALES DU SEC.-TRES.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Journée information

Le secrétaire-trésorier soumet un rapport de la journée d'information tenue le 18 Septembre dernier à Drummondville sur les projets de loi 39,44 et 112.

INITIALES DU MAIRE
323
INITIALES DU SEC.-TRES.

Règlement zonage

M. Jean-Jacques Lacroix souligne que le règlement de zonage est toujours sous étude et que les travaux avancent bien. Il doit d'ailleurs rencontrer prochainement M. Bendwell.

Aménagement terrain Loisirs

M. Denis Houle souligne que le comité de loisirs s'est réuni à deux reprises, soit le 13 et le 21 Septembre, afin d'étudier des croquis d'aménagement du terrain de loisirs. Le Comité recherche un plan adéquat pour la construction d'un chalet de service.

rencontre Domaine Leveco

Une réunion des membres du Conseil se tiendra, mercredi le 26 Septembre à 19:30 heures pour rencontrer M. Jean Chateauneuf, arpenteur-géomètre, qui veut discuter du Domaine Leveco avec M. Claude Bergeron, propriétaire. Suite à cette rencontre, les membres du Conpoursuivront l'étude du règlement de zonage.

PERIODE DE QUESTIONS:

Secteur St-Charles Règl #8 105

Quelques propriétaires résidants de l'Avenue St-Charles demandent s'il y a des développements au sujet du financement du règlement no 105 pour leur secteur. M. le Maire mentionne que le financement de ce règlement s'effectuera sur une période de 30 ans, tel que prévu lors de son adoption en 1975. Par conséquent, la taxe spéciale de ce secteur ne devrait pas augmenter de beaucoup.

Fossé R. Dorval

M. Raymond Dorval souligne qu'il désire installer un tuyau et remplir le fossé de rue face à sa propriété à la Place Garceau. Etant donné la situation particulière de ce fossé, et sa profondeur, M. Dorval demande que la Municipalité installe à ses frais un trou de regard. Après discussion, les membres du Conseil autorise l'inspecteur municipal à visiter les lieux et faire procéder aux travaux nécessaires pour assurer la bonne marche de la circulation.

Pl Garceau limite vitesse

M. Raymond Dorval souligne que les résidants de la Place Garceau se plaignent que certains ne respectent pas la limite de vitesse. Il demande donc l'installation d'une limite de vitesse dans les deux sens de la rue de même que l'installation d'un panneau "ARRET" à l'intersection de la 1 ière rue transversale. L'inspecteur municipal devra faire les installations nécessaires.

Plantation Erable Hotel de Ville Journée Enfant

M. Raymond Dorval souligne que dans le cadre de l'année de l'enfant le comité de parents de l'école St-Yves soulignera cet événement. A cette fin il demande la permission de planter un érable avec une plaque souvenir, sur le terrain de l'Hotel de Ville, et ce, en compagnie d'un représentant de la Municipalité. Les membres du Conseil n'y voient pas d'objection.

Limite de vitesse ave St-Charles

M. Pierre Senneville demande ce que le Ministère des Transports a répond concernant sa demande d'installer un autre panneau de limite de vitesse sur l'avenue St-Charles. M. le Maire mentionne que le Ministère des Transports ne veut pas ajouter de nouveaux panneaux et que s'il le désire il pourra consulter la documentation reçue à cette fin.

Servitude Marcel Guay

M. Marcel Guay, souligne que les travaux de remplissage de la servitude que la Municipalité détient sur son terrain n'ont pas été accompli. Ces travaux ayant déjà été autorisé l'inspecteur municipal devra les faire accomplir le plus rapidement possible.

Fossé Ave René P. Bisson

M. Pierre Bisson mentionne qu'un fossé longeant sa propriété dans l'avenue René ne donne pas l'égouttement désiré. Ce fossé étant situé sur une propriété privé et ne relevant pas de la Municipa-

SYSTEME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
324
INITIALES DU SEC.-TRES.

lité. M. Bisson devra s'adresser au propriétaire de ce fossé.

CORRESPONDANCE:

S. Denoncourt secrétaire

En date du 12/09/79 Mlle Suzanne Denoncourt offre ses services pour occuper un poste de secrétaire au bureau de la Municipalité. Suite à une rencontre avec le secrétaire-trésorier elle serait disponible à occuper ce poste à compter de la mi-novembre.

D. Gosselin secrétaire

En date du 19/09/79, Mme Doris Gosselin, offre ses services pour occuper un poste de secrétaire à temps plein ou partiel au bureau de la Municipalité.

Décision Commission Zonage

En date du 12/09/79, la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, fait parvenir copies des décisions qu'elle a rendu, soit:

L-Georges Guilbert P-56 et P-57

a) dossier # 004433: Louis-Georges Guilbert, 391 de la Fabrique, Pointe-du-Lac.
Objet: aliéner, lotir et utiliser à d'autres fins que pour l'agriculture, soit la poursuite d'un développement domiciliaire sur une partie des lots 56 et 57, d'une superficie de 10 arpents.

Décision: La Commission diffère sa décision jusqu'à ce que la zone agricole soit établie conformément à l'article 50 de la loi.

P. Charbonneau Sablière P-196 197

b) dossier # 006532: Paul Charbonneau, 6825 Ste-Marguerite, Trois-Rivières Ouest.
Objet: utiliser à d'autres fins que pour l'agriculture les lots 196 et 197 afin d'y poursuivre l'exploitation d'une gravière en opération depuis 1962.

Décision: La Commission autorise l'exploitation d'une sablière sur les lots 196 et 197, aux conditions suivantes:
1- Récupérer les bois susceptibles d'être commercialisés Conserver en tas le sol arable de surface enlever, afin de réaménager la superficie exploitée à la fin des travaux.
2- Ne pas toucher à la bande de 50 pieds de largeur en bordure des lignes séparatives des lots contigus.
3- Respecter une pente de 30 degrés et ne pas porter atteinte à la nappe d'eau souterraine.
4- Obtenir les permis exigés, entre autre ceux de la Municipalité et du Service de Protection de l'Environnement.

S.Pelletier G. Leclerc P-297

c) dossier # 002064: Gisèle Leclerc et Suzanne Pelletier, 1911-A Chemin Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac.
Objet: aliéner, lotir et utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture, soit y construire une résidence, une partie de lot 297 d'une superficie de 1395,5 mètres carrés.

Décision: La Commission autorise à lotir, aliéner une partie du lot 297 et à y construire une seule résidence d'ici le 9 Novembre 1983. Dans les six mois de la présente décision une preuve de l'enregistrement d'un plan de subdivision devra être produite à la Commission.

D. Beaubien P-19

d) dossier # 005554: Denis Beaubien, 655 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac
Objet: aliéner, lotir et utiliser à d'autres fins que pour l'agriculture une partie du lot 19, d'une superficie d'environ 597,108 pieds carrés

Décision: La Commission autorise d'aliéner, de lotir et d'utili-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

ser à d'autres fins que pour l'agriculture un lopin de terre formé par les lots 19-56 à 19-66 inclusivement et par une partie du lot 19. Le tout contenant environ 597,108 pieds carrés. Le promoteur devra, dans les six mois de la précédente décision, faire lotir la dite partie de lot et produire la preuve de son enregistrement à la Commission.

INITIALES DU MAIRE
325
INITIALES DU SEC.-TRES.

Conseil comté règlement rôle nouvelle génération

En date du 17/09/79, le Conseil de Comté de St-Maurice fait parvenir copie de son règlement # 105-79 concernant la confection des rôles " NouvellesGénérations" et des modalités qui en découlent. Ce règlement prévoit entre autre que chacunes des municipalités du Conseil de Comté devra avoir les argents nécessaires pour payer les dus de son propre rôle au fur et à mesure que les montants seront échus selon les conditions du contrat. Que les municipalités ayant leur rôle "Nouvelle Génération" devront se conformer à partir du 1 Janvier 1980, et prendre les moyens nécessaires pour acquitter les montants dus.

Programme P.A.R.E.L. Appui budget supplémentaire

En date du 11/09/79, la Firme Bendwell et Associés soumet un rapport d'étape concernant la mise en oeuvre du programme P.A.R.E.L. dans le Comté de St-Maurice pour l'année ayant débutée le 31 Mars 1979. Actuellement, le premier budget, affecté étant épuisé, la Firme tente de recevoir des allocations budgétaires supplémentaire en Octobre et décembre. A cette fin, la firme demande au Conseil municipal de lui faire parvenir une résolution d'appui.

ATTENDU l'entente intervenue entre la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement et le Conseil de Comté de St-Maurice,

ATTENDU la popularité du Programme d'aide à la Remise en Etat des Logement;

ATTENDU le système d'attribution budgétaire en 1978 en trois tranches;

ATTENDU que les demandes prêtes pour approbation actuellement se chiffrent à $350,000.

234/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, que le Conseil demande à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement, des budgets supplémentaires pour le Comté de St-Maurice, de l'ordre de $800,000.

Que le rapport d'étapes préparé par la Firme Bendwell & Associés Limitée, soit transmis à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement et au Ministre responsable de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement à Ottawa.
Adopté.

Nicolet Appui Projet de loi 48

En date du 4/09/79, M. Jacques Bellemare, gérant municipal de la Ville de Nicolet, fait parvenir une copie de résolution de ce Conseil demandant qu'à l'article 25 du projet de loi no 48, la possibilité de ne pas constituer de corps de police soit élargie aux municipalités de 10,000 habitants et moins. Cette Ville demande l'appui de des autres municipalités en adoptant une résolution dans le même sens. Les membres du Conseil désirent obtenir plus d'informations sur ce projet de loi.

Réclamation J. Gagné

En date du 21/09/79, M. Jean Gagné, réclame en cour Provinciale du district de Trois-Rivières, un montant de $3,500.00 pour dommages causés à sa propriété sur les lots 338 et 339 par des inondations en avril 1979. Copie de ce document devra être transmis à Mtre Bertrand Lamothe, procureur de la Municipalité.

Réclamation A.

En date du 21/09/79, M. Arthur Robitaille, réclame en cour Provinciale du district de Trois-Rivières, un montant de $10,500.00 pour

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.B.
326
INITIALES DU SEC.-TRES.

dommages causés à sa propriété sur les lots 335 et 337, lors d'inondations en avril 1979. Copies de ce document devra être transmis à Mtre Bertrand Lamothe, procureur de la Municipalité.

Assurances

Considérant une demande par voie d'invitations, pour obtenir des tarifs d'assurance pour couvrir la responsabilité publique et les propriétés de la Municipalité.

Considérant que les personnes suivantes ont soumis des prix, soit:

A) Caron, Gauthier & Associés Inc, au coût total de $6,477.00 de la "Société d'Assurance des Caisses Populaires"

B) J.B. Lanouette Inc , au coût total de $5,481.00 de la compagnie d'assurance " La Royale"

Considérant que ces prix ont été soumis pour les mêmes items,

235/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu unanimement, d'accepter le prix soumis par la Firme J.B. Lanouette Inc. Assurances Générales pour couvrir la responsabilité publique et les propriétés de la Municipalité, pour la période du 4 Octobre 1979 au 3 Octobre 1980, au coût total de $5,481.00. Le tout tel que spécifié dans le document soumis par cette firme en date du 24 Septembre 1979, et signé par Pierre Lanouette.
Adopté.

Sel à chemin

Considérant une demande de prix, par voie d'invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour obtenir des prix pour la fourniture de sel à chemin pour l'hiver 1979-80,

Considérant que seul " La Société Canadienne de Sel, Ltée" a répond à cette invitation,

236/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, que la Municipalité achète environ 157 tonnes métriques de sel à chemin, de la Société Canadienne de Sel Ltée au coût de $26.70 la tonne métrique en vrac, plus taxe provinciale et pris à l'entrepot de Trois-Rivières.
Adopté.

Huile à chauffage centre communautaire

Considérant une demande de prix, par voie d'invitation pour obtenir des prix pour la fourniture d'huile à chauffage au Centre communautaire situé au 2841 Notre-Dame Centre, pour l'hiver 1980,

Considérant que les personnes suivantes ont soumis un prix, soit:

A) Henri St-Pierre Enr au coût de 65 cents le gallon sujet aux augmentations gouvernementales

B) Léo St-Pierre Enr au coût de 68 cents le gallon sujet aux augmentations gouvernementales

237/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, que la Municipalité achète de Henri St-Pierre Enr., au coût de 65 cents le gallon, sujet aux augmentations gouvernementales, l'huile à chauffage nécessaire au Centre Communautaire pour l'hiver 1979-80.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Soumission Vidange

Considérant une demande de soumission publique paru dans le journal " Le Nouvelliste" en date du 28 Août 1979, à l'effet de demander des prix pour la cueillette des ordures ménagères à l'intérieur de la Municipalité,

INITIALES DU MAIRE C.S.
327
INITIALES DU SEC.-TRES.

Considérant que seul M. Albert Thériault a répond à cette demande de soumission, et qu'il s'est conformé à toutes les exigences requises, entre un chèque de 10% de la soumission et une preuve d'assurance.

238/79

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement, d'accorder le contrat de la cueillette et du transport des ordures ménagères à M. Albert Thériault du 1740 rue Notre-Dame à Pointe-du-Lac , aux tarifs suivants:

Cueillette pour résidence (1368):	27.00/ unités	$36.936.00
chalet (290):	13.00/ unités	3,770.00
Cueillette pour 2 semaines de nettoyage (Printemps-Automne)		1,000.00
Transport à St-Etienne		4,212.00
Prix Total		$45,918.00

M. le Maire Clément Beaudry et le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac le contrat à cette fin.
Adopté.

Taxes à biffer taxes à rembourser
239/79

Considérant que le secrétaire-trésorier soumet une liste de taxes à biffer et une liste de taxes à rembourser,

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M.Conrad Carbonneau, et résolu unanimement, de rembourser les montants de taxes mentionnés à la liste présenté par le secrétaire-trésorier, soit un montant total de $1,902.13. Cette liste figurera dans la liste des comptes D'octobre 1979, soit aux chèques 671 à 730 inclusivement et 749 et 750 de 1979.

De biffer les montants de taxes aux personnes énumérés ci-bas, soit:

2135	Baril Réjean	15.00
1616-17-18	Bastarache Eugène	249.00
1046	Bastarache Maurice	16.00
2184	Bastarache Roger	55.56
2185	Bastarache Roger a/s René	6.26
1301	Beaudin P a/s R Ouellette	2.40
0214	Bélanger Gérard	51.00
1871	Benoit François	729.85
1832	Bergeron Claude	70.99
1415	Bergeron Paul	29.68
1259	Bergeron Roger	1.61
2669	Berthiaume Armand	51.00
1525	Berthiaume Marcel	51.00
1412	Blouin André	4.16
1353	Boisvert Clémence	16.00
0731	Boisvert Jacqueline Y	3.12
2414	Bornais Juliette	6.10
1328	Bournival François	1.38
1297	Cantin Aimé	62.96
1716	Charbonneau Jean-Paul	19.25
2775	Cie Bois Clément	0.63
1637	Cloutier Denise G	50.00
0446	Cloutier Lucien	-15.22
1305	Comeau Jean	120.00

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
328
INITIALES DU SEC.-TRES.

0344	Corporation Municipale Yamachiche	4.20
0552	Cossette René	15.00
1153	De Guise Tharcisius	50.00
1551	Denoncourt Jules	15.00
0550-59-60	Domaine Louis Riel	48.00
2352	Duchesneau Jean-Jacques	103.08
1336	Dugré Philippe	4.68
1510	Dumont Monique S.	12.15
1666	Dupont Denis	15.00
1497	Dupuis Gaston	26.67
2355	Dupuis Pauline G	1.01
0496	Gagnon Eric	101.00
2350	Gauthier Léo Paul	1.63
1055	Généreux Nicle P.	17.43
1104	Genois Emmanuel a/s Luc Barbeau	12.89
0706	Girard Wilfrid a/s H-J Girard	4.27
0798	Guilbert Rolande R	11.33
2290	L'Heureux Florida D	101.00
2408	Lafrenière Yves a/s Jean	23.00
1155-56	Lambert Charles	240.00
0804	Launier Maurice	50.39
0917	Leclerc Clément	8.01
2903	Leduc Marcelle B.	117.00
2878	Legris Réal	161.27
2292	Legris Robert	27.61
2795	Legue Mabel G.	50.00
1277	Lesage Ludovic	16.00
0853	Mailhot Violette B.	16.00
1513	Martin Gilberte	24.72
1070	Nadeau Gilles	16.00
1625	Noel Joseph	21.24
1300	Ouellet Marcel	0.48
0416	Pagé Serge	55.45
2470	Pelletier Françoise G	51.00
2118	Place De Tonnancourt	29.25
1204	Pothier Jean-Baptiste	15.00
1615	Provencher Paul-Emile	50.00
0050	Rabouin Roger	15.00
0744	Raymond Lucien	6.72
0992	Renaud Jacques	50.00
2543	Rouette Lucienne	15.00
2275	St-Pierre Edouardina	85.00
0215	Senneville Alphonse	117.00
1516	Sicard Lise	15.00
0308	Sinclair Jean-Claude	16.00
1925	Tousignant Marcel	8.75
1670	Trahan Jean-Paul	66.00
2926	Trahan Robert a/s Gilles	40.00
1713	Trottier Michel	18.94
1613-62-63-64-65	Turcotte Auto Parts	250.00
0841	Vézina Fernand	6.06
0120-117	Lepage Roger	46.63
	GRAND TOTAL	$3,871.04

Adopté.

AMENDEMENT AU REGLEMENT # 5 ARTICLE 1-f

Lumière de rue Julien Proulx

RELATIF A L'ECLAIRAGE DES RUES A L'INTERIEUR DE LA MUNICIPALITE POUR AJOUTER LE SECTEUR JULIEN-PROULX

ATTENDU que les contribuables du secteur rue Julien-Proulx demandent par requête, adressée à la Municipalité en date du 27 août 1979, l'installation d'un luminaire à l'intersection des rues "Chemin Ste-Marguerite" et "Rue Julien-Proulx",

des rues "Chemin

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

ATTENDU que les contribuables de ce secteur s'engagent à en défrayer le coût,

INITIALES DU MAIRE C.B. 329 INITIALES DU SEC.-TRES.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent amendement au règlement # 5, a été donné à la séance du 10 Septembre 1979,

240/79 En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'apporter un amendement au règlement no 5, relatif à l'éclairage des rues à l'intérieur de la Municipalité de Pointe-du-Lac, à l'effet d'ajouter à ce règlement l'article 1-f); ainsi qu'il suit, à savoir:

ARTICLE 1-f) Le coût de l'éclairage d'un luminaire installé à l'intersection des rues "Chemin Ste-Marguerite et Julien-Proulx" sera défrayé par les résidants riverains et futurs du secteur Rue Julien-Proulx, tel que décrit à l'article # 2 du règlement # 5.

Passé et adopté à la séance du 24 Septembre 1979.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

Une assemblée d'électeurs propriétaires du Secteur Julien-Proulx sera tenue le 4 Octobre 1979 à 7:00 heures p.m. heure avancée de l'est à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac.

Après 2:00 heures suivant la lecture du présent amendement à cette assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé, avoir reçu l'approbation des électeurs propriétaires habile à voter, à moins que le nombre de personnes, ayant demandé la tenue d'un référendum soit au moins de 13 propriétaires plus 10% du nombre d'électeurs propriétaires habile à voter en excédant de 25.

Donné à la Pointe-du-Lac, ce 25 ième jour de Septembre 1979.

Jean Bte Pothier
Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3 et 4 heures de l'après-midi, le 25 ième jour de Septembre 1979.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 ième jour de Septembre 1979.

Jean Bte Pothier
Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

Déneigement propriétés municipales

Les membres du Conseil sont unanimes à autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à des demandes de prix pour accomplir le déneigement 1979-80 des propriétés municipales soit:

- Le stationnement de l'Hotel de Ville
- Le stationnement du Centre Communautaire
- La station de pompage 880 St-Charles
- Le chemin du puit # 2 sur le Chemin Ste-Marguerite

Bornage MMe J. Tousignant

Considérant que M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, soumet copie du proces verbal de bornage intervenu entre Mme Jacques Tousignant et la Municipalité de Pointe-du-Lac, en date du 11 Septembre 1979,

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
330
INITIALES DU SEC.-TRES.

Considérant que ce procès établi la ligne séparative des lots 7 et 8,

Considérant que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'est porté acquéreur en date du 21 Juin 1978, d'un terrain de M. Paul Charbonneau, cette vente étant enregistré sous le numéro 317498,

Considérant que M. Milette, arpenteur-géomètre, réclame un montant de $550.00 de frais pour avoir accompli ce bornage,

241/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement de charger à M. Paul Charbonneau le montant de $550.00 réclamé par M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, pour avoir accompli le proces verbal de bornage. D'exiger de M. Paul Charbonneau qu'il rétablisse à ses frais, les titres de propriétés que détient la Municipalité suite à la transaction survenue le 21 Juin 1978, et enregistrée à Trois-Rivières sous le numéro 317498. Qu'il rétablisse aussi à ses frais les plans de subdivision de ce ou ces terrains,et le tout dans les plus brefs délais.
Adopté.

Mandat ingénieur plans terrain de loisirs

Considérant que l'étape suivante de l'aménagement du terrain de loisirs est la confection de plans et devis pour procéder à une demande de soumissions publiques,

Considérant que le comité de loisirs et le conseil munia déterminé les priorités de cet aménagement,

242/79 En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu unanimement:

A) D'annuler la résolution no 221/79, adopté à la séance du 10 Septembre 1979.
B) Demmandater la Firme d'ingénieurs Vézina, Fortier & Associés à confectionner les plans et devis pour la construction des items suivants:
   1- Système d'éclairage du terrain de baseball
   2- Chalet de service (dimension 30' X 60')

Ces plans devront être réalisés selon les donnnées fournies lors de rencontre avec le comité d'aménagement du terrain de loisirs et des croquis acceptés par ce comité. L'ingénieur devra présenter ces plans au Conseil Municipal pour approbation. Le coût de ces plans sera puisé au budget de l'année, à l'item aménagement du terrain de loisirs.
Adopté.

Lotissement "Les Boccages"

ATTENDU que la résolution adoptée le 23 Avril 1979, concernant l'acceptation d'un plan de subdivision de rues du secteur "Les Boccages" , était incomplète,

ATTENDU que la résolution adoptée le 11 Juin 1979, concernant l'annulation des subdivisions existantes de ces rues, complétait la résolution adoptée le 23 Avril 1979,

ATTENDU que les délais prévus à la règlementation municipale pour la présentation de plans de subdivision au Ministère des Terres et Forêts du Québec furent aussi respectés,

243/79 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de poursuivre les procédures pour municipaliser les rues de ce secteur, tel que mentionné à la résolution no 177/79.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Firme Comptable

Considérant qu'à la fin de chaque année fiscale la municipalité doit faire effectuer une vérification comptable de ses livres et en soumettre rapport aux autorités gouvernementales,

INITIALES DU MAIRE C3 331 INITIALES DU SEC.-TRES.

244/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M.Robert Parenteau, et résolu unanimement de retenir les services de la firme René De Cotret, St-Arnaud, Letendre, Frigon & Associés pour accomplir la vérification des livres comptables de la Municipalité et dresser les rapports qui doivent parvenir aux autorités gouvernementales.
Adopté.

245/79 avis de motion Règl de zonage

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix et unanimement résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement intitulé " Règlement de Zonage" tel que le projet dernièrement modifié, et remplaçant le règlement no 71 pour l'ancienne Municipalité de la Paroisse et le règlement no 112 de l'ancienne Municipalité du Village. Les membres du Conseil ont tous en main copie de ce règlement et renonce à la lecture du règlement lors de son adoption.
Adopté.

Comité Pompiers

Considérant que l'Association de Prévention des Incendies demande que le Conseil Municipal forme un comité de ses membres pour rencontrer à l'occasion cette association,

246/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu de nommer Messieurs les conseillers Jean-Pierre Benoit et Jules Levasseur pour former le comité d'incendie qui sera le lien entre le conseil municipal et l'Association de Prévention des Incendies.
Adopté.

Stationnement rue Notre-Dame

Messieurs Maurice Senneville et Marcel Bergeron, commerçants , soulignent le manque de stationnement autorisé sur le coté Nord de la rue Notre-Dame Centre. Après discussion, les membres du Conseil étudieront la possibilité d'améliorer cet état de chose et prendront une décision à la prochaine assemblée.

247/79

Il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Amendement règl no 5

AMENDEMENT AU REGLEMENT NO 5, ARTICLE 1-f)

RELATIF A L'ECLAIRAGE DES RUES A L'INTERIEUR DE LA MUNICIPALITE, POUR AJOUTER LE SECTEUR RUE JULIEN PROULX

Assemblée publique des électeurs propriétaires du secteur rue Julien-Proulx de la Municipalité de Pointe-du-Lac, tenue le 4 Octobre 1979, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, sise au 1597 Ste-Marguerite à la Pointe-du-Lac, à 19:00 heures, heure avancée de l'est, sous la présidence de M. Le Maire Clément Beaudry, et M. Jean-Baptiste

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
332
INITIALES DU SEC.-TRES.

Pothier, secrétaire-trésorier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la récitation de la prière, le secrétaire donne lecture de l'amendement au règlement # 5 concernant l'éclairage des rues à l'intérieur de la Municipalité; soit pour ajouter à ce règlement l'article 1-f), concernant le secteur rue Julien-Proulx.

Après deux heures suivant la lecture du présent amendement au règlement #5 nous n'avons reçu aucune objection de la part des contribuables de la Municipalité; par conséquent aucune opposition.

A titre de Maire et président de cette assemblée, je déclare le présent amendement au règlement #5 avoir été approuvé par les électeurs propriétaires du secteur rue Julien-Proulx ayant reçu les approbations requises par la loi.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 21:00 heures, heure avancée de l'est.

Clément Beaudry
M. Clément Beaudry, Maire

Jean B te Pothier
M. Jean-Baptiste Pothier, sec

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désigné par le Conseil, entre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 5 ième jour d'octobre 1979.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 5 ième jour d'octobre 1979.

Jean B te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière 9/10/79

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 9 Octobre 1979, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents, Messieurs les conseillers: Jean-Pierre Benoit, Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

M. Denis Houle est absent.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, l'inspecteur-municipal M. Gaétan Roberge et Mme Céline L. Beaudry sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du proces verbal de la dernière assemblée, tenue le 24 septembre 1979, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

248/79 Il est proposé par Jean-Jacques Lacroix, appuyé par Jean-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Pierre Benoit, et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 24 Septembre 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS:

Demande salle conseil Louveteaux Jeannettes

- M. Léonard Masson, représentant les Louveteaux de Pointe-du-Lac et les Jeannettes de Pointe-du-Lac, demande aux membres du Conseil la possibilité de se servir de la salle du Conseil le lundi soir de 6:00 à 7:30 heures et le samedi mation de 9:00 à 10:30 heures. Les membres du Conseil n'ont pas d'objection pour leur prêter la salle du Conseil, en autant que la salle soit remise propre et que quelqu'un soit nommer responsable pour la clef.

Suite à la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire.

249/79

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par Robert Parenteau, et résolu, d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Urbanisme: M. Jean-Jacques Lacroix souligne que le règlement de zonage est toujours sous étude et que les travaux avancent bien.

Rues: M. Jean-Pierre Benoit souligne qu'une visite a été faite sur la future rue Beaubien et il mentionne qu'une partie de cette rue est acceptable, et qu'il manque la pierre.

Lumières de rues: M. Jean-Pierre Benoit mentionne également que dans la rue Louis-Hébert il faudrait déplacer la lumière qui se trouve à l'entrée ouest, car il en a une à l'entrée est et il faudrait la placer au coin de M. Luc Dugré.
Faire l'installation de luminaires:
1) Ave André 1 lumière près de la dernière maison
2) Secteur Les Boccages 2 lumières une à l'entrée près de la maison qui se trouve au coin et l'autre au rond point ouest, les poteaux sont déjà en place.
3) 138 Ouest 4 lumières
   2 avant l'entrée du Cénacle St-Pierre et les 2 autres dépasser le chemin qui conduit au Cénacle.

250/79

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Conrad Carbonneau, et résolu, d'autoriser le secrétaire-trésorier de demander à l'Hydro-Québec de dresser les plans pour l'installation de lumières de rues aux endroits désignés ci-haut.
Adopté.

Le secrétaire-trésorier soumet les rapports suivants:
incendie, travaux extérieurs, aqueduc, conférence de Moncton.

L'inspecteur-municipal soumet le rapport de permis de construction.

M. le Maire remarque, que dans le rapport du Centre Communautaire qu'à deux reprises la porte n'a pas été verrouillée et il demande au secrétaire-trésorier d'aviser les responsables de cet état de chose, pour que cela ne se reproduise plus.

PERIODE DE QUESTIONS:

M. R Laroche appui Com Protection Terri Agricole

M. Roger Laroche fait les demandes suivantes:
1) Que la Municipalité l'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole pour que les rues Chauvette, Colbert, Coté, Labrecque et Raymond soit intégré dans la zone non agricole.

SYSTEME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
330
INITIALES DU SEC.-TRES.

R.Laroche permis fille commer rebuts fils

2) de lui accorder la permission de zoner un terrain pour pouvoir céder une partie du lot P-291 à sa fille

3) d'accorder un permis à son fils pour opérer un commerce de rebuts d'automobiles sur les lots 283 à 291 inclusivement.

Les membres du Conseil sont unanimes de reporter ces demandes pour une étude en comité qui se tiendra lundi le 15 Octobre 1979 et qu'une décision sera prise par la suite.

CORRESPONDANCE:

Permis aqueduc cause no P-9100 R. Lamothe

En date du 27/09/79, le Service de Protection de l'Environnement par M. Jean Foldès, ing, demande nos commentaires et remarques concernant l'autorisation de continuer l'exploitation d'une entreprise d'aqueduc dans une partie de la Municipalité, et nous demande si nous sommmes en faveur ou contre l'émission de ce permis.

Les membres du Conseil demande au secrétaire-trésorier de prendre de plus amples informations.

Loi 39 ch 36 bulletin infor

En date du 17/09/79, M. Patrick Kenniff, sous-ministre des Affaires Municipales, nous fait parvenir un premier bulletin d'informations portant sur les dépenses municipales et la certification de crédits disponibles à cette fin.

Germain Marchan Veillette P-13 et P-195 sablière

En date du 1/10/79, Germain & Marchand, avocats, nous font parvenir par lettre recommandée une demande de permis en vertu de la Loi de la protection du territoire agricole du Québec pour le cas de la Cie Noé Veillette Inc, relativement à l'exploitation d'une sablière sur le lot no 13 ptie et 195.

Projet éducation environnement

En date du 12/09/79, M. Marcel Léger, ministre délégué à l'Environnement, nous informe d'un nouveau programme d'assistance financière destiné à promouvoir les projets d'éducation à l'environnement. Budget possible de $2,500. par projet, financé à même un fonds spécial de $50,000.

mise en marché gaz naturel

En date du 2/10/79, M. Gilles Barbeau, nous invite à une courte réception sur les diverses facettes de la mise en marché du gaz naturel dans notre milieu, qui aura lieu le jeudi, 11 octobre à 11:00 heures, au salon du Maire, Hotel de Ville de Trois-Rivières.

Subv entretien chemin 79-80

En date du 11/09/79, M. Lucien Lessard, ministre des Transports, nous offre une subvention pour l'entretien d'hiver des chemins pour la saison 1979-1980, au taux de $450.00 du kilomètre sur une longueur de 36,59 kilomètres. Pour un total de $16,465.00.

Nicolet appui projet loi 48

En date du 4/09/79, M. Jacques Bellemare, gérant municipal de la Ville de Nicolet, fait parvenir une copie de résolution de ce conseil demandant qu'à l'article 25 du projet de loi no 48, la possibilité de ne pas constituer de corps de police soit élargies aux municipalités de 10,000 habitants et moins. Cette ville demande l'appui des autres municipalités en adoptant une résolution dans le même sens.

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déposé le projet de loi numéro 48 visant à modifier la Loi de Police;

ATTENDU que le présent projet de loi est présentement débattu en commission parlementaire;

251/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu unanimement, qu'à l'arti-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.
FM

cle 25 du projet de loi numéro 48, la possibilité de ne pas constituer de corps de police soit élargie aux municipalités de 10,000 habitants et moins;

Il est de plus résolu d'expédier cette résolution au Ministère de la Justice, à l'Union des Municipalités du Québec, au député du comté de Maskinongé, M. Yvon Picotte de même qu'à la Commission de Police du Québec.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE ..... 335 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

Entente Loisirs Ateliers Soleil

En date du 18/09/79, Les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, nous font parvenir l'entente qui a été conclue entre eux et les Ateliers Soleil Enrg, ainsi qu'une déclaration de la raison socilae de ce dernier.

Demande Commis Protec Terri Agrico Léo Moisan P-233 P-234 P-237.

En date du 4/10/79, la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, nous avise que M. Léo Moisan peut procéder au nivellement de son terrain afin d'améliorer les conditions de culture et favoriser un meilleur drainage de sa terre, étant donné que ces travaux constituent, au sens de l'article 1 de la loi, des travaux d'agriculture Evidemment ceci est vrai dans la mesure où le demandeur s'abstient de vendre le sol arable, opération qu'il ne peut effectuer sans obtenir un permis de la Commission à cet effet.

RESOLUTIONS:

Coût déneigement

Attendu qu'une demande de pris a été faite pour accomplir le déneigement des propriétés municipales,

Attendu que nous avons eu 4 personnes qui ont soumis leur prix aux 4 endroits différents.

252/79

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par Jean-Pierre Benoit, et résolu, d'accepter les prix suivants:

1) Station de pompage Dugré: à Ferme H. Dugré & Fils
au coût de $8.00 la sortie

2) Centre Communautaire: à M. Armand-Guy Messier
au coût de $290.00 pour la saison 1979-80

3) Station de pompage Ste-Marguerite et chemin du puit # 2:
à M. Rodrigue Beaudry
au coût de $450.00 pour la saison 1979-80

4) Stationnement de l'Hotel de Ville:
à M. Louis Dugré
au coût de $475.00 pour la saison 1979-80

Adopté.

253/79 Stationnement centre village

Il est proposé par Jean-Pierre Benoit, appuyé par Conrad Carbonneau de maintenir le statut quo concernant le stationnement sur un coté de la rue Notre-Dame et de le prolonger jusqu'à la rue de la Fabrique coté nord.
Adopté.

Mandat Bendwell

Il est proposé par Jean-Jacques Lacroix, appuyé par Robert Parenteau, et résolu:

254/79

1) Que le conseil adopte une politique de concentration des zones commerciales et qu'il recommande aux consultants en urbanisme de réduire les zones commerciales sur les axes de transit (138 + Ste-Marguerite).

2) Que la firme Bendwelle nous fasse parvenir un estimé pour la préparation d'un plan d'ensemble de cadrage sommaire pour les zones Rx2, Rx3, Rx4, Rx5, (plan de travail) pour notre réunion de comité d'étude

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
C.B.
336
INITIALES DU SEC.-TRES.

du 15 Octobre 1979.
Adopté.

255/79 avis motion règle zonage — Il est proposé par Jean-Jacques Lacroix, appuyé par Robert Parenteau, et résolu, de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement intitulé, " Règlement de zonage" tel que le projet dernièrement modifié, et remplaçant le règlement no 71 pour l'ancienne Municipalité de la Paroisse et le règlement no 112 de l'ancienne Municipalité du Village. Les membres du Conseil ont tous en main copie de ce règlement et renonce à la lecture du règlement lors de son adoption.
Adopté.

256/79 — Il est proposé par Jean-Pierre Benoit, appuyé par Jules Levasseur, et résolu, de faire un don de $500.00 à la Société de la St-Vincent de Paul de Pointe-du-Lac, tel que prévu au busget.
Adopté.

COMPTES:

653	Caisse Populaire Pte-du-Lac	vidange sept	5430		2,615.83
654	Ministère du Revenu du Québec	impot septembre	2840		947.47
655	Receveur du Canada	impot septembre	2850		694.47
656	Gérard Biron	septembre 1979	5110		125.00
657	Gaétan Roberge	voyage	4120		166.66
658	Jean-Baptiste Pothier	salaaire	2310		1,141.18
659	Martial Beaudry	24 sep au 6 oct	2320		398.22
660	Martial Beaudry	8 oct au 20 oct	2320		398.22
661	Céline L. Beaudry	24 sep au 6 oct	2320		275.35
662	Céline L. Beaudry	8 oct au 20 oct	2320		275.35
663	Hélène Lelcerc	24 sep au 6 oct	2320		223.31
664	Hélène Leclerc	8 oct au 20 oct	2320		223.31
665	Gaétan Roberge	24 sep au 6 oct	2320		360.72
666	Gaétan Roberge	8 oct au 20 oct	2320		360.72
667	Marcel Crête	24 sep au 6 oct	4210		410.13
668	Marcel Crête	8 oct au 20 oct	4210		410.13
669	Michel Thiffault	24 sep au 6 oct	4210		395.03
670	Michel Thiffault	8 oct au 20 oct	4210		395.03
671	Philippe Alarie	remboursement	0815		10.63
672	Rosaire Beaulieu	"	0815		32.21
673	M. Louis Benoit	"	0815		8.09
674	Claude Bergeron	"	0815		4.49
675	Henri Blais	"	0815		6.13
676	Jacqueline M. Boisvert	"	0815		2.22
677	Claude Bourassa	"	0815		30.53
678	Jacques Bourque	"	0815		41.49
679	Gaétan Champagne	"	0815		8.69
680	Paul Charbonneau	"	0815		32.89
681	Jean Comeau	"	0815		3.15
682	Congrégation Sacerdotale	"	0815		15.48
683	Jean-Paul Crête	"	0815		40.00
684	Rosario Crête	"	0815		129.34
685	Georges-Henri Denoncourt	"	0815		19.97
686	Lise C. Déry	"	0815		56.45
687	Raoul Désaulniers	"	0815		2.21
688	Blanche Deslauriers	"	0815		14.89
689	Louis Dugré	"	0815		77.62
690	Lucille Dupont	"	0815		25.36
691	Fatherley Jeanne D'Arc	"	0815		5.64
692	Forcier Réal	"	0815		6.00
693	Fraternité Sacerdotale	"	0815		55.92
694	Frères Instruction Chrétienne	"	0815		25.48
695	Garceau Succ Omer	"	0815		37.24
696	Gauthier Gérard	"	0815		3.16
697	Gélinas, Durand Vaillancourt	"	0815		74.28
698	Godin Raynald	"	0815		30.31
699	Grenier Daniel	"	0815		18.13
700	Houle Jean	"	0815		35.74

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
237
INITIALES DU SEC.-TRES.

701	Jeanneau Georges	remboursement	0815	2.22
702	Juneau Claire	"	0815	34.72
703	L'Heureux Florida	"	0815	8.44
704	Labrecque Raynald	"	0815	187.49
705	Lafrenière Réal	"	0815	2.74
706	Landrye Eliette B.	"	0815	6.00
707	Laroche Roger	"	0815	7.87
708	Larouche Charles	"	0815	35.81
709	Lesieur Françoise	"	0815	5.05
710	Messier Armand-Guy	"	0815	74.66
711	Milot Luc	"	0815	8.75
712	Miron Gilles	"	0815	110.39
713	Montour Paul-Emile	"	0815	15.00
714	Mouly Edmond	"	0815	3.46
715	Pagé Léon-Marc	"	0815	61.39
716	Pagé Serge	"	0815	4.17
717	Paquin Antoinette	"	0815	4.92
718	Paquin Noella	"	0815	9.40
719	Paulette Céline	"	0815	58.55
720	Place De Tonnancourt	"	0815	77.76
721	Pothier Jean-Baptiste	"	0815	4.27
722	Provencher Paul-Emile	"	0815	21.60
723	Robitaille Lionel	"	0815	6.48
724	Rouette Adélard	"	0815	4.70
725	annulé			
726	annulé			
727	Spénard Marcel	"	0815	2.09
728	Tousignant Marcel	"	0815	6.25
729	Trahan Jean-Paul	"	0815	3.90
730	Tremblay Lucien	"	0815	3.44
731	Hotel Beauséjour	congrès Moncton	2940	222.08
732	Evaluation St-Maurice Inc	papeterie	2920	100.00
733	Contrôles Comptable Ltée	papeterie	2920	167.78
734	Purolator Courrier Ltée	poste	2915	11.00
735	Bertrand Lamothe	zonage	2930	75.00
736	Service Spécial Vidange Inc	3 mois	5440	3,268.08
737	3 M. Canada Ltée	papeterie	2920	378.07
738	Raymond Benoit	coupe foin	9140	144.00
739	St-Vincent Paul Pte-du-Lac	don	8620	500.00
740	Marcel Girard	centre communautaire	8150	125.25
741	Bell Canada	école 23.71	8120	
		incendie 20.09	3226	
		hotel 182.55	8125	226.35
742	Hydro-Québec	rues 1,362.70	4455	
		aqueduc 1,316.54	5330	
		hotel 431.39	9130	3,110.63
743	Cooke & Fils Enrg	cadenas	4259	45.36
744	Richard Roy Inc	tapis	2990	241.90
745	P.A. Gouin Ltée		5357	108.70
746	Fournier & Martin		5357	30.21
747	annulé			
748	Launier Ltée		5357	377.08
749	Société Centrale Hyp & Log	remboursement	0815	132.00
750	Gilles Hébert	remboursement	0815	144.97
751	Pizzeria Trois-Rivières Ouest	zonage divers	2990	30.00
752	Jeanneau Georges	rue	9370	1.00
753	Jean-Baptiste Pothier	voyage Drummon divers	2910	62.81
754	Jardin Baie-Jolie Inc	matériaux rues	4259	90.00
755	Garage R. Lamothe	camion service	9210	17.58
756	Louis Dugré	aqueduc	5345	946.00
757	Garage Pépin	incendie	3240	30.43

SYSTEME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB
338
INITIALES DU SEC.-TRES.

758	Martial Beaudry	pompier	3210	30.00
759	Gilles Bourgouin	"	3210	15.00
760	Sylvio Dufresne	2	3210	30.00
761	André Dugré	"	3210	15.00
762	Jean-Marc Guay	"	3210	30.00
763	Normand Hélie	"	3210	15.00
764	Denis Lesmerises	"	3210	15.00
765	Jean-Yves Pépin	"	3210	30.00
766	Réal Trahan	"	3210	15.00
767	Raymond Benoit	"	3210	15.00
768	Marcel Crête	"	3210	50.00
769	Luc Dugré	"	3210	15.00
770	Eddy Hébert	"	3210	15.00
771	Rénald Légaré	"	3210	30.00
772	Michel Lesmerises	"	3210	30.00
773	Michel Thiffault	"	3210	30.00
774	Jean-Claude Turgeon	"	3210	15.00
775	Marcel Bergeron	divers	3290	42.53
776	Oxigène Val Maurice Ltée	matériel	5357	163.97
777	Messier Armand-Guy	voirie	4257	477.57
778	Papeterie Mauricienne	divers	2920	162.26
779	J.B. Lanouette Inc	assurance	2935	5,481.00
780	Receveur Général Canada	poste	2910	200.00
781	Cie Enercan Inc	camion service	9220	68.60
782	Gérard Biron	gazon	5348	98.00

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il ya des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrites est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 9 ième jour d'octobre 1979.

Jean B.te Pothier

Jean-Baptiste Pothier,sec-trés

257/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Robert Parenteau, et résolu, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé.

258/79 Il est proposé par Jean-Pierre Benoit, et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B.te Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Séance régulière 22/10/79

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 22 Octobre 1979, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint M. Martial Beaudry sont présents.

M. le conseiller Jules Levasseur est absent.

INITIALES DU MAIRE C3 339 INITIALES DU SEC.-TRES.

Après la récitation de la prière par M. le Maire, celui-ci demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du proces verbal de la dernière assemblée, tenue le 9 Octobre 1979 et dont copies furent transmises à chacun plusieurs jours avant la présente.

259/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 9 Octobre 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

260/79 Suite à la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire.
Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS:

Roulotte A. Martin St-Nicolas — M. André Martin, Rg St-Nicolas, demande un permis de construction pour remplacer la maison mobile qu'il possède pour une plus grande. Considérant qu'il n'est pas dans une zone où les maisons mobiles sont autorisées, les membres du Conseil mentionnent qu'il n'y a pas de possibilité mais qu'ils vont tout de même étudier cette question.

Roulotte Georges Simard — M. Georges Simard mentionne qu'après avoir pris des informations téléphoniques à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, on lui a mentionné qu'il était possible de placer une maison mobile sur le lot P-252. Ce terrain n'étant pas dans une zone où les maisons mobiles sont permises M. Simard devra transporter cette maison mobile dans une zone où elles sont permises.

R. Gélinas cour de rebus — M. Réal Gélinas demande ce qui arrive avec sa demande d'implantation d'une cour de rebus. Les membres du Conseil mentionnent que cette demande est à l'étude et dès qu'ils seront en mesure de soumettre des détails, M. Gélinas en sera avisé.

CORRESPONDANCE:

A.F.E.A.S. Remercie don — En date du 12 Octobre 1979, Mme Hélène Chartier, secrétaire de l'A.F.E.A.S. de Pointe-du-Lac, remercie les membres du Conseil pour leur généreux don à cette association.

St-Vincent remercie — En date du 12 Octobre 1979, M. Pierre Demers, Curé, remercie les membres du Conseil de leur généreux don à la Société St-Vincent de Paul de Pointe-du-Lac.

Y. Picotte accuré cep proj loi 48 art 25 — En date du 17 Octobre 1979, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé accuse réception de la résolution du Conseil adoptée le 9 Octobre dernier concernant l'article 25 du projet de loit 48.

Georges Aimé Magny avis fossés ave Dugré — En date du 22 Octobre 1979, M. Georges-Aimé Magny, du 381 ave Dugré, avise, par avis recommandée, que les fossés de l'avenue Dugré soit à partir du no civique 400 jusqu'à la route 138 n'ont pas été creusés et que s'il subis des dégats à sa propriété lors de la fonte des neiges il en tiendra la Municipalité responsable.

A.Q.T.E. utilisation de l'eau et congrès annuel — En date du 10 Octobre 1979, l'A.Q.T.E. fait parvenir un document pour aider à la préparation d'un règlement d'utilisation extérieure de l'eau. Par la même occasion, elle avise que son congrès annuel se tiendra à Québec au "Loews Le Concorde" du 5 au 8 Mars 1980. Le thème sera "Assainissement des Eaux: défi des années 80".

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
340
INITIALES DU SEC.-TRES.

A.P.I. demandes

En date du 15 Octobre 1979, 1'A.P.I. fait parvenir les demandes suivantes:

1: Depuis le début de 1'A.P.I. aucun changement monaitaire a été fait par la municipalité pour les pompiers. Donc 1'Association demande au conseil d'augmenter à $20.00 pour un appel (maximun 2 heures) et de $7.00 pour les heures suivantes pour tous les pompiers et $30.00 1'appel (Maximun 2 heures), $12.00 les heures suivantes pour le chef.

2: Vu que la saison froide arrive, il serait bon que le chauffage soit réglé à une température normale afin de permettre à 1'équipement de bien sécher, car à date, mitaines d'amiantes, toile de la piscine et autres articles se sont détériorés et de ce fait ceci amène un coût à la Municipalité pour le remplacement de ces équipements.

3: Après une vérification de 1'équipement par les responsables:

- L'achat de boyaux serait nécessaire pour remplacer les boyaux endommagés, soit 10 longueurs de 2½ pouces et 10 longueurs de 1½ pouce.

- L'achat de batterie pour les bell-boy.

- Une toile pour la piscine (L'autre est percée à plusieurs endroits).

- L'installation d'un ventilateur pour équilibrer la chaleur dans le garage.

- L'amélioration du séchoir.

- L'achat d'un "Piercing applicator" 1½ pouce par 3 pieds (numéro 1088)

Les membres du Conseil sont unanimes à procéder à 1'achat de la toile pour la piscine portative de 1500 gallons, étant donné le besoin urgent. Tant qu'aux autres demandes, elles seront prises en considérations lors de la préparation du budget de 1'année 1980.

Rue Beaubien accep Ingénieur

En date du 12 Octobre 1979, M. Hubert Simard, ing soumet qu'il a accompli un test d'étanchéité sur la conduite d'aqueduc de la rue Beaubien, soit 850 pieds lot 19-66 et que le tout lui semble acceptable. Le secrétaire-trésorier devra prendre des informations afin de savoir si d'autres tests ont été effectué soit: conductivité, nettoyage à la torpille, etc... et si tous les travaux sont conformes aux plans et devis soumis ainsi qu'à 1'entente intervenue entre M. Denis Beaubien et la Municipalité.

Demande Joseph Auger P-127 et P-128 zonage agricole

En date du 16 Octobre 1979, M. Gilles-Guy Garceau, notaire, soumet une copie de la demande que M. Joseph Auger a faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, afin d'utiliser à d'autres fins qu'à 1'agriculture une partie des lots 127 et 128 situées au nord de 1'autoroute 40.

En date du 10 et 15 Octobre 1979, la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, fait parvenir copies des décisions qu'elle a rendu, soit:

a) dossier: 003739: Yvon Rouette, 2540 Ricard, Pointe-du-Lac
objet: aliéner, lotir et utiliser à d'autres fins qu'à 1'agriculture les subdivisions 18,23,29,30 et 34 du lot 251.
décision: La Commission autorise à utiliser à d'autres fins

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

que l'agriculture les subdivisions 18,23,29, 30 et 34 du lot 251, à savoir pour fins de constructions résidentielles.

INITIALES DU MAIRE 03.
INITIALES DU SEC.-TRES.

b) dossier:009301: M. Normand Ouellette, C.P. 295, Courcelette.
objet: Acheter de M. Jean Comeau et bâtir un terrain de 15,000 pieds carrés sur le lot P-349.
décision: La Commission autorise l'achat et la construction d'une maison sur le lot P-349, d'une superficie de 15,000 pieds carrés (75X200). Le demandeur devra toutefois, dans les 6 mois de la présente produire à la Commission la preuve de l'enregistrement d'un plan de subdivision ayant pour objet cette partie du lot 349.

c) dossier: 010781: Pierre Massicotte, 1081 Notre-Dame, Pointe-du-Lac
objet: Aliéner, lotir et utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture un terrain de 77,000 pieds carrés situé sur le lot P-47.
décision: La Commission autorise à lotir et aliéner un terrain d'une superficie de 77,000 pieds carrés situé sur le lot P-47. Le demandeur devra dans les 6 mois de la présente, produire à la Commission la preuve de l'enregistrement d'un plan de subdivision ayant pour objet cette partie du lot 47. Le secrétaire-trésorier devra aviser ce propriétaire de prendre connaissance de la règlementation municipale concernant la construction.

d) dossier:010950: Colette Beaudoin, 270 Baie-Jolie,Pointe-du-Lac
objet: Utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture, soit la construction d'une résidence, un terrain désigné comme étant la subdivision 15 du lot 19.

décision: La Commission autorise à utiliser à une autre fin que l'agriculture la subdivision 15 du lot 19, soit la construction d'une seule résidence.

Description zone agricole

En date du 9 Octobre 1979, la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec fait parvenir un avis de la Commission, une copie du plan de la zone agricole ainsi que la description technique. Ce dossier est acheminé au Conseil des ministres pour décision et décret.

Aide financière programme

En date du 5 Octobre 1979, le Ministre des Affaires Municipales fait parvenir des formulaires expliquant divers programme d'aide financière pour les Municipalités, ainsi que le budget accordé à chacun de ces programmes. Le secrétaire-trésorier devra en transmettre copie au comité d'aménagement du terrain de loisirs afin de voir si la municipalité peut en bénéficier, et vérifier les autres programmes pour en donner rapport lors de la réunion de comité qui se tiendra lundi le 29 Octobre 1979.

RESOLUTIONS:

Stationnement Notre Dame Centre

Considérant la résolution no 253/79, concernant le stationnement sur la rue Notre-Dame-Centre,

Considérant que les membres du Conseil ont examiné à fond cette situation,

261/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu d'annuler la résolution no 253/79 et de replacer le stationnement sur la rue Notre-Dame-Centre comme il était avant les changements récents soit:

- Le stationnement sera autorisé du coté sud de la rue Notre-Dame Centre
- Le stationnement sera prohibé sur le coté Nord de la rue Notre-Dame-Centre et ce de la jonction avec la route 138 (face au lot 91) jusqu'à la ligne séparative des lots 104 et 105.

Adopté.

SYSTÈMES FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB.
INITIALES DU SEC.-TRES.

Dévelop-pement R. Laro-che

Considérant que M. Roger Laroche demande l'appui de la Municipalité afin que la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec lui accorde la permission de lotir, vendre, construire et utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture les terrains longeant les rues "Chauvette", "Labrecque", "Coté", "Raymond" "Colbert" et une autre rue sans nom,

Considérant que ces rues sont existantes depuis nombre d'années et qu'elles appartiennent à la Municipalité,

Considérant qu'il demeure des terrains vacants le long de ces rues et que la Municipalité doit tout de même les entretenir hiver et été,

Considérant qu'il serait avantageux qu'un plus grand nombre de constructions s'établissent le long de ces rues,

262/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'appuyer la demande de M. Roger Laroche afin que la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec exclut de la zone agricole permanente de la Municipalité les rues portant les numéros de cadastre: 289-1 et 290-1, 289-2 et 290-2, 289-3 et 290-3, 289-4 et 290-4, 289-5 et 290-5, 289-6 et 290-6, que les terrains longeants ces rues soient aussi exclus de la zone agricole permanente, et ce, aux conditions suivantes:

a) Que les lots à bâtir soient subdivisés officiellement avec une superfice minimum de trente mille pieds carrés

b) Que M. Roger Laroche s'engage à accomplir à ses frais et céder à la Municipalité une rue joignant les rues no 289-1 et 290-1, 289-2 et 290-2, 289-3 et 290-3. Cette rue devant passer approximativement sur les lots 289-45, 289-50, 289-54 et 289-34, tous ces lots étant des subdivisions non officielle et apparaissant sur un plan de Roger Gélinas, arpenteur-géomètre en date du 16 Août 1979, minute 23310, carnet 244 page 42. La dite rue devra aussi être parallèle à la ligne séparative des lots 289 et 288 à une distance minimum de cent (100) pieds.

c) La présente ne soustrait pas à l'application de toutes autres lois ou règlements en vigueur.

R. Laro-che cession de ter-rain à sa fille

Suite à la demande de M. Roger Laroche que la Municipalité lui donne son appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin qu'il puisse céder un terrain à sa fille, sur le lot P-291, les membres du Conseil soulignent qu'ils ont négocié une zone agricole permanente et que les cas particuliers ne les regardent pas, sauf sur demande de la dite Commission. De plus l'autorisation de la Commission ne soustrait pas à l'application de la règlementation municipale en vigueur, principalement en ce qui concerne à la superficie minimum des terrains à construire dans la zone agricole qui doit être de 40,000 pieds carrés.

R. Laro-che cours de rebus

Suite à la demande de M. Roger Laroche de pouvoir opérer une cour de rebus d'automobiles sur ses terrains, le secrétaire-trésorier devra l'aviser que cette demande est à l'étude et que le Conseil verra à trouver une solution d'ensemble pour ce genre de commerce.

Aménage-ment zone Rx man-dat Bend-well

Considérant qu'en date du 15 Octobre 1979, M. Denis Morissette, pour André Bendwell soumet un tarif pour la confection d'un plan de cadrage, en rapport avec un concept d'aménagement pour les zones de croissances prioritaires,

263/79

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, de mandater la Firme Bendwell & Associés à confectionner un plan de cadrage,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

en rapport avec un concept d'aménagement pour les zones de croissances prioritaires, soit les zones RX 2, RX 3, RX 4 et RX 5.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES.

Que le coût de ces plans n'excède pas $3,700.00

Que le dossier comprennent les éléments suivants:

1) Analyse physique du milieu (climat, topographie, écoulement des eaux, végération etc...)

2) Elaboration d'un concept d'aménagement (rues, parcs, types de logements etc...)

3) Recommandations pour le réseau d'aqueduc et d'égout.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrites est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 22 ième jour d'octobre 1979.

Jean Bte Pothier

Jean-Baptiste Pothier,sec-trés

Sablière Noé Veillette

Considérant que la Firme Tek Eau Inc soumet, une étude hydrogéologique de la sablière de M. Noé Veillette sise sur les lots P-195, P-15 et P-13 du cadastre de la Municipalité,

Considérant que ce rapport souligne que la zone d'exploitation actuelle et future de la Firme Noé Veillette Inc, se situe à l'extérieure de la limite de la nappe d'eau exploitable de la Municipalité de Pointe-du-Lac,

Considérant que la Firme Noé Veillette Inc a pris des dispositions pour remplir les affleurements de la nappe d'eau (trous d'eau) et a signé une convention avec le "Groupement Forestier de Maskinongé Inc". pour la plantation et le reboisement d'une partie de cette sablière.

264/79

En conséquence, il est proposé par Denis Houle, appuyé par Jean-Pierre Benoit, et résolu d'autoriser la Firme Noé Veillette Inc à continuer son exploitation d'une sablière sur le lot P-195 du cadastre de la Municipalité de Pointe-du-Lac, à condition que cette firme accomplisse le reboisement, l'aménagement ainsi que toutes autres dispositions requises pour protéger l'exploitation des puits d'aqueduc de la Municipalité. La présente autorisation ne soustrait pas à l'application de toutes autres lois, ou règlements en vigueur.

Adopté.

M. Denis Houle demande l'ajournement de l'assemblée jusqu'à 22:15 heures.

L'assemblée est ajournée.

L'assemblée reprend à 22:15 heures.

Avis de motion zonage

Considérant que M. André Bendwell présente les plans et le règlement de zonage modifié,

265/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par Robert Parenteau, et résolu, de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement intitulé "Règlement de zonage" tel que le projet dernièrement modifié et présenté par la firme Bendwell & Associés. Ce règlement portera le no 21

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
344
INITIALES DU SEC.-TRES.

et remplace les règlements no 71 pour l'ancienne Municipalité de la Paroisse et 112 de l'ancienne Municipalité du Village. Les membres du Conseil ont en main copie de ce règlement et renoncent à la lecture du règlement lors de son adoption.
Adopté.

Système facturation de taxe

Considérant que le secrétaire-trésorier et son adjoint ont pris des informations afin d'améliorer le système de facturation des comptes de taxes,

Considérant que la firme Controles Comptables à soumis un système et des prix avantageux,

266/79

En conséquence, il est proposé par Denis Houle, appuyé par Jean-Pierre Benoit, et résolu, que la Municipalité achète de la firme Controles Comptables, un système de facturation à écritures multiples ainsi que l'équipement requis , à un coût n'excédant pas $3,200.00. Ce montant sera payé à même le budget de l'année 1980.
Adopté.

Aqueduc R.Lamothe

Attendu que M. Lamothe possède son réseau pour alimenter sa famille en eau potable,

Attendu que la Municipalité ne possède à cet endroit aucun réseau d'aqueduc, et qui par conséquent ne peut lui fournir de l'eau,

267/79

En conséquence, il est proposé par Jean-Jacques Lacroix, appuyé par Denis Houle, et résolu unanimement:

1) Que la Municipalité ne voit aucun inconvénient présentement à ce que M. Lamothe puisse continuer de se servir de son installation d'alimentation en eau

2) Que advenant que la Municipalité aurait la possibilité dans le futur d'aménager un réseau municipal, que le système de M. Lamothe devienne nul et cela sans aucun recours, aucun frais, envers la Municipalité de Pointe-du-Lac

3) La présente permission ne soustrait d'aucune façon a toute autre loi ou règlement, qui sont en vigueur au Service de Protection de l'Environnement du Québec.

Adopté.

Halte routière rampe de mise à l'eau

Considérant que depuis 1973 la Municipalité demande aux autorités gouvernementales la construction d'une halte routière sur la rive du Lac St-Pierre à la Pointe-du-Lac,

Considérant que le terrain requis pour cette construction est déjà la propriété du Gouvernement Provincial,

Considérant que ce site représente un attrait touristique inexploité jusqu'à maintenant,

Considérant de plus que ce terrain est le seul endroit où il est facile d'accéder au fleuve St-Laurent et au Lac St-Pierre,

Considérant qu'il serait facile d'y aménager une rampe de mise à l'eau pour les embarcations à cet endroit,

268/79

En conséquence, il est proposé par Conrad Carbonneau, appuyé par Jean-Pierre Benoit, et résolu, unanimement de demander aux autorités gouvernementales Ministère des Transports et Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche de procéder à la construction d'une halte routière et d'une rampe de mise à l'eau sur le terrain que possède le Ministère des Transports du Québec sur la rive du Lac St-Pierre.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Que si les autorités gouvernementales procèdent à ces constructions, la Municipalité de Pointe-du-Lac s'engage par la suite à l'entretien régulier de ces aménagements tout en conservant la possibilité de demander de l'aide aux autorités gouvernementales dans le cas de réparations majeures.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
345
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Cours de rebus auto-étude

Considérant que certains résidants et propriétaires de la Municipalité demande l'autorisation d'opérer des commerces de cour de rebus d'automobiles,

269/79

En conséquence, il est proposé par Denis Houle, appuyé par Jean-Jacques Lacroix, et résolu de mandater le secrétaire-trésorier à faire une étude et soumettre un rapport sur les possibilités d'établissement de commerce de rebus d'automobiles dans la Municipalité.
Adopté.

Fauteuils achat

Considérant que des informations ont été prise auprès d'au moins deux fournisseurs pour l'achat de fauteuils à la table du conseil,

270/79

En conséquence, il est proposé par Jean-Pierre Benoit, appuyé par Jean-Jacques Lacroix, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur de 10 fauteuils au meilleur prix possible.
Adopté.

employé surnuméraire

Considérant que la fin de l'année fiscale de la Municipalité approche,

Considérant le travail supplémentaire occasionné par la préparation des comptes de taxes et la préparation du budget pour l'année 1980,

271/79

En conséquence, il est proposé par Jean-Pierre Benoit, appuyé par Denis Houle, et résolu de retenir les services de Mlle Suzanne Denoncourt à titre d'employé surnuméraire de la Municipalité.
Adopté.

Terrain de loisirs aménagement

Après discussions des membres du Conseil sur les possibilités d'aménagement du terrain de loisirs, ceux-ci en viennent à la conclusion que le temps et les procédures requises ne permettent pas la réalisation de grands travaux pour cet automne. Toutefois il est possible de réaliser certains travaux, tels la construction d'estrades pour le terrain de balle à même les fonds disponibles pour l'année 1979. En ce qui concerne la réalisation de grands travaux, les procédures seront entreprises dès février 1980 afin de concrétiser le tout pour le printemps 1980. Le secrétaire-trésorier devra aviser les membres des loisirs qui travaillent sur l'aménagement du terrain.

272/79

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Robert Parenteau et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Dorion
SECRÉTAIRE TRÉSORIER

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance régulière 12/11/79

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 12 novembre 1979, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Denis Houle, Jean-Pierre Benoit, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur-municipal M. Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière par M. le Maire, celui-ci demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 22 octobre 1979 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

273/79

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 22 octobre 1979. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire Trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITION:

Des contribuables de l'Avenue Blais demandent de discuter de leur système d'égouts. Ce sujet est placé à l'ordre du jour à l'item 3.

274/79

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.
Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter l'ordre du jour telle que lue par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Le Secrétaire-trésorier soumet les divers rapports du mois d'octobre 1979 soit: Centre Communautaire, aqueduc, incendie, voirie, permis de construction.

PERIODE DE QUESTIONS

Prévisi Budget. Loisirs

M. Paul Charbonneau, Président des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. soumet les prévisions de dépenses à être subventionnées par la Municipalité. Les membres du Conseil mentionnent qu'il y manque certaines précisions mais qu'ils en tiendront compte lors de la préparation du budget de la Municipalité.

Roulotte Gauthier

Des résidants de la Place Garceau demandent si M. Michel Gauthier a obtenu la permission pour exécuter des travaux à maison mobile dans la place Garceau. L'inspecteur Municipal Gaétan Roberge mentionne que M. Gauthier a déposé des plans sur ces travaux et que le tout est conforme à la règlementation en vigueur. Les mêmes résidants demandent s'il y aura une règlementation empêchant l'établissement de roulotte dans la Place Garceau. M. le Maire mentionne que le nouveau règlement de zonage prévoit des zones spécifiques pour les roulottes. On demande aussi d'apporter une attention spéciale l'hiver à la côte de Place Garceau de même qu'à l'accumulation de neige à l'entrée de la rue.

Fossés Avenue Des Pins

M. Jacques Godon souligne le mauvais égouttement des fossés de l'Avenue des Pins, ce qui entraine un mauvais état de la rue. L'inspecteur Municipal devra vérifier et apporter les cor-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

rectifs nécessaires

Morissette Scrap-clôture

Les résidants de Place Garceau soulignent que M. Morissette qui possède un commerce de rebus de métal aux limites de ce secteur résidentiel, n'a pas parachevé la clôture qu'il devait ériger.

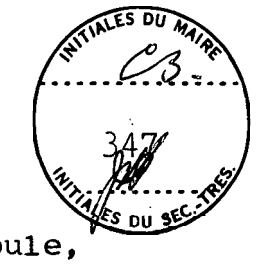

275/79

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu, de demander aux autorités de la Ville de Trois-Rivières Ouest et au Ministère de l'environnement du Québec de voir à ce que le commerce de M. Morissette situé aux limites de la Ville de Trois-Rivières Ouest, respecte les engagements et normes déjà établis de façon à ne pas causer de préjudices au secteur résidentiel voisin du dit commerce. Principalement, afin qu'il ne survienne d'accident malheureux dans un fossé qui limite ce commerce. Adopté.

Laroche cour de rebus

Me Marcel Côté, procureur de M. Roger et Marc Laroche, demande où en est rendu l'étude de la demande de M. Laroche pour opérer un commerce de rebus d'automobiles. M. le Maire mentionne que ce projet a été soumis lors de l'assemblée du 22 octobre dernier et l'étude se poursuit afin d'en avoir les résultats le plus rapidement possible.

H.Jean Girard Cour de rebus

M. Henri-Jean Girard, propriétaire d'une cour de rebus dans le 5e Rang, mentionne qu'il a transporté son commerce à cet endroit à la demande de la Municipalité et qu'il n'est pas disposé à interrompre ou déménager le dit commerce à autre endroit d'autant plus que son site actuel répond aux normes du Service de Protection de l'Environnement. M. le Maire mentionne que les membres du Conseil étudient le cas des cours de rebus d'automobiles et que les résultats de cette étude seront connus bientôt.

Roulotte A. Martin

M. André Martin, 1530 Rang St Nicolas, demande l'autorisation de remplacer la roulotte (autobus) qu'il possède à cet endroit par une maison mobile plus convenable. Les membres du Conseil acceptent de placer ce sujet à la fin de l'ordre du jour.

S. Dubé Subvention au logem.

M. Simon Dubé demande si la Municipalité a pris connaissance d'un programme d'aide aux municipalités, soit une subvention de $1,000.00 par logement. M. Dubé donne le nom et le numéro de téléphone d'une personne à contacter à ce sujet.

A. Sévigny Zones de roulottes

Madame Aline Sévigny demande les endroits prévus au règlement de zonage pour l'inplantation des maisons-mobiles dans la Municipalité. Les membres du comité d'urbanisme donne lecture de la règlementattion prévue à cet effet.

CORRESPONDANCE

M. E. Hélie Remerciem. Stationn.

En date du 2 novembre 1979, M. Emilien Hélie remercie les membres du Conseil d'avoir acquiescé à sa demande concernant le stationnement sur la rue Notre-Dame face à son commerce.

Creusage de Fossés Rg St Charles

En date du 2 novembre 1979, M. Guy Bourelle, ingénieur du Ministère des Transports du Québec, Direction régionale 04 de Trois-Rivières, accuse réception d'une résolution du Conseil Municipal adoptée à la séance du 10 septembre dernier et avisant le Ministère que la Municipalité ne se tiendrait pas responsable d'accidents qui pourraient survenir sur le chemin du Rang St Charles dans le secteur de la propriété de M. Paul Gagné. Le Ministère procèdera dans les prochains jours au recreusage du fossé le long du dit chemin afin de rendre la chaussée sécuritaire. Considérant le litige qui existe entre la Municipalité et M. Gagné, ce dossier est transmis au contentieux du Ministère pour étude et considération ultérieure.

276/79

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu d'autoriser le Secrétaire-trésorier à

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
348
INITIALES DU SEC.-TRES.

contacter Mtre Bertrand Lamothe afin de vérifier s'il n'y a pas lieu d'aviser la Voirie Provinciale que la Municipalité ne sera responsable ni des dommages et inondation qui pourraient survenir lors de la fonte des neiges au printemps prochain sur le rang St-Charles, aux environs de la propriété de M. Paul Gagné. Mtre Lamothe pourra procéder à cet avis s'il y a lieu.
Adopté

Fabrique Pte du Lac Construct. Logement Lot 107-1 Acceptation

En date du 22 octobre 1979, M. Pierre Demers, curé fait parvenir une résolution adoptée le 15 octobre dernier par les administrateurs de la Fabrique de Pointe-du-Lac, acceptant de procéder à l'annulation de la restriction indiquée au paragraphe 7, claude B, du contrat intervenu entre la Municipalité et la Fabrique le 4 août 1964, à condition que ce terrain serve à la construction de logements pour personnes âgées et que la Municipalité demeure l'unique propriétaire du dit terrain. Cette résolution a été vu et approuvé par l'évêché de Trois-Rivières le 22 octobre 1979.

Réclamation R. Trahan dommages aqueduc

En date du 6 novembre 1979, M. Robert Trahan fait parvenir une réclamation au montant de $785.72 pour des dommages subits au sous-sol de sa propriété par l'eau du service d'aqueduc de la municipalité entre le 3 et le 26 octobre 1979. Le tout a été transmis à J.B. Lanouette Inc. assureur de la Municipalité.

Semaine Economie Energie Programme

En date du 31 octobre, la Ligue de l'Electricité du Québec, section Mauricie, fait parvenir le programme détaillé des diverses activités qui se tiendront dans le cadre de la Semaine d'économie d'énergie du 12 au 17 novembre.

Conférence Annuelle H.Q.T.E.

L'Association Québécoise des Techniques de l'eau, Région de la Mauricie, invite la Municipalité à déléguer un ou des représentants à sa 7e conférence régionale annuelle qui se tiendra jeudi le 22 novembre 1979 à l'Hotellerie Le Baron de Trois-Rivières. Le coût de participation est de $30.00 et comprend le diner.

Les membres du Conseil sont unanimes à déléguer à cette conférence, le Secrétaire-trésorier, M. Jean-Baptiste Pothier, l'inspecteur municipal M. Gaétan Roberge et M. Denis Houle, conseiller, de défrayer les frais d'inscription et autres dépenses inhérentes.

Estimé pour Analyse hydrogéologique

En date du 23 octobre, M. Michel Mailhot, ingénieur de la firme Tek Eau Inc. soumet les détails d'une étude hydrogéologique qu'il suggère d'accomplir à proximité de la station de pompage Ste Marguerite. Le coût de cette analyse serait de$$6,000.00 Les membres du Conseil étudieront ce dossier en comité.

Mtre Lamothe Coût Cour Municipale

En date du 5 novembre, Mtre Bertrand Lamothe, avocat, souligne qu'il a contacté les autorités de la Ville de Trois-Rivières Ouest relativement aux dépenses qu'aurait à supporter la Municipalité pour bénéficier de la Cour Municipale de cette Ville. Il en coûterait une somme de $33.33 pour défrayer une partie du salaire du Juge Municipal et $15.00 pour chaque séance devant être versé au Greffier. Les modalités de paiement seraient à établir. Mtre Lamothe demande de l'aviser si cette modalité convient à la Municipalité et il demeure prêt à préparer un projet de règlement pour soumettre notre territoire à la juridiction de la Cour Municipale de Trois-Rivières Ouest.

277/79

Considérant le rapport de Mtre Bertrand relativement à la possibilité de soumettre le territoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac à la juridiction de la Cour Municipale de Trois-Rivières Ouest,

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, d'accepter les tarifs de la Ville de Trois-Rivières Ouest, soit $33.33 par mois pour défrayer une partie du salaire du Juge Municipal et $15.00 pour chaque séance devant être versé au Greffier. Que Mtre Lamothe soit autorisé à négocier les modalités de paiement et préparer un projet de règlement à cette fin, en collaboration avec les autorités de la Ville de Trois-Rivières Ouest, pour ensuite présenter le tout aux membres du Conseil pour approbation.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
349
INITIALES DU SEC.-TRES.

Comm. Protect. Territoire Agricole Lot 22-20 Décision

En date du 22 octobre 1979, la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec fait parvenir une copie de la décision qu'elle a rendue à la demande de M. Joseph Mathieu d'utiliser le lot 22-20 à d'autres fins qu'à l'agriculture. Par le dossier No 004012, la Commission accepte que M. Mathieu utilise ce lot à d'autres fins qu'à l'agriculture à condition que la construction de sa résidence soit effectuée avant le 9 novembre 1983 et que la présente autorisation ne dispense pas de demander un permis exigé en vertu d'une loi, d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement municipal.

Club 4-H Arbre et Environnement

En date du 2 novembre 1979, les clubs "4-H du Québec" avisent qu'ils entreprennent la réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès de la population québécoise en faveur de l'arbre et l'environnement. Ils demandent la collaboration de la Municipalité pour la préparation à la venue de ce projet qui verra son dénouement au cours du mois de mai 1980. Ils joignent également des suggestions d'activités à tenir.

Symposium sécurité Routière

La Municipalité est invité à participer à un symposium sur la Gestion de la sécurité routière au Québec qui se tiendra au complexe Desjardins les 18-19 et 20 novembre 1979. Ce symposium est une initiative de la Régie de l'assurance automobile du Québec.

REGLEMENT DE ZONAGE, PORTANT LE NO 21

Attendu que le Conseil de la Municipalité, en vertu du Code Municipal, a le pouvoir de faire certains règlements concernant le zonage;

Attendu qu'il est nécessaire et d'intérêt public d'exercer ce pouvoir;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure du Conseil;

Attendu que les membres du dit Conseil ont reçu copie du dit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture,

271/79 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix et résolu, d'adopter le règlement numéro 21 intitulé "Règlement de zonage". Le dit règlement apparaissant au livre des règlements de la Municipalité de Pointe-du-Lac à la page 123. Une copie certifiée conforme du dit règlement est annexée au livre des minutes de la Municipalité pour en faire partie intégrante comme s'il y était reproduit au long.

Passé et adopté à la séance du 12 novembre 1979

M. Denis Houle demande le vote: Tous les membres du Conseil sont en faveur.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B. te Poirier
SECRETAIRE TRESORIER

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

AVIS PUBLIC POUR ASSEMBLEE D'ELECTEURS PROPRIETAIRES

REGLEMENT DE ZONAGE, NO 21
COUVRANT TOUT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE DE POINTE-DU-LAC

Une assemblée publique des électeurs propriétaires de toute l'étendue de la Municipalité de Pointe-du-Lac, sera tenue le 3 décembre 1979, de 19:00 à 21:00 hres, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, 1597 Ste Marguerite, Pointe-du-Lac.

Après 2 heures suivant le début de l'assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé avoir reçu l'approbation des électeurs propriétaires habiles à voter, à moins que le nombre de personnes, ayant demandé la tenue d'un référendum soit au moins de 13 propriétaires plus 10% du nombre d'électeurs habiles à voter dans la Municipalité.

Copie du dit règlement et des plans s'y rattachant sont disponibles au bureau de la Municipalité aux heures de bureau.

Donné à Pointe-du-Lac ce 14ième jour de novembre mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Clement Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
Jean-Baptiste Pothier, sec-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11:00 et 12:00 heures de l'avant-midi, le 14ième jour de novembre mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Jean Bte Pothier
Secrétaire-trésorier.

Maire Suppléant

279/79

Considérant que le terme de Maire-Suppléant de M. Jean-Jacques Lacroix est échu,

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de nommer M. Conrad Carbonneau, Maire-Suppléant pour les prochains six (6) mois à compter de ce jour. Adopté.

Egoût Centre Village

M. Jean-Paul Crête et d'autres résidants du Centre du Village demandent à qui revient l'entretien du système d'égoût de l'Avenue Blais et du Centre du Village. M. le Maire mentionne que ce problème ayant déjà été soulevé, le conseiller juridique de la Municipalité affirme que cet égoût appartient et relève des usagers, d'autant plus qu'il n'y a aucun document autorisant la Municipalité à s'en occuper. M. Denis Houle suggère que ce dossier fasse l'objet d'une étude en comité.

Assurance Pompier

Considérant que la compagnie d'assurance "La Citadelle" propose un régime d'assurance-accident pour les brigades de pompiers à temps partiel,

Considérant que l'assureur de la Municipalité, soit J.B. Lanouette Inc., recommande cette assurance,

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

280/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu, de souscrire au régime d'assurance-accident offert par la "Citadelle", pour la brigade de pompiers à temps partiel de la Municipalité. Que l'option choisi est l'option no. 2, avec une protection de $25,000.00 en cas de décès accidentel et démembrement. Que le coût de cette assurance soit de $247.00 et que le courtier de la Municipalité est J.B. Lanouette Inc.
Adopté

INITIALES DU MAIRE C.B. 351 INITIALES DU SEC.-TRES.

Rue Beaubien

Considérant que M. Denis Beaubien a complété les travaux d'aqueduc et de mise en forme d'une rue sur le lot 19-P-66

Considérant que M. Beaubien a complété les clauses de l'entente intervenue avec la Municipalité en Juillet 1978,

Considérant que M. Hubert Simard, ingénieur, a donné son approbation, en date du 2 novembre 1979, sur les travaux, tests et analyses effectués pour ce projet,

281/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu unanimement, que la Municipalité de Pointe-du-Lac reporte acquéreur d'une rue de M. Denis Beaubien, soit une partie du lot 66 de la subdivision du lot originaire numéro 19, mesurant approximativement 850 pieds à partir du chemin Ste-Marguerite et limité par le prolongement de la limite Sud-Est de la subdivision no 64 du lot 19.

- Que la Municipalité se porte acquéreur de cette rue pour la somme de $1.00.
- Que M. Beaubien réalise des travaux de soutainement à l'extrémité d'un tuyau, soit face au lot 19-64.
-
- Que le 10% de superficie ou un montant équivalent 10% de la valeur du terrain, que la Municipalité doit obtenir du promoteur pour fins de loisirs soit pris lors du prolongement de cette rue.

- Que M. Beaubien consente en faveur de la Municipalité une servitude sur le lot 19-64 afin que le fossé qui s'y trouve ne puisse être rempli sans le consentement écrit de la Municipalité.

- Que le Notaire René Cloutier soit autorisé à préparer le contrat d'achat.

- Que M. le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac le contrat ainsi préparé.
  Adopté.

Estrade Loisirs

Considérant que le comité d'aménagement du terrain de loisirs demande la construction d'estrade pour le terrain de balle,

Considérant que ces estrades peuvent être confectionnées par les élèves de la polyvalente de Nicolet,

282/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu, d'autoriser le Secrétaire-trésorier à procéder à l'achat des matériaux requis pour la construction d'estrade pour le terrain de balle. Ces travaux sont de l'ordre d'environ $1,500.00 et seront défrayés à même le budget prévu pour l'aménagement du terrain de loisirs.
Adopté.

SYSTEME FM Municipales Ltée, Farnham, Qué. Formules Municipales

INITIALES DU MAIRE
352
INITIALES DU SEC.-TRES.

Plans Terrains Loisirs

Le Comité d'aménagement du terrain de loisirs soumet quelques modifications mineures à apporter aux plans de la bâtisse et au système d'éclairage du terrain de loisirs. Les membres du Conseil sont unanimes à ce que l'ingénieur prenne connaissance de ces modifications et qu'il les apporte aux plans s'il y a lieu pour ensuite les faire accepter par le Conseil et procéder à des demandes de soumissions publiques.

M. Denis Houle demande un ajournement de vingt (20) minutes.

La présente assemblée est ajournée.

Les vingt (20) minutes étant écoulées, l'assemblée reprend.

Roulotte A. Martin St-Nicolas

M. André Martin demande l'autorisation de placer une maison mobile sur le terrain de Madame Pierrette Rivard dans le rang St-Nicolas. M. Martin souligne qu'il est locataire à cet endroit et que faute d'espace il doit habiter une partie de l'écurie qu'il exploite. Les membres du Conseil sont unanimes à maintenir la règlementation qui défend l'établissement de maison mobile à cet endroit. Toutefois il est suggéré à M. Martin d'étudier la possibilité d'acheter une maison sectionnelle qui est conforme à la règlementation municipale.

COMPTES FOLIO 612

783	Caisse Populaire Pte-du-Lac	A. Thériault octo 79	5430	$2,615.83	
784	Ministère Revenu Québec	Impot octobre 79	2840	947.47	
785	Receveur du Canada	Impot octobre 79	2850	694.47	
786	Gérard Biron	Surveillance oc 79	5110	125.00	
787	Gaétan Roberge	voyage octobre 79	4120	166.66	
788	Jean-Baptiste Pothier	salaire	2310	1,141.18	
789	Martial Beaudry	22 oc au 3 nov	2320	398.22	
790	Martial Beaudry	5 au 17 nov.	2320	398.22	
791	Martial Beaudry	19 nov au 1er déc	2320	398.22	
792	Céline L. Beaudry	22 oc au 3 nov	2320	275.35	
793	Céline L. Beaudry	5 au 17 nov	2320	275.35	
794	Céline L. Beaudry	19 nov au 1 déc	2320	275.35	
795	Hélène Leclerc	22 oc au 3 nov	2320	223.31	
796	Hélène Leclerc	5 au 17 nov	2320	223.31	
797	Hélène Leclerc	19 nov. au 1 déc	2320	223.31	
798	Gaétan Roberge	22 oc au 3 nov	2320	360.72	
799	Gaétan Roberge	5 au 17 nov	2320	360.72	
800	Gaétan Roberge	19 nov au 1 déc	2320	360.72	
801	Marcel Crête	22 oc au 3 nov	4210	410.13	
802	Marcel Crête	5 au 17 nov	4210	410.13	
803	Marcel Crête	19 nov au 1 déc	4210	410.13	
804	Michel Thifault	22 oc au 3 nov	4210	395.03	
805	Michel Thifault	5 au 17 nov	4210	395.03	
806	Michel Thiffault	19 nov au 1 déc	4210	395.03	
807	Banque Provinciale Can. Yamachiche	re 86-89 20,000.00	9590		
		6,786.25	9595	26,870.18	
808	Banque Provinciale Can. Trois-Rivières	110-113 83.93	9594		
		13,500.00	9590		
		4,542.87	9595		
		56.46	9594	18,098.33	
809	Martial Beaudry	pompier	3210	40.00	
810	Raymond Benoit	"	3210	85.00	
811	Gilles Bourgouin	"	3210	35.00	
812	Marcel Crête	"	3210	130.00	
813	Sylvio Dufresne	"	3210	70.00	
814	André Dugré	"	3210	45.00	
815	Jean-Marc Guay	"	3210	20.00	
816	Marcel Guay	"	3210	40.00	

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

817	Eddy Hébert	Pompier	3210	$ 60.00
818	Normand Hélie	"	3210	55.00
819	Rénald Légaré	"	3210	40.00
820	Denis Lesmerises	"	3210	40.00
821	Michel Lesmerises	"	3210	60.00
822	Jean-Yves Pépin	"	3210	70.00
823	Michel Thiffault	"	3210	70.00
824	Réal Trahan	"	3210	45.00
825	Jean-Claude Turgeon	"	3210	60.00
826	Garage Pépin & Fils	Camion Incendie	3240	199.79
827	Réal Trahan	divers	3290	26.06
828	Distribution Robert Enr.	divers	2990	419.75
829	Quincaillerie Pte-du-Lac	divers	2990	23.79
830	René Cloutier	contrat	2930	50.00
831	Le Nouvelliste	annonce	2945	30.00
832	Corporation Cté St Maurice	mise à jour août 79	2530	3,524.74
833	De Cotret St-Arnauld Ass.	comptabilité	2338	1,400.00
834	Vézina Fortier & Ass.	plan urbanisme	9373	5,800.00
835	Clotures Mauricienne Enr.	balance sur clo ture	9375	1,086.00
836	Louis Dugré	travaux	5845	715.00
837	Cie Enercan	camion	9220	128.48
838	Armand-Guy Messier	voirie pierre	4257	4,967.17
839	Servac Inc.	huile	4257	3,888.00
840	P.A. Gouin	divers voirie	4259	207.36
841	Jean-Baptiste Pothier	voyage divers	2910	89.00
842	Bell Canada	23.39 20.09 182.55	8120 3226 8125	226.03
843	Thomas Bellemare	gradeur	4240	177.00
844	Hydro Québec	rues 1,530.16 aqueduc 916.55 Hotel V. 56.99	4455 5330 9130	2,503.70
845	Purolator Ltée	courrier	2915	11.50
846	Fournier & Martin	divers aqueduc	51.60	75.72
847	Henri St Pierre Enr.	centre commun.	8130	281.65
848	Claude Arbour Inc.	réparation	2990	42.16
849	Association Québécoise Eau		2940	90.00
850	Marcel Bergeron	divers	3290	54.75
851	Denis Beaubien	achat de rue		1.00
852	Lucille Baril	Remboursement taxe		51.00
853	Alain Boudreault	"	"	70.00
854	Lucette Crête	"	"	15.00
855	Louis Dugré	"	"	29.22
856	F.I.C.	"	"	217.62
857	Edgar Houle	"	"	16.00
858	Eddy Lefebvre	"	"	70.00
859	Paul-E. Provencher	"	"	3.65
860	Eugène Riopel	"	"	120.00
861	Jeanne d'Arc Talbot	"	"	22.57

INITIALES DU MAIRE C.B. 353 INITIALES DU SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrites est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 9ième jour de novembre 1979

Jean Bte Pothier

Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
CB
354
INITIALES DU SEC.-TRES.

283/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté

L'ordre du jour étant épuisé

284/79 Il est proposé par M. Denis Houle et résolu unanimement de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

SERMENT D'OFFICE

Je, Suzanne Denoncourt, soussigné, de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé secrétaire-réceptioniste de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, ce 14e jour du mois de novembre 1979, à Pointe-du-Lac, Qué.

Jean Bte Pothier
Jean-Baptiste Pothier, sec-trés.

Suzanne Denoncourt
Suzanne Denoncourt, sec.

Séance 26/11/79

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville le 26 novembre 1979, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Denis Houle, Jean-Pierre Benoit et Jules Levasseur sous la présidence de Monsieur le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 12 novembre 1979, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente réunion.

285/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Monsieur Robert Parenteau, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 12 novembre dernier. Signé et initialé par le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

INITIALES DU MAIRE
355
INITIALES DU SEC.-TRES.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

Suite à la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire,

286/79 Il est proposé par Monsieur Jules Levasseur, appuyé par Monsieur Denis Houle, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire.
Adopté.

Rapport A.Q.T.E.

RAPPORT DE COMITE

Monsieur Gaétan Roberge soumet un compte rendu de la conférence régionale annuelle de l'A.Q.T.E. tenue le 22 novembre dernier à Trois-Rivières.

PERIODE DE QUESTIONS

Compte d'eau J.M. Lambert

Monsieur Jean-Marc Lambert souligne qu'il a reçu un compte de taxe d'eau pour un chalet, soit sa propriété sur la route Notre-Dame Ouest, qu'il n'a jamais habité ce chalet mais qu'il y a construit une maison récemment. Monsieur le Maire lui explique que son terrain étant construit et adjacent au service d'aqueduc municipale, la taxe d'eau est exigible. Monsieur Lambert devra soumettre son cas au bureau de la Municipalité.

CORRESPONDANCE

Etats financiers 1978

En date du 24 octobre 1979, le Ministère des Affaires Municipales, Direction générale de l'administration financière, avise qu'il vient de terminer la vérification du rapport financier de la Municipalité pour l'année terminée le 31 octobre 1978. Quelques renseignements sont demandés. Le tout a été transmis au vérificateur comptable DeCotret, St-Arnaud, Letendre, Frigon et Associés pour réponse.

Fossés Rg St-Charles Me Lamothe

En date du 14 novembre, Me Bertrand Lamothe répond à la résolution adoptée le 12 novembre dernier concernant le fossé effectué par la Voirie Provinciale face aux propriétés de M. Paul Gagné et autres. A son avis il n'est pas nécessaire de mettre de nouveau en demeure le Ministère des Transports, étant donné qu'ils sont les experts en semblable matière et qu'ils sont déjà parfaitement au courant de la situation des lieux, cette dernière ayant été établie en exclusivité par eux seuls.

Halte Routière Y.Picotte

En date du 13 novembre, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Denis de Belleval, Ministre des Transports, concernant la construction d'une halte routière sur la rive du Lac St-Pierre.

Tarif annuaire Téléphonique

En date du 13 novembre 1979, Télé-Direct confirme que les dispositions nécessaires ont été prises pour insérer les articles de publicité de la Municipalité dans l'annuaire téléphonique de Trois-Rivières au taux de $8.20 par mois.

Etude sismique

En date du 16 novembre 1979, la firme Géomines Ltée avise qu'elle a à effectuer pour le compte du Ministère de l'Energie et des Ressources du Gouvernement du Québec, un levé sismique dans la Région Nord-Ouest de Pointe-du-Lac. Cet ouvrage se déroulera durant les mois de décembre 1979 et janvier 1980 et consiste à enregistrer sur un sismographe les vibrations produites par l'explosion de 1 à 5 bâtons de dynamite, dépendant de l'épaisseur du mort-terrain à chacun des endroits. Une carte situant les travaux projetés est jointe à cette lettre.

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 03-
INITIALES DU SEC.-TRES. 356

Radio Québec Antennes Information

En date du 14 novembre 1979, le Comité Régional de Radio-Québec, Région Centre du Québec, remercie la Municipalité de son appui au projet d'extension du réseau d'antennes de Radio-Québec dans notre région. Il invite la Municipalité à participer à une soirée d'informations qui se tiendra au Motel Castel des Prés, le 3 décembre prochain à 20:00 hres. Le Ministre des Communications du Québec M. Denis Vaugeois, sera présent et s'adressera à l'assemblée pour définir les principaux objets de la loi 5, de même que le contexte de développement de Radio-Québec dans notre région.

Zonage Agricole décret et Zone Permanente

En date du 12 novembre 1979, la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec fait parvenir 2 copies certifiées conformes du décret, du plan et de la description technique de la zone agricole permanente de la Municipalité.

Zonage Agricole Session de Formation

En date du 16 novembre, la Commission de Protection du Territoire Agricole invite les municipalités à participer à une session de formation qui se tiendra le 3 décembre prochain à l'Auberge des Gouverneurs. Cette session a pour but de définir les responsabilités de la Municipalité et la façon d'aider nos concitoyens face à la loi de protection du Territoire Agricole du Québec. Les membres du Conseil sont unanimes à déléguer le Secrétaire-Adjoint Martial Beaudry, l'inspecteur-municipal Gaétan Roberge et les membres du Conseil disponibles à cette session de formation.

Raccordement d'aqueduc Soeurs Charité d'Ottawa

En date du 26 novembre 1979, les Soeurs de la Charité d'Ottawa demandent au Conseil Municipal de raccorder au réseau d'aqueduc municipale la Maison Béthanie et le Cénacle St-Pierre moyennant les frais encourus pour ce raccordement. Elles désirent toutefois obtenir des renseignements supplémentaires concernant les coûts avant de s'engager dans ces travaux. Etant donné que ces raccordements représenteront une forte augmentation de la consommation d'eau sur le système actuel, les membres du Conseil sont unanimes à demander aux Soeurs de la Charité d'Ottawa de soumettre une étude complète de leur besoin en eau potable, ceci incluant les installations fonctionnant ou requérant de l'eau, et ce, avant qu'une décision soit prise.

Terrain Loisirs Plans définitifs

Considérant que la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass. a soumis dernièrement des plans pour la construction d'un chalet de service et un système d'éclairage de terrain de baseball, soit respectivement les dossiers 2-1618 et 2-1619,

Considérant que le comité d'aménagement du terrain de loisir a demandé quelques modifications à ces plans,

287/79

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement, de mandater la firme Vézina, Fortier, Poisson et Ass., à compléter les plans et devis définitifs pour procéder à des demandes de soumissions publiques à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le 10 décembre prochain. Les dites soumissions seront ouvertes le 14 janvier 1980. Les plans devront comprendre les changements au chalet de service, tels que mentionnés au rapport de l'ingénieur en date du 15 novembre 1979 à l'item no 1 et en plus un système d'éclairage indépendant pour la patinoire, soit deux poteaux de 40 pieds de hauteur et 4 lumières chacun.
Adopté.

Etude Socio-Loisirs Collaboration

Considérant l'importance qu'accorde la municipalité au développement du loisir,

Considérant la volonté d'améliorer le mieux-être des individus et de la collectivité par le biais du loisir,

Considérant la nécessité de connaître la situation ac-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

tuelle du loisir tout en envisageant des hypothèses de développement,

INITIALES DU MAIRE
357
INITIALES DU SEC.-TRES.

Considérant les responsabilités qui reviendront éventuellement à la municipalité dans l'application sous forme de loi du contenu du Livre blanc sur le loisir au Québec,

Considérant la réforme du territoire annoncé dans le projet de loi 125,

288/79 Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par Monsieur Denis Houle et résolu que:

La municipalité accorde son appui au projet d'étude socio-loisir des zones Caxton et Maskinongé.

La municipalité accepte de collaborer à toutes les phases de l'étude ou son expertise et ses ressources peuvent être mises à contribution.

La municipalité s'engage à participer aux rencontres de travail et d'analyse des résultats qui feront suite au dépôt de l'étude.
Adopté

Avis de Motion Cours de Rebuts

Considérant qu'un projet de règlement a été préparé pour réglementer les cours de rebuts,

289/79 En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu, de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement portant le numéro 24 et intitulé: "Règlement régissant les cours de rebuts d'automobiles et les dépotoirs". Ce règlement s'appliquera à tout le territoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Travaux Place Dubois

Considérant que M. Paul Charbonneau demande la municipalisation d'un prolongement des rues du secteur Place Dubois,

Considérant que M. Charbonneau a effectué, dans ces rues, des travaux d'aqueduc et d'égouts,

Considérant qu'en date du 13 novembre 1979, M. Jacques Grimando, ingénieur de la firme Pluritec, mentionne que les essais d'infiltration (voir la lettre du 7 septembre 79 de Rénovation Aqueduc) devront être effectués de nouveau avant que les travaux soient acceptés, De plus les travaux devront être entièrement à la satisfaction de la Municipalité.

Considérant les ententes intervenues entre la Municipalité et M.Charbonneau en date du 12 octobre 1977 et du 30 mai 1979,

Considérant le mandat donné aux ingénieurs de la firme Pluritec par résolution du Conseil Municipal en date du 11 juin 1979,

290/79 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu:

A) D'aviser M. Paul Charbonneau que la Municipalité ne peut accepter de municipaliser les prolongements demandés tant et aussi longtemps que la firme d'ingénieurs ne donnera pas d'attestation de conformité totale des travaux.

B) D'autoriser la firme d'ingénieurs Pluritec à faire les recommandations nécessaires pour rendre les travaux conformes.

Adopté.

SYSTÈME UMF Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

Bref Mandamus Place Dubois

291/79

Considérant que Me Réal Legris, pour M. Paul Charbonneau, a fait parvenir en date du 26 octobre 1979 une requête pour l'émission d'un bref de mandamus

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu unanimement de mandater Me Bertrand Lamothe à représenter les intérêts de la Municipalité pour répondre à la requête pour l'émission d'un bref de mandamus de M. Paul Charbonneau.
Adopté.

Lotissement Lot 197- 44à48 198- 41à50

ATTENDU que le ou vers le 16 août 1979, par l'entremise de l'arpenteur-géomètre Serge Hamel, Paul Charbonneau a demandé un permis de lotissement sur les lots portant numéros 197 et 198 du cadastre officiel pour la Paroisse de Pointe-du-Lac; soit les subdivisions 197-44 à 199-48 inclus et 198-41 à 198-50 inclus.

ATTENDU qu'il ne peut être donné suite à cette demande vu que les lots en question doivent être cédés à la Municipalité comme espace vert, le tout en conformité avec le règlement de zonage;

ATTENDU qu'il ne pouvait être donné suite à la demande dans un délai plus court vu que le nouveau règlement de zonage ne fut adopté que le 12 novembre 1979;

292/79

Sur proposition de Jean-Jacques Lacroix, secondé par Robert Parenteau, il est unanimement résolu:

Que la demande de permis de lotissement déposée par Paul Charbonneau soit refusée pour les raisons ci-dessus invoquées.
Adopté.

Lotissement D.Beaubien 10% loisirs

Considérant qu'en date du 13 novembre 1979, M. Denis Beaubien souligne que la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec lui a accordé l'autorisation d'utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture la partie du lot 19 qu'il prévoit lotir,

Considérant que cette Commission n'accorde à M. Beaubien que jusqu'au 12 mars 1980 pour rendre officielles les subdivisions de ce lot,

Considérant que M. Beaubien offre à la Municipalité de payer en argent le 10% de son lotissement devant servir à des fins de loisirs,

293/79

En conséquence il est proposé par M. Jules Levasseur, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu, d'accepter le montant offert par M. Denis Beaubien pour couvrir le 10% de son lotissement devant servir à des fins de loisirs.
Adopté.

Avis de Motion Cour Municipale T.R.O.

Considérant que Me Lamothe soumet un projet de règlement afin de soumettre le territoire de la Municipalité à la juridiction de la Cour Municipale de Trois-Rivières Ouest,

294/79

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Conrad Carbonneau, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement portant le numéro 25. Pour soumettre le territoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac à la juridiction de la Cour Municipale de la Ville de Trois-Rivières Ouest.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé

295/79

Il est proposé par M. Denis Houle et résolu de lever la

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.

Conrad Carbonneau
Clement Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

INITIALES DU MAIRE CB
359
INITIALES DU SEC.-TRES. JBP

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée Elect.- Prop. 03/12/79 Règ. #21

REGLEMENT #21

REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE

Assemblée publique des électeurs propriétaires de la Municipalité de Pointe-du-Lac tenue le 3 décembre 1979 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à 7:00 hres p.m. sous la présidence de Monsieur le Maire Clément Beaudry et Monsieur Jean-Baptiste Pothier, secrétaire-trésorier à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la récitation de la prière, MM Jean-Jacques Lacroix et Robert Parenteau donnent la lecture du présent règlement #21 concernant le zonage de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Après 2 heures suivant la lecture du règlement #21, nous n'avons reçu aucune objection de la part des contribuables de la Municipalité, par conséquent aucune opposition; plus d'une quarantaine de contribuables étaient présents, les informations leur furent données.

A titre de Maire et président de cette assemblée je déclare le présent règlement #21 avoir reçu les approbations requises par la loi.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 10.15 hres P.M.

Clement Beaudry
MAIRE

Jean Bte Pothier
SECRETAIRE TRESORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance 10/12/79

Séance régulière des membres du Conseil de la Sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 10 décembre 1979, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur sous la présidence de Monsieur le Maire Suppléant Conrad Carbonneau et formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Monsieur le Maire Clément Beaudry est absent.

Après la récitation de la prière, Monsieur le Maire Suppléant demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal

SYSTÈME FM Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

de la dernière assemblée tenue le 26 novembre 1979, et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

#296/79 Il est proposé par Monsieur Robert Parenteau, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Lacroix, et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 26 novembre 1979. Signé et initialé par Monsieur le Maire-Suppléant et le Secrétaire-trésorier.
Adopté

297/79 Suite à la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire Suppléant,

Il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que préparé.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le Secrétaire-trésorier soumet les rapports suivants:

- Recensement paroissial effectué par M. le Curé
- Aménagement du terrain de loisirs
- Incendie
- Aqueduc
- Permis de construction
- Centre Communautaire
- Emploi du temps des employés extérieurs pour les onze premiers mois de 1979
- D'une rencontre avec les Soeurs de la Charité d'Ottawa au sujet de leur alimentation par l'aqueduc municipal. Les membres du Conseil préfèrent obtenir plus de données techniques et connaître les modes de taxation possibles avant de se prononcer sur ce dossier.

M. Jean-Jacques Lacroix soumet un rapport verbal d'une session de formation tenue le 3 décembre dernier sur la loi de Protection du Territoire Agricole du Québec, en autre sur la façon de faire une demande à la dite Commission.

CORRESPONDANCE

Tracé Gazoduc — En date du 5 décembre 1979, M. Alain Nantel de la firme Lanac/Plan, Associés remercie au nom de la Cie TransCanada Pipelines de l'accueil chaleureux témoigné lors d'une rencontre tenue le 3 décembre dernier avec les membres du Conseil. Cette rencontre a permis d'informer sur le projet de gazoduc et de voir les implications pour la Municipalité. M. Nantel fait aussi parvenir un plan montrant le tracé du gazoduc.

Information Réforme Fiscale — En date du 26 novembre 1979, M. Michel Gaudette, Président de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec mentionne que son organisme est à préparer une tournée d'information sur la réforme fiscale avec le Ministère des Affaires Municipales du Québec. Sans avoir de date précise, l'impossible est fait pour que ces réunions se tiennent au début de janvier 1980.

C.S.M.Q. Cotisation 1980 — M. Gaudette souligne que la Corporation existe depuis 40 ans et qu'elle rend de nombreux services aux municipalités et à leurs secrétaires en donnant des cours de perfectionnement, des séances d'information, etc. .. afin de maintenir les secrétaires au courant des derniers changements dans la gestion municipale. M. Gaudette invite donc le Conseil Municipal à défrayer la cotisation de son secrétaire-trésorier à la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec. Le coût de cette cotisation est de $100.00 par membre pour l'année 1980.

INITIALES DU MAIRE
360
INITIALES DU SEC.-TRES.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
361
INITIALES DU SEC.-TRES.

C.R.D. 04 Cotis. 80

En date du 19 novembre 1979, M. Michel Camirand Directeur général du Conseil Régional de développement de la région 04, soumet un résumé des diverses réalisations de cet organisme pour l'année 1980. Par la même occasion, il demande à la Municipalité de bien vouloir acquitter sa cotisation 1980 à cet organisme, au coût de $0.03 par habitant.

Serge Hamel Bornage Tousignant

En date du 28 novembre 1979, M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, avise que M. Paul Charbonneau lui a remis le compte des honoraires de M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, pour le procès verbal de bornage intervenu entre la Municipalité et Madame Jeanne T. Tousignant. M. Hamel mentionne qu'il voit mal ce que M. Charbonneau vient faire dans le mandat puisque ce dernier a été donné par la Municipalité. M. Hamel soutient de plus que le terrain borné est une partie du lot 7 et non du lot 8, en conséquence il voit mal pourquoi il paierait une chose dans laquelle il n'est pas impliqué. M. Hamel joint aussi copie d'une lettre de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètre du Québec adressée à Mme Jeanne T. Tousignant concernant ce terrain. Le Secrétaire-trésorier devra contacter Me Bertrand Lamothe afin d'obtenir un opinion légal.

Séminaire Fonction élu Munic.

En date du 3 décembre 1979, l'Ecole Nationale d'Administration Publique invite les membres du Conseil à assister à un Séminaire sur la fonction d'élu municipal. Les frais d'inscription sont de $165.00 pour un participant, $125.00 par inscrit pour deux ou trois et $95.00 par inscrit pour quatre ou plus. Le séminaire a une durée de 2 jours et les endroits ne sont pas déterminés.

Roulot. A.Martin reqUête

En date du 4 décembre 1979, les voisins de M. André Martin, 1530 Rang St-Nicolas, déclarent qu'ils ne voient aucun inconvénient à ce que M. Martin installe une maison mobile à cet endroit. La présente requête comporte 10 noms. Les membres du Conseil ne sont pas prêts à amender immédiatement le règlement de zonage, portant le numéro 21, avant que M. Martin soumette une copie de son bail et qu'il propose d'autres solutions de rechange.

PERIODE DE QUESTIONS

A.Charron rue Cantin

M. André Charron demande la procédure pour faire une demande d'exclusion ou d'utilisation non agricole à la Commission de Protection du Territoire Agricole. Les renseignements demandés lui sont fournis. M. Charron souligne qu'il a répété une demande pour prolonger la rue Cantin devant les résidences déjà construites. Les membres du Conseil étudieront ce cas lundi le 17 décembre à 7:30 hres p.m.

Règl.24 Cours Rebuts Avis Motion

Considérant qu'un projet de règlement a été préparé pour règlementer les cours de rebuts et les lieux d'entreposage de rebuts,

298/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu unanimement, de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement portant le numéro 24 et intitulé: "Règlement régissant les cours de rebuts et les lieux d'entreposage de rebuts". Le règlement s'appliquera à tout le territoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Règl. Zonage Minutes Ass.El.

Considérant que le Secrétaire-trésorier soumet le procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires de la Municipalité tenue le 3 décembre 1979, afin d'approuver le règlement de zonage portant le no 21,

299/79

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement, d'accepter le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs-propriétaires de la Municipalité de Pointe-du-Lac, tenue le 3 décembre 1979, et à laquelle le règlement de zonage, portant le numéro 21, fut approuvé

SYSTÈME UG Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
362
INITIALES DU SEC.-TRES.

Soumission Chalet Service Syst.Ecla

300/79

par les dits électeurs propriétaires.
Adopté.

Considérant que la firme d'ingénieurs Vézina, Fortier et Associés présente les plans et devis pour procéder à des demandes de soumissions publiques pour la construction d'un chalet de service et d'UN système d'éclairage pour un terrain de balle,

En conséquence, il est proposé par M. Denis Houle, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement, d'autoriser la firme Vézina, Fortier et Associés, à procéder à des demandes de soumissions publiques pour la construction d'un chalet de service, tel que décrit aux plans 1618 de ladite Firme; pour la construction d'un système d'éclairage tel que décrit aux plans 1614 de ladite firme.

Les documents relatifs à ces soumissions sont disponibles au bureau de la firme d'ingénieurs Vézina, Fortier et Associés, 3521 de Courval, Trois-Rivières.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la Municipalité, 1597 Ste Marguerite, Pointe-du-Lac, le ou avant le 14 janvier 1980 à 16:30 hres, pour être ouverte le même jour à l'assemblée régulière des membres du Conseil Municipal.

Les soumissions devront être valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.
Adopté.

Compte Dû taux intérêt 80

Considérant que la Municipalité doit fixer un taux d'intérêts à charger sur les comptes qui ne lui seront pas acquittés dans les délais prescrits,

301/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par M. Robert Parenteau, et résolu unanimement, que pour l'année 1980, tout compte qui ne sera pas acquitté à la Municipalité dans les délais prescrits, portera intérêts au taux de 1½% par mois après 30 jours.
Adopté.

Bibliothèque Remerciements à MmePlante

Considérant que la bibliothèque municipale fonctionne très bien depuis son ouverture en 1978,

Considérant que le nombre d'abonnés et de livres prêtés augmentent sans cesse,

Considérant, que ce service est offert à toute la population à titre d'activité culturelle,

Considérant que Mme Ginette Plante, aidé de bénévoles, est responsable de la bonne marche de la Bibliothèque,

Considérant que Madame Plante et ses aides fournissent un travail incomparable,

302/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu unanimement, d'accorder à Madame Ginette Plante un montant de $500.00 à titre de dédommagement pour les dépenses qu'elle a encourues pour voir au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale, et de défrayer un repas à Madame Plante et ses aides pour les remercier de leurs bons services.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

PLAN DE LOTISSEMENT

INITIALES DU MAIRE ..... 363 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

Subdiv. 199-36à 41,P199

Considérant que M. Serge Hamel arpenteur-géomètre, pour M. Paul Charbonneau, soumet un projet de subdivision sur les lots: 199-36, 199-38, 199-40, 199-41, P-199

303/79

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Denis Houle et résolu d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision de (des) lots: 199-36-1, 199-36-2, 199-38-1 à 199-38-3, 199-40-1, 199-40-1, 199-40-2, 199-41-1, 199-41-2, 199-42 à 199-45

Que copies des plans et livres de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 10 février 1980 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant la dite date.

Que cette approbation ne soustrait en rien l'application de toute autre loi ou règlement en vigueur.
Adopté.

Subdiv. 1-27

Considérant que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, pour M. Alexandre Garceau, soumet un projet de subdivision sur le lot: 1

304/79

En conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M. Jules Levasseur et résolu d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision du lot: 1-27

Que copies des plans et livres de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 10 février 1980 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépôt au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.

Que cette approbation ne soustrait en rien l'application de toute autre loi ou règlement en vigueur.
Adopté.

Subdiv. 252-5 252-6

Considérant que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, pour M. Adélard Rouette, soumet un projet de subdivision sur le lot 252.

305/79

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et résolu d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision du lot : 252-5 et 252-6

Que copies des plans et livres de renvoi soient adressés au Ministère des Terres et Forêts du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux copies approuvées.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 10 février 1980 si la demande au Ministère des Terres et Forêts ou le dépot au bureau du Ministère des Terres et Forêts nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.

Que cette approbation ne soustrait en rien l'application de

SYSTÈME UNIVERSEL Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
364
INITIALES DU SEC.-TRES.

toute autre loi ou règlement en vigueur.
Adopté.

COMPTES AU FOLIO 612

862	Caisse Pop. A. Thériault	Vidanges Nov. 79	5430	2,615.83
863	Ministère Revenu Québec	Impot Nov. 79	2840	1,015.77
864	Receveur du Canada	Impot Nov. 79	2850	743.12
865	Gérard Biron	Surveillance puits	5110	125.00
866	Gaétan Roberge	Voyage Nov. 79	4120	166.66
867	Suzanne Denoncourt	Salaire 12 au 17 nov	2320	144.72
868	Suzanne Denoncourt	Salaire 19 au 1 déc	2320	289.44
869	Suzanne Denoncourt	Salaire 3 au 15 déc	2320	289.44
870	Suzanne Denoncourt	Salaire 17 au 30 déc	2320	289.44
871	Jean-Baptiste Pothier	Décembre 1979	2310	1,141.18
872	Martial Beaudry	Salaire 3 au 15 déc	2320	398.22
873	Martial Beaudry	Salaire 17 au 30 déc	2320	398.22
874	Céline L. Beaudry	Salaire 3 au 15 déc	2320	275.35
875	Céline L. Beaudry	Salaire 17 au 30 déc	2320	275.35
876	Hélène Leclerc	Salaire 3 au 15 déc	2320	223.31
877	Hélène Leclerc	Salaire 17 au 30 déc	2320	223.31
878	Gaétan Roberge	Salaire 3 au 15 déc	2320	360.72
879	Gaétan Roberge	Salaire 17 au 30 déc.	2320	360.72
880	Marcel Crête	Salaire 3 au 15 déc	4210	410.13
881	Marcel Crête	Salaire 17 au 30 déc	4210	410.13
882	Michel Thiffault	Salaire 3 au 15 déc.	4210	395.03
883	Michel Thiffault	Salaire 17 au 30 déc	4210	395.03
884	Clément Beaudry	Régime Rente -48.40		
		Frais représ 1,255.75	2110	
		Comité 220.00	2120	1,427.35
885	Robert Parenteau	Régime Rente -13.73		
		Frais représ 418.58	2110	
		Comité 280.00	2120	684.85
886	Jean-Jacques Lacroix	Régime rente -12.65		
		Frais représ 418.58	2110	
		Comité 300.00	2120	705.93
887	Denis Houle	Régime rente - 6.53		
		Frais représ 418.58	2110	
		Comité 220.00	2120	632.05
888	Jean-Pierre Benoit	Régime rente - 7.01		
		Frais représ 418.58	2110	
		Comité 280.00	2120	691.57
889	Conrad Carbonneau	Régime rente - 7.49		
		Frais représ 418.58	2110	
		Comité 260.00	2120	671.09
890	Jules Levasseur	Régime rente - 4.85		
		Frais représ 418.58	2110	
		Comité 220.00	2120	633.73
891	Annulé			
892	Banque Nationale	Règl 105 2066.25	9595	
		10.33	9594	2,076.58
893	Receveur Général du Canada	poste	2915	200.00
894	Martial Beaudry	pompier	3210	30.00
895	Raymond Benoit	pompier	3210	30.00
896	Marcel Crête	pompier	3210	75.00
897	Sylvio Dufresne	pompier	3210	30.00
898	André Dugré	pompier	3210	30.00
899	Marcel Guay	pompier	3210	15.00
900	Eddy Hébert	pompier	3210	15.00
901	Normand Hélie	pompier	3210	15.00
902	Jean-Jacques Légaré	pompier	3210	15.00
903	Rénald Légaré	pompier	3210	30.00
904	Denis Lesmerises	pompier	3210	15.00
905	Michel Lesmerises	pompier	3210	30.00
906	Jean-Yves Pépin	pompier	3210	45.00
907	Michel Thiffault	pompier	3210	30.00
908	Réal Trahan	pompier	3210	15.00
909	Jean-Claude Turgeon	pompier	3210	30.00

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

910	René Cloutier	rue Beaubien	2930	56.00
911	Garage Pépin & Fils	Camion Incendie	3240	113.50
912	Réal Trahan	divers	3290	35.12
913	Bell Canada	23.39	8120	
		183.63	2925	
		20.09	3226	227.11
914	Hydro-Québec	1,375.79	4455	
		754.26	5330	
		524.91	9130	2,654.96
915	Coopérative Fédérée Qué.	aqueduc	5347	81.96
916	Laurent Savoie	puit #3	9372	1,315.14
917	Michel Pellerin Enr	puit #3	9372	201.76
918	Louis Dugré	travaux	5345	247.00
919	Imprimerie G.Duchaine Enc	papeterie	2920	141.26
920	Papeterie Mauricienne	papeterie	2920	42.16
921	Henri St-Pierre Enrg	Centre communautair	8130	302.75
922	J.Gilles Dubé	Centre Communaut.	8150	285.00
923	Canadian Motorola Elec Co	Incendie	3240	308.93
924	annulé			
925	Bendwell & Associés Ltée	zonage	9373	4,800.00
926	Kingsway Transport	divers	9374	57.15
927	Les Prévoyants du Canada	fond pension	2880	4,158.31
928	Acier Valmont Steel Inc	Terrain Loisirs	9375	572.59
929	Léopold Duplessis Ltée	divers	9374	123.37
930	Restaurant Grec	divers	2990	29.07
931	Poissonnerie Griffin Inc	divers	2990	147.00
932	Claude Tousignant	divers	2990	140.00
933	Floriculture Gauthier Inc	divers	2990	18.00
934	Armand-Guy Messier	voirie	4257	975.05
935	Ben Vanasse Inc	divers	2990	25.74
936	Purolator Ltd	courrier	2915	11.50
937	Fournier & Martin	divers	5160	49.72
938	Annulé			
939	Gérard Biron	puit Déc. 79	5110	117.80
940	Caisse Pop. A.Thériault	Vidanges Déc.79	5430	2,615.83
941	Ministère Revenu Québec	impot déc. 79	2840	1,636.01
942	Receveur du Canada	impot déc.79	2850	871.54
943	Service Spécial Vidange Inc	2 mois 1979	5440	2,178.72
944	Gaétan Roberge	voyages	4120	166.66
945	Martial Beaudry		2910	41.60
946	J.B. Lanouette Inc.	Assurance Pompier	2935	247.00
947	Le Nouvelliste		2945	180.00
948	Vézina Fortier & Associés	Plan urbanisme	9373	1,000.00
949	Enercan Inc.	Camion Service	9220	88.69
950	Mme Ginette Plante	Don	8210	500.00

INITIALES DU MAIRE
365
INITIALES DU SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDITS

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrites est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 10 ième jour de décembre 1979

Jean-Baptiste Pothier, sec.-trés.

306/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Houle, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté

L'ordre du jour étant épuisé

SYSTÈME FM
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
366
INITIALES DU SEC.-TRES.

307/79 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry
MAIRE

Jean B te Pothier
SECRÉTAIRE TRÉSORIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale 7/01/80

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 7 Janvier 1980, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Carbonneau, Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau, Jean-Pierre Benoit, Denis Houle, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint M. Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

La présente assemblée spéciale a été convoqué par le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier avec un ordre du jour précis. Toutefois les membres du Conseil étant tous présents, n'importe quel sujet pourra être discuté et pris en considération.

M. le Maire récite la prière.

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée,

1/80 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Jules Levasseur, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 10 Décembre 1979, et dont chacun a reçu copie plusieurs jours avant la présente. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

Mandat Lamothe Bornage Tousignant (7-4)

Considérant qu'en juin 1978, la Municipalité de Pointe-du-Lac s'est porté acquéreur d'un terrain, lot 7-4, de M. Paul Charbonneau,

Considérant qu'en juin 1979, Dame Jeanne T. Tousignant se déclare être propriétaire de cette partie de terrain et demande l'annulation des actes notariés intervenus,

Considérant qu'en Juillet 1979, M. Roland Milette, arpgéo, a soumis un procès verbal de bornage à l'amiable entre Mme Jeanne T Tousignant et la Municipalité de Pointe-du-Lac pour cette partie de lot.

Considérant que ce procès verbal de bornage à l'amiable a été accepté par les parties

Considérant que ces procédures entrainent des frais et dommages à la Municipalité

2/80 En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, et résolu unanimement de transmettre copie du dossier à Mtre Bertrand Lamothe pour étude et pour qu'il prenne les procédures nécessaires afin que la Municipalité récupère les frais encourus et que les plans officiels et les actes notariés soient corrigés comme il se doit.
Adopté.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.